

(1)

— N° 106. —

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 27 FÉVRIER 1867.)

I.

BUDGET

DES

VOIES ET MOYENS

POUR L'EXERCICE 1868.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le chiffre des recettes prévues au Budget des Voies et Moyens, pour l'exercice 1868, s'élève à 169,403,280 francs. Il est de 3,356,990 francs supérieur à celui des évaluations portées au Budget de 1867.

Les Budgets des dépenses de 1868, pour les Départements des Travaux publics et de la Guerre, ne sont pas encore arrêtés. On a dès à présent des raisons de supposer que le premier atteindra le chiffre de 39,750,000 francs. Si l'on admet, d'autre part, que le montant du Budget de la Guerre serait le même que pour 1867, le total des Budgets des dépenses pour 1868 serait de fr. 168,682,783 48 c^s.

Les ressources prévues excéderaient donc ce dernier chiffre de 720,476 francs.

Les détails qui suivent expliquent les différences en plus ou en moins entre les évaluations des produits pour 1868 et celles qui ont été adoptées pour 1867.

IMPOTS DIRECTS.

<i>Contribution foncière.</i>	Le projet de loi sur la péréquation de l'impôt foncier fixe le contingent à répartir en 1868, à la somme de fr.	18,909,280
	le contingent actuel étant de	18,886,290
	l'augmentation est de fr.	22,990
	comme l'indique l'exposé des motifs de ce projet de loi.	

Le montant de la contribution foncière était divisé précédemment en principal et en centimes additionnels. Désormais, cette division n'aura plus lieu; la proportion entre le revenu cadastral et le contingent foncier a été établie en conséquence.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le produit des autres contributions directes pour les cinq dernières années est indiqué ci-après :

	ANNÉES.	MONTANT des rôles.	DIFFÉRENCES		Prévisions du Budget des Voies et Moyens pour 1867.
			EN PLUS.	EN MOINS.	
		francs.	francs.	francs.	francs.
<i>Contribution personnelle . . .</i>	1862	10,519,215	"	"	11,400,000
	1863	10,694,279	175,064	"	
	1864	10,896,912	202,633	"	
	1865	11,098,590	201,678	"	
	1866	11,287,242	188,652	"	
		Augmentation moyenne.		192,007	
<i>Droit de patente</i>	1862	3,953,116	"	"	4,488,000
	1863	4,042,768	89,652	"	
	1864	4,170,676	136,908	"	
	1865	4,233,390	53,714	"	
	1866	4,398,559	165,169	"	
		Augmentation moyenne.		111,561	
<i>Droit de débit de boissons . . .</i>	1862	1,215,964	"	"	1,450,000
	1863	1,257,676	41,712	"	
	1864	1,506,567	48,691	"	
	1865	1,573,245	66,878	"	
	1866	1,425,575	52,150	"	
		Augmentation moyenne.		52,555	
<i>Droit de débit de tabacs . . .</i>	1862	206,760	"	"	245,000
	1863	267,976	1,216	"	
	1864	214,672	6,696	"	
	1865	225,856	11,184	"	
	1866	252,246	6,590	"	
		Augmentation moyenne.		6,571	
<i>Redevances sur les mines . . .</i>	1862	447,525	"	"	400,000
	1863	500,095	"	57,450	
	1864	581,016	"	8,179	
	1865	459,771	77,835	"	
	1866	567,625	107,954	"	
		Augmentation moyenne.		50,050	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Tenant compte de l'augmentation constatée ci-dessus, on propose de fixer les prévisions du Budget de 1868 comme il suit :

Contribution personnelle	fr. 11,650,000
Droit de patente	4,620,000
Droit de débit de boissons	1,525,000
Droit de débit de tabacs	245,000
Redevances sur les mines	450,000

Ces prévisions dépassent de 529,990 francs celles de l'exercice précédent, en ce qui concerne les impôts directs.

DOUANES.

Droits d'entrée. Voici, pour les cinq dernières années, le produit de ces droits :

ANNÉES.	RECETTES		
	au profit de l'Etat.	au profit du fonds communal. (Loi du 18 juillet 1860.)	TOTALES.
	Francs.	Francs.	Francs.
1862.	15,894,551	1,886,601	15,780,952
1863.	15,515,802	1,794,411	15,510,213
1864.	12,986,558	2,006,705	14,993,043
1865.	15,625,959	2,140,709	15,764,668
1866.	12,898,049	2,556,475	15,204,524
Moyenne.	15,585,700	2,058,980	15,422,680

La différence entre les recettes effectuées en 1866 au profit de l'État et la moyenne des cinq dernières années, doit être attribuée, d'une part, à la crise que nous avons traversée, d'autre part, aux causes développées dans les notes explicatives du Budget de 1867.

Eu égard à ces diverses considérations, on croit pouvoir évaluer, comme pour l'année 1867, à 15,000,000 de francs le produit que les droits d'entrée procureront au Trésor en 1868, et à 2,110,000 francs la part du fonds communal.

Droits de sortie. Ces droits seront entièrement abolis à partir du 1^{er} janvier 1868.

Droit de tonnage. La loi du 13 juin 1863 a établi, sur les navires des États qui n'ont pas pris part au rachat du péage de l'Escaut, une taxe de 5 francs par tonneau, dont le produit est évalué à 15,000 francs pour 1868.

RÉSULTATS DE LA RÉFORME DOUANIÈRE.

On ne croit pas inutile de donner ici quelques détails succincts sur les avantages qu'ont produits pour le pays les dispositions prises successivement pour réformer notre régime de douane.

Quand on compare notre tarif douanier actuel au premier tarif officiel, qui fut publié en octobre 1847, on est frappé des immenses progrès réalisés, dans cet

NOTE PRÉLIMINAIRE.

espace de temps relativement court, au grand avantage du commerce, de l'industrie, des consommateurs et du Trésor.

On le sait, en 1847 la protection douanière était devenue chez nous, comme dans la plupart des autres pays du reste, le droit commun pour toutes les industries.

Toutes les marchandises, sauf de très-rares exceptions, étaient frappées de droits d'entrée, de sortie et de transit très-élevés; un grand nombre de produits étaient même prohibés. — A l'entrée, la loi du 21 juillet 1844 avait établi des taxes différentielles qui variaient suivant la provenance et le mode d'importation.

Pour rendre la protection plus efficace, on ne s'était pas contenté de fixer presque autant de taxes distinctes qu'il y avait d'espèces différentes de marchandises, mais on avait encore subdivisé chaque produit en un grand nombre de classes (1).

La loi du 6 juin 1859, établissant un régime exceptionnel pour certaines marchandises originaires du Grand-Duché de Luxembourg, — les traités conclus avec la France, le Zollverein et les Pays-Bas, qui assuraient à plusieurs articles provenant de ces pays un régime de faveur, venaient ajouter de nouvelles complications à un tarif déjà inextricable.

Les négociants et les agents de l'administration eux-mêmes ne parvenaient pas à se reconnaître dans cette multiplicité de taxes; il en résultait une source incessante d'erreurs dans les perceptions, d'incertitudes dans les combinaisons commerciales, et, partant, un obstacle plus sérieux à l'extension des échanges internationaux que l'élévation exagérée des droits (2).

(1) Pour faire comprendre jusqu'où ce système avait été poussé, il suffira de rappeler que les

Bois	étaient divisés en 42 classes, non compris les futailles et les voitures;
Boissons fermentées	— 18 — formant 7 rubriques principales;
Cuivre	— 11 — — 1 —
Épiceries	— 16 — — 8 —
Fer	— 44 — — 1 —
Fils de lin et de chanvre	— 32 — — 1 —
Fruits	— 17 — — 2 —
Grains	— 24 — — 4 —
Machines et mécaniques	— 12 — — 1 —
Méceries, quincaillerie et parfumerie	— 21 — — 21 —
Or et argent	— 10 — — 2 —
Peaux	— 30 — — 2 —
Pierres	— 13 — — 1 —
Poissons	— 32 — — 1 —
Poteries (ouvrages de terre)	— 12 — — 1 —
Produits chimiques	— 11 — — 1 —
Tabacs	— 43 — — 1 —
Verreries	— 12 — — 1 —
Tissus	— 122 — Les tissus de lin et de chanvre formaient à eux seuls 84 classes.

(2) Les demandes de restitution de droits indûment perçus et les contestations sur l'application du tarif étaient très-nombreuses. Aujourd'hui, il est rare que l'administration soit saisie de contestations de l'espèce.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

D'un autre côté, le tarif ne renseignant que le droit *en principal*, il arrivait fréquemment que des personnes peu familiarisées avec notre législation, omettaient de tenir compte des centimes additionnels, qui s'élevaient à 16 p. % du principal; de là, une autre cause d'erreurs et de mécomptes des plus regrettables.

Une conséquence de l'élévation des droits était de pousser à la fraude; pour la réprimer, le Gouvernement s'était vu contraint de confier la garde de nos frontières à une armée de douaniers qui coûtaient fort cher à l'État, et dont l'action était la plupart du temps inefficace (1). — La circulation et l'emmagasinage des marchandises dans le rayon réservé étaient forcément soumis à des formalités très-gênantes pour le commerce et l'industrie, dont elles paralysaient l'essor dans cette partie du pays.

Tous les hommes pratiques ne cessaient de protester contre un état de choses aussi intolérable.

Ce n'est pas ici le lieu de rappeler les résistances que l'on a eu à vaincre et les luttes qu'il a fallu soutenir pour mener à bonne fin la réforme de notre législation douanière. — Le problème était complexe : il s'agissait, en effet, d'affranchir les consommateurs de taxes exorbitantes; de faire disparaître les entraves qui s'opposaient au développement du commerce, tout en ménageant les intérêts d'industries qui s'étaient établies et avaient vécu sous le régime de la protection; enfin, de ne pas entamer trop fortement les revenus que le Trésor retirait de la douane et dont il n'était pas possible de faire le sacrifice.

La réforme fut inaugurée par l'abolition de l'échelle mobile sur les grains; vinrent ensuite l'abandon graduel des droits différentiels, la suppression à peu près radicale des droits de sortie, et le complet affranchissement du transit. — La libre admission de la plupart des matières premières, décrétée par la loi du 18 décembre 1857, prépara nos industries à entrer en lutte avec la concurrence étrangère. Enfin, les traités que nous avons conclus depuis 1861 ont eu le triple résultat d'opérer de fortes réductions sur les droits prohibitifs qui grevaient un grand nombre de marchandises fabriquées, dont plusieurs étaient indispensables à beaucoup de nos industries, d'ouvrir à celles-ci de nouveaux débouchés au dehors, et de compenser ainsi les pertes qu'elles pouvaient éventuellement essayer, sur le marché intérieur, par suite de l'abaissement des droits protecteurs.

Il restait à généraliser et à compléter les dispositions libérales de nos traités. Tel a été le but de la loi du 14 août 1865; elle a permis au Gouvernement de publier une nouvelle édition du tarif officiel, dans laquelle ont été coordonnées toutes les modifications apportées successivement à notre législation douanière. — On s'est surtout appliqué à réduire le nombre des bases, afin de faciliter les perceptions et de faire disparaître les complications, — causes de tant d'erreurs et d'incertitudes, — qui rendaient les tarifs antérieurs d'une application si difficile.

Quelques courtes observations feront mieux comprendre les immenses améliorations qui ont été réalisées sous ce rapport.

(1) Une loi spéciale, celle du 6 avril 1845, fut édictée pour réprimer la fraude. — Le personnel de la douane sur les frontières a été considérablement réduit depuis la réforme de notre tarif; la plupart des brigades placées en seconde ligne ont été supprimées.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Tarif à l'entrée.

Les marchandises soumises aux droits sont rangées par ordre alphabétique et réparties entre 41 rubriques principales; celles qui en sont exemptes sont réunies, à la fin du tableau des droits, sous la dénomination générale : *Autres marchandises*.

Les 41 rubriques d'articles imposés sont subdivisées en 151 classes ⁽¹⁾. L'intitulé de ces rubriques et de ces classes indique clairement les marchandises que chacune d'elles renferme; d'ailleurs, pour lever les doutes qui pouvaient exister, on a énuméré dans les notes explicatives qui font suite au tarif, les assimilations résultant de la loi. A l'aide de ces simples notes, le tarif est d'une application facile, et il n'est pas même nécessaire de recourir au répertoire général ⁽²⁾.

En était-il de même sous l'empire des tarifs antérieurs, notamment du tarif de 1847?

Ce tarif subdivisait les marchandises en 882 classes distinctes, dont

844 classes imposées à des droits plus ou moins élevés,
 15 — prohibées, et
 23 — libres ⁽³⁾.

Mais, comme on l'a dit plus haut, ces 844 catégories de marchandises imposées étaient passibles des droits différentiels établis par la loi du 21 juillet 1844; en réalité, *il existait 2,500 droits distincts*, non compris ceux résultant des régimes spéciaux (loi du 6 juin 1839 et traités avec la France, le Zollverein et les Pays-Bas). Les formalités étaient aussi compliquées que le tarif lui-même, qui formait un énorme volume in-4° de 418 pages; le tableau des droits d'entrée occupait, à lui seul, 45 pages de ce volume ⁽⁴⁾.

Par cela même que les rubriques étaient vagues, trop multipliées, mal définies, — que l'on avait classé séparément des marchandises de même espèce, — il n'était possible de préciser la tarification du plus grand nombre des produits qu'après de laborieuses recherches dans les notes explicatives et dans le répertoire.

Le produit des droits d'entrée qui, en 1847, ne s'élevait qu'à 9,739,987 francs,

(1) Le nombre de classes diminuera considérablement quand il sera possible de simplifier la tarification des fils et des tissus de coton, qui forment à eux seuls 45 classes.

(2) Ce répertoire est toutefois d'une utilité incontestable; il facilite les recherches, assure l'exactitude de la statistique commerciale, et permet aux personnes les plus étrangères à nos lois fiscales de formuler elles-mêmes leurs déclarations; ces personnes se trouvent ainsi affranchies de l'obligation de recourir, comme elles étaient forcées de le faire autrefois, à des intermédiaires, souvent peu scrupuleux, qui abusaient de leur bonne foi et de leur ignorance. — C'est, en un mot, la nomenclature méthodique, complète, détaillée des diverses marchandises comprises dans le tarif.

(3) Des 844 classes qui étaient imposées par le tarif de 1847, 372 sont complètement libres, et 8 autres ont été partiellement affranchies. — Les prohibitions ont toutes été levées et, des marchandises qu'elles frappaient, il en est 4 qui sont aujourd'hui exemptes de droits à l'entrée.

(4) Dans le tarif actuel, le tableau des droits d'entrée n'occupe que 6 1/2 pages in-8°; encore est-il à remarquer que les fils et les tissus de coton, dont il n'a pas été possible jusqu'ici de simplifier la tarification, pour des raisons que tout le monde connaît, prennent à eux seuls 1 1/2 page.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

a atteint 15,764,668 francs en 1865, et, malgré la crise que nous avons traversée, 15,264,524 francs en 1866.

La valeur des marchandises importées pour la consommation n'était que de 240,500,000 francs en 1847; en 1865, elle s'est élevée à 756,400,000 francs (1).

Ce simple rapprochement suffirait pour faire apprécier les résultats de notre réforme douanière.

Tarif à la sortie.

Toutes les marchandises sont libres à la sortie; le droit provisoire qui a été maintenu sur les drilles et chiffons, le seul qui existe encore au tarif, disparaîtra le 1^{er} janvier 1868.

Sous l'empire du tarif de 1847, il n'y avait que 57 classes de marchandises qui fussent affranchies de taxes à l'exportation (2); 15 catégories étaient prohibées (3) et les autres étaient frappées de droits.

On conçoit aisément ce qu'un pareil système apportait d'entraves au commerce, combien il causait de sujétion aux contribuables, sans procurer au Trésor un revenu bien important, puisqu'il ne s'élevait en 1847 qu'à 476,367 francs.

La valeur de nos exportations a augmenté dans une proportion plus forte encore que celle de nos importations; de 170,700,000 francs en 1847, elle s'est élevée à 601,700,000 francs en 1865 (4).

Tarif au transit.

Ici encore une liberté complète (il n'y a d'exception que pour la poudre à tirer) a succédé au régime restrictif qui existait en 1847. — A cette dernière époque,

(1) Ce chiffre n'a pu encore être établi pour 1866.

(2) Ces marchandises étaient les suivantes : Azur ou Smalt; — Baleine (Fanons de), de la pêche nationale; — Bestiaux; — Bois de teinture moulus; — Borax raffiné; — Charbons de terre; — Chevaux; — Cuivre (Monnaie de); — Grains : pain, biscuit, pain d'épice, farines et moutures, fécule de pommes de terre ou d'autres substances amylacées, vermicelle, macaroni, semoule; — Laines en masse, celles peignées ou teintées exceptées; — Légumes non spécialement tarifés; — Livres imprimés en Belgique sur papier indigène; — Or et argent : en poudre, en barres, en lingots, en masses, monnayés, objets d'orfèvrerie et vaisselle rompus; — Pierres : statues de marbre; — Pierres gemmes et pierres précieuses; — Poissons : d'eau douce, de la pêche nationale, anchois, écrevisses autres que homards; limaçons et moules, lamproies fraîches, morue en saumure ou au sel sec et poissons non spécialement tarifés; — Pommes de terre; — Sarraux de toile de lin; — Sel raffiné; — Tableaux; — Tissus de lin et de chanvre, à l'exception des coutils et de la batiste; — Tulles et dentelles de soie; — Tourbes.

(3) Voici quelles étaient les marchandises prohibées à la sortie : Bois : cercles et cerceaux d'osier rouge, longs de 225 à 267 centimètres; — Cendres de savonnerie et de saline; — Cuirs et peaux (Rognures de); — Drilles et chiffons; — Engrais; — Fer (Minerai de); — Futailles : barils à harengs, vides; — Grains : froment, lorsque le prix de l'hectolitre était de 24 francs et au-dessus; seigle, lorsque le prix de l'hectolitre était de 17 francs et au-dessus; — Os : pieds de mouton; — Pierres : marne ou pierres à chaux, blanches et bleues; — Sel brut exporté par terre; — Verriers : verre cassé ou groisil.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

douze espèces de marchandises seulement pouvaient transiter librement (1); — vingt-trois catégories de produits étaient prohibées (2), et toutes les autres étaient assujetties à des droits dont quelques-uns atteignaient un taux très-élevé. — Ces droits, qui ne produisaient à l'État que 80,868 francs, étaient fort onéreux pour le commerce par les pertes de temps qu'ils lui occasionnaient.

La valeur des marchandises, qui ont transité par la Belgique en 1847 et en 1865, s'élève respectivement à 145,096,000 francs et à 602,600,000 francs.

Aux mesures que l'on vient d'énumérer, il faut ajouter :

a. — La suppression complète du droit de tonnage établi par la loi du 26 août 1822. — Ce droit, qui produisait au Trésor environ 900,000 francs, a été aboli en vertu de la loi du 13 juin 1865, réglant le rachat du péage de l'Escaut; les autres taxes qui grevaient la navigation ont en même temps été abaissées;

b. — La suppression, par la loi budgétaire du 28 décembre 1858, des droits de timbre dont étaient frappés les documents de douane, et qui s'étaient élevés, en 1838, à 50,052 francs;

c. — La suppression des frais de vérification, de garde, de plombage, de voyage, etc., que le commerce avait à supporter conformément à la loi du 26 août 1822. — Cette suppression a été décrétée par la loi budgétaire du 20 décembre 1862;

d. — L'affranchissement des matériaux destinés aux constructions navales; l'abolition des droits et la simplification des formalités qui entravaient la nationalisation des navires étrangers et la délivrance des lettres de mer (lois du 12 juillet 1862 et du 12 avril 1864, et arrêtés des 12 et 15 avril 1864);

e. — Les facilités exceptionnelles accordées pour les importations, les exportations et le transit par chemin de fer. — Les marchandises entrant par cette voie et destinées, soit à la consommation, soit à la réexportation, peuvent arriver jusqu'au

(1) Savoir : Animaux sauvages; — Cuivre (Monnaie de); — Écorces à tan, venant du grand-duché de Luxembourg, en destination du Zollverein; — Grains importés en entrepôt et réexportés par mer; — Laines en masse; — Légumes non spécialement tarifés; — Or et argent : monnayés en barres, en lingots, en masse, en poudre, objets d'orfèvrerie et vaisselle rompus; — Pierres : ardoises originaires de France et entrant par la frontière limitrophe; — Pierres : statues et bustes de marbre; — Pierres gemmes et pierres précieuses non montées; — Tableaux; — Tissus de laine : draps et casimirs venant du Zollverein et des Pays-Bas, ou y allant.

(2) Voici ces produits : Bestiaux; — Boissons distillées soumises à l'accise; — Cordages déposés en entrepôt et destinés à être réexportés par mer et par l'Escaut, en quantités inférieures à 1,000 kil.; — Drilles et chiffons; — Eau de mer; — Fer : minerai, fontes brutes transitant par la Meuse vers la France, fer battu ou étiré, tôles, ancres coulées et battues, vieux fer, ferraille et mitraille; — Fil de lin ou de chanvre sortant en transit vers la France; — Gibier, pendant le temps où la chasse n'est pas permise; — Munitions de guerre (armes et munitions), sortant vers les pays qui ne sont pas en paix avec la Belgique; — Pierres à diguer; — Poissons de mer; — Poudre à tirer; — Saumure; — Sel brut et raffiné; — Sucre raffiné; — Tissus de lin et de chanvre, sortant en transit vers la France; — Vinaigre.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

cœur du pays, dans nos entrepôts publics, sans formalités ni visites à la frontière. Le transit direct par chemin de fer se fait également sans aucune espèce de vérification; on se borne à plomber les waggons, qui traversent ensuite le pays sous l'escorte de la douane (loi du 6 août 1849 sur le transit, modifiée par celles du 3 mars 1851 et du 1^{er} mars 1858, et arrêté royal du 15 septembre 1855);

f. — Le transfert au bureau d'Anvers des attributions du bureau de Lillo. — Cette mesure, qui était sollicitée depuis longtemps par le commerce anversois, a eu pour effet de faciliter les importations par eau et d'accroître ainsi la prospérité du port d'Anvers (Arrêté royal de 18 juillet 1864);

g. — L'admission en franchise temporaire et la libre réimportation des chevaux et des bestiaux, amenés aux foires et aux marchés du pays ou envoyés de Belgique aux foires et marchés étrangers;

h. — L'application large et libérale des dispositions de la loi du 4 mars 1846 sur les entrepôts, notamment en ce qui concerne l'enlèvement en franchise provisoire des marchandises destinées à recevoir une main-d'œuvre dans le pays, et l'extension du régime de l'entrepôt fictif et de l'entrepôt particulier à des produits qui en étaient exclus;

i. — La substitution de la préemption pour le compte de l'État au mode établi par la loi du 26 août 1822. — Le système nouveau offre au commerce des garanties que ne présentait pas celui qu'il a remplacé, et qui donnait parfois lieu à de véritables abus;

k. — L'extension des facilités accordées pour l'importation par la route directe, sans passer par un bureau de douane, des marchandises pondéreuses et encombrantes;

l. — Les recommandations faites aux agents de l'administration de ne plus percevoir de droits d'entrée sur les *minuties* importées en dehors de toute spéculation commerciale. Les voyageurs se trouvent ainsi affranchis des embarras et des ennuis que les perceptions de l'espèce, — qui ne rapportaient presque rien à l'État, — leur occasionnaient;

m. — La simplification des formalités auxquelles la circulation et l'emmagasinage des marchandises dans le rayon des douanes étaient assujettis en vertu de la loi du 26 août 1822, et de celle du 6 avril 1845 sur la répression de la fraude. — Cette mesure a une importance exceptionnelle; l'arrêté du 25 juillet 1864, qui l'a décrétée, a supprimé de fait la moitié du rayon des douanes et apporté des adoucissements à un régime qui n'était plus en harmonie avec notre législation douanière;

n. — Les facilités accordées pour l'établissement de fabriques, d'usines, de dépôts ou de magasins dans le rayon des douanes. — Toutes les demandes sont, en général, accueillies, tandis qu'autrefois on était forcé de se montrer excessivement sévère, en présence des dangers de fraude auxquels donnait lieu l'élévation des droits;

o. — Les mesures de décentralisation qui ont été adoptées, et qui confèrent aux fonctionnaires en province le pouvoir de statuer sur une foule d'affaires, dont jadis l'Administration centrale s'était réservé l'examen.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Comme on le voit, la réforme n'a pas porté uniquement sur la quotité des droits; elle s'est étendue à leur assiette ainsi qu'aux formalités qui, on l'a déjà dit, peuvent exercer sur les opérations commerciales une influence des plus considérables et contre-balancer même le bénéfice des taxes modérées.

Convaincu de cette vérité, le Gouvernement continuera à s'appliquer à procurer au commerce toutes les facilités compatibles avec la sauvegarde des intérêts du Trésor public; ainsi seront rendues plus efficaces les larges réductions de droits qui ont été décrétées, et qui seraient probablement restées stériles si, dans la pratique, les agents du fisc avaient entravé les intentions bienveillantes de la Législature, par des formalités longues ou gênantes et par d'inutiles restrictions.

Telle qu'elle est actuellement, notre législation douanière est une des meilleures et des plus libérales de l'Europe; elle ne le cède en rien, même à celle des pays que, chaque jour, ont cités comme exemples en cette matière.

ACCISES.

Sel. — La moyenne du produit pendant les cinq dernières années a été de 5,536,317 francs; mais la recette a atteint environ 5,600,000 francs en 1866. C'est à ce chiffre qu'on évalue les recouvrements à faire en 1868.

Eaux-de-vie indigènes. — En fixant l'évaluation à 7,900,000 francs, on dépasse de 123,000 francs la moyenne; mais on reste de 189,000 francs au-dessous du produit de 1865 et de 537,000 francs au-dessous de celui de 1866.

Bières. — L'estimation à 9 millions du produit de 1868 n'excède que de 53,000 francs la moyenne des recettes pendant les cinq dernières années. Il y a d'autant plus de probabilité que le chiffre sera atteint, qu'il est encore notablement inférieur aux recouvrements de 1865 et de 1866.

Le produit moyen de la période quinquennale, de 1862 à 1866, est de 15,088,438 francs; mais les recouvrements s'étant élevés en 1864 à 15,314,439 francs; en 1865, à 15,479,233 francs, et en 1866, à 15,810,280 francs, on est fondé à évaluer le produit de 1868 à 15,700,000 francs. *Enregistrement.*

La recette des droits de greffe, en 1866, a notablement dépassé celle des années précédentes. Le produit moyen est de 296,121 francs. L'estimation pour 1868 est portée à 290,000 francs, soit 5,000 francs de plus que les prévisions pour 1867. *Greffe*

Le produit de ces impôts a peu varié pendant les cinq dernières années. Par ces motifs, on évalue les chiffres des recouvrements à opérer en 1868, au montant des moyennes des cinq dernières années. *Hypothèques et successions.*

Le produit va toujours croissant, et comme il s'élève déjà à 4,081,000 francs en 1866, il est rationnel de supposer que celui de 1868 s'élèvera au moins à 4,100,000 francs. *Timbre.*

La progression normale du produit des postes permet de prévoir que la recette de 1868 s'élèvera à environ 3,894,000 francs au profit du Trésor. C'est une augmentation de 177,000 francs sur les évaluations de 1867. *Postes.*

NOTE PRÉLIMINAIRE.

- Chemin de fer.* Bien que, par suite des événements qui ont pesé sur le mouvement des affaires, le produit de 1866 reste notablement inférieur au chiffre des prévisions, on a tout lieu de croire que l'évaluation de 38 millions pour 1867 se réalisera. Le Gouvernement est dans une période d'expérimentation des tarifs; profitant de l'expérience déjà acquise, il compte introduire dans ces tarifs diverses modifications de détail qui doivent assurer au Trésor certaines augmentations de recettes, sans nuire au développement de l'industrie et des transactions commerciales. Par ces motifs, on évalue à 39 millions le chiffre pour 1868, avec la conviction qu'il sera atteint par le produit, à moins d'événements imprévus.
- Télégraphes.* L'augmentation de 100,000 francs prévue pour 1868 est la conséquence de l'accroissement constant de la recette.
- Domaines (Valeurs capitales).* La moyenne de ces produits s'élevant à 1,004,252 francs, et les années 1865 et 1866 étant respectivement comprises dans ce calcul pour 1,031,880 et 1,434,611 francs, on porte le chiffre probable pour 1868 à 1,000,000 de francs, soit une augmentation de 50,000 sur les prévisions de 1867.
- Forêts.* Ces produits, dont la moyenne est de 933,926 francs, ont subi depuis trois ans une notable diminution; tombés en 1864 de 1,052,293 à 904,112 francs, ils ne se sont élevés en 1865 et 1866 qu'à 967,333 et 934,161 francs. On ne renseigne que 930,000 francs comme recette probable pour 1868.
- Produits divers et accidentels.* Ces produits, évalués à 1,100,000 francs au Budget de 1867, comprennent ceux des jeux de Spa. Dans la prévision de la suppression de ces jeux avant le 1^{er} janvier 1868, l'article subit une réduction de 600,000 francs.
- Revenus des domaines.* Les recettes opérées de ce chef, pendant les cinq dernières années, ne s'élèvent en moyenne qu'à 512,488 francs. Ce chiffre devant décroître encore par suite de l'aliénation des terrains des places démantelées, on ne fixe l'évaluation pour 1868 qu'à 500,000 francs, soit 50,000 francs de moins que l'estimation pour 1867.
- Remboursem., par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.* L'État retire aux provinces et aux communes le montant des centimes additionnels compris dans les non-valeurs de la contribution personnelle. Il ne peut être tenu, en effet, qu'au versement réel des sommes payées par les contribuables. A partir de l'exercice 1868, la même règle sera appliquée aux non-valeurs de la contribution foncière et du droit de patente. Cette mesure donnera lieu à une augmentation de recette d'environ 15,000 francs.
- Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.* L'augmentation prévue de 50,000 francs met l'évaluation en rapport avec le produit moyen des années 1862 à 1866.

PROJET DE LOI.**LÉOPOLD II,****ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir. Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE PREMIER.

Les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 1867, en principal et centimes additionnels ordinaires et extraordinaires au profit de l'État, ainsi que la taxe des barrières non supprimées, seront recouvrés, pendant l'année 1868, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

ART. 2.

D'après les dispositions qui précèdent, le Budget des recettes de l'État, pour l'exercice 1868, est évalué à la somme de cent soixante-neuf millions quatre cent trois mille deux cent quatre-vingts francs (169,405,280).

ART. 3.

La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1868.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1867.

LÉOPOLD.**PAR LE ROI :***Le Ministre des Finances,***FRÈRE-ORBAN.**

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	
IMPOTS.		
	<i>Foncier</i>	
	<i>Personnel</i>	{ Principal 10 centimes additionnels extraordinaires Frais d'expertise
	<i>Patentes</i>	{ Principal 10 centimes additionnels extraordinaires
	Droit de débit de boissons alcooliques	
	— de tabacs	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	<i>Redevances sur les mines</i>	{ Principal 380,000 » 10 centimes additionnels ordinaires pour non- valeurs 38,000 » 3 centimes extraordinaires sur la redevance proportionnelle pour frais de confection d'une carte générale des mines 11,000 » 5 centimes sur les trois sommes précédentes pour frais de perception 21,000 »
	<i>Douanes</i>	{ Droits d'entrée Droits de tonnage
	<i>Accises</i>	{ Sel Vins étrangers Eaux-de-vie indigènes Bières et vinaigres Sucres de canne et de betterave Glucoses et autres sucres non cristallisables

POUR L'EXERCICE 1868.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1868.		TOTAL.	OBSERVATIONS.
"	18,909,280		
10,850,000	11,650,000		
1,055,000			
45,000			
4,200,000	4,620,000		
420,000			
"	1,525,000		
"	245,000		
"	450,000		
(1) 18,000,000	18,015,000		(1) Déduction faite de 75 p. % de la recette probable sur les cafés, soit 1,875,000 francs, de 35 p. % du produit des droits d'entrée sur les eaux-de-vie, soit 175,000 francs, et de 35 p. % ou 60,000 francs du produit des mêmes droits sur les bières et vinaigres venant de l'étranger, ensemble une somme de 2,110,000 francs attribuée au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860.
15,000			
5,600,000			
(2) 2,100,000			(2) Déduction faite de 35 p. % du produit probable, soit, fr. 1,150,000
(3) 7,900,000	28,520,000		(3) Id. id. 4,250,000
(4) 9,000,000			(4) Id. id. 4,840,000
(5) 3,900,000			(5) Id. id. 2,100,000
20,000			
A REPORTER.		78,984,280	

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	
	IMPOTS. (Suite.)	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES (suite.)	Garantie	Droits de marque des matieres d'or et d'argent
	Recettes diverses	Recettes extraordinaires et accidentelles, recouvrement de frais de verification de marchandises, loyers des bâti- ments et droits de magasin dans les entrepôts de l'État .
		Enregistrement (principal et 30 centimes additionnels).
		Greffes (Id. 30 id.).
		Hypothèques . (Id. 25 id.).
		Successions . (Id. 30 id.).
	Droits, additionnels et amen- des	Droit de mutation en ligne directe (princ. et 30 cent. addit)
		Droit dû par les epoux survivants (id.).
		Timbre
		Naturalisations
		Amendes en matière d'impôts
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.		Id de condamnations en matières diverses
	PÉAGES.	
	Domaines	Rivières et canaux
		Routes appartenant à l'État
		Taxe des correspondances en général
TRAVAUX PUBLICS.	Postes	Droits sur les articles d'argent
		Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842 . .
MARINE		Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres

POUR L'EXERCICE 1868.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1868.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
REPORT . . . fr. 78,934,280		
" 300,000		
" 40,000		
15,700,000	114,669,280	
290,000		
2,750,000		
10,200,000		
1,800,000		
200,000	85,395,000	
4,100,000		
5,000		
200,000		
150,000		
2,000,000		
30,000	2,030,000	
3,805,500		
23,600	(1) 3,894,000	
64,900	6,384,000	(1) Deduction faite de la part de 2,706,000 francs . attribuée au fonds communal créée par la loi du 18 juillet 1860.
" 460,000		
A REPORTER. . . . fr.	121,053,280	

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
CAPITAUX ET REVENUS.	
TRAVAUX PUBLICS.	Chemin de fer Télégraphes électriques
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Domaines (valeurs capitales) Forêts Dépendances des chemins de fer Établissements et services régis par l'État Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires. Revenus des domaines
TRAVAUX PUBLICS.	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes
PRISONS	Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets) — de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations — des actes des commissariats maritimes — des droits de chancellerie. — des droits de pilotage — des droits de fanal
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	Chemin de fer rhénan. — Dividendes. Part réservée à l'État par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale

POUR L'EXERCICE 1868.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1868.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
Report. . . fr.	121,058,280	
89,000,000 } 1,100,000 }	40,100,000	
1,000,000		
950,000		
90,000	8,240,000	
200,000		
500,000		
500,000	46,015,000	
»	24,000	
»	180,000	
950,000		
55,000		
3,500		
710,000	2,521,000	
170,000		
282,500		
400,000		
A REPORTER. . . . fr.	167,068,280	

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. . . .	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.
PRISONS.	Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières. Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de jus- tice, achat et entretien de leur mobilier
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes Recettes accidentelles. Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de rembourse- ment d'avances. Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances. Recette du chef d'ordonnances prescrites.

POUR L'EXERCICE 1868.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1868. -	TOTAL.	OBSERVATIONS.
REPORT. fr.	167,068,280	
160,000		
35,000	195,000	
15,000		
600,000	615,000	
1,250,000		
25,000	1,275,000	
20,000		
100,000		
80,000		
9,000	250,000	
1,000		
40,000		
TOTAL. fr.	169,403,280	

(92)

ANNEXES
AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS
POUR L'EXERCICE 1868.

ANNEXE N° 1.

TABLEAU
DES
PRODUITS ET REVENUS DE L'ÉTAT,
RÉALISÉS
PENDANT LES EXERCICES 1862, 1863, 1864, 1865 ET 1866.

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

Administrations.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
		1963.	1963.	1964.
	IMPOTS.			
	<i>Foncier</i>	18,886,292	18,886,292	18,886,292
	<i>Personnel</i> { Principal 10 centimes additionnels extraordinaires.	10,519,215	10,694,279	10,806,912
	<i>Patentes</i> { Principal 10 centimes additionnels extraordinaires.	3,053,116	4,042,768	4,179,676
	Droit de débit de boissons alcooliques.	1,215,904	1,257,676	1,506,566
	— de tabacs.	206,760	207,976	214,672
	<i>Redevances sur les mines.</i> { Principal 10 centimes ordinaires pour non-valeurs. 3 — extraordinaires sur la redevance proportionnelle, pour frais de confection d'une carte générale des mines 5 — sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception	447,525	390,005	381,916
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	<i>Douanes</i> { Droits d'entrée — de sortie — de tonnage.	15,894,551	15,515,802	12,986,558
	Sel et eau de mer	5,400,574	5,024,117	5,517,675
	Vins étrangers.	1,801,072	2,009,004	1,987,586
	Eaux-de-vie indigènes	6,888,105	7,517,559	7,855,485
	<i>Accises</i> { — étrangères Bières et vinaigres.	82,090	41,021	16,227
	Sucres	8,286,032	8,740,205	9,045,976
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	5,802,554	5,848,857	5,566,811
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	14,452	20,918	20,658
	<i>Garantie.</i> Droits de marque de matières d'or et d'argent	237,458	265,709	281,695
	<i>Recettes diverses</i> { Loyers de bâtiments et droits de magasin des entrepôts de l'Etat Recouvrements de frais de vérification de marchandises, recettes accidentelles, etc.	265,820	251,679	169,509
		16,267	51,280	50,768

POUR L'EXERCICE 1868.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1868.		Observations.
1865.	1866.		adoptées POUR L'EXERCICE 1867.	proposées POUR L'EXERCICE 1868.	En PLUS.	En MOINS.	
18,886,292	18,886,292	18,886,292	18,886,290	18,900,280	22,990	"	
11,008,500	11,287,242	10,899,247	11,400,000	11,650,000	250,000	"	
4,235,590	4,598,600	4,161,510	4,488,000	4,620,000	152,000	"	
1,575,245	1,425,575	1,515,725	1,450,000	1,525,000	75,000	"	
225,856	252,240	217,502	245,000	245,000	"	"	
450,771	567,625	449,386	400,000	450,000	50,000	"	
13,625,950	12,898,048	15,585,699	15,000,000	15,000,000	"	"	
6,520	56,918	50,515	5,000	"	"	5,000	
27,265	16,805	299,729	15,000	15,000	"	"	
5,555,454	5,599,986	5,556,517	5,400,000	5,600,000	200,000	"	
2,070,148	2,608,816	2,109,485	2,080,000	2,100,000	20,000	"	
8,189,677	8,457,110	7,777,545	7,540,000	7,900,000	560,000	"	
9,820	"	"	"	"	"	"	
9,414,105	9,184,025	8,955,668	8,840,000	9,000,000	160,000	"	
5,855,042	5,895,975	5,795,599	5,900,000	5,900,000	"	"	
27,227	56,586	25,960	20,000	20,000	"	"	
292,060	268,968	272,779	500,000	500,000	"	"	
49,557	6,975	144,867	40,000	40,000	"	"	
54,755	12,205	29,050					
A Reporter. . . .			78,009,290	79,274,280	1,269,990	5,000	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

Administrations.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS EN		
		1902.	1903.	1904.
IMPÔTS (suite).				
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Enregistrement (principal et 50 centimes additionnels) . . .	14,486,571	14,551,066	15,314,450
	Grefse . . . (id. 50 id. id.) . . .	289,206	277,157	291,121
	Hypothèques . (id. 25 id. id.) . . .	2,087,905	2,609,811	2,798,872
	Successions . (id. 50 id. id.) . . .	12,400,534	12,048,707	12,028,960
	Timbre	5,805,701	4,015,584	4,109,651
	Naturalisations	6,500	11,000	4,000
	Amendes en matière d'impôts	156,103	182,149	209,162
— de condamnations en matières diverses	150,050	155,075	150,773	
PÉAGES.				
DOMAINES.	Rivières et canaux	2,685,174	2,653,282	2,512,125
	Routes appartenant à l'État	1,468,538	1,447,570	1,454,286
TRAVAUX PUBLICS.	Taxes des correspondances en général			
	Postes	5,020,983	5,281,066	5,410,785
	Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842			
MARINE.	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	512,562	271,511	457,006
CAPITAUX ET REVENUS.				
TRAVAUX PUBLICS.	Chemin de fer	30,588,840	31,721,264	55,725,057
	Télégraphes électriques	605,045	612,565	780,509
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Domaines (valeurs capitales)	930,096	855,946	782,128
	Forêts	1,061,731	1,052,293	904,112
	Dépensances des chemins de fer de l'État	82,312	82,825	124,050
	Établissements et services régis par l'État	574,248	255,505	544,371
	Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires	901,744	1,180,698	1,149,720
	Revenus des domaines	504,602	488,470	588,468
	TRAVAUX PUBLICS.	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des chemins de fer, des postes et télégraphes	22,671	18,982

POUR L'EXERCICE 1868.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1868.		Observations.
1865.	1866.		adoptées POUR L'EXERCICE 1867.	proposées POUR L'EXERCICE 1868.	En PLUS.	En MOINS.	
		REPORT.	78,000,200	79,274,280	1,269,000	5,000	
15,479,255	15,810,280	15,038,458	14,750,000	15,700,000	950,000	"	
204,771	528,552	296,121	285,000	290,000	5,000	"	
2,000,450	2,775,886	2,754,185	2,700,000	2,750,000	50,000	"	
12,549,582	12,213,551	12,220,184	12,000,000	(1) 12,200,000	200,000	"	(1) Cette évaluation se décompose ainsi qu'il suit :
4,070,122	4,081,048	4,017,741	3,925,000	4,100,000	175,000	"	Successions 10,300,000
7,500	4,000	6,600	5,000	5,000	"	"	Droit de mutation en ligne di- recte 1,800,000
217,875	242,491	201,556	180,000	200,000	20,000	"	Droit dû par les époux survi- vants. 900,000
104,058	129,555	151,958	150,000	150,000	"	"	<u>12,300,000</u>
2,233,065	2,040,500	2,426,590	2,000,000	2,000,000	"	"	
1,465,008	1,579,156	1,482,635	50,000	50,000	"	"	
5,520,974	(2) 5,703,552	5,592,628	5,717,000	5,894,000	177,000	"	(2) Chiffre approximatif, le produit réel n'étant pas encore constaté.
457,092	(2) 585,000	572,594	460,000	460,000	"	"	
55,714,008	(1) 55,058,246	52,961,085	58,000,000	59,000,000	1,000,000	"	
622,740	(2) 975,578	720,625	1,000,000	1,100,000	100,000	"	
1,051,880	1,154,611	1,004,252	950,000	1,000,000	50,000	"	
967,535	954,161	985,926	1,000,000	950,000	"	50,000	
38,897	100,675	95,749	90,000	90,000	"	"	
354,126	141,538	290,585	200,000	200,000	"	"	
1,541,050	1,250,750	1,166,590	1,100,000	500,000	"	600,000	
620,085	354,805	512,488	350,000	500,000	"	50,000	
29,165	20,745	21,954	24,000	24,000	"	"	
		A REPORTER. . . fr.	161,125,200	164,417,280	3,000,000	705,000	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

Administrations.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
		1862.	1863.	1864.
CAPITAUX ET REVENUS (suite).				
PRISONS.	Produits divers des prisons (pistoles, cantines, ventes de vieux effets)	120,509	150,708	109,720
	Produit de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	918,628	882,824	722,675
	— des actes des commissariats maritimes	47,755	49,199	55,040
	— des droits de chancellerie	5,957	4,046	4,049
	— — de pilotage	750,450	700,668	659,025
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	— — de fanal	127,277	155,196	145,245
	— de la fabrication des monnaies de nickel	2,565,466	2,470,947	"
	— de la fabrication des monnaies de cuivre	125,016	"	"
	Chemin de fer Rbénan. — Dividendes	225,088	225,500	252,500
	Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1859, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale	565,505	555,250	522,041
REMBOURSEMENTS.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	149,209	161,582	165,175
	Remboursements, par les communes, des centimes additionnels sur les non- valeurs des contributions directes	20,294	19,277	21,794
ENREGISTREMENT ET DOMAINES	Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables.	1,527	6,585	59,846
	Recouvrement d'avances faites par les divers Départements	557,189	595,471	652,174
PRISONS.	Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	1,609,541	1,695,810	1,811,481
	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de Justice, achat et entretien de leur mobilier	28,761	22,808	28,508
	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non- valeurs des contributions directes	17,420	22,294	19,168
	Recettes accidentelles	58,516	68,509	595,278
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées	66,269	77,556	* 81,556
	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	"	9,000	9,000
	Prélèvement à faire sur les recettes de la caisse générale de retraite	584	556	284
	Recettes du chef d'ordonnances prescrites	25,458	54,454	71,411

POUR L'EXERCICE 1868.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1868.		Observations.	
1865.	1866.		adoptées	proposées	En	En		
			POUR L'EXERCICE 1867.	POUR L'EXERCICE 1868.	PLUS.	MOINS.		
		REPORT . . .	161,125,200	164,417,280	3,090,990	705,000		
74,670	(¹) 43,155	100,054	130,000	130,000	"	"	(¹) Chiffre approximatif, le produit réel n'étant pas encore constaté.	
1,020,457	(¹) 1,063,992	926,515	950,000	950,000	"	"		
55,006	(¹) 57,899	52,594	55,000	55,000	"	"		
3,371	(¹) 2,429	3,570	3,500	3,500	"	"		
703,641	(¹) 762,474	707,252	710,000	710,000	"	"		
167,344	(¹) 191,762	152,064	170,000	170,000	"	"		
"	"	"	"	"	"	"		
"	"	"	"	"	"	"		
259,000	(²) "	235,107	232,500	232,500	"	"		(²) Le produit n'est pas encore connu.
446,909	608,902	450,721	400,000	400,000	"	"		
171,418	184,227	165,000	160,000	160,000	"	"		
21,543	26,737	21,720	20,000	35,000	15,000	"		
14,868	9,265	14,418	15,000	15,000	"	"		
629,095	618,446	606,475	550,000	600,000	50,000	"		
(¹) 550,787	(¹) 635,991	1,260,282	1,250,000	1,250,000	"	"		
10,924	(¹) 14,657	21,088	25,000	25,000	"	"		
18,046	(¹) 17,931	18,973	20,000	20,000	"	"		
355,874	(¹) 281,642	231,904	100,000	100,000	"	"		
55,082	(¹) 44,184	60,881	80,000	80,000	"	"		
9,000	9,000	9,000	9,000	9,000	"	"		
503	"	432	1,000	1,000	"	"		
68,514	59,178	55,799	40,000	40,000	"	"		
TOTALS. . . . fr.			160,046,290	169,405,280	4,061,990	705,000		
					DIFFÉRENCE EN PLUS . . . fr.		3,356,990	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ANNEXE N° 2.

ÉTAT DE RÉPARTITION

DU

CONTINGENT DE LA CONTRIBUTION FONCIÈRE DE 1866.

PROVINCES.	REVENU IMPOSABLE		CONTINGENT DE 1866.	Observations.
	PREIS POUR BASE de la peréquation.	au 31 décembre 1852, qui a servi de base pour établir le contingent actuel		
Anvers	13,642,646 10	13,956,455 18	1,375,106 »	
Brabant	28,553,848 26	50,129,411 47	2,972,902 »	
Flandre occidentale.	23,837,067 66	24,178,560 52	2,385,684 »	
Flandre orientale.	26,415,156 28	27,056,825 12	2,667,717 »	
Hainaut.	26,731,129 85	27,455,881 80	2,708,872 »	
Liège.	15,410,595 60	16,014,426 48	1,580,151 »	
Limbourg.	6,054,156 22	7,020,077 79	692,665 »	
Luxembourg	5,656,556 60	5,687,274 45	561,158 »	
Namur	9,911,728 49	10,157,569 40	1,000,272 »	
TOTAUX.	157,091,265 15	161,594,482 50	15,944,527 »	

POUR L'EXERCICE 1868.

ANNEE N° 3.

ÉTAT

DU

MONTANT DES ROLES DE LA CONTRIBUTION PERSONNELLE

DE L'EXERCICE 1866.

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

PROVINCES.	PRINCIPAL DE LA CONTRIBUTION PERSONNELLE DE 1866, SUR							
	LA VALEUR locative.	LES PORTES et fenêtres.	les FOYERS.	le MOBILIER.	LE RACHAT DES QUATRE PREMIÈRES BASES		les DOMESTIQUES.	les CHEVAUX.
					à 8 p. %.	à 12 p. %.		
Anvers.	417,182 52	496,796 98	129,091 20	235,559 15	6,397 84	6,540 56	95,052 52	44,458 54
Brabant	850,124 80	845,692 20	251,247 43	540,359 92	548 48	528 12	207,179 12	125,075 58
Flandre occidentale.	298,962 11	478,056 "	121,765 55	135,016 65	4,024 24	5,107 04	68,462 22	54,906 08
Flandre orientale .	459,806 15	648,102 52	147,896 54	216,509 86	2,247 76	5,048 28	95,596 97	72,977 62
Hainaut	546,197 52	557,485 48	175,557 55	177,948 84	"	"	75,820 74	77,054 44
Liège	252,064 41	541,422 58	122,574 48	151,076 86	5,019 84	4,547 16	87,391 70	49,509 84
Limbourg.	40,371 84	75,610 22	24,861 99	50,186 40	"	"	22,610 86	14,289 74
Luxembourg.	28,774 80	56,055 50	52,258 22	24,025 96	"	"	11,808 40	9,375 90
Namur.	82,704 60	131,907 55	60,014 70	70,188 61	"	"	53,224 64	57,245 12
TOTAUX.	2,756,188 75	5,609,128 45	1,064,845 75	1,597,252 25	16,858 16	21,770 96	697,146 97	482,872 46

POUR L'EXERCICE 1868.

TOTAL de la CONTRIBUTION.	REMISE			MONTANT DE LA CONTRIBUTION au profit de l'État.					NOMBRE d'articles des rôles.
	De la moitié de la contribution, d'après les 4 premières ba- ses.	Du quart de la contribution, d'après les 4 premières ba- ses.	TOTAL.	PRINCIPAL.	DIX CENTIMES additionnels.	AVENDES.	FRAIS d'expertise.	TOTAL.	
1,420,758 80	812 87	325 69	1,156 56	1,428,622 24	142,862 02	"	7,074 82	1,578,559 08	52,615
2,818,755 45	6,510 "	2,555 92	9,065 92	2,809,691 55	280,968 95	527 64	10,770 01	3,101,758 15	77,187
1,184,207 80	2,501 18	040 02	5,357 20	1,180,060 69	118,095 79	"	5,189 76	1,504,246 24	60,912
1,628,185 70	1,596 66	1,064 96	2,661 62	1,625,524 08	162,552 15	"	6,555 40	1,794,451 65	75,148
1,588,024 55	2,750 55	492 47	5,225 "	1,584,801 55	158,479 75	"	5,555 92	1,528,015 20	85,840
1,012,006 67	1,988 50	1,024 51	5,912 81	1,008,095 86	100,809 12	"	4,442 11	1,115,545 09	44,698
205,951 05	"	"	"	205,951 05	20,592 81	"	778 58	227,502 24	11,558
162,898 58	"	"	"	162,898 58	16,289 80	"	609 01	179,797 59	10,928
416,185 02	156 00	97 95	254 85	415,950 19	41,592 67	"	1,665 65	459,186 51	19,712
10,246,045 71	16,186 44	7,405 50	23,589 94	10,222,455 77	1,022,245 04	527 64	42,217 06	11,287,241 51	454,585

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ANNEXE N° 4.

MONTANT DES RÔLES

DU

DROIT DE PATENTE DE L'EXERCICE 1866.

PROVINCES.	PRINCIPAL des RÔLES PRIMITIFS et des rôles supplétifs.	DIX CENTIMES ADDITIONNELS POUR LE TRÉSOR.	TOTAL.	NOMBRE D'ARTICLES des RÔLES.	PRINCIPAL des COTISATIONS des sociétés anonymes en 1866. (Pour mémoire.)
Anvers	484,876 27	48,485 50	553,561 60	35,458	12,036 76
Brabant	1,125,905 12	112,588 75	1,258,495 87	49,225	484,216 85
Flandre occidentale.	547,548 15	54,753 85	582,501 98	57,197	15,187 46
— orientale	547,628 09	54,764 11	602,592 20	46,807	65,829 08
Hainaut	690,815 38	69,080 45	759,894 03	68,245	60,955 29
Liège	487,512 52	48,751 25	536,043 57	58,575	111,475 57
Limbourg	78,085 64	7,897 59	86,881 23	10,035	•
Luxembourg	66,829 95	6,682 74	73,512 69	10,380	•
Namur	168,799 52	16,878 76	185,678 08	20,101	10,125 76
TOTAUX.	5,998,606 42	599,862 89	4,598,559 31	314,100	758,424 75

Le montant des rôles du 4^me trimestre de 1866 est établi par approximation, d'après les rôles correspondants de 1865. Ceux-ci se sont élevés à fr. 157,121 24 c.

, POUR L'EXERCICE 1868.

ANNEXE N° 5.

MONTANT DES RÔLES**DU DROIT DE DÉBIT EN DÉTAIL DE BOISSONS ALCOOLIQUES**

de l'exercice 1866.

PROVINCES.	MONTANT des RÔLES PRIMITIFS et des rôles supplémentifs.	NOMBRE D'ARTICLES des RÔLES	<i>Observations.</i>
Anvers	115,180 75	6,721	Le montant des rôles du 4 ^m trimestre de 1866 est établi par approximation, d'après les pro- duits des rôles correspondants de 1865, qui se sont élevés à 9,216 francs.
Brabant	215,156 "	13,587	
Flandre occidentale	144,117 25	9,222	
— orientale	180,585 25	11,927	
Hainaut	528,060 25	22,520	
Liège	221,454 25	14,059	
Limbourg	51,928 "	3,771	
Luxembourg	54,004 50	3,856	
Namur	112,211 25	8,382	
TOTAUX	1,425,575 50	94,945	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ANNEXE N° 6.

MONTANT DES RÔLES

DU

DROIT DE DÉBIT DE TABACS DE L'EXERCICE 1866.

PROVINCES.	MONTANT des RÔLES PRIMITIFS et des rôles supplémentifs.	NOMBRE D'ARTICLES des RÔLES.	Observations.
Anvers.	28,289 50	3,082	Le montant des rôles du 4 ^e trimestre de 1866 est établi par approximation, d'après les produits des rôles correspondants de 1865; ceux-ci se sont élevés à 1,860 francs.
Brabant	55,703 50	5,409	
Flandre occidentale.	22,286 "	2,850	
— orientale	24,958 75	2,948	
Hainaut	40,822 50	5,129	
Liège	59,086 "	5,522	
Limbourg	10,135 50	1,517	
Luxembourg.	11,686 50	1,688	
Namur	19,298 "	2,764	
TOTAUX.	252,246 25	28,955	

POUR L'EXERCICE 1868.

ANNEXE N° 7.

MONTANT DES ROLES

DES

REDEVANCES SUR LES MINES DE L'EXERCICE 1866.

PROVINCES.	PRINCIPAL DES REDEVANCES			Additionnels (1).	TOTAL.	5 centimes pour frais de perception.	TOTAL GÉNÉRAL.	Nombre d'ARTICLES des RÔLES.
	Fixes.	Pro- portionnelles.	TOTAL.					
Hainaut . . .	8,940 60	548,153 .	357,075 60	46,151 61	405,227 21	20,161 56	425,388 57	193
Liège	4,805 28	105,670 .	108,475 28	15,057 45	122,450 71	6,121 35	128,552 24	215
Luxembourg . .	1,478 40	565 .	1,845 40	195 29	2,058 69	101 95	2,140 62	10
Namur	5,094 40	7,526 59	11,520 99	1,577 90	12,898 89	644 96	13,545 85	105
TOTAUX . . .	19,216 68	459,696 59	478,915 27	61,682 25	540,595 50	27,029 73	567,625 28	519

(1) Les additionnels se composent :

1° De 10 centimes au profit du Trésor sur le principal des redevances fixes et proportionnelles.

2° De 5 centimes sur le principal de la redevance proportionnelle, destinés à subvenir aux frais de la confection d'une carte générale des mines.

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ANNEXE N° 8.

ÉTAT de développement des articles du Budget de l'exercice 1868,

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1862.	1863.	1864.
CHAPITRE I^{er}. — IMPOTS.			
ART. 1 ^{er} . — <i>Enregistrement.</i> — (Principal et additionnels).			
Actes.			
civils	15,008,881 85	12,956,764 77	15,695,148 57
sous seing privé.	385,590 57	345,700 58	494,599 47
judiciaires	400,224 28	469,569 57	486,581 64
d'huissiers	602,221 09	600,944 19	640,055 46
Lettres de noblesse.	1,055 60	551 20	275 60
Permis de changer de nom de famille	"	275 60	"
TOTAUX.	14,486,571 59	14,331,063 01	15,514,458 74
ART. 2. — <i>Greffe.</i> — (Principal et additionnels).			
Mise au rôle.	46,047 48	43,151 51	46,784 79
Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	245,158 01	254,005 54	244,555 79
TOTAUX.	289,206 59	277,156 85	291,120 58
ART. 3. — <i>Hypothèques.</i> — (Principal et additionnels).			
Droits			
d'inscription	112,956 80	104,555 56	116,589 57
de transcription d'actes de mutation	2,574,948 17	2,505,455 40	2,682,282 80
TOTAUX.	2,687,904 97	2,609,810 96	2,798,872 17
ART. 4. — <i>Successions.</i> — (Principal et additionnels).			
Droits			
de succession	9,785,504 20	9,986,868 54	9,681,019 85
de mutation par décès	484,025 25	580,162 15	281,079 05
— sur les successions en ligne directe.	1,088,552 55	1,505,588 42	1,858,028 56
dus par les époux survivants	202,181 58	176,288 57	207,659 04
TOTAUX.	12,460,353 58	12,048,707 26	12,028,966 48

POUR L'EXERCICE 1868.

en ce qui concerne l'administration de l'enregistrement et des domaines.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	Observations.
1865.	1866. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
13,854,528 08	15,810,280 29	75,442,188 07	15,088,438 "	
471,715 96				
475,982 77				
677,827 85				
826 80				
331 20				
15,470,252 04	15,810,280 29	75,442,188 07		

48,070 20	528,551 62	1,480,606 05	296,121 "
245,800 41			
294,770 61	528,551 62	1,480,606 05	

105,452 84	2,775,886 58	13,770,924 00	2,754,185 "
2,794,997 58			
2,900,450 42	2,775,886 58	13,770,924 00	

10,198,522 10	10,250,710 90	51,048,581 80	10,209,676 "
1,064,525 19	1,785,778 56	9,100,051 08	1,820,150 "
186,956 04	178,841 62	951,887 55	190,578 "
12,549,582 23	12,215,330 88	61,100,920 43	12,220,184 "

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.		RECETTES FAITES				
		1862.	1863.	1864.		
ART. 5. — <i>Timbre.</i>						
Débits	Timbres fixes.	Passe-ports { à l'intérieur	532 »	216 »	82 »	
		à l'étranger	10,864 »	7,488 »	6,804 »	
		Permis de port d'armes de chasse	528,092 »	534,452 »	573,088 »	
		Timbres proportionnels pour effets de commerce.	597,594 45	408,827 88	389,949 29	
	Timbres adhésifs	pour effets de commerce créés à l'étranger.	payables en Belgique	78,205 40	85,578 45	101,524 50
			— à l'étranger	21,222 02	20,808 59	21,218 50
		Timbres de dimension	1,675,149 76	1,695,153 95	1,720,505 45	
	Visa	Timbres proportionnels	56,545 27	46,492 14	54,550 55	
		— de dimension	autres que des journaux étrangers	16,555 57	15,857 54	15,774 96
			des journaux étrangers	6,755 96	4,045 56	5,595 95
Extraordinaire.	Timbres fixes	Warrants	»	»	100 »	
		Feuilles de patente.	151,755 50	154,640 »	157,125 55	
	Timbres proportionnels	Effets de commerce	493,412 25	507,577 10	564,162 05	
		Bons de caisse, billets au port., etc.	102,202 50	227,424 69	101,609 58	
		Effets, récépissés, obligations, etc.	»	»	24,000 »	
		Coupures.	»	»	»	
	Timb. de dimension	Papiers blancs pour actes, etc.	256,872 40	264,264 65	262,576 65	
Affiches		159,222 69	164,101 09	170,827 85		
	Annonces et avis	92,265 79	102,887 50	73,176 92		
TOTAUX.		3,805,701 56	4,015,585 92	4,109,651 54		

ART. 6. — <i>Naturalisation.</i>					
Droits	de naturalisation ordinaire		5,500 »	10,000 »	4,000 »
		de grande naturalisation	1,000 »	1,000 »	»
TOTAUX.			6,500 »	11,000 »	4,000 »

ART. 7. — <i>Amendes en matière d'impôts.</i>					
Doubles, triples droits, etc.	d'enregistrement		51,412 59	54,607 12	68,986 71
	de greffe		0 »	»	5 05
	d'hypothèque.		7,470 05	8,941 11	7,547 27
	de succession.		85,705 27	101,846 02	120,110 98
	de timbre.		11,419 65	16,754 75	12,515 98
TOTAUX.			156,105 54	182,149 »	200,161 99

POUR L'EXERCICE 1867.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1865.	1866. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
4,076,122 50	4,081,647 06	20,088,706 88	4,017,741 »	
4,076,122 50	4,081,647 06	20,088,706 88		

7,500 »	} 4,000 »	33,000 »	6,000 »
»		33,000 »	
7,500 »	4,000 »	33,000 »	

217,874 80	242,401 22	1,007,780 44	201,556 »
217,874 80	242,401 22	1,007,780 44	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1862.	1863.	1864.
Art. 8. — Amendes de condamnation et dommages-intérêts en matières diverses.			
Amendes de condamnation et dommages-intérêts attribués au Trésor.	159,927 56	159,311 62	151,685 04
Amendes de consignation définitivement attribuées à l'État	6,765 40	6,535 50	10,200 "
Totaux.	159,029 53	155,074 57	150,775 17

CHAPITRE II. — PÉAGES.

Art. 1^{er}. — Canaux et rivières.

Canal de Charleroy.	975,719 89	969,985 55	884,007 52
— de Pommerœul à Antoing	195,195 99	184,524 98	157,466 55
— de Mons à Condé	255,109 65	229,501 20	249,950 21
— de la Campine	111,896 41	105,950 45	105,084 17
Droits de navigation, de ponts, d'écluses, etc. (Par rivière ou canal).			
Sambre canalisée	585,970 90	559,816 52	553,226 22
Escaut.	85,064 87	86,411 07	88,577 54
Meuse.	75,177 85	70,209 79	65,010 04
Divers.	545,781 54	548,151 95	546,750 08
Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor.	1,169 27	992 17	1,059 40
Produits.			
des bacs, bateaux et passages d'eau.	45,455 47	41,485 94	41,210 81
des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre.	57,754 15	40,476 40	40,040 "
Totaux.	2,685,175 95	2,655,281 58	2,512,122 65

Art. 2. — Routes appartenant à l'État.

1 ^{re} classe. — Produit des barrières affermées et en régie.	619,065 81	605,886 16	602,246 54
2 ^e — — — — —	849,474 02	845,692 50	852,059 45
Totaux.	1,468,557 85	1,447,578 66	1,454,285 97

CHAPITRE III. — CAPITAUX ET REVENUS.

Art. 1^{er}. — Domaines. (Valeurs capitales.)

Prix de vente de biens immeubles			
Lois des 30 juin 1840, 11 juin 1855, 8 juillet 1858, 9 juillet 1858, 26 mai 1859, 18 juillet 1846, 25 mars 1847, 21 mai 1850, 8 mai 1861, 25 mai 1865, 11 juin 1865, 8 juillet 1848 et 14 septembre 1864	16,109 16	145,104 67	518,406 62
Autres aliénations	2,558 04	7,445 51	8,352 84
A REPORTER.	18,648 10	150,540 98	520,840 46

POUR L'EXERCICE 1868.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1865.	1866. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
147,808 15	120,555 41	750,000 84	151,058 "	
8,867 40				
7,982 50				
104,658 14	120,555 41	750,000 84		

2,255,065 07	2,049,500 51	12,132,952 54	2,420,500 "
2,255,065 07	2,049,500 51	12,132,952 54	

1,465,608 50	1,579,155 84	7,415,166 80	1,482,655 "
1,465,608 50	1,579,155 84	7,415,166 80	

--	--	--	--

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1862.	1865.	1864.
ART. 1 ^{er} . — Domaines. (Valeurs capitales) (suite).			
REPORT.	18,648 10	150,549 08	326,849 46
Produits			
de successions en déshérence	34,178 50	25,747 05	20,575 70
nets des épaves.	1,255 04	1,186 71	1,000 55
de vente d'objets mobiliers confisqués aux chemins de fer concedés, messageries, etc., et non réclamés.	645 76	652 21	845 11
Prix de vente d'objets mobiliers (catalogues, inventaires des archives, carte géo- logique, etc.)	6,962 77	1,848 62	2,496 -
provenant du Département des Finances	14,229 55	175,189 92	16,210 55
— — de la Guerre	484,526 69	111,696 98	59,942 26
Prix de vente d'objets mo- biliers hors d'usage			
— — de la Justice	10,219 11	58,251 52	18,591 04
— — des Travaux publics	41,889 49	23,909 61	29,748 50
— — de l'Intérieur	880 25	11,552 11	10,450 55
— — des Affaires Étrangères	2,532 65	9,596 10	9,860 70
Remboursements de ca- pitaux			
du fonds de l'industrie	5,335 77	7,741 99	5,551 90
de créances ordinaires	225,890 50	207,280 61	225,862 69
Rachat et transfert de rentes.	1,798 40	2,617 69	1,418 51
Transactions en matière domaniale	1,500 75	120 75	5,500 -
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions. (Intérêts moratoires compris).	6,081 52	25,051 55	17,565 50
Refournissements pour moins value de mobilier (bacs et bateaux)	1,706 56	295 -	-
Produits d'objets saisis et confisqués	4,102 55	5,084 97	5,120 91
Part du Trésor dans les biens possédés par indivis	1,694 12	1,696 44	2,078 88
Séquestre de la famille d'Orange	50,098 56	-	-
Prix de vente de terrains provenant d'emprises.			
Canaux et rivières	19,961 22	16,522 94	15,856 61
Routes	19,021 12	18,772 92	15,058 51
TOTAUX.	956,696 54	855,945 85	782,128 11

ART. 2. — Forêts.

Prix de vente			
de coupes de bois (décime compris)	910,502 06	905,170 10	777,587 51
de chablis, de bois de délit et d'élagages	115,585 25	106,515 76	80,782 88
d'objets saisis et confisqués	65 -	18 50	26 50
de glandée, panage, foin et herbages	9,544 20	12,805 02	14,406 70
A REPORTER.	1,055,094 49	1,022,597 58	869,605 59

POUR L'EXERCICE 1868.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1868.	1866. (au 31 décemb)	TOTAL.		
1,051,880 20	1,454,611 25	5,021,261 81	1,004,252 »	
1,051,880 20	1,454,611 25	5,021,261 81		

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1862.	1863.	1864.
ART. 2. — Forêts (suite).			
REPORT.	1,055,004 49	1,022,307 38	869,605 59
Fermage			
{ des propriétés dépendantes des forêts	2,596 50	2,632 50	2,632 50
{ du droit { de chasse	4,737 78	5,022 78	5,010 78
{ de pêche (baux et licences)	1,751 "	1,751 "	1,961 "
Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral	11,525 26	15,557 55	18,004 54
Redevances pour construction d'usines, et droits d'usage	6,280 52	5,175 49	5,592 54
Indemnité pour carbonisation	1,745 21	1,555 86	1,507 25
TOTAUX.	1,061,750 76	1,052,292 56	904,112 "

ART. 3. — Dépendances des chemins de fer.

Locations			
{ de terrains réservés par l'administration des chemins de fer.	8,006 14	12,084 57	9,520 10
{ de bâtiments.	2,114 34	1,145 03	1,247 78
{ de cafés-restaurants	50,912 08	29,867 15	20,008 57
{ d'herbages, d'oseraies, etc.	12,256 61	9,147 76	10,661 28
{ de vidanges	1,108 63	1,015 "	1,101 50
Argent non réclamé	750 57	330 84	1,067 56
Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	1,506 11	1,905 83	53,115 28
Prix de vente.			
{ de mobilier et matériel hors d'usage	17,910 90	18,248 50	11,584 40
{ d'objets non réclamés	1,900 "	3,842 20	3,868 50
{ d'arbres, plantations, herbages, etc.	5,975 50	3,237 20	3,266 50
TOTAUX.	82,511 78	82,824 78	124,050 56

ART. 4. — Établissements et services régis par l'État.

École militaire. — Pensions des élèves.	67,412 93	60,275 60	62,600 "
École vétérinaire.			
{ Pensions { des élèves	25,562 50	29,612 50	29,785 55
{ d'animaux malades	9,770 52	9,158 97	9,121 40
{ Produit des ventes d'objets divers.	393 10	352 25	480 "
Écoles de réforme de Ruysselede et de Beernem	242,970 10	115,905 09	222,570 58
Haras. — Produits			
{ de vente de chevaux réformés	1,200 "	1,630 "	1,295 "
{ des saillies des étalons au dépôt central	400 "	255 "	225 "
{ d'objets divers	14 "	35 80	28 50
A REPORTER.	547,723 24	217,535 21	326,112 61

POUR L'EXERCICE 1868.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1865.	1866. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
967,352 63	954,160 04	4,019,628 80	985,926 .	
967,352 63	954,160 04	4,019,628 80		

88,897 27	100,675 26	478,746 45	95,749 .
88,897 27	100,675 26	478,746 45	

--	--	--	--

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1862.	1863.	1864.
<i>Établissements et services régis par l'État (suite).</i>			
Repons.	347,725 24	217,335 21	326,112 61
Bénéfices de la fonderie de canons	120 "	"	"
Abonnements.	au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	15,270 "	15,258 "
	au <i>Bulletin du Musée de l'Industrie</i>	2,642 05	"
	au <i>Recueil spécial des brevets d'invention</i>	30 "	"
Produit du <i>Monteur</i>	3,000 "	3,000 "	3,000 "
Maison de correction de Saint-Bernard (fermages de vidanges)	5,463 "	"	"
TOTAUX.	374,248 27	235,503 21	344,370 61

ART. 5. — *Produits divers et accidentels.*

Produits	des examens et visa des diplômes	14,846 62	17,097 13	19,405 28
	des diplômes des artistes vétérinaires	"	1,535 "	2,615 "
	des brevets d'invention	98,910 "	106,187 46	110,820 "
	des jeux de Spa	458,475 98	707,072 19	603,451 20
	du quart des salaires sur transcriptions	34,307 41	33,519 32	34,576 61
	de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention littéraire faite avec l'Angleterre	52 50	"	"
	des examens universitaires	102,119 99	99,020 "	99,172 30
Restitutions volontaires	1,264 62	136 60	310 81	
Indemnités.	pour remplacement	75,116 "	75,648 "	63,962 "
	pour décharge de la responsabilité du remplaçant.	2,857 14	2,487 22	952 38
	pour construction d'usines (forêts exceptées)	1,007 "	1,246 30	1,671 50
Parts non réclamées dans les amendes attribuées	42 83	7 43	69 57	
Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées	307 78	57 81	101 43	
Excédant de droits d'encan sur les frais d'adjudication.	112,067 27	110,002 67	116,490 "	
Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor	1,291 25	270 81	277 48	
Cautionnements judiciaires attribués à l'État	"	54,201 10	3,844 22	
TOTAUX.	901,744 50	1,180,698 04	1,149,710 60	

POUR L'EXERCICE 1868.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1865.	1866. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
554,126 05	144,588 02	1,452,928 16	290,585 .	
554,126 05	144,588 02	1,452,928 16		

1,541,059 12	1,250,750 21	5,852,951 36	1,106,590 .	
1,541,059 12	1,250,750 21	5,852,951 36		

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES			
	1862.	1863.	1864.	
ART. 6. — Revenus des domaines.				
Fermages de biens-fonds et bâtim. (canaux, forêts et chem. de fer non compris)	70,874 97	76,107 78	104,060 62	
— de chasse	"	71 "	71 "	
Génie militaire	Location de biens-fonds et de bâtiments	77,745 21	66,694 20	70,599 06
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc	45,850 06	10,845 "	25,066 92
	Fermages de pêche et de chasse	5,850 08	5,249 58	5,775 08
Arrérages de rentes	1,975 74	1,796 54	1,588 71	
Redevances pour concessions de prises d'eau	1,535 58	1,565 19	1,604 69	
Intérêts de capitaux	du fonds de l'industrie nationale	10,275 86	5,148 04	11,229 22
	de créances ordinaires	95,761 58	100,856 74	100,084 15
Produits	de la calamine	"	"	"
	des sablières et mines (forêts exceptées)	4,675 71	5,958 06	5,792 21
Locations de terrains provenant d'emprises	Rivières et canaux	52,161 13	51,769 67	55,555 51
	Routes	536 68	579 87	748 47
Ventes d'arbres, plantations, herbages, etc.	Rivières et canaux	47,955 88	71,565 92	101,926 51
	Routes	81,800 70	80,572 67	71,282 49
Droits de pêche (rivières et canaux)	55,654 91	55,902 10	59,505 77	
TOTAUX	504,602 49	488,479 26	588,468 41	

CHAPITRE IV. — REMBOURSEMENTS.**ART. 1^{er}. — Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.**

Débet des comptables	Forcements en recette	794 71	774 10	527 58
	Recouvrements divers	464 51	42 47	67 82
Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes		255 12	" 66	15 07
Actes de chargement de divers chefs		54 "	98 64	51 17
TOTAUX		1,526 54	915 87	441 44

ART. 2 — Déficit des comptables.

Recouvrements	par prélèvements sur cautionnements	"	4,478 48	24,808 86
	divers	" 31	1,190 75	14,595 47
TOTAUX		" 31	5,669 23	59,404 33

ART. 3. — Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.

Ministère des Finances	Frais de poursuites et d'instances	517 26	532 22	1,912 54	
	Frais de surveillance de bois appartenant	aux communes et hospices	191,078 26	195,920 01	188,650 05
		aux acquéreurs de bois dom.	110 77	356 26	355 02
A REPORTER		192,606 29	196,808 49	199,915 61	

POUR L'EXERCICE 1868.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	Observations.
1868.	1866. (au 31 decemb.)	TOTAL.		
626,085 29	354,802 77	62,458 92	512,488 "	
626,085 20	354,802 77	2,562,458 77		

4,512 01	750 41	8,451 65	1,690 "
35 45			
120 72			
151 43			
4,817 50	750 41	8,451 65	

7,756 68	8,514 95	65,650 14	12,728 "
2,295 66			
10,050 34	8,514 95	65,650 14	

--	--	--	--

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.		RECETTES FAITES		
		1862.	1863.	1864.
<i>Recouvrements d'avances faites par les divers Départements (suite).</i>				
	REPORT.	192,606 29	196,808 40	100,915 61
	Remboursement et dégrèvement de contributions . . .	18 06	21 95	43 48
Ministère des Finances (suite).	5 p. % sur recettes pour ordre (frais de régie) . . .	13,000 06	14,062 52	12,527 58
	Retenues pour frais de percept ^{rs} des revenus provinc ^{ls} .	"	"	"
	2 p. % sur les biens saisis (Hainaut), frais de garde.	24 04	"	"
	Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux des coupes usagères.	13 50	12 35	27 15
Ministère de la Justice.	Frais de justice { en matière crimin ^{lle} et correction ^{lle} .	132,160 80	134,068 86	138,209 37
	{ en matière de simple police . . .	115,435 27	127,442 88	135,592 23
	{ militaire	1,023 33	1,121 15	1,288 69
	Frais d'entretien de mendiants	"	"	50 "
Ministère de l'Intérieur.	Frais de justice en matière de garde civique.	4,006 62	2,480 10	3,705 81
	Remboursement de subsides	"	"	"
	Remboursement du traitement du commissaire près des jeux de Spa	5,000 "	5,000 "	5,000 "
	Canal de la Campine.			
	Annuités des propriétaires riverains.	"	"	"
	Remboursement des frais de construction du colateur	"	"	"
	Frais de la réparation des dégâts, exécutée d'office	"	"	"
Ministère des Travaux publics.	Frais de surveillance de travaux publics concédés . . .	59,504 "	85,934 "	132,001 26
	Frais d'entretien de routes concédées.	52,730 42	27,580 51	34,774 71
	Construction de routes. Expropriations de terrains. — Remboursement d'une consignation	897 26	497 10	"
	Indemnités pour jouissance d'égouts	"	"	"
	Remboursement pour travaux exécutés d'office aux passages d'eau, etc.	"	1,752 57	"
	TOTAUX.	537,188 65	595,471 46	652,173 89

POUR L'EXERCICE 1868.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	Observations.
1868.	1866. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
629,095 15	618,446 49	3,052,575 62	606,475 "	
629,095 15	618,446 49	3,052,575 62		

(54)

II.

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE,

POUR L'EXERCICE 1868.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits inscrits au projet de Budget de la Dette publique , pour l'exercice 1868, s'élèvent à la somme de fr.	44,912,919 18
Au Budget de 1867, les mêmes crédits montaient à.	44,628,919 18
Différence en plus pour 1868 fr.	<u>284,000 »</u>

CHAPITRE PREMIER.

SERVICE DE LA DETTE.

Le crédit destiné au paiement du *minimum* d'intérêt n'est pas limitatif. Toutefois, pour que le crédit afférent à l'exercice de 1868 soit le plus rapproché possible de la dépense présumée, on a cru devoir augmenter le chiffre de l'article 11 d'une somme de 145,000 francs, qu'on suppose nécessaire à l'exécution des engagements contractés par l'État. Cette augmentation se répartit de la manière suivante :

Chemins de fer de	
1° La Flandre occidentale fr.	20,000
2° Manage à Wavre	10,000
3° Lierre à Turnhout	5,000
4° Tongres à Glons	10,000
5° Liège-Luxembourg par la vallée de l'Ourthe et Spa au Grand-Duché.	100,000
TOTAL ÉGAL fr.	<u>145,000</u>

C'est le seul changement que subit ce chapitre.

Le tableau qui suit indique, par catégories de dettes, les sommes employées à l'amortissement partiel de la Dette nationale pendant l'année 1865-1866, ainsi que le capital nominal racheté au moyen de ces fonds.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CATÉGORIES DE DETTES.	FONDS D'AMORTISSEMENT.			CAPITAUX nominaux amortis au moyen du fonds d'amortissement.	Observations.
	DOTATION annuelle.	INTÉRÊTS des capitaux amortis.	TOTAL.		
3 p. %	584,748 »	1,095,074 »	1,677,822 »	1,951,012 26	Août 1865 et février 1866.
4 p. %	500,000 »	760,180 »	1,060,180 »	1,091,668 58	Janvier et juillet 1866.
4 1/2 p. %, 1 ^{re} série.	054,428 32	1,537,971 74	2,492,400 06	2,505,665 71	Novembre 1865 et mai 1866.
— 2 ^e —	425,280 »	658,102 50	1,081,472 50	1,089,535 40	Id.
— 3 ^e —	788,076 50	585,256 »	1,571,512 50	1,579,801 54	Id.
— 4 ^e —	540,910 »	109,012 50	455,922 50	459,274 54	Id.
— 5 ^e —	148,512 50	—	148,512 50	150,549 89	Mai 1866.
Pr.	5,545,755 32	4,741,666 74	8,287,422 06	8,627,507 58	

Par suite de l'accroissement des intérêts afférents aux capitaux déjà amortis, qui sont successivement ajoutés aux dotations annuelles, il a été racheté, de plus que l'année précédente, un capital de fr. 527,021 08 c., y compris les fr. 150,549 89 c. provenant de l'emploi de la dotation, pour le semestre échu le 1^{er} mai 1866, de l'emprunt de 59,325,000 francs à 4 1/2 p. % de 1865 (5^{me} série).

CHAPITRE II.

RÉMUNÉRATIONS.

La somme demandée pour le paiement des pensions pendant l'année 1868, présente une augmentation de 139,000 francs sur celle qui a été allouée en 1867. Cette augmentation porte sur les crédits destinés aux départements de la justice, de l'intérieur et des travaux publics. Elle est attribuée en partie à l'influence qu'exerce nécessairement sur le chiffre des pensions nouvelles l'amélioration générale des traitements à charge de l'État, tandis que les extinctions ne comprennent jusqu'à présent que des pensions liquidées d'après le montant des anciens traitements; et, en ce qui concerne le département de l'intérieur, à plusieurs mesures prises en faveur des professeurs des diverses branches de l'enseignement public; savoir : a. la mise à exécution de la loi du 1^{er} juin 1850 sur l'enseignement moyen; — b. la résolution prise par la Chambre des Représentants, dans sa séance du 11 avril 1856, à l'égard des membres du personnel administratif et enseignant des conservatoires royaux de musique de Bruxelles et de Liège; — c. l'augmentation de pension accordée en vertu de l'article 79 du Budget de l'intérieur pour l'exercice 1861, aux professeurs de l'enseignement supérieur qui étaient en fonctions avant le 21 juillet 1844 et qui ont été déclarés émérites; — d. la modification consacrée par la loi du 26 avril 1865 aux bases de la pension des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne.

CHAPITRE III.

FONDS DE DÉPÔT.

Aucune modification n'a été apportée aux crédits que renferme ce chapitre.

Le tableau suivant indique, par chapitre, les différences que présente, en charges ordinaires et en charges extraordinaires, le Budget de l'exercice 1868 comparé à celui de 1867.

CHAPITRES.	SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1867.			CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1868.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1868,						
		Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.		
								ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		EN PLUS.	EN MOINS.	
		EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.							
I.	Service de la dette	36,888,277 66	1,197 08	36,889,474 74	37,033,277 66	1,197 08	37,034,474 74	145,000	"	"	"	145,000	"	"
II.	Rémunérations	6,334,000 "	604,444 44	6,938,444 44	6,479,000 "	598,444 44	7,077,444 44	145,000	"	"	6,000 "	139,000	"	"
III.	Fonds de dépôt	801,000 "	"	801,000 "	801,000 "	"	801,000 "	"	"	"	"	"	"	"
	TOTAUX . . . fr.	44,023,277 66	605,641 52	44,628,919 18	44,313,277 66	599,641 52	44,912,919 18	290,000	"	"	6,000 "	284,000	"	"
								EN PLUS : 290,000 "		EN MOINS : 6,000 "				
								AUGMENTATION sur l'ensemble du Budget fr.				284,000 "		

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique est fixé, pour l'exercice 1868, à la somme de *quarante-quatre millions neuf cent douze mille neuf cent dix-neuf francs dix-huit centimes* (fr. 44,912,919 18 c^s), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1867.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.	
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.
	CHAPITRE PREMIER. <i>Service de la dette.</i>		
		SOMMES AFFECTÉES au service	Total
		des Intérêts.	de l'amortissement.
			par dette.
1	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette publique à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842.	5,502,040 78	5,502,040 78
2	Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 fr., à 5 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital de 7,624,000 fr., à 5 p. %, émis en vertu des lois du 1 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1846 (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1868).	1,754,244 "	" "
	Dotation de l'amortissement de ces deux dettes, à 1 p. % du capital (mêmes semestres).	" 584,748 "	2,558,992 "
	Intérêts de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1856.	1,200,000 "	" "
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à 1 p. % du capital.	" 300,000 "	1,500,000 "
	Intérêts, à 4½ p. %, sur un capital de 95,442,852 francs (1 ^{re} série), montant des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1868).	4,294,927 44	" "
	Dotation de l'amortissement de cette dette, à 1 p. % du capital (mêmes semestres).	" 954,428 52	5,249,355 76
	Intérêts de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4½ p. % (2 ^{me} série), autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1868).	5,800,520 "	" "
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à ½ p. % du capital (mêmes semestres).	" 423,280 "	4,252,800 "
	Intérêts, à 4½ p. %, sur un capital de 157,615,500 francs (5 ^{me} série), montant des obligations émises en vertu des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1855 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1868).	7,092,688 50	" "
	Dotation de l'amortissement de cette dette, à ½ p. % du capital (mêmes semestres).	" 788,076 50	7,880,765 "
	Intérêts, à 4½ p. %, sur un capital de 24,582,000 francs, résultant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856, et sur un capital de 45,000,000 de francs, montant de l'emprunt autorisé par la loi du 8 septembre 1859, ensemble 69,582,000 francs (4 ^{me} série) (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1868).	5,122,190 "	" "
	Dotation d'amortissement, à ½ p. % du capital (mêmes semestres).	" 546,910 "	5,469,100 "
	Intérêts de l'emprunt de 59,525,000 francs, à 4½ p. % (5 ^{me} série), autorisé par la loi du 28 mai 1865 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1868).	2,669,625 "	" "
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à ½ p. % du capital (mêmes semestres).	" 296,625 "	2,966,250 "
	TOTAUX.	29,445,855 72	5,604,067 82
			53,150,005 54
		À REPORTER.	35,150,005 54

POUR L'EXERCICE 1868.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	55,159,905 54	"	
5	Frais relatifs à la dette, à 2½ p. % fr. 1,000 » — — à 3 p. % 27,000 » — — à 4 p. % 1,500 » — aux dettes à 4½ p. % 45,500 »	75,000	"	
6	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842	500,000	"	
7	Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842	846,560	"	
8	Relevance annuelle à payer au Gouvernement des Pays-Bas, en vertu des art. 20 et 25 du traité du 5 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	105,820 10	"	57,054,474 74
9	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842	21,164 02	"	
10	Rente annuelle constituant le prix de cession du chemin de fer de Mons à Manège (loi du 8 juillet 1858)	672,550	"	
11	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois.)	1,865,000	"	
12	Frais de surveillance à exercer sur les compagnies, au point de vue de cette garantie, en exécution des conventions	7,500	"	
15	Rentes viagères	"	681 21	
14	Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée, sur une somme de fr. 10,517 54 c ^t	"	515 87	
CHAPITRE II.				
<i>Rémunérations.</i>				
		CHARGES		
		Ordinaires.	Extraordinaires.	
	Pensions ecclésiastiques ci-devant licenciées	"	2,000 "	
	Pensions civiles et autres accordées avant 1850.	"	25,000 "	
	— civiles	"	60,000 "	
	— militaires	5,489,000	"	
	— de l'ordre de Léopold	54,000	"	
	Marine. — Pensions militaires	25,000	"	
	Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	"	5,000 "	
	Secours sur le fonds dit de Waterloo	"	4,000 "	
15	Pensions civiles des divers Départements.	6,470,000	94,000 "	
	Affaires Étrangères. { Marine. 28,000 "	"	"	
	{ Aff. Étrangère. 84,000 "	"	"	
	Justice 205,000 "	"	"	
	Intérieur. 500,000 "	"	"	
	Travaux publics 510,000 "	"	"	
	Guerre 50,000 "	"	"	
	Finances. 1,715,000 "	"	"	
	Cour des comptes. 15,000 "	"	"	
	Pensions ecclésiastiques 220,000 "	"	"	
	Arriérés de pensions de toute nature. 6,000 "	"	"	
		6,479,000	94,000	
	A REPORTER. fr.	45,512,277 66	95,197 08	57,054,474 74

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1868.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.		TOTAL.													
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.														
	REPORT . . . fr.	43,512,277 66	95,197 08	37,054,474 74													
16	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au ser- vice de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Départe- ment des Finances)	"	500,000 "	7,077,444 44													
		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHARGES</th> </tr> <tr> <th>Ordinaires.</th> <th>Extraordinaires.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>).</td> <td>2,528 04</td> </tr> <tr> <td>— ou pensions supplémen- taires (<i>toelagen</i>)</td> <td>1,708 04</td> </tr> <tr> <td>Secours annuels (<i>jaerlyksche on- derstanden</i>)</td> <td>517 46</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>4,444 44</td> </tr> </tbody> </table>		CHARGES		Ordinaires.	Extraordinaires.	Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>).	2,528 04	— ou pensions supplémen- taires (<i>toelagen</i>)	1,708 04	Secours annuels (<i>jaerlyksche on- derstanden</i>)	517 46	"	4,444 44		
CHARGES																	
Ordinaires.	Extraordinaires.																
Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>).	2,528 04																
— ou pensions supplémen- taires (<i>toelagen</i>)	1,708 04																
Secours annuels (<i>jaerlyksche on- derstanden</i>)	517 46																
"	4,444 44																
17		"	4,444 44														
CHAPITRE III.																	
<i>Fonds de dépôt.</i>																	
18	Intérêts, à 4 p. %., des cautionnements versés en nu- méraire dans les caisses du Trésor, par les comp- tables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs de bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.	560,000 "	"														
	Intérêts arriérés du même chef, se rapportant à des exercices clos	563,000 "	"														
		5,000 "	"														
19	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847 (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs).	258,000 "	"	801,000 "													
TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. fr.		44,312,277 66	599,641 52	44,912,919 18													

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1867.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

pour l'exercice 1868.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.
			des Intérêts.	de l'amortissement.	
CHAPITRE PREMIER.					
<i>Service de la dette.</i>					
1	•	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette publique à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842	5,502,640 78	•	5,502,640 78
2	a.	Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital de 7,624,000 francs, à 3 p. %, émis en vertu des lois du 1 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1846 (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1868).	1,754,244 •	•	2,358,992 •
	b.	Dotations de l'amortissement de ces deux dettes, à 1 p. % du capital (mêmes semestres) a)	•	584,748 •	
3	a.	Intérêts de l'emprunt de 30,000,000 de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1856.	1,200,000 •	•	1,500,000 •
	b.	Dotations de l'amortissement de cet emprunt, à 1 p. % du capital (mêmes semestres) b)	•	300,000 •	
1°	a.	Intérêts, à 4½ p. %, sur un capital de 95,442,832 francs (1 ^{re} série), montant des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1868).	4,294,927 44	•	5,240,355 76
	b.	Dotations de l'amortissement de cette dette, à 1 p. % du capital (mêmes semestres) c)	•	954,428 52	
2°	a.	Intérêts de l'emprunt de 84,650,000 francs, à 4½ p. % (2 ^{me} série), autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1868)	3,809,520 •	•	4,252,800 •
	b.	Dotations de l'amortissement de cet emprunt, à 1 p. % du capital (mêmes semestres) d)	•	423,280 •	
3°	a.	Intérêts, à 4½ p. %, sur un capital de 157,615,300 francs (3 ^{me} série), montant des obligations émises en vertu des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1855 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1868)	7,092,688 50	•	7,880,765 •
	b.	Dotations de l'amortissement de cette dette, à 1 p. % du capital (mêmes semestres) e)	•	788,076 50	
4°	a.	Intérêts, à 4½ p. %, sur un capital de 24,582,000 francs, résultant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856, et sur un capital de 45,000,000 de francs, montant de l'emprunt autorisé par la loi du 8 septembre 1859, ensemble 69,582,000 francs (4 ^{me} série) (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1868).	3,122,190 •	•	5,469,100 •
	b.	Dotations d'amortissement, à 1 p. % du capital (mêmes semestres) f)	•	546,910 •	
5°	a.	Intérêts de l'emprunt de 59,525,000 francs, à 4½ p. % (5 ^{me} série), autorisé par la loi du 28 mai 1865 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1868)	2,669,625 •	•	2,966,250 •
	b.	Dotations de l'amortissement de cet emprunt, à 1 p. % du capital de l'emprunt (mêmes semestres) g)	•	296,625 •	
TOTAUX.			29,445,835 72	3,694,067 82	33,139,905 54
5	a.	Frais relatifs à la dette à 2½ p. %			1,000 •
	b.	Id. id. 3 —			27,000 •
	c.	Id. id. 4 —			1,500 •
	d.	Id. aux dettes à 4½ —			45,500 •
6	•	Arrrages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842			
7	•	Arrrages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842			
A REPORTER. fr.					

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaire, et temporaires.	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,502,640 78	•	5,502,640 78	5,502,640 78	•	•	
2,358 002	•	2,358,902	2,358,902	•	•	a) Annexe n° 1
1,500,000	•	1,500,000	1,500,000	•	•	b) Annexe n° 2
						c) Annexe n° 3
						d) Annexe n° 4
25,798,270 76	•	25,798,270 76	25,798,270 76	•	•	e) Annexe n° 5
						f) Annexe n° 6
						g) Annexe n° 7.
75,000	•	75,000	75,000	•	•	
500,000	•	500,000	500,000	•	•	
846,500	•	846,500	846,500	•	•	
34,361,465 54	•	34,361,465 54	34,361,465 54	•	•	

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
64,301,405 54	•	64,301,405 54	64,301,405 54	•	•	
105,820 10	•	105,820 10	105,820 10	•	•	
21,164 02	•	21,164 02	21,164 02	•	•	
672,550 •	•	672,550 •	672,550 •	•	•	
1,865,000 •	•	1,865,000 •	1,720,000 •	145,000 •	•	a) Annexe n° 8.
7,500 •	•	7,500 •	7,500 •	•	•	
•	681 21	681 21	681 21	•	•	
•	515 87	515 87	515 87	•	•	
67,033,277 66	1,197 08	67,034,474 74	66,889,474 74	145,000 •	•	
AUGMENTATION. . . . fr.				145,000 •		
6,479,000 •	94,000 •	6,573,000 •				b) Annexe n° 9.
		b)	6,054,000 •	159,000 •	•	
•	500,000 •	500,000 •				
•	4,444 44	4,444 44	4,444 44	•	•	
6,479,000 •	598,444 44	7,077,444 44	6,938,444 44	139,000 •	•	
AUGMENTATION. . . . fr.				139,000 •		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
<i>Fonds de dépôt.</i>		
18	a.	Intérêts, à 4 p. %, des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor, par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs de bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 560,000 *
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 3,000 *
19	•	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847.
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

Chapitres.	Pages.	<i>Récapitulation.</i>
—	—	
I.	52	Service de la dette
II.	54	Rémunérations
III.	56	Fonds de dépôt
TOTAUX. fr.		

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
563,000 »	»	563,000 »	563,000 »	»	»	
238,000 »	»	238,000 »	238,000 »	»	»	
801,000 »	»	801,000 »	801,000 »	»	»	

37,033,277 66	1,197 08	37,034,474 74	36,889,474 74	145,000 »	»
6,479,000 »	598,444 44	7,077,444 44	6,938,444 44	139,000 »	»
801,000 »	»	801,000 »	801,000 »	»	»
44,313,277 66	899,641 52	44,912,919 18	44,628,919 18	284,000 »	»
AUGMENTATION. fr.				284,000 »	

(10)

ANNEXES

AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1868.

ANNEXE N° 1.

Emprunt de 50,850,800 francs, et Dette de 7,624,000 francs,
ensemble 58,474,800 francs,

A TROIS POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} février et le 1^{er} août 1866.*Semestre au 1^{er} février 1866.*

Dotation : 1/2 p. % du capital de 58,474,800 francs, montant de l'emprunt et de la dette réunis fr.	292,374 »	} 846,156 »
Intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de 36,918,800 francs fr.	553,782 »	

Semestre au 1^{er} août 1866.

Dotation : 1/2 p. % du capital de 58,474,800 francs, montant de l'emprunt et de la dette réunis fr.	292,374 »	} 860,934 »
Intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de 37,903,800 francs fr.	568,557 »	

TOTAL fr.	<u>1,707,087 »</u>
---------------------	--------------------

Situation de l'emprunt et de la dette réunis, à l'échéance du 1^{er} août 1866.

Capitaux primitifs de l'emprunt et de la dette réunis fr.	58,474,800 »
---	--------------

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1 ^{er} février 1866 et jouissances antérieures fr.	<u>37,903,800 »</u>
--	---------------------

RESTANT DU CAPITAL. fr.	<u>20,571,000 »</u>
---------------------------------	---------------------

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 2.

EMPRUNT DE 30,000,000 DE FRANCS,

A QUATRE POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT POUR L'EXERCICE 1866.

(Service du 1^{er} janvier au 31 décembre 1866.)*Semestre au 1^{er} juillet 1866.*

Dotation : 1/2 p. % du capital de l'emprunt fr.	150,000	»	} 553,460 »
Intérêt du capital amorti : 2 p. % de 19,273,000 francs	383,460	»	

Semestre au 1^{er} janvier 1867.

Dotation : 1/2 p. % du capital de l'emprunt fr.	150,000	»	} 346,360 »
Intérêt du capital amorti : 2 p. % de 19,828,000 francs.	396,360	»	
TOTAL. fr.	1,082,020	»	

Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1^{er} janvier 1867.

Capital primitif de l'emprunt fr. 30,000,000 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} juillet 1866 et jouissances antérieures 19,828,000 »

RESTANT DU CAPITAL. fr. 10,172,000 »

POUR L'EXERCICE 1868.

ANNEXE N° 3.

DETTE DE 95,442,832 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT,

RÉSULTANT DE LA CONVERSION DE 1844.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1866.*Semestre au 1^{er} mai 1866.*

Dotation : 1/2 p. % du capital de la dette. fr.	477,214 16	}	1,260,127 55
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 34,796,149 78 c.	782,913 37		

Semestre au 1^{er} novembre 1866.

Dotation : 1/2 p. % du capital de la dette. fr.	477,214 16	}	1,288,635 03
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 36,063,149 78 c.	811,420 87		

TOTAL. fr.	2,548,762 56
--------------------	--------------

Situation, à l'échéance du 1^{er} novembre 1866, de la dette 4 1/2 p. %, résultant de la conversion de 1844.

Capital primitif de la dette. fr.	95,442,832 »
---	--------------

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1866 et jouissances antérieures.	36,063,149 78
---	---------------

RESTANT DU CAPITAL. fr.	59,379,682 22
---------------------------------	---------------

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNÉE N° 4.

EMPRUNT DE 84,656,000 FRANCS,

A 4¹/₂ POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1866.*Semestre au 1^{er} mai 1866.*

Dotation : 1/4 p. 0/0 du capital de l'emprunt fr.	211,640 »	} 346,777 50
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. 0/0 de 14,895,000 francs	335,137 50	

Semestre au 1^{er} novembre 1866.

Dotation : 1/4 p. 0/0 du capital de l'emprunt fr.	211,640 »	} 359,197 50
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. 0/0 de 15,447,000 francs	347,557 50	

TOTAL fr.	1,105,975 »
---------------------	-------------

Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1^{er} novembre 1866.

Capital primitif de l'emprunt fr.	84,656,000 »
---	--------------

Dont il a été amorti .

Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1866 et jouissances antérieures	15,447,000 »
--	--------------

RESTANT DU CAPITAL fr.	69,209,000 »
----------------------------------	--------------

POUR L'EXERCICE 1868.

ANNEXE N° 5.

DETTE DE 157,615,300 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT,

RESULTANT DE LA CONVERSION DE 1855.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1866*Semestre au 1^{er} mai 1866.*

Dotation : 1/4 p. % du capital de la dette fr.	394,038 25	} 695,517 50
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 15,501,500 francs	299,279 25	

Semestre au 1^{er} novembre 1866.

Dotation : 1/4 p. % du capital de la dette fr.	394,038 25	} 709,056 »
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 15,999,900 francs	314,997 75	
TOTAL fr.		<u>1,402,553 50</u>

Situation, à l'échéance du 1^{er} novembre 1866, de la dette à 4 1/2 p. %, résultant de la conversion de 1855.

Capital primitif de la dette fr. 157,615,300 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} mai 1866 et jouissances antérieures 15,999,900 »

RESTANT DU CAPITAL fr. 143,615,400 »

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 6.

Dettes de 24,382,000 francs, résultant de la conversion de 1857, et emprunt
de 45,000,000 de francs, ensemble 69,382,000 francs,

A 4 1/2 POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1866.

Semestre au 1^{er} mai 1866.

Dotation : 1/4 p. % du capital de la dette et de l'emprunt réunis. fr.	173,455	»	} 230,515	»
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 2,556,000 francs . . .	57,060	»		

Semestre au 1^{er} novembre 1866.

Dotation : 1/4 p. % du capital de la dette et de l'emprunt réunis. fr.	173,455	»	} 235,755	25
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 2,768,900 francs . . .	62,500	25		
TOTAL fr.				<u>466,270</u>

Situation de la dette et de l'emprunt réunis, à l'échéance du 1^{er} novembre 1866.

Capitaux primitifs de la dette et de l'emprunt réunis. fr. 69,382,000 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} mai 1866 et jouissances antérieures 2,768,900 »

RESTANT DES CAPITAUX. fr. 66,613,100 »

POUR L'EXERCICE 1868.

ANNEXE N° 7.

EMPRUNT DE 59,325,000 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1866.*Semestre au 1^{er} mai 1866.*

Dotation : 1/4 p. 0/0 du capital de l'emprunt fr.	148,312 50
---	------------

Semestre au 1^{er} novembre 1866.

Dotation : 1/4 p. 0/0 du capital de l'emprunt fr.	148,312 50	} 151,710 »
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. 0/0 de 151,000 francs	3,397 50	
TOTAL fr.	500,022 50	

Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1^{er} novembre 1866.

Capital primitif de l'emprunt fr.	59,325,000 »
---	--------------

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1866	151,000 »
RESTANT DU CAPITAL fr.	59,174,000 »

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N^o 8.

État présentant les sommes payées, à titre de minimum d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes, pendant les années 1860 à 1865.

		ANNÉES					
		1860.	1861.	1862.	1863.	1864.	1865.
Chemin de fer de	la Flandre occidentale	231,009 29	213,461 23	205,551 76	177,405 45	156,000 70	(¹) 85,000 "
	l'Entre-Sambre-et-Meuse	164,155 78	161,406 34	161,455 57	165,404 65	166,646 15	164,002 56
	Manage à Wavre	180,874 87	197,947 83	187,073 75	183,353 64	171,744 48	156,866 41
	Charleroy à Louvain	(²) "	"	"	"	"	"
	Lierre à Turnhout	144,077 68	133,592 71	137,382 05	160,151 80	144,925 54	117,518 54
	Lichtervelde à Furaes	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "	199,517 75
	la Grande Compagnie de Luxembourg	(³) "	"	"	"	"	"
	Tongres à Bilsen	"	"	"	10,600 "	73,000 "	73,000 "
	— à Ans	"	"	"	"	20,821 92	40,000 "
	Liège vers le chemin de fer du Grand-Luxem- bourg par la vallée de l'Ourthe	"	"	"	"	"	72,811 17
Canal de Bossuyt à Courtrai	"	145,485 58	144,056 02	155,661 45	164,811 56	156,465 25	
TOTAUX. fr.	922,005 62	1,051,601 71	1,054,059 85	1,057,064 95	1,077,947 96	(¹) 1,065,941 46	

(¹) Le chiffre de 85,000 francs concernant le chemin de fer de la Flandre occidentale, ne représente que la partie du *minimum* payée pour le premier semestre. L'examen du compte de l'année entière subissant un retard, la somme due pour 1865 ne peut encore être constatée.

(²) Le produit de l'exploitation dépassant 7 p. % du capital qui a servi de base à la fixation du *minimum* d'intérêt garanti pour ce chemin de fer, la Société concessionnaire est tenue de rembourser au trésor, et rembourse effectivement, les sommes payées à titre de garantie pour les années précédentes.

(³) Le produit net de ce chemin de fer ayant dépassé, en 1860 et 1861, 4 p. % du capital qui a servi de base à la fixation du *minimum* d'intérêt garanti, l'État n'a eu rien à payer à la Compagnie pour ces deux années. Pour 1862 et les années suivantes, le chiffre de l'excédant des recettes sur les dépenses de l'exploitation a, aux termes de l'article 13 de la convention du 13 janvier 1852, créé l'obligation pour la Compagnie de rembourser au trésor la somme de fr. 388,372 45 c, qui lui a été remise à titre de *minimum* d'intérêt pour les années 1858 et 1859. Cette somme est recouvrée.

Par convention du 27 juin 1862, approuvée par arrêté royal du 6 mars 1865, la Société du chemin de fer du Luxembourg a fait abandon, au profit du chemin de fer de Liège à la ligne du Luxembourg, vers Marche, en passant par la vallée de l'Ourthe, et de celui de Spa vers le Grand-Duché, de la garantie d'intérêt qui lui avait été accordée pour la ligne de Namur à Arlon par la convention du 15 janvier 1852, approuvée par arrêté royal du 29 du même mois.

DETTE PUBLIQUE. — PENSIONS.

CATÉGORIES DES PENSIONS.	Crédits accordés pour 1867.		Crédits demandés pour l'exercice 1868.			
	ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES et temporaires.	ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES et temporaires.	DIFFÉRENCES	
					EN PLUS.	EN MOINS.
A. Ecclésiastiques, ci-devant tiercées	"	3,000	"	2,000	"	1,000
B. Civiles et autres accordées avant 1850	"	25,000	"	25,000	"	"
C. Civiques	"	65,000	"	60,000	"	5,000
D. Militaires	5,480,000	"	5,480,000	"	"	"
E. Ordre de Léopold	54,000	"	54,000	"	"	"
F. Marine. — Pensions militaires	25,000	"	25,000	"	"	"
G. Militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas.	"	4,000	"	5,000	"	1,000
H. Secours sur le fonds dit de Waterloo	"	5,000	"	4,000	"	1,000
<i>Pensions civiles des divers Départements.</i>						
J. Affaires Étrangères. { Marine	28,000	"	28,000	"	"	"
{ Affaires Étrangères	84,000	"	84,000	"	"	"
K. Justice	195,000	"	205,000	"	10,000	"
L. Intérieur	250,000	"	500,000	"	50,000	"
M. Travaux publics	260,000	"	510,000	"	50,000	"
N. Guerre	50,000	"	50,000	"	"	"
O. Finances	1,715,000	"	1,715,000	"	"	"
P. Cour des comptes	15,000	"	15,000	"	"	"
Q. Pensions ecclésiastiques	185,000	"	220,000	"	35,000	"
R. Arriérés de pensions de toute nature	6,000	"	6,000	"	"	"
TOTAUX. fr.	6,554,000	100,000	6,479,000	94,000	145,000	6,000
	6,454,000		6,573,000		DIFFÉRENCE EN PLUS. 159,000	

(80)

III.**BUDGET DES DOTATIONS****POUR L'EXERCICE 1868.****NOTE PRÉLIMINAIRE.**

Le Budget des Dotations de l'exercice 1868, s'élève à 4,334,970 francs; il présente sur celui de 1867, voté par la Législature au chiffre de fr. 4,334,888 92 c., une augmentation de fr. 81 08 c.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des dotations est fixé, pour l'exercice 1868, à la somme de quatre millions trois cent trente-quatre mille neuf cent soixante-dix francs (fr. 4,354,970 »), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1867.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

BUDGET DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1868.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
1	Liste civile (fixée en vertu de l'art. 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865)	5,500,000	"	5,450,000
2	Dotations de S. A. R. le comte de Flandre	150,000	"	
CHAPITRE II.				
3	Sénat	50,000	10,000	60,000
CHAPITRE III.				
4	Chambre des Représentants	640,000	"	640,000
CHAPITRE IV.				
COUR DES COMPTES.				
5	Traitement des membres de la Cour.	70,750	"	184,570
6	— du personnel des bureaux	95,520	"	
7	Matériel et dépenses diverses	10,900	"	
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	1,200	"	
TOTAL DU BUDGET DES DOTATIONS. . . . fr.		4,524,970	10,000	4,534,970

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1867.

LEOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NOMBRE des articles du Budget des dotations.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
CHAPITRE IV.						
MEMBRES DE LA COUR.						
5	a.	Traitement du président	1	11,250	} 70,750	.
	b.	— des conseillers	6	51,000		
	c.	— du greffier	1	8,500		
			8			
<i>Traitement du personnel des bureaux, y compris la rémunération de travaux extraordinaires.</i>						
6	a.	Un chef de division.	1	5,000	} 22,000	.
	b.	1 ^{re} division. { Un archiviste.	1	5,750		
	c.	{ Chef de bureau, commis d'ordre et expéditionnaires.	7	000 à 3700		
	d.	2 ^e division. { Un chef de division	1	6,000	} 22,050	.
	e.	{ Chef de bureau, vérificateurs et teneurs de livres.	8	1250 à 3700		
	f.	3 ^e division. { Un chef de division.	1	6,000	} 27,150	.
	g.	{ Chefs de bureau et vérificateurs	8	900 à 3000		
h.	4 ^e division. { Un chef de division.	1	5,000	} 13,180	.	
i.	{ Vérificateurs, teneurs de livres et commis d'ordre.	5	900 à 3300			
j.	Huissiers, messagers, concierge et boute-feux	7	000 à 1870	} 10,240	.	
			40			
MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES.						
7	.	Éclairage, chauffage, fournitures de bureau, achat et réparations de meubles, entretien de l'hôtel, etc.			16,900	.
PENSIONS.						
8	.	Premier terme des pensions à accorder éventuellement			1,200	.
TOTAL.					fr.	

DE LA COUR DES COMPTES POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
70,750	.	70,750	70,750	.	.	
95,520	.	95,520	95,520	.	.	
16,900	.	16,900	16,900	.	.	
1,200	.	1,200	1,200	.	.	
184,370	.	184,370	184,370	.	.	

ANNEXE AU BUDGET DE LA COUR DES COMPTES

POUR L'EXERCICE 1868.

Liste nominative des fonctionnaires et employés admis à la pension, du 1^{er} janvier 1866 au 31 décembre de la même année, et des extinctions constatées dans la même période, dressée en exécution de l'article 4 de la loi du 17 février 1849.

1^o PENSIONS CONFÉRÉES.

NUMÉRO D'ORDRE.	NOMS DES PENSIONNAIRES.	DERNIÈRES FONCTIONS.	MONTANT	DATE DE L'ENTRÉE	Observations.
			de la pension.	en jouissance.	

NÉANT.

2^o PENSIONS ÉTEINTES.

NUMÉRO D'ORDRE.	NOMS DES PENSIONNAIRES.	DERNIÈRES FONCTIONS.	MONTANT de la pension.	DATE	DATE	Observations.
				de l'arrêté.	de l'extinction.	
1	Delporte, Henri-Joseph	Contrôleur en chef.	2,959	26 déc. 1865.	30 août 1866.	

SITUATION GÉNÉRALE.

Il y avait à servir, au 1 ^{er} janvier 1866, sept pensions s'élevant ensemble à	fr. 11,855	*
Pensions éteintes	2,959	"
Il reste donc à servir, au 1 ^{er} janvier 1867, sept pensions, s'élevant ensemble à	8,914	*

IV.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1868.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits votés pour 1867 sont de fr.	5,510,392 »
Le projet de Budget pour l'exercice 1868 s'élève à	5,569,532 »
<hr/>	
DIFFÉRENCE EN PLUS POUR 1868. fr.	58,940 »
<hr/>	

Cette augmentation de dépenses se justifie par les considérations suivantes :

CHAPITRE II.

ART. 7.

Le traitement des chefs de légation à Londres et à St-Petersbourg est supérieur à celui de notre agent diplomatique à Paris. Cependant les exigences de la vie et les frais de représentation sont les mêmes dans ces trois capitales.

Depuis plusieurs années, les conseillers de légation y sont rétribués sur le même pied.

Il y a donc lieu d'allouer au Ministre de Belgique à Paris le même traitement qu'à ses collègues en Russie et en Angleterre. L'augmentation qui doit être de 15,000 francs, se réaliserait en deux ans, comme cela s'est pratiqué pour d'autres fonctionnaires de l'État. On ne porterait donc pour 1868 que 6,500 francs.

ART. 9.

Les mêmes motifs demandent que le poste de Florence soit placé, au point de vue du traitement, sur la même ligne que celui de la Haye. L'allocation, qui n'est aujourd'hui que de 28,000 francs, sera portée à 33,000 francs pour 1868, et à 38,000 francs pour 1869.

ART. 12.

L'importance politique de la Prusse assigne à la légation de Berlin un rang égal à celui de la légation de Vienne. Il convient dès lors d'attacher les mêmes avantages aux deux postes.

Par conséquent le traitement du chef de la légation de Berlin serait porté de 38,000 francs, chiffre actuel, à fr. 41,000 »
Celui du conseiller de 6,500 francs à 8,500 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 20.

L'augmentation de 1,500 francs, proposée à cet article, est destinée à rétribuer des travaux extraordinaires dont se trouvent chargés les secrétaires et attachés qui ne jouissent pas de traitement fixe.

L'allocation serait de 26,500 francs.

CHAPITRE VIII.

ART. 35.

Les recettes du pilotage en 1866 ont dépassé de 61,508 francs celles de 1865.

Par suite de l'accroissement continu de la navigation, le personnel n'est plus en rapport avec les exigences du service. Il est indispensable de nommer

à la station de Flessingue	} 5 pilotes de 2 ^e cl. à 600 fr. l'an. fr.	3,000 »
		2 canotiers pour le service de la rade, à 1,100 francs l'an . . .
à la station d'Anvers, 5 pilotes de rivière, à 600 francs l'an . . .		3,000 »
TOTAL. fr.		8,200 »

ART. 40.

Il y a lieu de supprimer l'allocation de 3,500 francs qui a été maintenue au Budget de 1867 pour rémunérer le travail à effectuer, dans le courant de cette année, par les commissions de pêche pour la répartition des primes votées en 1866.

Il n'y a plus désormais à pourvoir à cette dépense.

ART. 41 (42 ancien), § 2, 2^e ALINÉA.

Le prix des charbons, tant en Angleterre qu'en Belgique, a sensiblement haussé depuis quelques années. De plus, le tonnage supérieur des nouveaux steamers et leur marche plus rapide entraînent une plus forte consommation de combustible. L'allocation de 300,260 francs est devenue insuffisante et il importe, pour faire face aux nécessités du service, de la porter à 343,000 francs.

Si, d'ici à l'époque de la mise à exécution du Budget, des fluctuations importantes se produisaient dans le prix des charbons, il y aurait lieu de faire à cet égard de nouvelles propositions à la Chambre.

La somme de 2,500 francs qui figure au 3^e alinéa, pour voyages extraordinaires, est supprimée.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

§ 2, 6^e ALINÉA.

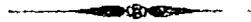
Le crédit extraordinaire de 160,000 francs porté au Budget de 1867 doit être maintenu; il sera affecté au renouvellement des chaudières des steamers *Belgique*, *Topaze* et *Rubis*.

§ 3, 10^e ALINÉA.

Il en est de même de la somme de 40,000 francs pour le service du pilotage. Ce crédit servira à la construction d'un nouveau cutter destiné à remplacer le cutter n^o 3, d'Ostende.

ART. 43 (44 ancien).

Jusqu'en 1863, cette allocation était de 4,000 francs. Une somme de 1,500 francs figurait, en outre, au chapitre 1^{er}, pour secours au personnel de l'administration centrale. En 1863, il ne fut plus alloué qu'un seul crédit, réduit à 2,000 francs. Il a été reconnu que cette réduction était trop considérable, et il y a lieu de porter le chiffre à 3,000 francs.



PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,**ROI DES BELGES,***A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Affaires Étrangères, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères est fixé, pour l'exercice 1868, à la somme de *trois millions trois cent soixante-neuf mille trois cent trente-deux francs* (5,369,332 francs), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Les fonds qui, à la clôture de l'exercice 1867, resteront disponibles sur les articles 22, 26 et 27, pourront être transférés au Budget de 1868.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1867.

LÉOPOLD.**PAR LE ROI :***Le Ministre des Affaires Étrangères,***CH. ROGIER.***Le Ministre des Finances,***FRÈRE-ORBAN.**

(92)

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1868.

Articles.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000	"	214,500
2	← du personnel des bureaux	145,700	"	
3	Matériel.	37,000	"	
4	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles.	10,000	"	
CHAPITRE II.				
LÉGATIONS.				
<i>Traitement des chefs de mission, des conseillers ou secrétaires, et frais de chancellerie.</i>				
5	Autriche	51,500	"	694,470
6	Bavière, Wurtemberg, Bade et Hesse Grand'Ducale	58,500	"	
7	France	64,500	"	
8	Grande-Bretagne.	71,000	"	
9	Italie.	63,500	"	
10	Mexique	42,000	"	
11	Pays-Bas	46,500	"	
12	Prusse et Confédération du Nord.	51,500	"	
13	Russie	71,000	"	
14	Bésil	30,000	"	
15	Danemark, Suède et Norwége, etc.	20,000	"	
16	Espagne	22,000	"	
17	États-Unis	30,000	"	
18	Portugal	20,000	"	
19	Turquie.	43,970	"	
20	Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légation.	26,500	"	
	A REPORTER. fr.	908,770	"	908,770

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	908,770 »	»	908,770 »
	CHAPITRE III.			
	CONSULATS.			
21	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués	162,250 »	»	162,250 »
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE VOYAGE.			
22	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estalettes, courses diverses	70,500 »	»	70,500 »
	CHAPITRE V.			
	DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.			
23	Perception des droits de chancellerie et bureau de la librairie à l'avis.	Personnel	6,240 »	»
24		Frais divers.	360 »	»
25	Indemnités pour un drogman et autres employés dans des résidences en Orient	8,050 »	»	97,750 »
26	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat de publications nationales et étrangères; achat, copie et traduction de documents; abonnement aux journaux et écrits périodiques étrangers; frais extraordinaires et accidentels	85,120 »	»	
	CHAPITRE VI.			
	MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
27	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues non libellées au Budget	47,000 »	»	47,000 »
	A REPORTER. fr.	1,286,270 »	»	1,286,270 »

POUR L'EXERCICE 1867.

Articles,	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	1,286,270 "	"	1,286,270 "
	CHAPITRE VII.			
	COMMERCE, NAVIGATION.			
28	Chambres de commerce	13,500 "	"	69,300 "
29	Frais divers et encouragements au commerce	48,000 "	"	
30	Services de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers : remboursement des droits de pilotage, de phares et fanaux. (Crédit non limitatif)	8,000 "	"	
	CHAPITRE VIII.			
	MARINE.			
	<i>Paquebots à vapeur. — Services spéciaux. — Constructions et réparations maritimes.</i>			
31	Personnel actif et sédentaire, en disponibilité aux $\frac{2}{3}$ de solde, en non-activité et non remplacé.	559,006 "	"	
	<i>Bateaux à vapeur entre Anvers et la Tête-de-Flandre</i>			
32	Personnel	26,447 "	"	
	<i>Pilotage, phares et fanaux, feu flottant et service de remorque.</i>			
33	Personnel	Traitements	275,110 "	"
34		Remises aux pilotes et aux receveurs du pilotage et des droits de fanal (Crédit non limitatif)	258,000 "	"
35	Remboursement de droits à l'administration néerlandaise, aux termes de l'art. 50 du règlement du 20 mai 1845; restitution de droits; pertes, par suite des fluctuations du change sur les sommes à payer à Flessingue. (Crédit non limitatif)	15,500 "	"	
	<i>Sauvetage.</i>			
36	Personnel	15,420 "	"	
	<i>Police maritime.</i>			
37	Personnel	Traitements	34,694 "	"
38		Primes et remises (Crédit non limitatif)	4,000 "	"
	A REPORTER. . . . fr.	2,321,756 "	"	1,555,570 "

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR 1868.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	2,521,756 »	»	1,355,570 »
	<i>Écoles de navigation.</i>			
59	Personnel	19,580 »	»	
	<i>Pêche maritime.</i>			
40	Subsides aux caisses de prévoyance des pêcheurs et encouragements à l'éducation pratique des marins.	47,945 »	»	2,008,462 »
	<i>Dépenses relatives aux divers services de la marine.</i>			
41	Dépenses diverses	774,951 »	200,000 »	
	CHAPITRE IX.			
	<i>Pensions et secours.</i>			
42	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	2,500 »	»	
45	Secours à des fonctionnaires, employés et marins, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obten- tion d'un secours, à raison de leur position malheureuse	5,000 »	»	5,500 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. fr.	3,169,352 »	200,000 »	3,569,552 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1867.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Affaires Étrangères,

CH. ROGIER.

Le Ministre des Finances,

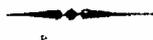
FRÈRE-ORBAN.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

pour l'exercice 1868.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des develop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	»	Traitement du Ministre.
2	»	<i>Personnel des bureaux.</i> — Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service
	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat de livres et de cartes édités dans le pays, reliures, ports et affranchissements concernant la correspondance à l'intérieur, abonnements aux journaux belges et autres menus frais 11,600
3	b.	Éclairage et chauffage 5,500
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien de meubles, etc. 7,500
	d.	Fonds secrets. 15,000
4	»	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
LÉGATIONS.		
<i>Traitements des chefs de mission, des conseillers ou secrétaires, et frais de chancellerie.</i>		
5	»	AUTRICHE { Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire. 41,000 } — d'un secrétaire 8,500 } Frais de chancellerie 2,000 }
6	»	BAVIÈRE, WURTEMBERG, BADE ET HESSE GRAND'DUCALE. { Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire. 30,000 } — d'un secrétaire 6,500 } Frais de chancellerie 2,000 }
7	»	FRANCE { Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire. 51,500 } — d'un conseiller. 11,000 } Frais de chancellerie 2,000 }
A REPORTER. fr.		

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1868.

CREDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
145,700	»	145,700	145,700	»	»	
37,600	»	37,600	37,600	»	»	
10,000	»	10,000	17,000	»	7,000	
214,300	»	214,300	221,300	»	7,000	
51,500	»	51,500	51,500	»	»	
38,500	»	38,500	38,500	»	»	
64,500	»	64,500	58,000	6,500	»	
154,500	»	154,500	148,000	6,500	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
CHAPITRE II (SUITE).			
8	GRANDE-BRETAGNE.	Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	58,000
		— d'un conseiller	44,000
		Frais de chancellerie	2,000
9	ITALIE	FLORENCE. } Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire	33,000
		— d'un secrétaire	6,500
		Frais de chancellerie	2,000
		ROME. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire	22,000
10	MEXIQUE	Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	40,000
		Frais de chancellerie	2,000
11	PAYS-BAS	Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	58,000
		— d'un secrétaire	6,500
		Frais de chancellerie	2,000
12	PRUSSE ET CONFÉDÉRATION DU NORD.	Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	41,000
		— d'un secrétaire	8,500
		Frais de chancellerie	2,000
13	RUSSIE	Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	58,000
		— d'un conseiller	44,000
		Frais de chancellerie	2,000
14	BRESIL. —	Traitement d'un Ministre résident	
15	DANEMARK, SUÈDE ET NORVÈGE, etc —	Traitement d'un Ministre résident	
16	ESPAGNE. —	Traitement d'un Ministre résident	
17	ÉTATS-UNIS. —	Traitement d'un Ministre résident.	
18	PORTUGAL. —	Traitement d'un Ministre résident	
		Traitement d'un Ministre résident	22,000
		— d'un consul général chancelier	9,000
19	TURQUIE	— d'un premier drogman.	8,000
		— d'un second drogman	3,000
		— de deux <i>khavass</i> et d'un <i>capou-oglan</i>	4,970
		Frais de chancellerie	2,000
20		Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légation	
TOTAL DU CHAPITRE II.			fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation	Diminution.	
154,500	»	154,500	148,000	6,500	»	
71,000	»	71,000	71,000	»	»	
63,500	»	63,500	58,500	3,000	»	
42,000	»	42,000	42,000	»	»	
46,500	»	46,500	46,500	»	»	
51,500	»	51,500	46,500	3,000	»	
71,000	»	71,000	71,000	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
20,000	»	20,000	20,000	»	»	
22,000	»	22,000	22,000	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
20,000	»	20,000	20,000	»	»	
45,970	»	45,970	45,970	»	»	
26,500	»	26,500	23,000	1,500	»	
694,470	»	694,470	676,470	18,000	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
CONSULATS.		
21	»	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE VOYAGE.		
22	»	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
CHAPITRE V.		
DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.		
23	»	Perception des droits de chancellerie et bureau de la librairie à Paris.
24	»	
		Personnel
		Frais divers
25	»	Indemnités pour un drogman et autres employés dans des résidences en Orient
26	»	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat de publications nationales et étrangères; achat, copie et traduction de documents; abonnement aux journaux et écrits périodiques étrangers; frais extraordinaires et accidentels
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
a) 162,250	»	162,250	162,250	»	»	a) Athènes. fr. 8,000 Australie 18,000 Buenos-Ayres. 23,000 Cap de Bonne-Esperance 18,000 Chine 30,000 Inde-Anglaise. 18,000 Smyrne 15,000 Tanger 15,000 Cologne. 5,000 Elseneur 300 Guatemala. 2,000 Leipzig. 800 Lerwick 1,000 Londres. 2,000 Marseille 500 Rio de Janeiro 3,000 Santo-Thomas. 1,250 Syra 300 Tunis 1,300 Disponible 900 Fr. 183,250
162,250	»	162,250	162,250	»	»	
70,500	»	70,500	70,500	»	»	
70,500	»	70,500	70,500	»	»	
6,240	»	6,240	6,240	»	»	
360	»	360	360	»	»	
b) 8,030	»	8,030	8,030	»	»	b) Alexandrie. — 1 drogman. fr. 1,000 — 1 khavass 780 Andrinople. — 1 id. 500 Beyrouth. — 1 id. 500 Bucharest. — 1 id. 1,000 Salonique. — 1 id. 500 Smyrne. — 1 id. 800 Tanger. — 1 id. 1,000 Trébizonde. — 1 id. 500 Tripoli. — 1 id. 450 Varna. — 1 id. 500 Athènes. — 1 phrouros 240 Disponible 260 Fr. 8,030
83,120	»	83,120	83,120	»	»	
97,750	»	97,750	97,750	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VI.		
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
27	»	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues non libellées au Budget.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
COMMERCE. — NAVIGATION. — PÊCHE.		
28	»	Chambres de commerce.
29	»	Frais divers et encouragements au commerce, achat d'échantillons et de documents commerciaux.
50	»	Services de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers, remboursement des droits de pilotage, de phares et fanaux (<i>crédit non limitatif</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
MARINE.		
<i>Paquebots à vapeur. — Services spéciaux. — Constructions et réparations maritimes.</i>		
34	»	Personnel des paquebots à vapeur entre Ostende et Douvres. fr. 258,510 »
	»	— des services spéciaux 27,480 »
	»	— des constructions et réparations maritimes 50,502 »
	»	— en disponibilité aux $\frac{2}{5}$ de solde, en inactivité et non remplacé 22,714 »
		Fr. 339,006 »
A REPORTER fr.		

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
47,000	»	47,000	47,000	»	»	
47,000	»	47,000	47,000	»	»	
13,300	»	13,300	13,300	»	»	
48,000	»	48,000	48,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
69,300	»	69,300	69,300	»	»	
539,006	»	539,006	539,006	»	»	
539,006	»	539,006	539,006	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRALE des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		CHAPITRE VIII (SUITE).
		<i>Bateaux à vapeur entre Anvers et la Tête-de-Flandre.</i>
32	»	Personnel
		<i>Pilotage, phares et fanaux, feu flottant et service de remorque.</i>
33	»	Personnel. { Traitements
34	»	Personnel. { Remises aux pilotes et aux receveurs du pilotage et des droits de fanal (crédit non limitatif)
	»	Remboursement de droits à l'administration néerlandaise, aux termes de l'article 50 du règlement du 20 mai 1845 10,000
35	»	Restitution de droits 500
	»	Perte, par suite des fluctuations du change, sur les sommes à payer à Flessingue . . . 5,000
		(Crédit non limitatif). 13,500
		<i>Sauvetage.</i>
36	»	Personnel. { Traitements 12,520
	»	Personnel. { Vacances pour présence aux exercices prescrits par les règlements, et indemnités pour secours porté aux navires en détresse. 3,100
		<i>Police maritime.</i>
37	»	Personnel. { Traitements
38	»	Personnel. { Primes d'arrestation aux agents; remises aux receveurs sur le montant des droits perçus; indemnités pour la surveillance de l'embarquement des émigrants; indemnités aux agents et aux canotiers pour le transport et l'emmagasinage des poudres. (Crédit non limitatif)
		<i>Écoles de navigation.</i>
39	»	Personnel
		<i>Pêche maritime.</i>
	»	Personnel
40	»	Subsides aux caisses de prévoyance des pêcheurs et encouragements à l'éducation pratique des marins
		A REPORTER. fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
339,006	»	339,006	339,006	»	»	
26,447	»	26,447	26,447	»	»	
275,119	»	275,119	266,919	8,200	»	
258,000	»	258,000	258,000	»	»	
13,500	»	13,500	13,500	»	»	
15,420	»	15,420	15,420	»	»	
34,694	»	34,694	34,694	»	»	
4,000	»	4,000	4,000	»	»	
19,580	»	19,580	19,580	»	»	
»	»	»	5,500	»	5,500	
47,945	»	47,945	47,945	»	»	
1,035,511	»	1,035,511	1,028,811	8,200	5,500	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.	
			ORDINAIRES.	EXTRAORDIN.
CHAPITRE VIII (SUITE).				
<i>Dépenses relatives aux divers services de la marine.</i>				
<i>Paquebots à vapeur entre Ostende et Douvres. . .</i>				
		Entretien et renouvellement des paquebots, avaries et accidents	278,000	»
		Houille, huile, graisse, etc., pour 1552 traversées	545,000	»
		Voyages en dehors du service régulier	»	»
		Frais d'agence.	6,000	»
		Masse d'habillement des courriers	1,000	»
		Réparations extraordinaires aux malles-postes.	»	160,000
<i>Bateaux à vapeur entre Anvers et la Tête-de-Flandre.</i>				
		Entretien des bateaux	9,000	»
		Houille, huile, graisse, etc.	15,000	»
<i>Pilotage, phares et fanaux, feu flottant et service de remorque.</i>				
		Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Spartel	1,500	»
		Entretien des bateaux, des bouées, du fanal de Wielingen et du feu du Hinder.	57,000	»
		Éclairage des fanaux sur la côte de Flandre, du fanal de Wielingen et du feu du Hinder	15,971	»
		Houille, huile, graisse, etc., pour le bateau à vapeur à hélice et pour le remorqueur.	8,000	»
		Achat de bouées et accessoires.	4,000	»
		Loyer d'une maison à Flessingue.	1,500	»
		Entretien de deux maisons du pilotage et d'un poste de signal	1,500	»
		Feu et lumière pour les bureaux, les corps de garde et les bateaux	5,000	»
		Nourriture des pilotes en service extraordinaire sur l'Escaut	5,000	»
		Construction et armement d'un cutter en fer	»	40,000
A REPORTER. fr.			747,471	200,000

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AGGMENTATION	DIMINUTION	
1,033,311	»	1,033,311	1,028,811	8,200	3,300	
1,033,311	»	1,033,311	1,028,811	8,200	3,300	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																					
		REPORT. fr.																					
		CHAPITRE VIII (SUITE).																					
		REPORT. fr.	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinaires.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: right;">747,471</td> <td style="text-align: right;">200,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">2,200</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">4,900</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">8,080</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">3,800</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">5,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">3,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">774,951</td> <td style="text-align: right;">200,000</td> </tr> </tbody> </table>	CHARGES		ordinaires.	extraordin.	747,471	200,000	2,200	»	4,900	»	8,080	»	3,800	»	5,500	»	3,000	»	774,951	200,000
CHARGES																							
ordinaires.	extraordin.																						
747,471	200,000																						
2,200	»																						
4,900	»																						
8,080	»																						
3,800	»																						
5,500	»																						
3,000	»																						
774,951	200,000																						
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.																					
		CHAPITRE IX.																					
		<i>Pensions et secours.</i>																					
41	»	Premier terme des pensions à accorder éventuellement																					
42	»	Secours à des fonctionnaires, employés et marins, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse																					
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.																					

40
(suite).

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,033,511	»	1,033,511	1,028,811	8,200	3,500	
774,951	200,000	974,951	952,711	42,240	»	
1,808,462	200,000	2,008,462	1,961,522	50,440	3,500	
AUGMENTATION. . . fr.				46,940		
2,300	»	2,300	2,300	»	»	
3,000	»	3,000	2,000	1,000	»	
5,300	»	5,300	4,300	1,000	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	98	Administration centrale.
II.	ib.	Légations. — Traitements des chefs de mission, des conseillers ou secrétaires, et frais de chancellerie
III.	102	Consulats. — Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.
IV.	ib.	Frais de voyage
V.	ib.	Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats
VI.	104	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.
VII.	ib.	Commerce, navigation, pêche
VIII.	ib.	Marine
IX.	110	Pensions et secours
		TOTAUX. fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DÉMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
214,300 »	»	214,300 »	221,500 »	»	7,000 »	
694,470 »	»	694,470 »	676,470 »	18,000 »	»	
162,230 »	»	162,230 »	162,230 »	»	»	
70,500 »	»	70,500 »	70,300 »	»	»	
97,750 »	»	97,750 »	97,750 »	»	»	
47,000 »	»	47,000 »	47,000 »	»	»	
69,300 »	»	69,300 »	69,300 »	»	»	
1,808,462 »	200,000 »	2,008,462 »	1,961,522 »	46,940 »	»	
3,300 »	»	3,300 »	4,500 »	1,000 »	»	
3,169,332 »	200,000 »	3,369,332 »	3,310,592 »	63,940 »	7,000 »	
AUGMENTATION. . . fr.				38,940 »		

ANNEXE
AU BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
POUR L'EXERCICE 1868.

Liste nominative et détaillée des fonctionnaires et employés admis à la pension du 1^{er} janvier au 31 décembre 1866, et des extinctions constatées pendant la même période, publiée en exécution de l'article 4 de la loi du 17 février 1849.

1° PENSIONS CONFÉRÉES.

N° d'inscription.	NOMS des PENSIONNAIRES.	QUALITÉ.	PENSION ANNUELLE.	DATE de L'ARRÊTÉ.	DATE DE L'ENTRÉE en jouissance.	Observations.
120	Ocket, A.-L.-M.	Chauffeur du steamer remorqueur.	319	13 mars 1866.	1 ^{er} sept. 1865.	
121	Floor, Ph.-Ch.	Pilote de 1 ^{re} classe . . .	756	Id.	1 ^{er} nov. 1865.	
122	Goedts, Fr.-J.	Id. 2 ^e id.	1,560	Id.	1 ^{er} janvier 1866.	
123	Stappers, Fr.-J.	Professeur à l'école de navigation d'Anvers.	602	16 juillet 1866.	1 ^{er} déc. 1865.	
124	Vérmeesch, P.-J.	Matelot lampiste de 1 ^{re} cl. du feu fl ^t du West-Indier.	661	30 juillet 1866.	1 ^{er} mars 1866.	
125	Lagace, C.-F.-J.	Pilote de 2 ^e classe.	757	Id.	Id	
TOTAL. . . fr.			4,415			

2° PENSIONS ÉTEINTES.

					DATE de l'extinction.	DATE du décès
102	Sterckx, A.-J.	Chirurgien aide-major .	1,410	10 avril 1865.	4 déc. 1865.	5 décembre 1865.
105	Anthonis, J.-G.	Commissaire de marine de 2 ^e classe.	1,700	25 février 1864.	15 mai 1866.	14 mai 1866.
88	Vanderheyden, E.-A.	Pilote de 2 ^e classe . . .	1,048	25 février 1861.	1 ^{er} juillet 1866.	29 juin 1866.
121	Floor, Ph.-Ch.	Pilote de 1 ^{re} classe . . .	756	13 mars 1866.	1 ^{er} déc 1866.	12 novembre 1866.
15	Turlot, G.-J.	Directeur	5,900	31 déc. 1856.	31 juillet 1866.	7 juillet 1866.
TOTAL . . . fr.			8,824			

3° PENSIONS REVISÉES.

117	Verraert, P. J.	Professeur à l'école de navigation d'Ostende.	502	14 mars 1866.	1 ^{er} mai 1865.	{ Pension révisée 5,021 — primitive 2,719
-----	-------------------------	---	-----	---------------	---------------------------	--

DIFFÉRENCE. fr. 502

SITUATION.

Lors de la présentation du Budget de 1867, le Département des Affaires Étrangères comptait 69 pensions, s'élevant à fr. 89,727 »
 Depuis cette époque, 6 pensions ont été conférées et une révisée; elles s'élèvent à 4,717 »
 Ensemble. fr. 94,444 »
 Cinq pensions se sont éteintes; elles montent à 8,824 »
 Reste donc à servir 70 pensions, s'élevant à fr. 85,620 »

V.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1868.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les allocations demandées, pour l'exercice 1868, s'élevaient à	fr.	15,483,748	»
Les crédits alloués au Budget de 1867 sont de		15,473,768	»
		<hr/>	
DIFFÉRENCE EN PLUS pour 1868.	fr.	9,980	»

Le Département de la Justice n'a généralement à pourvoir qu'à des dépenses fixes et trois chapitres de dépenses ont seuls subi des modifications au Budget de 1868, à savoir les chapitres II, VIII et X.

Au chapitre II, *Ordre judiciaire*, il n'a pas fallu maintenir une dépense *extraordinaire* allouée au Budget de 1867 pour l'ameublement de la Cour d'appel de Liège, s'élevant à 8,000 francs, ainsi qu'une somme de 20 francs allouée en trop au Budget de 1867 pour traitements d'employés près des tribunaux de 1^{re} instance. De là une *diminution de dépense* de fr. 8,020 »

Au chapitre VIII, *Traitements du clergé inférieur et pensions*, une augmentation est nécessaire par suite de l'amélioration des traitements, et en conséquence des pensions. Cette *augmentation* s'élève à 23,000 »

Enfin, au chapitre X, *Prisons*, il n'y a pas lieu de maintenir une allocation *extraordinaire* de 5,000 francs allouée au Budget de 1867, pour une adjudication d'imprimés pour plusieurs années. De là *diminution* de 5,000 »

TOTAUX EN MOINS.	fr.	13,020	»	EN PLUS.	23,000	»
--------------------------	-----	--------	---	----------	--------	---

DIFFÉRENCE EN PLUS au Budget de 1868.	fr.	9,980	»
---	-----	-------	---

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1868, à la somme de quinze millions quatre cent quatre-vingt-trois mille sept cent quarante-huit francs (15,483,748 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1867.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

JULES BARA.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	»	333,600 »
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service . . .	271,100 »	»	
3	Matériel.	50,000 »	»	
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques . . .	6,000 »	»	
5	Frais de route et de séjour.	7,500 »	»	
CHAPITRE II.				
ORDRE JUDICIAIRE.				
6	Cour de cassation. Personnel	267,400 »	»	3,528,500 »
7	— Matériel	5,250 »	»	
8	Cours d'appel. Personnel	738,050 »	»	
9	— Matériel	19,500 »	»	
10	Tribunaux de première instance et de commerce	1,560,900 »	1,900 »	
11	Justices de paix et tribunaux de police.	913,500 »	2,000 »	
CHAPITRE III.				
JUSTICE MILITAIRE.				
12	Cour militaire Personnel.	20,500 »	4,235 »	72,775 »
13	— Matériel	2,000 »	»	
14	Auditeurs militaires et prévôts	42,500 »	»	
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière	3,540 »	»	
CHAPITRE IV.				
FRAIS DE JUSTICE.				
16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police	700,000 »	»	724,608 »
17	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellulaires	15,500 »	11,108 »	
A REPORTER. . . . fr.		4,642,240 »	19,211 »	4,661,451 »

- POUR L'EXERCICE 1868.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	4,642,240 »	19,241 »	4,661,481 »
	CHAPITRE V.			
	PALAIS DE JUSTICE.			
18	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix.	55,000 »	60,000 »	95,000 »
	CHAPITRE VI.			
	PUBLICATIONS OFFICIELLES.			
19	Impression du <i>Recueil des lois, du Moniteur et des Annales parlementaires</i>	220,000 »	»	
20	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i> . .	3,000 »	»	
21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanés du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation . .	25,300 »	»	202,300 »
22	Traitements et indemnités d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois.	14,000 »	»	
	CHAPITRE VII.			
	PENSIONS ET SECOURS.			
23	Pensions civiles	10,000 »	»	
24	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse	12,000 »	»	26,500 »
25	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus.	1,500 »	»	
26	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons, se trouvant dans le même cas que ci-dessus . . .	3,000 »	»	
	A REPORTER. . . . fr.	4,966,040 »	79,241 »	5,045,281 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	4,966,040 »	79,211 »	5,045,251 »
	CHAPITRE VIII.			
	CULTES.			
27	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège	518,200 »	»	
28	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège	62,011 »	»	
29	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 7,710 francs, pour revenu de cures	4,250,000 »	»	
30	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo	460,000 »	250,000 »	
31	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	65,956 »	»	
32	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	15,000 »	»	5,506,667 »
33	Culte israélite (<i>Personnel</i>)	11,220 »	»	
34	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	500 »	»	
35	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.	»	20,000 »	
36	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	11,000 »	»	
37	Secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses	50,000 »	»	
	CHAPITRE IX.			
	ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.			
38	Frais d'entretien et de transport d'indigents dont le domicile de secours est inconnu ou qui sont étrangers au pays	160,000 »	»	
39	Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 131, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre	166,000 »	»	
40	Frais de route et de séjour des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, — des médecins chargés de rechercher et de traiter les indigents atteints de maladies d'yeux, suite de l'ophthalmie militaire, — des membres et secrétaires de la commission permanente et de surveillance générale des établissements pour aliénés, ainsi que des comités d'inspection des établissements d'aliénés. — Traitement du secrétaire de la commission permanente d'inspection; traitement du secrétaire de la commission d'inspection de l'établissement de Ghêel, ainsi que de l'employé adjoint à ce secrétaire.	12,000 »	»	660,000 »
41	Impressions et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers.	2,000 »	»	
42	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces	100,000 »	»	
43	Subsides pour le patronage des condamnés libérés	20,000 »	»	
44	Écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans	200,000 »	»	
	A REPORTER. fr.	10,856,707 »	535,941 »	11,211,048 »

POUR L'EXERCICE 1868.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Rapport. fr.	10,836,707	255,241	11,211,948
CHAPITRE X.				
PRISONS.				
SECTION 1 ^{re} . — <i>Services économique.</i>				
45	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons.	1,500,000	"	
46	Gratifications aux détenus.	51,000	"	
47	Frais d'habillement des gardiens.	50,000	"	
48	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés.	11,000	"	
49	Traitements des fonctionnaires et employés.	712,000	"	
50	Frais d'impression et de bureaux.	10,000	"	
51	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments.	155,000	"	
52	Maison d'arrêt cellulaire à Louvain. — Achèvement des travaux de construction.	"	150,000	
53	Maison de sûreté cellulaire d'Arion. — Achèvement des travaux de construction.	"	200,000	
54	Maison d'arrêt cellulaire à Huy. — Achèvement des travaux de construction.	"	100,000	4,185,000
55	Maison de sûreté cellulaire d'Anvers. — Agrandissement et continuation des travaux.	"	212,000	
56	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions.	"	26,000	
SECTION 2. — <i>Service des travaux.</i>				
57	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication.	1,000,000	"	
58	Gratifications aux détenus.	150,000	"	
59	Frais d'impressions et de bureaux.	5,000	"	
60	Traitements et tantièmes des fonctionnaires et employés.	100,000	"	
	A REPORTER. fr.	14,563,707	1,035,241	15,306,948

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE POUR 1868.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1867.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	14,565,707 »	1,055,241 »	15,506,948 •
	CHAPITRE XI.			
	FRAIS DE POLICE.			
61	Mesures de sûreté publique	80,000 »	•	80,000 •
	CHAPITRE XII.			
62	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	5,000 »	1,800 »	6,800 •
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. . . . fr.	14,448,707 »	1,055,041 »	15,485,748 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1867.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre de la Justice,

JULES BARA.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

pour l'exercice 1868.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
CHAPITRE I^{er}.						
ADMINISTRATION CENTRALE.						
			NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
1	»	Traitement du Ministre.	1	»	21,000	21,000
2	»	— des fonctionnaires et employés.	85	»	271,100	271,100
3	a.	MATÉRIEL. — Fournitures de bureau, impressions, papiers, livres, re- liures, etc.		41,000	»	30,000
	b.	— Éclairage, chauffage de 73 foyers		10,000	»	
	c.	— Entretien de l'hôtel et des bureaux, achat et entretien des meubles		9,000	»	
4	»	Frais de rédaction et de publication de recueils et documents statistiques. — Achat d'ouvrages y relatifs.				
5	»	Frais de route et de séjour des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.				
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.						
CHAPITRE II.						
ORDRE JUDICIAIRE.						
COUR DE CASSATION. — Personnel.						
			NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		Premier président	1	16,000	16,000	
		Président de chambre	1	15,000	15,000	
		Conseillers.	15	41,250	168,750	
		Procureur général	1	16,000	16,000	
		Avocats généraux	2	12,000	24,000	
		Greffier	1	7,000	7,000	
6	»	Commis greffiers	2	4,500	9,000	267,400
		Huissiers audienciers	6	750	4,500	
		Messagers	2	1,000	2,000	
		Secrétaire du parquet	1	3,500	3,500	
		Employé	1	1,650	1,650	
		Messager et huissier de salle	1	1,000	1,000	
		Concierge du palais de la Cour de cassation	1	1,200	1,200	
A REPORTER. fr.						

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
271,100	»	271,100	271,100	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
7,500	»	7,500	7,500	»	»	
535,600	»	535,600	535,600	»	»	
DIFFÉRENCIÉ . fr						
267,400	»	267,400	267,400	»	»	
267,400	»	267,400	267,400	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
			NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		<i>Matériel et menues dépenses de la Cour de cassation.</i>				
7	"	La Cour	»	»	3,000	} 3,250
		Le parquet.	»	»	1,250	
		Mobilier pour la Cour de cassation	»	»	1,000	
		<i>COURS D'APPEL. — Personnel.</i>				
		Premiers présidents	3	11,250	33,750	
		Présidents de chambre	6	8,500	51,000	
		Conseillers.	53	7,500	412,500	
		Procureurs généraux.	3	11,250	33,750	
		Premiers avocats généraux.	3	8,500	25,500	
		Deuxièmes avocats généraux	6	8,000	48,000	
		Substituts des procureurs généraux	6	7,000	42,000	
		Greffiers	3	5,000	15,000	
8	"	Commis greffiers	13	4,000	52,000	} 758,050
		Secrétaires des parquets	3	5,500	9,900	
		Employés	9	1,650	14,850	
		Idem	1	1,000	1,000	
		Messagers des cours.	3	1,000	5,000	
		Huissiers audienciers	11	700	7,700	
		Concierges.	1	1,100	1,100	
		Messagers des parquets.	2	1,000	2,000	
		Messagers des parquets.	3	1,000	3,000	
		<i>Matériel des Cours.</i>				
		Cour d'appel de Bruxelles	»	»	5,000	} 19,500
		— de Gand	»	»	5,000	
9	"	— de Liège	»	»	5,000	
		Mobilier pour les trois Cours	»	»	4,500	
		Au moyen de ces allocations, les Cours doivent couvrir toutes les dépenses résultant du chauffage, de l'éclairage, des impressions, des fournitures de bureau et de l'entretien de leur mobilier. — Les comptes d'emploi doivent être rendus à la Cour des comptes.				
		A REPORTER. fr.				

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
267,400	»	267,400	267,400	»	»	
5,250	»	5,250	5,250	»	»	
758,050	»	758,050	758,050	»	»	
19,300	»	19,500	27,500	»	a) 8,000	a) Une augmentation avait été allouée au Bud- get de 1867, pour restauration, etc., du mo- blier de la Cour d'appel de Liège, elle ne doit pas être maintenue au Budget de 1868
1,050,200	»	1,050,200	1,058,200	»	8,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . . fr.				
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE.				
		<i>1^{re} CLASSE. — Bruxelles, Gand, Liège et Anvers.</i>				
	a.	Présidents	4	7,500	30,000	454,500
		Vice-présidents	8	6,500	52,000	
		Juges d'instruction	9	5,500	49,500	
		Juges	25	5,000	125,000	
		Procureurs du Roi	4	7,500	30,000	
		Substituts	13	5,000	65,000	
		Greffiers	4	3,200	12,800	
		Commis greffiers	25	5,000	75,000	
		Secrétaires des parquets	4	2,400	9,600	
		Commis expéditionnaires, adjoints aux secrétaires	7	800	5,600	
10		<i>2^e CLASSE. — Arlon, Bruges, Charleroy, Dinant, Louvain, Mons, Namur, Tongres, Termonde, Tournay et Verviers</i>				
	b.	Présidents	11	7,000	77,000	691,400
		Vice-présidents	9	5,500	49,500	
		Juges d'instruction	14	5,000	70,000	
		Juges	59	4,500	175,500	
		Procureurs du Roi	11	7,000	77,000	
		Substituts	18	4,500	81,000	
		Greffiers	11	3,200	35,200	
		Commis greffiers	36	2,800	100,800	
		Secrétaires des parquets	11	4,800	49,800	
		Commis expéditionnaires, adjoints aux secrétaires	7	800	5,600	
		Supplément au vice-président d'Arlon faisant fonctions de juge	1	1,000	1,000	1,000
		A REPORTER. . . . fr.				1,146,000

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1868.

CREDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
1,050,200	»	1,050,200	1,058,200	»	8,000	
1,050,200	»	1,050,200	1,058,200	»	8,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. fr.			
		REPORT. fr.			
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE (suite).			
		3 ^e CLASSE. — <i>Audenarde, Courtrai, Furnes, Hasselt, Huy, Malines, Marche, Neufchâteau, Nivelles, Turn- hout et Ypres.</i>			
		Présidents	41	6,000	60,000
		Juges d'instruction	44	4,500	49,500
		Juges	48	4,000	72,000
		Procureurs du Roi	44	6,000	66,000
		Substituts	44	4,000	44,000
		Greffiers	44	3,200	35,200
		Commis greffiers	48	2,600	46,800
		Secrétaires des parquets	44	1,700	18,700
		Traitement d'attente d'un commis greffier du tribunal supprimé de St-Hubert	1	900	900
		Greffiers de commerce à Anvers, Alost, Bruxelles, Gand, Liège, Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, St-Nicolas, Tournay et Verviers	14	1,200	16,800
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE.			
		Juges de paix	205	3,000	609,000
		Greffiers	205	1,500	304,500
		Supplément à un juge de Tongres devenu juge de paix à Liège	1	1,500	1,500
		Greffier de simple police à Liège	1	1,500	1,500
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.			

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,050,200	>	1,050,200	1,038,200	>	8,000	
1,560,900	1,900	1,562,800	1,562,820	>	a) 20	a) Les 20 francs en moins avaient été votés ex trop et par inadvertance au Budget de 1867.
915,500	2,000	915,500	915,500	>	>	
3,524,600	3,900	3,528,500	3,536,520	>	8,020	
En moins. . . . fr.					8,020	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		CHAPITRE III.	CHAPITRE IV.			
		CHAPITRE III.				
		JUSTICE MILITAIRE.				
		COUR MILITAIRE. — Personnel.				
			NOMBRE d'agents.	APPOINTEM. par an.	MONTANT de la dépense.	TOTAL par service.
					Charge	
					ORDINAIRE. TEMPORAIRE.	
12	a.	Auditeur général	1	8,500	8,500	»
		Substitut de l'auditeur général	1	6,500	6,500	»
		Secrétaire de l'auditeur général.	1	2,000	2,000	»
		Huissier audiencier.	1	400	400	»
		Messagers	2	1,000	2,000	»
		Concierge	1	1,100	1,100	»
		<i>Traitements d'attente.</i>				
	b.	D'un conseiller à la haute Cour, $\frac{2}{3}$ de l'ancien traitement	1	4,233	»	4,233
		<i>Matériel.</i>				
13	»	Matériel pour la Cour militaire.	»	»	2,000	»
		AUDITEURS MILITAIRES ET PRÉVÔTS.				
14	»	Auditeurs provinciaux de 1 ^{re} classe, à Anvers, Bruxelles, Gand et Liège	4	6,000	24,000	»
		Auditeurs provinciaux de 2 ^e classe, à Bruges, Mons et Namur	3	5,000	15,000	»
		Prévôts militaires	7	500	3,500	»
15	»	Frais de bureau et indemnité pour feu et lu- mière dont jouissent les auditeurs	5	420	2,100	»
			2	720	1,440	»
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.				
		CHAPITRE IV.				
		FRAIS DE JUSTICE.				
16	a.	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de simple police			680,000	»
	b.	Frais de justice pour affaires du ressort de la Cour militaire, des conseils de guerre et de la garde civique			20,000	»
17	»	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellu- laires				
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.				

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
20,500	4,233	24,733	24,733	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
42,500	»	42,500	42,500	»	»	
3,540	»	3,540	3,540	»	»	
68,540	4,233	72,773	72,773	»	»	
DIFFÉRENCE . . . fr.				»		
700,000	»	700,000	700,000	»	»	
15,500	11,108	24,608	24,608	»	»	
715,500	11,108	724,608	724,608	»	»	
DIFFÉRENCE . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PALAIS DE JUSTICE.		
18	»	Constructions, réparations, entretien et loyers de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes, pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
PUBLICATIONS OFFICIELLES.		
19	»	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i>
20	»	Abonnement au <i>Bulletin de la Cour de cassation</i>
21	»	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas antrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1793; impression d'avant-projets de loi et d'autres documents législatifs; frais des commissions de révision de la législation
22	»	Traitements et indemnités d'employés attachés à la commission royale de la publication des anciennes lois.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS ET SECOURS.		
23	»	Pensions civiles
24	»	Secours à des magistrats et à des fonctionnaires et employés attachés aux cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse
25	»	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou d'établissements y ressortissant, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.
26	»	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
35,000	60,000	95,000	95,000	»	»	
35,000	60,000	95,000	95,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
220,000	»	220,000	220,000	»	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
25,500	»	25,500	25,500	»	»	
14,000	»	14,000	14,000	»	»	
262,500	»	262,500	262,500	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
10,000	»	a) 10,000	10,000	»	»	
12,000	»	12,000	11,800	b) 200	»	
1,500	»	1,500	1,700	»	b) 200	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
26,500	»	26,500	26,500	200	200	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

a) L'état détaillé des pensions allouées depuis la publication de celui qui était annexé au Budget de 1867, est inséré sous le n° 1 des Annexes. Le Département de la Justice ne demande que la somme présumée nécessaire pour payer les premiers termes de pension échus.

b) Ces modifications sont motivées par l'augmentation des veuves, d'un côté, et la diminution de leur nombre d'autre part.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VIII.		
CULTES.		
<i>Culte catholique.</i>		
27	»	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège.
28	»	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège
29	»	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 8,914 francs, pour revenu de cures
30	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte au camp de Beverloo.
<i>Culte protestant et anglican.</i>		
31	»	Traitements des pasteurs et employés
32	»	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses
<i>Culte israélite.</i>		
33	»	Traitements des ministres et employés
34	»	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.
35	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires, pour constructions d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.
<i>Pensions et secours pour les divers cultes.</i>		
36	»	Pensions ecclésiastiques. — Paiement des termes échus avant l'inscription au Département des Finances.
37	»	Secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses
TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.		

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
318,200	»	318,200	318,200	»	»	
62,011	»	62,011	62,011	»	»	
4,250,000	»	4,250,000	4,230,000	a) 20,000	»	a, Cette augmentation de 20,000 francs est nécessaire par suite de l'amélioration des trai- tements en raison d'âge avancé, etc.
469,000	256,000	725,000	725,000	»	»	
65,936	»	65,936	65,936	»	»	
13,000	»	13,000	13,000	»	»	
11,220	»	11,220	11,220	»	»	
500	»	300	300	»	»	
»	20,000	20,000	20,000	»	»	
11,000	»	b) 11,000	8,000	3,000	»	b. L'état détaillé des pensions accordées pendant 1866 forme l'annexe n° 2, faisant suite à celui qui a été publié à l'appui du Budget de 1867. Les pensions sont accordées aux ministres des cultes démissionnaires, conformément aux lois du 21 juillet 1844 et du 17 février 1849. Le Département de la Justice ne paye que les premiers termes échus, et de ce chef une aug- mentation de 3,000 francs est nécessaire. C'est là une conséquence de l'amélioration des trai- tements à raison d'âge avancé.
30,000	»	c) 30,000	30,000	»	»	c) Des secours sont accordés à des ecclési- astiques, ministres des cultes, anciens religieux ou religieuses âgés, infirmes et nécessiteux, et quelquefois aussi à des ministres des cultes en- core en fonctions, ou dont les pensions sont très- modiques, lorsque, par suite de maladies ou de malheurs, ils se trouvent dans la détresse.
5,230,667	276,000	5,506,667	5,483,667	23,000	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				23,000		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IX.		
ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.		
58	»	Frais d'entretien et de transport d'indigents dont le domicile de secours est inconnu ou qui sont étrangers au pays.
59	»	Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 151, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre.
40	»	Frais de route et de séjour des médecins en mission pour rechercher et traiter les indigents atteints de maladies d'yeux, suite de l'ophthalmie militaire; des membres des commissions spéciales pour les établissements de bienfaisance, des membres et secrétaire de la commission permanente et de surveillance générale des établissements pour aliénés, ainsi que des comités d'inspection d'arrondissement; traitement du secrétaire de la commission permanente d'inspection; traitement du secrétaire de la commission d'inspection de l'établissement de Gheel, ainsi que de l'employé adjoint à ce secrétaire. (Art. 21 de la loi du 18 juin 1850, et 75 du règlement général du 1 ^{er} mai 1851.)
41	»	Impressions, achat d'ouvrages spéciaux relatifs aux établissements de bienfaisance, et frais divers.
42	»	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces
43	»	Subsides pour le patronage des condamnés libérés
44	»	Écoles de réforme pour les mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.
CHAPITRE X.		
PRISONS.		
SECTION PREMIÈRE. — <i>Service économique.</i>		
45	»	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons
46	»	Gratifications aux détenus
47	»	Frais d'habillement des gardiens
48	»	Frais de voyage des membres des commissions, ainsi que des fonctionnaires et employés.
49	»	Traitements des fonctionnaires et employés
50	»	Frais d'impression et de bureau
51	»	Prisons. — Entretien et améliorations des bâtiments
52	»	Maison d'arrêt cellulaire de Louvain. — Achèvement des travaux de construction
53	»	Maison de sûreté cellulaire d'Arlon. — Achèvement des travaux de construction
54	»	Maison d'arrêt cellulaire à Huy. — Achèvement des travaux de construction.
55	»	Maison de sûreté cellulaire d'Anvers. — Agrandissement et continuation des travaux de construction.
		A REPORTER. fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
160,000	»	160,000	160,000	»	»	
166,000	»	166,000	166,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
100,000	»	100,000	100,000	»	»	
20,000	»	20,000	20,000	»	»	
200,000	»	200,000	200,000	»	»	
660,000	»	660,000	660,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
1,500,000	»	1,500,000	1,500,000	»	»	
54,000	»	54,000	54,000	»	»	
30,000	»	30,000	50,000	»	»	
11,000	»	11,000	11,000	»	»	
712,000	»	712,000	712,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
155,000	»	155,000	155,000	»	»	
»	140,000	652,000	652,000	»	»	
»	200,000					
»	100,000					
»	212,000					
2,252,000	652,000	2,904,000	2,904,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
56	»	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions
		TOTAL DE LA SECTION PREMIÈRE. fr.
		SECTION DEUXIÈME. — <i>Service des travaux.</i>
57	»	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication
58	»	Gratifications aux détenus
59	»	Frais d'impression et de bureau
60	»	Traitements et tantièmes des employés
		TOTAL DE LA SECTION DEUXIÈME. fr.
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
		CHAPITRE XI.
		FRAIS DE POLICE.
61	»	Mesures de sûreté publique.
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
		CHAPITRE XII.
62	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget, et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir à des tribunaux
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.

BUDGET DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
2,252,000	652,000	2,904,000	2,904,000	»	»	
»	26,000	26,000	26,000	»	»	
2,252,000	678,000	2,930,000	2,930,000	»	»	
1,000,000	»	1,000,000	1,000,000	»	»	
150,000	»	150,000	150,000	»	»	
5,000	»	5,000	10,000	»	a) 5,000	a) 5,000 francs avaient été obtenus en plus au Budget de 1867 pour couvrir les frais d'une adjudication d'imprimés pour trois ans.
100,000	»	100,000	100,000	»	»	
1,255,000	»	1,255,000 b)	1,260,000	»	5,000	b) Voir, annexe n° 5, le compte général des prisons pour l'exercice 1865.
5,507,000	678,000	4,185,000	4,190,000	»	5,000	
DIMINUTION. . . .				5,000		
80,000	»	80,000	80,000	»	»	
80,000	»	80,000	80,000	»	»	
5,000	1,800	6,800	6,800	»	»	
5,000	1,800	6,800	6,800	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	124	Administration centrale
II.	ib.	Ordre judiciaire
III.	132	Justice militaire
IV.	ib.	Frais de justice
V.	134	Palais de justice
VI.	ib.	Publications officielles
VII.	ib.	Pensions et secours
VIII.	136	Cultes
IX.	138	Établissements de bienfaisance
X.	ib.	Prisons
XI.	140	Frais de police
XII.	ib.	Dépenses imprévues
		TOTAL. fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
335,600 »	»	335,600 »	335,600 »	»	»	
3,524,600 »	3,900 »	3,528,500 »	3,536,520 »	»	8,020 »	
68,540 »	4,233 »	72,773 »	72,775 »	»	»	
715,300 »	11,108 »	724,608 »	724,608 »	»	»	
35,000 »	60,000 »	95,000 »	95,000 »	»	»	
262,500 »	»	262,500 »	262,500 »	»	»	
26,500 »	»	26,500 »	26,500 »	»	»	
5,230,667 »	276,000 »	5,506,667 »	5,483,667 »	23,000 »	»	
660,000 »	»	660,000 »	660,000 »	»	»	
3,507,000 »	678,000 »	4,185,000 »	4,190,000 »	»	5,000 »	
80,000 »	»	80,000 »	80,000 »	»	»	
5,000 »	1,800 »	6,800 »	6,800 »	»	»	
14,448,707 »	1,035,041 »	15,483,748 »	15,473,768 »	23,000 »	15,020 »	
DIFFÉRENCE EN PLUS. . . . fr.				9,980 »		

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 1.

ÉTAT des pensions conférées à des magistrats, fonctionnaires et employés

N° D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	LIEU ET DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Bertrand, Charles-Joseph	Liège, 21 avril 1804	Auditeur militaire, à Liège
2	Coen, Jacques	Alost, 7 Juillet 1818	Gardien de 2 ^m e classe à la prison de Namur.
3	Colignon, Jean-Hubert-Joseph.	Mogimont, 20 décembre 1805.	Id. id. id.
4	Top, Alexandre-Joseph	Leysel, 10 octobre 1826	Id. id. de Vilvorde
5	Derbaix, Charles-Joseph.	Binche, 22 décembre 1795	Juge de paix, à Binche
6	Vuysteke, Jordan.	Swevezele, 1 ^{er} mai 1805	Conseiller à la Cour d'appel de Gand.
7	Lefevère, Édouard.	Rumbeke, 21 décembre 1819	Gardien de 2 ^m e classe à la prison de Courtrai
8	De Saeteleer, Dominique-Louis	Alost, 29 janvier 1797	Contre-maitre à la prison de Louvain.
9	Dubois, François Chislain-Joseph.	Senefte, 20 juin 1802.	Greffier du canton de Senefte
10	Van Isacker, Laurent.	Roulers, 29 janvier 1809.	Id. id. d'Ostende
11	Bouillon, Frédéric-Joseph	Marcinelle, 10 octobre 1815	Magasinier de la prison de Saint-Bernard
12	Fabry, Natalis-Joseph	Thourinnes-Beauvechain, 21 sep- tembre 1795.	Concierge de la Cour de cassation
13	De la Fontaine, Charles	Lichtervelde, 26 novembre 1792	Greffier du canton de Thourout
14	Dupré, Eugène-Philippe-Joseph	Namur, 25 juin 1801.	Juge au tribunal de Namur.
15	De Rideau, Pierre-Jean	Alost, 9 juin 1801.	Gardien de 2 ^m e classe à la prison eccl ^{le} de Louvain.
16	Lambin, François-Joseph-Auguste.	Saint-Hubert, 9 juillet 1799.	Juge de paix de Saint-Hubert
17	Vandevenne, Ignace-François	Gand, 4 mai 1797.	Gardien de 1 ^{re} classe à la prison de Gand
18	De Potesta, Louis-Marie-René	Maestricht, 9 juin 1798.	Conseiller à la Cour d'appel de Liège.
19	Dehoon, Josse-François	Gand, 15 septembre 1787	Juge du canton de Caprycke
20	Janssens, Jacques.	Betecon, 14 janvier 1810	Gardien de 1 ^{re} cl. à la maison de corr. de St-Bern.
21	Gustin, Jacques-Antoine-Joseph	Marquain, 5 décembre 1811	Id. de 2 ^e cl. à la maison de force.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1866.

ressortissant au Ministère de la Justice, depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1866.

DATE DE LA SORTIE de fonctions.	CAUSES DE LA SORTIE de fonctions.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen DES 3 DERNIÈRES ANNÉES de service.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES.	Observations.
		ANS.	MOIS.			
30 septembre 1865 .	Infirmités	28	7	5,010 »	2,205 »	
30 novembre 1865 .	Id.	26	11	1,195 50	481 »	
31 décembre 1865 .	Id.	27	11	1,100 »	472 »	
31 janvier 1866 . .	Id.	14	9	1,100 »	240 »	
Id.	Age avancé	30	11	2,570 »	1,222 »	
30 avril 1866 . . .	Infirmités	35	6	0,850 »	5,741 »	
31 mars 1866 . . .	Id.	26	8	1,100 »	451 »	
30 avril 1866 . . .	Age avancé	41	5	1,950 »	1,257 »	
Id.	Infirmités	31	11	1,541 90	757 »	
Id.	Id.	20	4	1,940 »	606 »	
31 mai 1866	Id.	33	5	1,050 »	848 »	
30 avril 1866 . . .	Age avancé	35	6	1,600 »	824 »	
31 mai 1866	Id.	32	1	2,050 »	1,011 »	
Id.	Infirmités	45	6	4,085 55	2,722 »	
30 juin 1866	Age avancé	37	2	1,100 »	628 »	
Id.	Id.	36	7	2,070 »	1,502 »	
31 août 1866	Id.	42	1	1,500 80	842 »	
30 novembre 1866 .	Id.	44	11	7,025 »	4,685 »	
30 avril 1866	Infirmités	10	6	2,850 »	848 »	
31 octobre 1866 . . .	Id.	36	9	1,272 »	719 »	
30 novembre 1866 .	Id.	31	1	1,172 »	765 »	
TOTAL des 21 pensions. fr.					26,800 »	

Il y avait à servir au 1 ^{er} janvier 1866.	171 pensions, montant à . fr.	176,419 »
Inscrites en 1866. . . 21 pensions, s'élevant à fr.	26,800 »	
Éteintes en 1866. . . 10 — — —	8,500 »	
Augmentation. . . 11 — — —	18,500 »	11 — — . fr. 18,500 »
Reste à servir au 1 ^{er} janvier 1867	182 — — —	194,758 »

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 2.

ÉTAT des pensions accordées à des ecclésiastiques,

N° D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	LIEU ET DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Severyns, Jean-Mathias	Ophoven, 25 avril 1792	Vicaire, à Maeseyck
2	Poncelet, Étienne-Isidore-Joseph	Rochefort, 5 avril 1788	Vicaire général, à Namur
3	Brems, Vital	Langdorp, 50 avril 1801	Desservant, à Schoenbroeck
4	Valcke, Pierre-Amand	Westroosebeke, 50 janvier 1797	Id. à Ingoyghem
5	Lambillotte, Maximilien-Joseph	Farciennes, 28 février 1807	Id. à Bailièvre
6	Thunissen, Jean-Pierre-Jos-Hubt	Henri-Chapelle, 22 septemb. 1809	Id. à Verviers
7	Nothelier, Nicolas	Chiny, 16 février 1820	Id. à Meix-devant-Virton
8	Stevens, Charles	Vorst-S ^{te} -Gertrude, 27 juin 1801	Id. à Berthem
9	Guillaume, Florent	Nismes, 25 mars 1798	Curé de 2 ^e classe, à Couvin
10	Blervocq, Jean-Baptiste	Gottes, 17 avril 1800	Chanoine, à Tournai
11	Loëh, Henri	Ungstein, 4 octobre 1805	Grand rabbin, à Bruxelles
12	De Visme, Jonathan	Quévy, 2 février 1792	Pasteur protestant, à Dour
13	Tollenaere, Jean	Gand, 17 juin 1801	Chanoine, à Gand
14	Ervens, Guillaume-Joseph	Clermont, 22 septembre 1791	Desservant, à Clermont
15	Poncin, Pierre-Joseph	Champlon, 5 mai 1789	Id. à Hargiaumont
16	Van Hove, Jean	Roulers, 25 avril 1809	Vicaire, à Lauwe
17	Van Hove, Pierre	Staden, 20 novembre 1795	Desservant, à Lauwe
18	Bieot, Pierre-François-Joseph	Namur, 17 mai 1799	Id. à Fallisolle
19	Vanneste, André-Philothé	Ypres, 8 août 1807	Vicaire, à Wetteren
20	Debin, Jacques-Joseph	Romedenne, 25 août 1796	Desservant, à Romerée
21	Colson, Guillaume-Joseph	Winville, 19 mars 1802	Professeur au séminaire de Namur
22	Vanden Bogaerde, Ignace-François	Gand, 17 avril 1795	Vicaire, à Gand (Saint-Bayon)
23	Labeyc, Remi-Joseph	Housse, 14 octobre 1809	Desservant, à Crisnée
24	De Vylder, Constantin	Waesmunster, 6 décembre 1815	Id. à Moorsel
25	Chaineux, Jean-Jacques	Aubel, 22 octobre 1816	Id. à Voroux lez-Liers
26	Lemaire, Jean-Henri	Léglise, 25 juillet 1798	Curé primaire, à Neufchâteau
27	Stronen, Pierre	Ifeinerscheid, 14 avril 1797	Desservant, à Merfontaine
28	Lamberts, Jean-Corneille Martin	Hoogstracten, 8 février 1785	Id. à Tildonck
29	L'homme, Jean-Baptiste	Mortier, 5 juin 1795	Curé de 2 ^e classe, à Florenville
30	Counart, Philippe-Édouard-Conrad	Chjèvres, 12 octobre 1801	Desservant, à Maulde
31	Overkamp, Guillaume	Nymègue, 28 juillet 1797	Id. à Lanquesaint
32	De Meulenmeester, Pierre Jean	Cruyshautem, 2 décembre 1796	Id. à Burst
33	Bochod, Pierre-Joseph	Nadriu, 18 janvier 1796	Id. à Velleroux
34	Schmidt, Jean	Haimville, 15 février 1799	Curé de 1 ^{re} classe, à Saint-Hubert
35	Segers, Jean	Wetteren, 30 septembre 1789	Id. à Courtrai
36	Bals, André-Jean	Anvers, 51 août 1794	Desservant, à Schelle
37	Vanden Berghe, Jacques-Dominic	Heule, 8 novembre 1801	Id. à Coolscamp
38	Van Wiele, Charles-Louis	Termonde, 5 août 1805	Curé de 2 ^e classe, à Nevele
39	Riguelle, Pierre-Joseph	Namur, 11 décembre 1815	Desservant, à Warnant
40	Massart, Ghislain-Joseph	Berzet, 29 juillet 1808	Id. à Hanzinne
41	Delvooz, André	Dalhem, 21 août 1798	Id. à Barchon
42	Wolff, Dominique	Sélangé, 17 février 1805	Vicaire, à Sterpenich
43	Kremer, Pierre	Nachtwanderscheid, 30 mai 1811	Desservant, à Sterpenich
44	Pirot, Hubert-Joseph	Haversin, 5 juillet 1828	Id. à Villers en Fagne
45	Huybrechts, Guillaume-Thomas	Neerlanden, 2 mars 1805	Id. à Neerhespen
46	Leufaut, Eugène	Tintigny, 19 septembre 1804	Id. à Annevoye
47	Van Holder, Barthélemi-Augustin	Engghien, 10 janvier 1801	Id. à Sars-la-Bruyère

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1868.

depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1866.

DATE DE LA SORTIE de fonctions.	CAUSES DE LA SORTIE de fonctions.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen des 5 dernières années de service.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES.	Observations.
		ANS.	MOIS.			
30 septembre 1865	Age avancé	48	1	655 »	655 »	
31 janvier 1866	Id.	55	»	3,200 »	3,200 »	
Id.	Infirmités	58	10	948 95	912 »	
31 mars 1866	Age avancé	42	5	959 57	959 »	
31 octobre 1865	Infirmités	14	10	865 35	758 »	
30 novembre 1865	Id.	51	2	866 04	611 »	
31 décembre 1865	Id.	22	3	868 75	525 »	
Id.	Id.	55	7	945 75	804 »	
30 avril 1866	Age avancé	41	1	1,441 50	1,441 »	
31 mai 1866	Id.	45	5	2,000 »	2,000 »	
50 juin 1866	Infirmités	51	11	4,480 »	2,199 »	
Id.	Age avancé	49	1	2,045 60	1,965 »	
Id.	Id.	41	»	2,000 »	2,000 »	
Id.	Id.	50	8	1,035 »	1,035 »	
Id.	Id.	45	»	1,035 »	1,035 »	
Id.	Id.	40	11	620 »	620 »	
Id.	Id.	49	4	1,025 85	1,025 »	
Id.	Id.	42	»	975 »	975 »	
31 mai 1866	Infirmités	21	»	558 35	350 »	
31 juillet 1866	Age avancé	45	2	980 20	980 »	
31 décembre 1865	Infirmités	40	»	1,100 »	1,100 »	
31 juillet 1866	Age avancé	44	9	681 »	681 »	
30 juin 1865	Infirmités	51	9	852 50	618 »	
31 janvier 1866	Id.	26	5	874 45	555 »	
30 juin 1866	Id.	19	9	885 »	514 »	
31 juillet 1866	Age avancé	45	5	2,047 50	2,047 »	
50 septembre 1866	Id.	40	7	990 12	990 »	
Id.	Id.	54	6	1,055 62	1,055 »	
Id.	Id.	47	5	1,477 75	1,477 »	
31 octobre 1866	Id.	42	1	995 83	995 »	
Id.	Id.	40	8	995 83	995 »	
Id.	Id.	42	1	995 85	995 »	
30 septembre 1866	Id.	40	9	1,005 95	1,005 »	
31 décembre 1866	Id.	45	2	2,047 50	2,047 »	
Id.	Id.	53	5	2,047 50	2,047 »	
Id.	Id.	49	11	1,052 91	1,052 »	
31 mai 1866	Id.	40	11	969 79	969 »	
30 septembre 1866	Infirmités	56	8	1,504 25	1,239 »	
31 décembre 1865	Id.	28	3	868 75	566 »	
28 février 1866	Id.	52	2	874 17	645 »	
30 juin 1866	Id.	36	»	975 »	845 »	
31 mars 1866	Id.	25	7	748 15	471 »	
30 juin 1866	Id.	24	1	885 »	546 »	
31 octobre 1865	Id.	12	10	865 35	452 »	
31 juillet 1865	Id.	35	10	801 98	690 »	
30 septembre 1866	Id.	58	7	953 15	908 »	
31 octobre 1866	Age avancé	40	4	995 85	995 »	
TOTAL des 47 pensions. fr.					50,480 »	

Il y avait à servir au 1^{er} janvier 1866. 209 pensions, s'élevant à . fr. 179,009 »
 Inscrites en 1866. 47 pensions, montant à fr. 50,480 »
 Éteintes en 1866. 95 — — — — — 17,908 »
 Augmentation. 24 — — — — — 55,182 »
 Reste à servir au 1^{er} janvier 1867 35,182 »
 24 — — — — — 905 — — — — — fr. 212,791 »

(148)

ANNEXE N° 5.

COMPTE GÉNÉRAL

*des dépenses faites pour le service économique dans les maisons centrales,
et des travaux exécutés dans les prisons.*

EXERCICE 1865.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

DOIT.**1° COMPTE GÉNÉRAL des dépenses faites pour le service**

NUMÉRO D'ORDRE.	INDICATION.		
		GAND.	VILVORDE.
1	Objets d'habillement pour détenus valides	30,357 78	16,228 72
2	— de couchage — —	22,252 29	15,445 05
5	— d'habillement et de couchage pour détenus malades	11,205 90	7,619 78
4	— — — pour employés.	996 14	865 88
5	Articles d'alimentation et de consommation	25,886 50	9,048 14
6	Imprimés et articles de bureau.	679 47	570 49
7	Mobilier	98,571 46	105,245 85
8	Articles divers	12,286 66	310 45
9	Retenues restant à opérer	"	"
10	Médicaments	2,954 72	2,400 58
11	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus; achat et entretien du mobilier	172,555 54	108,875 01
12	Frais d'habillement des gardiens	4,625 "	5,485 55
13	Frais de voyage et de séjour des fonctionnaires, etc.	672 "	1,450 "
14	Traitements des employés	77,465 64	58,688 00
15	Frais d'impression et de bureau	5,129 11	2,070 25
16	Entretien et amélioration des bâtiments	10,201 40	6,814 20
17	Constructions nouvelles	184,622 01	"
18	Honoraires et indemnités de route aux architectes	"	"
19	Livres fournis par le Ministère	6 "	28 72
20	Cessions réciproques.	5,258 69	11 95
21	Gratifications aux détenus	5,252 55	4,117 48
22	Bénéfice ou balance	5,092 47	6,292 48

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1868.

économique dans les maisons centrales pour l'exercice 1865.

MAISONS CENTRALES.				MONTANT			TOTAL
St-BERNARD.	LOUVAIN	NAMUR.	St-HUBERT.	des INVENTAIRES au 1 ^{er} janvier	DES ACHATS	des GRATIFICATIONS.	
34,557 04	0,060 29	18,045 33	10,518 89	128,428 05			874,220 08
20,382 57	15,489 33	6,755 66	8,220 45	88,554 95			
10,761 07	4,040 13	4,448 87	2,000 00	41,573 44			
895 57	1,507 79	741 25	854 35	5,660 94			
12,900 58	12,554 84	6,750 32	6,370 42	73,488 60			
120 05	325 14	584 14	220 35	2,105 64			
69,458 24	60,225 06	73,804 67	103,234 05	508,540 21			
177 02	368 62	194 08	1,072 97	15,310 70			
"	"	"	66 93	66 93			
2,404 40	1,950 "	"	940 92	10,690 62			
160,396 61	100,537 32	62,975 51	71,313 66	"	676,451 23		1,501,685 42
3,058 33	4,358 34	500 "	200 "	"	16,225 "		
1,041 55	1,460 80	803 "	1,243 05	"	6,679 20		
67,283 40	65,077 40	27,750 50	20,547 "	"	522,816 00		
2,555 02	2,415 24	2,215 40	1,429 94	"	14,713 58		
6,010 31	6,010 95	13,520 38	16,032 27	"	67,595 60		
"	"	"	"	"	184,622 01		
100 "	"	512 14	600 15	"	1,212 29		
20 19	20 65	12 57	20 65	"	126 78		
78 "	7,166 51	600 49	147 40	"	11,265 04		
6,274 02	1,942 93	910 42	"	"		16,497 50	16,497 50
8,048 10	1,213 38	1,401 01	50 61	"			20,078 05
TOTAL GENERAL							2,212,580 95

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO D'ORDRE.	INDICATION.		
		GAND.	VILVORDE.
1	Habillement des détenus valides	10,877 26	15,055 82
2	Couchage — —	11,496 09	6,489 57
3	Habillement et couchage de l'infirmerie	4,972 59	4,054 24
4	Alimentation des détenus valides	84,549 70	48,481 70
5	— — malades	15,188 90	4,857 74
6	Lessivage	1,461 81	2,899 90
7	Chauffage	2,694 79	1,707 38
8	Éclairage	9,280 61	7,490 69
9	Propreté	5,109 56	2,850 "
10	Médication	2,628 15	1,579 56
11	Instruction	928 42	620 11
12	Culte	569 91	715 89
13	Mobilier (entretien, etc.)	8,248 68	2,856 42
14	Réparation des bâtiments	19,255 55	6,812 20
15	Frais de bureau	867 92	1,190 55
16	Frais de gestion	82,814 66	64,045 57
17	Constructions nouvelles	182,821 51	"
18	Effets d'habillement et de couchage pour détenus	555 20	"
19	— — employés	"	"
20	Articles d'alimentation et de consommation	14,569 16	11,177 14
21	Substances pharmaceutiques	"	"
22	Articles de lessivage et de propreté	95 71	166 14
23	— de chauffage et d'éclairage	16 16	51 05
24	— d'instruction et de culte	180 77	"
25	Produit de la vente publique	"	5,950 "
26	Articles divers	799 82	155 66
27	Fournitures de bureau	27 51	26 28
28	Objets mobiliers	350 "	158 "
29	Vieux matériaux et résidus divers	1,606 92	1,226 92
30	Recettes accidentelles	24 54	"
31	Concessions réciproques	24,417 88	24,076 30

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1868.

AVOIR.

MAISONS CENTRALES.					MONTANT			TOTAL.
S-BERNARD.	LOUVAIN.	NAMUR.	S-HUBERT.	DES DÉPENSES annuelles ou de LA CONSOMMATION.	DES PRODUITS divers.	Des INVENTAIRES au 31 décembre.		
24,405 82	21,080 25	11,175 68	1,754 94	91,951 77				
6,605 66	14,870 61	5,201 25	23,777 96	68,440 94				
5,950 85	808 20	5,350 48	8,624 78	27,820 12				
74,978 05	64,126 98	52,563 25	44,475 57	548,973 08				
6,586 15	1,067 06	4,166 22	1,216 55	51,962 62				
2,904 26	2,118 15	1,416 21	1,387 57	12,187 08				
3,620 09	2,967 60	1,078 52	1,150 93	15,525 31				
3,959 27	7,161 25	5,761 26	1,691 08	53,344 16				
3,950 43	1,720 55	1,459 44	2,085 29	17,171 05				
3,471 71	2,250 02	579 74	1,249 85	11,338 81				
407 62	348 47	381 68	742 85	2,728 55				
348 88	144 85	286 40	607 18	2,673 11				
1,619 88	3,007 85	1,872 79	1,956 54	19,011 94				
6,110 31	3,589 18	14,041 19	16,638 07	68,224 27				
1,526 57	1,379 90	791 52	517 67	6,075 51				
71,585 41	73,155 57	50,879 01	28,861 09	552,035 11				
							1,108,264 05	
	217 07	"	"	183,058 58	"	"	183,058 58	
19 37	"	"	51 07	"	585 64			
"	"	"	"	"	"			
29,099 66	5,257 90	"	"	"	60,085 86			
196 "	"	"	"	"	196 "			
95 68	"	"	"	"	557 55			
"	"	"	"	"	67 19			
18 59	"	"	19 88	"	219 24			
"	"	887 70	"	"	4,817 70			
487 92	60 74	65 50	"	"	1,549 84			
596 48	"	"	404 25	"	1,054 50			
"	"	"	18 "	"	526 "			
4,601 70	505 15	780 95	202 60	"	9,014 22			
189 73	9 67	58 18	"	"	262 12			
18,147 86	2,315 17	11,291 55	227 97	"	80,474 82			
							159,208 66	
							A REPORTER. fr. 1,450,511 07	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

Numéro d'ordre.	INDICATION.		
		GAND.	VILVORDE.
32	Objets d'habillement pour détenus valides	23,606 51	7,871 04
33	— de couchage — — — — —	13,833 16	9,791 75
34	— d'habillement et de couchage pour malades	6,874 41	5,003 26
35	— — — — — pour employés	"	"
36	Articles d'alimentation et de consommation	22,732 79	7,337 29
37	Imprimés et articles de bureau	3,166 40	2,307 19
38	Mobilier	103,188 42	103,673 91
39	Articles divers	10,707 04	184 76
40	Retenues restant à opérer	"	"
41	Médicaments	2,248 07	2,778 05

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1868.

AVOIR.

MAISONS CENTRALES.				MONTANT			TOTAL.
S-BERNARD.	LOUVAIN.	NAMUR.	S-HUBERT.	DES DÉPENSES annuelles ou de LA CONSOMMATION.	DES PRODUITS divers.	des INVENTAIRES au 31 décembre	
						REPORT . . .	1,450,511 07
50,512 41	5,070 68	12,295 59	8,457 59	"	"	86,792 55	
11,207 07	850 75	2,556 64	2,248 13	"	"	40,288 58	
4,255 85	5,874 55	1,245 70	886 95	"	"	20,158 50	
"	"	"	"	"	"	"	
15,265 54	15,552 59	6,113 62	4,456 52	"	"	69,418 55	
1,091 19	1,651 04	1,814 76	650 55	"	"	10,751 02	
69,170 55	58,189 58	72,059 70	105,276 18	"	"	511,544 14	
23 22	168 87	105 21	1,040 78	"	"	12,927 88	
"	"	"	"	"	"	"	
2,597 75	2,174 08	"	1,010 45	"	"	10,800 28	
							761,960 88
TOTAL GÉNÉRAL . . . fr.							2,212,480 05

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

DOIT.**2° COMPTE GÉNÉRAL des travaux exécutés dans les**

NUMÉRO D'ORDRE.	INDICATION.	MAISONS		
		GAND.	VILVORDE.	S-BERNARD.
1	Matières premières, etc.	111,645 80	26,922 60	472,062 36
2	Matériaux de construction.	25,041 50	15,675 66	18,855 06
3	Objets divers	7,498 10	1,675 14	9,282 61
4	— fabriqués et en travail.	149,215 57	20,685 65	61,156 76
5	— confectionnés et en travail	28,552 18	9,705 82	782 28
6	Fournitures de bureau	1,461 97	141 88	282 42
7	Mobilier, outils et ustensiles	70,515 86	45,110 41	80,598 68
8	Plantes et semences sur champ	"	"	"
9	Matières premières, ingrédients, etc.	517,752 07	246,894 05	268,550 60
10	Frais d'impression et de bureau	145 10	415 51	997 59
11	Cessions réciproques	15,884 56	7,852 52	15,045 58
11	Objets du service intérieur	1,080 96	67 62	422 97
13	Gratifications payées aux détenus	27,245 79	20,658 89	55,865 10
14	Traitements et tantièmes	16,885 15	15,550 16	25,561 02
15	Frais de route et de séjour.	94 80	511 15	260 40
16	Bénéfice ou balance.	68,146 84	8,482 55	104,150 59

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1868.

prisons, pendant l'exercice 1865. — Travail des détenus.

CENTRALES.			MAISON préventive	MONTANT			TOTAL.	
LOUVAIN	NAMUR.	S-HUBERT	BRUXELLES.	des INVENTAIRES au 1 ^r janvier	DES ACHATS	des GRATIFICATIONS.		
5,207 97	5,004 75	15,450 21	808 18	637,701 85				
8,407 74	"	9,980 70	"	78,028 75				
2,128 75	257 20	"	"	20,819 78				
"	"	"	"	231,055 76				
2,307 74	2,060 05	1,885 61	"	45,091 68				
651 05	551 02	50 50	"	3,199 74				
23,760 09	4,455 50	17,646 24	1,214 20	245,099 07				
"	"	"	"	"				
							1,258,996 65	
20,924 67	15,145 57	23,590 88	"	"	1,098,657 62			
245 28	126 58	304 50	"	"	2,290 65			
3,006 55	"	257 45	"	"	53,024 06			
"	5,265 75	7,509 67	2,565 58	"	15,048 55			
							1,154,000 88	
17,147 51	5,299 01	"	449 15	"	"	102,665 25		
							102,665 25	
15,712 50	8,725 "	10,889 76	1,500 "	"	92,805 57			
"	"	"	"	"	796 55			
							95,599 02	
"	565 58	"	"	"	"			
							181,142 94	
TOTAL GENERAL								2,790,405 60

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO D'ORDRE.	INDICATION.	MAISONS		
		GAND.	VILVORDE.	St-BERNARD.
1	Fournitures aux prisons, pour détenus	53,245 20	18,156 32	18,102 05
2	— d'articles de bureau.	215 22	171 88	80 54
3	Entretien des bâtiments et constructions nouvelles.	26,178 60	6,292 18	4,405 16
4	— du mobilier et vente de meubles	8,120 59	"	950 81
5	— etc., des voitures cellulaires	82 94	"	"
6	Fournitures diverses pour compte des employés, etc.	"	80 92	155 58
7	Retenues diverses.	1,359 83	2,078 13	2,208 51
8	Vente et réparation d'effets pour détenus	"	"	900 "
9	— aux écoles de réforme de Ruysselede	728 20	"	"
10	Cessions réciproques.	19,084 25	4,254 46	4,864 14
11	Fournitures à l'armée	294,401 05	107,368 90	"
12	— aux hôpitaux militaires.	16,586 42	6,566 "	"
13	— à la gendarmerie	5,687 94	1,790 11	"
14	Ventes pour l'exportation.	"	"	561,241 54
15	— diverses à des administrations publiques.	12,572 "	"	"
16	Travail à façon pour divers, et journées de détenus pour compte d'entrepreneurs.	455 "	16,590 55	80 "
17	Fournitures à des détenus libérés, etc.	1,281 15	1,957 94	1,148 25
18	Masses des détenus décédés, non réclamées	24 90	40 41	"
19	Ventes de déchets et de vieux objets.	1,191 60	694 29	"
20	Recottes accidentelles	"	"	"
21	Fournitures diverses à divers	1,687 82	285 56	52 05
22	— aux conseils de gestion (gardiens)	14,172 02	"	"
23	— à des établissements de bienfaisance.	1,184 58	"	"
24	Matières premières, ingrédients, etc.	286,546 80	158,680 43	294,546 55
25	Matériaux de construction	25,584 77	15,061 40	17,069 21
26	Objets divers	3,961 50	2,150 84	11,825 85
27	— fabriqués et en travail	160,419 51	49,125 27	92,578 75
28	— confectionnés et en travail	54,705 96	5,155 22	707 28
29	Fournitures de bureau.	1,145 82	155 94	159 21
30	Mobilier, outils et ustensiles	63,506 60	45,995 50	76,414 62
31	Plants et semences sur champ	"	"	"
32	Perte ou balance.	"	"	"

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1868.

AVOIR.

CENTRALES.			MAISON préventive.	MONTANT			TOTAL.	
LOGVAIN.	NAMUR.	S-HOBERT.	BRUXELLES.	DES PRODUITS " " prix de revient.	DES PRODUITS " " prix de vente.	DES INVENTAIRES " " 31 décembre.		
718 60	14,044 62	20,326 85	51 79	125,745 30				
"	"	"	"	467 64				
3,256 13	"	11,455 10	"	51,585 17				
1,088 29	"	590 "	"	10,749 60				
"	"	178 20	"	261 14				
20 70	34 85	"	"	292 05				
2,173 51	716 65	"	56 47	8,573 08				
"	"	"	"	900 "				
"	"	"	"	728 29				
6,170 65	11,070 57	869 53	4,650 68	50,964 24			250,266 60	
"	"	"	"	"	401,970 85			
"	"	"	"	"	23,152 42			
"	"	"	"	"	7,428 05			
"	"	"	"	"	561,241 54			
"	"	"	"	"	12,572 "			
38,794 34	2,113 05	2,509 20	"	"	60,542 14			
"	494 35	1,939 87	"	"	6,821 74			
87 51	16 87	"	"	"	169 69			
1,172 55	74 45	"	"	"	3,132 89			
53 49	1 20	"	"	"	54 69			
"	"	39 01	"	"	2,064 24			
"	"	"	"	"	14,172 02			
"	"	"	"	"	1,184 58			
5,823 50	4,906 "	17,207 56	585 95	"	"	748,154 57	1,094,306 65	
11,733 53	"	8,669 14	"	"	"	78,118 05		
2,657 66	444 58	"	"	"	"	26,040 05		
"	"	"	"	"	"	502,121 51		
3,478 84	2,568 39	2,325 11	"	"	"	49,150 "		
34 64	325 74	515 18	"	"	"	2,112 55		
25,169 96	5,840 29	14,778 26	1,214 29	"	"	250,917 52		
"	"	4,298 34	"	"	"	4,298 34		
3,154 45	"	1,776 28	"	"	"	"	1,440,901 55	
							4,930 73	
TOTAL GÉNÉRAL.							fr.	2,790,405 60

(160)

VI.

BUDGET

DE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1868.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits votés au Budget de 1867 s'élèvent à la somme	
de.	fr. 12,087,185 39
Ceux qui sont portés pour 1868 montent à	12,131,314 30
Le Budget de 1868 présente donc une différence en plus	
de.	fr. 44,128 94

CHAPITRE I.

ADMINISTRATION CENTRALE.

CHAPITRE II.

PENSIONS ET SECOURS.

CHAPITRE III.

STATISTIQUE GÉNÉRALE.

Ces trois chapitres ne présentent aucun changement.

CHAPITRE IV.

ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.

L'allocation du matériel de la province de Limbourg est augmentée d'une somme de fr. 994 41 ^{cs} pour payer une partie de la créance hypothécaire dont est grevé l'hôtel du Gouvernement provincial à Hasselt.

CHAPITRE V.

FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS.

CHAPITRE VI.

MILICE.

CHAPITRE VII.

GARDE CIVIQUE.

CHAPITRE VIII.

FÊTES NATIONALS.

CHAPITRE IX.

RÉCOMPENSES HONORIFIQUES.

CHAPITRE X.

LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FLR.

Pour tous ces chapitres il n'y a pas de changement.

NOTE PRÉLIMINAIRE:**CHAPITRE XI.****AGRICULTURE.**

Une augmentation de 5,000 francs est demandée pour couvrir les frais des conférences nouvelles destinées à répandre parmi les cultivateurs les meilleures notions en matière d'éducation des animaux domestiques.

L'allocation des traitements de disponibilité du personnel du haras est diminuée de 1,740 francs, par suite de la nomination d'un ancien agent du haras à un emploi de vérificateur des poids et mesures.

CHAPITRE XII.**VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.**

Pas de changement.

CHAPITRE XIII.**INDUSTRIE.**

Une augmentation de 6,000 francs est demandée pour subvenir aux frais de nouvelles écoles industrielles à créer à Anvers, Courtrai et Ostende.

CHAPITRE XIV.**POIDS ET MESURES.**

La somme de 4,780 francs, portée au Budget de 1867 dans la colonne des charges extraordinaires, pour le matériel des poids et mesures, disparaît du Budget de 1868.

CHAPITRE XV.**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.**

L'allocation du personnel des Universités de l'État est augmentée d'une somme de 960 francs, à l'effet de pouvoir rétribuer un second garçon de service à attacher à l'école préparatoire et à l'école spéciale du génie civil.

L'augmentation de 500 francs, demandée pour le matériel des Universités, est destinée à couvrir une partie des frais d'impression du catalogue des ouvrages d'histoire de Belgique existant à l'Université de Gand.

CHAPITRE XVI.**ENSEIGNEMENT MOYEN.**

Le crédit du personnel de l'inspection des établissements d'instruction moyenne est augmenté de 1,500 francs à l'effet de pouvoir accorder aux deux inspecteurs ordinaires les traitements auxquels les dispositions réglementaires leur donnent droit.

Une somme de 32,000 francs est demandée à l'effet de pouvoir accorder des suppléments de traitement aux professeurs des Athénées à titre d'encouragement. Une note annexée à l'appui du Budget justifie cette mesure.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'augmentation de 8,000 francs, demandée pour l'allocation à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne, est destinée notamment à venir en aide aux administrations communales qui auraient le dessein de créer des écoles moyennes.

Le crédit des traitements de disponibilité est diminué de 600 francs par suite du décès d'un professeur de cette catégorie.

La somme de 10,000 francs pour les frais de rédaction et d'impression du cinquième rapport sur l'état de l'enseignement moyen disparaît du Budget.

CHAPITRE XVII.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

L'allocation destinée à accorder des subventions aux écoles normales, agréées pour la formation d'institutrices, est augmentée d'une somme de 10,000 francs, à l'effet d'améliorer la position des membres du personnel enseignant de ces écoles et de renforcer le personnel lui-même dans quelques établissements.

Le crédit pour indemnités aux inspecteurs cantonaux civils du chef des conférences et des concours est augmenté d'une somme de 3,300 francs. L'allocation primitive de 4,200 francs a été reconnue insuffisante. La somme de 10,000 francs, portée au Budget de 1867, pour les frais de rédaction et d'impression du huitième rapport triennal sur l'enseignement primaire disparaît du Budget de 1868.

CHAPITRE XVIII.

LETTRES ET SCIENCES.

Une augmentation de 1,000 francs est demandée pour accorder à l'un des conservateurs adjoints de la bibliothèque royale le *maximum* du traitement affecté à son grade, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 21 avril 1864. L'allocation du personnel des archives générales du Royaume est augmentée de 1,100 francs, et celle du personnel des archives de l'État dans les provinces de 36,000 francs. Ces sommes doivent servir à accorder à quelques fonctionnaires et employés le taux moyen ou *maximum* des traitements attachés à leurs grades par l'arrêté réglementaire du 21 avril 1864.

CHAPITRE XIX.

BEAUX-ARTS.

Les allocations du personnel du Musée royal de peinture et de sculpture et du Musée moderne, établi au Palais Ducal, sont augmentées respectivement de 600 et de 300 francs, pour porter les traitements des surveillants au taux uniforme de 1,200 francs.

La somme de fr. 7,403 50 c^s, votée au Budget de 1867, pour les acquisitions du Musée de peinture et portée dans la colonne des charges extraordinaires disparaît pour 1868. Il en est de même pour le crédit extraordinaire de 10,000 francs alloué pour l'appropriation de la rotonde du Musée, et qui doit

NOTE PRÉLIMINAIRE.

servir d'annexe à la salle des séances publiques de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts, et de l'Académie royale de médecine.

CHAPITRE XX.**SERVICE DE SANTÉ.**

L'allocation des Commissions médicales provinciales est augmentée de 10,000 francs. Cette somme doit servir notamment à porter à un taux plus convenable l'indemnité des secrétaires de ces Commissions; une note insérée à la suite du Budget justifie complètement l'augmentation demandée.

La dotation de l'Académie royale de médecine est portée à 27,140 francs. L'augmentation de 4,000 francs est nécessitée par l'accroissement de dépenses résultant de la participation aux travaux de l'Académie d'un plus grand nombre de membres honoraires et de correspondants régnicoles.

CHAPITRE XXI.**EAUX DE SPA.****CHAPITRE XXII.****TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.**

Il n'y a aucun changement pour ces deux chapitres.

CHAPITRE XXIII.**DÉPENSES IMPRÉVUES.**

Ce chapitre est diminué de 7,400 francs, somme portée pour le loyer du local qui a servi à l'exposition générale des beaux-arts.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Récettes provenant de services ressortissant au Ministère de l'Intérieur, et qui sont portées au Budget des Voies et Moyens pour l'Exercice 1868.

1 ^o Les permis de port d'armes de chasse	350,000	»
2 ^o Indemnités de remplacement en matière de milice.	70,000	»
3 ^o Tir national	10,000	»
4 ^o Brevets d'invention	130,000	»
5 ^o Jurys d'examen.	100,000	»
6 ^o Frais de visa de diplômes médicaux	6,800	»
7 ^o École de médecine vétérinaire	58,200	»
8 ^o Jury pour la médecine vétérinaire.	1,500	»
9 ^o Vente des collections des Chroniques belges inédites. du catalogue des accroissements de la Bibliothèque royale, inventaire des Archives, correspondance de Philippe II	700	»
10 ^o Vente de la carte géologique	500	»
11 ^o Vente des catalogues des Musées royaux	1.200	»
12 ^o Inventaire des Archives dans les provinces. produit des expéditions délivrées par les Archives généra- les, etc.	500	»
TOTAL. fr.	<u>709,400</u>	»

TABLEAU COMPARATIF

*des différences entre les crédits ordinaires et extraordinaires votés au Budget
de 1867, et ceux qui sont proposés au Budget de 1868.*

TABLEAU COMPARATIF des différences entre les crédits
et ceux qui sont proposés

Chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS		
		ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1867.		
		Ordinaires.	Extraordin.	Total.
I.	Administration centrale	375,444	2,000	377,444
II.	Pensions et secours	45,000	4,094 66	49,094 66
III.	Statistique générale.	19,000	»	19,000
IV.	Frais de l'administration dans les provinces.	1,106,500	101 43	1,106,401 43
V.	— — dans les arrondissements	558,000	»	558,000
VI.	Milice	66,000	»	66,000
VII.	Garde civique.	25,405	»	25,405
VIII.	Fêtes nationales	104,000	»	104,000
IX.	Récompenses honorifiques et pécuniaires	12,000	»	12,000
X.	Légion d'honneur et Croix de fer	»	222,600	222,600
XI.	Agriculture	855,000	86,290	941,290
XII.	Voirie vicinale et hygiène publique	1,105,550	»	1,105,550
XIII.	Industrie	287,850	»	287,850
XIV.	Poids et mesures.	73,800	4,780	78,580
XV.	Instruction publique. — Enseignement supérieur	1,094,560	»	1,094,560
XVI.	— — — moyen	1,195,706	59,087 80	1,254,793 80
XVII.	— — — primaire	5,450,964	15,170	5,466,134
XVIII.	Lettres et sciences	574,740	74,000	648,740
XIX.	Beaux-arts	745,565	129,405 50	874,970 50
XX.	Service de santé.	111,540	12,000	123,540
XXI.	Eaux de Spa	7,000	»	7,000
XXII.	Traitements de disponibilité	»	55,952	55,952
XXIII.	Dépenses imprévues.	5,900	7,400	13,300
	TOTAUX. fr.	11,454,924	652,261 59	12,087,185 59

ordinaires et extraordinaires votés au Budget de 1867,
au Budget de 1868.

CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1868.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1868 :					
Ordinaires.	Extraordin.	Total.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.	
			ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		En plus.	En moins.
			En plus.	En moins.	En plus.	En moins.	En plus.	En moins.
375,444	2,000	377,444	•	•	•	•	•	•
45,000	4,094 66	49,094 66	•	•	•	•	•	•
19,000	•	19,000	•	•	•	•	•	•
1,106,300	1,095 84	1,107,395 84	•	•	994 41	•	994 41	•
358,000	•	358,000	•	•	•	•	•	•
66,000	•	66,000	•	•	•	•	•	•
25,405	•	25,405	•	•	•	•	•	•
104,000	•	104,000	•	•	•	•	•	•
12,000	•	12,000	•	•	•	•	•	•
•	222,000	222,000	•	•	•	•	•	•
830,000	84,550	920,550	3,000	•	•	1,740	1,260	•
1,165,550	•	1,165,550	•	•	•	•	•	•
295,850	•	295,850	6,000	•	•	•	6,000	•
75,800	•	75,800	•	•	•	4,780	•	4,780
1,005,320	7,500	1,102,820	960	•	7,500	•	8,460	•
1,235,206	28,487 80	1,263,693 80	41,500	•	•	10,600	30,900	•
5,466,464	5,170	5,471,634	13,500	•	•	10,000	5,500	•
580,440	74,000	654,440	5,700	•	•	•	5,700	•
746,465	112,000	858,465	900	•	•	17,495 50	•	16,595 50
137,340	•	137,340	26,000	•	•	12,000	14,000	•
7,000	•	7,000	•	•	•	•	•	•
•	55,952	55,952	•	•	•	•	•	•
5,900	•	5,900	•	•	•	7,400	•	7,400
11,554,484	576,830 30	12,131,314 50	99,560	•	8,404 41	65,925 50	72,814 41	28,685 50
DIFFÉRENCE EN PLUS. fr.							44,128 91	

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur est fixé, pour l'exercice 1868, à la somme de *douze millions cent trente et un mille trois cent quatorze francs trente centimes* (fr. 12,151.514 30 c^s), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1867.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Intérieur,

ALPH. VANDENPEEREBOOM.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1868.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.		TOTAL.	
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		
CHAPITRE I^{er}.					
ADMINISTRATION CENTRALE.					
<i>Personnel.</i>					
1	Traitement du Ministre.	21,000 "	"	377,444	
2	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine, et frais du comité de législation et d'admini- stration générale	300,684 "	"		
(Une somme de 10,000 francs pourra être transférée de l'article 2 à l'ar- ticle 136, Traitements de disponibilité).					
<i>Matériel.</i>					
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses, frais de ré- daction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Minis- tère de l'Intérieur</i> , matériel du bureau de la librairie	49,460 "	2,000 "	49,094 66	
<i>Frais de déplacement.</i>					
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	4,500 "	"		
CHAPITRE II.					
PENSIONS ET SECOURS.					
5	Pensions. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	6,000 "	"	49,094 66	
6	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires com- munaux; subvention complémentaire à la même caisse, à laquelle les employés des commissariats d'arrondissement sont affiliés . . .	27,000 "	"		
7	Secours à d'anciens employés belges aux Indes, ou à leurs veuves.	"	4,094 66		
8	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néan- moins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur posi- tion malheureuse	12,000 "	"		
CHAPITRE III.					
STATISTIQUE GÉNÉRALE.					
9	Frais de bureau et jetons de présence de la commission centrale de statistique. — Frais de bureau des commissions provinciales. — Vérification des registres de population	9,000 "	"	19,000 "	
10	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de sta- tistique générale, de la commission centrale et des commissions provinciales.	10,000 "	"		
A REPORTER. fr.		459,444 "	6,094 66	445,558 66	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	459,444 "	6,094 86	445,538 86
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.			
	Province d'Anvers.			
11	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	42,500 "	"	
12	Traitement des employés et gens de service	58,500 "	"	
13	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 "	"	
	Province de Brabant.			
14	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	42,500 "	"	
15	Traitement des employés et gens de service	73,500 "	"	
16	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 "	"	
	Province de la Flandre occidentale.			
17	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	42,500 "	"	
18	Traitement des employés et gens de service	64,000 "	"	
19	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 "	"	
	Province de la Flandre orientale.			
20	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	42,500 "	"	
21	Traitement des employés et gens de service	74,800 "	"	
22	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 "	"	
	Province de Hainaut.			
23	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	42,500 "	"	
24	Traitement des employés et gens de service	73,500 "	"	
25	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 "	"	1,107,595 84
	Province de Liège.			
26	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	42,500 "	"	
27	Traitement des employés et gens de service	66,000 "	"	
28	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 "	"	
	Province de Limbourg.			
29	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	42,500 "	"	
30	Traitement des employés et gens de service	48,000 "	"	
31	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	15,500 "	1,095 84	
	Province de Luxembourg.			
32	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	42,500 "	"	
33	Traitement des employés et gens de service	48,000 "	"	
34	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	15,500 "	"	
	Province de Namur.			
35	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	42,500 "	"	
36	Traitement des employés et gens de service	54,000 "	"	
37	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	15,500 "	"	
	A REPORTER. fr.	1,546,744 "	7,190 50	1,552,934 50

POUR L'EXERCICE 1868.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	1,545,744 *	7,190 50	1,552,934 50
	CHAPITRE V. FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS.			
38	Traitement des commissaires d'arrondissement	190,850 *	"	358,000 *
39	Émoluments pour frais de bureau	140,850 *	"	
40	Frais de route et de tournées	26,000 *	"	
41	Frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office, en vertu de l'article 7 de la loi du 1 ^{er} avril 1845	500 *	"	
	CHAPITRE VI. MILICE.			
42	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impression et de voyage pour la milice — Vacations des officiers de santé; frais d'impression des décisions et arrêts en matière de milice.	65,900 *	"	66,000 *
45	Frais d'impression des listes alphabétiques et des registres d'inscription; frais de recours en cassation en matière de milice (loi du 18 juin 1849)	2,100 *	"	
	CHAPITRE VII. GARDE CIVIQUE.			
44	Inspections générales, frais de tournées, d'impression et de fournitures de bureau, et commandants supérieurs	6,885 *	"	25,405 *
45	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement, magasin central. — Frais d'impression des états de signalement et des brevets d'officiers, et acquisitions de théories, épinglettes, etc. (Une somme de 4,185 francs pourra être transférée de l'article 44 à l'article 45.)	15,000 *	"	
46	Personnel du magasin central	5,520 *	"	
	CHAPITRE VIII. FÊTES NATIONALES.			
47	Frais de célébration des fêtes nationales. — Frais d'illumination.	40,000 *	"	104,000 *
48	Tir national. prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, etc. — Subsidés pour la construction de tirs et l'encouragement des tirs à la cible dans les villes ou communes. — Personnel du tir et dépenses diverses.	64,000 *	"	
	CHAPITRE IX. RÉCOMPENSES HONORIFIQUES ET PÉCUNIAIRES.			
49	Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc.	12,000 *	"	12,000 *
	A REPORTER. fr.	2,111,149 *	7,190 50	2,118,339 50

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Rapport. fr.	2,111,140 "	7,190 50	2,118,330 50
	CHAPITRE X. LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.			
50	Pensions de 250 francs en faveur des légionnaires et des décorés de la Croix de fer peu favorisés de la fortune; pensions de 250 francs aux blessés de septembre dont les droits auront été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 fr., sera affectée : 1 ^o A desservir de nouvelles pensions; 2 ^o A porter à 125 francs les pensions des veuves; 3 ^o A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1,200 francs; 4 ^o A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre maximum de 400 francs.	"	200,000 "	222,000 "
51	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et à leurs familles.	"	22,000 "	
	CHAPITRE XI. AGRICULTURE.			
52	Indemnités pour bestiaux abattus	240,000 "	"	
53	Service vétérinaire; police sanitaire; bourses.	60,000 "	"	
54	Amélioration de nos races d'animaux domestiques.	95,500 "	"	
55	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux sociétés et aux comices agricoles; encouragements aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; dépenses diverses	110,700 "	"	
56	Enseignement professionnel de l'agriculture et de l'horticulture — Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; matériel de ces établissements; bourses; traitements de disponibilité; frais de conférences agricoles et horticoles, et subside pour une école forestière.	155,000 "	"	920,550 "
57	Personnel du service des défrichements en Campine	"	25,670 "	
58	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers	"	27,000 "	
59	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance.	60,000 "	"	
60	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses; jury vétérinaire	60,800 "	"	
61	Subside à la société royale d'horticulture de Bruxelles.	50,000 "	"	
62	Traitements de disponibilité du personnel du haras de l'État.	"	33,880 "	
	A REPORTER. fr.	2,047,140 "	315,740 50	2,362,880 50

POUR L'EXERCICE 1868.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	2,947,140 "	515,740 50	3,260,889 50
	CHAPITRE XII. VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.			
63	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique; inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers	1,165,550 "	"	1,165,550 "
	CHAPITRE XIII. INDUSTRIE.			
64	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce; traitement de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et du secrétaire du conseil	12,500 "	"	
65	Enseignement professionnel. Écoles industrielles, ateliers d'apprentissage	205,500 "	"	
66	Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses; traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels	17,450 "	"	295,850 "
67	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes	16,500 "	"	
68	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; traitement du rédacteur du Recueil	7,000 "	"	
	<i>Musée de l'industrie.</i>			
69	Traitement du personnel	20,650 "	"	
70	Matériel et frais divers	16,450 "	"	
	CHAPITRE XIV. POIDS ET MESURES.			
71	Traitement des vérificateurs	55,800 "	"	
72	Frais de bureau et de tournées, et frais de la commission des poids et mesures	18,000 "	"	75,800 "
73	Matériel	2,000 "	"	
	À REPORTER. fr.	4,480,540 "	315,740 50	4,794,080 50

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	4,480,549 "	315,740 50	4,794,089 50
	CHAPITRE XV. INSTRUCTION PUBLIQUE. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.			
74	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur	4,000 "	"	
75	Traitements des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État.	740,610 "	"	
76	Bourses. — Matériel des universités.	145,710 "	500 "	
77	Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres des jurys d'examen pour les grades académiques, pour le titre de gradué en lettres et pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen de l'un et de l'autre degré, et pour le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise, et pour le diplôme de capacité à délivrer aux élèves de la première commerciale et industrielle des athénées; salaire des huissiers des jurys, et matériel	185,000 "	"	1,102,820 "
78	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'impression des <i>Annales des universités de Belgique</i>	10,000 "	"	
79	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet enseignement.	12,000 "	"	
80	Frais de rédaction du 6 ^{me} rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur, fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale (Art. 50 de la loi du 15 juillet 1849, sur l'enseignement supérieur donné aux frais de l'État.)	"	7,000 "	
	CHAPITRE XVI. ENSEIGNEMENT MOYEN.			
81	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen.	5,000 "	"	
82	Inspection des établissements d'instruction moyenne (personnel).	20,500 "	"	
83	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne	9,000 "	"	
84	Frais et bourses de l'enseignement normal pédagogique, destiné à former des professeurs pour les établissements d'instruction moyenne du degré supérieur et du degré inférieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur qui ont terminé leurs études, à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers; acquisition en six années, du local de l'école normale des humanités, 5 ^{me} annuité	86,928 "	19,587 80	
85	Crédits ordinaires et supplémentaires des athénées royaux; augmentation de traitement aux professeurs de flamand, d'allemand et d'anglais dans les athénées royaux, par application des arrêtés royaux des 27 et 28 janvier 1863	477,478 "	"	
86	Part afférente au personnel des athénées royaux dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des employés de l'État dont le traitement est inférieur à 1,600 francs	2,800 "	"	1,265,603 80
87	Crédits ordinaires et supplémentaires des écoles moyennes	555,300 "	"	
88	Part afférente au personnel des écoles moyennes dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des employés de l'État dont le traitement est inférieur à 1,600 francs	50,000 "	"	
89	Bourses à des élèves des écoles moyennes	15,000 "	"	
90	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne	190,000 "	"	
91	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne	25,000 "	"	
92	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^{me} degré qui sont sans emploi	"	9,100 "	
93	Traitements de disponibilité	10,000 "	"	
94	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats, etc.	8,000 "	"	
	A REPORTER. fr.	6,810,873 "	549,728 50	7,160,603 50

POUR L'EXERCICE 1868.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et pé- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	6,810,875 "	549,728 50	7,160,605 50
CHAPITRE XVII.				
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.				
95	Traitements de l'inspecteur général des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire.	48,200 "	"	
96	Frais de bureau de l'inspecteur général des écoles normales et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire.	19,000 "	"	
97	Indemnités aux inspecteurs diocésains et aux inspecteurs cantonaux ecclésiastiques des écoles primaires	54,000 "	"	
98	Personnel des écoles normales de l'État et des sections normales primaires établies près des écoles moyennes; traitements et indemnités.	114,000 "	"	
99	Traitements de disponibilité pour des professeurs des établissements normaux de l'État	"	5,170 "	
100	Subventions des écoles normales agréées pour la formation d'institutrices	40,000 "	"	
101	Dépenses variables : Frais d'administration, impressions, registres, etc.; commission centrale de l'instruction primaire; frais de voyage de l'inspecteur général des écoles normales et de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, des inspecteurs provinciaux, des inspectrices déléguées, des inspecteurs ecclésiastiques des écoles protestantes et israélites; indemnités aux inspecteurs cantonaux civils, du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraordinaires; frais des jurys d'examen dans les écoles normales; matériel des établissements normaux de l'État; frais des conférences horticoles des instituteurs; subsides aux bibliothèques cantonales des instituteurs; bourses aux élèves instituteurs et aux élèves institutrices des diverses écoles normales; bourses de noviciat (art. 28, § 2 de la loi); construction de maisons d'école; service annuel ordinaire des écoles primaires communales adoptées; subsides aux communes; subsides à des établissements spéciaux (salles d'asile et écoles d'adultes); récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions; achat de livres, d'images, etc., à distribuer par les inspecteurs aux élèves les plus méritants des écoles primaires; publications périodiques et autres, intéressant l'instruction primaire; souscriptions, acquisitions, subsides; subsides aux caisses de prévoyance des instituteurs; secours à d'anciens instituteurs et dépenses diverses.	5,191,264 "	"	5,471,654 "
	A REPORTER. . . . fr.	10,277,359 "	354,898 50	10,632,257 50

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1908.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires, et temporaires.	
	Rapport. fr.	10,277,330 "	354,808 50	10,632,237 50
	CHAPITRE XVIII.			
	LETTRES ET SCIENCES.			
102	Subsides et encouragements; souscriptions, voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; sociétés littéraires et scientifiques; dépenses diverses; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Van Kyswyck, Vankerckhove, Gaucet, Denis Soliau et H. Van Peene; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 25 novembre 1859; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publications des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; bureau de paléographie, publication de documents rapportés d'Espagne; exécution d'une description géographique et historique du royaume de Belgique; continuation de la publication des actes des anciens états généraux.	112,000 "	27,500 "	
103	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays; publication d'une biographie nationale; publication d'un texte explicatif de la carte géologique de la Belgique	50,500 "	22,200 "	
104	Observatoire royal; personnel.	18,540 "	"	
105	— matériel et acquisitions	8,060 "	"	
106	Bibliothèque royale; personnel; frais de la fusion des trois fonds de la bibliothèque royale et frais de la rédaction du catalogue général	44,500 "	"	
107	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions	58,520 "	"	
108	Musée royal d'histoire naturelle; personnel	11,405 "	"	
109	— — matériel et acquisitions	7,000 "	"	
110	Subside à l'association des Bollandistes, pour la publication des <i>Acta Sanctorum</i>	"	6,000 "	454,440 "
111	Archives du royaume; personnel.	45,525 "	1,800 "	
112	— matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents	4,700 "	5,500 "	
113	Archives de l'État dans les provinces; personnel.	55,200 "	"	
114	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes, aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. Recouvrement d'archives restées au pouvoir du gouvernement autrichien; frais de classement, de copie et de transport, etc.	6,800 "	10,000 "	
115	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État.	"	5,000 "	
	A REPORTER. fr.	10,657,779 "	428,808 50	11,086,677 50

POUR L'EXERCICE 1868.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	10,657,779	428,898 30	11,086,677 50
	CHAPITRE XIX.			
	BEAUX-ARTS.			
	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages dans le pays et à l'étranger pour les aider à développer leur talent; missions dans l'intérêt des arts; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin ou aux familles d'artistes décédés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions; acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides aux sociétés musicales, aux écoles de musique, aux villes pour l'institution de grands festivals de musique classique, aux sociétés pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, etc.; commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants, ou dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés; subsides à des fabriques d'églises à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; académies et écoles des beaux-arts autres que l'Académie d'Anvers; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; grands concours de composition musicale, de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure en taille douce; pensions des lauréats; frais relatifs aux grands concours; dépenses diverses . . .	421,000	"	
117	Académie royale d'Anvers	58,850	25,000	
118	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province de Brabant et de la ville de Bruxelles, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel	69,540	"	
119	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville de Liège, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel	40,240	"	
120	Musée royal de peinture et de sculpture. — Personnel	15,025	"	
121	— — — — — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue	25,400	"	
122	Musée Wiertz. — Personnel surveillant et concierge, matériel et frais d'entretien	5,500	"	
123	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel	8,700	"	
124	— — — — — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; frais de publication d'une édition illustrée de planches et de vignettes du catalogue des collections du Musée; création d'une section sigillographique	12,000	7,000	
125	Monument de la place des Martyrs; salaire des gardiens — Frais de surveillance de la colonne du Congrès; traitement du concierge du palais de la rue Ducale — Frais d'entretien des locaux de ce palais et chauffage des locaux habités par le concierge; frais de surveillance du Musée moderne établi audit palais; frais de conservation, d'entretien, de chauffage et de mobilier, et frais divers imprévus de ce Musée	14,210	"	858,465
126	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	10,000	80,000	
127	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes, dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation d'objets d'art et d'archéologie, appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	56,000	"	
128	Commission royale des arts et monuments. — Personnel. — Jetons de présence, frais de voyage des membres de la commission, du secrétaire et des dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication	25,700	"	
129	Rédaction et publication du bulletin de la commission d'art et d'archéologie	6,000	"	
130	Frais de route et de séjour des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments, et des membres correspondants de cette commission	6,000	"	
	A REPORTER. fr.	11,404,244	540,898 50	11,945,142 50

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1868.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	11,404,245 .	540,898 30	11,945,142 30
	CHAPITRE XX. SERVICE DE SANTÉ.			
131	Inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection; frais des commissions médicales provinciales; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémie; encouragements à la vaccine; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; impressions, souscriptions et achat de livres; dépenses diverses	100,000 .	•	137,340 .
132	Académie royale de médecine.	27,140 .	•	
133	Conseil supérieur d'hygiène publique; jétions de présence et frais de bureau	4,200 .	•	
	CHAPITRE XXI. EAUX DE SPA.			
134	Traitement du commissaire du Gouvernement près la société concessionnaire des jeux de Spa	7,000 .	•	7,000 .
	CHAPITRE XXII. TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
135	Traitements temporaires de disponibilité	•	35,052 .	35,052 .
	CHAPITRE XXIII. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
136	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	5,000 .	•	5,000 .
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. . . fr.	11,534,484 .	576,850 30	12,131,514 30

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1867.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre de l'Intérieur,
ALF. VANDENPEEREBOOM.

Le Ministre des Finances,
FRÈRE-ORBAN.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

pour l'exercice 1868.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pement.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
<i>Personnel.</i>		
1	»	Traitement du Ministre
2	a.	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine . . . 296,684 »
	b.	Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale 4,000 »
<i>Matériel.</i>		
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses 43,500 »
	b.	Frais de rédaction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Intérieur</i> 5,960 »
	c.	Matériel du bureau de la librairie 4,000 »
<i>Frais de déplacement.</i>		
4	»	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
5	»	Pensions civiles -- Premier terme des pensions à accorder éventuellement
6	a.	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux 20,000 »
	b.	— supplémentaire à la même caisse, à laquelle les employés des commissariats d'arrondissement sont affiliés. 7,000 »
7	»	Secours à d'anciens employés belges aux Indes ou à leurs veuves.
8	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
9	a.	Jetons de présence des membres de la commission centrale fr. 3,000 »
	b.	Indemnité du secrétaire 1,500 »
	c.	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales. — Vérification des registres de population. 4,500 »
10	»	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaire et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 »	»	21,000 »	21,000 »	»	»	
300,684 » <i>a)</i>	»	300,684 »	300,684 »	»	»	<i>a)</i> Une somme de 10,000 francs pourra être transférée de l'article 2 à l'article 135 (<i>Traitements de disponibilité.</i>)
49,460 »	2,000 »	51,460 »	51,460 »	»	»	
4,300 »	»	4,300 »	4,300 »	»	»	
373,444 »	2,000 »	377,444 »	377,444 »	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		
6,000 »	»	6,000 »	6,000 »	»	»	
27,000 »	»	27,000 »	27,000 »	»	»	
»	4,094 66	4,094 66	4,094 66	»	»	
12,000 »	»	12,000 »	12,000 »	»	»	
45,000 »	4,094 66	49,094 66	49,094 66	»	»	Le tableau détaillé des fonctionnaires pensionnés depuis le 1 ^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1866, est joint au Budget ; il forme l'annexe n° 1.
DIFFÉRENCE. fr.				»		
9,000 »	»	9,000 »	9,000 »	»	»	
10,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»	»	
19,000 »	»	19,000 »	19,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.		
<i>Province d'Anvers.</i>		
11	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
12	»	Traitement des employés et gens de service
13	a.	Frais de route et de séjour fr. 4,500 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 17,000 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
<i>Province de Brabant.</i>		
14	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
15	»	Traitement des employés et gens de service
16	a.	Frais de route et de séjour fr. 4,700 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 16,800 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
<i>Province de la Flandre occidentale.</i>		
17	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
18	»	Traitement des employés et gens de service
19	a.	Frais de route et de séjour fr. 4,750 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 16,750 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
<i>Province de la Flandre orientale.</i>		
20	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
21	»	Traitement des employés et gens de service
22	a.	Frais de route et de séjour fr. 4,500 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 17,000 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
A REPORTER. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
42,500	»	42,500	42,500	»	»	
58,500	»	58,500	58,500	»	»	
19,500	»	19,500	19,500	»	»	
42,500	»	42,500	42,500	»	»	
73,500	»	73,500	73,500	»	»	
19,500	»	19,500	19,500	»	»	
42,500	»	42,500	42,500	»	»	
64,000	»	64,000	64,000	»	»	
19,500	»	19,500	19,500	»	»	
42,500	»	42,500	42,500	»	»	
74,800	»	74,800	74,800	»	»	
19,500	»	19,500	19,500	»	»	
518,800	»	518,800	518,800	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Province de Hainaut.</i>
23	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
24	»	Traitement des employés et gens de service
	a.	Frais de route et de séjour fr. 2,000 »
25	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 16,500 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
		<i>Province de Liège.</i>
26	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
27	»	Traitement des employés et gens de service
	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,690 »
28	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 16,810 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
		<i>Province de Limbourg.</i>
29	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
30	»	Traitement des employés et gens de service
	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,500 »
31	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 14,295 84
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
		<i>Province de Luxembourg.</i>
32	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
33	»	Traitement des employés et gens de service
	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,200 »
34	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 13,500 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
		A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
518,800 »	»	518,800 »	518,800 »	»	»	
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
73,500 »	»	73,500 »	73,500 »	»	»	
19,500 »	»	19,500 »	19,500 »	»	»	
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
66,000 »	»	66,000 »	66,000 »	»	»	
19,500 »	»	19,500 »	19,500 »	»	»	
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
48,000 »	»	48,000 »	48,000 »	»	»	
15,500 »	a) 1,095 84	16,595 84	15,601 45	994 41	»	c) Le crédit de fr. 1,095 84 est destiné à payer : 1 ^o Le 10 août 1868, la part revenant à Marie Clémentine Theunis, née le 10 août 1847, de la créance hypothécaire dont est grevé l'hôtel du gouvernement provincial du Limbourg. (Voir <i>Annales parlementaires</i> , session de 1861-1862, page 4526) 1,014 29 2 ^o Intérêt à 5 p. % sur 1,014 fr. 29 c ^s du 1 ^{er} janvier au 10 août 1868 (7 mois et 9 jours) 50 84 3 ^o Intérêt sur la somme restante de fr. 1,014 29 c ^s , part du dernier mineur, du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1868 50 71 TOTAL. fr. 1,095 84
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
48,000 »	»	48,000 »	48,000 »	»	»	
15,500 »	»	15,500 »	15,500 »	»	»	
994,500 »	1,095 84	995,595 84	994,401 45	994 41	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Province de Namur.</i>
35	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
36	»	Traitement des employés et gens de service
	a.	Frais de route et de séjour. fr. 2,000 »
37	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 12,500 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
		CHAPITRE V.
		FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS.
38	»	Traitement des commissaires d'arrondissement
39	»	Émoluments pour frais de bureau.
40	»	Frais de route et de tournées
41	»	Frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office par les commissaires d'arrondissement, en vertu de l'article 7 de la loi du 1 ^{er} avril 1843
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
		CHAPITRE VI.
		MILICE.
42	»	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils.—Frais d'impressions et de voyage pour la levée de la milice; vacations des officiers de santé; frais d'impression des décisions et arrêts en matière de milice.
43	»	Frais d'impression des listes alphabétiques et d'inscription; frais de recours en cassation en matière de milice (loi du 18 juin 1849)
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AGGMENTATION.	DIMINUTION.	
994,300 »	1,095 84	995,395 84	994,401 43	994 41	»	
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
54,000 »	»	54,000 »	54,000 »	»	»	
15,500 »	»	15,500 »	15,500 »	»	»	
1,106,300 »	1,095 84	1,107,395 84	1,106,401 43	994 41	»	
AUGMENTATION. fr.				994 41		
190,850 »	»	190,850 »	190,850 »	»	»	
140,650 »	»	140,650 »	140,650 »	»	»	
26,000 »	»	26,000 »	26,000 »	»	»	
500 »	»	500 »	500 »	»	»	
558,000 »	»	558,000 »	558,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		
63,900 »	»	63,900 »	63,900 »	»	»	
2,100 »	»	2,100 »	2,100 »	»	»	
66,000 »	»	66,000 »	66,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
GARDE CIVIQUE.-		
44	»	Inspection générale, frais de tournées, d'impressions et de fournitures de bureau; commandants supérieurs. (a
45	»	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement, magasin central, frais d'impression des états de signalement et des brevets d'officiers; acquisition de théories, épinglettes, etc.
46	»	Personnel du magasin central
TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.		
CHAPITRE VIII.		
FÊTES NATIONALES.		
47	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination.
48	a.	Tir national : prix en argent, objets d'orfèvrerie, armes, etc. fr. 25,000 »
	b.	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement des tirs à la cible dans les villes ou communes 20,000 »
	c.	Personnel du tir et dépenses diverses 19,000 »
TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.		
CHAPITRE IX.		
RÉCOMPENSES HONORIFIQUES ET PÉCUNIAIRES.		
49	»	Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité, impression et calligraphie des diplômes; frais de distribution, etc.
TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.		
CHAPITRE X.		
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
50	»	Pensions de 250 francs en faveur des légionnaires et des décorés de la Croix de fer peu favorisés de la fortune. — Pensions de 250 francs aux blessés de septembre dont les droits auront été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864. — Subsides à leurs veuves et orphelins <small>La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi, sur le crédit de 200,000 francs, sera affectée : 1^o à desservir de nouvelles pensions; 2^o à porter à 125 francs les pensions des veuves; 3^o à augmenter la pension des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre <i>maximum</i> de 1,200 francs; 4^o à augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, au chiffre <i>maximum</i> de 400 francs.</small>
51	»	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et à leurs familles.
TOTAL DU CHAPITRE X. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
6,885	»	6,885	6,885	»	»	a) Une somme de 4,185 francs pourra être transférée de l'article 44 à l'article 45.
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
3,520	»	3,520	3,520	»	»	
25,405	»	25,405	25,405	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
40,000	»	40,000	40,000	»	»	
64,000	»	64,000	64,000	»	»	
104,000	»	104,000	104,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
»	200,000	200,000	200,000	»	»	
»	22,000	22,000	22,000	»	»	
»	222,000	222,000	222,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XI.		
AGRICULTURE.		
52	»	Indemnités pour bestiaux abattus
53	»	Service vétérinaire, police sanitaire; bourses
54	»	Amélioration de nos races d'animaux domestiques; subsides aux provinces.
	a.	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture fr. 18,300 »
	b.	Traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture 10,200 »
55	c.	Subsides pour concours et expositions; encouragements aux sociétés et aux comices agricoles. 105,000 »
	d.	Encouragements aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; dépenses diverses 7,200 »
<i>Enseignement professionnel de l'agriculture et de l'horticulture :</i>		
	a.	Personnel de l'institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État. 63,000 »
	b.	Matériel de ces établissements. — Bourses. 44,000 »
56	c.	Traitements de disponibilité 1,000 »
	d.	Frais des conférences agricoles et horticoles; subside pour une école forestière . . 25,000 »
57	»	Personnel du service des défrichements en Campine
58	»	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 23 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers . . .
59	»	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité
	a.	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses. fr. 63,800 »
60	b.	Jury vétérinaire 6,000 »
61	»	Subside à la Société royale d'horticulture de Bruxelles
62	»	Traitements de disponibilité du personnel du haras de l'État
		TOTAL DU CHAPITRE XI fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES Ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
240,000	»	240,000	240,000	»	»	
60,000	»	60,000	60,000	»	»	
93,500	»	93,500	93,500	»	»	
140,700	»	140,700	140,700	»	»	
153,000	»	153,000	150,000	a) 3,000	»	a) L'augmentation de 3,000 francs est demandée pour couvrir les frais des conférences nouvelles qui sont établies pour répandre parmi les cultivateurs les meilleures notions en matière d'éducation des animaux domestiques; cet enseignement est surtout opportun en ce moment.
»	23,670	23,670	23,670	»	»	
»	27,000	27,000	27,000	»	»	
69,000	»	69,000	69,000	»	»	
69,800	»	69,800	69,800	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
»	33,880	33,880	35,620	»	b) 1,740	b) La diminution de 1,740 francs provient de la nomination d'un ancien agent du haras à un emploi dans un autre service public.
836,000	84,550	920,550	919,290	3,000	1,740	
AUGMENTATION. . . . fr.				1,260		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XII.		
VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.		
63	a.	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale. fr. 980,000 »
	b.	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique 150,000 »
	c.	Inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers 55,550 »
TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.		
CHAPITRE XIII.		
INDUSTRIE.		
64	a.	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce. 5,500 »
	b.	Traitement de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et du secrétaire du conseil. 7,000 »
65	a.	Enseignement professionnel. — Ecoles industrielles 142,000 »
	b.	— — — Ateliers d'apprentissage. 61,500 »
66	a.	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'éco- nomie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de bureau de la commission permanente insti- tuée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses 16,250 »
	b.	Indemnité du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels. 4,200 »
67	»	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes
68	a.	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> 5,000 »
	b.	Traitement du rédacteur du <i>Recueil</i> 2,000 »
<i>Musée de l'industrie.</i>		
69	»	Traitement du personnel
70	a.	Laboratoire du musée fr. 9,000 »
	b.	Publication du <i>Bulletin</i> 4,000 »
	c.	Bibliothèque technique et artistique 1,800 »
	d.	Entretien des locaux, chauffage, éclairage et menues dépenses 1,650 »
TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT Alloué POUR L'EXERCICE 1867	DIFFÉRENCES.		Observations
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION	DIMINUTION	
1,163,550	»	1,163,550	1,163,550	»	»	
1,163,550	»	1,163,550	1,163,550	»	»	
DIFFÉRENCES			fr	»		
12,500	»	12,500	12,300	»	»	
203,300	»	203,300	197,500	a) 6,000	»	a) La création de nouvelles écoles indus- trielles à Anvers, à Courtrai, à Ostende, etc., donner lieu à un surcroît de dépenses, qu'on peut évaluer à 6,000 francs
17,450	»	17,450	17,450	»	»	
16,500	»	16,500	16,500	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
20,650	»	20,650	20,650	»	»	
16,450	»	16,450	16,450	»	»	
293,850	»	293,850	287,850	6,000	»	
AUGMENTATION			fr	6,000		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XIV.		
POIDS ET MESURES.		
71	»	Traitements des vérificateurs
72	»	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs et frais de la commission des poids et mesures.
73	»	Matériel
TOTAL DU CHAPITRE XIV. fr.		
CHAPITRE XV.		
INSTRUCTION PUBLIQUE.		
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
74	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur
75	a.	Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État . . . fr. 720,610 »
	b.	Traitement complémentaire des professeurs ordinaires (art. 9, § 3, de la loi du 15 juillet 1849) 20,000 »
76	a.	Bourses 36,000 »
	b.	Matériel des universités 108,210 »
77	»	Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres des jurys d'examen pour les grades académiques, pour le titre de gradué en lettres, pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen de l'un et de l'autre degré, pour le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise, et pour le diplôme de capacité à délivrer aux élèves de la première commerciale et industrielle des athénées; salaire des huissiers des jurys et matériel
78	»	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'impression des <i>Annales des universités de Belgique</i>
79	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet enseignement
80	»	Frais de rédaction du 6 ^m rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur; fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale. (Art. 30 du titre 1 ^{er} de la loi du 15 juillet 1849, sur l'enseignement supérieur donné aux frais de l'État.)
TOTAL DU CHAPITRE XV. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
53,800	»	53,800	53,800	»	»	
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
2,000	»	2,000	6,780	»	4,780 »	
75,800	»	73,800	78,580	»	4,780 »	
DIMINUTION. . . . fr.					4,780 »	
4,000	»	4,000	4,000	»	»	
740,610	»	740,610	739,650	a) 960	»	
143,710	500	144,210	145,710	b) 500	»	
185,000	»	185,000	185,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
»	7,000	7,000	»	7,000	»	
1,095,320	7,500	1,102,820	1,094,560	8,460	»	
AUGMENTATION. . . . fr.					8,460	

a) L'école préparatoire et l'école spéciale du génie civil sont établies dans des bâtiments voisins, mais séparés l'un de l'autre. Jusqu'à présent le service des deux écoles a été fait par un seul garçon. Ce service est fort rude en hiver à cause du grand nombre de salles et de foyers. L'université de Gand demande instamment la nomination d'un second garçon de service. C'est dans ce but que l'augmentation de 960 francs est demandée.

b) La somme de 500 francs est destinée à couvrir une partie des frais d'impression du catalogue des ouvrages d'histoire de Belgique existant à l'Université de Gand. L'Administration de cette ville intervient dans la dépense pour 1,000 francs.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XVI.		
ENSEIGNEMENT MOYEN.		
81	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen
82	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne; personnel
83	»	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne
	a.	Frais de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur (section des humanités, à Liège) fr. 34,598 »
	b.	Indemnités, matériel et dépenses ordinaires pour la section des sciences, à Gand 5,700 »
	c.	Bourses aux élèves de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur qui ont terminé leurs études, à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers 40,000 »
84	d.	Frais des deux écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur. (Personnel, matériel et bourses) 36,650 »
	e.	Acquisition, en six années, du local de l'école normale des humanités; 5 ^e annuité 19,387 80
	a.	Athénées royales. — Crédit ordinaire 300,000 »
	b.	— — — — — Crédit supplémentaire. 62,394 »
85	c.	— — — — — nouveau 75,000 »
	d.	Augmentation de traitement aux professeurs de flamand, d'allemand et d'anglais, dans les athénées royales, par application des arrêtés royaux des 27 et 28 janvier 1865. 8,084 »
	e.	Crédits pour suppléments de traitement à titre d'encouragement 52,000 »
86	»	Part afférente au personnel des athénées royales dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des employés de l'État dont le traitement est inférieur à 1,600 francs
	a.	Écoles moyennes. — Crédit ordinaire 200,000 »
87	b.	— — — — — Crédit supplémentaire 71,000 »
	c.	— — — — — nouveau 64,500 »
88	»	Part afférente au personnel des écoles moyennes dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des employés de l'État dont le traitement est inférieur à 1,600 francs
89	»	Bourses à des élèves des écoles moyennes
90	»	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne, soit du premier degré, soit du second degré.
91	»	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne
92	»	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du premier et du second degré, qui sont sans emploi.
93	»	Traitements de disponibilité
94	»	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats
95	»	Frais de rédaction du 5 ^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen; fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale. (Art. 40 de la loi du 1 ^{er} juin 1850 sur l'enseignement moyen. Pour mémoire.)
		TOTAL DU CHAPITRE XVI. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	a) La somme de 1,500 francs doit recevoir la double destination suivante : 1° le tiers (500 francs) doit servir à élever le traitement de M. l'inspecteur Dumont, au taux moyen de 5,500 francs. Le traitement minimum de chacun des deux inspecteurs ordinaires est de 5,000 francs, le traitement maximum est de 6,000 francs; l'inspecteur a droit au traitement maximum après 6 années de service, et à la moitié de la différence entre le minimum et le maximum après trois années de service. M. Dumont ayant été nommé inspecteur de l'enseignement moyen par arrêté royal du 20 août 1865, doit jouir du traitement moyen de 5,500 francs, à partir du 1 ^{er} janvier 1868; 2° les deux autres tiers de l'augmentation (1,000 francs) doivent servir à porter le traitement de M. l'inspecteur Vinçotte au taux de 7,000 francs, par application de la mesure qui est expliquée par la note à l'appui de l'article 85.
20,500	»	20,500	19,000	a) 1,500	»	
9,000	»	9,000	9,000	»	»	
86,928	19,387 80	106,515 80	106,515 80	»	»	
477,478	»	477,478	445,478	b) 52,000	»	b, Voir aux annexes la note justificative n° 2.
2,800	»	2,800	2,800	»	»	
555,500	»	555,500	555,500	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
190,000	»	190,000	182,000	c) 8,000	»	c, L'augmentation de 8,000 francs est destinée notamment à venir en aide aux administrations communales qui auraient le dessein de créer des écoles moyennes et qui posséderaient, du reste, les autres ressources nécessaires pour le soutien de ces établissements.
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
»	9,100	9,100	9,700	»	d) 600	d) Diminution de crédit par suite du décès d'un professeur de cette catégorie.
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
»	»	»	10,000	»	10,000	
1,255,206	28,487 80	1,263,693 80	1,252,795 80	41,500	10,600	
AUGMENTATION fr.				30,900		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XVII.		
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.		
95	»	Traitements de l'inspecteur général des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire.
96	»	Frais de bureau de l'inspecteur général des écoles normales et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire.
97	»	Indemnités aux inspecteurs diocésains et aux inspecteurs cantonaux ecclésiastiques des écoles primaires.
98	»	Personnel des écoles normales de l'État et des sections normales primaires établies près des écoles moyennes; traitements et indemnités
99	»	Traitements de disponibilité pour les professeurs des établissements normaux de l'État
100	»	Subventions aux écoles normales agréées pour la formation d'institutrices.
	»	Dépenses variables :
	a.	Frais d'administration, impressions, registres, etc. fr. 2,000 »
	b.	Commission centrale de l'instruction primaire 6,000 »
	c.	Frais de voyage de l'inspecteur général des écoles normales et de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices 4,000 »
	d.	Frais de voyage des inspecteurs provinciaux 21,000 »
	e.	Id. des inspectrices déléguées 4,000 »
	f.	Id. des inspecteurs ecclésiastiques des écoles protestantes et israélites. 300 »
	g.	Indemnités aux inspecteurs cantonaux civils, du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraordinaires 10,000 »
	h.	Frais des jurys d'examen dans les écoles normales 25,000 »
	i.	Matériel des établissements normaux de l'État. 20,000 »
	k.	Frais des conférences horticoles des instituteurs 10,000 »
	l.	Subsides aux bibliothèques cantonales des instituteurs 8,000 »
101	m.	Bourses aux élèves instituteurs et aux élèves institutrices des diverses écoles normales 284,000 »
	n.	Bourses de noviciat. (Art. 28, § 2 de la loi). 4,000 »
	o.	Construction de maisons d'école 150,000 »
	p.	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes (c. 2,554,764 »
	q.	Subsides à des établissements spéciaux (salles d'asile et écoles d'adultes) . . (c. 50,000 »
	r.	Récompenses en argent ou en livres aux instituteurs qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions . . 20,000 »
	s.	Achat de livres, d'images, etc., à distribuer par les inspecteurs aux élèves les plus méritants des écoles primaires 2,000 »
	t.	Publications périodiques et autres intéressant l'instruction primaire; souscriptions, acquisitions, subsides. 20,000 »
	u.	Subsides aux caisses de prévoyance des instituteurs 18,000 »
	v.	Secours à d'anciens instituteurs et dépenses diverses 18,000 »
	»	Frais de rédaction du 8 ^m e rapport triennal sur l'état de l'enseignement primaire et fourniture d'exemplaires de ce même rapport pour le service de l'administration centrale. (Pour mémoire.)
TOTAL DU CHAPITRE XVII. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
48,200	"	48,200	48,200	"	"	
19,000	"	19,000	19,000	"	"	
54,000	"	54,000	54,000	"	"	
114,000	"	114,000	114,000	"	"	
"	5,170	5,170	5,170	"	"	
40,000	"	40,000	30,000	a) 10,000	"	a) L'augmentation de 10,000 francs permet- tra d'améliorer la position des membres du personnel enseignant des écoles normales agréées pour la formation d'institutrices et de renforcer le personnel lui-même dans quelques établissements.
3,191,264	"	3,191,264	3,185,764	b) 5,500	"	b) La somme de 4,500 francs a été reconnue insuffisante pour accorder aux inspecteurs can- tonnaux, les indemnités qui leur reviennent du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraordinaires. Il est nécessaire de porter ce crédit à 10,000 francs
"	"	"	10,000	"	10,000	c) Les crédits alloués en faveur des écoles primaires et des écoles d'adultes (Art. 101, litt. P et Q) seront de beaucoup insuffisants. Les besoins de ces établissements pour 1868 ne pouvant être appréciés que vers le mois de de- cembre, le Gouvernement se trouve dans la nécessité d'ajourner à cette époque toute de- mande d'augmentation.
3,466,464	5,170	3,471,634	3,466,134	15,500	10,000	
AUGMENTATION. . . . fr.				5,500		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XVIII.		
LETTRES ET SCIENCES.		
	a.	Subsides et encouragements; souscriptions, voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; sociétés littéraires et scientifiques; dépenses diverses; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés fr. 78,000 »
	b.	Subsides aux veuves et orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Van-kerckhoven, Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene 3,000 »
	c.	Prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 25 novembre 1859 5,000 »
102	d.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical) 25,000 »
	e.	Publication des Chroniques belges inédites; rédaction et publication de la Table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique 11,000 »
	f.	Bureau de paléographie. — Traitement du chef de bureau. 3,000 »
	g.	Publication des documents rapportés d'Espagne 4,000 »
	h.	Exécution d'une description géographique et historique du royaume de Belgique. 6,000 »
	i.	Continuation de la publication des actes des anciens états généraux 4,500 »
	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique 47,500 »
	b.	Subsides extraordinaires à l'Académie de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours 3,000 »
105	c.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays 11,000 »
	d.	Publication d'une biographie nationale 8,000 »
	e.	— d'un texte explicatif de la carte géologique de Belgique 3,200 »
104	»	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service
105	»	— frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions.
106	»	Bibliothèque royale; personnel; frais de fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général.
107	»	— matériel et acquisitions
A REPORTER. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
112,000	27,500	139,500	139,500	»	»	
50,500	22,200	72,700	72,700	»	»	
18,540	»	18,540	18,540	»	»	
8,060	»	8,060	8,060	»	»	
44,500	»	44,500	43,500	a) 1,000	»	
58,520	»	58,520	58,520	»	»	
271,920	49,700	321,620	320,620	1,000	»	

a) Bibliothèque royale. — Personnel. — L'augmentation de 1,000 francs proposée à cet article est destinée à accorder à l'un des conservateurs adjoints de la bibliothèque royale, le maximum des appointements attachés à son grade, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 21 avril 1865.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
108	»	Musée royal d'histoire naturelle; personnel
109	»	— — matériel et acquisitions
110	»	Subside à l'association des Bollandistes, pour la publication des <i>Acta Sanctorum</i>
111	»	Archives du royaume à Bruxelles; personnel; frais de classement des archives espagnoles
112	»	— — matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents.
113	»	Archives de l'État dans les provinces; personnel
114	a.	Frais de publication des inventaires des archives: frais de recouvrement de documents provenant des archives tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. fr. 6,800 »
	b.	Recouvrement d'archives restées au pouvoir du Gouvernement autrichien; frais de classement, de copie, de transport, etc. 10,000 »
115	»	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État
		TOTAL DU CHAPITRE XVIII. fr.
CHAPITRE XIX.		
BEAUX-ARTS.		
	a.	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études fr. 14,000 »
	b.	Encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages dans le pays et à l'étranger, pour les aider à développer leur talent; missions dans l'intérêt des arts; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin, ou aux familles d'artistes décédés 15,000 »
116	c.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles; aux publications relatives aux beaux-arts; subsides, souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt historique ou archéologique, etc. 30,000 »
	d.	Subsides aux sociétés musicales; aux écoles de musique; aux villes pour l'institution de grands festivals de musique classique; aux sociétés pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, etc. 25,000 »
	e.	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants, ou dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art. 100,000 »
		A REPORTER. fr. 184,000 »

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
271,920	49,700	321,620	320,620	1,000	»	
11,495	»	11,495	11,495	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
»	6,000	6,000	6,000	»	»	
45,323	1,800	47,123	46,023	a) 1,100	»	a) Les augmentations de 1,100 francs et de 3,600 francs doivent servir à accorder à quelques fonctionnaires et employés des archives générales du royaume et des archives de l'État dans les provinces, le taux moyen ou maximum des appointements attachés à leurs grades par l'arrêté réglementaire du 21 avril 1864.
4,700	3,500	8,200	8,200	»	»	
33,200	»	33,200	29,600	a) 3,600	»	
6,800	10,000	16,800	16,800	»	»	
»	3,000	3,000	3,000	»	»	
580,410	74,000	454,410	448,710	5,700	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				5,700		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA- des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT.	fr. 184,000 »
	f.	Encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés.	100,000 »
	g.	Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement, pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu	40,000 »
116 (suite).	h.	Académies et écoles des beaux-arts autres que l'Académie d'Anvers; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin	100,000 »
	i.	Grands concours de composition musicale, de peinture, de sculpture, d'architecture, de gravure en taille douce; pensions des lauréats	21,000 »
	j.	Frais relatifs aux grands concours; dépenses diverses	6,000 »
117	»	Académie royale d'Anvers	
118	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province de Brabant et de la ville de Bruxelles, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel	
119	»	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville de Liège, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel.	
120	»	Musée royal de peinture et de sculpture; personnel	
121	»	— — matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue	
122	a.	Musée Wiertz. — Personnel surveillant et concierge	5,000 »
	b.	— Matériel et frais d'entretien.	500 »
123	»	Musée royal d'armures et d'antiquités; personnel	
124	»	Musée royal d'armures et d'antiquités; matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; frais de publication d'une édition illustrée de planches et de vignettes du catalogue des collections du Musée; création d'une section sigillographique.	
	a.	Monument de la place des Martyrs; salaires des gardiens	fr. 4,200 »
	b.	Frais de surveillance de la Colonne du Congrès	350 »
	c.	Traitement du concierge du palais de la rue Ducale	4,060 »
125	d.	Frais d'entretien des locaux du palais de la rue Ducale; chauffage des locaux habités par le concierge	5,900 »
	e.	Frais de surveillance du Musée moderne établi dans le palais de la rue Ducale	5,900 »
	f.	Frais de conservation, d'entretien, de chauffage, de mobilier et frais divers imprévus du Musée moderne	5,000 »
126	»	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	
		A REPORTER.	fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extra-ordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
421,000	»	421,000	421,000	»	»	
38,850	25,000	63,850	63,850	»	»	
69,540	»	69,540	69,540	»	»	
40,240	»	40,240	40,240	»	»	
13,025	»	13,025	12,425	a)	600	
25,400	»	25,400	30,805 50	»	7,405 50	a) L'augmentation de 600 francs est deman- dée afin de pouvoir porter les traitements des surveillants du Musée royal de peinture et de sculpture au taux uniforme de 1,200 francs
5,500	»	5,500	5,500	»	»	
8,700	»	8,700	8,700	»	»	
12,000	7,000	19,000	19,000	»	»	
14,510	»	14,510	14,210	b)	300	b) L'augmentation de 300 francs est deman- dée pour le même motif que ci-dessus, en fa- veur des surveillants du Musée moderne de peinture et de sculpture.
10,000	80,000	90,000	90,000	»	»	
654,765	142,000	766,765	773,270 50	900	7,405 50	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
127	<i>a.</i>	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments. fr. 44,000 »
	<i>b.</i>	Subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique. 12,000 »
128	<i>a.</i>	Commission royale des arts et des monuments. — Personnel 11,200 »
	<i>b.</i>	Jetons de présence des membres de la commission 5,800 »
	<i>c.</i>	Frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs. 6,000 »
	<i>d.</i>	Bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments 2,000 »
	<i>e.</i>	Compte rendu des séances générales. — Indemnités des sténographes et frais de publication. 700 »
129	»	Rédaction et publication du bulletin des commissions d'art et d'archéologie
130	»	Frais de route et de séjour des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments et des membres correspondants de cette commission
	»	Appropriation de la rotonde du Musée royal de peinture qui doit servir d'annexe à la salle des séances publiques de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique et de l'Académie royale de médecine. (<i>Pour mémoire.</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE XIX. fr.
CHAPITRE XX.		
SERVICE DE SANTÉ.		
131	<i>a.</i>	Inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel 5,000 »
	<i>b.</i>	Frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection 7,000 »
	<i>c.</i>	Frais des commissions médicales provinciales 60,000 »
	<i>d.</i>	Service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir, 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; impressions, souscriptions et achats de livres; dépenses diverses 54,000 »
132	»	Académie royale de médecine
		A REPORTER, fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES Ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
654,765	412,000	766,765	773,270 50	900 »	7,405 50	
56,000	»	56,000	56,000 »	»	»	
23,700	»	23,700	23,700 »	»	»	
6,000	»	6,000	6,000 »	»	»	
6,000	»	6,000	6,000 »	»	»	
»	»	»	40,000 »	»	40,000 »	
746,465	412,000	858,465	874,970 50	900 »	17,405 50	
DIMINUTION. fr.				16,505 50		
106,000	»	106,000	96,000	a) 10,000	»	a) Voir aux annexes, note n° 3.
27,140	»	27,140	25,140	b) 4,000	»	b) Augmentation de 4,000 francs, nécessitée par l'accroissement de dépenses résultant de la participation aux travaux de l'Académie, d'un plus grand nombre de membres honoraires et de correspondants régionales.
133,140	»	133,140	119,140	14,000	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
133	a.	Jetons de présence des membres du conseil supérieur d'hygiène publique fr. 2,800 »
	b.	Frais de route et de séjour 400 »
	c.	Frais de bureau du conseil supérieur. 500 »
	d.	Frais de publication des travaux du conseil supérieur et des comités locaux de salu- brité 500 »
		TOTAL DU CHAPITRE XX. fr.
		CHAPITRE XXI.
		EAUX DE SPA.
134	»	Traitement du commissaire du Gouvernement près la société concessionnaire des jeux de Spa.
		TOTAL DU CHAPITRE XXI. fr.
		CHAPITRE XXII.
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.
135	»	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.
		TOTAL DU CHAPITRE XXII. fr.
		CHAPITRE XXIII.
136	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE XXIII. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
133,140	»	133,140	119,140	14,000	»	
4,200	»	4,200	4,200	»	»	
137,340	»	137,340	123,340	14,000	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				14,000		
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
»	35,952	35,952	35,952	»	»	
»	35,952	35,952	35,952	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
5,900	»	5,900	13,300	»	a) 7,400	
5,900	»	5,900	13,300	»	7,400	
DIMINUTION. . . . fr.				7,400		

a) La somme de 7,400 francs, portée pour le loyer du local qui a servi à l'exposition générale des beaux-arts, disparaît du Budget.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	182	Administration centrale
II.	<i>ib.</i>	Pensions et secours.
III.	<i>ib.</i>	Statistique générale.
IV.	184	Frais de l'administration dans les provinces
V.	188	— dans les arrondissements
VI.	<i>ib.</i>	Milice
VII.	190	Garde civique.
VIII.	<i>ib.</i>	Fêtes nationales
IX.	<i>ib.</i>	Récompenses honorifiques et pécuniaires
X.	<i>ib.</i>	Légion d'honneur et Croix de fer
XI.	192	Agriculture
XII.	194	Voirie vicinale et hygiène publique.
XIII.	<i>ib.</i>	Industrie
XIV.	196	Poids et mesures
XV.	<i>ib.</i>	Instruction publique. — Enseignement supérieur
XVI.	198	— — — — — moyen
XVII.	200	— — — — — primaire
XVIII.	202	Lettres et sciences
XIX.	204	Beaux-arts
XX.	208	Service de santé.
XXI.	210	Eaux de Spa
XXII.	<i>ib.</i>	Traitements de disponibilité
XXIII.	<i>ib.</i>	Dépenses imprévues
		TOTAUX. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
375,444 »	2,000 »	377,444 »	377,444 »	»	»	
45,000 »	4,094 66	49,094 66	49,094 66	»	»	
19,000 »	»	19,000 »	19,000 »	»	»	
1,406,500 »	1,095 84	1,107,595 84	1,106,401 45	994 41	»	
358,000 »	»	358,000 »	358,000 »	»	»	
66,000 »	»	66,000 »	66,000 »	»	»	
25,405 »	»	25,405 »	25,405 »	»	»	
104,000 »	»	104,000 »	104,000 »	»	»	
12,000 »	»	12,000 »	12,000 »	»	»	
»	222,000 »	222,000 »	222,000 »	»	»	
856,000 »	84,550 »	920,550 »	919,290 »	1,260 »	»	
1,165,550 »	»	1,165,550 »	1,165,550 »	»	»	
295,850 »	»	295,850 »	287,850 »	6,000 »	»	
75,800 »	»	75,800 »	78,580 »	»	4,780 »	
1,095,520 »	7,300 »	1,102,820 »	1,094,560 »	8,460 »	»	
1,255,206 »	28,487 80	1,265,695 80	1,252,795 80	50,900 »	»	
3,466,464 »	5,170 »	3,471,654 »	3,466,154 »	5,500 »	»	
580,440 »	74,000 »	654,440 »	448,740 »	5,700 »	»	
746,465 »	112,000 »	858,465 »	874,970 50	»	16,505 50	
157,540 »	»	157,540 »	125,540 »	14,000 »	»	
7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	»	
»	55,952 »	55,952 »	55,952 »	»	»	
5,900 »	»	5,900 »	15,500 »	»	7,400 »	
11,554,484 »	576,850 50	12,131,514 50	12,087,185 59	72,814 41	28,685 50	
AUGMENTATION. fr.				44,128 91		

(214)

ANNEXES

AU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1868

ANNEXE N° 1.

RELEVÉ

DES

PENSIONS ACCORDEES DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1866.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ÉTAT NOMINATIF des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère

N° d'ordre.	NOMS.	PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Vandooren	Corneille-Joseph	20 juillet 1799	Directeur de l'École moyenne de Namur . . .
2	Van Nerum	Philippe-Jean-François	26 mars 1802.	Directeur de l'École moyenne d'Alost
3	Courtheoux	Benoit-François	11 avril 1807.	Instituteur à l'École moyenne de l'État, à Couvain.
4	Lanhay	Jean-François-Joseph	21 nov. 1811.	Huissier au Gouvernement provincial de Liège.
5	Taylor	Robert-William	25 janvier 1798.	Professeur à l'Athénée royal d'Anvers
6	Bormans	Jean-Henri	17 nov. 1801.	Professeur ordinaire à l'Université de Liège .
7	Bech	Théodore	4 avril 1798.	Professeur à l'Athénée royal de Bruxelles . .
8	De St-Moulin	François	1 ^{er} avril 1803.	Professeur à l'Athénée royal de Gand
9	Nicolay	Auguste	15 août 1804.	Professeur à l'Athénée royal de Bruxelles . .
10	Marchand	Auguste-Louis	23 mai 1795.	Professeur à l'Athénée royal de Bruxelles . .
11	Lenoir	Norbert	28 février 1809.	Directeur de l'École moyenne de Mons. . . .
12	Mestreit	Laurent-Félix	10 août 1810.	1 ^{er} régent à l'École moyenne de Visé
13	Deneef	Arnold	5 juin 1795.	Professeur au Collège communal de Louvain.
14	Friard	Joseph-Louis	25 nov. 1796.	Professeur en disponibilité du Conservatoire royal de musique de Bruxelles.
15	Laurent	Charles-François-Joseph	3 juin 1811.	Préfet des études à l'Athénée royal de Bru- xelles.
16	Geedts	Guillaume-Auguste	15 février 1802.	Professeur à l'École moyenne de Huy
17	Geedts	Guillaume-Auguste	15 février 1802.	Professeur au Collège communal de Huy . . .
18	Descamps	Henri-François	22 janvier 1804.	Professeur à l'Athénée royal de Mons
19	Péruset	Jacques-Félix	14 août 1811.	Commis de 2 ^e classe au Gouvernement pro- vincial du Hainaut.
20	De Potter	Charles-Eugène	22 déc. 1792.	Professeur au Collège communal d'Ypres et à l'Athénée de Gand.
21	Heger	Constantin-Georges	10 juillet 1809.	Professeur à l'Athénée royal de Bruxelles et à l'École vétérinaire de l'État à Cureghem.
22	Hamelinck	Guillaume-Bernard	21 mars 1809.	Commis aux écritures à l'Université de Gand.
23	Mignolet	Matthieu-Joseph	7 janvier 1822.	Garçon d'amphithéâtre à l'Université de Liège.
24	Tombelle	Jean-Baptiste-Félix	5 juillet 1801.	Vérificateur des poids et mesures.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1868.

de l'Intérieur, admis à la pension du 1^{er} janvier au 31 décembre 1866.

NOMBRE d'années DE SERVICE.	TRAITEMENT moyen.	MONTANT DES PENSIONS allouées.	MOTIFS pour LESQUELS LES PENSIONS ont été accordées.	DATE		Observations.
				ARRÊTÉS	ACCORDANT LES PENSIONS.	
43 3	5,007 "	(¹) 1,551 "	Loi du 26 avril 1865.	26 janvier	1866.	(¹) Il jouit d'une pension totale de 2,040 francs, dont 689 francs payés par la Caisse centrale des instituteurs et professeurs urbains, et 1,551 francs par le Trésor public.
28 9	5,718 "	(²) 1,080 "	Id.	30 décembre	1865.	(²) Il jouit d'une pension totale de 1,767 francs, dont 687 francs payés par la Caisse centrale des instituteurs et professeurs urbains, et 1,080 francs par le Trésor public.
52 6	1,570 "	(³) 591 "	Age avancé.	Id.		(³) Il jouit d'une pension totale de 830 francs, dont 239 francs payés par la Caisse centrale des instituteurs et professeurs urbains, et 591 francs par le Trésor public.
27 6	941 "	598 "	Infirmités	Id.		(⁴) Il jouit d'une pension totale de 1,936 francs, dont 444 francs payés par la Caisse de retraite de la ville d'Anvers, et 1,512 francs par le Trésor public.
55 7	5,290 "	(⁴) 1,512 "	Age avancé	Id.		(⁵) Désignation des services : Sous la direction de la ville de Bruxelles ; 24 ans et 5 mois. Id. de l'État 4 ans. Ensemble. 28 ans et 5 mois.
40 11	7,000 "	7,000 "	Éméritat	Id.		(⁶) Il jouit d'une pension totale de 1,949 francs, dont 575 francs payés par la Caisse centrale des instituteurs et professeurs urbains, et 1,376 francs par le Trésor public.
30 4	4,085 "	2,041 "	Loi du 26 avril 1865.	24 janvier	1866.	(⁷) Il jouit d'une pension totale de 1,589 francs, dont 641 francs payés par la Caisse centrale des instituteurs et professeurs urbains, et 948 francs par le Trésor public.
35 6	3,071 "	1,817 "	Age avancé	24 janvier	1866.	(⁸) Il jouit d'une pension totale de 891 francs, dont 763 francs payés par la Caisse centrale des instituteurs et professeurs urbains, et 126 francs par le Trésor public.
(⁵) 28 5	4,556 "	410 "	Loi du 26 avril 1865.	5 février	1866.	(⁹) Il jouit d'une pension totale de 670 francs, dont 448 francs payés par la Caisse centrale des instituteurs et professeurs urbains, et 222 francs par le Trésor public.
29 "	4,054 "	(⁶) 1,376 "	Infirmités	7 février	1866.	(¹⁰) Il jouit d'une pension totale de 5,874 francs, dont 640 francs payés par la Caisse de retraite de la ville de Liège, et 3,214 francs par le Trésor public.
50 5	5,152 "	(⁷) 948 "	Age avancé.	Id.		(¹¹) Il jouit d'une pension totale de 156 francs, dont 92 francs payés par la Caisse centrale des instituteurs et professeurs urbains, et 44 francs par le Trésor public.
28 "	1,911 "	(⁸) 126 "	Infirmités	Id.		(¹²) Il jouit d'une pension totale de 755 francs, dont 678 francs payés par la Caisse centrale des instituteurs et professeurs urbains, et 80 francs par le Trésor public.
26 9	1,005 "	(⁹) 222 "	Loi du 26 avril 1865.	Id.		(¹³) Il jouit d'une pension totale de 1,957 francs, dont 780 francs payés par la Caisse centrale des instituteurs et professeurs urbains, et 1,167 francs par le Trésor public.
38 11	1,000 "	598 "	Age avancé.	14 février	1866.	
20 8	7,796 "	(¹⁰) 3,214 "	Infirmités	22 février	1866.	(Décédé le 15 mai 1866.)
50 "	275 "	(¹¹) 44 "	Loi du 26 avril 1865.	17 avril	1866.	
30 "	1,510 "	(¹²) 80 "	Id.	Id.		
56 "	3,220 "	(¹³) 1,157 "	Age avancé.	12 mai	1866.	
27 8	1,498 "	657 "	Infirmités	21 juin	1866.	
16 "	1,050 "	162 "	Loi du 26 avril 1865.	5 juillet	1866.	
20 11	5,201 "	2,486 "	Infirmités	8 mars	1866.	
22 1	1,105 "	405 "	Id.	12 juin	1866.	
18 7	900 "	454 "	Id.	26 juin	1866.	
42 6	2,557 "	1,658 "	Age avancé.	9 août	1866.	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'ordre.	NOMS.	PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
25	De Quanter	Pierre-Léopold	29 janvier 1782.	Membre de la députation permanente du conseil provincial du Hainaut.
26	Dupont.	Évrard.	1 avril 1799.	Professeur ordinaire à l'Université de Liège .
27	Lemoine	Laurent-Joseph	1 août 1811.	Professeur à l'Athénée royal de Gand
28	Novent.	Pierre-Alexandre.	30 nov. 1806.	Professeur à l'Athénée royal de Liège. . . .
29	V ^e Debras.	Marie-Josèphe-Thérèse.	20 janvier 1786.	Portière-concierge à l'Athénée royal de Namur.
30	Groverman	Jean-Baptiste-Joseph	24 nov. 1794.	Membre de la députation permanente du Conseil provincial de la Flandre orientale.
31	Van Dromme.	Henri-Louis	15 sept. 1802.	Membre de la députation permanente du Conseil provincial de la Flandre occidentale.
32	Beyaert	Léon	23 juin 1811.	Membre de la députation permanente du Conseil provincial de la Flandre orientale . .
33	Lefebvre	Hubert-Auguste	23 juin 1805.	Professeur ordinaire à l'Université de Gand .
34	Decondé	Adolphe	5 janvier 1808.	Directeur de l'École moyenne de l'État à Visé.
35	Pir.	Pierre-François-Joseph.	14 déc. 1822.	Maître de musique à l'École moyenne de Pâturages.
36	Louis	Charles-Joseph	26 mai 1814.	Ancien surveillant au Collège communal de Louvain.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1868.

NOMBRE d'années DE SERVICE.	TRAITEMENT moyen.	MONTANT DES PENSIONS allouées.	MOTIFS pour LESQUELS LES PENSIONS ont été accordées.	DATE des ARRÊTÉS ACCORDANT LES PENSIONS.	Observations.
25 "	3,185 "	1,225 "	Infirmités	14 août 1866.	
42 4	10,000 "	10,000 "	Éméritat	27 septembre 1866.	
35 0	3,401 "	1,042 "	Age avancé	3 octobre 1866.	
34 2	4,027 "	2,295 "	Id.	31 octobre 1866.	
14 6	900 "	206 "	Infirmités	23 novembre 1866.	
21 8	3,185 "	1,061 "	Id.	14 décembre 1866.	
20 "	3,185 "	980 "	Id.	17 décembre 1866.	
16 8	3,185 "	816 "	Id.	Id.	
30 "	8,000 "	6,772 "	Éméritat	28 décembre 1866.	
10 6	2,788 "	(15) 513 "	Infirmités	2 mai 1866.	(15) Il jouit d'une pension totale de 906 francs, dont 393 francs payés par la Caisse centrale des instituteurs et professeurs urbains, et 513 francs par le Trésor public.
18 1	300 "	150 "	Id.	11 septembre 1866.	
20 "	800 "	(16) 61 "	Id.	22 décembre 1866.	(16) Il jouit d'une pension totale de 373 francs, dont 312 francs payés par la Caisse centrale des instituteurs et professeurs urbains, et 61 francs par le Trésor public.
TOTAL des 36 pensions. . .		55,586 "			

Il y avait à servir au 1^{er} janvier 1866, 195 pensions, montant à 270,586 "

36 pensions ont été accordées pendant l'année 1866; elles s'élèvent à fr 55,586 "

31 — se sont éteintes pendant la même année; elles s'élèvent à . . . 31,124 "

La somme des pensions accordées dépasse celle des pensions éteintes de fr. 24,462 "

De manière qu'au 1^{er} janvier 1867, il y avait à servir 228 pensions, s'élevant à fr. 204,848 "

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 2.

CHAPITRE XVI.

ART. 84, LIT. E.

La plupart des traitements dans l'enseignement moyen officiel, donné aux frais de l'État, sont réglés par *minimum* et *maximum*, et les titulaires ont droit au *maximum* quand ils ont passé six ans dans la même chaire. Ils ne peuvent alors obtenir une amélioration de position qu'au moyen de promotions avec ou sans déplacement.

Il importe cependant dans l'intérêt du service et sous la réserve de sauvegarder l'intérêt des fonctionnaires, d'éviter les mouvements trop fréquents dans le corps professoral des athénées et des écoles moyennes, et souvent aussi il est très-utile de retenir dans une chaire inférieure un professeur ayant une aptitude toute spéciale pour le service dont il y est chargé. D'un autre côté, il convient encore que les professeurs qui ont obtenu tout l'avancement auquel ils pouvaient prétendre et qui jouissent du traitement *maximum* attaché à leurs fonctions, soient tenus en haleine par la perspective d'un avantage ultérieur.

On a pensé que, pour réaliser ces améliorations, il y avait lieu d'établir des suppléments de traitement qui pourraient être accordés à titre d'encouragement aux intéressés qui seraient restés dans la même position : soit pendant dix ans, après avoir obtenu le *maximum* de leur traitement, s'ils jouissent d'un traitement variable, soit pendant ~~six~~^{seize} ans, s'ils jouissent d'un traitement invariable qui leur a été acquis intégralement dès leur entrée en fonctions.

Les dispositions réglementaires qui ont substitué les délais de trois et de six ans aux délais de cinq et de dix ans primitivement fixés pour l'obtention du traitement moyen et du traitement *maximum*, seront considérées comme remontant à l'époque de la première organisation de l'enseignement moyen, en exécution de la loi du 1^{er} juin 1850, pour l'attribution des suppléments de traitement.

Les mesures indiquées ci-dessus sont applicables aux inspecteurs.

Elles seront aussi applicables, à partir du 1^{er} janvier 1869, aux membres du personnel des écoles moyennes dont l'organisation est postérieure d'un an à celle des Athénées. Le crédit nécessaire pour faire face à cette partie de la dépense, évaluée à 27,000 francs environ, sera porté au Budget de 1869.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1868.

ANNEXE N° 5.
—

CHAPITRE XX.

ART. 152, LITT. A.

Un arrêté royal en date du 31 octobre 1850 a fixé à 300 francs l'indemnité annuelle des secrétaires des commissions médicales provinciales. Cette indemnité est loin d'être proportionnée à l'importance de la fonction et aux devoirs qu'elle impose. Les secrétaires des commissions médicales rendent, en effet, de grands services à l'administration et celle-ci leur en doit la juste rémunération. Or, le crédit qui figure à l'article 151 du Budget ne comporte pas l'augmentation de dépense que nécessite cet acte de justice. Ce crédit ne suffit même pas aux dépenses résultant du service ordinaire des commissions médicales. C'est pour pourvoir à cette insuffisance, en même temps que pour permettre à l'administration de fixer à un taux équitable l'indemnité annuelle des secrétaires des commissions médicales, qu'une augmentation de 10,000 francs est proposée à l'article 151 du Budget.



(222)

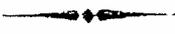
VII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1868.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits proposés s'élèvent dans leur ensemble à 13,013,500 francs, et présentent sur le montant du Budget de 1867, une augmentation de 128,500 francs.

Administration centrale.

ART. 2.

L'organisation du bureau du change à l'hôtel des monnaies exige la création d'un bureau spécial destiné aux essais des matières d'or et d'argent dont le titre est contesté. Deux essayeurs au moins sont indispensables pour le nouveau service. Eu égard aux connaissances spéciales et aux conditions requises pour remplir ces fonctions, il est nécessaire de les rémunérer convenablement. Il sera affecté à cet emploi un traitement de 2,000 francs au minimum et de 2,500 au maximum.

Tel est le motif de l'augmentation de 5,000 francs proposée à cet article.

ART. 5.

Malgré toute l'économie qui préside aux dépenses que cet article a pour objet de couvrir, l'allocation de 46,000 francs est devenue insuffisante. Deux causes principales concourent à cette situation : l'accroissement progressif du prix de la main-d'œuvre et une plus grande consommation de bois et de houille, déterminée par cette circonstance que les bureaux sont plus exigus et par conséquent plus nombreux dans le local actuel que dans les locaux occupés précédemment par les administrations centrales. Une augmentation de crédit de 4.000 francs est indispensable.

ART. 7.

La différence en plus de 12,000 francs, est due aux besoins de la fabrication de la monnaie nationale d'or, et à la location d'une maison destinée au service de l'administration.

La Banque nationale a pris des mesures pour favoriser autant que possible le commerce des matières d'or et d'argent. Elle a résolu notamment d'acheter, au prix du tarif du bureau du change de la monnaie, tout l'or qui lui sera présenté. Cette résolution permet d'espérer que 75 millions de francs en pièces de 20 et de 10 francs pourront être frappées annuellement en notre hôtel des monnaies, si le prix de l'or reste favorable. L'activité qui sera ainsi imprimée à la fabrication de nos espèces d'or entrainera avec elle une augmentation de crédit de 8,000 francs pour la multiplication des coins de

NOTE PRÉLIMINAIRE.

monnayage, la confection de viroles brisées, et les frais de vérification des espèces fabriquées.

La location d'une maison attenante à l'hôtel des monnaies a été reconnue indispensable pour y établir des laboratoires d'essai et pour y construire une salle destinée au pesage automatique des espèces. Cette mesure se justifie par l'état irremédiable d'insalubrité des laboratoires existants, et par l'insuffisance du bureau de la délivrance des monnaies. Le prix de location de la maison est de 3,500 francs; le restant de la somme demandée est destiné au paiement des contributions et de l'abonnement à l'eau et au gaz employés dans les laboratoires.

Par suite de ces accroissements, le crédit de l'administration des monnaies sera porté de 11.200 à 23,200 francs, et se trouvera ainsi rétabli au chiffre qui a été alloué pour les mêmes services jusqu'en 1860. Pendant la période de grande activité de la fabrication, ce crédit s'est élevé jusqu'à 42,000 francs.

ART. 8.

La progression du débit des papiers timbrés et le renchérissement des chiffons justifient l'augmentation de 8,000 francs portée à cet article.

Administration des contributions directes, douanes et accises.

ART. 12.

L'inspecteur spécial chargé de contrôler le service des employés placés en permanence dans les fabriques de sucre de betterave, a été assimilé à l'inspecteur provincial de 1^{re} classe, quant au rang hiérarchique et au traitement. Il en est résulté un surcroît de dépense de 600 francs, montant de l'augmentation de crédit demandée à l'art. 12.

ART. 14.

L'article 14 présente une différence en plus de 2,800 francs qui s'explique comme il suit :

Création, 1 ^o de deux bureaux de douane, l'un de 5 ^e classe		
à 2,500 et l'autre de 6 ^e classe, à 1,800 francs. ensemble . . . fr.	4,300	»
2 ^o d'un emploi de commis aux écritures de 4 ^e classe . . .	1,200	»
	<hr/>	
TOTAL. . . fr.	5,500	»
A déduire :		
Un bureau de douane descendu de la cinquième à la sixième classe fr.	700	»
Charges extraordinaires.	2,000	»
	<hr/>	
	2,700	»
	<hr/>	
AUGMENTATION. fr.	2,800	»
	<hr/>	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 16.

Il est proposé une augmentation de crédit de 62,600 francs.

L'ouverture de nouvelles voies ferrées aboutissant à la frontière, le développement toujours croissant des arrivages de marchandises étrangères, et l'érection de nouvelles fabriques de sucre de betterave, ont nécessité la création des emplois ci-après :

2 emplois de sous-lieutenant des douanes, au traitement de 1,800 francs	fr.	3,600	»
1 emploi de sous-brigadier		1,100	»
21 emplois de préposé, savoir :			
7 à 1,000 francs	7,000 francs.		
7 à 900 —	6,300 —		
7 à 800 —	5,600 —		
		18,900	»
70 préposés temporaires (5 mois à 800 francs l'an).		23,000	»
En outre, par suite de l'augmentation des cadres dans les localités auxquelles une indemnité de résidence est attachée, il est nécessaire d'inscrire au litt. m de l'article, une somme en plus de			
		16,000	»
	TOTAL. . . fr.	62,600	»

ART. 19.

Les mutations survenues dans le personnel des fonctionnaires et employés mis provisoirement en disponibilité, permettent de réduire de 10,000 francs le crédit destiné à payer les traitements d'attente.

ART. 21.

Une augmentation de 6,000 francs est nécessaire pour mettre certaines allocations de cet article en rapport avec les dépenses présumées de 1868. Cette somme se répartit comme il suit :

Litt ^a a. Confection des rôles des contributions directes . . fr.	2,000	»	
— i. Copie des rôles	1,500	»	
— j. Formation des sommiers	1,500	»	
— n. Frais d'escorte de la douane	1,000	»	
	TOTAL. . . fr.	6,000	»

Administration de l'enregistrement et des domaines.

ART. 26.

Cet article présente une diminution de 2,000 francs sur celui de 1867.

Le traitement d'un receveur des droits de navigation sur le canal de Charleroy a été réduit de	fr.	1,850	»
Un service de perception établi sur l'Escaut, a été confié à un éclusier receveur. Il en résulte une économie de		450	»

A REPORTER. . . fr. 2,300 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	REPORT. . . fr.	2,500 »
Mais on a dû créer un nouveau bureau de recette sur le canal de Terneuzen.	fr.	500 »
	SOMME ÉGALE. . . fr.	<u>2,000 »</u>

ART. 28.

Bien que le crédit ne soit point limitatif, il importe de le proportionner à la dépense réelle qui a été, savoir :

En 1864 à	fr.	1,076,755 09
En 1865 à		1,088,557 56

Comme l'accroissement des recettes est constant, on propose de porter le crédit pour 1868 à 1,100,000 francs, soit 50,000 francs de plus que le chiffre inscrit au Budget de 1867. Si l'on ne demande pas une allocation plus élevée, c'est qu'il y a lieu de tenir compte de la suppression des barrières, dont le produit moyen de la période quinquennale de 1862 à 1866, est de 1,482,635 francs.

ART. 30.

Il est nécessaire de porter à 60,000 francs, soit 4,000 francs de plus qu'en 1867, l'allocation destinée à pourvoir aux dépenses du matériel, afin d'être toujours à même de faire face à tous les besoins de la marche régulière du service.

Les dépenses de cette nature se sont élevées :

En 1864 à	fr.	57,531 96
En 1865 à		59,871 58

ART. 31.

Les charges et contributions sur les domaines ont été :

En 1864 de	fr.	50,172 42
En 1865 de		28,616 87

tandis qu'elles ne sont prévues au Budget (Litt^e c. de l'article) qu'à concurrence de 22,500 francs. L'augmentation proposée, 5,500 francs, se justifie donc pleinement.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

COMPARAISON

des crédits proposés au Budget de 1868, avec ceux qui ont été alloués pour l'exercice 1867.

CHAPITRES.	SERVICES.	CRÉDITS ACCORUÉS POUR L'EXERCICE 1867.			CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1868.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1868,					
		Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.	
								ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		EN PLUS.	EN MOINS.
								EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.		
I.	Administr. centrale	907,400	7,000	914,400	956,400	7,000	963,400	29,000	"	"	"	29,000	"
II.	— de la trésorerie, etc.	170,000	"	170,000	170,000	"	170,000	"	"	"	"	"	"
III.	— des contributions, etc.	9,459,800	82,200	9,542,000	9,513,800	70,300	9,584,100	74,000	"	"	12,000	62,000	"
IV.	— de l'enregistrem., etc.	2,925,400	17,000	2,942,400	2,960,900	17,000	2,977,900	37,500	"	"	"	37,500	"
V.	Pensions et secours	50,000	"	50,000	50,000	"	50,000	"	"	"	"	"	"
VI.	Dépenses imprévues	8,000	"	8,000	8,000	"	8,000	"	"	"	"	"	"
	TOTAUX . . . fr.	12,778,600	106,200	12,884,800	12,919,100	94,200	13,013,300	140,500	"	"	12,000	128,500	"
								DIFFÉRENCES fr.		EN PLUS : 140,500	EN MOINS : 12,000	EN PLUS : 128,500	

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1868, est fixé à la somme de *treize millions treize mille trois cents francs* (13,013,300 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1867.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

(930)

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1868.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000	"	945,400
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	590,000	5,000	
3	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	76,000	2,000	
4	Frais de tournées.	7,000	"	
5	Matériel.	50,000	"	
6	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie.	4,200	"	
7	Service de la monnaie	23,200	"	
8	Magasin général des papiers	138,000	"	
9	Documents statistiques	18,000	"	
CHAPITRE II.				
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.				
10	Traitements des directeurs et agents du Trésor.	155,000	"	170,000
11	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents.	35,000	"	
CHAPITRE III.				
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.				
12	Surveillance générale. — Traitements.	504,200	"	9,584,000
15	Service de la conservation du cadastre. — Traitements	591,100	18,200	
14	— des contributions di- rectes, des accises et de la comptabilité. { Traitements fixes	1,958,600	6,000	
15	{ Remises proportionnelles et indem- nités (crédit non limitatif)	1,700,000	"	
16	— des douanes et de la recherche maritime	4,550,000	6,000	
17	— de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent	60,100	"	
18	Suppléments de traitement	120,000	"	
19	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non re- placés.	"	40,000	
20	Frais de bureau et de tournées	60,600	"	
21	Indemnités, primes et dépenses diverses	450,800	"	
22	Police douanière	5,000	"	
23	Frais d'expertise en matière de douanes (crédit non limitatif).	2,000	"	
24	Matériel.	162,400	"	
A REPORTER. . . . fr.		10,620,200	77,200	

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1868.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. . . . fr.	10,620,200 »	77,200 »	10,697,400 »
	CHAPITRE IV. ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.			
25	Traitement du personnel de l'enregistrement et du timbre	458,800 »	»	2,277,900 »
26	— — du domaine	116,800 »	7,000 »	
27	— — forestier	328,500 »	»	
28	Remises des receveurs. — Frais de perception (crédit non limitatif).	1,100,000 »	»	
29	— des greffiers (crédit non limitatif)	50,000 »	»	
30	Matériel	60,000 »	»	
31	Dépenses du domaine	95,500 »	10,000 »	
32	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faci- liser l'exploitation des propriétés de l'État	50,000 »	»	
33	Intérêts moratoires en matières diverses (crédit non limitatif) . .	1,500 »	»	
	CHAPITRE V. PENSIONS ET SECOURS.			
34	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	20,000 »	»	50,000 »
35	Secours à des employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	10,000 »	»	
	CHAPITRE VI. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
36	Dépenses imprévues non libellées au Budget	8,000 »	»	8,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES. . . . fr.	12,919,100 »	94,200 »	13,013,300 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1867.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES:

pour l'exercice 1868.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.												
<p>CHAPITRE I^{er}.</p> <p>ADMINISTRATION CENTRALE.</p>														
1	»	Traitement du Ministre.												
2	»	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service												
3	a.	Honoraires et émoluments fixes des avocats et avoués du Département des Finances.												
	b.	Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.												
<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinaires.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">56,000</td> <td style="text-align: center;">2,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">20,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">76,000</td> <td style="text-align: center;">2,000</td> </tr> </tbody> </table>			CHARGES		ordinaires.	extraordin.	56,000	2,000	20,000	»	76,000	2,000		
CHARGES														
ordinaires.	extraordin.													
56,000	2,000													
20,000	»													
76,000	2,000													
4	»	Frais de tournées du Ministre et des fonctionnaires supérieurs												
<p><i>Matériel.</i></p>														
5	a.	Fournitures de bureau, main-d'œuvre des impressions, frais de reliure, ports de lettres et autres menus frais												
	b.	Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux												
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien des meubles												
<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinaires.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">17,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">17,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">16,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">50,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>			CHARGES		ordinaires.	extraordin.	17,000	»	17,000	»	16,000	»	50,000	»
CHARGES														
ordinaires.	extraordin.													
17,000	»													
17,000	»													
16,000	»													
50,000	»													
<p><i>Service de la Monnaie.</i></p>														
6	»	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie.												
7	a.	Fournitures et main-d'œuvre concernant la monnaie et les essais.												
	b.	Dépenses variables, poinçons de garantie, plaques d'insculpation et autres ustensiles, entretien de l'hôtel, etc.												
	c.	Multiplication des coins de monnayage, confection de viroles et frais de comptage												
	d.	Location d'une maison pour le service de l'administration; contributions, abonnement à l'eau et au gaz												
<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">4,200</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2,400</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4,800</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">12,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">23,200</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>			4,200	»	2,400	»	4,800	»	12,000	»	4,000	»	23,200	»
4,200	»													
2,400	»													
4,800	»													
12,000	»													
4,000	»													
23,200	»													
A REPORTER. fr.														

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
599,000	5,000	604,000	599,000	5,000	»	
76,000	2,000	78,000	78,000	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
50,000	»	50,000	46,000	4,000	»	
4,200	»	4,200	4,200	»	»	
23,200	»	23,200	11,200	12,000	»	
780,400	7,000	787,400	766,400	21,000	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
					REPORT. . . . fr.	
		ADMINISTRATION CENTRALE (suite).				
		<i>Magasin général des papiers pour le service de l'administration centrale et des provinces.</i>				
			CHARGES			
			ordinaires	extraordin		
8	a.	Papiers à timbrer	65,000	»	}	
		b. Autres papiers de toute espèce.	75,000	»		
			<i>Documents statistiques.</i>	158,000	»	
9	a.	Frais de rédaction de la <i>Statistique commerciale</i>	12,000	»	}	
		b. — de publication	6,000	»		
				18,000	»	
			TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.			
		CHAPITRE II.				
		ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.				
			Nombre d'AGENTS.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires. extraordin	
10	a.	Traitements des directeurs et agents	28	3,000 à 8,000	129,000	»
		b. — des agents auxiliaires	»	500 à 600	6,000	»
11		Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents.			35,000	»
			TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.			

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
780,400	7,000	787,400	766,400	21,000	»	
138,000	»	138,000	130,000	8,000	»	
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
936,400	7,000	943,400	914,400	29,000	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				29,000		
135,000	»	135,000	135,000	»	»	
35,000	»	35,000	35,000	»	»	
170,000	»	170,000	170,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
CHAPITRE III.							
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.							
<i>Surveillance générale.</i>							
12	a.	Traitements des directeurs	9	"	8,000	72,000	"
	b.	— des inspecteurs provinciaux	3	1 ^{re}	6,500	32,500	"
			4	2 ^e	6,000	24,000	"
	c.	— de l'inspecteur spécial	1	"	6,500	6,500	"
	d.	— des premiers commis de direction	3	1 ^{re}	5,000	15,000	"
			3	2 ^e	4,000	12,000	"
			3	3 ^e	5,000	9,000	"
	e.	— des seconds commis de direction	15	1 ^{re}	2,400	36,000	"
			20	2 ^e	2,000	40,000	"
			20	3 ^e	1,600	32,000	"
			21	4 ^e	1,200	25,200	"
				104	304,200
<i>Service de la conservation du cadastre.</i>							
13	a.	Traitements des inspecteurs	5	1 ^{re}	5,000	15,000	"
			3	2 ^e	4,600	13,800	"
			5	3 ^e	4,500	12,900	"
	b.	— des contrôleurs	3	1 ^{re}	4,000	12,000	"
			3	2 ^e	3,500	10,500	"
			3	3 ^e	3,000	9,000	"
	c.	— des géomètres	47	1 ^{re}	2,200	105,400	18,200
			48	2 ^e	1,800	86,400	
			47	3 ^e	1,500	70,500	
			48	4 ^e	1,200	57,600	
			208	591,100	18,200
A REPORTER. fr.							

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manents	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION	DIMINUTION	
304,200	>	304,200	303,600	600	>	
391,100	18,200	409,300	409,300	>	>	
695,300	18,200	713,500	712,900	600	>	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.							
		Nombre d'agents.	CLASSES.	TRAITEMENT par an.	CHARGES				
					ordinares.	extraordin.			
			REPORT. . . . fr.						
			ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).						
			<i>Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.</i>						
14	a.	Traitements des contrôleurs	25	1 ^{re}	3,000	125,000	»		
			25	2 ^e	4,200	105,000	»		
			25	3 ^e	3,600	90,000	»		
			25	4 ^e	3,000	75,000	»		
			b.	— des sous-contrôleurs	25	»	2,000	50,000	»
			c.	— des receveurs ayant les douanes dans leurs attributions, lorsque les remi- ses proportionnelles, eu égard à leur travail, constituent une rémunération insuffisante ou trop élevée	2	1 ^{re}	9,000	18,000	»
					6	2 ^e	7,000	42,000	»
					5	3 ^e	5,000	25,000	»
					9	4 ^e	3,600	32,400	»
					22	5 ^e	2,500	55,000	»
					38	6 ^e	1,800	68,400	»
					52	7 ^e	1,500	78,000	»
			d.	— des vérificateurs	22	1 ^e	3,000	60,000	»
					26	2 ^e	2,500	65,000	»
					31	3 ^e	2,000	62,000	»
					36	4 ^e	1,500	54,000	»
			e.	— des commis aux écritures	19	1 ^{re}	2,200	41,800	»
					25	2 ^e	1,800	45,000	»
					33	3 ^e	1,500	49,500	»
			f.	— des commis des accises	38	4 ^e	1,200	45,600	»
					177	1 ^{re}	1,500	265,500	»
					194	2 ^e	1,200	232,800	»
	100	3 ^e			1,000	100,000	»		
	g.	Indemnités de résidence	100	4 ^e	900	90,000	»		
			»	»	»	57,600	6,000		
			4060	1,958,600	6,000		
15	»	Remises proportionnelles et indemnités (451 agents) (Crédit non limitatif)							
			A REPORTER. . . . fr.						

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT s'iloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinairesetper- manentes.	CHARGES extraordinaireset temporaires.	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
695,300	18,200	713,500	712,900	600	»	
1,938,600	6,000	1,944,600	1,941,800	2,800	»	
1,700,000	»	1,700,000	1,700,000	»	»	
4,333,900	24,200	4,358,100	4,354,700	3,400	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).				
		<i>Service des douanes et de la recherche maritime.</i>				
			Nombre d'AGENTS.	CLASSES.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires. extraordin.
16	a.	Traitement du directeur chargé du service actif des douanes sur les chemins de fer	1	»	8,000	8,000 »
	b.	Traitement de l'inspecteur des douanes au port d'Anvers.	1	»	5,500	5,500 »
	c.	— des contrôleurs	15	1 ^{re}	4,200	65,000 »
			16	2 ^e	3,600	57,600 »
			16	3 ^e	3,000	48,000 »
	d.	— des lieutenants	45	»	2,000	86,000 »
	e.	— des sous-lieutenants	57	»	1,800	102,600 »
	f.	— des brigadiers	454	»	1,400	635,600 »
	g.	— des sous-brigadiers.	501	»	1,100	551,100 »
	h.	— des préposés	867	»	1,000	867,000 »
			917	»	900	825,300 »
			821	»	800	656,800 »
	i.	— des préposés temporaires.	570	»	»	190,000 »
	j.	— des matelots	51	1 ^{re}	1,100	34,100 »
			50	2 ^e	1,000	30,000 »
	k.	— des mouses	4	»	600	2,400 »
	l.	Service de la masse d'habillement	»	»	»	8,600 »
	m.	Indemnités de résidence.	»	»	»	158,400 6,000
			4344	4,550,000 6,000
		<i>Service de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent.</i>				
17	a.	Traitements des contrôleurs	4	1 ^{re}	3,500	14,000 »
			5	2 ^e	3,000	15,000 »
			5	3 ^e	2,500	12,500 »
			3	4 ^e	2,000	6,000 »
			14	»	600 à 1,200	12,600 »
	b.	— des essayeurs et essayeurs-adjoints	51	60,100 »
						A REPORTER. fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		AUGMENTATION	DIMINUTION	
4,353,900	24,200	4,358,100	4,354,700	3,400	.	
4,530,000	6,000	4,536,000	4,273,400	62,600	.	
60,100	.	60,100	60,100	.	.	
8,724,000	30,200	8,754,200	8,688,200	66,000	.	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		REPORT. fr.		
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).		
		<i>Suppléments de traitement extraordinaires.</i>		
18	"	Suppléments de traitement dans les cas prévus par l'arrêté organique		
		<i>Traitements temporaires.</i>		
19	"	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés		
		<i>Frais de bureau et de tournées.</i>		
20	a.	Frais de bureau	52,100	"
	b.	Frais de tournées	57,500	"
			69,600	"
		<i>Indemnités, primes et dépenses diverses.</i>		
21	a.	Indemnités pour confection des rôles des contributions directes	55,000	"
	b.	— aux géomètres du cadastre	48,000	"
	c.	— aux commis ambulants du service des accises	50,000	"
	d.	— aux experts de la contribution personnelle	60,000	"
	e.	— aux répartiteurs pour les patentes et les droits de débit de tabacs et de boissons alcooliques	55,000	"
	f.	— aux porteurs de contraintes pour le recensement des patentables	20,000	"
	g.	— et frais résultant de l'application de la loi sur la contribution personnelle, dus aux experts et aux porteurs de contraintes	1,500	"
	h.	— de déplacement aux employés des provinces	5,500	"
	i.	— aux receveurs, pour les copies des rôles des contributions di- rectes à délivrer aux collèges des bourgmestre et échevins, en conformité de l'article 4 de la loi du 1 ^{er} avril 1845, ayant pour objet d'assurer l'exécution régulière de la loi électorale du 3 mars 1831	61,500	"
	j.	— aux receveurs pour la formation des sommiers des contribu- tions directes	61,500	"
	k.	— pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indica- tifs supplémentaires, matrices cadastrales et livres-journaux tenus dans les bureaux de conservation du cadastre	30,000	"
	l.	Primes pour saisies de sel et de boissons distillées, découvertes de brasse- ries et de distilleries clandestines, et arrestation de fraudeurs	1,000	"
	m.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs	26,000	"
	n.	Frais d'escorte de la douane	16,000	"
			450,800	"
		A REPORTER. fr.		

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
8,724,000	30,200	8,754,200	8,688,200	66,000	»	
120,000	»	120,000	120,000	»	»	
»	40,000	40,000	50,000	»	10,000	
69,600	»	69,600	69,600	»	»	
430,800	»	430,800	424,800	6,000	»	
9,344,400	70,200	9,414,600	9,352,600	72,000	10,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
			REPORT. . . . fr.	
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (<i>suite</i>).		
		<i>Police douanière.</i>		
22	»	Mesures de police douanière		
25	»	Frais d'expertise en matière de douane. (<i>Credit non limitatif</i>)		
		<i>Matériel.</i>		
			CHARGES	
			ordinaires.	extraordin
	a.	Frais des impressions pour registres, états, bordereaux; achat et réparation d'instruments; balances et ustensiles de bureau, etc.	63,000	»
	b.	Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et embarcations	80,000	»
24	c.	Loyer, ameublement et entretien des bureaux de la garantie	7,000	»
	d.	Construction d'embarcations, de bureaux, d'aubettes et d'autres locaux de la douane	5,000	»
	e.	Ports de lettres, transport de matériel, contributions, passages d'eau, etc.	7,000	»
	f.	Frais d'impression pour registres, états, etc., nécessaires au service de la masse d'habillement	400	»
			162,400	»
			TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.	

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
9,544,400	70,200	9,414,600	9,352,600	72,000	40,000	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
162,400	»	162,400	162,400	»	»	
9,513,800	70,200	9,584,000	9,522,000	72,000	40,000	
AUGMENTATION. . . fr.				62,000		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
CHAPITRE IV.						
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.						
<i>Enregistrement et timbre. — Personnel.</i>						
			Nombre d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES	
					ordinaires	extraordin.
	a.	Directeurs	9	8,000	72,000	»
	b.	Inspecteurs	6 1 ^{er} cl	7,000	42,000	»
			6 2 ^e cl	6,500	39,000	»
	c.	Vérificateurs	12 1 ^{er} cl	5,000	60,000	»
			12 2 ^e cl	4,500	54,000	»
			12 3 ^e cl	4,000	48,000	»
	d.	Premiers commis de direction	9	5,500 à 4,500	56,000	»
	e.	Seconds — —	19	1,500 à 2,500	37,000	»
25	f.	Seconds commis adjoints	2	1,200 à 1,400	2,800	»
	g.	Surveillants aux ventes à Bruxelles, Anvers, Liège et Gand.	4	2,000 à 2,400	8,800	»
	h.	Indemnités aux agents de change, pour la publication du prix courant des effets publics	4	»	2,100	»
	i.	Conservateur de l'atelier général du timbre	1	3,000	3,000	»
	j.	Garde-magasin contrôleur du timbre	1	3,200	3,200	»
	k.	Suppléments de traitement alloués à huit seconds com- mis de direction chargés du contrôle du timbre ex- traordinaire	»	»	2,400	»
	l.	Timbreurs, compteurs et tourne-feuilles	31	1,000 à 2,000	45,500	»
	m.	Indemnités pour maladies et travaux extraordinaires	»	»	3,000	»
			128	458,800	»

A REPORTER. . . . fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		Nombre d'AGENTS.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires. extraordin.		
				REPORT. . . . fr.		
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).				
		<i>Domaines. — Traitements.</i>				
		<i>Canal de Pommerœul.</i>				
	a.	Receveur principal	1	5,000	5,000	»
	b.	Éclusiers-receveurs	2	800 et 1,100	1,900	»
	c.	Pontonier au service du contrôle	1	150	150	»
		<i>Canal de Charleroy.</i>				
	d.	Receveurs	6	350 à 8,000	18,000	»
	e.	Éclusiers au service du contrôle	10	200 à 250	2,400	»
		<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>				
	f.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	5	250 à 550	1,150	»
	g.	Garde-canal messenger	1	175	175	»
		<i>Sambre canalisée.</i>				
	h.	Receveurs	2	5,000	10,000	»
	i.	Éclusiers-receveurs	11	400 à 900	6,500	»
	j.	Messagers gardes-canal	2	1,000 et 1,150	2,150	»
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>				
	k.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	550 à 800	2,700	»
	l.	Pontonier au service du contrôle	1	150	150	»
		<i>Meuse.</i>				
	m.	Percepteurs	5	300 à 1,250	5,300	»
		<i>Escaut.</i>				
	n.	Éclusiers-receveurs	7	350 à 550	3,050	»
		<i>Demer.</i>				
	o.	Éclusier-receveur	1	350	350	»
	p.	Pontonier au service du contrôle	1	150	150	»
		<i>Lys.</i>				
	q.	Éclusiers-receveurs	6	300 à 550	2,500	»
	r.	Pontonniers au service du contrôle	2	150 et 200	350	»
		A REPORTER.	66		61,775	»

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.			
			ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).			
			<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>			
			REPORT.			
			<i>Canal de Gand à Ostende.</i>			
	s.	Percepteurs	2	700 et 800	1,500	»
	t.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	16	200 à 350	3,700	»
	u.	Éclusier au service du contrôle	1	150	150	»
			<i>Canal de Terneuzen.</i>			
	v.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	7	150 à 350	1,550	»
			<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, et ses embranchements.</i>			
	w.	Percepteur	1	700	700	»
	x.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	10	250 à 350	4,200	»
	y.	Éclusier au service du contrôle	1	150	150	»
	z.	Garde-canal messager	1	175	175	»
			<i>Petite Nèthe canalisée.</i>			
26 (suite).	aa.	Éclusiers-receveurs	3	350 à 450	1,150	»
	bb.	Pontonnier au service du contrôle	1	150	150	»
			<i>Canal de Liège à Maestricht.</i>			
	cc.	Éclusiers-receveurs	4	550 à 700	1,850	»
	dd.	Gardes-canal messagers	2	175	550	»
			<i>Yser et canal de Plasschendaële.</i>			
	ee.	Percepteur	1	500	500	»
	ff.	Éclusiers-receveurs	2	200 et 650	850	»
			<i>Canal de Deynze à Schipdonck.</i>			
	gg.	Éclusiers-receveurs	2	150 et 400	550	»
	hh.	Contrôleurs des différentes voies navigables	6	3,000 à 4,500	23,600	»
	ii.	Sous-contrôleurs	1	2,400	2,400	»
			A REPORTER.			
			127		105,500	»

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		REPORT. fr.					
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES. (suite).					
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>					
			REPORT.	127	105,300	»
		<i>Bateaux à vapeur.</i>					
	jj.	Délégués à la recette.	3	1,100 à 1,550	4,200	»	»
		<i>Extraction du minerai de fer.</i>					
	kk.	Indemnités à quatre agents, pour direction et surveillance des travaux, et frais de voyage	4	»	5,500	»	»
		<i>Palais de Liège.</i>					
26 (suite).	ll.	Concierge	1	800	800	»	»
		<i>Maison hanséatique à Anvers.</i>					
	mm.	Concierge surveillant	1	1,500	1,500	»	»
		<i>Palais de Bruxelles et de Tervueren</i>					
	nn.	Personnel	6	800 à 2,500	»	7,000	»
	oo.	Services nouveaux et extraordinaires, intérim, frais de maladie, etc.	»	»	1,500	»	»
			142	116,800	7,000	»
		<i>Forêts. — Traitements.</i>					
	a.	Inspecteurs.	6	5,000 à 5,500	31,500	»	»
	b.	Sous-inspecteurs	4	3,500	14,000	»	»
27	c.	Gardes généraux	22	2,400	52,800	»	»
	d.	Brigadiers et gardes	500	50 à 1,350	226,000	»	»
	e.	Indemnités pour travaux extraordinaires, frais de maladies, intérim, etc.	»	»	4,000	»	»
			532	328,500	»	»
28	»	Remises des receveurs, frais de perception, selon les tarifs actuellement en vigueur. (Ce crédit n'est point limitatif.)					
29	»	Remises des greffiers, selon la loi du 21 ventôse an VII. (Ce crédit n'est point limitatif.)					
		A REPORTER. fr.					

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
458,800	,	458,800	458,800	,	,	
116,800	7,000	123,800	125,800	,	2,000	
328,300	,	328,300	328,300	,	,	
1,100,000	,	1,100,000	1,070,000	30,000	,	
50,000	,	50,000	50,000	,	,	
2,033,900	7,000	2,060,900	2,032,900	30,000	2,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.	
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).				
<i>Matériel.</i>			CHARGES	
			ordinares.	extraordjn.
30	a.	Confection de poinçons à timbrer, registres, impressions, reliures, etc.	16,000	»
	b.	Frais d'emballage, transport de ballots, paquets, etc.	3,500	»
	c.	Frais de bureau des directeurs, loyer, ameublement, entretien, éclairage et chauffage des directions, des bureaux et de l'atelier général du timbre.	29,000	»
	d.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs	11,500	»
			60,000	»
<i>Dépenses du domaine.</i>				
31	a.	Entretien des bâtiments, digues, polders, chemins, etc.	16,000	»
	b.	— des palais de Bruxelles et de Tervueren, et de leurs dépendances.	»	10,000
	c.	Charges et contributions sur les domaines.	28,000	»
	d.	Arpentage de coupes de bois	3,000	»
	e.	Frais de culture et travaux d'amélioration.	43,000	»
	f.	Remboursements de prix d'engagères et rémérés de biens	2,000	»
	g.	Remboursements, transport et prix de vente dont on n'a pu faire suivre l'objet	3,000	»
	h.	Frais de vente et autres actès.	500	»
			95,500	10,000
32	»	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés de l'État		
33	»	Intérêts moratoires en matières diverses. (<i>Ce crédit n'est point limitatif</i>)		
TOTAL DU CHAPITRE IV.			fr.	

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
2,053,900	7,000	2,060,900	2,032,900	30,000	2,000	
60,000	»	60,000	56,000	4,000	»	
95,500	10,000	105,500	100,000	5,500	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
1,500	»	1,500	1,500	»	»	
2,260,900	17,000	2,277,900	2,240,400	39,500	2,000	
AUGMENTATION fr.				37,500		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PENSIONS ET SECOURS.		
34	»	Premier terme des pensions des fonctionnaires et employés ressortissant au Département des Finances.
35	»	Secours à des employés, à des veuves ou familles d'employés qui, n'ayant pas de droit à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
36	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES Ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
20,000	»	20,000	20,000	»	»	
40,000	»	40,000	40,000	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	234	Administration centrale
II.	236	— de la trésorerie et de la dette publique dans les provinces.
III.	238	— des contributions directes, douanes et accises dans les provinces
IV.	248	— de l'enregistrement et des domaines dans les provinces
V.	258	Pensions et secours
VI.	ib.	Dépenses imprévues
		TOTAL. fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
936,400 »	7,000 »	943,400 »	914,400 »	29,000 »	»	
170,000 »	»	170,000 »	170,000 »	»	»	
9,513,800 »	70,200 »	9,584,000 »	9,522,000 »	62,000 »	»	
2,260,900 »	17,000 »	2,277,900 »	2,240,400 »	37,500 »	»	
30,000 »	»	30,000 »	30,000 »	»	»	
8,000 »	»	8,000 »	8,000 »	»	»	
12,919,100 »	94,200 »	13,013,300 »	12,884,800 »	128,500 »	»	
AUGMENTATION. fr.				128,500 »		

(262)

ANNEXE
AU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES
POUR L'EXERCICE 1868.

LISTE
DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS ADMIS A LA PENSION,
DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1866,
ET DES EXTINCTIONS CONSTATÉES PENDANT LA MÊME PÉRIODE,

publiée en exécution de l'art. 4 de la loi du 17 février 1849.

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

1° Pensions de retraite accordées

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONVIENNENT aux pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils GÉNÉRALEMENT MARIÉS OU VEUF ?	S'ils sont mariés ou VEUF, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		NOMBRE.	AGE.	
1	2000	11 janvier 1866.	Vérificateur des douanes. . . .	20	65	Marié . . .	3	10 14 11	Age avancé . . .
2	2010	27 février 1866 . . .	Sous-lieutenant des douanes. . . .	18	65	Id. . . .	1	15	Infirmités . . .
3	2011	Id. . . .	Brigadier des douanes. . . .	22	58	Id. . . .	"	"	Id. . . .
4	2012	Id. . . .	Sous-brigadier des douanes. . . .	28	62	Id. . . .	"	"	Id. . . .
5	2013	Id. . . .	Id. . . .	19	58	Id. . . .	"	"	Id. . . .
6	2014	Id. . . .	Id. . . .	52	65	Id. . . .	5	5 5 1	Id. . . .
7	2015	Id. . . .	Id. . . .	27	66	Id. . . .	"	"	Age avancé . . .
8	2016	Id. . . .	Préposé des douanes	28	60	Id. . . .	1	10	Infirmités . . .
9	2017	Id. . . .	Id. . . .	19	57	Id. . . .	1	16	Id. . . .
10	2018	Id. . . .	Id. . . .	25	56	Veuf	"	"	Id. . . .
11	2019	Id. . . .	Id. . . .	10	60	Id. . . .	"	"	Id. . . .
12	2020	Id. . . .	Id. . . .	19	56	Célibataire . . .	"	"	Id. . . .
13	2021	Id. . . .	Id. . . .	19	59	Marié	"	"	Id. . . .
14	2022	Id. . . .	Id. . . .	19	61	Id. . . .	2	12 9	Id. . . .
15	2023	Id. . . .	Id. . . .	20	65	Id. . . .	4	17 15 15 11	Age avancé . . .
16	2024	Id. . . .	Id. . . .	19	66	Id. . . .	1	17	Id. . . .
17	2025	Id. . . .	Id. . . .	55	67	Id. . . .	"	"	Id. . . .
18	2026	Id. . . .	Id. . . .	50	66	Veuf	"	"	Id. . . .
19	2027	10 avril 1866. . . .	Id. . . .	50	68	Marié	4	14 10 8 1	Age avancé et infirmités.
20	2028	11 janvier 1866.	Contrôleur des contributions	53	65	Id. . . .	"	"	Age avancé . . .
21	2029	27 février 1866 . . .	Sous-lieutenant des douanes. . . .	19	65	Id. . . .	"	"	Infirmités . . .
22	2030	Id. . . .	Brigadier des douanes. . . .	18	65	Id. . . .	"	"	Id. . . .
23	2031	Id. . . .	Sous-brigadier des douanes. . . .	19	65	Id. . . .	1	15	Id. . . .
24	2032	Id. . . .	Préposé des douanes	19	59	Id. . . .	"	"	Id. . . .
25	2033	Id. . . .	Id. . . .	19	61	Id. . . .	"	"	Id. . . .
26	2034	Id. . . .	Id. . . .	20	59	Id. . . .	2	14 8	Id. . . .
27	2035	Id. . . .	Id. . . .	19	58	Id. . . .	6	17 15 14 10 8 5	Id. . . .

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1868.

du 1^{er} janvier au 31 décembre 1866.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
	BASES DES PENSIONS.							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.					
2,221	42 1 "	5 5 "	"	45 6 "	1,480	1 ^{er} janvier 1866.	13	Maximum.
1,650	50 6 "	"	4 10 "	44 4 "	1,100	Id.	13	Id.
1,500	29 5 "	"	5 "	34 5 "	795	Id.	"	"
1,055	51 " "	"	5 2 "	34 2 "	646	Id.	"	"
1,055	29 8 "	"	6 11 "	36 7 "	681	Id.	"	"
1,055	50 10 "	"	"	30 10 "	591	Id.	"	"
1,055	54 11 "	"	"	34 11 "	669	Id.	"	"
955	51 5 "	"	"	31 5 "	545	Id.	"	"
955	29 11 "	"	7 4 "	37 3 "	627	Id.	"	"
955	50 11 "	"	"	50 11 "	536	Id.	"	"
955	50 6 "	"	4 10 "	35 4 "	600	Id.	"	"
955	26 1 "	"	9 " "	35 4 "	589	Id.	"	"
955	26 4 23	"	9 8 7	56 1 "	600	Id.	"	"
955	32 10 "	"	4 6 "	37 4 "	656	Id.	"	"
955	51 7 "	"	4 10 "	36 5 "	619	Id.	"	"
955	44 5 "	"	"	44 5 "	656	Id.	13	Maximum.
955	52 10 "	"	"	32 10 "	570	Id.	"	"
955	50 2 "	"	"	30 2 "	523	Id.	"	"
955	29 4 "	"	"	29 4 "	509	Id.	"	"
5,846	16 7 "	16 2 "	"	52 9 "	2,116	Id.	"	"
1,650	50 7 "	"	4 10 "	44 5 "	1,100	Id.	13	Maximum.
1,500	28 6 "	"	15 8 "	44 2 "	866	Id.	13	Id.
1,055	27 " 28	"	8 8 2	55 0 "	660	Id.	"	"
955	20 5 "	"	8 8 "	38 1 "	656	Id.	13	Id.
955	50 5 "	"	4 10 "	35 3 "	599	Id.	"	"
955	50 5 "	"	"	30 5 "	528	Id.	"	"
955	25 8 "	"	10 1 "	35 9 "	595	Id.	"	"

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS	DATES	FONCTIONS	ÂGE		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF?	S'ils sont mariés ou VEUF, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.	
			DES TITULAIRES	DES TITULAIRES		SEPTEN.	AGE.		
N°	des ARRÊTÉS QUI COUSVÈRENT les pensions.	REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.					
			Ann.	Ann.			Ann.		
28	2056	16 avril 1866 .	Garde forestier	25	65	Marié	"	"	Age avancé
30	2057	27 février 1866 .	Brigadier des douanes	24	58	Id.	"	"	Infirmités
50	2058	Id.	Sous-brigadier des douanes.	22	55	Id.	2	6 2	Id.
51	2059	Id.	Id.	19	55	Id.	"	"	Id.
52	2040	Id.	Préposé des douanes.	25	60	Célibataire	"	"	Id.
55	2041	Id.	Id.	10	48	Marié	2	5 2	Id.
54	2042	Id.	Id.	19	65	Id.	"	"	Id.
55	2043	Id.	Id.	32	61	Célibataire	"	"	Id.
56	2044	Id.	Id.	22	48	Marié	5	17 14 9	Id.
57	2045	Id.	Id.	23	42	Célibataire	"	"	Id.
58	2046	Id.	Brigadier des douanes	22	57	Marié	1	11	Id.
59	2047	Id.	Id.	19	52	Id.	4	15 14 11 8	Id.
40	2048	Id.	Agent du Trésor	17	67	Veuf	"	"	Age avancé
41	2040	Id.	Chef de bureau en disponibilité	45	80	Marié	"	"	Id.
42	2050	Id.	Receveur des contributions en disp.	22	48	Id.	1	15	Infirmités
43	2051	16 avril 1866 .	Receveur de l'enregistrement	21	72	Id.	"	"	Age avancé
44	2052	Id.	Garde forestier	45	75	Veuf	"	"	Age avancé et infirmités.
45	2055	27 février 1866 .	Commis des accises	51	79	Id.	"	"	Id.
46	2054	16 avril 1866 .	Sous-lieutenant des douanes	21	61	Marié	"	"	Infirmités
47	2055	27 février 1866 .	Id.	19	64	Id.	"	"	Id.
48	2056	16 avril 1866 .	Sous-brigadier des douanes.	19	64	Id.	"	"	Id.
49	2057	Id.	Id.	19	63	Id.	1	15	Id.
50	2058	18 juin 1866 .	Préposé des douanes.	24	50	Célibataire	"	"	Id.
51	2059	27 février 1866 .	Id.	21	57	Marié	"	"	Id.
52	2060	Id.	Id.	19	58	Célibataire	"	"	Id.
53	2061	16 avril 1866 .	Receveur des contributions	25	74	Veuf	"	"	Id.
54	2062	27 février 1866 .	Préposé des douanes.	22	51	Célibataire	"	"	Id.
55	2065	16 avril 1866 .	Garde forestier	20	62	Marié	"	"	Id.
56	2064	18 juin 1866 .	Id.	50	66	Id.	"	"	Age avancé
57	2065	27 février 1866 .	Préposé des douanes	32	61	Célibataire	"	"	Infirmités
58	2066	Id.	Id.	19	58	Marié	6	12 10 7 5 4 1	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1868.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1841, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 derniers années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.				
450	59 7 "	"	"	59 7 "	500	1 ^{er} janvier 1866.	15	Maximum.
1,500	29 11 "	"	4 5 "	34 2 "	792	Id.	"	
1,055	52 2 "	"	"	52 2 "	617	Id.	"	
1,015	22 4 "	"	7 9 "	30 1 "	552	Id.	"	
925	31 5 "	"	2 1 "	33 6 "	558	Id.	"	
855	16 4 "	"	12 1 "	28 5 "	412	Id.	"	
955	55 6 20	"	8 4 10	41 11 "	630	Id.	15	Maximum.
955	29 1 "	"	"	29 1 "	504	Id.	"	
955	25 5 "	"	"	25 5 "	441	Id.	"	
855	19 4 "	"	"	19 4 "	500	Id.	"	
1,500	51 8 "	"	5 5 "	54 11 "	813	Id.	"	
1,400	52 2 "	"	"	52 2 "	955	Id.	5 et 9	Accident.
4,060	"	49 11 "	"	49 11 "	3,506	Id.	15	Maximum.
4,000	"	35 1 "	"	35 1 "	2,158	Id.	"	
1,014	"	25 0 "	"	25 0 "	750	Id.	"	
6,720	"	50 7 "	"	50 7 "	3,500	1 ^{er} février 1866.	15	Maximum.
500	26 5 "	"	* 1 " "	27 5 "	** 150	Id.	14	* Campagne. ** Minimum.
1,156	28 2 "	"	"	28 2 "	592	Id.	"	
1,655	59 8 "	"	"	59 8 "	1,105	Id.	15	Maximum.
4,655	59 8 "	1 " "	4 10 "	45 6 "	1,105	Id.	15	Id.
1,056	59 8 "	"	4 10 "	44 6 "	704	Id.	15	Id.
1,056	52 10 "	"	5 " "	57 10 "	704	Id.	13	Id.
956	50 6 21	"	3 9 9	54 4 "	580	Id.	"	
956	50 4 26	"	4 5 4	54 10 "	593	Id.	"	
956	26 5 24	"	0 8 6	56 2 "	602	Id.	"	
1,989	9 4 "	18 6 "	"	27 10 "	905	Id.	"	
956	29 5 "	"	"	29 5 "	511	Id.	"	
700	55 " "	"	"	55 " "	420	Id.	"	
60	16 5 "	"	"	16 5 "	50	Id.	14	Minimum.
956	29 2 "	"	"	29 2 "	506	Id.	"	
956	26 7 "	"	10 " "	36 7 "	600	Id.	"	

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONFÈRENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS ou VEUFs ?	S'ils sont mariés ou VEUFs, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 15 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pa- bilques.	lors de leur admission à la retraite.		sons-	acc.	
				Ans.	Ans.			Ans.	
59	2067	27 février 1866 .	Préposé des douanes	19	53	Marié . . .	"	"	Infirmités . .
60	2068	Id.	Id.	19	59	Id.	7	10 14 12 8 6 4 0	Id.
61	2069	16 avril 1866 . .	Id.	19	58	Id.	6	16 15 12 10 7 1	Id.
62	2070	27 février 1866 .	Commis des accises	19	61	Veuf	"	"	Id.
63	2071	16 avril 1866 . .	Lieutenant des douanes	17	68	Marié	1	14	Age avancé . .
64	2072	Id.	Brigadier des douanes	20	64	Id.	"	"	Infirmités . . .
65	2075	18 juin 1866 . . .	Préposé des douanes	28	59	Veuf	"	"	Id.
66	2074	10 avril 1866 . . . 9 août 1866 . . .	Id.	24	54	Célibataire .	"	"	Id.
67	2075	10 avril 1866 . .	Id.	19	49	Id.	"	"	Id.
68	2076	Id.	Id.	24	57	Id.	"	"	Id.
69	2077	Id.	Id.	19	65	Marié	2	15 12	Age avancé . .
70	2078	Id.	Brigadier-forestier	47	68	Id.	"	"	Age avancé et infirmités . . .
71	2079	Id.	Sous-brigadier des douanes	17	62	Id.	2	17 16	Infirmités . . .
72	2080	Id.	Commis aux écritures	21	71	Id.	5	17 16 14 11 9	Age avancé . .
73	2081	Id.	Préposé des douanes	19	50	Id.	"	"	Infirmités . . .
74	2082	Id.	Receveur des contributions	27	60	Id.	3	17 16 10	Id.
75	2085	18 juin 1866 . . .	Brigadier des douanes	25	61	Veuf	1	14	Id.
76	2084	Id.	Préposé des douanes	22	57	Célibataire .	"	"	Id.
77	2085	Id.	Id.	21	46	Marié	1	16	Id.
78	2086	Id.	Géomètre du cadastre	19	67	Id.	3	10 8 2	Age avancé . .
79	2087	9 août 1866 . . .	Garde forestier	40	71	Id.	"	"	Id.
80	2088	18 juin 1866 . . .	Contrôleur des douanes	25	59	Id.	"	"	Infirmités . . .
81	2089	Id.	Préposé des douanes	19	65	Id.	3	8 4 0	Age avancé . .
82	2090	Id.	Brigadier des douanes	19	59	Id.	2	15 12	Infirmités . . .
85	2091	Id.	Agent du Trésor	19	69	Veuf	"	"	Age avancé . .

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1868.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	BASES DES PENSIONS.				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.					
050	25 5 "	"	8 4 "	33 9 "	504	1 ^{er} février 1866.	"	
050	20 6 15	"	9 5 15	30 " "	637	Id.	15	Maximum.
050	50 3 "	"	8 " "	38 3 "	637	Id.	15	Id.
1,405	35 8 "	"	4 10 "	38 8 "	935	Id.	13	Id.
1,855	30 4 "	"	5 9 "	43 1 "	1,250	Id.	15	Id.
1,300	25 11 "	"	0 5 "	30 2 "	605	1 ^{er} mars 1866.	"	
058	25 10 25	"	5 10 5	20 0 "	507	Id.	"	
1,000	23 7 9	"	6 10 21	30 6 "	642	Id.	5 et 9	Accident.
058	22 0 "	"	7 9 "	30 3 "	500	Id.	"	
058	52 7 "	"	"	32 7 "	567	Id.	"	
058	57 11 "	"	1 6 "	59 5 "	638	Id.	15	Maximum
050	20 8 "	"	"	20 8 "	256	Id.	"	
1,058	37 4 "	"	5 " "	42 4 "	705	Id.	15	Id.
2,015	"	40 7 "	"	40 7 "	1,342	Id.	15	Id.
1,000	23 5 24	"	7 5 6	30 9 "	646	Id.	5 et 9	Accident.
0,750	15 11 "	16 10 "	"	32 9 "	3,500	Id.	13	Maximum.
1,510	38 1 "	"	"	38 1 "	873	1 ^{er} avril 1866.	15	Id.
865	21 7 "	"	13 7 "	35 2 "	520	Id.	"	
815	10 " "	"	"	10 " "	175	Id.	14	Minimum.
2,596	"	50 5 11	4 9 19	35 3 "	1,209	Id.	"	
50	31 0 "	"	"	31 6 "	20	Id.	"	
2,805	54 1 "	"	10 " "	44 1 "	1,910	Id.	15 et la loi du 27 mai 1856	Maximum. Décoré de la Croix de fer.
060	32 5 "	"	5 5 "	37 10 "	640	Id.	13	Maximum
1,310	20 8 "	"	8 7 "	38 3 "	873	Id.	15	Id.
5,186	1 0 "	41 1 "	5 " "	47 7 "	3,467	1 ^{er} mai 1866.	15	Id.

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° ORDRE.	NUMÉROS du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONCERNENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUFs ?	S'ils sont mariés ou VEUFs, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		Nombre.	AGE.	
				Ans.	Ans.			Ans.	
84	2992	18 juin 1866.	Agent du Trésor	32	66	Marié	"	"	Age avancé.
85	2995	Id.	Brigadier des douanes	19	64	Id.	1	15	Infirmités
86	2994	Id.	Id.	24	57	Id.	"	"	Id.
87	2995	Id.	Sous-brigadier des douanes	22	60	Id.	4	17 15 14 10	Id.
88	2996	Id.	Id.	21	60	Id.	5	17 12 10	Id.
89	2997	Id.	Id.	18	59	Id.	"	"	Id.
90	2998	Id.	Id.	19	57	Id.	5	12 9 7	Id.
91	2999	Id.	Id.	25	61	Id.	"	"	Id.
92	5000	Id.	Préposé des douanes	29	64	Célibataire	"	"	Id.
95	5001	Id.	Id.	19	57	Id.	"	"	Id.
94	5002	Id.	Id.	20	52	Id.	"	"	Id.
95	5005	25 sept. 1866.	Receveur des contributions	19	69	Marié	"	"	Age avancé.
96	5004	9 août 1866.	Conservateur des hypothèques	22	74	Id.	"	"	Id.
97	5005	Id.	Sous brigadier des douanes	25	65	Veuf	"	"	Id.
98	5006	Id.	Id.	27	60	Marié	"	"	Infirmités
99	5007	Id.	Brigadier des douanes	19	60	Id.	"	"	Id.
100	5008	Id.	Sous-brigadier des douanes	25	65	Id.	"	"	Id.
101	5009	Id.	Receveur des contributions	19	65	Id.	"	"	Age avancé.
102	5010	Id.	Id.	19	68	Id.	"	"	Id.
105	5011	Id.	Contrôleur des douanes	18	67	Id.	"	"	Id.
104	5012	18 juin 1866.	Receveur des cont ^e en disponibilité.	25	74	Id.	"	"	Id.
105	5015	9 août 1866.	Id.	58	68	Veuf	"	"	Id.
106	5014	Id.	Préposé des douanes	18	64	Marié	"	"	Infirmités
107	5015	25 sept. 1866.	Receveur des contributions	27	62	Id.	"	"	Age avancé.
108	5016	9 août 1866.	Commis aux écritures	22	65	Célibataire	"	"	Id.
109	5017	17 déc. 1866.	Receveur des contributions	19	65	Veuf	"	"	Age avancé et infirmités.
110	5018	9 août 1866.	Garde forestier	41	75	Marié	"	"	Age avancé.
111	5019	Id.	Préposé des douanes	20	59	Veuf	"	"	Infirmités
112	5020	Id.	Id.	19	65	Célibataire	"	"	Id.
115	5021	25 sept. 1866.	Brigadier des douanes	35	60	Veuf	"	"	Id.
114	5022	9 août 1866. 27 février 1867.	Rec ^e des droits de navigat ^{on} en disp.	24	59	Marié	5	16 15 12	Age avancé.
115	5025	9 août 1866.	Sous-brigadier des douanes	25	65	Id.	"	"	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1868.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1864, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
	BASES DES PENSIONS.							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.					
5,490	"	32 0 "	"	52 0 "	1,758	1 ^{er} mai 1866.	"	
1,315	34 8 27	"	4 9 5	39 6 "	875	Id.	13	Maximum.
1,515	35 8 "	"	"	55 8 "	805	Id.	"	
1,061	30 10 7	"	10 " 25	40 11 "	707	Id.	13	Id.
1,061	30 9 "	"	8 4 "	39 1 "	707	Id.	15	Id.
1,061	35 1 "	"	4 10 "	37 11 "	707	Id.	15	Id.
1,061	30 10 16	"	6 10 14	37 9 "	707	Id.	"	
1,061	28 10 28	"	5 7 2	54 6 "	648.	Id.	"	
961	29 7 26	"	4 2 4	53 10 "	570	Id.	"	
961	26 6 "	"	9 11 "	56 5 "	609	Id.	"	
958	25 7 "	"	6 2 "	51 9 "	536	1 ^{er} mai 1866.	"	
5,165	16 " "	26 6 "	5 " "	47 6 "	2,110	Id.	15	Maximum.
9,278	"	51 10 "	"	51 10 "	3,500	1 ^{er} juin 1866.	15	Id.
1,063	52 7 "	"	7 9 "	40 4 "	708	Id.	13	Id.
1,063	35 " "	"	"	35 " "	657	Id.	"	
1,516	24 8 25	"	13 6 7	38 5 "	865	Id.	"	
1,063	40 " "	"	"	40 " "	708	Id.	13	Maximum.
2,018	"	9 7 "	24 5 "	55 10 "	1,050	Id.	"	
2,000	26 4 "	22 10 "	"	49 2 "	1,533	Id.	15	Id.
2,875	48 10 "	"	"	48 10 "	1,916	Id.	13	Id.
1,788	"	50 " "	"	50 " "	825	Id.	"	
1,330	"	50 1 "	"	50 1 "	615	Id.	"	
963	35 9 "	"	4 10 "	58 7 "	642	Id.	13	Id.
2,949	2 3 "	52 6 "	"	34 9 "	1,595	1 ^{er} juillet 1866.	"	
2,040	"	45 " "	"	45 " "	1,349	Id.	13	Id.
5,256	13 3 "	26 8 "	4 10 "	44 9 "	2,170	Id.	13	Id.
430	31 10 "	"	"	51 10 "	248	Id.	"	
965	31 " "	"	8 1 "	59 1 "	643	Id.	13	Id.
965	29 11 "	"	4 10 "	54 9 "	596	Id.	"	
1,320	10 7 "	15 9 "	"	26 4 "	573	Id.	"	
4,275	"	45 2 "	"	45 2 "	2,850	Id.	13 et la loi du 27 mai 1856.	Id. Blessé en 1850.
1,065	42 " "	"	"	42 " "	710	Id.	13	Maximum.

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS		DATES des ARRÊTÉS QUI CONCERNENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUFES ?	S'ils sont mariés ou veufs, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 15 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
N° ORDRE	du registre des pensions.			lors de leur entrée dans les fonctions publiques.	lors de leur admission à la retraite.		nombre.	âge.	
116	3024	9 août 1866.	Géomètre du cadastre	22	60	Marié	1	14	Infirmités
117	3025	Id.	Sous-brigadier des douanes	25	59	Id.	"	"	Id.
118	3026	Id.	Préposé des douanes	25	58	Célibataire	"	"	Id.
119	3027	Id.	Id.	19	49	Id.	"	"	Id.
120	3028	Id.	Directeur des contributions	21	75	Veuf	"	"	Age avancé
121	3029	17 déc. 1866.	Sous-brigadier des douanes	21	41	Id.	"	"	Infirmités
122	3050	25 sept. 1866.	Id.	24	64	Marié	1	13	Id.
123	3051	17 déc. 1866.	Géomètre du cadastre	57	58	Célibataire	"	"	Id.
124	3052	25 sept. 1866.	Sous-brigadier des douanes	19	52	Id.	"	"	Id.
125	3053	Id.	Brigadier des douanes	25	58	Marié	5	17 15 10	Id.
126	3054	Id.	1 ^{er} commis de direct ^{eur} en disponib.	20	65	Célibataire	"	"	Age avancé
127	3055	17 déc. 1866.	Receveur des contributions	50	65	Marié	1	15	Id.
128	3056	Id.	Commis des accises	21	70	Id.	1	14	Id.
129	3057	Id.	Garde forestier	52	70	Id.	"	"	Id.
130	3058	Id.	Préposé des douanes	55	65	Id.	6	17 15 15 8 5 5	Id.
131	3059	Id.	Brigadier des douanes	51	65	Id.	"	"	Id.
132	3040	25 sept. 1866.	Id.	51	65	Id.	"	"	Id.
133	3041	Id.	Id.	28	59	Id.	1	17	Infirmités
134	3042	17 déc. 1866.	Id.	19	60	Id.	"	"	Id.
135	3043	Id.	Id.	26	60	Id.	4	15 14 12 9	Id.
136	3044	Id.	Sous-brigadier des douanes	19	62	Id.	1	15	Id.
137	3045	Id.	Préposé des douanes	19	65	Id.	1	15	Age avancé
138	3046	Id.	Id.	19	55	Id.	1	17	Infirmités
139	3047	Id.	Agent du Trésor	22	65	Id.	"	"	Age avancé
140	3048	Id.	Receveur de l'enregistrement	29	67	Id.	"	"	Id.
141	3049	17 déc. 1866.	Commis des accises	24	40	Id.	"	"	Infirmités
142	3050	Id.	Receveur des contributions	44	62	Id.	"	"	Id.
143	3051	Id.	Géomètre du cadastre	21	59	Célibataire	"	"	Id.
144	3052	27 février 1867.	Receveur des contributions	18	58	Marié	"	"	Id.
145	3053	Id.	Géomètre du cadastre	27	65	Id.	"	"	Age avancé
146	3054	17 déc. 1866.	Huissier au Ministère	57	75	Id.	"	"	Id.
147	3055	Id.	Préposé des douanes	17	60	Id.	"	"	Infirmités

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1868.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années	ANNÉES DE SERVICES				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués	Observations.
	BASES DES PENSIONS.							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Ans Mois Jours	Ans Mois Jours	Ans Mois Jours	Ans Mois Jours					
2,540	"	37 8 "	"	37 8 "	1,356	1 ^{er} juillet 1866.	"	
1,065	26 11 19	"	5 5 11	30 5 "	578	Id.	"	
965	25 5 "	"	8 " "	35 5 "	564	Id.	"	
805	19 8 "	"	7 1 "	26 9 "	405	Id.	"	
8,000	"	51 2 "	"	51 2 "	5,000	1 ^{er} août 1866	15	Maximum
1,045	18 7 "	"	"	18 7 "	355	Id.	"	
1,066	40 2 "	"	"	40 2 "	710	Id.	15	Maximum.
2,001	"	21 4 "	"	21 4 "	656	Id.	"	
1,066	25 8 "	"	7 5 "	33 1 "	619	Id.	"	
1,323	55 7 "	"	"	55 7 "	807	Id.	"	
3,008	2 8 "	37 10 "	"	40 6 "	1,953	Id.	"	
1,905	11 6 "	11 5 "	"	22 11 "	732	Id.	"	
1,168	40 3 "	"	4 10 "	45 1 "	778	1 ^{er} sept 1866.	15	Maximum
705	59 4 "	"	"	39 4 "	508	Id.	15	Id.
968	50 5 "	"	"	30 3 "	552	Id.	"	
1,526	34 0 "	"	"	34 6 "	831	Id.	"	
1,320	34 5 "	"	"	34 3 "	825	Id.	"	
1,400	31 2 "	"	"	31 2 "	913	Id.	5 et 9	Accident
1,520	34 3 "	"	5 " "	39 5 "	884	Id.	15	Maximum.
1,320	55 8 "	"	"	33 8 "	811	Id.	"	
1,008	35 3 "	1 " "	6 10 "	43 1 "	712	Id.	15	Id.
968	34 5 "	"	4 9 "	39 2 "	645	Id.	15	Id.
968	27 9 29	"	5 11 1	33 9 "	577	Id.	"	
4,500	5 " 1	37 9 29	"	42 10 "	5,000	Id.	15	Id.
6,126	"	39 " "	"	39 " "	3,500	Id.	15	Id.
1,426	24 11 "	"	"	24 11 "	646	Id.	"	
2,421	"	20 6 "	"	20 6 "	765	1 ^{er} octobre 1866.	"	
2,368	"	27 9 "	"	27 9 "	1,010	Id.	"	
4,562	"	39 4 "	"	39 4 "	2,760	Id.	"	
2,460	"	31 9 "	"	31 9 "	1,201	Id.	"	
1,480	"	45 10 "	"	45 10 "	992	Id.	15 et la loi du 27 mai 1856	Maximum. Décoré de la croix de fer
970	24 9 29	"	15 10 1	40 8 "	646	Id.	15	Maximum.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS d'ORDRE.	du registre des pensionnés.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONSENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUFs ?	S'ils sont mariés ou VEUFs, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions publiques.	lors de leur admission à la retraite.		NOMBRE.	ÂGE.	
148	3056	17 déc. 1866.	Préposé des douanes	19	64	Célibataire .	"	"	Infirmités . .
149	3057	Id.	Brigadier des douanes	19	65	Marié	2	{ 17 14	Age avancé. .
150	3058	Id.	Lieutenant des douanes	19	70	Id.	5	{ 15 12 8	Id.
151	3059	Id.	Receveur de l'enregistrement	21	67	Id.	"	"	Id.
152	3060	Id.	Garde forestier	37	73	Id.	"	"	Id.
153	3061	Id.	Id.	28	80	Veuf	"	"	Id.
154	3062	27 février 1867 .	Id.	21	79	Id.	"	"	Id.
155	3063	Id.	Id.	34	65	Marié	"	"	Id.
156	3064	Id.	Id.	20	74	Id.	"	"	Id.
157	3065	Id.	Id.	36	66	Id.	"	"	Id.
158	3066	Id.	Id.	32	68	Id.	"	"	Id.
159	3067	Id.	Sous-brigadier des douanes	16	66	Id.	"	"	Id.
160	3068	17 déc. 1866 .	Brigadier des douanes	28	64	Id.	"	"	Infirmités . .

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1868.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.				
970	31 5 "	"	9 9 "	41 " "	646	1 ^{er} oct. 1866.	15	Maximum.
1,807	37 6 "	"	4 9 "	42 5 "	1,264	Id.	15	Id.
1,935	45 8 17	"	1 11 13	45 8 "	1,200	1 ^{er} nov. 1866.	13	Id.
7,250	"	45 5 "	"	45 5 "	3,500	Id.	15	Id.
145	36 2 "	"	"	36 2 "	95	Id.	"	
545	40 " "	"	"	40 " "	365	Id.	13	Id.
555	25 7 "	"	5 9 "	31 4 "	295	Id.	"	
555	30 5 "	"	"	30 5 "	294	Id.	"	
235	36 2 "	1 " "	* 1 " "	38 2 "	* 155	Id.	13	Id.
435	30 4 "	"	"	30 4 "	258	Id.	"	* Une campagne.
195	35 7 "	"	"	35 7 "	196	Id.	"	
1,071	32 3 "	"	15 1 "	47 4 "	714	Id.	13	Maximum.
1,335	36 5 "	"	4 " "	40 5 "	888	Id.	15	Id.
					149,888			

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

2° Extinctions de pensions de retraite qui ont été constatées pendant l'année 1866.

D'ORDRE.	NUMÉROS		ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
	du registre des pensions.	du registre des caisses.	lors de l'admission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles les pensions se sont éteintes.				
1	3956	2524	70	74	1 mai 1862.	31 janvier 1866.	5 9	Décès.	266	"
2	480	2525	65	81	1 juin 1848.	31 déc. 1865.	17 7	Id.	1,258	Veuve.
3	4201	2526	67	69	1 juillet 1865.	30 nov. 1865.	2 5	Id.	405	Id.
4	4504	2527	62	64	1 septemb. 1865.	31 octobre 1865.	2 2	Id.	808	"
5	5491	2528	51	57	1 février 1860.	30 nov. 1865.	5 10	Id.	350	"
6	4125	2551	65	68	1 janvier 1865.	31 octobre 1865.	2 10	Id.	2,555	Veuve.
7	2550	2555	45	54	1 octobre 1854.	30 nov. 1865.	11 2	Id.	560	Id.
8	2118	2554	64	77	1 juin 1855.	Id.	12 6	Id.	591	Id.
9	4585	2555	45	47	1 janvier 1864.	31 déc. 1865.	2 "	Id.	585	"
10	1652	2557	52	67	1 septemb. 1850.	30 nov. 1865.	15 5	Id.	593	Veuve.
11	4702	2558	58	59	1 mars 1865.	Id.	0 0	Id.	545	Orphelins.
12	4119	2542	61	64	1 janvier 1865.	31 octobre 1865.	2 10	Id.	666	Veuve.
13	4726	2544	67	68	1 avril 1865.	31 déc. 1865.	0 9	Id.	2,146	Id.
14	4675	2545	65	69	1 janvier 1865.	Id.	1 "	Id.	2,408	"
15	806	2546	69	86	1 mars 1849.	Id.	16 10	Id.	1,021	"
16	2554	2548	68	78	1 novemb. 1855.	Id.	10 2	Id.	5,600	"
17	4857	2550	56	56	1 août 1865.	Id.	0 5	Id.	579	"
18	586	2551	55	70	1 janvier 1849	31 janvier 1866.	17 1	Id.	2,165	"
19	5071	2552	60	64	1 juin 1862.	30 nov. 1865.	5 6	Id.	572	"
20	515	2554	55	72	1 septemb. 1848	31 janvier 1866.	17 5	Id.	595	Veuve.
21	5572	2555	56	61	1 août 1860.	31 déc. 1865.	5 5	Id.	754	"
22	4774	2556	65	65	1 juin 1865.	31 octobre 1865.	0 5	Id.	554	Veuve.
23	688	2558	61	78	1 mars 1849.	31 août 1865.	16 6	Id.	856	"
24	1809	2559	42	55	1 juin 1852.	Id.	15 5	Id.	255	"
25	2077	2560	58	66	1 septemb. 1857.	31 déc. 1865.	8 4	Id.	705	"
26	5455	2564	44	50	1 février 1860.	31 janvier 1866.	6 "	Id.	242	"
27	5781	2566	56	61	1 septemb. 1861.	28 février 1866.	4 6	Id.	526	"
28	4810	2567	85	86	1 août 1865.	Id.	0 7	Id.	760	Veuve.
29	5702	2571	57	62	1 mars 1861.	31 janvier 1866.	4 11	Id.	788	"
30	4570	2572	61	65	1 octobre 1864.	31 mars 1866.	1 6	Id.	588	Veuve.
31	2564	2575	54	66	1 juin 1854.	28 février 1866.	11 9	Id.	610	Id.
32	3725	2574	54	59	1 mars 1861.	Id.	5 "	Id.	514	"
33	1589	2576	55	69	1 mai 1850.	31 janvier 1866.	15 9	Id.	508	"
34	3752	2577	45	50	1 juin 1861.	28 février 1866.	4 9	Id.	422	"
35	4174	2578	65	68	1 mars 1865.	31 mars 1866.	5 1	Id.	1,470	Veuve.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1868.

NUMÉROS		ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension *	
N° ORDRE.	du registre des pensions	du registre des extincts	lors de l'ad- mission à la pension	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions					à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes.
			Ans	Ans			Ans Mois	Francs		
56	1529	2579	54	70	1 janvier 1850.	31 mars 1866.	16 5	Décès.	581	Veuve
57	985	2580	67	88	1 octobre 1844.	31 janvier 1866.	21 4	Id.	904	
58	5012	2581	54	62	1 novemb. 1857.	31 mars 1866.	8 5	Id.	820	
59	5066	2584	57	65	1 février 1858.	31 janvier 1866.	8 "	Id.	1,079	Veuve.
40	5954	2586	67	84	1 décemb. 1848.	31 mars 1866.	17 4	Id.	1,115	
41	4692	2588	65	66	1 mars 1865.	31 janvier 1866.	0 11	Id.	2,973	
42	4508	2589	62	62	1 février 1866.	31 mars 1866.	0 2	Id.	420	Veuve.
43	4761	2590	61	62	1 juin 1865.	Id.	0 10	Id.	850	Id.
44	5164	2591	67	75	1 septemb. 1858.	Id.	7 7	Id.	1,115	
45	2904	2592	75	84	1 mai 1857.	30 avril 1866.	0 "	Id.	566	
46	5575	2595	55	61	1 août 1860.	Id.	5 9	Id.	586	Veuve.
47	4560	2594	57	59	1 septemb. 1864.	31 mars 1866.	1 7	Id.	608	Id.
48	5940	2599	67	81	1 février 1852.	Id.	14 2	Id.	1,226	Id.
49	2710	2400	66	75	1 décemb. 1850.	30 avril 1866.	9 5	Id.	2,555	Id.
50	3797	2402	48	55	1 septemb 1861.	31 mars 1866.	4 7	Id.	416	
51	2645	2405	68	78	1 juin 1856.	28 février 1866.	9 9	Id.	2,571	
52	5907	2405	66	69	1 mars 1862.	30 juin 1865.	5 4	Id.	800	Veuve.
53	2051	2406	51	65	1 février 1855.	30 avril 1865.	12 5	Id.	606	Id.
54	5424	2412	71	78	1 décemb. 1850.	31 mai 1866.	6 6	Id.	5,500	
55	5795	2414	64	69	1 août 1861.	30 avril 1866.	4 9	Id.	994	Orphelins.
56	5684	2415	65	70	1 mars 1861.	31 mai 1866.	5 5	Id.	2,928	
57	4691	2418	67	68	1 février 1865.	Id.	1 4	Id.	257	
58	4445	2419	55	57	1 mars 1864.	Id.	2 5	Id.	544	
59	5924	2420	67	71	1 avril 1862.	Id.	4 2	Id.	1,555	
60	2016	2421	73	76	1 janvier 1855.	Id.	5 5	Id.	400	
61	2741	2425	51	57	1 mai 1850.	Id.	6 1	Id.	588	Veuve.
62	4565	2424	65	66	1 septemb. 1864.	31 déc. 1865.	1 4	Id.	1,075	
65	5456	2427	60	66	1 février 1860.	31 mai 1866.	6 4	Id.	424	
64	828	2428	56	75	1 mars 1849.	30 juin 1866.	17 4	Id.	4,000	
65	1616	2429	64	80	1 août 1850.	31 mai 1866.	15 10	Id.	122	Veuve.
66	1985	2451	61	75	1 mai 1852.	30 sept 1864.	12 5	Id.	5,945	
67	2025	2454	58	72	1 janvier 1855.	31 juillet 1866.	15 7	Id.	1,102	Veuve.
68	1551	2456	58	54	1 mars 1850.	30 juin 1866.	16 4	Id.	175	
69	4619	2458	60	61	1 décemb. 1864.	30 avril 1866.	1 5	Id.	768	Veuve.
70	5118	2459	60	68	1 juillet 1858.	31 juillet 1866.	8 1	Id.	510	
71	4625	2440	64	66	1 décemb. 1864.	31 août 1866.	1 9	Id.	459	
72	4215	2441	67	70	1 avril 1865.	30 juin 1866.	5 5	Id.	524	Veuve.

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

D'ORDRE.	NUMÉROS		ÂGE des pensionnaires.		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension?
	du registre des pensions.	du registre des extinctes.	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes.				
			Ans.	Ans.			Ans. Mois.		Francs	
73	473	2442	60	78	1 mai 1848.	31 mai 1866.	18 1	Décès.	765	"
74	5105	2444	60	60	1 juin 1866.	31 juillet 1866.	0 2	Id.	865	Veuve.
75	4614	2446	68	70	1 décemb. 1864.	Id.	1 8	Id.	5,555	"
76	5535	2448	54	60	1 septemb. 1850.	31 janvier 1866.	6 5	Id.	436	"
77	1987	2450	41	55	1 novemb. 1852.	31 juillet 1866.	15 9	Id.	274	"
78	711	2451	58	75	1 février 1849.	30 avril 1866.	17 5	Id.	1,857	"
79	4671	2450	72	74	1 janvier 1865.	31 juillet 1866.	1 7	Id.	5,500	"
80	1647	2460	65	79	1 août 1850.	Id.	16 >	Id.	1,609	Veuve.
81	4863	2461	62	62	1 sept. 1865.	31 déc. 1865.	0 4	Id.	754	"
82	3568	2462	68	74	1 août 1860.	30 sept. 1866.	6 2	Id.	5,535	"
83	4935	2464	62	65	1 janvier 1866.	Id.	0 9	Id.	646	Veuve.
84	4512	2465	66	68	1 octobre 1863.	31 mars 1865.	1 6	Id.	959	Id.
85	2755	2466	58	67	1 novemb. 1856.	30 sept. 1865.	8 11	Id.	270	Orphelins.
86	55	2467	50	70	1 avril 1845.	30 juin 1865.	20 3	Id.	894	Veuve.
87	4276	2471	52	55	1 juin 1865.	30 sept. 1866.	3 4	Id.	455	Id.
88	4767	2472	44	45	1 juin 1865.	31 octobre 1866.	1 5	Id.	507	"
89	2422	2475	56	67	1 mai 1855.	30 sept. 1866.	11 5	Id.	356	Veuve.
90	402	2475	51	69	1 décemb. 1847.	31 octobre 1865.	17 11	Id.	625	"
91	2447	2476	51	62	1 juin 1855.	28 février 1866.	10 9	Id.	565	Veuve.
92	462	2477	60	87	1 avril 1848.	Id.	17 11	Id.	232	Id.
93	2268	2480	59	71	1 mai 1854.	30 sept. 1866.	12 5	Id.	1,252	Id.
94	1630	2482	62	78	1 septemb. 1850.	31 août 1866.	16 >	Id.	655	Id.
95	4058	2483	65	66	1 janvier 1866.	Id.	0 8	Id.	866	Id.
96	4068	2484	68	72	1 août 1862.	30 sept. 1866.	4 2	Id.	1,452	Id.
97	5284	2485	74	81	1 mai 1859	31 août 1866.	7 4	Id.	1,466	"
98	5814	2486	67	72	1 septemb. 1861.	30 sept. 1866.	5 1	Id.	995	Veuve.
99	1716	2488	56	72	1 mars 1851.	Id.	15 7	Id.	5,085	Id.
100	2030	2480	52	56	1 février 1855.	31 août 1866.	15 7	Id.	488	Orphelins.
101	2211	2490	55	67	1 mars 1854.	31 juillet 1866.	12 5	Id.	691	"
102	2298	2491	58	51	Id.	30 sept. 1866.	12 7	Id.	501	"
103	2451	2492	64	75	1 mai 1855.	31 juillet 1866.	11 5	Id.	491	"
104	369	2494	52	71	1 août 1847.	31 août 1866.	19 1	Id.	2,058	"
105	1605	2495	47	63	1 janvier 1851.	Id.	15 8	Id.	189	"
106	4720	2496	60	70	1 mai 1865.	31 juillet 1866.	1 5	Id.	447	Veuve.
107	4582	2497	55	58	1 janvier 1864.	Id.	2 7	Id.	452	"
108	2585	2498	60	72	1 janvier 1855.	Id.	11 7	Id.	1,578	Veuve.
109	4817	2499	62	65	1 juin 1865.	31 août 1866.	1 5	Id.	561	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1868.

N ^o D'ORDRE.	NUMÉROS		ÂGE des pensionnaires.		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension?
	du registre des pensions.	du registre des extinctions.	lors de l'admission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir de laquelle LES PENSIONS se sont éteintes.				
110	4854	2500	67	68	1 juin 1865.	30 sept. 1866.	1 4	Passé à la charge de la province de la Flandre occidentale.	90	"
111	592	2502	55	72	1 novemb. 1847.	31 octobre 1866.	19 "	Décès.	1,427	"
112	5570	2505	51	56	1 août 1860.	31 déc. 1865.	5 5	Id.	422	"
113	5250	2504	67	75	1 mars 1859.	31 août 1866.	7 6	Id.	2,206	"
114	2129	2505	67	80	1 septemb. 1855.	31 juillet 1866.	12 11	Id.	787	Veuve.
115	4299	2506	65	68	1 septemb. 1865.	31 août 1866.	5 "	Id.	1,801	Id.
116	790	2508	62	79	1 février 1849.	30 juin 1866.	17 5	Id.	765	Id.
117	4895	2515	69	70	1 novemb. 1865.	31 octobre 1866.	1 "	Id.	5,474	Id.
118	2419	2514	65	77	1 avril 1855.	30 sept. 1866.	11 6	Id.	1,770	"
119	1788	2522	56	71	1 octobre 1851.	31 juillet 1866.	14 10	Id.	988	"
120	2818	2525	61	71	1 mars 1857.	31 août 1866.	9 6	Id.	2,224	Veuve.
121	4016	2528	67	71	1 juin 1862.	Id.	4 3	Id.	1,040	Id.
122	5067	2550	74	74	1 juin 1866.	Id.	0 3	Id.	825	Id.
123	4193	2552	62	66	1 mars 1865.	30 sept. 1866.	5 7	Id.	500	Id.
124	5845	2555	62	67	1 décemb. 1861.	30 nov. 1866.	5 "	Id.	604	"
125	3149	2556	65	73	1 juillet 1858.	31 juillet 1866.	8 1	Id.	1,530	"
Montant des extinctions constatées en 1866, sur les pensions accordées en vertu de la loi du 21 juillet 1844, ci. fr.									132,596	
Les extinctions constatées également en 1866, sur les pensions des fonctionnaires de l'ancienne caisse de retraite, s'élèvent à fr.									27,077	
TOTAL des extinctions en 1866. fr.									159,673	

Au 1^{er} janvier 1867, les pensions à servir des fonctionnaires et employés du Département des Finances, étaient de fr. 1,721,200
 Les pensions à accorder en 1867 (non compris le premier terme), sont évaluées à 128,000
 Et les extinctions, en prenant pour base la moyenne des années 1864, 1865 et 1866, à 154,976
 6,976

Il en résulte que les pensions à servir au 1^{er} janvier 1868 seront de 1,714,224
 On présume que les pensions nouvelles pour 1868 (non compris le crédit de 20,000 francs alloué pour le premier terme) atteindront 125,000
 Et les extinctions 124,500
 500

De sorte que les pensions à servir en 1868, comporteront une somme de fr. 1,714,724
 Soit en chiffres ronds 1,715,000

(286)

VIII.

BUDGET

DES

NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS

POUR L'EXERCICE 1868.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits proposés pour l'exercice 1868 s'élèvent à 787,200 francs, dépassant ainsi de 50,000 francs le chiffre du Budget de 1867, voté à 737,200 francs.

Cette augmentation porte sur l'article 9 relatif aux restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. Elle est destinée à mettre le crédit, bien qu'il ne soit pas limitatif, en rapport avec les faits. Les restitutions se sont élevées, en 1863, à fr. 213,544 41 c^s; en 1864, à fr. 294,628 76 c^s, et, en 1865, à fr. 287,753 18 c^s. On propose donc 500,000 francs au lieu de 250,000 francs, chiffre prévu pour 1867.

Les crédits portés au présent Budget ont pour objet les imputations suivantes.

NON-VALEURS.

Aux termes de l'art. 10 de la loi du 13 mai 1846, les receveurs de l'État peuvent obtenir la décharge des articles non recouvrés, en justifiant qu'ils ont fait toutes les diligences nécessaires.

D'autre part, les lois relatives aux contributions directes permettent d'accorder la décharge ou la réduction des cotes établies aux rôles, et la remise ou une modération de la contribution foncière quand des propriétés ont été ravagées par la grêle, les inondations, etc.

Les crédits compris au chapitre premier s'élèvent ensemble à 425,000 francs, et ont pour objet la régularisation des ordonnances émises de ces divers chefs. Pour établir le produit *net* des impôts directs, il y a lieu de déduire cette somme du montant des rôles.

REMBOURSEMENTS.

Les droits indûment perçus en matière de douane et d'accise sont remboursés aux ayants droit, au moyen d'ordonnances délivrées par le Ministre des Finances ou ses délégués en province. Ces restitutions sont accordées en cas d'erreurs de perception dûment constatées ou, s'il s'agit de droits sur les bières, lorsqu'un brassin déclaré n'a pas reçu un commencement d'exécution par suite de force majeure.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'article 65 de la loi sur la garantie autorise les essayeurs à faire couper les ouvrages d'or ou d'argent qu'ils soupçonnent être *fourrés*. — Si, après vérification, il est reconnu que ces ouvrages ne sont pas frauduleux, le propriétaire est indemnisé du dommage causé.

Les remboursements de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de greffe, d'hypothèque, de successions et de timbre, s'effectuent sur ordonnances spéciales délivrées au profit des ayants droit, par les directeurs provinciaux, en suite de décisions motivées soit du Ministre, soit des directeurs eux-mêmes, ou en vertu de jugements rendus par les tribunaux.

Les remboursements sont proposés d'office par les comptables ou provoqués par les contribuables et par les fonctionnaires supérieurs chargés de la surveillance et du contrôle des opérations des receveurs.

Les non-valeurs et remboursements étant variables, le projet de Budget porte, comme les années précédentes, que les crédits ne sont pas limitatifs, afin d'éviter de devoir demander des crédits supplémentaires si les besoins du service dépassaient les prévisions.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements, pour l'exercice 1868, est fixé à la somme de *sept cent quatre-vingt-sept mille deux cents francs* (787,200 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1867.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS POUR 1868.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.		TOTAL.	
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		
CHAPITRE PREMIER.					
NON-VALEURS.					
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière	120,000 »	»	425,000 »	
2	— — — personnelle	210,000 »	»		
3	— sur le droit de patente.	64,000 »	»		
4	— sur les redevances des mines.	5,000 »	»		
5	— sur le droit de débit des boissons alcooliques	25,000 »	»		
6	— — des tabacs.	5,000 »	»		
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)					
CHAPITRE II.					
REMBOURSEMENTS.					
7	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i>	Restitutions de droits perçus abusivement, et remboursement du prix d'instruments ainsi que des fonds reconnus appartenir à des tiers	50,000 »	»	562,200 »
8		Remboursement de la façon d'ouvrages brisés par les agents de la garantie	1,200 »	»	
9	<i>Enregistrement et domaines.</i>	Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers.	300,000 »	»	
10		<i>TTrésor public</i> — Remboursements divers.	1,000 »	»	
11	Déficit des divers comptes de l'État	10,000 »	»		
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)					
TOTAL DU BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS. fr.		787,200 »	»	787,200 »	

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1867.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DES NON-VALEURS

NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE PREMIER.		
NON-VALEURS.		
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière fr.	
2	— — — personnelle	
3	— sur le droit de patente	
4	— sur les redevances des mines	
5	— sur le droit de débit des boissons alcooliques.	
6	— — — des tabacs	
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
REMBOURSEMENTS.		
7	Contributions directes, douanes et accises. {	Restitutions de droits perçus abusivement et remboursement du prix d'instruments, ainsi que de fonds reconnus appartenir à des tiers .
8		Remboursement de la façon d'ouvrages brisés par les agents de la garantie
9	Enregistrement et domaines. {	Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers
10		Trésor public. — Remboursements divers
11	Déficit des divers comptables de l'État	
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
 Récapitulation. —		
CHAPITRE I. Non-Valeurs fr.		
— II. Remboursements.		
TOTAUX. fr.		

ET DES REMBOURSEMENTS POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
120,000	»	120,000	120,000	»	»	
210,000	»	210,000	210,000	»	»	
64,000	»	64,000	64,000	»	»	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
25,000	»	25,000	23,000	»	»	
3,000	»	5,000	3,000	»	»	
425,000	»	425,000	423,000	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
1,200	»	1,200	1,200	»	»	
500,000	»	300,000	250,000	50,000	»	
1,000	»	1,000	1,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
562,200	»	362,200	512,200	50,000	»	
AUGMENTATION. fr.				50,000		
423,000	»	423,000	425,000	»	»	
362,200	»	362,200	512,200	50,000	»	
787,200	»	787,200	737,200	50,000	»	
AUGMENTATION. fr.				50,000		

(288)

IX.

BUDGET

DES

RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE

DE L'EXERCICE 1868.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre est établi en exécution de l'article 24 de la loi du 13 mai 1846 sur la comptabilité publique : il se compose de tous les fonds étrangers à l'État (fonds de tiers ou particuliers), mais dont le Trésor public est chargé d'effectuer la recette et le remboursement, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses comptables. Ces opérations sont renseignées pour ordre dans le compte annuel de l'Administration des Finances.

Le projet présenté pour l'exercice 1868 est établi d'après les renseignements fournis par les Ministères que la chose concerne. Les opérations, tant en recette qu'en dépense, y sont évaluées à une somme de fr. 64,610,000 »

Au Budget voté pour l'exercice 1867, elles sont fixées à 59,327,000 »

Différence en plus au projet de Budget de l'exercice 1868 fr. 5,283,000 »

FONDS COMMUNAL.

Évaluations du fonds communal de 1868.

D'après les évaluations du Budget des Voies et Moyens de 1868, les revenus du fonds communal s'élèveront, savoir :

75 p. % du produit des droits d'entrée sur le café	fr.	1,875,000	»
55 p. % du produit des droits	d'entrée sur	les eaux-de-vie	175,000 »
		les bières et vinaigres	60,000 »
41 p. % du produit brut des recettes de toute nature du service des postes	d'accise sur	les vins	1,130,000 »
		les eaux-de-vie	4,250,000 »
		les bières et vinaigres	4,840,000 »
		les sucres	2,100,000 »
			2,706,000 »
	TOTAL.	fr.	17,136,000 »

La moyenne des sommes réparties et à répartir entre les communes pendant les années 1865, 1866 et 1867, s'élève à (1). fr. 16,894,000 »

La différence (242,000 francs) entre cette dernière somme et le montant présumé du revenu du fonds communal, n'atteignant pas le montant de l'augmentation du fonds communal décrétée par le § 2 de l'article 2 de la loi

(1) Les sommes réparties et à répartir entre les communes pendant les années 1865, 1866 et 1867, s'élèvent, savoir :

En 1865, à	fr.	16,893,188	66	} Moyenne.	fr.	16,894,000	»
En 1866, à		17,489,664	14				
En 1867 (Prévisions du Budget), à		16,500,000	»				

NOTE PRÉLIMINAIRE.

du 20 décembre 1862 (1 p. % = 425,000), c'est la moyenne ci-dessus de 16,894,000 francs qui formera le revenu probable à répartir entre les communes en 1868, et la somme de 242,000 francs sera attribuée à la réserve.

On peut évaluer à 85,000 francs les intérêts à échoir en 1868, sur les titres déjà acquis et sur les placements à effectuer en 1867. Ces deux sommes réunies, soit 525,000 francs, forment le montant du revenu de la réserve en 1868.

En exécution de l'article 17 de la loi du 18 juillet 1860, on donne ci-après :

Situation et répartition du fonds communal en 1866.

1° Le décompte des revenus du fonds communal en 1866 (annexe A); 2° la situation de la réserve à la fin de ladite année (annexe B); 3° l'état de répartition des sommes attribuées aux communes qui percevaient un octroi (annexe C); 4° l'état de répartition entre toutes les autres communes du royaume (annexe D); 5° un état récapitulatif indiquant, par province, les sommes attribuées à toutes les communes du royaume.

Le relevé ci-dessous présente le montant des revenus du fonds communal depuis sa création.

ANNÉES.	REVENU BRUT.	INDÉMNITÉS pour les traitements d'attache.	PRÉLÈVEMENT au profit du fonds de réserve.	RESTE à répartir entre les communes. (ROYAL des col. 9 et 10.)	MONTANT DES CONTRIBUTIONS (de l'année précédente) servant de base à la répartition du fonds communal.			MONTANT DE LA QUOTÉ-PART des		NOMBRE des COMMUNES à octrois qui ont touché une part supérieure au revenu de ces taxes de 1859.
					Communes à octrois.	Communes sans octrois.	TOTAL	78 communes à octrois.	Communes sans octrois.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.	10.	11.
1860 (164 jours)	0,721,511 48	229,470 60	"	0,401,840 82	0,572,595 51	7,606,887 02	16,070,482 53	{ 5,179,059 87 (a) 17,505 75 }	1,995,275 22	9
1861	15,255,570 57	580,657 55	"	14,872,952 82	9,475,402 00	7,004,848 52	17,170,511 01	{ 11,558,145 80 (a) 49,501 97 }	5,265,485 05	11
1862	15,795,308 82	350,040 44	"	15,444,428 58	9,548,005 23	7,778,737 05	17,526,851 16	{ 11,558,145 80 (a) 66,214 27 }	5,820,068 51	15
1863	16,357,282 51	176,727 04 (pour 201 jours).	184,706 08	15,905,757 59	9,624,554 05	7,884,452 44	17,508,786 47	{ 11,558,145 80 (a) 87,451 69 }	4,550,159 90	19
1864	16,445,952 67	"	407,246 25	16,056,706 42	9,747,546 79	8,009,877 70	17,757,424 40	{ 11,558,145 80 (a) 87,462 96 }	4,591,097 66	20
1865	17,522,980 27	"	429,791 61	16,895,188 66	9,887,509 55	8,140,614 55	18,027,923 86	{ 11,558,145 80 (a) 156,560 "	5,198,482 86	25
1866	17,956,500 95	"	440,926 79	17,489,664 14	10,044,507 87	8,289,559 29	18,553,847 16	{ 11,558,145 80 (a) 176,821 04 }	5,754,697 50 (¹)	29

(a) Sommes touchées au delà du minimum par les communes dont le nombre est renseigné dans la 11^e colonne.

Ce relevé accuse une prospérité non interrompue dans la situation du fonds communal. Chaque année, l'augmentation des revenus a permis d'accorder

(¹) Voir le renvoi (²) à l'annexe A.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

une quote-part supérieure au produit net de leur octroi de 1859, à un plus grand nombre de communes; alors qu'au début de la loi, neuf communes seulement étaient dans cette catégorie, on a pu, après six ans d'application de la loi, y comprendre vingt-neuf communes, c'est-à-dire plus d'un tiers du nombre total des communes à octroi (voir 11^e colonne).

Pour l'avenir, la solidité du fonds communal est, chaque année, mieux assurée par les accroissements successifs de la réserve dont le montant dépasse aujourd'hui un million et demi (voir annexe B).

Dans le rapport présenté à l'appui du Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1865, sur l'exécution, en 1861, de la loi portant abolition des octrois communaux, on a été amené à démontrer que le reproche fait à cette loi d'avoir sacrifié l'intérêt des campagnes à celui des villes n'était pas plus fondé que les appréhensions manifestées sur l'avenir financier des communes dépossédées de leur octroi.

On a constaté plus haut combien avait été rapide la progression des revenus attribués aux communes rurales. Alors que la somme qui leur était distribuée en 1861 s'élevait à 3,265,485 francs, celle qui leur a été allouée en 1866 est de 5,754,697 francs. En présence du bien-être qui est la conséquence d'une telle progression (plus de 75 p. % en cinq ans) dans les ressources que le fonds communal assure à toutes ces communes, sans accroissement de charge appréciable, toutes les récriminations, en ce qui les concerne, ont complètement cessé, et il n'est personne aujourd'hui qui doute de la formidable opposition qu'on rencontrerait dans les campagnes, si l'on tentait de revenir sur une mesure qui était représentée comme devant sacrifier leurs intérêts.

Quant aux finances des villes, les faits qui se sont produits depuis l'abolition des octrois ont pleinement justifié les considérations par lesquelles on s'attachait, dans le rapport de 1861, à calmer les craintes exprimées à ce sujet.

On terminait ainsi ce rapport : « Le souvenir de l'octroi, avec son cortège de vexations et d'injustices, est encore assez présent pour qu'on ne rencontre pas dans les villes une opposition sérieuse à l'établissement de taxes directes, conséquence nécessaire de tout système d'abolition des octrois; mais, on ne saurait trop y insister : pour que cette réforme ne soit pas dénaturée, pour que le pays en retire tout le bien possible, il faut savoir entrer résolument dans la nouvelle voie qui est ouverte, et surtout ne pas perdre un temps précieux en tentatives, inutiles d'ailleurs, pour rétablir des taxes indirectes qui ne seraient que des droits d'octroi plus ou moins déguisés. »

Les administrations communales qui, comprenant ce conseil et ayant à pourvoir à des besoins nouveaux, ont demandé un accroissement de ressources à l'impôt direct, ont pu maintenir l'équilibre de leur Budget sans rencontrer les difficultés qu'ils auraient eu à surmonter si le régime des octrois avait été maintenu. On sait, en effet, que la progression du produit de ces taxes était dû surtout aux accroissements de droits qu'on ne cessait de décréter, et sous ce rapport, on était bien près d'être arrivé dans la plupart des villes à la limite extrême qu'on n'aurait pu dépasser sans rendre la perception de plus en plus onéreuse, difficile et vexatoire. Or, il est évident

NOTE PRÉLIMINAIRE.

que l'établissement d'impôts nouveaux eût soulevé, de la part des habitants, une opposition bien plus vive, alors qu'ils supportaient l'octroi, qu'aujourd'hui qu'ils en sont exonérés.

C'est dans les grandes villes surtout qu'on craignait que, l'octroi faisant défaut, il ne fût impossible de subvenir aux dépenses nouvelles. Rien ne peut mieux prouver combien ces craintes étaient vaines, que la comparaison des accroissements de revenu des impôts proprement dits, avant et après l'abolition des octrois.

L'annexe *F* donne, pour les dix principales villes du pays, le montant des sommes inscrites aux Budgets de 1854, de 1860 et de 1866 : six années avant et six années après la réforme de 1860. Il résulte de ce relevé que, pendant la première période, le revenu des impôts a augmenté de 1,750,000 francs, tandis que, pendant la seconde, il s'est accru de 2,660,000 francs.

Ces chiffres prouvent à l'évidence qu'en accordant aux villes une part fixe dans le fonds communal, en attendant qu'elles puissent participer à la répartition normale, la loi du 18 juillet 1860, ne met aucun obstacle à la réalisation des voies et moyens destinés à faire face aux dépenses jugées nécessaires.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Les Recettes et les Dépenses pour ordre de l'exercice 1868 sont évaluées respectivement à la somme de *soixante-quatre millions six cent dix mille francs* (64,610,000 francs).

Donné à Bruxelles, le 26 février 1867.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE

DE L'EXERCICE 1868.

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.												
CHAPITRE PREMIER.															
<i>Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.</i>															
1	Cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor, par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs des hospices et des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.	1,200,000 "													
2	Cautionnements versés en numéraire par les entrepreneurs, adjudicataires, concessionnaires de travaux publics, et par les agents commerciaux.	1,000,000 "													
3	Fonds provinciaux. <table style="margin-left: 20px; border: none;"> <tr> <td style="border: none;">} Versements faits directement dans la caisse de l'État.</td> <td style="border: none; text-align: right;">1,500,000 "</td> <td style="border: none;"></td> <td style="border: none;"></td> </tr> <tr> <td style="border: none;">} Impôts recouvrés par les comptables de l'administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception</td> <td style="border: none; text-align: right;">4,000,000 "</td> <td style="border: none;"></td> <td style="border: none;"></td> </tr> <tr> <td style="border: none;">} Revenus recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception</td> <td style="border: none; text-align: right;">500,000 "</td> <td style="border: none;"></td> <td style="border: none;"></td> </tr> </table>	} Versements faits directement dans la caisse de l'État.	1,500,000 "			} Impôts recouvrés par les comptables de l'administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception	4,000,000 "			} Revenus recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception	500,000 "			6,000,000 "	
} Versements faits directement dans la caisse de l'État.	1,500,000 "														
} Impôts recouvrés par les comptables de l'administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception	4,000,000 "														
} Revenus recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception	500,000 "														
4	Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	16,894,000 "													
5	Réserve du fonds communal	325,000 "													
6	Fonds locaux. — Versements des communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales	270,000 "													
7	Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	200,000 "													
8	Caisse de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	100,000 "													
9	Caisse des veuves et orphelins du Département de la Justice	95,000 "													
10	— — — de l'Ordre judiciaire	200,000 "													
11	— — — du Département des Affaires Étrangères	50,000 "													
12	— — — de l'Intérieur	100,000 "													
13	— — — des professeurs de l'enseignement supérieur	45,000 "													
14	— — — des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne régis par l'État	90,000 "	36,784,000 "												
15	Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains	150,000 "													
16	Caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires	300,000 "													
17	Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	135,000 "													
18	Caisse des veuves et orphelins du Département des Travaux publics	460,000 "													
19	Caisse de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	50,000 "													
20	Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée	450,000 "													
21	Caisse spéciale de pensions en faveur des militaires rengagés par l'entremise du Département de la Guerre	550,000 "													
22	Caisse des veuves et orphelins du Département des Finances	1,000,000 "													
23	Masse d'habillement des employés du Département des Travaux publics	50,000 "													
24	Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes, pour le compte des sociétés concessionnaires, des administrations postales étrangères et des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation	7,000,000 "													
25	Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres), pour le compte des autres services de transport belges et étrangers avec lesquels elle est en relation	70,000 "													
26	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du trésor public, pour le compte de tiers.	10,000 "													
A REPORTER.		fr.	36,784,000 "												

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
	REPORT. fr.		56,784,000 .
	CHAPITRE II.		
	<i>Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.</i>		
	Administration des contributions directes, douanes et accises.		
27	Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux)	80,000 .	
28	Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies et confiscations	10,000 .	
29	Fonds spécial des préemptions	5,000 .	
30	Impôts et produits recouverts au profit des communes	4,000,000 .	
31	Droits de magasin des entrepôts perçus au profit de la compagnie des docks, à Anvers.	200,000 .	
32	Masse d'habillement et d'équipement de la douane	120,000 .	
33	Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	500,000 .	
34	Travaux d'irrigation dans la Campine	1,000 .	
	Administration de l'enregistrement et des domaines.		
35	Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	800,000 .	
36	Amendes et frais de justice en matière forestière	25,000 .	
37	Consignations de toute nature	5,000,000 .	27,556,000 .
	Administration des chemins de fer, postes et télégraphes.		
38	Primes ou remises, en cas d'exportation, sur les prix des tarifs, pour le transport des marchandises	10,000 .	
39	Encaissements et paiements, pour le compte de tiers, par suite du transport des marchandises.	10,000,000 .	
40	Prix de transport afférent au parcours en dehors des limites des chemins de fer, dans l'intérieur du pays (ports au delà)	150,000 .	
41	Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats à vue	8,000,000 .	
	Ministère de la Justice.		
42	Masse des détenus	215,000 .	
	Ministère de l'Intérieur.		
43	Pensions payées par les élèves de l'institut agricole de l'État	20,000 .	
	CHAPITRE III.		
	<i>Fonds spéciaux rattachés aux fonds des tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes.</i>		
44	Subsides offerts pour construction de routes. (Loi du 10 mars 1838.)	150,000 .	
45	Subsides divers pour travaux d'utilité publique	100,000 .	
46	Cautionnements des entrepreneurs défallants	10,000 .	290,000 .
47	Prix de médicaments provenant de la pharmacie centrale de l'armée et fournis à d'autres départements.	50,000 .	
	TOTAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. fr.		64,610,000 .

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1867.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

ANNEXES AU BUDGET

DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1868.

ANNEXE A.

DÉCOMPTE DES REVENUS DU FONDS COMMUNAL EN 1866.

NATURE DES PRODUITS.	Évaluations du BUDGET.	MONTANT DES RECETTES effectuées en 1866.			PART ATTRIBUÉE au fonds communal.		
		Exercice 1865.		Exercice 1866.	TOTAL.	Taux.	Montant.
		3.	4.	5.	6.	7.	
	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.		Fr. c.	
Café. (Droit de douane).	1,800,000 "	"	2,562,001 91	2,562,001 91	75 %	1,921,501 45	
Eaux-de-vie étrangères. (Droit de douane). (Régime du traité du 1 ^{er} mai 1861.)	91,000 "	"	881,751 91	881,751 91		308,615 19	
Bières et vinaigres . . . (Droit de douane).	35,000 "	"	177,769 79	177,769 79		62,210 42	
Vins. (Droit d'accise).	1,120,000 "	"	4,013,563 50	4,013,563 30		1,404,747 15	
Eaux-de-vie indigènes. (Id.).	5,770,000 "	194,162 02	12,841,707 32	13,055,870 24	55 %	4,562,554 57	
Eaux-de-vie étrangères (1). (Id.).	14,000 "	"	"	"		"	
Bières et vinaigres . . . (Id.).	4,620,000 "	11 10	14,128,695 09	14,128,707 00		4,945,047 48	
Sucres . . . (Droits de douane et d'accise).	2,100,000 "	38,518 85	6,205,656 53	6,244,155 18		2,185,454 28	
TOTAL des droits de douane et d'accise, le droit sur le café excepté	11,750,000 "	252,692 87	38,249,124 64	A) 38,481,817 51	55 %	15,468,656 09	
Postes	2,419,000 "	228,427 67	5,982,434 31	B) 6,210,861 98	41 %	2,546,455 41	
TOTAL GÉNÉRAL.	15,969,000 "	481,120 54	46,793,560 86	47,254,681 40		17,036,590 93	
1 p. % sur les sommes ci-dessus A et B, à verser à la réserve.						446,926 79	
						RESTE NET à répartir.	
						17,489,664 14 (2)	

(1) Les droits d'accise sur les eaux-de-vie étrangères sont supprimés et remplacés par des droits de douane. (Loi du 14 août 1866, *Moniteur* n° 233.)

(2) Par suite d'une erreur qui n'a été constatée dans la comptabilité d'un receveur que lorsque la répartition était terminée, une somme de 194 francs a été distribuée en trop entre les communes. Cette erreur, rectifiée ici, sera régularisée par la déduction de 194 francs de la somme à répartir en 1867.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

ANNEXE B.

, RÉSERVE DU FONDS COMMUNAL.

D'après le décompte annexé au Budget des Recettes et des Dépenses pour Ordre de l'exercice 1867, la réserve du fonds communal présentait au 31 décembre 1865, un solde disponible de fr. 451,204 11

Semestres d'intérêts échus le 1^{er} février et le 1^{er} août 1866, d'un capital de 222,000 francs de la dette publique à 3 p. %, ci. 6,660 »

Semestres d'intérêts échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1866, d'un capital de 854,500 francs de la dette publique à 4 1/2 p. %, ci. 38,452 50

ENSEMBLE. fr. 496,316 61

Prix d'un capital de 445,000 francs de la dette à 4 1/2 p. %, acheté en février 1866, s'élevant à fr. 450,295 45

RESTE. fr. 46,021 16

D'après le décompte du fonds communal en 1866, il est prélevé sur ce revenu, au profit de la réserve, une somme de fr. 446,926 79

SOMME DISPONIBLE. fr. 492,947 95

La réserve du fonds communal a reçu jusqu'aujourd'hui, savoir :

1 ^o Prélèvements sur le revenu du fonds communal de	}	1863. 184,796 98	}	1,468,761 65
		1864. 407,246 25		
		1865. 429,791 61		
		1866. 446,926 79		

2 ^o Intérêts échus en	}	1864. 5,330 »	}	73,530 »
		1865. 25,087 50		
		1866. 43,112 50		

TOTAL. fr. 1,542,291 63

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1868.

ANNEXE C.

ÉTAT

*de la quote-part des communes qui percevaient un octroi, dans le
fonds communal de 1866.*

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION			
		FONCIÈRE sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands ambulants les bateliers et les sociétés anonymes.	TOTAL.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
1	Nieuport	4,284 15	7,100 12	1,071 42	13,561 69
2	Termonde	14,465 59	25,576 19	7,116 19	47,157 97
3	Malines	62,137 "	97,717 08	28,139 06	188,015 74
4	La Bouverie	2,151 04	5,542 89	1,515 10	9,007 09
5	Arlon	7,607 65	19,430 95	5,735 51	52,775 89
6	Liège	214,455 50	443,774 58	163,731 04	823,960 92
7	Ostende	54,720 11	65,252 68	19,945 65	119,918 44
8	Turnhout	15,156 "	22,926 66	8,474 64	44,557 30
9	Gand	527,269 74	571,811 95	185,652 06	1,064,735 75
10	Verviers et Hodimont	88,947 96	90,582 38	46,054 48	225,564 82
11	Bruges	96,421 59	173,425 40	50,536 70	320,185 58
12	Hasselt	20,056 17	54,465 27	11,897 15	66,418 59
13	Frameries	4,511 86	10,256 26	5,862 44	18,610 56
14	Lokeren	22,425 97	51,655 55	12,550 78	66,410 50
15	Tournay	75,517 06	120,548 77	55,597 67	227,265 50
16	Lierre	22,762 "	55,768 44	9,020 30	65,550 74
17	Blankenberghe	2,520 09	5,414 98	1,765 06	9,709 15
18	Saint-Nicolas	58,522 21	56,747 "	21,929 22	116,998 43
19	Mons	76,975 89	146,555 02	55,529 90	258,860 90
20	Louvain	88,957 69	147,851 05	42,912 76	279,721 50
21	Huy	18,596 14	51,071 10	11,260 58	60,727 82
22	Bruxelles	667,591 95	1,428,542 85	552,524 23	2,448,659 01
23	Menin	11,153 81	19,502 49	5,548 91	36,005 21
24	Namur	55,151 "	107,110 58	50,070 45	192,332 01
25	Furnes	7,031 59	16,506 76	5,566 02	27,104 17
26	Courtrai	48,171 32	77,510 50	29,540 79	155,231 41
27	Maesevick	5,701 55	7,184 15	2,652 34	15,517 82
28	Ypres	54,809 99	65,656 71	12,225 43	110,672 13
29	Charleroy	16,619 88	59,680 76	15,619 89	69,920 53
30	Lessines	7,405 15	9,860 50	4,442 70	21,715 15
31	Quaregnon	7,798 "	14,251 79	6,166 22	28,196 01
32	Poperinghe	10,812 51	24,947 06	5,523 66	41,285 85
33	Spa	7,950 55	20,510 72	7,020 56	55,470 65
	A REPORTER. fr.	2,112,104 85	5,970,093 04	1,157,454 66	7,259,652 55

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION			
		FOUCIÈRE sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, con compris les marchands ambulants les bateliers et les sociétés anonymes.	TOTAL.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
	REPORT. fr.	2,112,104 85	3,070,093 04	1,157,454 66	7,239,652 55
34	Alost.	20,380 28	40,379 45	17,877 66	96,646 50
35	Dinant	10,448 "	21,248 54	8,759 55	40,456 07
36	Tirlemont.	24,477 13	50,071 02	11,057 55	74,585 50
37	Audenarde.	11,163 00	20,020 11	5,802 26	56,996 46
38	Tongres	12,741 73	20,158 54	6,924 25	59,824 52
39	Anvers	578,701 "	850,458 85	289,705 70	1,524,845 55
40	Herenthals.	3,095 "	6,846 03	2,709 87	12,648 00
41	Philippeville	1,934 "	4,090 78	1,206 14	7,250 92
42	Diest	15,458 48	24,250 18	7,959 75	47,628 41
43	Saint-Trond	17,495 91	27,348 25	7,905 27	52,747 41
44	Ath	18,942 04	28,504 16	7,882 97	55,129 17
45	Renaix	12,450 90	21,245 41	9,050 10	42,726 59
46	Nivelles.	14,122 62	26,378 35	7,896 95	48,597 92
47	Dixmude	8,116 14	13,751 84	5,256 01	25,084 59
48	Aerschot	4,736 06	8,275 24	2,766 75	15,796 05
49	Gheel	5,755 "	12,678 65	2,818 20	21,251 85
50	Péruwelz	9,075 16	16,945 76	6,125 69	52,144 61
51	Grammont	11,727 71	20,495 85	8,787 44	41,011 "
52	Stavelot	5,620 40	7,511 18	4,553 26	17,464 84
53	Ninove	7,262 80	11,380 82	5,192 82	25,845 44
54	Herve	5,254 52	7,619 40	2,619 51	15,475 25
55	Dour.	6,761 90	13,173 75	8,540 57	28,476 51
56	Mariembourg.	794 "	1,519 02	755 51	5,066 55
57	Gembloux	2,609 "	6,563 01	2,560 47	11,532 48
58	Wavre	9,158 80	14,805 71	5,611 48	29,575 99
59	Binche	9,623 25	14,324 58	5,998 42	27,946 25
60	Pâturages	6,518 56	12,955 40	4,026 86	25,478 82
61	Roulers.	12,901 64	25,898 04	9,558 "	48,557 68
62	Hornu	4,450 65	10,092 67	2,574 19	17,117 49
63	Rœulx	2,848 72	6,017 11	1,184 87	10,050 70
64	Jodoigne	6,031 26	10,408 76	5,158 55	19,688 55
65	Wasmes	5,150 91	13,453 25	4,550 41	23,154 57
	A REPORTER. fr.	2,786,900 47	5,342,782 55	1,624,506 14	9,754,189 14

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1868.

Revenu net des OCTROIS EN 1859. — Minimum de QUOTE-PART des communes à octroi. 7.	SOMMES revenu AUX COMMUNES dans la répartition, après prélèvement du minimum indiqué dans la colonne précédente. 8.	QUOTE-PART totale de chaque commune 9.	OBSERVATIONS. 10.
9,592,659 87	»	9,592,659 87	
92,492 99	»	92,492 99	
58,000 »	»	58,000 »	
70,054 07	»	70,054 07	
54,591 52	»	54,591 52	
55,606 56	»	55,606 56	
1,550,578 98	»	1,550,578 98	
11,118 41	»	11,118 41	
6,242 72	»	6,242 72	
40,998 58	»	40,998 58	
44,489 »	»	44,489 »	
44,795 98	»	44,795 98	
52,102 62	»	52,102 62	
56,410 »	»	56,410 »	
18,500 »	»	18,500 »	
11,515 51	»	11,515 51	
14,822 54	»	14,822 54	
21,151 96	1,165 96	22,315 92	
20,725 »	1,746 29	28,471 29	
11,330 00	894 11	12,124 71	
16,000 »	1,554 35	16,554 35	
6,651 88	1,090 18	10,742 06	
17,664 55	2,104 71	10,769 26	
1,790 01	538 88	2,128 89	
6,500 »	1,706 26	8,006 26	
15,690 20	4,841 12	20,531 52	
14,610 »	4,791 27	19,401 27	
12,179 55	4,120 48	16,299 83	
24,749 »	8,822 61	33,571 61	
8,746 09	3,157 48	11,883 57	
4,990 »	1,987 55	6,977 55	
9,494 55	4,174 14	13,668 49	
10,751 57	5,309 27	16,060 84	
11,485,773 51	47,782 66	11,533,556 17	

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION			
		FONCIÈRE sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands ambulants les bateliers et les sociétés anonymes.	TOTAL.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
	REPORT. . . . fr.	2,786,900 47	5,342,782 53	1,624,506 14	9,754,189 14
66	Soignies	8,728 85	15,257 15	4,350 36	28,336 36
67	Leuze	9,901 04	13,498 72	5,275 81	28,675 57
68	Basle	3,726 51	7,022 02	1,900 "	12,758 55
69	Beaumont	5,621 13	6,597 10	2,015 42	12,233 65
70	Vilvorde	7,302 92	14,143 84	4,913 86	26,420 62
71	Enguien	8,458 68	12,651 77	2,822 11	25,932 56
72	Tamise	8,774 50	17,351 54	5,340 94	31,475 98
75	Fontaine-l'Évêque	5,973 09	8,245 54	2,917 48	15,135 11
74	Chimay	5,014 50	8,998 30	2,908 04	16,920 84
75	Bastogne	2,510 18	4,596 85	1,054 96	8,861 99
76	Bouillon	2,892 75	4,853 63	1,888 67	9,634 05
77	Jemmappes	14,067 58	18,516 31	7,367 20	39,950 89
78	Ecloo	12,401 56	17,514 17	5,905 58	35,821 31
	TOTAUX. . . . fr.	2,878,279 24	5,491,827 56	1,674,201 07	10,044,307 87

(306)

ANNEXES AU BUDGET
DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1868.

ANNEXE D.

ÉTAT

*de la quote-part des communes sans octroi, dans le fonds
communal de 1866.*

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION			Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866.	
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PAVEMENTS, non compris les marchands am- bulants, les bûteillers et les sociétés anonymes.		Total.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE D'ANVERS.

1	Aertselaer	1,529 "	5,314 03	594 45	5,257 40	3,656 03
2	Arendonck	1,440 "	2,358 51	1,608 59	5,415 90	3,759 91
3	Austruweel	175 "	563 64	250 12	966 76	671 15
4	Baelen	1,357 "	2,225 28	707 75	4,200 03	2,978 29
5	Bar-le-Duc	600 "	1,208 92	537 46	2,406 58	1,670 59
6	Beersse	551 "	1,001 91	541 46	1,894 37	1,515 13
7	Beersel	651 "	1,015 63	294 49	1,961 12	1,561 48
8	Beirendrecht	1,061 "	1,854 05	539 24	5,454 89	2,398 51
9	Berchem	8,275 "	15,475 05	2,017 11	25,765 10	17,885 08
10	Berlaer	2,128 "	3,830 05	807 20	6,765 85	4,097 10
11	Bevel	215 "	545 44	85 35	845 77	587 17
12	Blaesveld	758 "	1,191 01	271 55	2,220 96	1,541 87
13	Boisachot	1,170 "	2,273 46	922 01	4,065 47	2,822 40
14	Bonheyden	986 "	2,021 45	182 86	5,190 31	2,214 82
15	Boom	9,953 "	14,505 33	7,119 75	31,578 06	21,922 60
16	Borgerhout	11,406 "	27,381 46	5,659 22	44,506 68	30,898 12
17	Bornhem	2,926 "	5,591 48	1,765 17	10,282 65	7,158 56
18	Borsbeeck	456 "	1,051 17	216 52	1,725 60	1,106 65
19	Bouchout	1,808 "	4,549 35	744 58	6,901 95	4,791 56
20	Bouwel	300 "	868 18	126 40	1,294 58	898 74
21	Braesschaet	2,828 "	4,906 34	951 71	8,066 05	6,016 27
22	Brecht	1,505 "	3,533 56	969 64	6,008 20	4,171 11
23	Breendonck	736 "	1,962 70	578 02	5,076 81	2,156 03
24	Broechem	1,372 "	2,759 18	607 01	4,738 19	5,280 42
25	Calmpthout	1,446 "	3,157 85	1,101 95	5,705 80	3,961 17
26	Cappellen	1,886 "	3,940 72	1,229 89	7,056 61	4,898 95
27	Casterlé	957 "	1,791 77	468 30	3,217 07	2,235 40
28	Contich	3,982 "	8,416 15	1,666 99	14,065 14	9,764 55
29	Desschel	748 "	1,295 52	319 93	2,361 45	1,639 40
30	Deurne	3,194 "	7,047 71	807 27	11,048 98	7,670 59
31	Duffel	3,439 "	7,148 04	1,645 37	12,252 41	8,492 16
32	Edegghem	924 "	2,347 20	313 13	3,584 33	2,488 37
33	Ekeren	2,517 "	4,999 13	1,219 69	8,735 82	6,064 72
34	Emblehem	650 "	1,519 71	165 95	2,535 66	1,820 11

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1868.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands an- bulants, les hôteliers et les sociétés anonymes	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE D'ANVERS (SUITE).

35	Eschen	1,410 "	3,380 01	950 82	5,946 83	4,128 50
36	Eyrbout.	328 "	865 08	105 12	1,386 20	963 33
37	Gestel.	161 "	383 30	15 00	557 90	387 31
38	Gierle.	644 "	1,209 06	275 49	2,187 43	1,518 00
39	Grobbendonck	752 "	1,603 04	405 18	2,850 82	1,970 14
40	Halle	377 "	949 37	180 03	1,506 60	1,045 93
41	Heffen	533 "	1,204 04	151 20	1,888 33	1,310 04
42	Hemixem.	1,027 "	3,072 09	1,173 98	5,875 07	4,077 30
43	Herenthout	1,161 "	2,814 48	620 73	4,596 21	3,190 86
44	Herselt	1,107 "	2,178 22	407 16	3,782 58	2,625 86
45	Heyndonck	323 "	760 08	51 02	1,140 70	791 02
46	Heyst-op-den-Berg	2,731 "	5,768 43	1,109 58	9,710 01	6,747 27
47	Hingeue	2,515 "	5,125 10	1,070 06	8,711 06	6,047 55
48	Hoboken	2,841 "	5,014 20	891 89	8,747 09	6,072 54
49	Hoevenen.	680 "	1,163 02	460 57	2,305 39	1,600 48
50	Hombeek.	1,131 "	2,288 "	293 57	3,712 57	2,577 40
51	Hoogstraeten	1,068 "	3,079 37	1,046 20	6,695 57	4,646 92
52	Houvenne	257 "	557 16	125 20	930 36	652 14
53	Hove	732 "	1,703 37	186 32	2,023 09	1,321 46
54	Hulshout.	309 "	696 17	101 78	1,106 95	768 48
55	Iteghem	980 "	2,120 64	531 61	3,632 25	2,521 64
56	Kessel.	1,215 "	2,241 46	257 14	3,713 60	2,578 11
57	Koningshoyckt.	1,100 "	2,472 33	442 60	4,115 93	2,856 04
58	Leest	708 "	1,579 47	254 64	2,542 11	1,764 85
59	Lichtaert.	822 "	1,853 78	324 06	3,000 74	2,085 22
60	Liezele	695 "	1,547 57	353 73	2,596 30	1,802 45
61	Lille	622 "	1,081 71	556 53	2,060 24	1,430 20
62	Lillo	618 "	1,358 02	370 13	2,355 15	1,775 87
63	Lippelloo	470 "	1,291 72	185 28	1,947 "	1,351 68
64	Loenhout.	1,053 "	2,066 18	548 50	3,667 68	2,546 25
65	Nariekerke	375 "	372 30	185 01	932 31	647 25
66	Massenhoven.	187 "	777 83	104 75	1,069 58	742 54
67	Meerhout.	1,800 "	4,132 85	1,105 76	7,128 61	4,948 05
68	Meerle	795 "	1,275 80	474 51	2,545 31	1,767 05

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866
		FONCIER, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands ap- bulants, les bacheliers et les sociétés anonymes.	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE D'ANVERS (suite).

60	Meir	929 "	1,491 65	466 51	2,887 14	2,004 36
70	Merxem	3,029 "	8,775 51	2,555 55	14,957 64	10,584 14
71	Merxplas.	909 "	1,282 69	415 16	2,604 85	1,808 37
72	Minderhout	252 "	816 68	142 20	1,210 88	840 65
73	Moll	2,518 "	5,105 64	1,480 49	8,902 13	6,180 17
74	Morckhoren.	285 "	657 76	94 76	1,017 52	706 40
75	Mortsel	1,610 "	5,691 87	695 82	5,907 69	4,105 81
76	Niel	2,856 "	4,566 82	2,145 01	9,505 83	6,502 10
77	Nordervyck.	509 "	1,415 47	257 10	2,241 57	1,556 18
78	Nylen	1,134 "	2,000 95	585 44	3,520 50	2,415 07
79	Oeleghem	728 "	1,454 77	581 52	2,564 09	1,780 08
80	Oevel	445 "	947 88	151 75	1,522 05	1,057 06
81	Olmen	557 "	1,180 "	225 05	1,942 05	1,548 25
82	Oolen.	865 "	1,867 15	545 70	3,075 85	2,155 37
85	Oorderen.	625 "	1,459 96	400 77	2,465 73	1,711 79
84	Oostmalle.	714 "	1,910 06	450 14	3,074 80	2,154 05
85	Oppeurs	548 "	1,071 52	244 59	1,863 91	1,295 99
86	Poederlé	297 "	555 28	155 77	1,006 05	698 44
87	Poppel.	458 "	795 68	204 15	1,455 81	996 79
88	Puers.	2,969 "	5,955 05	1,727 18	10,651 25	7,394 45
89	Pulderbosch.	555 "	744 65	144 14	1,241 79	862 09
90	Pulle	400 "	886 49	128 11	1,414 60	982 07
91	Putte	1,798 "	5,762 75	1,041 78	6,062 55	4,585 71
92	Raevels	518 "	586 12	170 20	1,074 52	745 85
95	Ramsel	412 "	786 05	215 25	1,411 28	979 76
94	Ranst.	1,125 "	2,282 94	438 48	3,844 42	2,668 05
95	Reeth.	1,082 "	2,546 64	256 88	3,685 52	2,558 62
96	Rethy.	1,289 "	2,860 85	712 47	4,862 50	3,375 58
97	Rumpst	2,011 "	5,756 77	1,615 55	7,770 10	5,124 22
98	Ruysbroeck	1,028 "	1,850 75	560 97	3,219 72	2,255 24
99	Ryckevorsel	806 "	1,552 42	500 57	2,748 79	1,908 50
100	Rymenam	1,065 "	2,350 45	259 45	3,681 88	2,556 09
101	Saint-Amand	2,212 "	4,185 27	1,146 05	7,545 50	5,236 85
102	Sint-Job in t' Goor	155 "	546 09	128 40	820 40	575 86

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1868.

N ^o d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION			Total.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1868.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DÉP. PATENTÉS, non compris les marchands am- bulateurs, les hôteliers et les sociétés anonymes.		
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE D'ANVERS (suite).

103	Saint-Léonard	527 "	1,118 32	305 35	1,050 07	1,564 25
104	Santhoven	700 "	1,900 80	400 02	3,091 81	2,146 45
105	Santvliet	1,000 "	2,021 08	608 54	3,725 43	2,586 32
106	Schelle	1,411 "	2,078 25	485 84	4,875 09	3,584 46
107	Schilde	857 "	2,053 08	420 63	3,936 71	2,733 "
108	Schooten.	1,735 "	4,800 41	725 60	7,521 10	5,082 57
109	Schriek	785 "	1,005 11	270 31	2,725 42	1,899 00
110	S'Gravenwezel	690 "	1,761 42	212 90	2,004 32	1,849 06
111	Stabroeck.	1,717 "	3,002 47	972 17	5,751 64	3,992 00
112	Thielen	504 "	1,011 54	220 92	1,756 46	1,205 51
113	Thisselt	1,260 "	2,206 73	801 55	4,208 28	2,903 10
114	Tongerloo	780 "	1,883 04	265 25	2,029 17	2,055 55
115	Vaerendonck	66 "	178 56	15 50	259 66	180 26
116	Voerle.	727 "	1,407 47	361 46	2,585 95	1,705 25
117	Veersel	439 "	847 57	104 15	1,480 70	1,027 96
118	Vieux-Turnhout	1,345 "	2,320 08	440 "	4,114 08	2,856 14
119	Vlimmeren	187 "	455 96	115 40	750 56	511 29
120	Vorselaar.	940 "	1,810 75	562 69	3,122 44	2,167 71
121	Vorst	827 "	2,276 33	355 49	3,456 82	2,500 85
122	Vosselaar.	456 "	645 84	224 54	1,306 58	906 96
123	Vremde	524 "	1,398 52	229 30	2,151 71	1,495 79
124	Waelhem	967 "	1,780 90	551 "	3,098 90	2,151 57
125	Waerloos	616 "	1,467 88	300 67	2,584 55	1,655 44
126	Wavre-Notre-Dame	1,311 "	3,201 48	405 06	3,005 54	3,475 05
127	Wavre-Sainte-Catherine.	2,208 "	4,837 05	585 06	7,650 11	5,207 09
128	Wechelderzanden	215 "	502 85	95 57	815 40	564 69
129	Weelde	623 "	910 18	304 59	1,846 57	1,281 95
130	Weert.	258 "	506 42	90 87	855 29	595 77
131	Westerloo	1,437 "	2,876 24	711 20	3,024 44	3,488 15
132	Westmalle	837 "	1,790 95	480 49	3,126 44	2,170 49
133	Westmeerbeek	317 "	697 30	186 05	1,200 95	855 74
134	Westwezel	1,353 "	3,038 15	663 10	3,054 25	3,508 83
135	Wickevorst.	576 "	1,265 28	211 15	2,052 43	1,424 87
136	Willebroeck.	3,066 "	5,149 60	2,078 01	10,293 01	7,146 18

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION			Total.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866.
		VONCIERE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands am- bulants, les bateliers et les sociétés anonymes.		
1.		3	4.	5.	6.	7.

PROVINCE D'ANVERS (SUITE).

137	Wilmarsdonck	595 "	1,129 05	259 30	1,981 42	1,575 50
138	Wilryck	2,859 "	6,947 86	1,296 07	11,102 95	7,708 04
139	Wommelghem	1,259 "	2,886 18	390 71	4,715 89	3,275 94
140	Wortel	588 "	619 52	197 84	1,205 56	856 80
141	Wyneghem	1,156 "	3,225 41	696 85	5,078 26	3,525 52
142	Zoerleparwys	520 "	712 55	198 97	1,231 30	854 81
145	Zoersel	530 "	1,001 50	267 72	1,799 11	1,240 01
	TOTAL POUR LA PROVINCE.	182,408 "	573,052 45	89,563 79	646,916 24	440,112 15

PROVINCE DE BRABANT.

1	Alsemberg	607 10	1,175 05	552 08	2,114 85	1,468 19
2	Anderlecht	11,255 79	28,285 85	8,014 52	45,554 16	30,256 84
3	Archennes	555 20	451 28	94 76	881 24	611 79
4	Assche	5,049 99	7,704 57	1,945 81	15,588 17	9,294 54
5	Attenroode-Wever.	221 90	475 46	159 10	856 55	580 76
6	Audenacken	158 22	289 45	56 26	505 91	349 85
7	Auderghem	1,740 50	2,488 12	599 66	4,857 08	3,558 07
8	Autre-Église.	455 08	391 59	212 15	1,256 60	858 49
9	Bael	551 10	475 51	114 64	941 25	655 45
10	Baisy-Thy	1,457 59	2,255 57	419 55	4,164 51	2,891 15
11	Baulers	488 25	922 48	115 09	1,525 82	1,057 89
12	Bautersem	497 77	805 79	352 57	1,654 15	1,154 47
15	Beauvechain.	781 68	1,276 78	520 26	2,587 72	1,657 64
14	Beckerzeel	118 57	420 88	21 52	560 77	389 51
15	Becquevoort.	586 86	656 89	152 25	1,195 98	850 29
16	Bcersel	605 51	1,386 35	275 50	2,265 16	1,571 17
17	Beggynendyck	370 51	551 27	180 39	1,102 17	765 17
18	Bellingen.	226 80	488 95	48 47	764 22	530 55
19	Berchem-Sainte-Agathe.	519 76	942 12	157 86	1,619 74	1,124 48
20	Berchem-Saint-Laurent	55 51	108 46	14 45	176 42	122 48

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1868.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands am- bulants, les bateliers et les sociétés anonymes.	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

21	Bergh.	623 85	916 02	190 22	1,730 67	1,201 49
22	Berthem	615 14	1,456 20	318 50	2,369 64	1,045 09
23	Betecom	852 14	1,285 18	300 72	2,416 04	1,077 50
24	Beyghem.	530 86	606 07	195 29	1,102 22	827 68
25	Bierbeek	886 48	2,408 52	535 67	3,850 47	2,675 15
26	Bierges	471 98	551 88	172 46	1,196 32	850 55
27	Bierghes	520 01	956 90	171 93	1,657 84	1,150 95
28	Biez	450 76	480 70	150 47	1,071 02	745 54
29	Binckom	357 85	652 22	252 75	1,262 82	876 70
30	Blanden	255 44	589 53	155 24	1,000 21	694 58
31	Bodeghem-Saint-Martin.	515 88	872 14	115 75	1,501 75	1,042 57
32	Bogaerden	375 85	627 18	115 79	1,114 80	775 94
33	Bomal.	235 50	590 12	179 81	805 52	559 08
34	Bonlez.	657 19	819 24	423 54	1,899 97	1,319 05
35	Boort-Meerbeek	950 06	2,086 85	485 04	3,502 55	2,451 59
36	Borgt-Lombeek	499 89	1,068 58	245 97	1,814 44	1,259 05
37	Bornival	554 37	447 08	95 50	876 95	608 81
38	Bossut-Gottechain	696 10	1,581 83	228 92	2,506 85	1,601 50
39	Bousval	1,000 80	1,650 56	525 40	3,176 56	2,205 28
40	Brages	225 52	582 97	66 97	675 26	468 79
41	Braine-l'Alleud.	3,220 15	5,478 05	2,484 16	11,182 34	7,765 18
42	Braine-le-Château.	1,657 11	2,167 56	540 95	4,345 60	3,016 87
43	Brusseghem-Ophem-Osselt	1,188 60	2,207 75	525 20	3,721 55	2,583 65
44	Budingem.	578 09	628 67	275 07	1,279 85	888 50
45	Bueken	187 45	546 45	71 41	605 29	420 21
46	Bunsbeek	575 95	548 07	181 55	1,105 55	766 12
47	Buysinghen-Eysinghen	255 08	457 26	56 60	748 94	519 94
48	Caggevinne-Assent	560 80	1,161 85	132 35	1,855 07	1,287 86
49	Campenhout.	1,752 08	3,011 88	785 60	5,547 56	3,851 51
50	Capelle-au-Bois.	1,017 99	2,168 05	557 79	3,745 81	2,590 09
51	Capelle-Saint-Ulric	375 "	869 22	75 49	1,517 71	914 80
52	Cappellen	260 25	390 65	106 28	757 18	525 66
53	Castre.	757 95	1,198 14	204 69	2,160 76	1,500 08
54	Ceroux-Mously.	742 31	1,072 05	324 86	2,159 82	1,485 54

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION			Total.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands am- bulants, les bateliers et les sociétés anonymes		
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

55	Chastre-Villeroux-Blanmont	751 09	1,100 16	519 05	2,370 30	1,645 55
56	Chaumont-Gistoux	1,289 71	1,475 01	588 56	3,351 98	2,527 06
57	Clabecq	910 51	1,164 42	895 82	2,970 75	2,062 40
58	Cobbeghem	165 05	519 02	108 55	590 58	410 »
59	Corbais	282 80	444 96	106 87	834 65	579 45
60	Corbeek-Dyle	272 27	715 25	78 20	1,065 72	758 47
61	Corbeek-Loo	594 35	1,261 50	550 57	2,206 42	1,551 78
62	Corroy-le-Grand	682 14	1,515 17	196 58	2,191 89	1,521 69
63	Cortenacken	540 19	824 10	101 15	1,265 42	878 50
64	Cortenbergh	672 16	1,277 58	241 61	2,191 55	1,521 51
65	Cortil-Noirmont	525 37	852 26	525 67	1,699 50	1,179 71
66	Cortryck-Dutzel	452 11	870 18	105 22	1,425 51	989 64
67	Court-Saint-Étienne	1,846 00	1,856 92	1,010 27	4,694 09	3,258 80
68	Couture-Saint-Germain	454 52	489 10	210 78	1,154 40	801 49
69	Crainhem	510 24	595 59	575 61	1,479 24	1,026 94
70	Cumptich	486 86	1,020 00	121 58	1,627 55	1,156 69
71	Deurne	155 59	575 81	55 50	544 70	578 15
72	Dieghem	971 00	1,589 50	717 68	3,278 58	2,276 11
73	Dilbeek	1,042 59	1,980 65	250 09	3,275 11	2,272 51
74	Dion-le-Mont	555 08	450 98	125 49	909 55	651 44
75	Dion-le-Val	196 50	279 91	45 50	521 51	562 05
76	Dongelberg	511 17	472 75	172 57	956 47	664 02
77	Dormael	501 19	555 63	196 88	1,051 70	716 24
78	Drogenbosch	842 21	957 24	189 61	1,989 06	1,380 88
79	Duysbourg	654 42	865 55	214 97	1,752 92	1,205 05
80	Elewyt	759 59	1,515 59	575 99	2,651 17	1,840 54
81	Elinghen	180 12	598 05	61 57	650 74	444 15
82	Enines	196 94	950 66	115 72	543 32	577 19
83	Eppeghem	858 15	1,251 58	514 91	2,404 44	1,669 25
84	Erps-Querbs	1,265 92	2,829 46	379 97	4,475 55	3,105 56
85	Esemal	110 99	288 66	79 16	478 81	532 41
86	Esschene	655 06	1,014 66	424 49	2,074 81	1,440 41
87	Etterbeek	5,225 88	8,205 52	1,614 90	15,044 50	9,055 81
88	Everberg	679 46	1,114 62	181 58	1,975 40	1,371 45

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1868.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION			Total.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866.
		FORCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands am- bulants, les bûcherons et les sociétés anonymes.		
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE BRABANT (suite).

89	Evere	908 03	2,202 66	475 74	5,076 43	2,552 31
90	Folx-les-Caves	281 60	459 02	199 01	919 72	638 50
91	Forest	1,789 51	5,714 70	608 29	6,112 50	4,245 58
92	Gaesbeek	950 49	550 54	58 51	709 54	555 07
93	Gammerages	1,100 89	1,817 79	370 75	3,289 45	2,285 64
94	Ganshoren	464 68	954 54	80 79	1,500 01	1,041 56
95	Geest-Gerompont-Petit-Rosière	428 08	525 08	255 08	1,187 14	824 15
96	Geet-Beiz	755 58	1,578 67	441 76	2,374 01	1,786 97
97	Gelrode	547 05	457 52	119 57	924 12	641 56
98	Genappe	3,518 85	4,644 82	1,621 71	9,585 38	6,654 51
99	Gentinne	577 54	995 51	191 75	1,762 40	1,225 52
100	Genval	535 66	590 57	379 48	1,505 71	1,045 52
101	Glabais	564 87	455 10	125 45	941 42	655 57
102	Glabbeek-Suerbempde	525 65	754 40	162 54	1,240 59	861 12
103	Glimes	451 10	899 88	285 44	1,654 51	1,154 75
104	Gossoncourt	506 65	570 72	90 51	967 88	671 94
105	Goyck	1,155 59	1,925 66	464 49	3,545 54	2,460 05
106	Gracsen	151 01	205 45	50 62	414 08	287 47
107	Grand-Digard	559 25	581 59	128 24	1,269 06	881 05
108	Grand-Rosière-Hottomont	376 05	575 06	259 "	1,188 11	824 85
109	Grez-Doiceau	2,045 97	2,955 02	1,050 21	6,009 80	4,172 22
110	Grimberghen	2,024 55	4,426 26	775 54	7,226 15	5,016 65
111	Haecht	1,100 25	2,270 92	540 84	5,918 01	2,720 02
112	Haekendover	291 40	570 57	89 41	951 58	660 48
113	Haeren	410 89	855 99	78 45	1,545 51	952 57
114	Hal	9,178 77	15,792 "	4,875 66	27,844 45	19,550 59
115	Halle-Boynhoven	555 99	872 40	927 00	1,655 48	1,149 29
116	Hamme	66 26	255 57	10 62	550 45	229 41
117	Hamme-Mille	564 77	850 86	228 45	1,624 06	1,127 48
118	Haute-Croix	552 20	882 01	158 60	1,575 41	1,092 52
119	Hauthem-Sainte-Marguerite	151 04	334 84	45 90	552 68	369 81
120	Haut-Ittre	547 50	467 71	105 41	800 62	618 30
121	Hauwaert	555 45	606 85	156 16	1,076 44	747 50
122	Heelenbosch	61 55	159 58	16 98	217 91	151 28

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION			Total.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands ambulants, les bacheliers et les sociétés anonymes.		
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

123	Hekelghem	906 26	1,590 26	387 60	2,884 12	2,002 26
124	Hérent	1,574 45	2,909 47	605 15	5,149 07	3,574 67
125	Herffelingen	810 42	1,172 72	184 51	2,167 65	1,504 86
126	Hérinnes	1,023 54	2,005 07	552 07	5,066 48	3,517 55
127	Hever	815 09	1,576 28	178 04	2,570 01	1,784 19
128	Héverlé	1,919 91	3,858 69	694 64	6,455 24	4,480 07
129	Hévillers	472 20	653 58	187 27	1,312 91	911 47
130	Hocleden	281 60	585 05	155 44	802 07	556 85
131	Hocylaert	997 66	2,101 40	541 19	5,530 25	2,450 82
132	Holsbeek	412 50	629 06	105 59	1,147 01	796 30
133	Hougaerde	2,701 50	5,087 85	2,156 07	9,945 42	6,004 46
134	Houtain-le-Mont-Houtain le-Val	485 75	1,112 54	135 26	1,755 55	1,205 49
135	Huldenberg	577 90	1,500 89	256 17	2,115 05	1,468 54
136	Humbeck	1,146 55	2,700 47	697 01	4,555 05	3,160 87
137	Huppaye-Molembais-Saint-Pierre	557 66	507 55	180 50	1,045 49	725 82
138	Huysinghen	525 57	705 76	254 11	1,485 24	1,029 72
139	Incourt	557 57	711 65	510 81	1,580 01	958 05
140	Itterbeek	595 55	1,044 11	155 10	1,770 54	1,229 17
141	Iltre	1,529 72	2,196 25	599 50	4,525 45	3,002 88
142	Ixelles	54,666 87	155,754 05	15,040 54	225,461 24	156,523 16
143	Jandrain-Jandrenouille	595 46	915 61	259 72	1,770 79	1,220 55
144	Jauche	851 09	2,156 70	744 20	5,751 99	2,604 76
145	Jauchette	575 28	579 75	255 41	1,208 44	858 94
146	Jette	1,856 55	3,672 66	759 22	6,268 21	4,551 61
147	Jodoigne-Souveraine	405 52	745 56	157 25	1,286 15	892 88
148	Keerberghen	1,068 64	1,886 60	575 84	5,551 08	2,512 55
149	Kerkom	290 95	578 51	110 22	779 46	541 15
150	Kersbeek-Miscom	545 24	899 05	190 61	1,635 80	1,154 24
151	Kessel-Loo	1,000 82	5,137 24	565 77	4,791 85	3,526 66
152	Koekelberg	2,548 75	4,958 79	1,262 27	8,749 79	6,074 41
153	Laeken	8,806 50	21,065 41	4,848 02	54,719 95	24,105 80
154	La Hulpe	1,658 12	2,350 27	487 76	4,476 15	3,107 50
155	Langdorp	782 70	1,454 22	226 60	2,465 61	1,710 55
156	Lasne-Chapelle-Saint-Lambert	725 21	752 88	274 94	1,755 03	1,203 15

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1868.

N° D'ORDRE	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands ambulants, les bûcherons et les sociétés anonymes.	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

157	Lathuy	286 50	559 54	521 25	1,447 29	796 49.
158	Léau	1,516 78	2,490 20	647 46	4,454 44	5,092 45
159	L'Écluyse	226 06	454 05	52 75	752 84	508 76
160	Leefdael	709 68	1,600 40	521 99	2,652 07	1,827 27
161	Leerbeek	265 67	522 25	124 40	910 41	652 04
162	Leeuw-Saint-Pierre	5,858 05	6,509 85	2,000 66	12,228 54	8,489 48
163	Lembecq	1,970 24	2,291 00	1,522 76	5,595 90	5,885 48
164	Lennick-Saint-Martin	701 55	1,692 86	206 70	2,601 11	1,805 78
165	Lennick-Saint-Quentin	1,255 60	5,197 84	660 19	5,115 63	5,550 06
166	Liedekerke	670 50	965 .	524 75	2,158 25	1,498 55
167	Lillois-Witterzée	668 56	994 51	541 54	2,004 61	1,591 67
168	Limal	808 11	1,219 55	192 48	2,219 92	1,541 15
169	Limelette	561 17	649 07	82 76	1,095 .	758 80
170	Linden	272 54	587 66	55 56	915 56	654 25
171	Linkebeek	695 25	848 56	195 .	1,754 59	1,204 21
172	Lombeek-Sainte-Catherine	592 15	1,215 11	202 58	2,009 82	1,456 94
175	Lombeek-Sainte-Marie	290 66	615 45	151 07	1,055 16	718 64
174	Londerzeel	2,545 68	5,744 68	1,528 42	9,418 78	6,558 85
175	Longueville	401 47	656 05	177 58	1,215 70	845 98
176	Loonbeek	179 11	564 05	55 56	598 70	415 64
177	Loupoigne	540 19	878 28	246 75	1,665 20	1,156 04
178	Louvenjoul	376 98	895 20	115 26	1,387 44	965 21
179	Lubbeek	1,054 72	2,228 54	446 58	5,709 64	2,575 56
180	Machelen	425 51	902 66	122 17	1,450 14	1,006 74
181	Malderen	901 08	1,907 61	555 92	5,344 61	2,521 95
182	Malèves-Sainte-Marie-Wastinnes	595 24	1,025 74	462 06	1,881 04	1,505 88
185	Maransart	177 81	575 19	159 59	690 59	479 29
184	Marbais	1,285 70	2,255 57	676 82	4,215 80	2,926 82
185	Marilles	568 75	606 85	251 17	1,206 75	857 77
186	Maxenzeel	551 69	798 58	162 28	1,292 55	897 55
187	Meensel-Kieseghem	248 98	449 81	102 57	801 56	556 55
188	Neerbeek	299 16	605 52	46 85	951 55	660 45
189	Meldert	571 89	1,445 19	190 54	2,216 42	1,558 72
190	Melin	797 76	881 42	559 25	2,018 45	1,401 27

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION			Total.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1865
		PONCIKRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands im- bitants, les hôteliers et les sociétés anonymes.		
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

191	Melkwezer	205 41	412 10	65 25	680 70	472 61
192	Mellery	364 22	544 50	140 43	1,048 95	728 22
195	Melsbroeck	587 09	992 96	195 08	1,775 73	1,231 59
194	Merchtem	2,555 52	5,805 99	1,053 50	9,855 01	6,827 81
195	Messelbroeck	214 25	476 52	47 50	738 25	512 52
196	Meysse	1,258 41	2,915 28	640 99	4,794 68	5,528 64
197	Molenbeek-Saint-Jean	58,177 68	76,086 55	19,198 40	153,462 41	92,054 52
198	Molenbeek-Wersbeek	566 90	649 03	105 45	1,121 36	778 49
199	Molhem-Bollebeck	421 71	950 44	200 14	1,578 29	1,095 71
200	Monstreux	540 75	564 94	117 42	825 11	571 45
201	Montaigu	1,544 52	2,252 49	880 42	4,477 25	5,108 25
202	Mont-Saint-André	424 66	657 04	542 10	1,423 80	988 45
205	Mont-Saint-Guibert	472 08	940 97	755 55	2,168 58	1,505 51
204	Muysen	1,456 80	2,265 86	572 38	4,095 04	2,842 92
205	Neer-Heylisse	598 87	915 18	295 82	1,809 87	1,256 48
206	Neer-Linter	810 55	1,172 12	510 92	2,293 57	1,592 14
207	Neer-Velp	217 18	597 86	101 02	716 06	497 11
208	Neer-Yssche	654 56	1,265 77	255 12	2,155 25	1,480 98
209	Neder-Ockerzeel	492 78	956 11	178 57	1,607 26	1,115 82
210	Neder-Over-Heembeek	1,055 18	1,807 12	558 22	3,240 52	2,240 68
211	Nethen	494 81	526 05	255 53	1,276 37	886 10
212	Nieuw-Rhode	545 43	510 51	98 30	952 24	661 08
215	Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin	700 92	1,547 54	524 06	2,462 52	1,700 45
214	Nodebais	515 98	457 67	97 41	871 06	604 72
215	Noduwcz-Linsmeau	657 69	1,014 51	240 87	1,901 87	1,320 35
216	Nosseghem	371 43	772 60	110 24	1,254 27	870 76
217	Noville-Sur-Mehaigne	418 10	653 94	212 48	1,264 52	877 87
218	Oetinghen	559 97	875 92	197 .	1,650 89	1,132 22
219	Ohain	1,195 26	5,567 80	726 99	5,290 05	3,672 54
220	Oirbeek	146 48	245 40	78 80	470 68	526 76
221	Oisquercq	587 05	565 54	158 25	1,108 62	769 64
222	Ophain-Bois-Seigneur-Isaac	886 20	1,452 26	259 91	2,568 57	1,805 88
225	Opheydissem	575 22	785 59	440 12	1,798 75	1,248 74
224	Oplinter	404 61	657 09	194 02	1,255 72	857 88

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1868.

N ^o d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION			Total.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1868.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands am- bitants, les hôteliers et les sociétés anonymes.		
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

223	Opprebais	800 99	1,246 49	618 52	2,665 80	1,850 69
226	Opvelp	254 24	482 54	94 58	851 16	577 02
227	Opwyck	1,760 80	4,558 01	979 29	7,298 16	5,066 64
228	Orbais	514 69	637 76	544 46	1,296 91	900 56
229	Orp-le-Grand	787 22	1,552 55	678 19	2,817 74	1,956 18
230	Orsmael-Gussenhoven	587 42	588 26	205 82	1,179 50	818 85
231	Ottenbourg	574 76	622 50	255 54	1,252 40	855 57
232	Ottignies	600 "	925 07	290 24	1,903 51	1,521 54
233	Over-Yssche	5,214 05	5,789 99	1,548 75	10,552 79	7,526 12
234	Pamele	965 47	1,816 14	277 57	3,057 18	2,122 40
235	Pellenberg	557 75	675 56	84 08	1,115 19	774 20
236	Pepinghen-Beringhen	752 29	1,405 56	155 84	2,581 69	1,635 45
237	Perck	705 16	1,026 76	247 69	1,979 61	1,374 51
238	Perwez	1,699 12	5,120 04	1,471 27	6,290 45	4,567 04
239	Peuthy	369 77	739 61	91 26	1,100 64	764 10
240	Piétrain	505 90	685 77	204 01	1,595 68	968 95
241	Pièrebais	529 47	1,205 97	522 75	2,058 19	1,428 87
242	Planconoit	460 54	755 97	224 61	1,440 92	1,000 54
243	Quenast	454 98	654 67	529 57	1,419 02	985 15
244	Ramillies-Offus	516 72	658 29	127 67	1,102 68	765 52
245	Ramsdonck	582 15	896 80	175 55	1,452 28	1,008 22
246	Rebecq-Rognon	2,186 08	4,054 71	1,159 55	7,580 54	5,125 69
247	Releghem	158 55	441 26	20 81	600 42	416 85
248	Rhode-Sainte-Agathe	546 02	551 91	85 44	085 57	682 69
249	Rhode-Saint-Genèse	1,026 50	1,908 98	816 10	4,351 58	5,020 88
250	Rhode-Saint-Pierre	518 85	601 92	81 50	1,002 27	695 81
251	Rillacr	707 28	1,508 84	289 91	2,506 05	1,600 95
252	Rixensart	516 07	546 02	188 72	1,250 81	868 56
253	Roosbeek-Neerbutzel	557 85	779 26	150 22	1,287 55	895 71
254	Rosières	252 06	244 51	70 10	546 47	579 58
255	Rotselaer	965 "	2,148 41	208 63	3,410 04	2,567 57
256	Roux-Miroir	520 52	428 84	121 83	870 99	604 67
257	Rummen	605 99	1,174 10	504 82	2,084 91	1,447 42
258	Ruysbroeck	881 49	1,848 69	664 61	5,394 79	2,556 78

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N. n ^o ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION			Total.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands am- bulants, les bateliers et les sociétés anonymes.		
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

259	Saintes	1,214 00	2,258 45	564 14	3,817 25	2,050 07
260	Saint-Géry	253 01	476 15	214 90	924 94	642 15
261	Saint-Gilles	10,980 29	32,565 15	4,445 43	47,990 87	33,516 96
262	Saint-Jean-Sainte-Marie-Geest	389 82	522 74	226 42	1,158 98	790 72
263	Saint-Josse-ten-Noode	77,737 02	174,950 88	14,285 77	266,982 67	185,548 81
264	Saint-Remy-Geest	278 09	517 74	120 55	916 36	656 17
265	Sart-Dames-Avelines	926 40	1,128 92	356 42	2,005 74	1,800 "
266	Saventhem	1,595 71	2,212 05	1,005 51	4,615 27	3,202 69
267	Schaerbeek	50,840 36	96,010 99	8,161 61	135,021 96	93,737 02
268	Schaffen	738 76	1,714 54	261 92	2,755 22	1,898 89
269	Scheplael	775 59	1,574 01	591 07	2,745 47	1,904 61
270	Sempst	1,509 20	2,866 57	579 19	4,954 76	3,430 77
271	Sichem	926 41	1,667 56	412 78	3,006 55	2,087 25
272	Steenhuffel	754 42	1,606 94	556 69	2,718 05	1,886 97
273	Steenockerzeel-Humelghem	1,030 58	1,825 62	518 38	3,172 58	2,202 38
274	Sterrebeek	568 84	856 80	186 19	1,591 83	1,105 10
275	Strombeek-Bever	622 44	1,158 59	253 25	2,034 26	1,412 26
276	Strythem	232 80	591 40	126 16	950 36	659 77
277	Teralphène	540 54	861 10	176 "	1,386 44	962 52
278	Ternath	891 56	2,355 95	655 95	3,903 44	2,700 91
279	Tervueren	1,552 01	5,629 "	515 16	5,695 07	3,953 72
280	Testelt	473 18	957 "	246 91	1,657 09	1,150 41
281	Thielt	610 24	1,219 69	214 78	2,044 11	1,419 09
282	Thildonek	499 43	1,641 51	244 74	2,585 48	1,656 08
283	Thines	222 08	517 07	58 10	777 25	559 50
284	Thollenbeek	1,177 25	2,200 42	417 20	3,794 85	2,654 52
285	Thorembais-les-Béguines	518 47	844 09	516 76	1,679 52	1,165 84
286	Thorembais-Saint-Trond	402 49	665 74	227 38	1,295 61	899 46
287	Tilly	431 41	457 44	178 81	1,047 66	727 32
288	Tourinne-la-Grosse	450 51	881 74	226 94	1,567 29	1,088 07
289	Tourinne-Saint-Lambert	613 66	952 16	465 42	2,051 24	1,410 16
290	Tourneppe	1,558 96	1,087 75	713 12	3,059 85	2,735 17
291	Tremeloo	658 95	904 73	244 15	1,807 85	1,255 06
292	Tubize	2,527 19	4,586 07	1,556 60	8,669 95	6,018 99

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1868.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands de biens, les bacheliers et les sociétés anonymes.	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

295	Uccle	7,355 68	11,110 97	3,335 31	21,800 16	15,134 44
294	Vaelbeek	08 21	166 75	36 97	271 01	188 77
295	Velthem-Beyssem	585 90	1,275 43	178 50	2,035 63	1,415 21
296	Vertryck	353 08	784 84	207 92	1,325 84	920 45
297	Vieux-Genappe	680 76	1,461 66	309 84	2,452 26	1,702 45
298	Vieux-Héverlé	525 59	675 50	96 55	1,097 64	762 02
299	Villers-la-Ville	560 54	705 03	196 75	1,462 72	1,015 47
300	Virginal-Samme	1,180 10	1,528 14	703 05	3,411 38	2,568 30
301	Vissenaeken	352 67	547 72	195 18	1,095 57	760 58
302	Vleserbeek	493 05	1,069 77	174 48	1,737 50	1,206 10
303	Vollezeete	657 60	1,274 05	201 52	2,113 26	1,467 10
304	Vossem	378 82	742 67	111 45	1,232 94	855 95
305	Waenrode	346 29	497 75	112 39	956 41	663 97
306	Walhain-St-Paul-Sart-lez-Walhain.	856 02	1,343 26	410 75	2,590 03	1,708 09
307	Wambeek	500 45	928 54	173 59	1,602 58	1,112 57
308	Waterloo	2,606 40	3,350 88	1,337 20	7,294 37	3,004 15
309	Watermael-Boitsfort	2,140 34	3,167 34	904 48	6,218 16	4,316 87
310	Wauthier-Braine	781 95	710 29	220 59	1,712 85	1,189 11
311	Ways	406 75	731 90	102 15	1,330 80	925 89
312	Webbecom	249 16	585 56	71 50	706 22	490 28
313	Weerde	449 00	667 19	150 20	1,267 38	879 86
314	Weerde-Saint-Georges	242 69	491 90	218 04	952 65	661 55
315	Wemmel	700 15	1,474 52	300 05	2,483 48	1,724 12
316	Werchter	1,178 62	2,455 25	464 25	4,098 10	2,845 05
317	Wesemael	716 15	1,501 80	293 20	2,511 24	1,745 59
318	Wesembeek	545 46	1,026 97	75 10	1,647 53	1,145 77
319	Wespelaër	577 55	1,604 88	174 52	2,356 73	1,656 15
320	Willebringen	251 20	396 21	127 71	775 21	558 18
321	Wilselc	1,924 37	1,856 32	665 53	3,726 22	2,586 87
322	Winghe-Saint-Georges	596 38	1,286 51	260 50	2,143 39	1,488 02
323	Winxele	545 92	1,146 54	132 01	1,824 47	1,266 61
324	Woluwe-Saint-Étienne	752 29	1,070 85	286 39	2,109 51	1,464 50
325	Woluwe-Saint-Lambert	860 14	1,372 11	290 27	2,531 52	1,737 47
326	Woluwe-Saint-Pierre	626 14	916 37	171 28	1,713 79	1,189 77

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866.
		FORCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands au- bains, les bûcheriers et les sociétés anonymes.	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

327	Wolverthem	1,540 17	3,543 23	726 22	5,615 62	5,808 56
328	Wommersom	253 07	330 83	59 55	650 55	437 01
329	Zellick	528 54	887 02	200 56	1,616 82	1,122 45
350	Zetrud-Lumay	832 51	1,025 92	250 54	2,688 07	1,860 78
TOTAL POUR LA PROVINCE		484,517 64	1,030,084 53	101,582 55	1,706,784 52	1,184,910 16

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE*

1	Adinkerke	022 40	1,840 11	591 07	2,863 24	1,987 76
2	Aelbeke	1,183 74	1,845 88	354 84	3,382 46	2,548 22
3	Aersele	2,570 04	3,867 84	947 57	7,505 55	5,134 11
4	Aertrycke	1,734 47	2,707 06	820 40	5,352 83	3,716 12
5	Alveringhem	2,532 41	6,055 "	1,445 97	10,035 58	7,500 34
6	Anseghem	2,488 40	3,064 01	800 70	7,255 20	5,055 43
7	Ardoye	4,510 07	7,457 02	1,096 18	13,672 87	9,492 19
8	Asselbroucke	1,544 35	2,132 42	833 81	4,510 58	3,151 40
9	Autryve	702 79	1,120 29	250 83	2,075 01	1,439 78
10	Avecappelle	418 88	900 87	192 75	1,512 50	1,050 03
11	Avelghem	3,595 05	5,850 02	1,905 98	11,360 93	7,887 16
12	Bas-Warneton	405 31	902 54	249 42	1,557 07	1,080 97
13	Bavichove	814 73	1,368 56	265 14	2,448 43	1,699 79
14	Becelaere	1,859 59	2,625 51	511 73	4,996 83	3,468 98
15	Beernem	3,182 20	4,026 81	943 55	8,152 54	5,659 78
16	Beersl.	1,107 11	2,127 84	478 52	3,803 47	2,640 50
17	Bekeghem	328 31	513 59	131 39	973 29	675 69
18	Belleghem	2,051 45	3,262 59	835 38	6,129 42	4,255 26
19	Beveren-sur-Lys	1,101 27	1,550 26	156 61	2,808 14	1,949 51
20	Beveren-lez-Roulers	1,058 16	3,095 96	687 46	5,741 58	3,986 01
21	Beveren-sur-Yzer	1,411 04	3,330 76	996 87	5,738 67	3,983 99
22	Bisseghem	496 27	1,004 32	358 77	1,859 36	1,276 95
25	Bixschote	579 91	1,500 13	313 52	2,393 56	1,661 69

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1868.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands am- bulants, les hôteliers et les sociétés anonymes.	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE (SUITE).

24	Boesinghe	1,458 07	3,783 03	593 76	5,814 86	4,036 88
25	Boitshoucke	76 12	254 10	10 20	320 42	222 45
26	Bossuyt	473 14	1,077 82	106 26	1,657 22	1,150 49
27	Bovekerke	621 10	981 49	275 59	1,878 18	1,303 90
28	Breedene	2,096 64	3,204 45	1,008 63	6,309 72	4,380 43
29	Brielen	597 09	1,435 17	187 06	2,220 22	1,541 36
30	Bulscamp	534 82	1,701 50	272 86	2,508 18	1,741 96
31	Cachtem	873 33	1,604 78	539 50	2,907 86	2,018 74
32	Caeskerke	507 40	1,264 07	169 41	1,940 88	1,347 45
33	Caneghem	1,500 98	2,605 56	439 80	4,645 54	3,224 96
34	Caster	801 55	1,538 97	240 48	2,381 0	1,652 98
35	Clemskerke	537 30	1,553 46	344 81	2,415 63	1,677 02
36	Clercken	1,278 79	1,992 69	551 94	3,803 42	2,640 47
37	Comines	5,229 03	5,471 33	1,551 94	10,252 32	7,117 52
38	Coolkerke	1,338 82	2,119 72	711 98	4,170 52	2,895 32
39	Coolscamp	1,630 04	2,462 60	680 25	4,772 98	3,315 57
40	Cortemarq	2,067 59	5,080 18	1,438 09	9,506 76	6,599 93
41	Couckelaere	2,526 06	4,796 21	1,562 17	8,884 44	6,167 89
42	Coxyde	505 79	905 02	152 44	1,403 25	974 19
43	Coyghem	905 10	1,249 24	592 79	2,547 13	1,768 51
44	Crombeke	463 87	1,536 96	222 92	2,213 75	1,557 69
45	Cuerne	1,854 02	3,010 19	484 40	5,348 70	3,715 26
46	Dadizeele	1,284 36	2,390 55	482 84	4,557 75	3,025 30
47	Damme	755 14	1,580 51	243 55	2,577 20	1,789 18
48	Deerlyk	3,196 84	5,276 60	885 46	9,356 90	6,495 89
49	Denterghem	1,793 86	2,683 64	352 70	4,832 20	3,354 68
50	Desselghem	1,630 82	2,622 38	458 62	4,711 82	3,271 11
51	Dickebusch	877 03	1,992 02	470 37	3,340 07	2,318 79
52	Dottigoies	5,142 77	6,405 74	1,781 89	11,330 40	7,865 96
53	Dranoutre	584 11	1,576 72	226 49	2,187 52	1,518 52
54	Dudzeele	1,056 20	3,337 53	457 70	5,451 52	3,784 64
55	Eeghem	1,172 52	1,886 61	387 64	3,446 57	2,592 75
56	Eetneghem	2,468 97	4,050 90	1,778 35	8,898 22	6,177 46
57	Eessen	2,129 03	3,832 01	941 09	6,905 63	4,792 74

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands am- bulants, les hôteliers et les sociétés anonymes.	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE (SUITE).

58	Eggewaertscappelle	356 81	807 61	76 07	1,240 49	861 20
59	Elverdinghe	1,091 31	3,188 05	506 31	4,786 47	3,322 04
60	Etelghem	1,374 05	1,910 86	506 53	3,800 44	2,638 40
61	Espierres	908 90	1,489 30	310 81	2,808 30	1,949 62
62	Ettelghem	446 11	742 30	256 07	1,425 08	089 54
63	Gheluvelt	072 74	1,551 62	280 42	2,804 78	1,947 18
64	Gheluwe	3,276 38	5,131 46	1,027 33	9,455 37	0,550 37
65	Ghistelles	2,860 60	5,508 02	1,266 28	8,642 30	5,999 03
66	Ghyverinckhove	474 02	1,278 44	324 57	2,077 03	1,441 05
67	Gits	2,316 65	4,172 07	929 64	7,418 34	5,150 07
68	Gulleghem	2,448 77	2,877 29	600 06	5,926 12	4,114 12
69	Gyselbrechteghem	117 41	163 80	28 00	310 20	215 35
70	Handzaeme	2,188 97	3,612 06	903 23	6,705 16	4,634 96
71	Haringhe	2,335 36	4,808 08	992 06	8,135 70	5,048 09
72	Harlebeke	5,033 04	6,770 02	2,569 84	14,396 40	9,994 49
73	Heestert	1,169 29	2,078 37	569 07	4,516 73	3,133 67
74	Helchin	1,136 21	2,256 28	438 07	3,851 16	2,675 61
75	Herscaux	1,997 08	3,064 92	881 90	6,344 30	4,543 42
76	Heule	2,327 46	3,768 27	784 07	6,879 80	4,776 20
77	Heyst	363 82	1,139 30	329 39	2,032 51	1,411 04
78	Hollebeke	457 24	1,010 77	161 47	1,629 48	1,131 24
79	Hooglede	3,033 38	6,392 38	1,647 40	11,873 16	8,242 77
80	Hoogstaede	311 89	1,569 90	373 04	2,454 83	1,704 23
81	Houcke	141 90	342 88	34 82	519 60	360 72
82	Houthem-lez-Furnes	1,166 36	2,644 35	333 61	4,564 70	3,030 15
83	Houtem-lez-Ypres	700 17	1,338 72	284 30	2,383 19	1,793 34
84	Houttave	320 38	1,059 79	151 33	1,731 52	1,202 08
85	Hulste	1,033 71	2,160 49	376 09	4,392 29	3,049 28
86	Ichteghem	2,037 80	3,208 44	942 37	6,188 61	4,296 33
87	Ingelmuinster	4,233 89	7,381 08	1,384 12	13,019 09	9,038 31
88	Ingoyghem	1,023 63	2,177 18	279 89	3,482 70	2,417 81
89	Iseghem	7,640 17	13,400 42	3,847 10	24,977 69	17,340 40
90	Isenberghe	364 39	1,397 33	447 18	2,609 12	1,811 33
91	Jabbeke	1,296 17	2,268 33	620 82	4,185 34	2,904 22

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1868.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1865.
		FOYIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands am- bulants, les hâteliers et les sociétés anonymes	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE (SUITE).

92	Kemmel	975 71	2,376 81	357 44	3,707 96	2,374 20
93	Kerckhove	856 99	1,845 97	445 65	3,144 61	2,185 10
94	Keyem	647 25	1,719 92	289 43	2,656 60	1,844 50
95	Knoeke	518 72	1,550 59	256 72	2,125 85	1,475 85
96	Lampernisse.	566 96	969 54	90 06	1,426 56	990 57
97	Langemarck.	4,109 26	9,559 59	1,629 28	15,698 13	10,481 66
98	Lapscheure	552 77	1,585 75	151 84	2,050 54	1,425 42
99	Lauwe	1,404 59	2,152 72	1,004 95	4,562 26	3,167 28
100	Ledeghem	1,991 75	3,605 86	667 46	6,265 05	4,349 42
101	Leffinghe.	1,528 86	2,990 22	610 55	4,929 63	3,422 52
102	Leke	967 86	2,042 92	496 54	3,507 12	2,454 77
103	Lendeledé	2,298 86	4,014 05	690 95	7,003 86	4,862 55
104	Leysede	1,418 55	3,449 27	641 05	5,508 87	3,824 45
105	Lichtervelde.	4,811 66	6,277 61	1,854 25	12,943 50	8,985 84
106	Lisseweghe	1,141 96	2,545 96	484 06	4,171 98	2,896 54
107	Loere	595 04	1,250 03	164 70	2,009 77	1,595 25
108	Lombartzyde	260 09	672 44	98 86	1,031 39	716 05
109	Loo	1,745 98	4,020 56	868 80	6,635 54	4,606 48
110	Lophem	1,278 01	2,255 58	427 26	3,940 85	2,755 89
111	Luingne	1,165 15	2,448 68	485 20	4,117 05	2,858 19
112	Mannekensvere.	280 20	721 72	105 55	1,107 47	768 84
113	Marcke	945 95	1,545 44	256 98	2,726 57	1,892 74
114	Marckeghem.	703 47	961 22	154 64	1,799 55	1,249 16
115	Mariakerke	560 25	962 87	411 71	1,734 81	1,204 57
116	Meelkerke	357 48	710 52	79 65	1,127 65	782 86
117	Merckem	2,034 09	4,164 35	854 15	7,052 57	4,896 14
118	Messines	1,442 75	2,641 81	738 24	4,822 80	3,348 16
119	Meulebeke	5,490 24	11,061 70	2,265 69	18,815 05	15,062 48
120	Middelkerke.	404 44	1,110 85	107 54	1,622 81	1,126 61
121	Moen	1,087 02	2,140 59	368 06	3,595 67	2,496 24
122	Moere.	927 55	1,652 07	584 80	2,044 42	2,044 12
123	Moeres	159 57	716 85	34 62	911 02	652 46
124	Moerkerke	1,885 11	3,450 95	655 15	5,976 21	4,148 89
125	Moorseele.	5,504 50	4,905 59	1,032 28	9,440 25	6,553 74

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands am- bulants, les bacheliers et les sociétés anonymes.	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE (SUITE).

126	Moorslede	5,777 85	7,097 56	1,804 14	12,679 55	8,802 58
127	Mouscron	0,790 97	14,378 15	5,131 19	26,509 51	18,264 85
128	Neuve-Église.	1,716 61	4,640 68	1,112 84	7,470 13	5,192 28
129	Nieuwcappelle	620 02	1,386 67	272 10	2,278 88	1,582 08
130	Nieuwmunster	268 87	581 57	67 67	917 91	637 25
131	Noord-Schoote	368 42	1,272 64	95 .	1,736 06	1,205 23
132	Oedelem	3,400 62	4,600 60	889 72	8,900 05	6,178 71
133	Oeren	108 04	370 83	15 60	494 37	343 21
134	Oostcamp	4,530 66	6,670 34	1,526 70	12,745 70	8,848 51
135	Oost-Dunkerke	526 63	1,396 05	185 69	2,109 25	1,464 51
136	Oostkerke (Bruges).	742 41	1,624 31	194 50	2,561 31	1,778 15
137	Oostkerke (Dixmude).	175 78	468 16	70 72	720 66	500 31
138	Oost-Nieuwerkerke	1,718 85	2,810 60	707 33	5,326 78	3,698 04
139	Oost-Roosebeke.	3,291 02	4,925 86	867 52	9,084 40	6,306 71
140	Oost-Vleteren	1,151 91	3,315 71	749 51	5,197 13	3,608 05
141	Ooteghem	1,019 48	2,173 73	312 18	3,505 30	2,433 57
142	Ouckene	1,220 35	1,721 55	235 90	3,177 76	2,206 11
143	Oudcappelle	227 01	492 40	74 28	793 78	531 07
144	Oudenbourg.	1,769 31	3,275 90	1,031 56	6,076 77	4,218 71
145	Ousselghem.	771 30	868 04	143 60	1,784 94	1,239 17
146	Oyghem	835 95	1,636 69	230 16	2,700 80	1,874 99
147	Passchendaele	2,330 88	4,243 70	1,043 31	7,617 89	5,288 60
148	Pervyse	990 99	2,606 18	597 31	4,194 48	2,911 96
149	Pitthem	4,054 70	6,262 .	1,122 48	11,419 18	7,927 60
150	Ploegsteert	1,377 44	3,324 84	531 08	5,455 36	3,772 05
151	Pollinchove	1,159 92	2,705 10	582 22	4,447 24	3,087 43
152	Proven	1,080 58	2,697 39	593 54	4,171 31	2,895 87
153	Ramsappelle (Bruges)	349 78	840 11	112 60	1,302 49	904 23
154	Ramsappelle-lez-Nieuport	686 19	1,868 26	238 12	2,792 57	1,938 70
155	Reckem	1,632 87	2,600 90	651 06	4,974 83	3,433 70
156	Reninghe	1,315 69	3,632 97	782 92	5,731 58	3,970 07
157	Reninghelst.	1,388 78	3,819 15	496 05	5,703 98	3,959 99
158	Rolleghem	1,429 68	2,385 24	615 20	4,430 12	3,075 55
159	Rolleghem-Cappelle	934 09	1,287 56	288 93	2,530 58	1,756 82

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1868.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION			Total.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866.
		FOCIERS, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands am- bulants, les bateliers et les sociétés anonymes.		
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE (suite):

160	Boxem	551 25	572 71	128 02	1,051 98	750 55
161	Ruddervoorde	2,681 83	5,650 45	1,095 95	9,428 23	6,545 41
162	Rumbeke.	4,082 03	7,326 17	1,550 57	13,545 67	9,403 88
163	Ruyssedele	5,750 04	7,430 97	2,051 00	15,218 01	10,565 51
164	Saint-André.	2,250 36	5,242 97	616 50	6,109 83	4,241 67
165	Saint-Genois.	2,520 87	4,116 88	1,305 96	8,040 71	5,582 16
166	Saint-Georges (Bruges)	1,375 27	1,573 12	448 43	3,393 82	2,356 11
167	Saint-Georges-lez-Nieuport.	175 82	577 24	99 14	850 20	590 24
168	Saint-Jacques-Cappelle	145 90	372 16	12 75	530 81	368 51
169	Saint-Jean	742 70	1,454 54	204 56	2,381 60	1,053 59
170	Saint-Michel	1,810 40	2,058 30	477 32	5,240 02	3,041 97
171	Saint-Pierre-Cappelle.	253 84	624 79	115 45	972 06	074 84
172	Saint-Pierre-sur-la-Digue	1,514 19	2,471 08	542 90	4,528 84	3,144 08
173	Saint-Ricquiers.	210 50	048 55	37 00	905 74	628 80
174	Sainte-Croix.	1,702 75	3,211 44	528 56	5,242 75	3,630 70
175	Schoore	565 50	910 47	188 11	1,464 08	1,016 42
176	Schuyffers-Cappelle	1,047 01	1,489 26	287 75	2,824 02	1,960 54
177	Slype.	997 91	1,955 64	536 71	3,288 26	2,282 83
178	Snaeskerke	457 91	1,053 56	184 22	1,654 69	1,148 75
179	Snelleghem	506 52	1,142 04	181 42	1,850 58	1,270 86
180	Staden	2,655 55	5,058 87	1,506 21	9,078 61	6,719 23
181	Stalhille	515 04	1,484 41	585 21	2,581 56	1,635 56
182	Stavelo	830 00	2,583 84	438 00	3,872 59	2,688 49
183	Stene.	494 81	1,028 73	178 90	1,702 44	1,181 89
184	Steenkerke	551 41	1,619 64	182 77	2,353 82	1,620 22
185	Stuyvekenskerke	251 21	859 75	75 58	1,184 52	822 55
186	Sweveghem.	2,861 11	5,875 30	1,099 98	9,856 39	6,828 77
187	Swevezele	5,370 51	6,857 32	1,516 27	11,750 10	8,157 33
188	Syssele	1,558 03	2,008 76	917 94	4,264 73	2,960 75
189	Thielt.	12,058 80	16,292 52	4,768 23	33,099 55	22,978 88
190	Thourout.	7,872 64	10,442 40	3,292 39	21,607 52	15,000 70
191	Tieghem.	1,153 38	2,273 80	401 02	3,827 20	2,656 98
192	Uytkerke.	567 32	1,316 55	209 84	2,093 71	1,455 53
193	Varsenaere	741 24	1,484 39	214 10	2,459 73	1,693 75

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION			Total.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866.
		FORCÉMENT, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands am- bulants, les boutelliers et les sociétés anonymes.		
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE (SUITE).

194	Vichte	647 94	1,592 70	200 65	2,441 27	1,604 82
195	Vinckem	500 37	1,407 78	338 48	2,266 63	1,575 58
196	Vive-Saint-Bavon	1,040 27	2,000 82	311 64	3,352 73	2,327 58
197	Vive-Saint-Éloy	1,056 86	1,705 05	614 10	3,465 99	2,406 21
198	Vladsloo	1,549 55	2,285 15	560 76	4,195 44	2,912 62
199	Vlamertinghe	2,066 19	4,632 53	770 74	7,460 26	5,185 42
200	Vlisseghe	493 44	1,459 48	257 68	2,170 60	1,506 90
201	Voormezele	897 »	2,086 54	541 25	3,524 57	2,308 04
202	Wacken	3,055 91	5,211 21	1,170 98	7,438 10	5,163 79
203	Waereghem	4,514 48	9,329 58	1,961 81	15,805 87	10,972 99
204	Wacmaerde	775 74	1,591 26	253 15	2,398 15	1,064 88
205	Wardamme	657 99	1,045 16	130 05	1,833 18	1,272 66
206	Warneton	4,035 77	6,686 40	2,150 29	12,872 46	8,956 52
207	Watou	2,185 21	5,172 06	935 93	8,291 80	5,756 40
208	Wenduyne	127 57	256 85	48 04	432 46	500 25
209	Wercken	898 95	1,581 52	298 74	2,779 21	1,929 45
210	Wervicq	7,245 05	11,296 05	5,064 67	21,603 77	14,998 11
211	Westcappelle	1,045 »	2,409 38	410 22	3,862 60	2,681 55
212	Westende	319 82	901 84	119 84	1,341 50	951 52
215	Westkerke	748 95	1,282 65	456 56	2,468 16	1,715 48
214	Westoutre	659 06	1,792 99	211 52	2,555 57	1,772 78
215	West-Roosebeke	1,615 94	3,108 27	785 17	5,507 58	3,825 42
216	West-Vleteren	909 40	2,276 11	322 68	3,508 19	2,455 51
217	Wevelghem	2,373 04	4,805 47	1,319 09	8,497 60	5,899 55
218	Wielsbeke	1,090 05	1,664 55	328 54	3,082 92	2,140 27
219	Wilskerke	166 30	459 25	45 70	649 25	450 72
220	Winkel-Saint-Éloy	1,898 92	2,517 77	566 77	4,985 46	3,459 69
221	Woesten	549 76	1,105 14	251 22	1,904 12	1,321 90
222	Woumen	1,865 98	5,669 29	845 22	6,378 49	4,428 17
225	Wulpen	451 96	1,447 58	271 72	2,171 26	1,507 57
224	Wulverghem	408 44	604 68	99 15	1,112 25	772 16
225	Wulveringhem	848 59	2,101 51	497 84	3,447 94	2,395 68
226	Wynghene	5,464 57	7,672 »	1,996 39	15,152 96	10,505 84
227	Wyschape	1,618 45	3,450 13	546 52	5,614 88	3,898 05

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1868.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION			Total.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marebonds em- buisés, les hâteliers et les sociétés anonymes.		
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE (SUITE).

228	Zande	577 11	824 24	110 52	1,511 87	910 75
229	Zandvoorde (Bruges)	415 07	819 21	101 07	1,426 25	990 15
230	Zandvoorde (Ypres)	484 56	904 21	158 52	1,527 09	1,060 16
231	Zarren	1,815 42	2,822 77	698 85	5,335 04	5,705 77
232	Zedelghem	1,852 56	2,824 35	602 85	5,259 56	5,651 57
233	Zerkeghem	493 85	918 73	291 28	1,705 84	1,182 87
234	Zevcote	581 57	1,151 16	252 84	1,965 57	1,564 57
235	Zillebeke	1,507 01	2,608 48	250 02	4,296 01	2,982 44
236	Zoetenaye	15 23	50 66		71 89	49 91
237	Zonnebeke	1,428 70	5,008 02	576 87	5,013 59	5,480 61
238	Zuydschote	468 66	1,096 35	510 82	1,875 85	1,502 27
239	Zuyenkerke	667 46	1,501 31	181 47	2,350 24	1,651 62
	TOTAL POUR LA PROVINCE.	374,086 72	678,677 67	154,122 22	1,206,886 61	857,865 56

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

1	Adegem	2,595 61	4,702 68	591 61	7,977 90	5,558 54
2	Aelre	4,208 18	9,176 98	2,350 57	15,735 73	10,924 50
3	Afsné	549 52	888 60	151 69	1,369 81	950 97
4	Amougies	405 67	855 06	66 66	1,365 59	947 90
5	Appels	751 49	1,610 50	427 95	2,789 94	1,936 88
6	Appelterre-Eychem	607 80	1,487 20	224 21	2,519 21	1,610 08
7	Aspelaère	656 86	1,277 06	288 55	2,222 45	1,542 90
8	Asper	1,157 55	2,222 01	452 62	5,831 96	2,660 28
9	Assenede	5,588 26	7,116 56	1,945 42	12,650 24	8,782 24
10	Astene	967 89	1,995 84	175 12	5,156 85	2,177 71
11	Audegem	1,085 65	2,252 98	604 42	5,921 05	2,722 15
12	Audenhove-Saint-Géry	422 04	957 09	124 76	1,505 80	1,044 05
13	Audenhove-Sainte-Marie	1,046 52	2,100 60	575 02	5,519 04	2,445 67
14	Auwegem	745 05	2,055 76	445 42	5,240 25	2,249 48
15	Aygem	757 04	1,586 54	299 05	2,617 51	1,817 17

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1905, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1906.
		FOUCIERS, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands am- bulateurs, les hôteliers et les sociétés anonymes	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

16	Bachte-Marie-Leerne	1,004 05	1,902 87	550 07	3,517 80	2,505 40
17	Baelegem	1,185 56	1,008 41	010 18	3,793 95	2,655 80
18	Baerdegem	481 28	891 06	207 96	1,670 00	1,160 ..
19	Baesrode	2,116 89	3,581 56	1,328 53	7,026 78	4,878 24
20	Baevegem	401 58	933 75	450 55	1,771 86	1,250 09
21	Baeyghem	555 78	809 01	118 21	1,341 ..	950 07
22	Bambrugge	375 47	483 84	130 23	987 54	685 59
23	Bassevelde	2,725 47	5,875 89	931 20	9,532 65	6,617 00
24	Beirlegem	512 87	645 04	155 08	1,112 70	772 54
25	Belcele	2,901 35	6,161 00	1,061 58	10,183 90	7,070 09
26	Bellem	1,282 12	2,622 80	565 04	4,469 96	5,105 20
27	Berchem	1,704 42	3,107 25	1,026 48	5,028 15	4,115 52
28	Berlaere	2,171 47	4,567 90	1,257 18	7,996 55	5,551 40
29	Bevere	1,580 35	2,504 77	1,158 30	5,333 48	5,702 69
30	Beveren	6,561 05	15,068 28	2,961 16	23,400 49	16,507 95
31	Borsbeke	583 76	1,110 71	234 04	1,929 41	1,559 46
32	Bottelaere	779 09	1,428 10	342 05	2,550 14	1,770 40
33	Bouchaute	1,405 07	5,650 66	638 73	5,772 06	4,007 17
34	Boucle-Saint-Blaise	355 05	1,005 40	180 42	1,510 56	1,054 95
35	Boucle-Saint-Denis	428 15	1,049 41	141 84	1,619 40	1,124 24
36	Buggenhout	2,108 74	5,855 40	1,276 22	7,240 36	5,026 51
37	Burght	1,125 40	2,246 25	855 ..	4,202 65	2,917 65
38	Burst	472 16	803 54	368 67	1,703 37	1,182 54
39	Calcken	3,586 50	6,190 58	1,257 73	10,814 41	7,507 75
40	Calloo	1,096 08	5,151 19	682 47	7,829 74	5,435 68
41	Caprycke	2,045 07	6,015 85	1,402 16	10,365 08	7,194 42
42	Cherscamp	517 64	1,100 25	252 43	1,870 50	1,298 45
43	Clinge (La)	787 26	1,805 87	347 97	3,051 10	2,104 50
44	Cluysen	1,085 56	2,294 01	351 65	3,729 02	2,588 82
45	Cruybeke	2,150 45	4,692 72	1,106 63	7,958 80	5,525 28
46	Cruyshautem	3,845 47	7,852 80	1,053 89	13,552 16	9,269 54
47	Dacknam	337 20	865 57	133 90	1,554 07	926 58
48	Deftinge	575 87	1,307 01	196 25	2,077 13	1,442 02
49	Denderbelle	655 73	1,452 51	354 27	2,442 51	1,605 68

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1868.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION			Total.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866.
		VONCIERS, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE	DES PATENTES, non compris les marchands em- butants, les bateliers et les sociétés anonymes		
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

50	Denderhautem	1,253 03	2,650 72	660 54	4,564 29	3,168 69
51	Denderleeuw.	820 23	1,580 82	575 58	2,976 45	2,066 54
52	Denderwindeke.	1,106 63	3,040 41	442 15	4,649 21	3,227 65
53	Destelbergen.	2,822 23	5,462 58	1,076 70	9,361 40	6,490 02
54	Desteldonck.	871 13	2,016 71	209 13	5,096 97	2,150 05
55	Deurle.	789 78	1,756 26	920 81	2,766 85	1,920 85
56	Deynze	5,744 60	9,576 56	5,790 10	19,111 26	13,267 71
57	Dickele.	107 33	559 41	20 32	476 06	550 50
58	Dickelvenne.	920 87	1,633 54	530 59	2,874 80	1,995 79
59	Doel	1,520 23	3,004 88	492 00	5,018 01	3,483 68
60	Edelaere	187 01	328 83	98 45	614 80	426 88
61	Eecke.	1,360 26	2,596 03	853 50	4,789 85	3,523 28
62	Eenaeme.	986 89	1,408 16	325 54	2,720 59	1,888 73
63	Elene.	410 21	675 67	150 14	1,210 02	844 20
64	Elssegem	998 72	1,544 88	274 20	2,817 80	1,956 22
65	Elst	559 81	1,035 96	191 65	1,787 42	1,240 89
66	Elversele.	1,060 09	2,383 20	531 75	3,975 11	2,759 66
67	Erembodegem	1,657 25	5,179 15	959 89	5,796 25	4,023 96
68	Erondegem	551 40	868 55	206 92	1,666 87	1,115 55
69	Erpe	870 84	1,820 05	513 74	3,210 61	2,228 92
70	Ertvelde	2,024 59	4,220 99	1,044 45	7,289 83	5,060 86
71	Erwetegem	949 08	1,745 28	234 15	2,928 49	2,053 06
72	Esche-Saint-Liévin	1,110 90	2,023 09	520 20	3,654 19	2,556 87
73	Etichove.	1,320 50	2,679 85	552 57	4,552 90	3,160 78
74	Evergem	7,002 67	12,720 50	2,664 87	22,387 84	15,542 45
75	Exaerde	2,723 55	6,224 .	1,085 25	10,032 76	6,965 10
76	Eyne	1,563 90	5,139 25	870 34	5,575 69	3,870 84
77	Gavre.	1,538 27	2,947 45	1,165 67	5,651 59	3,923 59
78	Gentbrugge.	1,840 78	2,930 87	605 60	5,384 25	3,737 94
79	Godveerdegem	257 63	485 90	107 51	850 84	576 80
80	Goefferinge.	271 76	546 56	144 02	962 14	667 95
81	Gontrode.	523 44	656 59	178 94	1,158 77	790 57
82	Gothem.	703 60	1,133 24	209 85	2,047 67	1,421 57
83	Gramme.	303 50	525 97	109 75	941 22	653 43

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands au- bitants, les bateliers et les sociétés anonymes.	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

84	Grembergen	1,655 07	3,250 78	724 57	5,580 02	5,880 10
85	Grimmingen	320 24	714 38	71 09	1,105 71	767 62
86	Grootenberge	462 57	828 66	237 40	1,528 63	1,061 23
87	Gysegem	797 54	1,876 "	400 95	3,074 47	2,151 41
88	Gysenzele	279 32	514 59	107 18	700 89	486 58
89	Haeltert	1,399 14	2,784 87	687 89	4,871 90	5,582 25
90	Haesdonck	1,024 53	5,131 99	965 04	8,019 56	5,567 46
91	Hamme	8,455 07	17,448 04	6,550 16	32,252 17	22,576 71
92	Hansbeke	1,050 36	2,972 48	546 51	5,178 15	5,504 85
93	Hautem-Saint-Liévin	1,056 44	1,859 05	610 12	3,505 59	2,455 70
94	Heldergem	514 15	649 46	126 57	1,090 16	756 85
95	Hemelveerdegem	191 29	400 83	45 55	725 47	505 65
96	Herdersem	559 62	1,160 50	231 60	1,951 61	1,554 88
97	Herzele	1,272 05	2,289 46	601 61	4,255 10	2,952 65
98	Heurne	337 98	762 20	99 55	1,199 51	852 74
99	Heusden	1,787 53	2,923 21	679 49	5,590 25	5,742 09
100	Hillegem	447 54	764 55	226 68	1,458 57	998 71
101	Hofstade	1,505 25	2,345 08	580 40	4,255 75	2,940 59
102	Hoorebeke-Saint-Corneille	504 26	1,145 74	160 18	1,810 18	1,256 69
103	Hoorebeke-Sainte-Marie	835 26	2,162 65	251 35	3,249 22	2,255 72
104	Hundelgem	238 21	519 26	116 97	874 44	607 07
105	Huyse	2,040 98	4,295 84	691 81	7,028 63	4,879 52
106	Iddergem	325 25	815 65	152 62	1,289 52	895 25
107	Idegem	600 65	1,040 98	305 18	1,946 79	1,351 35
108	Impe	571 82	657 09	146 "	1,174 91	815 66
109	Kemseke	1,048 84	2,771 62	490 93	4,311 39	2,995 12
110	Kerkxken	486 80	1,123 17	649 79	2,259 76	1,568 81
111	Kieldrecht	1,828 16	4,881 11	928 90	7,658 17	5,502 69
112	Knesselaere	2,452 75	4,517 49	1,511 39	8,081 61	5,610 54
113	Lacrne	2,027 06	4,580 05	734 99	7,751 10	5,581 09
114	Laethem-Sainte-Marie	274 18	487 08	91 42	852 68	591 96
115	Laethem-Saint-Martin	746 64	1,563 25	190 58	2,506 47	1,740 08
116	Landegem	1,304 51	2,667 51	441 11	4,412 93	3,065 61
117	Landscauter	190 51	424 75	72 65	687 91	477 57

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1868.

N° D'ORDRE	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION			Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866.	
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands an- bulants, les bateliers et les sociétés anonymes.		Total.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (suite).

118	Lebbeke	2,830 85	6,542 57	1,512 23	10,885 65	7,537 20
119	Lede	2,557 06	5,503 33	1,255 01	9,315 40	6,467 08
120	Ledeberg	5,065 44	7,707 43	5,108 59	15,971 46	11,087 95
121	Leerne-Saint-Martin	582 40	1,163 82	261 20	2,007 42	1,393 62
122	Leeuwergem	305 41	571 24	126 76	1,003 41	696 80
123	Lembeke	2,075 0	5,906 43	404 59	6,386 02	4,435 40
124	Lemberge	295 90	567 93	52 02	915 85	635 82
125	Letterhautem	428 44	644 43	150 05	1,208 90	850 26
126	Leupeghem	1,516 74	1,910 10	801 81	4,228 65	2,935 68
127	Liefferingen	85 51	257 08	26 56	369 75	256 69
128	Lierde Sainte-Marie	775 75	1,245 28	276 08	2,297 09	1,595 35
129	Lierde-Saint-Martin	523 84	1,030 18	82 08	1,635 10	1,155 97
130	Loochristy	5,234 28	6,805 67	1,225 65	11,555 60	7,883 65
131	Lootenhulle	1,856 66	2,921 15	517 82	5,295 63	3,676 41
132	Lovendegem	3,367 78	6,138 85	1,221 41	10,728 04	7,447 78
133	Machelen	1,003 13	3,065 78	435 73	5,104 64	3,543 82
134	Maerke-Kerkhem	774 85	1,654 20	196 98	2,626 09	1,823 12
135	Maeter	1,502 38	2,878 04	577 50	4,558 92	3,164 89
136	Maldegem	4,854 96	9,890 61	2,293 21	17,038 78	11,828 92
137	Mariakerke	1,420 40	2,826 05	447 71	4,703 25	3,265 16
138	Massmen-Westrem	1,095 95	1,943 46	360 58	3,599 97	2,358 30
139	Neerbeke	1,358 61	2,281 33	992 61	4,632 55	3,216 08
140	Meerdonck	1,050 72	2,604 07	459 27	4,154 06	2,870 43
141	Meerendré	1,888 37	3,532 57	566 08	5,787 02	4,017 55
142	Meire	1,025 20	1,864 99	396 60	3,286 88	2,281 87
143	Neirelbeke	2,521 57	5,184 60	1,245 46	6,951 63	4,826 07
144	Melden	868 01	1,556 04	265 56	2,690 01	1,868 12
145	Meldert	964 88	1,162 16	470 54	2,597 58	1,803 35
146	Melle	2,322 82	3,056 71	802 90	7,082 43	4,916 87
147	Melscle	2,447 79	6,254 94	727 15	9,429 88	6,546 56
148	Nelsen	458 52	761 27	525 06	1,724 85	1,197 45
149	Mendonck	220 76	656 33	42 05	899 14	624 21
150	Mespelaere	140 70	320 37	41 80	512 02	355 40
151	Meyghem	775 53	1,440 93	290 64	2,507 10	1,740 51

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands am- bulants, les bacheliers et les sociétés anonymes	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

152	Meylegem	205 55	594 52	46 55	646 42	448 77
153	Michelbeke	420 29	761 06	110 52	1,291 67	896 72
154	Middelbourg.	565 82	1,209 26	509 65	2,144 73	1,488 95
155	Moerbeke (Termonde)	2,909 .	6,001 46	1,907 25	10,817 71	7,510 04
156	Moerbeke (Audenarde)	525 01	796 10	154 31	1,455 42	1,010 40
157	Moerzeke.	2,060 85	4,265 91	817 77	7,144 53	4,959 99
158	Mooreghem	520 46	848 75	145 52	1,525 53	1,057 69
159	Moorsel	1,615 54	2,452 28	709 08	4,776 90	3,316 29
160	Moortzele	407 80	751 48	126 .	1,265 57	878 46
161	Mullem	285 08	787 44	170 10	1,241 52	861 91
162	Munte.	536 54	956 51	149 56	1,022 61	1,126 47
163	Munckzwalm	406 24	977 75	246 85	1,030 80	1,152 16
164	Nazareth.	2,788 68	6,808 17	1,091 11	10,687 96	7,419 96
165	Nederboulacre	555 18	691 82	267 08	1,494 08	1,057 24
166	Nederbrakel.	2,121 55	4,545 21	1,680 59	8,147 15	5,656 04
167	Neder-Eename	508 80	626 15	60 67	995 62	691 19
168	Neder-Hasselt	453 20	994 10	126 58	1,553 97	1,078 82
169	Neder-Zwalm-Hermelghem	621 47	1,446 70	474 80	2,543 06	1,765 48
170	Nevele.	3,044 94	5,750 70	1,557 75	10,113 59	7,021 07
171	Neyghem.	214 46	458 64	82 90	756 .	524 84
172	Nieuwenhove	504 75	628 92	45 05	978 70	679 45
173	Nieuwerkerken	1,203 20	2,202 64	492 21	3,898 05	2,706 16
174	Nieuwerkerken	2,295 28	4,846 78	962 54	8,104 40	5,626 56
175	Nokere	620 50	1,754 94	192 52	2,567 96	1,782 77
176	Nukerke	1,287 55	2,515 45	588 04	3,991 02	2,770 71
177	Okegem	298 25	656 07	97 45	1,051 75	750 15
178	Olsene.	1,440 15	2,714 55	699 40	4,854 10	3,369 89
179	Onkerzele	620 21	974 02	165 35	1,757 58	1,220 17
180	Oombergen	335 52	546 45	127 07	1,007 02	699 11
181	Oordegem	1,267 96	2,491 55	521 24	4,280 55	2,971 70
182	Oostacker	5,451 80	12,088 14	2,070 44	20,508 58	14,257 64
183	Oost-Epcloo	1,502 57	2,250 85	485 68	4,057 08	2,802 68
184	Oosterzele	1,480 19	2,593 20	561 56	4,454 95	3,078 90
185	Oostwipkel	689 24	1,257 78	145 29	2,090 31	1,451 17

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1868.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition générale de l'année 1866.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE	DES PATENTES, non compris les marchands ambulans, les hôteliers et les sociétés anonymes.	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

186	Opbrakel	659 57	1,325 11	232 08	2,216 76	1,558 95
187	Opdorp	848 25	1,785 14	395 64	5,027 05	2,101 47
188	Ophasselt	675 65	1,267 75	225 88	2,167 26	1,504 50
189	Orroir	353 11	642 84	105 80	1,099 81	763 55
190	Ottergem	220 08	561 45	59 47	641 "	445 01.
191	Oultre	704 57	1,640 74	345 52	2,690 65	1,874 18
192	Overboelaere	1,074 54	1,800 90	660 50	5,593 85	2,496 55
193	Overmeire	2,192 42	4,206 56	919 77	7,518 55	5,080 80
194	Oycke	752 74	1,404 01	275 50	2,452 25	1,688 55
195	Paricke	311 51	684 62	592 55	1,588 06	964 06
196	Paulaethem	94 55	282 41	51 55	408 40	285 50
197	Peteghem (Audenarde)	1,602 45	2,971 86	568 75	4,045 06	5,451 65
198	Peteghem (Deynze)	1,067 75	1,807 69	468 07	5,454 41	2,584 20
199	Poesele	465 05	765 01	86 06	1,514 72	912 75
200	Pollaere	257 70	600 16	79 17	997 05	692 17
201	Pouques	935 96	1,735 07	551 20	3,000 25	2,082 87
202	Quaremont	818 77	1,420 82	169 67	2,409 26	1,672 50
203	Ressegem	446 57	745 47	158 60	1,550 64	957 66
204	Ronsele	585 58	598 16	48 50	1,052 24	716 62
205	Rooborst	540 01	657 80	204 50	1,212 21	841 56
206	Roosebeke	188 48	405 58	82 40	676 26	469 48
207	Rupelmonde	3,558 04	4,598 21	2,118 58	10,054 65	6,980 28
208	Russignies	484 77	795 40	80 07	1,560 24	950 57
209	Ruyen	1,071 82	1,714 82	559 51	3,546 15	2,525 02
210	Saffelaere	2,257 60	4,704 80	898 29	7,840 69	5,445 28
211	Saint-Antelinckx	590 04	550 19	90 99	1,040 22	722 16
212	Saint-Denis-Westrem	1,555 71	5,255 06	605 60	5,572 37	5,729 69
213	Sainte-Marguerite	564 27	1,517 57	210 99	2,092 65	1,452 78
214	Saint-Gilles-lez-Termonde	1,751 69	3,848 79	829 22	6,409 70	4,449 84
215	Saint-Gilles-Waes	5,215 28	8,058 59	1,480 24	15,663 11	9,485 41
216	Saint-Jean-in-Eremo	470 61	879 06	116 10	1,465 77	1,017 59
217	Saint-Laurent	2,261 54	4,740 11	751 18	7,752 85	5,582 29
218	Saint-Paul	1,559 51	5,861 71	622 58	6,045 60	4,195 68
219	Santbergen	452 10	1,020 97	177 91	1,650 98	1,146 17

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1864.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PÉRSOINELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands am- bulants, les bacheliers et les sociétés anonymes	Total.	
1	2	3	4	5	6	7

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

220	Sarlardinghe	715 10	1,263 04	256 11	2,232 94	1,550 19
221	Schelderode	546 53	1,502 04	297 98	2,146 53	1,490 21
222	Scheldewindeke	987 80	2,068 15	523 05	3,579 06	2,545 80
223	Schellebelle	1,301 41	2,022 26	737 90	4,061 66	2,819 75
224	Schendelbeke	552 54	958 57	101 51	1,702 02	1,182 02
225	Schoorisse	1,074 93	2,668 40	377 56	4,120 89	2,860 87
226	Séeverghem	872 45	1,808 42	512 75	3,183 02	2,210 18
227	Segulsem	822 84	1,711 95	237 00	2,771 88	1,934 34
228	Selzaete	2,442 26	6,625 54	1,817 49	10,885 29	7,556 95
229	Semmerzacke	501 04	1,151 11	233 24	1,885 99	1,309 32
230	Seven-Eecken	1,881 87	3,932 73	821 81	6,636 41	4,007 25
231	Sinay	3,287 52	7,292 30	1,375 32	11,955 23	8,299 74
232	Sleydinge	4,109 68	7,985 33	1,399 97	13,495 "	9,368 71
233	Smeerhebbe-Vloersegem	252 40	487 98	81 77	802 15	556 88
234	Smetlede	380 74	706 31	148 28	1,235 33	857 61
235	Somergem	4,809 10	8,420 18	1,624 78	14,865 06	10,318 46
236	Sottegem	5,554 45	5,490 83	2,400 72	11,426 "	7,952 33
237	Steenhuyze-Wynhuyze	1,020 35	1,861 73	414 96	3,306 24	2,295 31
238	Stekene	4,320 76	9,432 06	2,101 62	15,953 44	11,075 44
239	Strypen	880 92	1,108 73	489 75	2,569 38	1,785 75
240	Sulscique	601 00	922 78	114 97	1,638 44	1,158 16
241	Swynaerde	1,719 38	3,294 72	591 50	5,405 00	3,732 76
242	Synghem	1,235 58	2,616 45	686 65	4,538 64	3,150 88
243	Thielrode	1,506 47	3,324 23	741 00	5,572 50	3,868 40
244	Tronchiennes	4,358 07	9,635 01	1,782 50	15,775 58	10,951 97
245	Ursel	1,615 06	2,750 28	567 64	4,912 98	3,410 76
246	Uytbergen	585 31	840 17	233 75	1,670 21	1,159 52
247	Velsicque-Ruddersbove	1,229 06	2,356 78	513 32	4,079 76	2,852 31
248	Verrebroeck	872 68	2,119 65	253 33	3,245 68	2,253 27
249	Viane	811 31	1,582 41	223 23	2,416 94	1,677 95
250	Vinderbaute	731 22	1,419 83	162 02	2,315 07	1,605 82
251	Vleckem	115 05	322 42	38 28	476 65	350 91
252	Vlierzeele	670 36	1,454 29	314 48	2,448 13	1,699 58
253	Volkegem	364 93	550 03	67 10	982 08	681 79

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1868.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands am- bulants, les bateliers et les sociétés anonymes.	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

254	Voorde	428 05	1,101 48	227 23	1,756 76	1,219 60
255	Vosselaere	540 35	1,439 74	159 40	2,145 53	1,489 50
256	Vracene	2,932 27	7,111 05	1,441 87	11,485 19	7,975 45
257	Vurste	702 24	1,326 01	289 93	2,518 18	1,609 36
258	Vynckt	1,584 71	2,435 15	450 99	4,470 85	3,105 81
259	Wachtebeke	2,700 84	6,208 02	1,654 78	10,545 64	7,519 77
260	Waerbeke	159 61	524 40	50 66	494 70	543 48
261	Waeschoot	4,646 70	6,692 46	1,588 77	12,927 95	8,975 03
262	Waesmunster	4,806 58	8,099 04	2,109 57	15,074 99	10,465 59
263	Wannegem-Lede	802 »	1,756 80	555 95	2,914 75	2,023 51
264	Wanzele	254 31	477 90	112 80	845 07	586 68
265	Waterland-Oudemans	560 »	1,497 97	211 51	2,269 48	1,575 55
266	Watervliet	1,358 10	4,106 06	710 56	6,154 78	4,272 87
267	Welden	560 39	1,546 20	197 38	2,105 97	1,460 65
268	Welle	500 59	1,142 04	236 46	1,959 99	1,346 81
269	Wetteren	8,988 58	13,382 87	4,759 86	27,111 11	18,821 49
270	Wichelen	2,552 48	4,557 78	1,106 22	8,076 48	5,606 98
271	Wiere	908 84	1,780 01	475 74	3,173 59	2,205 22
272	Wondelgem	1,214 55	2,910 84	285 46	4,408 65	3,060 64
273	Wontergem	653 95	960 62	116 80	1,751 57	1,201 98
274	Wortegem	1,505 28	2,881 56	451 08	4,027 92	3,421 14
275	Woubrechtgem	380 15	601 52	137 54	1,119 01	776 86
276	Wynckel	1,352 89	5,090 87	684 95	5,128 71	3,560 55
277	Zele	7,654 01	17,012 21	5,500 94	29,976 16	20,810 51
278	Zeveren	480 02	977 59	107 21	1,564 62	1,086 21
279	Zonnegem	256 18	476 47	57 90	770 55	534 94
280	Zulte	890 42	2,112 19	299 45	3,302 06	2,292 41
281	Zwyndrecht	2,022 75	4,666 89	812 48	7,502 12	5,208 24
TOTAL POUR LA PROVINCE		384,616 50	761,799 34	174,568 77	1,320,784 61	916,955 38

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1886.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands am- bulants, les bûteillers et les sociétés anonymes.	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT.

1	Acoz	1,242 05	1,946 04	1,587 98	4,776 07	3,315 72
2	Aiseau	2,490 42	2,040 52	1,015 51	6,153 45	4,271 94
3	Anderlues	1,085 46	5,356 25	1,285 10	6,606 81	4,586 68
4	Angré	907 27	1,025 40	812 07	5,345 43	2,522 52
5	Angreau	454 05	643 27	254 07	1,312 59	911 25
6	Anserœul	1,094 94	1,559 50	584 21	3,018 05	2,095 05
7	Antoing	3,426 48	5,455 59	2,269 "	11,150 87	7,741 55
8	Anvaing	908 72	1,470 81	560 48	2,850 01	1,964 69
9	Arbres-Ponchau	285 51	400 14	250 22	922 87	640 60
10	Arc-Ainières	941 51	1,444 45	254 48	2,620 44	1,819 20
11	Arquennes	1,783 07	2,103 24	905 73	4,792 04	3,526 80
12	Asquillies	125 98	580 24	114 26	620 48	430 76
13	Athis	453 07	1,021 21	188 92	1,664 10	1,155 28
14	Attre	529 92	1,000 47	378 64	1,909 03	1,325 32
15	Aubechies	225 75	514 08	73 40	811 21	565 17
16	Audregnies	1,033 72	1,605 60	468 45	5,107 75	2,157 51
17	Aulnois	571 51	757 16	528 21	1,456 88	1,011 42
18	Autrepepe	227 84	584 80	148 42	761 15	528 42
19	Bailleux	891 29	1,161 44	481 34	2,554 07	1,750 24
20	Baillevre	194 65	554 75	159 48	668 88	464 56
21	Bailleul	515 46	824 53	150 18	1,468 17	1,019 26
22	Baisieux	561 49	1,147 48	192 12	1,901 09	1,319 80
23	Barbançon	745 90	1,258 00	425 55	2,429 52	1,686 66
24	Barry	545 32	759 18	219 85	1,504 53	1,044 56
25	Basècles	1,693 65	1,605 05	1,777 61	5,076 27	3,524 15
26	Bassilly	931 85	1,542 33	297 72	2,771 90	1,924 35
27	Battignies	881 44	1,948 35	639 29	3,469 08	2,408 36
28	Baudour	2,865 57	6,312 10	2,138 16	11,315 85	7,855 85
29	Bauffe	641 06	1,088 07	268 59	1,997 72	1,386 89
30	Baugnies	574 97	850 09	280 52	1,685 38	1,170 05
31	Beauwelz	401 46	802 77	554 57	1,538 80	1,068 29
32	Béclers	841 55	1,700 67	211 88	2,754 10	1,911 99
33	Bellecourt	270 60	577 96	244 54	1,092 90	758 75
34	Belœil	2,525 42	3,596 03	1,411 94	7,533 39	5,229 95

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1868.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands em- ballants, les bûcheriers et les sociétés anonymes.	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

55	Bernisart	954 24	1,086 14	616 56	5,256 74	2,247 06
56	Bersillies-l'Abbaye.	300 95	401 51	331 32	1,213 56	842 50
57	Bienne-lez-Happart	245 55	590 77	105 22	941 54	655 51
58	Biercée	263 14	551 10	148 59	962 65	668 20
59	Biesme-sous-Thuin.	251 96	254 54	99 48	585 78	406 07
40	Biévène	1,881 01	2,012 50	525 05	5,318 56	5,092 19
41	Blandain	1,219 19	2,875 21	579 04	4,073 44	5,244 47
42	Blaregnies	754 23	1,424 05	559 09	2,517 37	1,747 03
45	Blaton	1,700 01	2,218 25	1,810 22	5,758 06	5,983 56
44	Blaugies	1,047 69	2,515 97	481 58	5,845 04	2,667 97
45	Bléharis.	880 11	1,659 28	556 45	3,075 84	2,155 30
46	Blicquy	1,084 15	1,900 70	466 55	3,451 47	2,596 15
47	Boignée	299 58	454 58	271 22	1,025 58	711 85
48	Bois-de-Lessines	1,052 10	1,463 14	299 18	2,794 42	1,959 98
49	Bois-d'Haine.	804 82	996 57	418 95	2,220 54	1,541 44
50	Bouffoulx.	2,085 99	3,751 61	1,907 06	7,782 66	5,405 "
51	Bougnies.	271 56	554 69	102 34	908 59	650 78
52	Bouliers	442 78	685 27	585 02	1,511 07	1,049 04
53	Boussoit	417 05	974 17	159 71	1,550 95	1,062 85
54	Boussu	6,288 60	10,926 61	5,780 14	20,995 55	14,575 71
55	Boussu-lez-Walcourt.	647 28	908 26	406 94	2,052 48	1,424 90
56	Bouvignies	471 57	894 02	160 29	1,525 88	1,059 52
57	Braffe.	514 25	852 70	198 56	1,565 29	1,086 68
58	Braine-le-Comte	6,655 82	15,404 25	5,506 06	25,545 01	16,345 78
59	Brasmenil	672 65	1,177 64	255 64	2,085 91	1,446 75
60	Bray	245 54	467 90	88 20	799 44	555 "
61	Brugelotte	1,628 97	3,268 77	1,084 82	5,982 56	4,155 30
62	Bruyelles.	681 54	897 42	251 54	1,810 50	1,256 77
65	Brye	276 06	522 48	121 72	920 26	638 88
64	Buissonal.	492 80	649 44	155 50	1,297 54	900 80
65	Bury	657 54	1,551 74	590 64	2,550 72	1,658 20
66	Buvrines	972 41	2,296 84	675 94	3,045 10	2,758 89
67	Buzet	454 45	581 57	174 24	1,210 26	840 21
68	Callenelle	545 12	797 66	264 20	1,605 07	1,114 50

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION			Total.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866
		FORCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands au- bulants, les bateliers et les sociétés anonymes.		
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

69	Calonne	755 08	902 50	440 54	2,075 92	1,441 18
70	Cambron-Casteau	542 85	755 51	244 70	1,542 84	1,071 09
71	Cambron-Saint-Vincent	809 91	1,157 27	420 55	2,477 75	1,720 15
72	Carnières	1,571 29	2,455 25	929 76	4,956 50	5,420 95
73	Casteau	1,186 28	2,352 02	500 87	4,010 17	2,790 25
74	Celles	1,156 26	2,753 95	528 57	4,418 76	5,067 66
75	Chapelle-à-Oie	565 20	514 56	120 79	998 55	695 09
76	Chapelle-à-Wattines	887 85	1,256 46	240 00	2,374 50	1,648 52
77	Chapelle-lez-Herlaimont	1,472 76	5,105 59	1,056 55	5,672 88	5,958 51
78	Châtelet	6,910 54	15,714 .	6,979 75	29,604 27	20,552 35
79	Châtelineau	6,125 68	8,040 71	4,975 95	19,140 52	15,287 89
80	Chaussée-Notre-Dame	764 56	1,145 44	256 92	2,166 72	1,504 21
81	Chercq	1,068 54	1,551 65	675 52	3,295 29	2,287 71
82	Chièvres	2,727 07	5,405 25	1,907 51	10,057 61	6,968 46
85	Cipty	381 28	911 69	160 95	1,462 92	1,015 61
84	Cordes	508 48	458 65	64 52	831 65	577 56
85	Couillet	5,331 88	6,797 59	2,504 48	14,655 95	10,175 29
86	Courcelles	5,540 77	6,545 41	2,295 05	11,977 25	8,515 04
87	Cour-sur-Heure	172 94	322 65	85 05	580 60	405 07
88	Croix-lez-Rouveroy	194 85	515 20	83 72	791 77	549 67
89	Cuesmes	3,451 25	8,159 50	2,207 26	15,797 81	9,578 95
90	Dampremy	2,580 14	6,594 10	2,241 02	11,415 55	7,924 04
91	Dergneau	420 58	545 79	80 05	1,055 20	752 56
92	Deux-Acren	1,878 45	2,666 15	677 79	5,222 37	5,025 55
93	Donstienne	255 11	595 54	81 02	907 47	650 .
94	Écaussinnes-d'Enghien	5,000 07	5,162 52	2,452 87	10,595 26	7,555 60
95	Écaussinnes-Lalaing	761 50	1,344 75	492 51	2,598 54	1,804 .
96	Ellezelles	2,624 05	3,029 24	940 50	7,195 79	4,904 18
97	Ellignies-lez-Frasnes	121 58	225 08	50 80	397 26	275 79
98	Ellignies-Sainte-Anne	1,115 97	1,418 22	456 56	2,988 75	2,074 90
99	Étougues	2,785 79	5,584 55	1,752 12	9,900 24	6,875 10
100	Épinois	354 48	797 55	76 19	1,228 20	852 66
101	Erbaut	258 07	391 21	85 55	754 65	510 01
102	Erbiseoul	308 78	505 04	220 62	1,124 44	780 65

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1868.

N° D'ORDRE	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION			Total.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands am- bulants, les hôteliers et les sociétés anonymes.		
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (suite).

103	Ere	641 75	904 20	123 38	1,669 31	1,158 89
104	Erpion	207 28	351 36	129 06	688 60	478 05
105	Erquelines	473 20	1,630 64	658 10	2,742 03	1,003 61
106	Erquenne	418 10	817 49	163 30	1,398 89	971 16
107	Escanaffe	1,161 31	2,282 50	537 97	4,001 78	2,778 18
108	Espéchin	880 49	1,105 20	245 34	2,310 12	1,610 02
109	Esquelmes	234 74	514 68	38 31	787 06	547 03
110	Estaimbourg	766 55	1,821 53	445 58	3,033 40	2,105 04
111	Estaimpuis	884 69	1,326 03	383 13	2,593 87	1,802 14
112	Estinnes-au-Mont	978 01	1,800 68	1,158 38	3,943 07	2,738 01
113	Estinnes-au-Val	732 06	1,304 15	476 25	2,563 06	1,770 37
114	Eugies	888 04	2,650 13	622 69	4,166 86	2,892 78
115	Everbecq	1,807 93	2,473 30	626 70	4,909 93	3,408 03
116	Evregniés	646 90	872 15	181 26	1,700 40	1,180 48
117	Familleureux	752 69	918 62	284 56	1,955 87	1,337 83
118	Farciennes	1,814 72	4,206 86	1,000 25	7,021 81	5,291 53
119	Faurœulx	249 08	347 41	154 76	651 25	446 31
120	Fayt-le-Franc	456 72	873 78	295 57	1,620 07	1,124 71
121	Fayt-lez-Seneffe	2,596 77	4,208 02	2,051 52	8,657 21	6,010 14
122	Felny	2,436 09	4,118 87	1,282 64	7,837 60	5,441 14
123	Fleurus	4,300 18	8,398 67	2,531 80	15,320 03	10,636 14
124	Flobecq	2,910 33	4,598 90	1,689 02	8,998 27	6,246 92
125	Fontaine-Valmont	553 06	916 96	395 57	1,865 59	1,293 16
126	Fontenoy	201 33	361 91	69 06	722 52	501 60
127	Forchies-la-Marche	851 50	1,268 15	568 73	2,688 38	1,866 37
128	Forest	556 13	804 97	245 60	1,606 70	1,115 43
129	Forges	433 12	1,188 24	352 08	2,153 44	1,494 99
130	Fouleng	273 86	505 50	82 55	661 91	459 52
131	Frasnes-lez-Buissenal	3,049 80	4,208 40	1,533 52	8,791 81	6,103 59
132	Frasnes-lez-Gosselies	1,509 97	2,634 18	1,221 10	5,385 34	3,738 69
133	Froid-Chapelle	1,182 65	2,448 30	1,122 23	4,753 47	3,300 03
134	Froidmont	737 49	1,134 43	204 83	2,126 75	1,476 46
135	Froyennes	1,429 00	2,548 10	378 61	4,356 70	3,024 58
136	Gages	315 18	566 36	201 64	1,083 38	752 12

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1865.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands am- bulants, les bateliers et les sociétés anonymes.	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

137	Gallaix	270 90	317 24	115 51	705 74	488 56
138	Gaurain-Ramecroix	2,085 04	2,128 55	895 16	5,108 55	3,546 52
139	Genly	270 02	806 22	161 90	1,305 13	906 07
140	Gerpennes	1,585 44	3,460 85	1,091 28	6,135 57	4,259 55
141	Ghislenghien	677 99	1,454 78	584 05	2,716 82	1,886 11
142	Ghlin	5,464 64	5,115 47	1,186 95	9,767 04	6,780 62
145	Ghoy	1,097 71	1,847 64	373 36	3,318 71	2,505 97
144	Gibecq	566 25	759 89	148 80	1,255 03	871 20
145	Gilly	7,669 04	10,088 25	6,854 75	33,612 02	25,355 28
146	Givry	1,662 85	2,794 54	970 50	5,427 67	5,768 08
147	Goegnies-Chaussée	570 37	515 41	219 57	1,103 35	765 08
148	Gondregnies	245 02	445 50	40 98	730 40	507 07
149	Gosselies	8,497 15	15,551 50	6,045 17	30,071 06	20,876 81
150	Gottignies	825 05	721 40	241 21	1,786 56	1,240 29
151	Gougnies	405 46	912 61	227 72	1,543 79	1,071 75
152	Gouy-lez-Piéton	2,560 54	5,815 96	1,016 20	7,392 79	5,152 54
155	Gozée	994 05	1,629 18	485 22	3,108 45	2,157 98
154	Grandglise	540 63	748 42	666 04	1,955 09	1,357 29
155	Grandmetz	510 40	686 40	201 25	1,398 05	970 58
156	Grandreng	1,204 19	2,271 14	498 64	4,063 97	2,821 55
157	Grandrieux	585 29	1,045 45	415 58	2,042 32	1,417 85
158	Grosage	422 02	725 36	171 87	1,317 25	914 48
159	Guignies	517 11	621 68	155 94	1,292 73	897 46
160	Hacquegnies	514 25	874 55	549 05	1,737 81	1,206 45
161	Haine-Saint-Paul	1,614 44	1,904 76	2,155 42	5,672 62	5,938 15
162	Haine-Saint-Pierre	1,647 45	3,064 07	1,854 84	6,566 54	4,558 59
165	Hainin	455 02	755 16	162 79	1,350 97	937 89
164	Ham-sur-Heure	1,600 18	2,558 85	1,295 74	5,452 75	3,771 61
165	Hante-Wihéries	577 17	994 65	500 45	1,872 27	1,299 80
166	Harchies	1,056 68	1,442 05	589 05	2,887 78	2,004 80
167	Harmignies	665 06	1,482 70	206 12	2,551 97	1,652 82
168	Harvengt	611 80	1,393 26	215 64	2,218 79	1,540 56
169	Haulchain	507 63	1,007 50	610 45	2,185 56	1,517 29
170	Hautrage	1,275 55	2,662 77	755 78	4,691 88	5,257 27

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1868.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION			Total.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1865
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands am- bulants, les bateliers et les sociétés anonymes.		
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

171	Havay	607 17	1,254 31	551 88	2,455 30	1,705 21
172	Havennes	849 60	1,072 80	401 74	2,324 23	1,615 36
175	Havré	2,445 46	5,058 58	605 25	6,747 29	4,684 21
174	Hellebecq	469 27	764 50	165 07	1,597 53	970 08
175	Hennuyères	897 60	1,250 20	350 27	2,484 07	1,724 55
176	Henripont	192 84	240 75	108 00	551 19	582 66
177	Hensies	1,530 44	2,179 60	1,003 18	4,722 22	5,278 55
178	Heppignies	644 99	822 08	225 50	1,692 57	1,175 04
179	Herchies	1,057 19	2,448 58	607 62	4,755 19	5,290 85
180	Hérinnes	955 10	2,004 30	487 94	5,515 45	2,440 54
181	Herquegies	405 46	494 01	94 41	991 88	688 60
182	Hertain	200 59	461 52	77 80	759 71	515 55
185	Hollain	885 27	1,771 22	485 80	5,140 29	2,180 10
184	Horrues	1,900 25	5,005 48	1,119 60	6,625 51	4,599 52
185	Houdeng-Aimeries	5,250 80	5,088 06	3,765 95	12,104 85	8,405 62
186	Houdeng-Goegnies	2,841 57	5,161 21	2,062 57	10,065 15	6,087 58
187	Houtaing	553 06	853 15	155 95	1,542 16	1,070 62
188	Hoves	1,287 40	2,502 80	468 19	4,258 48	2,956 59
189	Howardries	285 53	415 94	77 56	776 63	559 16
190	Huissignies	858 49	1,072 60	516 83	2,427 92	1,685 55
191	Hyon	1,600 57	2,316 85	571 15	4,288 55	2,977 12
192	Irchonwelz	765 98	1,157 88	269 95	2,171 79	1,507 75
193	Isières	547 99	787 75	166 19	1,501 95	1,042 69
194	Jamioulx	595 54	902 06	417 83	1,913 25	1,328 25
195	Jollain-Merlin	527 62	1,115 01	163 19	1,805 82	1,252 28
196	Joncret	285 81	519 11	94 96	899 88	624 75
197	Jumet	9,526 00	21,916 46	6,576 41	37,618 95	26,116 59
198	Jurbise	641 54	1,282 82	559 47	2,263 83	1,571 63
199	Kain	2,201 65	4,052 78	552 57	6,787 "	4,711 78
200	Labuissière	1,046 82	1,274 68	1,081 50	5,402 80	2,562 54
201	Ladeuze	658 28	1,004 49	489 55	2,152 52	1,494 22
202	Lahamaide	627 67	794 52	185 17	1,607 16	1,115 75
203	Lahestre	1,295 14	2,540 21	797 98	4,653 55	5,216 62
204	Lamain	458 00	904 10	165 96	1,508 06	1,046 95

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION			Total.	Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866.
		FORCÉE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands am- bulants, les détailliers et les sociétés anonymes.		
1	2	3	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

205	Lambusart	540 91	842 69	140 55	1,524 15	910 26
206	Landelies	515 07	1,520 "	518 01	1,060 08	1,360 76
207	Lanquesaint	242 48	448 14	71 42	762 04	520 04
208	Laplaigne	586 00	947 79	501 40	2,035 54	1,415 "
209	Leernes	606 00	1,565 88	512 45	2,574 50	1,787 25
210	Leers-et-Fosteau	281 50	466 67	169 27	917 44	656 92
211	Leers-Nord	555 55	1,068 28	225 06	1,826 89	1,208 29
212	Lens	2,006 61	3,095 88	1,145 50	6,243 99	4,534 80
215	Lesdain	580 51	759 08	147 90	1,287 49	895 82
214	Leugnies	254 75	684 67	215 "	1,152 40	800 04
215	Leval-Chaudeville	412 58	514 47	364 95	1,098 "	762 27
216	Leval-Trahegnies	688 15	1,082 42	456 85	2,227 40	1,546 54
217	Liberchies	574 69	856 60	180 70	1,612 08	1,110 16
218	Ligne	609 88	972 40	584 19	1,966 47	1,365 10
219	Lobbès	2,058 08	3,567 15	1,881 72	7,486 95	5,107 71
220	Lodelinsart	4,246 52	8,681 28	4,282 75	17,210 55	11,048 05
221	Lombise	450 54	785 65	165 77	1,401 76	975 15
222	Lompret	125 20	140 71	91 00	355 81	247 02
225	Loverval	555 15	550 25	149 55	1,052 91	717 08
224	Luttre	804 54	821 28	440 59	2,066 01	1,454 50
225	Macon	625 85	1,249 55	442 46	2,315 86	1,607 75
226	Maffles	927 85	1,548 20	950 65	3,406 66	2,565 02
227	Mainvault	1,098 86	1,674 72	507 42	3,081 "	2,158 94
228	Marbaix	422 21	964 65	280 92	1,667 78	1,157 85
229	Marche-lez-Écaussinnes	1,115 70	1,605 80	582 17	3,299 85	2,290 87
230	Marchienne-au-Pont	6,068 22	17,540 55	6,028 56	50,557 11	21,061 09
231	Marchipont	129 99	198 41	25 67	354 07	245 81
232	Marcinelle	4,045 75	9,788 77	7,896 59	21,729 09	15,085 10
235	Marcq	1,204 47	2,561 01	341 85	3,907 51	2,712 59
254	Marquain	727 06	1,672 62	266 49	2,666 17	1,850 95
235	Masnuy-Saint-Jean	694 25	1,246 40	252 65	2,175 28	1,508 77
256	Masnuy-Saint-Pierre	515 26	584 58	95 14	990 98	687 07
257	Maubray	859 54	1,402 01	415 19	2,674 74	1,856 90
258	Maulde	928 69	1,726 42	458 76	3,115 87	2,161 76

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1868.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION			Total.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands en- balants, les bateliers et les sociétés anonymes.		
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

239	Mourage	371 61	633 37	149 01	1,154 10	801 28
240	Melles	311 45	525 87	85 29	920 61	650 13
241	Nellet	1,061 04	1,460 28	460 60	2,994 01	2,078 55
242	Merbes-le-Château	1,313 41	3,081 44	996 55	5,391 38	3,742 80
243	Merbes-Sainte-Marie	594 28	623 43	184 09	1,201 80	854 55
244	Meslin-L'Évêque	969 07	1,583 37	432 97	3,005 91	2,086 81
245	Mesvin	350 "	671 70	117 15	1,118 85	776 75
246	Mévergnies	442 20	689 91	407 25	1,539 36	1,068 68
247	Mignault	712 13	1,074 22	288 66	2,075 01	1,410 55
248	Molembaix	847 58	1,813 89	266 46	2,927 95	2,032 67
249	Momignies	1,452 30	3,287 13	1,705 17	6,554 02	4,536 50
250	Monceau-Imbrechies	257 02	478 29	248 58	983 89	682 91
251	Monceau-sur-Sambre	2,856 20	6,121 48	2,910 01	11,867 78	8,239 05
252	Montbliart	221 44	319 25	207 26	947 95	658 10
253	Montignies-le-Tilleul	1,454 52	3,432 74	850 29	5,717 35	3,960 10
254	Montignies-lez-Lens	768 23	1,172 03	365 29	2,305 60	1,600 65
255	Montignies-Saint-Christophe	451 40	834 26	252 71	1,518 46	1,054 17
256	Montignies-sur-Roc	698 17	1,250 35	399 05	2,348 47	1,630 39
257	Montignies-sur-Sambre	3,667 45	10,105 14	3,527 22	19,189 79	13,322 25
258	Montrœul-sur-Haine	734 71	1,433 41	306 "	2,464 12	1,731 51
259	Montrœul-au-Bois	599 17	834 44	285 06	1,719 57	1,195 70
260	Mont-Sainte-Aldegonde	271 57	635 95	226 17	1,133 47	786 89
261	Mont-Saint-Aubert	567 03	1,166 60	120 44	1,853 07	1,295 41
262	Mont-Sainte-Genève	534 51	695 41	96 95	1,124 67	780 79
263	Mont-sur-Marchienne	2,238 94	5,996 26	1,585 34	9,620 54	6,678 92
264	Morlanwelz	2,652 08	6,000 27	2,577 72	11,210 07	7,782 43
265	Moulbaix	677 80	716 02	214 55	1,608 15	1,116 45
266	Mourcourt	1,019 66	1,994 55	489 22	3,503 43	2,432 20
267	Moustier	804 93	1,595 67	313 90	2,694 50	1,808 14
268	Naast	862 79	1,595 88	411 35	2,778 20	1,928 73
269	Nalines	1,196 14	3,299 46	886 06	5,282 56	3,756 76
270	Néchin	1,138 37	2,274 98	698 44	4,111 79	2,854 55
271	Neufmaisons	300 54	870 65	211 56	1,472 73	1,022 42
272	Neufvilles	1,450 38	3,042 "	648 53	5,140 91	3,569 "

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1864.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands am- bulants, les bateliers et les sociétés anonymes.	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

275	Nimy-Maisières.	4,174 76	5,815 08	2,025 40	12,015 24	8,541 40
274	Noirchain	521 58	303 06	34 21	740 75	520 51
275	Nouvelles.	197 72	553 51	220 15	951 38	660 48
276	Obaix.	868 25	896 40	316 72	2,081 37	1,444 96
277	Obigies	440 19	974 94	163 20	1,578 33	1,095 75
278	Obourg	1,060 80	1,338 04	685 95	3,082 86	2,140 25
279	Œudeghien	888 62	1,484 81	282 02	2,655 45	1,845 51
280	Ogy	648 72	800 41	140 59	1,697 72	1,178 62
281	Ollignies	920 36	1,400 97	418 70	2,809 03	1,950 13
282	Onnezies.	287 53	466 26	66 76	820 55	569 65
283	Orcq	475 11	1,483 51	137 92	2,096 54	1,455 33
284	Ormeignies	737 01	1,410 10	335 30	2,491 50	1,720 69
285	Ostiches	726 56	1,174 68	202 43	2,105 45	1,460 27
286	Papignies	445 35	539 51	145 93	1,128 79	785 65
287	Pecq	2,286 39	4,066 28	1,137 36	7,490 05	5,199 84
288	Peissant	458 04	796 01	256 85	1,511 81	1,040 55
289	Péronne-lez-Antoing.	725 24	1,074 98	419 94	2,220 16	1,541 51
290	Péronnes-lez-Binche	573 15	1,050 02	367 62	2,170 79	1,513 29
291	Petit-Enghien	1,154 06	1,826 70	535 54	3,296 30	2,288 41
292	Petit-Rœulx	393 53	801 54	166 67	1,361 74	1,084 22
293	Petit-Rœulx-lez-Nivelles.	301 60	470 62	178 73	951 01	660 25
294	Piéton	457 70	1,021 22	360 60	1,839 52	1,277 06
295	Pipaix.	1,061 08	1,827 44	457 24	3,345 76	2,322 74
296	Pommerœul.	1,657 76	2,573 64	734 76	4,966 16	3,447 68
297	Pont-à-Celles	1,710 46	1,701 69	612 96	4,025 11	2,794 57
298	Pont-de-Loup	720 75	2,398 44	436 94	3,556 15	2,468 79
299	Popuelles.	268 98	407 51	112 74	789 25	547 91
300	Pottes.	1,024 82	2,217 22	500 86	3,742 90	2,598 45
301	Presles	760 54	1,964 95	435 91	3,161 40	2,194 76
302	Quartes	201 73	466 29	36 40	724 42	502 92
303	Quévaucamps	1,554 65	1,745 38	1,068 86	4,169 07	2,894 32
304	Quévy-le-Grand	535 04	1,500 93	202 75	2,057 52	1,428 26
305	Quévy-le-Petit	530 68	1,167 40	280 92	1,979 06	1,373 93
306	Quiévrain.	4,474 44	7,718 19	1,915 04	14,107 67	9,794 04

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1868.

N° d'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION			Total.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866.
		PONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands am- bulants, les bacheliers et les sociétés anonymes.		
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

507	Ragnies	557 57	1,253 30	191 45	1,982 32	1,376 20
308	Ramegnies	219 02	403 57	40 80	729 99	506 78
309	Ramegnies-Chin	032 16	1,604 05	277 56	2,553 57	1,758 80
510	Rance	033 95	2,003 46	1,087 10	4,024 51	3,210 50
311	Ransart	1,875 56	2,432 78	959 40	5,265 74	3,035 66
512	Rebaix	695 96	1,175 85	409 43	2,279 22	1,582 31
513	Renlies	665 36	872 37	401 55	1,959 26	1,340 30
514	Ressaix	213 21	650 75	138 24	1,002 20	605 76
515	Rèves	901 24	1,161 59	422 75	2,485 58	1,725 58
516	Rièzes (les)	244 11	597 93	247 23	1,089 27	756 21
317	Robechies	127 98	280 74	49 66	458 38	318 22
318	Roisin	1,412 60	2,329 12	920 20	5,161 92	3,583 59
319	Rongy	1,035 05	1,438 56	497 08	2,900 69	2,076 24
320	Ronquières	896 94	1,423 87	318 07	2,638 88	1,852 "
321	Roucourt	686 60	1,207 42	587 86	2,571 88	1,785 49
322	Rouveroy	549 91	1,186 42	244 32	1,980 65	1,375 04
323	Roux	2,566 56	7,081 87	2,349 18	11,997 61	8,329 16
324	Rumes	2,065 02	2,029 07	652 65	4,745 34	3,294 38
325	Rumelies	592 47	1,021 50	121 52	1,735 49	1,204 84
526	Saint-Amand	800 23	1,312 06	495 97	2,608 26	1,810 75
327	Saint-Denis	864 80	921 31	334 74	2,120 85	1,472 37
328	Saint-Ghislain	10,333 94	10,044 01	4,163 98	25,141 93	17,454 42
529	Saint-Léger	845 "	1,228 72	248 07	2,321 79	1,611 87
530	Saint-Maur	318 90	603 85	42 85	965 58	670 34
331	Saint-Pierre-Capelle	1,167 63	1,726 49	307 98	3,202 10	2,223 01
332	Saint-Remy	282 08	459 71	158 17	899 96	624 78
333	Saint-Sauveur	1,105 27	1,401 51	300 46	2,807 24	1,948 89
334	Saint-Symphorien	1,200 92	2,262 51	703 21	4,166 64	2,892 63
335	Saint-Vaast	4,828 95	7,177 81	5,640 28	17,647 02	12,251 19
336	Salles	246 78	789 09	106 65	1,142 52	793 18
337	Sars-la-Bruyère	535 27	1,214 82	320 77	2,090 86	1,451 55
338	Sars-la-Buissière	542 55	775 77	352 20	1,670 52	1,159 73
339	Seloignes	789 32	1,299 86	604 49	2,693 67	1,870 04
340	Senefle	4,554 62	8,057 95	2,788 80	15,401 44	10,692 22

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N ^o d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION			Total.	Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSOINNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands ambulants, les hôteliers et les sociétés anonymes.		
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

341	Silly	1,006 18	3,015 24	775 34	5,500 76	3,742 46
342	Sirault	1,675 26	3,560 11	976 48	6,211 85	4,512 40
345	Sivry	2,352 11	4,466 05	2,010 65	8,809 41	6,115 80
344	Solre-Saint-Géry	996 89	1,743 95	559 11	3,299 95	2,200 94
345	Solre-sur-Sambre	1,518 57	2,500 52	1,244 25	5,865 12	5,515 "
346	Souvret	808 55	1,211 75	594 81	2,413 09	1,076 64
347	Sprenges	551 52	446 45	106 62	904 57	627 98
348	Stambruges	1,092 16	1,595 81	1,068 08	3,556 95	2,469 56
349	Steenkerque	724 86	1,269 71	214 51	2,209 08	1,555 62
350	Strée	727 06	1,191 86	665 81	2,582 73	1,795 02
351	Strépy	1,175 66	2,259 75	2,540 "	5,955 59	4,155 05
352	Taintignies	1,012 68	2,376 42	715 28	5,004 58	5,474 22
355	Templeuve	2,228 63	3,577 17	1,195 21	8,801 01	6,109 97
354	Thieu	606 82	895 92	240 16	1,742 90	1,209 98
355	Thieulain	606 72	897 96	212 49	1,717 17	1,192 12
356	Thieusies	1,005 88	2,155 90	506 "	5,525 84	2,447 76
357	Thiméon	585 59	610 38	205 44	1,408 21	977 65
358	Thimougies	229 86	420 16	98 45	748 45	510 60
359	Thirimont	479 79	1,106 95	584 74	1,971 48	1,568 67
360	Thoricourt	605 58	1,044 85	212 59	1,860 60	1,291 69
361	Thuillies	1,011 52	1,858 04	850 15	5,679 69	2,554 57
362	Thuin	4,760 17	7,724 95	3,196 58	15,681 70	10,886 79
365	Thulin	2,111 75	4,557 95	1,275 24	7,742 92	5,575 41
364	Thumaide	586 85	764 21	264 48	1,615 52	1,121 55
365	Tongre-Notre-Dame	619 64	1,271 07	907 81	2,798 52	1,942 85
366	Tongre-Saint-Martin	187 96	574 70	105 53	667 99	465 74
367	Tourpes	865 95	1,517 50	570 04	2,555 49	1,772 72
368	Trazegnies	1,416 55	2,927 81	705 90	5,048 04	3,504 55
369	Trivières	826 15	1,050 02	1,955 82	5,701 99	2,652 55
370	Vaulx-lez-Chimay	159 46	217 45	58 50	415 19	288 24
371	Vaulx-lez-Tournay	1,074 56	1,180 98	658 17	2,915 71	2,022 80
372	Velaines	1,617 68	2,767 64	570 20	4,955 52	5,440 50
375	Vellereille-les-Brayeux	570 93	1,105 09	207 56	1,885 40	1,307 52
374	Vellereille-le-Sec	155 92	435 09	17 "	588 01	408 22

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1868.

N ^o D'ORDRE	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands au- bitants, les bateliers et les sociétés anonymes.	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

575	Vergnies	242 19	515 99	142 87	899 05	624 15
576	Yezou	785 50	721 84	240 05	1,747 50	1,215 10
577	Viesville	795 54	827 05	069 78	2,290 15	1,589 90
578	Ville-Pommerœul	518 54	975 57	226 69	1,720 80	1,194 64
579	Villerot	298 65	640 48	100 94	1,040 05	728 29
580	Villers-la-Tour	525 70	553 08	172 02	1,052 "	750 54
581	Villers-Notre-Dame	144 05	172 25	52 51	548 81	242 16
582	Villers-Perwin	551 99	849 16	250 11	1,654 26	1,154 56
583	Villers-Potteries	561 55	740 41	255 78	1,300 72	950 91
584	Villers-Saint-Amand	475 11	703 71	193 46	1,372 28	952 68
585	Villers-Saint-Ghislain	413 51	650 50	250 21	1,274 02	884 47
586	Ville-sur-Haine	046 71	740 41	156 26	1,552 58	1,077 72
587	Virelles	689 57	1,011 11	539 85	2,040 51	1,416 46
588	Wadelincourt	256 16	589 56	90 86	756 58	511 56
589	Wagnelée	541 47	522 82	599 74	1,264 05	877 55
590	Wanfercée-Baulet	1,702 55	2,847 21	1,555 06	6,174 80	4,286 76
591	Wangénies	200 51	424 86	96 75	811 90	565 65
592	Wannebecq	572 20	004 50	159 41	1,636 "	1,155 77
595	Warchin	532 49	599 69	356 25	1,288 41	894 46
594	Warcoing	1,120 00	1,014 12	550 93	3,565 14	2,475 05
595	Warquignies	565 59	1,259 75	480 76	2,504 08	1,599 57
596	Wasmes-Audemetz-Briffoul	606 24	1,190 49	255 71	2,052 44	1,424 88
597	Wasmuël	775 85	1,811 46	465 22	5,050 51	2,117 77
598	Watripont	514 70	645 68	106 24	1,156 62	802 97
599	Waudrez	581 86	1,440 15	266 78	2,288 79	1,588 96
400	Wayaux	215 22	517 10	107 87	640 19	444 44
401	Wez-Velvain	1,011 45	1,606 98	281 24	2,899 65	2,015 04
402	Wiers	1,991 88	3,171 74	1,189 55	6,353 17	4,410 60
403	Wheries	1,358 27	2,050 45	765 80	4,152 50	2,882 81
404	Willaupuis	526 85	623 94	65 60	1,016 59	705 61
405	Willemeau	418 20	751 80	257 87	1,587 87	965 51
406	Wodecq	1,575 60	2,582 17	404 09	4,561 86	3,028 16
TOTAL POUR LA PROVINCE.		461,556 50	810,162 14	287,585 19	1,568,505 63	1,088,771 84

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866.
		FONCIERE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands am- bulants, les bacheliers et les sociétés anonymes.	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIÈGE.

1	Abée	268 50	740 34	292 97	1,301 67	903 67
2	Acosse	144 52	229 85	66 85	441 20	306 29
3	Aineffe	106 30	285 64	14 50	406 44	282 17
4	Alleur	354 55	848 55	168 58	1,371 66	952 26
5	Amay	1,507 10	2,195 61	941 55	4,444 52	3,085 41
6	Ampsin	797 18	895 50	577 65	2,270 51	1,576 15
7	Andrimont	1,121 50	2,171 12	551 20	3,823 88	2,654 07
8	Angleur	3,709 56	4,363 57	5,973 02	12,107 05	8,405 15
9	Ans-et-Glain	4,106 28	6,522 50	2,156 05	12,565 82	8,723 64
10	Antheit	1,406 88	1,174 45	1,426 05	4,007 58	2,782 06
11	Anthisnes	470 38	771 88	231 08	1,523 51	1,057 56
12	Argenteau	561 94	1,440 50	465 47	2,476 91	1,719 56
13	Attenhoven	521 88	405 50	137 72	975 10	675 62
14	Aubel	3,702 50	6,307 52	1,202 65	11,212 67	7,784 24
15	Ayennes	224 10	286 27	206 50	716 87	497 67
16	Avernas-le-Bauduin	217 90	581 52	179 81	770 25	540 97
17	Avin	270 02	505 42	100 71	876 15	608 25
18	Avins (les)	255 42	305 02	97 11	745 55	517 58
19	Awans	546 46	659 60	175 62	1,461 77	806 54
20	Awirs	736 79	901 40	296 41	1,954 60	1,345 07
21	Ayeneux	1,050 22	1,570 46	501 62	3,021 50	2,097 49
22	Aywaille	1,586 65	1,790 76	1,055 56	4,452 77	3,077 59
23	Baelen	2,205 55	3,458 59	1,427 51	7,091 25	4,925 .
24	Bas-Oha	492 28	1,019 78	550 81	1,842 87	1,279 38
25	Basse-Bodeux	169 57	265 52	98 94	552 05	369 56
26	Battice	4,029 47	6,958 07	1,568 76	12,556 59	8,578 18
27	Beaufays	562 22	1,135 54	518 84	2,214 60	1,557 46
28	Bellaire	405 45	607 85	285 48	1,296 76	900 26
29	Ben-Ahin	1,106 24	2,072 87	947 46	4,126 57	2,864 81
30	Bergilers	511 50	446 28	98 88	856 46	594 59
31	Berloz	260 19	348 06	87 86	696 11	485 26
32	Berneau	517 61	580 78	211 40	1,109 88	770 52
33	Bortrée	148 88	224 64	112 67	486 19	337 55
34	Bettincourt	116 32	245 94	32 98	395 24	274 59

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1868.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION			Total.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE	DES PATENTES, non compris les marchands en Liquore, les bateliers et les sociétés anonymes.		
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

35	Beyne-Housay	1,245 57	1,577 07	097 52	3,520 16	2,445 82
56	Bierset	257 30	588 45	152 83	798 58	554 59
57	Bilstain	1,079 26	1,235 92	534 67	2,869 85	1,992 55
58	Bleret	103 24	361 98	82 64	547 86	580 55
59	Boëlhe	185 53	288 47	56 12	529 02	567 89
40	Bois-et-Borsu	445 70	877 94	252 18	1,555 82	1,080 10
41	Bolland	405 78	1,016 92	94 72	1,515 42	1,052 06
42	Bombaye.	257 07	365 87	110 70	732 54	508 55
45	Boncelles.	421 87	611 04	182 31	1,215 22	845 65
44	Borlez.	196 18	432 07	75 70	701 05	487 55
45	Boveristier	118 26	234 89	50 16	405 31	280
46	Bra	342 74	348 21	165 15	854 08	502 95
47	Braives	373 54	620 28	284 31	1,278 13	887 52
48	Burdinne.	598 96	879 02	286 75	1,564 75	1,086 29
49	Gelles.	442 "	1,501 48	250 48	1,993 96	1,584 28
50	Cerexhe-Housoux	558 79	906 04	325 35	1,788 18	1,241 41
51	Chapon-Seraing	247 12	468 08	160 19	875 59	607 75
52	Charneux	2,229 "	5,670 52	1,072 73	6,972 25	4,840 58
53	Chaufontaine	2,757 97	2,558 12	1,154 15	6,250 22	4,525 24
54	Chénée	4,982 77	7,016 92	5,778 88	15,778 57	10,954 04
55	Cheratte	1,925 72	1,817 14	1,297 23	4,540 09	3,015 04
56	Chevron	313 99	272 52	117 96	704 27	488 95
57	Chokier	790 77	1,577 51	646 54	3,025 62	2,009 10
58	Ciplet.	271 24	418 21	68 42	757 87	526 14
59	Clavier	657 00	2,971 56	240 01	3,849 47	2,672 45
60	Clermont (Verviers)	1,507 80	2,909 55	582 41	4,799 76	3,352 17
61	Clermont (Huy)	596 55	652 28	354 74	1,583 57	960 55
62	Comblain-au-Pont.	845 92	856 94	805 71	2,504 57	1,758 76
63	Cornesse	1,350 08	1,695 16	905 56	3,928 60	2,727 59
64	Couthuin.	1,021 57	1,215 74	479 70	2,716 81	1,886 11
65	Cras-Avernas	286 26	292 84	218 06	797 16	553 41
66	Crehen	201 46	452 50	95 62	729 58	506 51
67	Crisnée	199 85	368 18	64 95	625 96	454 57
68	Dalhem	652 10	888 58	576 91	2,117 59	1,469 96

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands ambulants, les hôteliers et les sociétés anonymes.	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

69	Darion	50 73	19 31	14 87	70 91	40 25
70	Dison	16,858 20	16,142 81	11,259 92	44,240 95	50,715 65
71	Donceel	502 50	355 29	126 40	781 99	542 88
72	Ehein	192 94	376 74	88 85	658 53	457 18
73	Elixem	150 85	166 77	74 92	592 52	272 50
74	Ellemelle	118 64	245 88	69 40	455 92	501 24
75	Embourg	1,405 40	1,359 79	495 95	5,259 12	2,262 59
76	Embressin	275 15	441 96	105 18	912 27	655 54
77	Engis	1,557 98	1,755 95	600 00	5,921 »	2,722 10
78	Ensival	5,811 48	5,618 06	5,650 00	15,066 44	10,459 66
79	Ernonheid	68 74	122 69	41 01	252 44	101 37
80	Esneux	1,420 42	2,179 54	1,057 66	4,657 42	5,219 46
81	Èvegnée	158 45	207 67	68 26	454 56	501 55
82	Fairon-Comblain	400 79	562 41	404 64	1,457 84	1,012 09
85	Fallais	592 56	582 45	217 75	1,192 72	828 05
84	Feneur	256 08	259 82	110 05	605 95	420 67
85	Ferrière	525 80	571 65	298 65	1,594 08	967 85
86	Fexhe-le Haut-Clocher	520 85	680 61	550 58	1,540 84	950 86
87	Fexhe-lez-Slins	452 48	926 58	523 90	1,702 76	1,182 12
88	Filot	259 04	295 52	54 80	589 16	409 02
89	Fize-Fontaine	247 85	446 50	99 64	795 79	551 08
90	Fize-le-Marsal	126 90	503 79	58 28	468 97	525 57
91	Flémalle-Grande	1,181 57	1,575 99	875 60	5,651 16	2,520 88
92	Flémalle-Haute	1,085 25	1,559 95	550 01	5,175 21	2,202 96
95	Fléron	827 05	1,545 71	456 77	2,607 55	1,810 24
94	Flône	188 50	555 76	61 69	585 75	405 26
95	Fooz	192 01	255 77	59 26	505 04	350 62
96	Forêt	5,768 56	2,955 57	2,758 48	9,462 41	6,569 14
97	Fosse	235 89	267 53	129 91	653 55	459 68
98	Fouron-le-Comte	859 19	1,478 72	459 99	2,757 90	1,914 64
99	Fouron-Saint-Martin	626 04	684 81	154 86	1,465 71	1,017 55
100	Fouron-Saint-Pierre	253 14	291 45	107 48	652 07	452 69
101	Frainedux-Yennée	105 07	524 55	58 87	546 27	579 24
102	Fraipont	1,081 85	1,247 66	786 58	3,116 09	2,165 50

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1868.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION			Total.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands sim- bulants, les bacheliers et les sociétés anonymes.		
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

105	Fraiture	242 04	550 16	147 58	740 48	514 07
104	Francorchamps.	355 10	505 45	195 85	1,052 40	716 75
105	Freloux	56 "	59 56	15 "	88 56	61 54
106	Fumal.	345 16	526 25	93 06	764 45	550 70
107	Geer	106 58	130 25	26 77	265 60	185 "
108	Gemmenich.	604 98	1,542 75	455 92	2,401 65	1,607 30
109	Gleixhe	185 11	195 99	46 10	425 20	295 80
110	Gleize (La)	675 54	896 57	249 49	1,819 20	1,262 95
111	Glons	1,220 80	1,859 58	865 56	5,945 74	2,750 27
112	Coé	505 56	727 96	125 50	1,156 62	802 97
115	Gomzé-Andoumont	219 65	484 85	65 05	769 55	554 25
114	Grâce-Berleur	991 97	1,542 60	550 56	3,084 95	2,141 67
115	Grandaxhe	155 45	255 58	29 12	509 95	277 65
116	Grand-Hallet	416 96	417 16	158 57	972 68	675 27
117	Grand-Rechain.	701 17	1,202 05	257 84	2,141 06	1,486 40
118	Grandville	174 10	225 66	52 17	451 95	515 76
119	Grivegnée	6,042 05	8,179 72	3,552 06	18,575 85	12,755 77
120	Haccourt.	658 65	1,014 58	551 80	1,984 85	1,577 94
121	Hamoir	385 84	709 12	291 71	1,584 67	961 29
122	Hanefte	551 56	515 26	94 10	959 01	665 78
125	Hannesche	217 45	410 71	106 10	734 24	509 75
124	Hannut	1,229 90	3,156 61	981 04	5,550 55	3,714 54
125	Harzé.	402 77	578 22	226 96	1,007 95	699 76
126	Henri-Chapelle.	1,298 75	2,656 40	388 05	4,525 18	3,001 50
127	Hermalle-sous-Argentau	750 50	1,506 45	512 89	2,549 64	1,770 05
128	Hermalle-sous-Huy	1,124 61	1,128 55	444 59	2,697 75	1,872 87
129	Hermée	388 28	589 86	206 46	984 60	685 54
130	Héron.	488 19	806 21	241 41	1,595 81	1,107 86
151	Herstal	7,620 74	12,420 80	5,796 50	25,857 84	17,957 54
152	Heure-le Romain	447 10	422 27	161 59	1,050 96	715 74
153	Heusy.	868 25	1,769 51	247 14	2,884 71	2,002 67
154	Hoeige	189 60	264 02	45 21	498 92	346 57
155	Hody	515 10	476 01	221 50	1,012 61	702 99
156	Hognoul	366 86	624 57	259 55	1,250 76	854 44

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION			Total.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866.
		FORCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands ambulants, les hôteliers et les sociétés anonymes.		
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

137	Hollogne-aux-Pierres	1,511 25	2,590 59	875 12	4,574 76	5,175 96
138	Hollogne-sur-Geer	520 95	570 56	152 16	1,043 67	724 56
139	Hombourg	641 25	2,286 80	227 47	3,155 52	2,190 67
140	Horion-Hozémont	1,062 75	1,714 75	495 08	3,272 58	2,271 92
141	Housse	407 77	597 82	200 08	1,006 57	608 80
142	Houtain-l'Évêque	554 03	502 55	204 26	1,040 84	722 59
143	Houtain-Saint-Siméon	464 75	474 54	265 01	1,204 28	856 05
144	Huccorgne	279 10	491 21	56 56	826 87	574 04
145	Jalhay	707 68	969 70	212 07	1,049 54	1,355 44
146	Jehay-Bodegnée	744 12	1,078 59	558 08	2,180 79	1,515 08
147	Jemeppe	3,574 87	6,248 72	3,521 57	12,945 16	8,986 98
148	Jeneffe	524 06	495 98	117 09	957 75	651 01
149	Julémont	204 07	460 45	108 01	773 11	536 72
150	Jupille	2,714 14	3,158 25	1,865 85	7,718 24	5,558 28
151	Juprelle	295 05	466 05	257 47	1,016 55	705 72
152	Kemexhe	184 50	208 08	74 55	466 95	524 17
153	Laer	142 48	328 55	25 55	496 58	544 74
154	Lambermont	2,517 49	1,825 21	1,058 07	5,399 57	3,748 45
155	Lamine	115 67	204 81	71 20	591 68	271 92
156	Lamontzée	155 30	377 80	88 90	600 09	416 60
157	Landen	671 21	1,048 11	725 28	3,044 60	2,115 67
158	Landenne	445 85	522 04	547 11	1,515 .	911 53
159	Lantin	157 42	580 09	84 15	621 66	451 58
160	Lantremange	208 90	545 06	82 57	636 53	441 90
161	Latine	540 70	607 35	199 55	1,147 58	796 69
162	Lavoir	172 44	541 88	87 98	602 30	418 14
163	Lens-Saint-Remy	550 72	1,094 97	297 94	1,943 63	1,549 54
164	Lens-Saint-Servais	94 06	56 90	22 52	175 48	120 46
165	Lens-sur-Geer	189 70	295 72	97 49	580 91	405 29
166	Lierneux	855 15	936 76	540 57	2,152 48	1,480 45
167	Liers	151 20	528 65	94 55	574 18	598 62
168	Ligney	241 75	258 89	66 50	546 92	570 69
169	Limbourg	2,719 25	4,458 87	1,459 87	8,617 97	5,982 90
170	Liment	266 88	751 50	195 12	1,191 30	827 05

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1868.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION			Total.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands am- bulants, les hôteliers et les sociétés anonymes.		
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

171	Lincent	482 53	984 36	239 43	1,700 14	1,184 46
172	Linchet	42 11	89 92	6 80	138 83	96 38
173	Lixhe	375 68	628 06	178 45	1,182 19	820 72
174	Loncim	324 46	577 54	256 31	1,158 11	804 ..
175	Lorcé	250 17	125 37	62 72	438 26	304 26
176	Louveignée	1,000 50	1,347 67	595 35	2,745 52	1,904 65
177	Magnée	186 90	288 47	45 76	519 13	360 40
178	Marchin	2,945 11	1,358 88	2,079 85	6,583 84	4,570 75
179	Marnelle	501 19	665 18	66 13	1,050 50	715 42
180	Meeffe	418 16	540 41	195 74	1,152 31	799 97
181	Melin	479 01	987 35	215 82	1,682 58	1,167 97
182	Membach	300 56	1,059 19	226 44	1,594 99	1,107 50
183	Merdorp	298 31	395 04	122 85	815 10	565 87
184	Micheroux	72 08	205 37	46 50	325 93	224 90
185	Milmort	350 85	350 21	117 76	853 82	578 87
186	Modave	415 06	510 80	195 43	1,119 29	777 05
187	Moha	417 42	392 25	239 75	1,049 42	728 55
188	Momalle	500 44	824 45	196 11	1,521 ..	1,055 93
189	Mons	1,557 23	1,052 63	339 11	2,928 99	2,033 40
190	Montegnée	1,822 43	2,556 16	865 98	5,224 59	5,627 10
191	Montzen	1,153 43	2,432 22	450 39	4,010 06	2,788 09
192	Moresnet	423 40	1,103 27	178 36	1,707 23	1,185 22
193	Mortier	535 13	1,009 11	279 29	1,825 53	1,265 96
194	Mortroux	258 61	407 91	143 24	809 76	562 17
195	Mouland	309 17	454 11	164 85	928 11	644 32
196	Moxhe	318 26	450 88	117 09	886 23	615 25
197	Nandrin	585 59	1,189 04	390 ..	2,164 63	1,302 76
198	Neerhespen	131 90	239 27	25 50	396 67	275 38
199	Neerlanden	122 44	205 95	17 ..	345 57	239 77
200	Neerwinden	148 61	259 81	24 86	433 28	300 79
201	Nessonvaux	1,188 54	1,009 18	1,104 67	3,302 19	2,292 50
202	Neufbâteau	524 46	1,032 96	251 94	1,809 56	1,256 12
203	Neuville-en-Candroz	517 42	1,104 50	399 26	2,021 18	1,403 17
204	Neuville-sur-Meuse	102 68	62 92	21 30	186 90	129 75

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands au- bains, les bacheliers et les sociétés anonymes.	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

205	Noville	92 04	245 45	50 60	368 09	254 78
206	Ocquier	459 53	664 54	357 56	1,481 45	1,014 58
207	Odeur.	178 10	495 01	91 80	762 97	529 68
208	Oleye	285 51	466 51	254 58	986 40	684 79
209	Olne	2,251 52	3,509 52	1,066 02	6,607 06	4,586 85
210	Omal	135 76	202 08	32 10	367 94	255 45
211	Ombret-Rawsa.	230 04	348 51	190 51	786 86	546 27
212	Oreye.	377 16	754 07	205 19	1,376 42	955 46
213	Oteppe	277 90	402 47	86 49	766 86	552 58
214	Othée.	418 80	445 00	201 71	1,064 41	758 95
215	Ouffet.	629 28	843 92	428 38	1,901 58	1,520 15
216	Ougrée	4,358 12	4,760 19	5,075 81	12,194 12	8,465 58
217	Oupeye	455 26	631 50	241 68	1,528 24	922 11
218	Outrelouxhe.	57 05	74 56	58 55	190 16	152 02
219	Overhespen	115 26	248 40	105 08	466 74	324 05
220	Overwinden	158 71	272 71	65 15	494 55	345 55
221	Paifve.	154 73	306 10	67 82	528 65	567 "
222	Pailhe.	575 40	905 47	142 57	1,483 24	1,029 72
223	Pellaines.	168 26	544 30	77 65	590 21	409 75
224	Pepinster.	4,582 98	3,009 61	1,060 01	9,552 60	6,492 90
225	Petit-Hallet	195 50	249 86	136 70	580 06	402 70
226	Petit-Rechain	3,098 26	3,521 26	1,250 46	7,869 68	5,465 40
227	Plainevaux	456 54	657 06	200 62	1,294 92	898 98
228	Polleur	995 68	1,281 17	212 15	2,489 "	1,727 95
229	Poucet	102 41	166 94	56 66	506 01	212 44
230	Pousset	297 57	398 16	124 55	820 26	569 45
231	Queue-du-Bois (La)	455 65	588 55	232 16	1,254 16	870 68
232	Racour	353 23	650 07	115 92	1,117 22	775 61
233	Rabier.	212 14	132 99	5 059	595 52	274 58
234	Ramelot	109 09	222 95	48 42	580 44	264 11
235	Ramet-Yvoz.	1,541 48	2,089 75	614 05	4,045 24	2,808 55
236	Reid (La).	614 90	802 27	262 11	1,679 28	1,165 82
237	Remersdael.	294 05	752 11	104 12	1,150 28	784 67
238	Remicourt	205 56	501 52	76 74	583 62	405 17

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1868.

N° D'ORDRE	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION			Total.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands am- buleants, les hôteliers et les sociétés anonymes.		
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

239	Retinne	410 27	736 51	151 51	1,208 29	901 52
240	Richelle	257 22	490 34	170 40	917 96	657 28
241	Rocour	354 55	982 81	395 59	1,750 75	1,201 53
242	Roloux	152 78	375 47	64 01	592 26	411 17
245	Romsée	071 77	606 58	285 67	1,564 02	1,085 80
244	Rosoux-Crenwick	258 48	417 75	188 59	844 60	586 55
245	Rotheux-Rivière	401 46	552 62	247 91	1,181 99	820 58
246	Rumsdorp	64 37	145 14	59 50	249 01	172 87
247	Saint-André	275 67	712 24	46 80	1,034 71	718 54
248	Saint-Georges	1,749 45	2,587 42	705 29	5,040 16	5,499 06
249	Saint-Nicolas	1,084 04	1,449 56	356 50	2,870 70	1,992 95
250	Saint-Remy	551 05	608 11	249 91	1,189 07	825 50
251	Saint-Séverin	257 04	502 70	271 07	1,050 81	715 65
252	Saive	705 20	972 81	385 89	2,059 90	1,450 05
255	Sart	1,090 28	877 75	526 72	2,494 75	1,751 95
254	Seilles	1,075 65	1,619 95	1,129 64	3,825 24	2,655 62
255	Seny	225 50	509 76	252 24	987 50	671 67
256	Seraing-sur-Meuse	17,015 94	19,042 85	8,681 22	44,737 99	51,058 70
257	Seraing-le-Château	150 82	375 56	56 54	548 92	581 08
258	Sippenaeken	256 16	495 44	61 40	793 »	550 55
259	Slins	459 50	515 71	210 45	1,165 66	809 24
260	Soheit-Tinlot	180 32	727 92	182 42	1,090 66	757 18
261	Soiron	681 22	1,252 97	255 01	2,167 25	1,504 56
262	Soumagne	1,272 94	2,145 25	644 »	4,060 17	2,818 70
265	Sprimont	2,024 76	2,686 55	987 99	5,699 56	5,956 66
264	Stembert	1,640 44	1,844 86	696 44	4,181 74	2,905 10
265	Stoumont	259 04	199 80	125 55	564 19	591 68
266	Strée	439 12	792 27	318 55	1,549 94	1,076 02
267	Tavier	685 08	1,118 48	445 55	2,245 11	1,558 64
268	Terwagne	205 50	476 56	98 97	778 85	540 69
269	Teuven	405 88	825 54	110 55	1,557 95	928 86
270	Theux	4,080 76	5,265 87	2,086 60	11,431 23	7,955 96
271	Thimister	2,186 25	3,059 17	938 55	6,783 76	4,709 51
272	Thisnes	644 05	1,152 20	559 99	2,316 28	1,608 05

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N. d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands am- bulants, les bouchers et les sociétés anonymes.	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

273	Thys	165 85	166 98	27 67	360 50	250 27
274	Tignée	189 60	291 21	57 25	518 06	359 06
275	Tihange	1,085 28	1,884 55	1,008 54	3,978 17	2,761 79
276	Tilff	1,222 75	1,454 "	574 80	3,251 55	2,257 54
277	Tilleur	5,155 90	3,599 21	1,174 77	9,709 88	6,740 94
278	Tourinne.	78 20	223 24	11 90	315 54	217 55
279	Trembleur	765 92	1,254 24	421 95	2,442 09	1,695 58
280	Trognée	198 04	420 69	165 22	811 95	565 69
281	Vaux-et-Borset.	566 05	572 86	185 46	1,123 27	770 82
282	Vaux-sous-Chèvremont	2,787 05	2,725 58	1,692 64	7,203 27	5,000 77
285	Velroux	187 37	192 40	46 76	426 62	296 17
284	Verlaine	615 55	1,099 07	107 15	1,911 77	1,527 22
285	Viemme	218 54	546 66	65 22	828 42	575 15
286	Vierset-Barse	1,089 27	888 71	764 70	2,742 68	1,904 06
287	Vieux-Ville	127 64	98 27	104 51	350 42	229 59
288	Vieux-Walleffe	176 06	416 58	57 66	680 10	472 15
289	Ville-en-Hesbaye	555 66	549 76	172 76	1,056 18	755 24
290	Villers-aux-Tours	149 44	150 65	85 80	365 89	254 02
291	Villers-le-Bouillet	767 77	557 62	517 15	1,622 52	1,126 41
292	Villers-l'Évêque	524 65	627 45	248 60	1,400 70	972 42
293	Villers-le-Peuplier.	275 87	453 70	132 48	862 05	598 47
294	Villers-le-Temple	480 05	675 "	585 54	1,640 37	1,158 81
295	Villers-Saint-Siméon	143 05	231 89	75 68	450 60	312 82
296	Vinalmont	592 18	855 49	597 50	1,754 97	1,218 56
297	Visé	2,054 16	4,445 97	1,924 55	8,422 46	5,847 17
298	Vissoil	111 40	145 15	52 97	287 50	199 60
299	Vivegnis	474 28	624 95	549 12	1,448 33	1,005 48
300	Voroux-Goreux.	195 15	358 17	63 97	615 27	427 14
301	Voroux-les-Liers	215 72	254 40	125 22	595 45	411 98
302	Vottem	916 46	807 71	542 06	2,150 25	1,496 95
303	Vyle-et-Tharoul	214 "	458 61	90 80	763 50	530 04
304	Walleffes (Les)	572 98	750 85	211 26	1,535 67	926 88
305	Walsbetz.	85 54	158 62	64 50	288 26	200 12
306	Wamont.	434 48	668 20	272 58	1,575 15	954 68

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1868.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1868, DE LA CONTRIBUTION			Total.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866.
		FONCIERS, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands am- bulants, les bateliers et les sociétés anonymes.		
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

307	Wandre	1,598 91	2,095 51	1,479 22	5,571 64	5,868 03
308	Wangbe	78 70	122 82	15 60	215 18	149 40
309	Wanne	314 74	330 13	171 14	816 03	566 32
310	Wansin	202 58	184 35	65 33	450 26	312 59
311	Wanze	378 27	569 70	322 73	1,270 70	882 17
312	Waremme	1,967 90	4,973 48	1,481 32	8,422 70	3,847 33
313	Waret-l'Évêque	195 35	255 26	114 .	544 61	378 09
314	Warnant-Dreye	480 08	738 15	240 89	1,470 72	1,027 27
315	Warsage	331 70	925 37	577 93	1,635 02	1,155 69
316	Warzée	187 .	572 84	92 71	652 35	453 01
317	Wasseiges	595 47	1,252 63	349 75	2,195 85	1,524 42
318	Wegnez	712 11	1,267 53	272 .	2,251 64	1,563 17
319	Welkenraedt	280 78	961 18	170 03	1,411 99	980 25
320	Werbomont	113 91	50 60	41 89	186 40	129 41
321	Wezeren	57 32	120 99	14 02	192 33	155 32
322	Wihogne	144 98	260 36	47 32	452 66	314 25
323	Xhendelesse	603 87	869 88	135 46	1,627 21	1,120 67
324	Xhendremael	342 38	519 15	131 90	993 43	689 68
325	Xhoris	410 18	537 16	208 71	1,206 05	837 25
TOTAL POUR LA PROVINCE		272,089 87	381,841 83	135,007 04	808,938 74	561,593 88

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866.
		FOFICIAIRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands sou- bitants, les hôteliers et les sociétés anonymes.	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIMBOURG.

1	Achel	322 30	553 23	150 09	1,026 53	712 52
2	Aeist	140 02	273 53	32 72	446 87	310 25
3	Alken	1,680 16	2,454 23	625 44	4,757 83	3,505 05
4	Asch	185 46	175 21	105 73	466 40	325 79
5	Basheers	65 76	158 82	6 80	229 38	159 24
6	Bassange	500 07	597 21	296 56	1,395 84	967 66
7	Beeck	274 54	367 60	133 92	776 06	552 65
8	Beerigen	615 56	1,708 54	619 85	2,945 95	2,045 79
9	Berbroeck	220 07	217 46	81 40	519 85	360 88
10	Berg	170 70	273 23	44 46	488 39	340 45
11	Berlingen	149 04	198 80	73 40	421 24	295 06
12	Beverloo	371 40	641 07	186 22	1,199 29	852 59
13	Deverst	126 06	179 44	125 50	431 "	297 83
14	Bilsen	2,166 06	3,179 52	1,492 05	6,857 63	4,746 79
15	Binderveld	180 60	268 14	69 70	518 44	359 02
16	Bocholt	561 31	687 54	458 97	1,687 82	1,171 74
17	Bommershoven	250 "	428 59	88 68	747 27	518 78
18	Borloo	212 14	359 08	102 88	674 70	468 40
19	Boorsbeim	456 60	658 08	201 48	1,296 76	900 26
20	Bouekhout	83 36	158 93	14 66	256 95	178 58
21	Bourg-Léopold	725 03	2,335 36	1,505 25	4,565 64	3,168 24
22	Brée	1,217 34	2,385 07	1,337 41	4,957 82	3,428 01
23	Brouckom	110 07	217 13	34 28	361 48	255 12
24	Brusthem	617 70	1,015 53	530 07	1,965 90	1,365 41
25	Buvingen	92 29	247 42	31 45	371 16	257 67
26	Canne	409 55	353 74	205 80	971 07	674 15
27	Caulille	157 71	234 94	64 46	457 11	305 46
28	Coninxheim	202 92	309 56	62 13	574 61	398 95
29	Corswarem	278 04	354 42	85 23	718 69	496 86
30	Cortesseem	940 98	1,768 81	485 66	3,204 45	2,224 64
31	Corthys	113 25	251 26	26 50	391 01	271 58
32	Cosen	260 21	351 13	76 28	688 62	485 62
33	Coursel	643 70	971 23	255 10	1,870 03	1,298 24
34	Curange	1,037 01	1,280 26	386 07	2,704 84	1,877 80

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1868.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION			Total.	Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands am- bulants, les bacheliers et les sociétés anonymes.		
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
PROVINCE DE LIMBOURG (SUITE).						
35	Cuttecoven	78 00	212 59	20 40	511 89	216 52
36	Diepenbeek	1,207 52	2,055 70	581 57	3,902 59	2,709 51
37	Dilsen	435 50	521 28	240 11	1,194 89	820 55
38	Donck	335 78	550 60	181 01	1,047 48	727 20
39	Dnras	229 71	276 55	29 16	555 42	371 71
40	Eben-Emael	701 84	654 56	282 65	1,658 85	1,157 75
41	Eelen	404 78	728 35	192 72	1,325 85	920 45
42	Ellicom	150 82	111 81	104 62	347 25	241 07
43	Engelmanshoven	127 52	197 44	59 55	384 51	266 80
44	Eygenbilsen	591 87	744 72	182 70	1,519 29	915 90
45	Eysden	174 50	225 14	62 75	462 28	520 95
46	Exel	502 48	796 77	286 15	1,645 58	1,142 28
47	Fall-et-Mheer	594 78	644 54	157 05	1,196 57	850 56
48	Fologne	169 54	585 54	28 15	581 25	405 51
49	Freeren	516 85	490 95	178 58	986 56	684 76
50	Fresin	156 44	189 49	20 29	375 22	260 49
51	Gelinden	558 70	864 27	278 85	1,681 80	1,167 57
52	Gellick	252 71	255 57	58 21	564 29	591 75
53	Genck	596 54	684 79	331 58	1,612 71	1,119 60
54	Genoels-Elderen	154 60	258 10	25 80	506 50	275 26
55	Gerdingen	142 56	185 47	109 66	437 69	305 86
56	Gingelom	410 04	1,037 54	169 88	1,626 46	1,129 15
57	Gors-op-Leeuw	504 70	508 85	55 06	908 59	650 77
58	Gorssom	194 09	425 14	101 10	720 55	500 08
59	Gossoncourt	117 72	256 75	60 18	454 65	501 74
60	Gothem	105 59	119 26	78 25	505 10	210 42
61	Goyer	504 95	915 91	264 62	1,685 46	1,168 72
62	Grand-Brogel	222 72	295 95	69 56	586 01	406 85
63	Grand-Jamine	260 66	409 45	72 51	742 62	515 55
64	Grand-Looz	79 77	101 98	19 12	200 87	150 45
65	Grand-Spauwen	231 56	245 45	60 87	557 68	375 28
66	Gruitrode	262 61	370 74	155 90	776 25	558 09
67	Guygoven	255 10	629 75	91 10	955 95	662 25
68	Haelen	1,235 49	1,991 76	640 57	5,867 82	2,085 18

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION			Total.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands am- bulants, les bateliers et les sociétés anonymes		
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIMBOURG (SUITE).

69	Halmael	70 75	129 89	25 80	224 44	155 81
70	Hamont	727 75	1,087 58	350 88	2,346 01	1,628 68
71	Hechtel	550 54	580 96	251 50	982 80	682 20
72	Helchteren	227 86	252 91	88 29	549 06	581 18
73	Heers	550 17	1,176 06	319 07	2,051 50	1,424 08
74	Hees	185 65	155 55	57 16	598 56	276 57
75	Hendricken	46 29	75 69	35 20	157 18	109 12
76	Henis	152 56	155 52	52 96	318 64	221 21
77	Heppen	215 44	549 16	92 77	657 57	456 57
78	Herck-la-Ville	1,266 16	1,958 54	571 39	5,776 09	2,621 49
79	Herck-Saint-Lambert.	590 25	1,045 90	227 40	1,865 55	1,295 75
80	Herderen.	292 40	481 86	155 16	927 42	645 85
81	Hern-Saint-Hubert	142 57	178 15	26 90	547 42	241 19
82	Herstappe	75 66	153 59	19 12	226 37	157 15
85	Herten	108 02	128 23	52 10	288 55	200 18
84	Heure-le-Tiexhe	128 97	185 59	18 06	550 42	229 59
85	Heusden	576 94	727 23	194 79	1,498 96	1,040 65
86	Hes	299 09	541 57	54 17	894 85	621 22
87	Hoelbeek.	125 58	76 81	19 60	221 79	155 97
88	Hoesselt	950 40	1,656 77	500 94	2,894 11	2,009 19
89	Horpmael	250 57	567 15	102 09	719 81	499 72
90	Houppertingen.	479 99	609 04	267 98	1,417 01	985 74
91	Houthaalen	470 09	552 61	254 56	1,257 06	872 70
92	Jesseren	148 19	147 80	42 10	558 09	254 71
95	Kerkom	259 90	548 66	66 40	854 96	595 54
94	Kermt	405 20	461 96	169 51	1,094 47	759 82
95	Kerniel	202 42	401 55	86 76	840 41	585 44
96	Kessenich	287 55	326 14	114 25	727 92	505 55
97	Kinroye	295 51	529 65	106 74	731 68	507 96
98	Lanaeken	1,156 79	2,191 71	1,582 55	4,711 05	3,270 57
99	Lanaye	510 96	651 76	555 "	1,505 72	1,045 95
100	Lanklaer.	189 05	252 99	144 55	586 57	407 22
101	Leuth.	502 08	566 85	475 02	1,401 95	975 27
102	Lille-Saint-Hubert.	558 20	559 11	500 78	1,198 09	851 76

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1868.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands em- bouteurs, les bûcherons et les sociétés anonymes.	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIMBOURG (SUITE).

103	Linckhout	274 83	301 11	58 03	724 57	503 02
104	Lommel	794 32	1,135 05	601 09	2,621 06	1,820 26
105	Looz	1,548 08	3,201 96	946 76	5,756 80	5,096 58
106	Lowaige	400 40	383 28	250 28	1,141 06	792 79
107	Lummen	1,356 43	1,798 06	520 22	3,855 61	2,676 70
108	Martenslinde	156 54	126 87	56 52	310 95	222 11
109	Mall	140 06	175 49	56 30	378 85	203 01
110	Marlinne	547 52	908 88	111 06	1,568 16	940 82
111	Mechelen	596 14	1,235 91	612 13	2,244 18	1,557 99
112	Neeswyck	238 04	250 08	112 28	581 00	403 07
113	Meeuwen	553 04	208 00	171 34	733 88	509 40
114	Meldert	300 28	369 25	84 02	762 55	529 58
115	Membruggen	207 87	200 07	30 86	448 40	311 30
116	Mettecoven	71 33	175 32	17 "	265 65	185 03
117	Nielen-sur-Aelst	222 43	435 02	40 27	706 72	490 63
118	Millen	390 80	505 58	72 40	966 87	671 23
119	Molen-Beersel	304 53	277 33	112 21	694 09	481 86
120	Montenacken	616 05	1,297 30	307 81	2,221 16	1,542 01
121	Mopertingen	283 86	205 68	100 65	590 19	415 08
122	Muntersbilsen	476 70	738 64	353 81	1,571 24	1,090 81
123	Muysen	82 20	201 00	22 08	305 57	212 "
124	Nederheim	207 65	272 71	80 59	629 95	457 33
125	Neerglabbeek	30 59	68 33	5 10	113 22	78 60
126	Neerbaeren	179 34	407 30	104 06	690 99	479 71
127	Neeroeteren	638 37	869 40	439 29	1,947 15	1,331 78
128	Neerpelt	313 37	665 03	303 72	1,480 32	1,027 69
129	Neerrepen	157 21	322 61	63 70	543 52	377 33
130	Niel (près d'Asch)	60 "	111 "	10 76	199 76	138 68
131	Niel (près de Saint-Trond)	270 27	548 41	136 06	954 74	662 82
132	Nieuwerkerken	219 81	220 33	70 02	510 58	334 32
133	Oostham	414 09	373 07	167 12	1,155 18	801 97
134	Opplabbeek	222 43	134 37	133 12	490 12	340 27
135	Opgrimby	167 31	175 80	95 36	438 56	304 46
136	Ophcers	115 38	271 14	36 10	422 82	293 54

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1885, DE LA CONTRIBUTION			Total.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1886.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands am- bulants, les bateliers et les sociétés anonymes		
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIMBOURG (suite).

137	Ophoven	680 21	720 71	557 94	1,756 80	1,219 07
138	Opitter	242 52	295 80	168 67	707 08	490 88
139	Oposteren	249 41	410 40	125 60	794 41	551 51
140	Ordange	547 25	464 21	571 52	1,182 76	821 11
141	Otrange	212 91	372 05	67 72	682 68	475 94
142	Overpelt	618 58	578 52	401 75	1,598 45	1,109 70
143	Overrepen	216 90	516 50	90 72	652 92	450 40
144	Paël	762 97	1,204 25	505 09	2,270 51	1,576 15
145	Peer	900 26	1,512 11	865 16	3,167 55	2,199 01
146	Petit-Brogel	151 50	510 88	78 90	521 08	561 75
147	Petit-Jamine	108 89	225 45	75 62	407 96	283 22
148	Petit-Spauwen	137 22	116 87	74 00	528 69	228 19
149	Pirange	254 56	258 91	56 58	530 05	567 98
150	Quaedmechelen	445 09	658 81	162 68	1,265 48	878 54
151	Reckheim	828 48	1,716 51	618 58	3,163 57	2,196 12
152	Reppel	163 04	176 79	110 76	450 59	512 82
153	Riemst	147 02	211 89	67 60	426 51	296 10
154	Rixingen	175 56	222 54	77 90	475 80	550 52
155	Roclinge (Looz)	122 76	116 84	51 75	291 55	202 27
156	Roclinge-sur-le-Jaer	525 70	1,522 21	490 61	2,558 01	1,625 54
157	Rommershoven	145 91	122 65	40 20	506 76	212 97
158	Rosmeer	104 67	227 44	56 81	458 92	518 60
159	Rothem	594 69	662 74	182 18	1,959 61	860 58
160	Runkelen	81 81	155 05	51 45	266 51	134 88
161	Russon	647 50	645 20	197 16	1,487 66	1,052 79
162	Ryckel	145 86	104 71	55 91	576 48	261 57
163	Schalkhoven	125 25	260 52	52 80	416 57	289 20
164	Schuelen	565 55	698 25	184 59	1,445 90	1,005 86
165	S'Heeren-Elderen	256 20	622 49	55 48	952 15	647 15
166	Sichen-Sussen et-Bolré	456 22	718 24	257 25	1,591 69	966 16
167	Sluse	266 88	516 75	119 18	702 81	487 92
168	Spalbeck	187 88	258 51	46 02	472 41	527 96
169	Stevoort	595 06	645 62	265 41	1,502 99	1,045 44
170	Stockheim	806 26	1,152 59	567 51	2,506 16	1,739 86

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1868.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands am- bulants, les bûcherons et les sociétés anonymes.	Total.	
1	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LIMBOURG (suite).

171	Stockroye	160 42	220 00	02 00	444 51	508 46
172	Sutendaël	352 07	270 24	121 70	753 61	500 50
173	Tessenderloo	1,261 40	1,760 55	574 25	3,596 20	2,496 61
174	Tongerlo	542 28	402 92	199 40	914 00	653 77
175	Ulbeck	252 81	290 34	357 87	910 02	651 77
176	Uyckhoven	240 20	514 36	74 51	635 07	440 89
177	Vechmael	320 15	502 74	07 26	920 15	658 80
178	Velm	466 50	1,108 50	144 65	1,770 65	1,235 50
179	Veldwezelt	453 70	615 01	140 90	1,209 70	850 82
180	Vliermael	436 70	492 58	142 22	1,091 50	757 76
181	Vliermael-Roodt	319 07	520 07	101 88	941 02	653 70
182	Vlytingen	423 80	522 07	167 11	1,113 88	773 29
183	Voordt	137 61	264 41	20 52	451 54	299 45
184	Vroenhoven	423 70	641 09	444 23	1,509 02	1,047 02
185	Vucht	223 70	213 55	166 97	604 29	419 52
186	Waltwilder	282 78	365 42	46 11	694 31	482 01
187	Wellen	1,114 67	1,407 20	395 41	2,917 28	2,025 28
188	Werm	109 57	150 67	21 46	281 70	195 57
189	Weyer	187 88	220 06	47 21	455 15	515 98
190	Widoye	109 46	158 55	55 30	303 31	210 57
191	Wilderen	76 57	187 41	27 20	291 18	202 15
192	Wimmertingen	126 65	544 45	79 "	550 08	581 88
193	Wintershoven	166 43	241 25	44 25	451 93	515 74
194	Wonck	695 59	426 11	595 65	1,515 35	1,032 "
195	Wychmael	121 60	96 18	108 72	326 50	226 66
196	Wyshagen	51 82	45 91	12 11	109 84	76 26
197	Zeelhem	527 54	595 72	54 45	757 31	525 89
198	Zepperen	558 70	928 61	181 55	1,668 95	1,158 65
199	Zolder	748 61	950 57	297 55	2,005 75	1,592 45
200	Zonhoven	1,288 58	1,401 37	458 20	3,148 24	2,185 62
* TOTAL POUR LA PROVINCE		70,310 15	114,908 38	40,002 82	231,221 55	160,522 04

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands em- ballants, les bouchers et les sociétés anonymes.	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LUXEMBOURG.

1	Amberloup	505 48	206 59	200 77	802 84	557 55
2	Amonines	200 30	220 74	148 72	578 76	401 80
3	Anlier	526 62	497 77	155 60	1,158 08	805 90
4	Anloy	250 25	176 01	71 47	477 75	551 66
5	Arbre-Fontaine	246 44	159 58	80 25	472 27	527 87
6	Arville	575 67	210 05	220 41	815 15	565 80
7	Assenois	381 78	648 79	111 97	1,142 54	705 20
8	Attert	945 »	1,405 89	504 50	2,711 10	1,882 18
9	Aubange	960 50	2,214 05	557 08	3,722 02	2,583 05
10	Autelbas	951 57	1,711 60	514 67	2,057 84	2,055 45
11	Awenne	358 22	481 52	208 68	1,048 22	727 70
12	Aye	510 54	601 15	170 70	1,100 50	765 03
13	Bagimont	82 80	165 27	45 04	291 20	202 16
14	Bande	546 01	312 61	212 65	871 25	604 86
15	Barvaux	661 09	677 45	472 50	1,811 04	1,257 50
16	Beausaint	471 75	257 76	555 84	1,285 55	800 04
17	Beffe	180 45	78 50	48 25	287 18	199 50
18	Beho	551 05	529 15	116 27	796 45	552 91
19	Bellefontaine	755 54	962 55	217 »	1,914 89	1,529 40
20	Bende	187 50	500 45	50 40	758 24	512 51
21	Bertogne	225 00	197 44	55 18	476 22	350 61
22	Bertrix	941 05	1,555 67	602 58	2,878 20	1,908 16
23	Bihain	557 05	254 98	129 11	741 14	514 50
24	Bleid	666 42	1,542 88	356 72	2,566 02	1,781 42
25	Bomal	245 54	275 01	155 86	670 21	465 50
26	Bonnert	604 57	959 88	164 56	1,728 81	1,200 21
27	Borlon	322 94	278 75	145 52	745 01	517 21
28	Bovigny	524 08	554 64	207 59	1,086 91	754 58
29	Bras	516 82	420 65	157 48	874 95	607 59
30	Bulles (Les)	502 48	572 58	95 19	770 25	554 75
31	Champlon	550 98	510 57	218 »	857 55	505 54
32	Chanly	460 22	721 58	510 52	1,492 12	1,055 88
33	Chassepierre	485 81	651 56	205 27	1,342 64	952 10
34	Chatillon	569 77	655 72	228 78	1,452 27	1,098 25

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1868.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1868, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866.
		FONGIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands am- bulants, les hâteliers et les sociétés anonymes.	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LUXEMBOURG (SUITE).

55	Cherain	405 05	546 64	275 59	1,227 08	851 90
56	Chiny	554 73	519 85	204 95	1,279 53	888 31
57	Corbion	453 26	406 97	197 25	1,057 46	720 25
58	Cugnon	501 71	650 01	156 60	1,508 52	908 30
59	Dampicourt	453 97	955 59	140 83	1,512 39	1,049 95
40	Daverdisse	108 97	180 91	118 44	408 52	283 46
41	Dochamps	250 24	128 92	126 08	514 24	557 »
42	Dohan.	257 60	159 53	40 82	457 97	517 90
43	Durbuy	559 78	500 85	252 72	1,102 55	765 30
44	Érezée.	282 99	248 15	146 49	677 63	470 46
45	Erneuville	263 60	277 72	111 50	652 62	455 06
46	Étalle.	1,153 29	1,542 06	579 14	3,074 49	2,154 44
47	Ethe	908 02	1,678 13	451 34	3,017 49	2,094 85
48	Fauvillers	482 52	941 05	311 16	1,734 71	1,204 50
49	Fays-les-Veneurs	403 47	582 19	161 50	1,257 16	858 88
50	Flamierge	551 57	541 51	157 96	1,250 84	854 48
51	Florenville	1,585 94	2,114 07	944 02	4,442 05	3,085 81
52	Forrières.	515 91	502 52	204 95	1,021 58	709 06
53	Framont	127 48	295 51	84 97	507 76	352 50
54	Freux.	238 69	455 81	282 56	975 06	676 91
55	Gembes	101 80	96 83	115 45	314 06	218 05
56	Gérouville	849 46	1,121 55	542 50	2,515 51	1,744 85
57	Grand-Halleux	481 64	561 19	178 86	1,021 69	709 29
58	Grand-Han	452 77	380 74	522 61	1,156 12	788 75
59	Grand-Menil.	252 46	167 67	179 58	599 71	416 55
60	Grapfontaine	245 05	522 13	141 06	706 24	490 50
61	Grute.	257 11	531 08	559 84	928 05	644 27
62	Grupont	155 56	201 57	177 05	552 18	569 44
63	Guirsch	546 59	541 61	70 58	958 58	665 47
64	Habay-la-Neuve	1,370 17	1,875 25	757 44	4,002 86	2,778 92
65	Habay-la-Vieille	692 89	527 »	262 90	1,482 79	1,029 41
66	Habergy	554 65	1,059 61	80 19	1,474 45	1,025 60
67	Hachy.	864 49	801 51	207 50	1,873 50	1,500 51
68	Hafanzy	947 67	2,066 04	401 53	3,415 04	2,570 84

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° d'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1865.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands am- bulants, les bateliers et les sociétés anonymes.	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LUXEMBOURG (SUITE).

69	Halleux	100 05	58 87	56 55	195 45	135 70
70	Hamipré	205 50	521 19	92 27	617 05	428 47
71	Hampteau	168 20	50 89	62 78	290 87	201 90
72	Hargimont	225 17	272 50	95 55	591 02	410 50
73	Harre	507 91	151 05	212 85	652 50	452 90
74	Harsin	195 22	267 26	101 69	562 17	590 28
75	Hatrival	252 20	250 60	248 51	720 40	500 15
76	Hautfays	215 33	250 41	181 15	646 89	449 00
77	Heinsch	748 28	840 88	125 16	1,725 52	1,106 40
78	Herbeumont	482 42	503 38	514 20	1,360 09	944 21
79	Heid	526 91	118 27	86 20	551 58	568 00
80	Hives	237 62	65 39	170 69	461 70	520 54
81	Hodister	340 01	221 15	115 47	680 61	472 50
82	Hollange	585 08	715 14	296 32	1,506 54	960 52
83	Hompré	374 90	706 75	151 02	1,212 76	841 96
84	Hondelange	710 65	938 74	122 56	1,771 95	1,250 14
85	Hotton	672 14	665 "	497 50	1,852 44	1,272 15
86	Houffalize	1,270 21	1,552 18	1,074 95	3,677 32	2,552 90
87	Humain	272 55	457 45	48 00	758 68	526 70
88	Izel	923 45	1,417 54	469 57	2,810 54	1,951 20
89	Izier	274 66	216 47	85 31	576 44	400 20
90	Jamoigne	802 55	1,253 55	405 86	2,501 56	1,756 67
91	Jéhonville	366 85	453 12	167 "	986 97	685 19
92	Juseret	555 61	625 34	148 85	1,507 80	907 92
95	Lacuisinc	475 44	824 61	254 20	1,554 25	1,079 02
94	Lamorteau	401 46	746 74	142 78	1,290 88	806 26
95	Laroche	954 77	1,291 31	718 44	2,944 52	2,044 20
96	Latour	385 86	502 16	158 29	1,116 31	774 98
97	Lavacherie	284 06	214 51	184 29	682 66	475 95
98	L'Église	562 68	458 58	182 48	1,003 54	696 70
99	Libin	290 66	604 52	264 18	1,168 56	811 12
100	Limetlée	445 20	456 74	168 72	1,070 75	745 55
101	Lomprez	245 82	509 01	167 78	721 51	500 80
102	Longchamps	585 05	458 61	169 65	1,014 21	704 10

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1868.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION			Total.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1862.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands ambulants, les hôteliers et les sociétés anonymes.		
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LUXEMBOURG (SUITE).

103	Longlier	402 75	819 88	244 42	1,467 05	1,018 46
104	Longwilly	206 66	582 22	197 95	1,076 83	747 57
105	Mahompré	275 88	295 32	101 83	669 05	464 46
106	Malempré	122 95	39 28	35 45	217 66	151 11
107	Marche	2,509 89	4,439 94	2,215 06	9,164 89	6,562 59
108	Marcourt.	468 69	179 24	81 80	629 75	457 15
109	Narenne	207 27	381 69	58 48	647 44	449 48
110	Martelange	458 60	965 16	592 15	1,795 91	1,246 80
111	Masbourg	189 65	106 60	64 12	560 55	250 17
112	Meix-devant-Virton	590 71	708 75	521 25	1,820 69	1,265 98
113	Meix-le-Tige	291 15	682 65	66 "	1,059 76	721 84
114	Mellier	529 45	494 41	201 50	1,225 14	859 55
115	Messancy	1,258 58	2,667 50	640 50	4,566 18	5,170 01
116	Moirey	142 81	171 69	71 51	385 81	267 84
117	Mont	465 80	455 90	122 62	1,042 52	725 61
118	Montleban	252 87	150 06	50 16	455 09	500 66
119	Morhet	199 52	549 55	46 76	595 63	415 51
120	Mormont.	556 31	111 61	121 92	569 84	595 60
121	Muno	778 50	955 68	675 55	2,585 71	1,656 24
122	Musson	901 52	1,616 87	545 76	2,865 05	1,988 26
123	Mussy-la-Ville	554 54	958 55	592 91	1,795 78	1,246 71
124	My.	294 25	474 20	118 54	886 97	615 76
125	Nassogne.	427 15	626 58	414 82	1,468 55	1,019 56
126	Neufchâteau.	2,025 99	4,369 49	1,950 77	8,544 25	5,792 89
127	Nives	551 45	441 75	158 50	951 46	669 56
128	Nobressart	575 09	596 54	105 45	1,277 06	886 60
129	Noirefontaine	270 "	251 57	161 86	665 25	460 44
130	Noville	419 11	629 15	175 80	1,224 04	849 76
131	Ochamps.	287 55	418 25	95 57	798 95	554 66
132	Odeigne	160 56	52 51	61 50	275 97	199 20
133	Offagne	259 44	522 88	155 85	758 17	512 46
134	On.	184 68	180 14	102 42	467 24	324 58
135	Opont.	256 04	718 04	158 78	1,112 86	772 60
136	Orgeo.	408 90	491 02	219 45	1,209 55	859 60

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands am- bulants, les bacheliers et les sociétés anonymes.	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE LUXEMBOURG (SUITE).

157	Ortho.	552 54	425 54	186 55	1,142 25	795 00
158	Paliseul	508 70	1,556 87	491 78	2,417 55	1,678 20
159	Petithier	207 47	102 67	62 05	572 19	258 40
140	Porcheresse	123 81	190 68	116 54	451 05	209 25
141	Pussemanage.	100 09	288 10	221 97	701 06	486 70
142	Rachecourt	562 59	715 55	90 52	1,166 44	809 79
145	Recogne	200 17	458 57	126 95	875 47	607 78
144	Redu	208 15	310 95	158 88	677 96	470 77
145	Remagne.	199 91	260 04	84 07	544 02	378 27
146	Rendeux	435 74	568 64	162 84	965 22	670 08
147	Robelmont	204 46	258 62	56 95	500 05	547 14
148	Rochehaut	176 55	200 82	121 05	498 20	545 86
149	Rossignol.	541 07	576 17	280 78	1,598 02	970 54
150	Roy	540 97	224 74	88 20	655 91	455 96
151	Ruette.	506 08	919 18	511 49	1,796 75	1,247 57
152	Rulles.	707 91	784 82	586 59	1,879 12	1,304 54
155	Sainte-Cécile	747 18	737 59	447 71	1,952 28	1,541 44
154	Saint-Hubert	1,798 20	5,167 87	1,890 61	6,856 68	4,760 15
155	Saint-Léger	1,597 71	1,907 60	917 54	4,222 94	2,951 71
156	Saint-Mard	707 05	1,172 11	258 72	2,117 88	1,470 50
157	Sainte-Marie (Étaile)	490 17	558 05	228 49	1,276 69	886 52
158	Sainte-Marie (Neufchâteau).	286 87	481 46	77 95	846 28	587 55
159	Saint-Médard	242 76	238 09	140 25	621 08	451 17
160	Saint-Pierre.	256 04	558 05	152 51	726 40	504 28
161	Samré.	295 07	595 15	102 72	788 94	547 70
162	Sensenruth	106 71	287 89	107 70	592 50	411 29
165	Sibret.	508 »	656 70	129 68	1,094 58	759 75
164	Sohier.	101 67	465 55	122 40	779 60	541 22
165	Soy	479 02	456 20	280 69	1,195 91	850 24
166	Straimont	292 50	447 09	147 80	887 28	616 00
167	Sugny.	467 29	615 69	571 48	1,454 46	1,009 74
168	Suxy	267 09	267 49	96 88	651 46	458 58
169	Tuilles (Les).	145 10	155 »	42 56	520 66	222 62
170	Tavigny	645 05	529 99	225 06	1,506 98	609 54

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1868.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION			Total.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866.
		PONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les Marchands ambulants, les Bouchers et les sociétés anonymes.		
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
PROVINCE DE LUXEMBOURG (SUITE).						
171	Tellin	268 45	460 22	197 08	925 75	642 08
172	Tenneville	508 05	298 05	245 51	940 21	632 72
175	Termes	201 18	546 51	105 55	711 04	495 62
174	Thiaumont	447 71	522 12	77 82	1,047 65	727 50
175	Tillet	426 0	641 09	205 12	1,270 21	881 85
176	Tintange	257 51	590 58	99 03	946 92	637 40
177	Tintigny	807 19	1,284 71	402 12	2,494 02	1,751 42
178	Toernich	438 57	540 24	76 84	1,075 65	740 75
179	Tohogne	519 65	547 13	180 45	1,047 21	727 00
180	Tontelange	275 57	525 26	86 01	882 64	612 75
181	Torgny	525 05	615 54	127 86	1,068 85	742 04
182	Tournay	419 52	520 16	157 71	1,077 59	747 08
185	Transinne	182 07	226 87	84 55	495 49	542 60
184	Ucimont	182 46	184 0	45 55	409 79	284 49
185	Vance	485 81	655 57	162 75	1,505 95	905 25
180	Vaux-Chavanne	189 52	217 65	190 20	597 46	414 78
187	Vesqueville	158 25	89 78	125 58	555 61	245 48
188	Vielsalm	1,190 55	1,542 49	965 20	3,696 22	2,566 05
189	Villance	595 51	576 84	501 68	1,272 05	885 10
190	Villers-devant-Orval	595 14	1,064 14	406 25	2,065 55	1,435 97
191	Villers-la-bonne-Eau	506 14	421 61	463 66	1,280 41	888 90
192	Villers-la-Loue	550 21	851 70	271 81	1,655 72	1,148 06
195	Villers-sur-Semois	566 57	470 58	97 69	954 44	648 72
194	Villers-Sainte-Geztrude	171 69	72 48	28 17	272 54	189 06
195	Virton	2,505 47	4,897 48	2,042 51	9,443 46	6,555 98
196	Vivy	207 55	284 25	75 94	565 72	392 74
197	Waha	454 54	605 85	516 16	1,574 55	954 25
198	Wardin	659 76	656 02	259 22	1,535 0	1,065 65
199	Wellin	454 15	1,192 15	656 57	2,282 65	1,584 69
200	Weris	511 20	265 40	182 12	758 72	526 72
201	Wibrin	462 25	508 51	145 20	915 96	635 90
202	Witry	504 05	485 25	120 74	908 0	650 56
TOTAL POUR LA PROVINCE.		95,555 75	150,049 15	51,425 91	275,008 77	190,920 81

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands am- bulants, les bateliers et les sociétés anonymes.	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE NAMUR.

1	Achène	402 "	971 63	160 55	1,535 96	1,064 95
2	Agimont	229 "	711 17	188 04	1,128 21	785 24
3	Alle	214 "	515 48	165 58	695 06	481 15
4	Ambly	170 "	165 74	50 20	585 94	206 54
5	Andenne	6,582 "	8,546 29	5,766 99	18,895 28	15,117 77
6	Anhée	261 "	751 65	209 16	1,221 81	848 22
7	Annovoie-Rouillon	1,127 "	1,617 22	759 06	5,483 88	2,418 65
8	Anseremme	765 "	1,359 23	586 25	2,710 48	1,881 71
9	Anthée	598 "	1,622 81	405 99	2,716 80	1,886 10
10	Arbre	805 "	977 20	650 91	2,405 11	1,750 81
11	Assche-en-Refail	428 "	540 74	147 14	1,115 88	774 68
12	Assesse	906 "	2,016 47	654 62	5,557 09	2,409 46
13	Aubliu	507 "	586 "	164 76	1,147 76	798 81
14	Auvelais	2,041 "	2,827 87	1,869 51	6,758 58	4,678 02
15	Ave-et-Auffe	180 "	282 15	50 77	521 92	362 55
16	Baillamont	95 "	119 95	25 60	240 55	167 "
17	Baillonville	262 "	520 06	145 "	925 06	642 21
18	Balâtre	500 "	858 45	350 45	1,558 86	1,082 21
19	Baronville	158 "	495 04	167 42	820 46	569 59
20	Barvaux-Condroz	290 "	950 66	128 40	1,549 06	956 57
21	Beauraing	1,012 "	2,700 99	1,145 65	4,856 61	3,571 64
22	Beez	282 "	511 02	72 86	865 88	601 15
23	Bellefontaine	75 "	41 71	24 70	159 41	96 78
24	Berzée	585 "	524 99	254 42	962 41	668 14
25	Beuzet	556 "	979 45	97 14	1,452 57	994 54
26	Bierwart	215 "	559 71	141 86	696 57	485 59
27	Biesme	1,012 "	1,482 21	587 55	5,081 54	2,159 51
28	Biesmercée	447 "	457 92	245 54	1,150 26	784 67
29	Bièvre	272 "	475 99	216 68	964 67	669 71
30	Bioul	868 "	1,174 45	504 22	2,456 67	1,691 65
31	Blaimont	95 "	115 27	37 96	246 25	170 94
32	Bohan	272 "	195 25	209 70	674 95	468 58
33	Bois-de-Villers	677 "	962 18	288 69	1,927 87	1,558 59
34	Bolinne-Harluc	286 "	556 16	107 09	729 25	506 27

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1868.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION			Total.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866.
		FONCIERS, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands ambulants, les hôteliers et les sociétés anonymes.		
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE NAMUR (suite).

35	Bonneffe	551 "	647 25	72 20	1,070 45	745 15
36	Bonnines	524 "	576 24	141 26	1,041 50	725 05
37	Bonsin	208 "	558 57	78 05	645 30	447 09
38	Bossière	614 "	952 58	252 05	1,798 61	1,248 66
39	Bothey	295 "	708 72	72 95	1,156 65	789 11
40	Bouge	928 "	1,196 40	485 59	2,607 88	1,810 48
41	Bourseigne-Neuve	273 "	454 75	152 47	840 22	585 51
42	Bourseigne-Vieille	78 "	155 87	20 "	240 87	167 22
43	Boussu-en-Fagne	542 "	425 66	188 06	954 62	662 75
44	Bouvignes	924 "	1,862 45	495 74	5,282 19	2,278 61
45	Rovesse	256 "	459 81	198 17	875 98	606 75
46	Braibant	180 "	396 09	69 84	655 85	455 50
47	Branchon	590 "	505 09	129 07	824 76	572 58
48	Bruly (La)	526 "	568 48	257 61	1,152 09	799 82
49	Buissonville	265 "	541 11	185 57	789 68	548 22
50	Bure	265 "	481 95	140 15	887 10	615 85
51	Castillon	524 "	565 75	112 26	1,002 01	695 65
52	Celles	488 "	1,578 55	445 84	2,512 59	1,605 55
53	Cerfontaine	942 "	1,647 12	686 25	5,275 55	2,275 86
54	Chairière	177 "	180 19	86 47	445 66	508 "
55	Champion	687 "	1,249 22	228 66	2,164 88	1,502 94
56	Chastrès	264 "	579 10	176 25	1,019 55	707 66
57	Chevetogne	256 "	598 45	158 75	1,015 20	705 40
58	Ciergnon	271 "	289 77	78 51	659 28	445 81
59	Ciney	2,544 "	6,752 72	2,690 71	11,787 45	8,185 25
60	Clermont	586 "	1,584 54	542 64	2,515 18	1,605 89
61	Conneux	209 "	550 32	70 50	629 82	457 24
62	Corenne	250 "	522 78	144 95	697 71	484 57
63	Cornimont	60 "	95 46	56 40	191 86	155 19
64	Corroy-le-Château	526 "	1,259 29	229 87	2,015 16	1,599 "
65	Cortil-Wodon	457 "	767 06	167 62	1,571 68	952 27
66	Courrière	294 "	608 57	114 59	1,016 96	706 01
67	Couvin	5,555 "	4,056 85	1,775 80	9,145 65	6,549 24
68	Crupet	475 "	585 64	555 55	1,211 87	841 52

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N.º d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION			Total.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands am- bulants, les bouchers et les sociétés anonymes.		
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE NAMUR (suite).

69	Cul-des-Sarts	607	1,011 61	512 16	2,150 77	1,470 25
70	Custinne	195	216 56	157 55	566 91	395 57
71	Dailly	289	461 88	107 18	858 06	581 81
72	Daussois	467	700 31	368 88	1,556 19	1,066 48
73	Daussoulx	131	185 02	58 25	554 27	245 95
74	Dave	574	1,107 76	155 18	1,650 92	1,156 41
75	Denée	565	615 09	255 18	1,212 17	841 55
76	Dhuy	514	1,252 75	189 86	1,956 50	1,358 55
77	Dions (Les)	111	186 47	80 76	587 23	268 82
78	Doische	274	578 56	213 70	1,066 06	740 10
79	Dorinne	240	516 65	85 48	842 11	584 02
80	Dourbe	586	450 55	184 07	1,020 40	708 40
81	Dréance	216	262 75	87 11	505 86	392 84
82	Durnal	255	565 40	125 85	942 52	654 20
83	Éghezée	460	1,685 22	417 89	2,565 11	1,770 40
84	Émine	354	710 26	156 11	1,229 57	853 46
85	Emptinne	485	945 40	144 17	1,574 57	1,095 12
86	Éprave	267	426 01	152 62	825 65	573 18
87	Ermeton-sur-Biert	464	1,149 68	194 55	1,805 05	1,255 12
88	Ernage	565	557 26	85 75	985 99	684 51
89	Erpent	467	656 57	154 25	1,257 82	875 22
90	Évelette	401	775 80	156 60	1,355 40	925 60
91	Évrehailles	516	784 90	209 84	1,510 85	1,048 88
92	Fagnolle	250	554 67	52 92	657 59	442 65
93	Fallaën	406	822 90	211 88	1,440 78	1,000 24
94	Falisolle	729	884 08	414 12	2,027 20	1,407 55
95	Falmagne	251	516 72	150 41	698 15	484 67
96	Falmignoul	526	690 95	594 21	1,411 16	979 68
97	Felenne	419	225 11	173 14	810 25	562 47
98	Feschaux	117	187 64	106 04	410 68	285 11
99	Finnevaux	120	155 40	49 08	505 17	211 86
100	Flavion	545	986 86	520 61	1,859 47	1,290 91
101	Flawinne	1,223	1,688 78	519 28	5,241 76	2,245 60
102	Florée	595	919 51	157 42	1,451 95	1,007 98

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1868.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition générale de l'année 1866.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands am- bulants, les bateliers et les sociétés anonymes	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE NAMUR (suite).

103	Floreffe	2,750	3,712 05	1,181 25	7,045 26	5,506 22
104	Florennes	2,100	4,079 20	1,612 62	8,391 82	5,825 90
105	Floriffoux	249	600 50	127 80	977 50	678 51
106	Flostoy	644	1,466 04	200 85	2,510 89	1,604 50
107	Focant	174	220 69	67 17	461 86	320 64
108	Fontenelle	125	204 41	64 20	391 61	271 87
109	Forville	504	657 40	251 04	1,572 44	952 80
110	Fosses.	2,684	4,951 76	1,856 11	9,471 87	6,375 71
111	Foy-Notre-Dame	176	428 15	65 20	669 55	464 67
112	Fraire-Fairoul	901	1,420 80	455 21	2,757 01	1,914 01
113	Franchimont	266	192 50	126 80	585 10	406 20
114	Franc-Waret	206	667 61	106 76	980 37	680 61
115	Franière	254	450 50	87 47	751 77	521 90
116	Frasne	565	1,054 35	579 25	1,996 60	1,586 11
117	Fronville.	277	447 87	98 18	825 05	571 59
118	Furfooz	125	185 00	22 95	551 55	250 17
119	Furnaux	506	585 86	161 02	850 88	590 71
120	Gedinne	288	827 57	327 52	1,442 89	1,001 71
121	Gelbressée	264	444 74	266 85	975 59	677 29
122	Gerin	155	502 55	84 55	580 10	402 72
123	Gesre	1,006	1,227 55	445 52	2,766 85	1,920 85
124	Gimnée	255	442 09	152 40	849 40	589 75
125	Gochenée	257	408 97	108 66	754 65	525 89
126	Godinne	180	517 46	119 95	617 59	428 61
127	Gonricux.	599	759 86	240 57	1,379 45	957 65
128	Goesnes	202	224 84	77 55	504 19	350 05
129	Gourdinne	512	588 15	254 65	1,154 78	801 69
130	Graide	269	204 54	172 15	645 47	448 11
131	Grand-Leez.	895	1,118 85	329 41	2,541 24	1,625 57
132	Grand-Manil	557	672 87	340 85	1,550 72	957 72
133	Graux.	175	475 44	122 46	768 00	555 80
134	Gros-Fays	109	278 60	90 50	568 10	504 59
135	Haillot	456	559 04	204 55	1,179 57	818 90
136	Haltinne	584	1,006 69	194 40	1,785 18	1,259 54

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands am- bulants, les bateliers et les sociétés anonymes.	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

137	Hamoir	725 »	1,186 21	451 35	2,342 56	1,626 90
138	Ham-sur-Sambre	588 »	659 61	544 40	1,592 10	1,105 90
139	Hanret	450 »	791 58	256 46	1,477 84	1,025 07
140	Hanzinelle	577 »	1,112 57	560 84	2,050 41	1,435 47
141	Hanzinne.	455 »	905 29	262 66	1,620 95	1,125 52
142	Han-sur-Lesse	216 »	360 46	89 05	665 49	462 01
145	Hastière-Lavaux	585 »	820 58	586 54	1,580 02	1,105 78
144	Hastière-par-delà	155 »	240 40	158 59	555 90	570 71
145	Haut-le-Wastia.	171 »	160 84	69 44	401 28	278 59
146	Havelange	775 »	1,600 57	680 06	5,115 43	2,161 45
147	Heer	556 »	606 89	185 41	1,128 50	785 50
148	Hemptinne (Éghezée).	270 »	450 98	79 55	780 53	541 87
149	Hemptinne (Walcourt)	159 »	245 16	53 76	458 92	518 60
150	Hermeton-sur-Meuse	231 »	352 96	106 94	690 00	479 65
151	Heure.	222 »	408 88	566 59	997 27	692 54
152	Hingeon	265 »	349 50	108 42	722 72	501 73
155	Hogne	58 »	268 95	42 28	569 25	256 55
154	Honnay	515 »	500 57	152 74	966 11	670 71
155	Houdremont.	187 »	354 21	116 70	607 91	422 04
156	Hour	150 »	275 29	105 89	551 18	568 77
157	Houx	175 »	204 58	70 62	448 »	511 02
158	Houyet	557 »	508 55	273 83	1,159 16	790 85
159	Hulsonniaux.	151 »	157 20	80 86	369 15	256 28
160	Isnes	278 »	828 06	275 79	1,381 85	959 55
161	Jallet	145 »	314 81	55 78	495 59	342 67
162	Jamagne.	202 »	457 61	197 08	946 69	657 25
165	Jambes	5,085 »	5,112 41	1,279 29	9,474 70	6,577 67
164	Jamiolle	98 »	168 05	54 52	320 57	222 55
165	Javingues-Sevry	224 »	267 52	80 72	572 24	597 27
166	Jemelle	154 »	274 82	225 60	654 42	454 52
167	Jemeppe.	957 »	1,704 28	651 02	5,292 50	2,285 65
168	Jeneffe	148 »	171 65	106 02	425 67	295 52
169	Keumiée	162 »	225 04	59 57	425 51	295 40
170	Laforêt	144 »	147 45	71 07	562 52	251 67

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1868.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands am- bulants, les bateliers et les sociétés anonymes.	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

171	Laneffe	468 "	669 69	265 56	1,405 05	974 04
172	Lavaux-Sainte-Anne	189 "	212 19	152 51	535 70	570 51
173	Leignon	625 "	966 80	292 95	1,884 75	1,508 40
174	Lessive	151 "	136 75	51 51	319 06	221 50
175	Lesve	845 "	1,122 09	551 01	2,519 "	1,609 93
176	Leuze	622 "	1,056 59	267 37	1,925 96	1,557 07
177	Liernu	307 "	448 45	124 60	880 05	610 96
178	Ligny	667 "	1,124 56	477 65	2,269 21	1,575 57
179	Lisogne	511 "	595 16	103 85	1,008 01	699 80
180	Live-et-Brumagne	245 "	382 16	105 39	750 55	507 17
181	Long-champ	248 "	358 25	151 09	957 34	664 62
182	Lonzée	595 "	527 09	261 11	1,585 20	960 27
183	Louette-Saint-Denis	156 "	147 13	63 40	346 53	240 58
184	Louette-Saint-Pierre	176 "	326 75	102 95	695 70	482 98
185	Loyers	189 "	354 20	82 28	625 48	454 25
186	Lustin	524 "	495 43	541 95	1,561 56	945 11
187	Maffe	461 "	810 01	162 05	1,439 96	999 67
188	Mailen	453 "	585 64	156 48	1,195 12	829 69
189	Maizeret	215 "	518 57	257 82	791 59	549 41
190	Malonne	1,179 "	2,052 16	470 25	3,701 41	2,569 65
191	Malvoisin	97 "	488 08	55 99	641 07	445 06
192	Marche-les-Dames	685 "	814 27	459 69	1,958 96	1,559 98
193	Marchevelette	253 "	578 09	156 02	987 71	685 70
194	Martouzin-Neuville	129 "	220 51	25 50	375 01	260 55
195	Matagne-la-Grande	169 "	364 77	75 34	607 11	421 48
196	Matagne-la-Petite	215 "	515 27	82 56	808 65	561 58
197	Mazée	272 "	425 15	209 81	904 94	628 24
198	Mazy	401 "	746 49	521 15	1,468 64	1,019 58
199	Mehagne	241 "	374 88	99 18	715 06	496 42
200	Membre	91 "	110 65	55 76	257 41	164 81
201	Merlemont	208 "	582 17	109 15	699 52	485 49
202	Mesnil (Le)	222 "	250 04	99 50	580 54	405 05
203	Mesnil-Église	157 "	155 60	79 70	552 50	244 58
204	Mesnil-Saint-Blaise	555 "	579 51	150 01	1,082 52	751 55

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION			Total.	Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PENSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands oc- cupants, les bateliers et les sociétés anonymes.		
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

205	Mettet.	1,793 "	3,536 57	953 05	6,082 02	4,222 77
206	Meux	654 "	675 58	400 16	1,715 54	1,189 60
207	Miécret	215 "	164 61	125 65	505 26	350 77
208	Mohiville.	254 "	462 "	98 48	814 48	565 44
209	Moignelée	279 "	602 88	189 19	1,071 07	743 58
210	Monceau.	117 "	104 24	42 98	324 22	225 09
211	Mont	146 "	158 20	57 48	341 08	257 21
212	Mont-Gauthier	265 "	504 67	78 50	648 17	449 98
213	Morialmé.	1,103 "	2,014 72	755 50	3,873 31	2,687 99
214	Mornimont	584 "	607 80	804 90	2,050 70	1,427 88
215	Moustier	744 "	1,088 12	466 50	2,808 51	2,012 25
216	Mouzaive.	40 "	55 12	15 25	108 35	75 21
217	Mozet	1,549 "	1,928 87	558 05	4,015 02	2,787 99
218	Namèche	371 "	807 14	272 75	1,450 80	1,007 26
219	Naninne	581 "	812 18	151 72	1,544 90	933 68
220	Nafraiture	158 "	159 41	94 17	501 58	271 85
221	Naomé	113 "	153 63	56 37	523 "	224 24
222	Natoye	506 "	891 60	286 78	1,684 58	1,160 56
223	Nettine	126 "	257 10	77 96	461 06	320 08
224	Neuville	415 "	580 12	273 30	1,268 42	880 58
225	Nismes	951 "	1,667 15	651 99	5,250 14	2,256 56
226	Nivelée	65 "	147 71	25 48	256 10	165 97
227	Noiseux	215 "	270 65	109 62	595 25	413 24
228	Noville-les-Bois	505 "	597 44	532 31	1,432 75	994 66
229	Obey	623 "	1,010 09	551 07	1,965 06	1,564 22
230	Oignies	442 "	450 57	357 08	1,229 45	853 55
231	Oizy	196 "	258 14	48 24	482 58	354 88
232	Olloy	521 "	940 55	664 93	2,126 48	1,476 28
233	Omezée	102 "	204 30	23 80	350 10	229 17
234	Onhaye	275 "	815 52	190 97	1,227 49	886 88
235	Onoz	152 "	257 65	72 56	442 01	506 86
236	Orchimont	150 "	158 59	116 54	405 15	281 26
237	Oret	598 "	758 24	276 46	1,432 70	994 63
238	Patignies.	158 "	162 91	84 26	385 17	267 40

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1868.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands ambulants, les bouchers et les sociétés anonymes.	Totals.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

239	Perwez	250 "	361 32	96 55	716 87	497 68
240	Pesche	468 "	670 05	175 72	1,320 55	916 04
241	Pessoux	554 "	705 95	107 50	1,227 45	852 12
242	Pétigny	444 "	578 49	200 58	1,223 07	849 10
243	Petite-Chapelle	174 "	260 58	115 60	548 18	380 57
244	Petit-Fays	81 "	87 21	26 40	194 61	135 11
245	Pontillas	145 "	425 11	130 50	707 41	491 10
246	Pondrome	500 "	506 83	241 98	1,158 81	790 60
247	Porcheresse	108 "	627 32	224 57	1,010 80	708 04
248	Profondville	760 "	1,157 76	555 12	2,479 88	1,721 02
249	Pry	360 "	585 04	133 78	857 72	505 40
250	Purnode	132 "	261 74	114 00	508 70	355 16
251	Resteigne	545 "	409 20	228 52	982 52	682 10
252	Rhisne	517 "	1,050 27	200 46	1,816 75	1,261 24
253	Rienne	235 "	415 81	170 40	821 21	570 12
254	Rivière	560 "	418 81	316 93	1,295 74	899 55
255	Rochefort	1,102 "	3,053 79	1,286 71	5,552 50	3,840 86
256	Rognée	508 "	512 75	77 52	808 25	625 59
257	Roly	275 "	267 72	174 82	717 54	498 14
258	Romerée	281 "	507 78	180 50	1,050 28	735 50
259	Rosée	401 "	975 59	222 70	1,500 29	1,110 28
260	Roux	565 "	790 56	165 64	1,317 "	914 31
261	Saint-Aubin	670 "	704 95	307 24	1,691 19	1,174 09
262	Saint-Denis	585 "	747 10	345 58	1,475 68	1,024 47
263	Saint-Gérard	946 "	2,068 71	582 56	5,597 27	2,497 55
264	Saint-Germain	282 "	658 88	78 91	1,100 70	832 94
265	Saint-Marc	850 "	901 56	248 91	2,000 47	1,588 80
266	Saint-Martin	276 "	460 54	180 78	917 12	656 69
267	Saint-Sérvais	1,807 "	2,796 06	1,129 59	5,732 65	3,979 81
268	Samart	140 "	197 80	70 58	417 38	289 76
269	Sart-Custinne	150 "	180 51	70 42	400 93	278 54
270	Sart-en-Fagne	100 "	126 18	58 75	284 93	197 80
271	Sart-Eustache	245 "	575 67	115 41	936 08	640 86
272	Sautour	238 "	220 77	87 66	546 45	379 55

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION				Quotepart de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands am- bulants, les hôteliers et les sociétés anonymes.	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

273	Sauvenière	643 "	1,240 80	250 77	2,143 57	1,488 14
274	Schaltin	378 "	620 06	124 26	1,122 32	779 15
275	Sclayn	1,068 "	1,501 01	536 10	3,106 01	2,156 50
276	Scy	206 "	293 16	91 16	590 32	409 82
277	Senzeilles	614 "	870 02	569 00	1,855 11	1,286 50
278	Serinchamps	418 "	904 66	158 72	1,481 58	1,028 45
279	Serville	180 "	206 10	108 70	494 89	545 57
280	Silenrieux	989 "	1,055 57	475 24	2,510 61	1,740 20
281	Sinsin	188 "	427 60	270 50	886 10	615 16
282	Sombreffe	1,012 "	3,412 41	978 17	6,002 58	4,167 29
283	Somme-Leuze	265 "	201 58	140 24	705 62	489 87
284	Sommière	146 "	580 06	76 53	602 59	418 54
285	Somzée	551 "	858 10	147 26	1,356 36	927 75
286	Sorée	501 "	542 06	217 45	1,060 51	756 24
287	Sorinnes	222 "	546 40	155 50	903 90	627 52
288	Sosoye	335 "	316 48	202 16	853 64	592 65
289	Soulme	548 "	208 04	174 20	751 14	507 58
290	Soumoy	193 "	222 71	81 95	497 66	545 49
291	Sovet	312 "	542 59	110 18	973 77	676 02
292	Soye	588 "	708 97	65 96	1,160 93	805 06
293	Spontin	272 "	382 50	141 20	705 50	552 55
294	Spy	1,552 "	2,885 69	960 56	5,405 05	3,752 58
295	Stave	655 "	779 35	520 58	1,754 91	1,218 52
296	Suarlée	581 "	954 17	106 56	1,421 75	987 01
297	Surice	725 "	1,698 46	505 54	2,929 "	2,055 42
298	Tamines	1,051 "	1,956 52	869 94	3,857 26	2,677 85
299	Tarcienne	445 "	560 07	126 65	1,141 62	792 55
300	Taviers	462 "	550 64	258 75	1,251 57	868 75
301	Téploux	1,054 "	1,809 22	443 77	3,546 99	2,525 60
302	Thon-Sansou	675 "	1,066 97	757 55	2,477 50	1,719 07
303	Thy-le-Baudhuin	271 "	550 45	105 12	724 55	503 01
304	Thy-le-Château	1,544 "	1,653 85	958 70	4,156 55	2,885 63
305	Thyne	254 "	561 05	105 65	698 68	485 05
306	Tillier	175 "	460 11	29 90	665 01	461 67

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1868.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866.
		FONCIER, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands am- bulants, les bateliers et les sociétés anonymes	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

307	Tongrinne	885	1,277 06	652 24	2,812 30	1,952 40
308	Treignes	300	692 47	325 20	1,386 76	962 74
300	Upigny	149	316 61	50 30	515 91	358 16
310	Vaucelle	151	208 09	120 10	468 19	325 03
311	Vedrin	766	1,050 20	244 80	2,041	1,416 94
312	Velaine	1,119	1,628 60	665 80	3,415 40	2,569 77
313	Venciment	220	242 25	177 35	579 58	402 56
314	Verlée	148	276 27	62 88	487 15	358 20
315	Vezin	675	1,071 90	670 94	2,417 93	1,678 61
316	Vierves	390	614 75	187 30	1,192 05	827 54
317	Villers-en-Fagne	153	192 34	50 78	376 12	261 12
318	Villers-Deux-Églises	284	465 80	92 02	840 42	583 45
319	Villers-le-Gambon	206	400 12	152 90	959 08	651 94
320	Villers-sur-Lesse	525	1,076 54	285 25	1,684 77	1,160 63
321	Vitriaval	433	788 18	202 24	1,423 42	988 19
322	Vodécée	188	251 05	105 20	544 25	377 84
323	Vodelée	221	232 42	91 92	545 34	378 60
324	Vogenée	214	245 05	84 88	543 91	377 60
325	Vonèche	476	649 47	286 17	1,411 64	980 01
326	Vresse	96	82 75	50 92	209 65	145 55
327	Waillet	98	235 59	22 10	555 09	240 95
328	Walcourt	1,298	3,212 20	1,342	5,852 20	4,062 87
329	Wancenne	137	235 46	43 77	414 23	287 57
330	Wanlin	159	153 44	120 86	418 50	290 40
331	Waret-la-Chaussée	438	606 65	128 50	1,255 15	856 10
332	Warisoulx	581	826 92	205 27	1,615 19	1,119 92
333	Warnant	552	714 06	722 12	1,988 18	1,380 26
334	Waulsort	455	886 59	95 75	1,417 14	983 83
335	Wavreille	201	290 29	71 04	562 33	390 59
336	Weillen	191	755 57	141 22	1,085 79	753 80
337	Wépion	978	1,380 16	367 81	2,754 97	1,898 72
338	Wierde	758	1,466 62	535 24	2,539 86	1,763 26
339	Wiesme	85	105	70 44	260 44	180 81
340	Willerzie	235	353 85	86 40	675 25	468 78

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION			Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1866.	
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands am- bulants, les bateliers et les sociétés anonymes.		Total.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

341	Winenne	302 »	292 82	231 12	825 94	575 40
342	Yves-Gomezée	1,506 »	2,560 18	901 07	4,973 85	3,453 02
343	Yvoir	1,065 »	1,086 10	550 05	2,680 09	1,860 01
	TOTAL POUR LA PROVINCE. . .	160,877 »	260,635 10	94,102 72	324,694 82	364,261 70

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1868.

ANNEXE E.

ÉTAT RÉCAPITULATIF

*indiquant, par province, les sommes attribuées aux communes du royaume,
dans le fonds communal de 1866.*

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

NOMS DES PROVINCES.	PRINCIPAL, POUR 1865, DE LA CONTRIBUTION			
	FONCIÈRE sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, non compris les marchands ambulants, les bateliers et les sociétés anonymes.	TOTAL.
1.	2.	3.	4.	5.

COMMUNES

Anvers	485,604 "	1,050,576 51	540,865 77	1,856,846 08
Brabant.	837,806 80	1,715,995 "	458,781 16	2,990,671 05
Flandre occidentale	271,011 54	492,755 07	145,227 25	906,971 86
Flandre orientale.	499,441 75	850,016 04	267,024 14	1,616,481 95
Hainaut.	505,908 09	545,270 45	165,928 47	1,016,297 01
Liège	540,584 67	601,060 56	257,008 35	1,178,662 26
Limbourg	55,095 14	89,155 09	29,357 01	172,508 14
Luxembourg	12,810 56	28,881 45	9,578 94	51,270 05
Namur	70,956 "	140,551 01	45,350 10	254,508 01
TOTAUX.	2,878,279 24	5,491,827 56	1,674,201 07	10,044,507 87

COMMUNES

Anvers	182,408 "	575,052 45	89,565 79	646,916 24
Brabant.	484,517 64	1,050,084 55	101,582 55	1,706,784 52
Flandre occidentale	574,086 72	678,077 67	154,122 22	1,206,886 61
Flandre orientale.	584,616 50	761,799 54	174,568 77	1,520,784 61
Hainaut.	461,556 50	810,162 14	287,585 19	1,568,503 65
Liège	272,089 87	581,841 85	155,007 04	808,956 74
Limbourg	76,310 15	114,908 58	40,002 82	231,221 55
Luxembourg	95,533 75	150,049 15	51,425 91	275,008 77
Namur	160,877 "	269,655 10	94,162 72	524,694 82
TOTAUX.	2,490,085 91	4,561,850 57	1,257,622 81	8,289,559 29

COMMUNES A OCTROI ET

Anvers	668,102 "	1,405,428 76	450,251 50	2,503,762 52
Brabant.	1,322,414 55	2,744,677 55	650,565 51	4,697,455 57
Flandre occidentale	645,098 26	1,171,410 74	297,540 47	2,115,858 47
Flandre orientale.	884,058 25	1,611,815 58	441,592 91	2,937,266 54
Hainaut.	767,554 99	1,564,452 50	452,615 66	2,584,601 24
Liège	612,674 54	982,011 19	592,015 27	1,987,601 "
Limbourg	150,505 29	204,064 57	69,359 85	403,720 49
Luxembourg	106,544 20	158,030 56	61,004 85	326,279 70
Namur	251,815 "	400,987 01	137,492 82	779,292 85
TOTAUX GÉNÉRAUX.	5,568,565 15	10,055,658 15	2,911,825 88	18,555,847 16

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1868.

Revenu net des OCTROIS EN 1859. — Minimum de QUOTE-PART des communes à octroi.	SOMMES revenant AUX COMMUNES dans la répartition, après prélèvement du minimum indiqué dans la colonne précédente.	QUOTE-PART totale de chaque commune.	OBSERVATIONS.
6.	7.	8.	

A OCTROI.

1,821,240 95	»	1,821,240 95
3,307,097 74	17,408 58	3,413,406 52
1,094,388 54	8,822 61	1,103,210 95
2,078,020 61	43,757 62	2,121,778 23
951,246 57	92,555 36	1,043,801 75
1,709,225 19	1,984 29	1,711,207 48
185,471 81	»	185,471 81
53,508 52	10,247 44	63,755 76
267,048 47	2,045 14	269,093 61
11,558,145 80	176,821 04	11,734,966 84

SANS OCTROI.

»	»	440,112 15
»	»	1,184,910 16
»	»	837,863 36
»	»	916,955 58
»	»	1,088,771 84
»	»	561,593 88
»	»	160,522 04
»	»	190,920 81
»	»	364,261 70
»	»	3,754,891 30

COMMUNES SANS OCTROI.

1,821,240 95	»	2,270,553 08
3,307,097 74	17,408 58	4,600,316 48
1,094,388 54	8,822 61	1,941,074 31
2,078,020 61	43,757 62	3,038,715 61
951,246 57	92,555 36	2,152,573 57
1,709,225 19	1,984 29	2,272,801 56
185,471 81	»	345,993 85
53,508 52	10,247 44	254,676 57
267,048 47	2,045 14	635,555 31
11,558,145 80	176,821 04	17,480,858 14 (1)

(1) Voir le renvoi (*) à l'annexe A.

ANNEXES AU BUDGET

DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1868.

ANNEXE F.

Montant des impôts proprement dits portés aux Budgets des dix principales villes du royaume.

NOMS DES VILLES.	1854. (1)	1860. (1)	1866.	AUGMENTATION	
				de 1860 sur 1854.	de 1866 sur 1860.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
Anvers	1,279,500	1,588,651	1,929,779	109,151	541,128
Malines	278,400	511,000	520,288	52,600	15,288
Bruxelles	2,628,074	3,240,620	4,542,166	611,646	1,501,546
Louvain	545,500	559,000	578,740	15,700	19,740
Bruges	593,150	480,480	488,085	87,550	7,605
Courtrai	157,200	164,550	174,599	27,150	10,249
Gand	1,261,212	1,486,775	1,889,051	225,565	402,276
Mons	544,811	402,150	455,515	57,559	51,565
Tournay	275,088	529,675	552,962	54,587	5,287
Liège	1,055,244	1,561,400	1,869,565	526,156	308,165
TOTAUX	7,976,859	9,724,101	12,584,748	1,747,242	2,660,647

(1) Déduction faite du montant des frais de perception de l'octroi.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 22 MARS 1867.)

X.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1868.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits sollicités par le projet de Budget des Travaux publics pour l'exercice 1868 s'élèvent à la somme totale de . . fr. 39,762,968 »

La loi du 23 mars 1867 ayant fixé le Budget de ce Département, pour l'exercice 1867, à 38,416,875 »

il en résulte, pour 1868, une augmentation de fr. 1,346,093 »
dont voici la répartition :

		DIFFÉRENCE EN 1868.			
		Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.
<i>Administration centrale</i> (chemin de fer, etc.) fr.				38,600 »	»
		Augmentation.	Diminution.		
<i>Ponts et chaussées.</i>	Ponts et chaussées.	41,128 »	»		
	Bâtiments civils	13,900 »	»		
	Canaux et rivières	»	35,500 »		
	Ports et côtes	38,700 »	»		
		<u>63,728 »</u>	<u>35,500 »</u>	28,228 »	»
<i>Chem. de fer, postes et télégraphes.</i>	Voies et travaux fr.	61,270 »	»		
	Traction et matériel	519,600 »	»		
	Transport	345,450 »	»		
	Postes.	113,700 »	»		
	Télégraphes	209,895 »	»		
	Services en général	29,350 »	»		
	<u>1,279,265 »</u>	»	<u>1,279,265 »</u>	»	
AUGMENTATION TOTALE. . . . fr.				<u>1,346,093 »</u>	»

Les détails qui vont suivre donnent la justification des crédits demandés pour chaque branche de service.

CHAPITRE I^{er}. — ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires et employés.* . . fr. 723,425 »

La part affectée au personnel de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes, dans le crédit voté à cet article pour l'exercice 1867

(litt. C des développements), est de fr. 393,825 »

Il est demandé pour 1868 432,425 »

SOIT EN PLUS. . . . fr. 38,600 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. fr.	38,600 »
Si l'on déduit de cette somme le complément du crédit de 39,600 francs, justifié dans les développements présentés à l'appui des amendements au Budget de 1867 (<i>Documents de la Chambre</i> , session de 1866-1867, n° 83, p. 38), pour admission de nouveaux commis, soit	29,600 »
l'augmentation à justifier se réduit à fr.	<u>9,000 »</u>

Elle est destinée à couvrir la moitié de la dépense de 18,000 francs, à résulter de l'admission de dix commis, nécessaires pour faire face au surcroît de travail qu'occasionne l'extension des services. L'autre moitié peut, sans inconvénient, être reportée à l'exercice 1869, parce que plusieurs de ces agents débiteront en qualité de surnuméraires, et qu'il ne sera d'abord alloué aux autres que le *minimum* du traitement affecté à leur grade.

CHAPITRE II. — PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.

I^{re} SECTION. — PONTS ET CHAUSSÉES.

ART. 7. — Routes.

La somme demandée pour le service des routes est de . . . fr. 3,188,550 »

Ce chiffre se subdivise ainsi qu'il suit :

A. Entretien ordinaire des routes, d'après les baux existants, et entretien de nouvelles sections fr. 1,988,550 »

B. Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. — Paiement de terrains cédés à la grande voirie, par suite de l'adoption de plans d'alignement. — Travaux d'amélioration et reconstruction d'ouvrages d'art 400,000 »

C. Travaux de construction et de rectification de routes et allocation de subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux de grande communication et de chaussées communales, réunissant des routes de grande voirie, ou servant de raccordement aux stations des chemins de fer. fr. 800,000 »

TOTAL ÉGAL. . . . fr. 3,188,550 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

A. — *Entretien ordinaire.*

Entretien ordinaire des routes, en 1868, d'après les baux existants, et entretien de nouvelles sections. fr.	1,988,550	»
La somme allouée au Budget de 1867, pour le même objet, est de fr.	1,977,422	»
	<hr/>	
DIFFÉRENCE EN PLUS. fr.	11,128	»
	<hr/>	

Cette augmentation résulte de la mise à l'entretien, en 1868, des quatorze sections de routes ci-après désignées :

Rethy à Postel (3^e section).
 Hody à Jenneret (2^e section).
 Durbuy à Jenneret (2^e section).
 Hérenthals à Vlimmeren (1^{re} section).
 Soltegem à la route d'Audenarde à Grammont (2^e section).
 Bassenge vers Maestricht (1^{re} section).
 Libramont à Herbaimont (4^e section).
 Jemeppe à la station d'Auvelais.
 Libin à Maissin (2^e section).
 Nassogne à Forrières.
 Hotton à Melreux.
 Neupont à Chanly.
 Asch à Munsterbilsen.
 Brée à Hamont (2^e section).

Les autres crédits sollicités pour le service des routes étant les mêmes que ceux alloués en 1865, 1866 et 1867, l'on croit pouvoir se référer aux explications fournies à l'appui du projet de Budget de l'exercice 1865.

ART. 8. — *Plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de celles comprises dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes.*

Somme demandée fr.	41,000	»
— votée en 1867	41,000	»

Ce crédit est destiné à l'exécution de plantations nouvelles et au renouvellement des anciennes.

2^{me} SECTION. — BÂTIMENTS CIVILS.

ART. 9. — *Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments de l'État, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à charge de l'État. — Travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.*

Somme demandée fr.	200,000	»
Allocation de 1867	200,000	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Ainsi qu'on l'a dit dans la note préliminaire du projet de Budget de 1867, cette somme est indispensable pour faire face à tous les besoins.

ART. 10. — *Travaux extraordinaires à exécuter aux bâtiments des Musées, au palais de Tervueren et à l'hôtel de la Cour des Comptes; établissement de paratonnerres sur des bâtiments civils; restauration et ornementation des façades des hôtels des Ministères de la Guerre et de l'Intérieur.*

Crédit demandé fr. 114,900 »

Ce chiffre se subdivise ainsi qu'il suit :

A. — *Musées.*

Somme demandée : 30,000 francs.

Ce crédit est destiné à la continuation des travaux extraordinaires d'amélioration que réclament lesdits bâtiments.

B. — *Palais de Tervueren.*

Crédit demandé : 20,000 francs.

Cette somme forme la seconde partie de celle votée en 1867, pour la reconstruction des murs de clôture du susdit domaine.

C. — *Hôtel de la Cour des Comptes.*

Somme demandée : 10,000 francs.

Elle est nécessaire à l'achèvement des travaux extraordinaires de réparation et d'amélioration à effectuer à cet hôtel, pour le remettre en parfait état.

D. — *Établissement de paratonnerres.*

Somme demandée : 30,00 francs.

Elle forme le deuxième tiers du crédit destiné à munir tous les bâtiments civils de paratonnerres.

E. — *Restauration et ornementation de la façade de l'hôtel du Ministère de la Guerre.*

Somme demandée : 9,400 francs.

F. — *Restauration et ornementation de la façade de l'hôtel du Ministère de l'Intérieur.*

Crédit demandé : 15,500 francs.

Il résulte de l'exposé des motifs présenté à l'appui du projet de loi allouant au Département des Travaux publics des crédits spéciaux jusqu'à concurrence de

NOTE PRÉLIMINAIRE.

1,160,000 francs (n° 175 des *Documents de la Chambre*, session de 1865-1866, page 3), qu'il faut successivement renouveler les corniches des hôtels situés rue de la Loi, et mettre ces édifices dans leur état primitif, en y exécutant des travaux complémentaires d'ornementation, tels que placement de vases sur les balcons, etc.

C'est pour exécuter ces divers travaux, que les crédits dont il s'agit sont demandés.

ART. 11. — *Travaux de reconstruction et d'appropriation à exécuter aux bâtiments de l'hôtel du Gouvernement provincial à Bruges.*

Somme demandée : 45,000 francs.

Le Département des Travaux publics a fait procéder à une inspection minutieuse desdits bâtiments. Il est résulté de cet examen qu'il est devenu nécessaire d'exécuter des travaux de reconstruction, d'appropriation et de consolidation pour mettre l'hôtel en question dans une situation convenable. Tout le premier étage se trouve dans un état de délabrement qui exige un remaniement complet de la distribution intérieure. En outre, le bâtiment longeant le Bourg et qui contient les bureaux est en si mauvais état, que sa reconstruction, à peu près totale, a été reconnue indispensable.

La dépense est estimée à 120,000 francs. Mais pour le moment on se borne à demander un premier crédit de 45,000 francs.

5^me SECTION. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE
ET DES FOLBERS.

Avant de fournir la justification des allocations, il paraît utile d'indiquer, comme on l'a fait précédemment, pour chacun des services compris dans cette section ainsi que dans la suivante, les différences que présentent les crédits demandés avec ceux qui sont alloués pour l'exercice 1867.

Le tableau suivant contient, à cet égard, toutes les indications désirables.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

TABLEAU

*indiquant les différences que présentent les crédits demandés pour l'exercice
1868 avec ceux qui ont été alloués pour l'exercice 1867.*



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Tableau indiquant les différences que présentent les crédits demandés pour

DÉSIGNATION DES SERVICES.

CANAUX ET RIVIÈRES.

Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg	fr.
Ourthe	
Canal de jonction de la Meuse, à Visé, au canal de Liège à Maestricht.	
— de Liège à Maestricht.	
— de Maestricht à Bois-le-Duc.	
— de jonction de la Meuse à l'Escaut.	
— d'embranchement vers le camp de Beverloo.	
— — vers Hasselt	
— — vers Turnhout	
— de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor	
Sambre canalisée	
Canal de Charleroy à Bruxelles.	
Escaut	
Canal de Mons à Condé	
— de Pommerœul à Antoing	
Lys	
Canal de dérivation de la Lys	
— de Roulers à la Lys	
— de Gand à Ostende.	
— de raccordement du canal de Gand à Ostende avec le bassin de commerce à Gand	
— d'écoulement des eaux du sud de Bruges.	
— de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, à la frontière de France.	
— de Gand à Terneuzen.	
— de Selzaete à la mer du nord	
Moervaert	
Canal <i>la Zuidleede</i>	
Rupel	
Senne.	
Dyle et Demer	
Petite Nèthe canalisée.	
Grande Nèthe	
Yser	
Plantations	
Bacs et bateaux de passage	
TOTAUX.	fr.

PORTS ET CÔTES.

Port d'Ostende	
— de Nieuport	
Côte de Blankenberghe	
Phares et fanaux	
TOTAUX.	fr.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

l'exercice 1868 avec ceux qui ont été alloués pour l'exercice 1867.

DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1868.							
ENTRETIEN ORDINAIRE.		ENTRETIEN EXTRAORDINAIRE.		TRAVAUX D'AMÉLIORATION.		RÉSULTAT FINAL.	
Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.
14,600 "	"	5,400 "	"	"	10,000 "	10,000 "	"
"	"	"	"	"	"	"	"
100 "	"	"	"	"	"	100 "	"
5,000 "	"	"	4,000 "	7,500 "	"	8,500 "	"
"	"	"	"	"	5,000 "	"	5,000 "
4,500 "	"	6,000 "	"	2,100 "	"	12,400 "	"
"	1,000 "	"	"	"	"	"	1,000 "
"	2,000 "	15,000 "	"	"	8,000 "	5,000 "	"
1,000 "	"	"	2,000 "	"	"	"	1,000 "
6,500 "	"	"	"	"	"	6,500 "	"
7,000 "	"	"	"	14,000 "	"	21,000 "	"
"	"	0,800 "	"	"	9,000 "	800 "	"
"	"	1,500 "	"	"	500 "	1,000 "	"
"	9,900 "	"	26,800 "	"	67,500 "	"	104,200 "
"	46,000 "	20,400 "	"	"	5,000 "	"	21,600 "
700 "	"	1,700 "	"	200 "	"	2,600 "	"
600 "	"	20,500 "	"	"	3,700 "	17,400 "	"
5,000 "	"	"	"	"	"	5,000 "	"
650 "	"	4,000 "	"	"	17,800 "	"	15,150 "
"	"	"	"	200 "	"	200 "	"
"	"	"	"	"	"	"	"
400 "	"	9,000 "	"	5,950 "	"	15,350 "	"
"	13,900 "	15,000 "	"	"	"	"	900 "
"	"	"	5,100 "	"	"	"	5,100 "
"	"	10,000 "	"	200 "	"	10,200 "	"
1,200 "	"	"	"	"	"	1,200 "	"
"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"
5,000 "	"	"	5,000 "	"	5,000 "	"	5,000 "
2,600 "	"	"	2,600 "	4,500 "	"	4,500 "	"
2,000 "	"	"	"	200 "	"	2,200 "	"
"	"	"	2,000 "	1,500 "	"	"	500 "
"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"
54,650 "	72,800 "	125,100 "	47,500 "	56,350 "	151,500 "	121,050 "	157,450 "
DIMINUTION fr.						55,500 "	
"	"	12,000 "	"	"	"	12,000 "	"
"	5,000 "	9,500 "	"	8,000 "	"	12,500 "	"
"	"	12,700 "	"	1,500 "	"	14,200 "	"
"	"	"	"	"	"	"	"
"	5,000 "	54,200 "	"	9,500 "	"	38,700 "	"
AUGMENTATION. . . . fr.						58,700 "	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Il résulte de ce tableau que, comparés aux allocations accordées pour l'exercice 1867, les crédits proposés au Budget de 1868 présentent :

A. (<i>Canaux et rivières</i>). Pour les travaux d'entretien ordinaire, une diminution de fr.	18,150 »
Pour les travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration, une diminution de	17,350 »
Soit, sur l'ensemble, une diminution de fr.	35,500 »
 B. (<i>Ports et côtes</i> .) Pour les travaux d'entretien ordinaire, une diminution de fr.	5,000 »
Pour les travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration, une augmentation de	43,700 »
Soit, sur l'ensemble, une augmentation de fr.	38,700 »
Les crédits des 3 ^{me} et 4 ^{me} sections se balancent donc par une augmentation de fr.	3,200 »

Mais il est à remarquer que la 3^{me} section comprend trois nouveaux services qui ne figuraient pas aux Budgets précédents; ce sont : le canal de Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor, le canal de Roulers à la Lys et le canal *la Zuidleede*, pour lesquels il est demandé respectivement les sommes de 6,500, 3,000 et 1,200 francs, soit ensemble une somme de 10,700 francs, qui dépasse de 7,500 francs l'augmentation de 3,200 francs que comportent les allocations proposées aux 3^{me} et 4^{me} sections. Ces deux sections présenteraient, en conséquence, une diminution au lieu d'une augmentation, sans la nécessité d'y pétitionner des fonds pour les trois nouveaux services dont il vient d'être parlé.

ART. 12. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.*

Somme demandée : 1,134,650 francs.

Cette allocation est supérieure de 59,450 francs au crédit alloué, pour le même objet, au Budget de l'exercice 1867.

La répartition en figure ci-après.

Conformément aux précédents, on se dispense d'entrer dans des développements à l'égard des allocations destinées aux travaux d'entretien proprement dits, travaux indispensables et qui se justifient par leur nature. Les sommes demandées pour l'exécution des travaux de l'espèce sont, ou les mêmes que celles qui ont été allouées aux Budgets précédents, ou le prix de marchés conclus, ou enfin le montant de l'estimation d'entreprises à adjudger. On a légèrement forcé quelques-unes d'entre elles, afin d'arrondir les crédits pétitionnés. On se borne à justifier la demande des sommes qui doivent être affectées à des travaux revêtant réellement le caractère de travaux d'entretien extraordinaire et offrant quelque importance.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

BASSIN DE LA MEUSE.

A. — *Meuse.*

	Charges ordinaires et permanentes.		Charges extraordin. et temporaires
	—		—
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ouvrages d'art, digues, chemins de halage, etc., dans les provinces de Namur et de Liège; dragage dans les mêmes provinces fr.	159,600	»	55,400
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire du chemin de halage et des ouvrages de défense de la rive gauche, dans la province de Limbourg . .	30,000	»	»

B. — *Ourthe.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de la partie située en amont de Comblain-au-Pont, qui a fait retour à l'État, aux termes du § 7 de l'article 15 de la convention conclue, le 27 juin 1862, entre le Département des Travaux publics et la Grande Compagnie du Luxembourg, pour la concession du chemin de fer de l'Ourthe	3,000	»	»
---	-------	---	---

C. — *Canal de jonction de la Meuse, à Visé, au canal de Liège à Maestricht.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	1,400	»	»
--	-------	---	---

D. — *Canal de Liège à Maestricht.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, tant en Belgique que dans les Pays-Bas	40,000	»	6,000
---	--------	---	-------

E. — *Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et entretien des plantations	30,000	»	»
---	--------	---	---

F. — *Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.*1^{re} SECTION.

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, dévasement et entretien des plantations . .	17,000	»	»
2° Reconstruction de la maison pontonnière n° 8, à Neerpelt	»		6,000
Cette maison est disloquée; il existe dans les murs des crevasses qui laissent passer l'eau et le sable. Ces crevasses existent depuis une quinzaine d'an-			

A REPORTER. fr.	281,000	»	67,400
-------------------------	---------	---	--------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. fr.	281,000 »	67,400 »
<p>nées; elles se sont manifestées lors du débordement d'un ruisseau voisin, dont les eaux ont enlevé le terre-plein de cette maison. On a, jusqu'ici, soutenu les murs de la cave au moyen de contre-forts, mais leur mauvais état empire de jour en jour, et comme il est nécessaire de reconstruire la cuisine qui a été annexée dans le temps à cette maison, il est convenable de reconstruire en une fois tout le bâtiment.</p>		
2 ^m e SECTION.		
3° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	30,000 »	»
3 ^m e SECTION.		
4° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	18,500 »	»
5° Entretien de l'écluse maritime du Kattendyk et de ses dépendances, à frais commun entre l'État et la ville d'Anvers, selon la convention du 16-26 août 1858. — Part de l'État	3,100 »	»
6° Entretien des maçonneries, pavages, etc., des musoirs de l'écluse du Kattendyk, et dévasement du chenal d'accession à l'Escaut.	24,000 »	»
G. Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; entretien des plantations	10,000 »	»
H. — Canal d'embranchement vers Hasselt.		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; entretien des plantations.	30,000 »	»
2° Remplacement du pont-treillis en charpente n° 6 par un pont-treillis en fer.	»	15,000 »
<p>Les pont-treillis en charpente des canaux de Hasselt et du camp devront être remplacés dans un avenir peu éloigné. En 1867, il faudra remplacer le pont-treillis n° 17, qui se trouve dans un très-mauvais état, par suite de la rupture d'une des pièces croissantes inférieures du treillis. Il convient de</p>		
A REPORTER. fr.	396,600 »	82,400 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. fr.	396,600 »	82,400 »
remplacer, en 1868, le pont-treillis n° 6, qui souffre beaucoup par suite de l'établissement d'une chaussée de Moll à Olmen.		
I. — <i>Canal d'embranchement vers Turnhout.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	9,000 »	»
J. — <i>Canal de Turnhout à Anvers, par Saint-Job in 't Goor.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	6,500 »	»
K. — <i>Sambre canalisée.</i>		
PROVINCE DE HAINAUT.		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	70,000 »	»
PROVINCE DE NAMUR.		
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	12,000 »	»
3° Renouvellement de poutrelles, reconstruction de perrés, travaux de curement, etc.	»	22,000 »
L. — <i>Canal de Charleroy à Bruxelles.</i>		
1° Travaux d'entretien ordinaire ; alimentation par les machines à vapeur de Luttre et de Bois-d'Haine	71,450 »	»
2° Travaux divers d'entretien extraordinaire	»	26,000 »
BASSIN DE L'ESCAUT.		
M. — <i>Escaut.</i>		
PROVINCE DE HAINAUT.		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	10,000 »	»
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE		
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	7,000 »	16,000 »
A REPORTER. fr.	582,550 »	146,400 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. fr.	582,550 »	146,400 »
PROVINCE D'ANVERS.		
3° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	2,500 »	»
N. — Canal de Mons à Condé.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, alimentation par machine à vapeur et frais résultant de la navigation de nuit	18,500 »	14,000 »
O. — Canal de Pommerœul à Antoing.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, alimentation par machine à vapeur et frais résultant de la navigation de nuit	25,400 »	37,600 »
P. — Lys.		
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de la partie entièrement à charge de la Belgique.	9,600 »	9,000 »
2° Entretien ordinaire et extraordinaire des ponts établis sur la partie mitoyenne entre la Belgique et la France. (Part incombant à la Belgique.)	300 »	150 »
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.		
3° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	7,900 »	»
4° Dévasements éventuels pour maintenir le lit de la rivière à sa profondeur normale dans la traverse de la ville de Gand.	»	4,000 »
5° Reconstruction du pont du laitage, à Gand	»	15,000 »
Ce pont se trouve en très-mauvais état.		
Q. — Canal de dérivation de la Lys.		
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	9,300 »	8,700 »
A REPORTER. fr.	656,050 »	234,850 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.		Charges extraordin. et temporaires.	
REPORT. fr.	656,050	»	234,850	»
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.				
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire	15,000	»	15,000	»
3° Reconstruction, au mortier de ciment, du re- vêtement en pierres des jetées qui bordent le chenal de l'écluse maritime, en continuation d'un travail semblable déjà exécuté	»		16,000	»
L'efficacité des revêtements maçonnés a été dé- montrée par l'expérience. Les grosses mers dégra- dent toutes les parties des jetées qui ne sont pas maçonnées.				
R. — Canal de Roulers à la Lys.				
Travaux d'entretien ordinaire de la première sec- tion, comprise entre Roulers et Iseghem	3,000	»	»	»
S. — Canal de Gand à Ostende.				
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.				
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire	6,000	»	4,000	»
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.				
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire	18,650	»	8,000	»
3° Réparation des quais dans la traverse de la ville de Bruges. (Part de l'État).	2,000	»	»	»
T. — Canal de raccordement entre le canal de Gand à Ostende et le bassin de commerce à Gand.				
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire .	2,000	»	»	»
U. — Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.				
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire .	3,000	»	2,000	»
V. — Canal de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France.				
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire	3,800	»	3,000	»
A REPORTER. fr.	711,500	»	282,850	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. fr.	711,500 »	282,850 »
2° Grosses réparations aux trois siphons situés près de l'endroit dit : <i>Rattevalle</i>	»	3,000 »
3° Démolition des bajoyers de l'ancienne écluse de <i>Rattevalle</i> et construction de revêtements en briques en remplacement de ces bajoyers	»	3,000 »
Les bajoyers menacent ruine, et leur remplace- ment par un talus en briques est un ouvrage néces- saire.		
W. — <i>Canal de Gand à Terneuzen.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; dévasements éventuels.	5,100 »	13,000 »
X. — <i>Canal de Selzaete à la mer du Nord.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire .	23,000 »	20,000 »
Jusqu'à ce jour, il n'a pas été donné de solution à la contestation entre l'État et les provinces des deux Flandres, relative aux dépenses d'entretien du canal de Selzaete à la mer du Nord, dépenses qui, aux termes de l'article 4 de la loi du 26 juin 1842, qui a décrété la construction dudit canal, doivent être une charge provinciale.		
Force est donc au Département des Travaux pu- blics de solliciter, à son Budget de l'exercice 1868, les fonds nécessaires pour lui permettre de conti- nuer à assurer le service de ce canal.		
Mais il ne pétitionne ce nouveau crédit que sous la réserve à laquelle les allocations, précédemment accordées pour le même objet, ont été expressément subordonnées, c'est-à-dire sous celle du droit de répétition de l'État, à charge des provinces des deux Flandres. (Voir notamment pages 420 et 421 de la Note préliminaire du projet de Budget de l'exercice 1865.)		
Y. — <i>Moervaert.</i>		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire	2,000 »	3,250 »
A REPORTER. fr.	741,600 »	325,100 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. fr.	741,600 »	323,100 »
2 ^o Reconstruction du pont dit : <i>Kalvebrug</i> , à Wachtebeke.	»	10,000 »
Ce pont est en très-mauvais état.		
<i>Z. — Canal la Zuidleede.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	1,200 »	»
<i>A'. — Rupel.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	5,000 »	»
<i>B'. — Senne.</i>		
1 ^o Entretien des ouvrages d'art établis aux frais de l'État	2,000 »	»
2 ^o Loyer de la maison habitée par l'éclusier de Vilvorde	250 »	»
<i>C'. — Dyle et Demer.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire .	23,500 »	»
<i>D'. — Petite Nêthe canalisée.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire .	12,000 »	»
<i>E'. — Grande Nêthe.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire .	6,000 »	»
BASSIN DE L'YSER.		
<i>F'. — Yser.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire .	6,500 »	1,500 »
TOTALS. fr.	798,050 »	336,600 »
TOTAL des sommes demandées pour les travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et les dé- penses d'exploitation des canaux et rivières . . . fr.	1,134,650 »	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.

Les crédits alloués au Budget de 1867, pour l'exécution de travaux neufs et d'amélioration aux canaux et rivières, atteignent ensemble le chiffre de fr. 473,850 »

Ceux qui sont proposés au Budget de 1868, pour l'exécution de travaux de même nature, ne s'élèvent qu'à un total de 578,900 »

Le tableau développé du projet de Budget de 1868 fait ressortir les différences, par article, entre les allocations sollicitées pour cet exercice et celles accordées pour l'exercice 1867, du chef des travaux dont il s'agit. Elles se balancent par une diminution de . fr. 94,950 »
pour l'exercice 1868.

Les sommes portées au projet de Budget de 1868, pour travaux neufs et d'amélioration aux canaux et rivières, se répartissent comme il suit :

BASSIN DE LA MEUSE.

ART. 13. — *Meuse.*

Somme demandée : 51,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration à la Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. Ces travaux, comme aussi ceux à effectuer à d'autres voies navigables, au moyen de crédits analogues demandés plus loin, sont de si peu d'importance, qu'on a cru, conformément aux précédents, pouvoir s'abstenir d'en donner le détail.

ART. 14. — *Ourthe.*

Somme demandée : 7,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de travaux d'amélioration au chemin de balage, aux jetées, etc., en amont de Comblain-au-Pont.

ART. 15. — *Canal de Liège à Maestricht.*

Somme demandée : 13,500 francs.

☞ Cette somme est destinée à l'exécution de travaux de revêtement des berges du canal, au moyen de bordages et de moellons, dans les parties non encore pourvues d'ouvrages défensifs, et à celle d'autres travaux divers d'amélioration.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 16. — *Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.*

Somme demandée : 112,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1^{re} SECTION1^o Travaux divers d'amélioration fr. 2,000 »2^{me} ET 3^{me} SECTIONS.

2^o Construction de nouvelles maisons éclusières; travaux de pavage; établissement de bornes d'amarrage et travaux divers d'amélioration 50,000 »

La construction de nouvelles maisons éclusières le long de la 2^{me} section, travail pour l'exécution duquel un premier crédit est alloué au Budget de l'exercice 1867, est la conséquence et le complément de l'élargissement de cette section de canal.

Le pavage des abords des bassins de Herenthals et de Wyneghem, dépendant respectivement des 2^{me} et 3^{me} sections, et l'établissement de bornes d'amarrage en fonte de fer sur divers points de la 2^{me} section, sont projetés dans l'intérêt du commerce et de la navigation.

3^o Consolidation, empièrrement et gazonnement des digues . . 60,000 »

Le remblai des digues extérieures de la 3^{me} section, le gazonnement à plat des contre-digues de la même section et l'empierrement des digues remblayées, sont projetés en vue de renforcer et de consolider les digues, d'en assurer la conservation et d'améliorer le halage des bateaux.

TOTAL . . . fr.	112,000 »
-----------------	-----------

ART. 17. — *Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.*

Somme demandée : 2,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 18. — *Canal d'embranchement vers Hasselt.*

Somme demandée : 29,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1^o Continuation des travaux d'exhaussement des digues et contre-digues entre les bornes kilométriques nos 11 et 18 fr. 25,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. fr.	25,000 »
---------------------	----------

Un premier crédit, de même import, est alloué au Budget de 1867, pour l'exécution de ces travaux.

2° Travaux divers d'amélioration	4,000 »
--	---------

TOTAL fr.	29,000 »
---------------------	----------

ART. 19. — *Canal d'embranchement vers Turnhout.*

Somme demandée : 4,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 20. — *Sambre canalisée.*

Somme demandée : 35,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE HAINAUT.

1° Construction de perrés et empierrement du chemin de halage, en vue de faciliter la traction des bateaux; travaux divers d'amélioration fr.	30,000 »
---	----------

PROVINCE DE NAMUR.

2° Construction de perrés; empierrement du chemin de halage, pour faciliter la traction des bateaux, et travaux divers d'amélioration	5,000 »
---	---------

TOTAL fr.	35,000 »
---------------------	----------

ART. 21. — *Canal de Charleroy à Bruxelles.*

Somme demandée : 14,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Élargissement des pavages existants et pavage des plateformes des écluses et des abords des ponts fr.	4,000 »
--	---------

2° Construction de dépendances aux maisons éclusières et pontonnières	8,600 »
---	---------

Les travaux repris aux nos 1 et 2 ci-dessus formeront la continuation de ceux de même espèce pour l'exécution desquels des fonds ont été alloués aux Budgets précédents.

3° Travaux divers d'amélioration	1,400 »
--	---------

TOTAL fr.	14,000 »
---------------------	----------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

BASSIN DE L'ESCAUT.

ART. 22. — *Escaut.*

Somme demandée : 7,400 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Travaux divers d'amélioration dans la province de Hainaut. fr.	7,000	»
2° Travaux divers d'amélioration dans la province de la Flandre orientale	400	»
	<hr/>	
TOTAL fr.	7,400	»
	<hr/>	

ART. 23. — *Canal de Mons à Condé.*

Somme demandée : 10,500 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Exhaussement de trois maisons éclusières et pontonnières. fr.	7,500	»
On a commencé l'exhaussement des maisons éclusières et pontonnières en 1865. Ce travail a été continué depuis lors et sera poursuivi en 1867, au moyen des crédits obtenus. En 1868, il ne restera plus que trois maisons à exhausser. La somme de 7,500 fr. renseignée ci-dessus permettra de terminer ce travail.		
2° Travaux divers d'amélioration	3,000	»
	<hr/>	
TOTAL fr.	10,500	»
	<hr/>	

ART. 24. — *Canal de Pommerœul à Antoing.*

Somme demandée : 35,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Exhaussement de deux maisons éclusières ou pontonnières fr.	5,000	»
Ce travail est la continuation de celui qui a eu lieu chaque année depuis 1865 et qui sera poursuivi en 1867, au moyen des crédits alloués à cet effet.		
2° Empierrement du chemin de halage	25,000	»
L'expérience a démontré que l'empierrement de la digue gauche du canal de Mons à Condé, qui a été exécuté au point de vue du halage par chevaux, était très-utile pour le halage par hommes.		
	<hr/>	
A REPORTER. . . . fr.	30,000	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	REPORT. . . . fr.	50,000 »
· Le canal de Pommerœul à Antoing formant, pour ainsi dire, la continuation de celui de Mons à Condé, il y a lieu de le mettre dans les mêmes conditions que ce dernier canal.		
3° Travaux divers d'amélioration		5,000 »
	TOTAL fr.	<u>55,000 »</u>

ART. 25. — *Lys.*

Somme demandée : 900 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration dans la province de la Flandre orientale.

ART. 26. — *Canal de dérivation de la Lys.*

Somme demandée : 14,400 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

1° Construction d'un hangar pour le matériel affecté au service des deux écluses de mer, à Heyst	fr.	10,000 »
--	-----	----------

Ce hangar est nécessaire pour assurer la conservation du matériel qu'il est destiné à abriter.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

2° Travaux divers d'amélioration		1,400 »
	TOTAL fr.	<u>14,400 »</u>

ART. 27. — *Canal de Gand à Ostende.*

Somme demandée : 7,200 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

1° Travaux divers d'amélioration	fr.	200 »
--	-----	-------

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

2° Consolidation des berges du canal, au moyen de revêtements en briques, et renforcement des digues dans les endroits les plus

A REPORTER. . . . fr.	200 »
-----------------------	-------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	REPORT. . . . fr.	200 »
menacés, entre Bruges et Ostende.		7,000 »
	TOTAL fr.	<u>7,200 »</u>

Ces travaux formeront la continuation de ceux effectués au moyen des crédits budgétaires alloués précédemment. Il devra encore en être exécuté de semblables pendant quelques années, afin de prévenir les effets de clapotage des eaux sur les talus du canal.

ART. 28. — *Canal de raccordement entre le canal de Gand à Ostende et le Bassin de commerce à Gand.*

Somme demandée : 200 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 29. — *Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.*

Somme demandée : 2,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 30. — *Canal de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France.*

Somme demandée : 20,000 francs.

Cette somme est destinée à la continuation des travaux d'empierrement du chemin de halage effectués et à exécuter au moyen des crédits alloués aux Budgets précédents.

ART. 31. — *Canal de Gand à Terneuzen.*

Somme demandée : 5,500 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 32. — *Canal de Selzaete à la mer du Nord.*

Somme demandée : 500 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration. De même que celle pétitionnée plus haut, pour l'entretien du canal, elle est sollicitée sous réserve des droits de répétition de l'État à charge des provinces des deux Flandres.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 33. — *Moervaert.*

Somme demandée : 600 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 34. — *Rupel.*

Somme demandée : 3,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 35. — *Petite Nèthe canalisée.*

Somme demandée : 4,500 francs.

Cette somme est destinée à l'acquisition et à l'amélioration de la maison-éclésièrè n^o 2. Cette maison a été construite sur le terrain de l'État, lors de l'ouverture du canal, par l'éclusier qui l'occupe. Elle est la seule maison-éclésièrè qui n'appartienne pas au Gouvernement. En en faisant l'acquisition, l'État ne sera plus tenu de payer une indemnité de logement à l'éclusier.

ART. 36. — *Grande Nèthe.*

Somme demandée : 200 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

BASSIN DE L'YSER.

ART. 37. — *Yser.*

Somme demandée : 7,500 francs.

Cette somme est destinée : 1^o au rétablissement, au moyen de revêtements en briques, de talus dégradés; 2^o à la mise sous profil et à l'ensablement de parties de digue actuellement impraticables; 3^o à la construction, à Nieupoort, de deux embarcadères semblables à ceux qui y existent près de l'écluse du Comte.

ART. 38. — *Plantations.*

Somme demandée : 25,000 francs.

Cette somme, égale à celle allouée, pour le même objet, au Budget de 1867, est destinée à l'établissement de plantations nouvelles le long des rivières et canaux.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 39. — *Bacs et bateaux de passage.*

Somme demandée : 35,000 francs.

Cette somme, qui est égale à celle allouée, pour le même objet, au Budget de 1867, est destinée à l'entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances, comme aussi à l'exécution des travaux et aux acquisitions de matériel rendus éventuellement nécessaires par l'établissement de nouveaux passages d'eau.

4^{me} SECTION. — PORTS ET CÔTESART. 40. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.*

Somme demandée : 242,350 francs.

Cette somme est supérieure de 29,200 francs au crédit alloué, pour le même objet, au Budget de l'exercice 1867.

La répartition en figure ci-après.

De même que pour les canaux et rivières, et conformément aux précédents, on croit pouvoir se dispenser de présenter la justification des crédits demandés pour les travaux d'entretien proprement dits, et se borner à motiver les allocations pétitionnées pour les travaux d'entretien ordinaire de quelque importance.

Ici encore les sommes demandées pour l'exécution de travaux d'entretien ordinaire sont ou les mêmes que celles qui ont été allouées au Budget précédent, ou l'import de marchés existants, ou le montant présumé des besoins auxquels, il faudra pourvoir, sauf que l'on a légèrement forcé l'une d'entre elles, afin d'en arrondir le chiffre.

A. — *Port d'Ostende.*

	Charges ordinaires et permanentes		Charges extraordinaires et temporaires
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de l'avant-port et de l'arrière-port	50,000	»	»
2 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de l'écluse des bassins de commerce, moitié à charge de l'État, moitié à charge de la ville d'Ostende, aux termes de l'arrêté royal du 6 juin 1821. (Part de l'État).	550	»	»
3 ^o Réparation des dégâts qui peuvent survenir aux ouvrages du port, par suite d'ouragans	8,000	»	»
4 ^o Reconstruction d'une partie de l'estacade d'ouest, entre le pont des piétons et l'extrémité sud de cette estacade, sur 70 mètres de longueur	»		30,000 »
Cette partie d'estacade est en très-mauvais état.			
A REPORTER. fr.	58,550	»	30,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . . fr.	58,550 »	30,000 »
<i>B. — Port de Nieupoort.</i>		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	30,000 »	»
2° Reconstruction, avec ponts de service et ventelles, des portes d'ebbe d'amont et d'aval de l'écluse d'Ypres, et placement de ventelles aux portes de flot	»	9,500 »
Les portes à renouveler se trouvent en mauvais état.		
<i>C. — Côte de Blankenberghe.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des deux sections de la côte	100,000 »	12,700 »
<i>D. — Phares et fanaux.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des phares et fanaux de la côte de Flandre	1,600 »	»
TOTAUX. . . fr.	190,150 »	52,200 »
TOTAL des sommes demandées pour les travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux fr.		
	242,350 »	

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.

Les crédits pétitionnés au Budget de 1868, pour l'exécution de travaux neufs et d'amélioration aux ports, côtes, phares et fanaux, atteignent ensemble le chiffre de fr.	97,000 »
Ceux alloués au Budget de 1867, pour l'exécution de travaux de même nature, ne s'élèvent qu'à un total de fr.	87,500 »
Le tableau développé du projet de Budget de l'exercice 1868 fait ressortir les différences, par article, entre les allocations sollicitées pour cet exercice et celles accordées pour l'exercice 1867, du chef des travaux dont il s'agit. Elles se balancent par une augmentation de fr.	9,500 »
pour l'exercice 1868.	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 41. — *Port de Nieuport.*

Somme demandée : 8,000 francs.

La maison éclusière des écluses du Comte et de chasse n'a qu'un rez-de-chaussée avec souterrain et est couverte d'une plate-forme en zinc. Des conventions militaires se sont opposées, jusque dans ces derniers temps, à une plus grande élévation et à une construction différente. Cette maison est excessivement humide par suite de son système de toiture et elle est tout à fait insuffisante pour servir de demeure au chef-éclusier et à ses deux aides. Au moyen du crédit sollicité, on projette d'élever le bâtiment d'un étage et de le couvrir d'un toit incliné.

ART. 42. — *Côte de Blankenberghe.*

Somme demandée : 88,000 francs.

Cette somme est destinée à la continuation des travaux entrepris en vue de garantir la côte contre l'action envahissante de la mer.

ART. 43. — *Phares et fanaux.*

Somme demandée : 1,000 francs.

Cette somme est destinée à pourvoir à l'exécution de travaux et à l'acquisition d'objets nécessaires pour améliorer les phares et fanaux d'Ostende et de Nieuport.

5^{me} SECTION. — FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.6^{me} SECTION. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.

ART. 44 à 47.

Les crédits demandés pour ces deux services sont les mêmes que pour l'exercice 1867.

CHAPITRE III. — MINES.

ART. 48 à 53.

Les crédits votés pour l'exercice 1867 sont maintenus, sans modification, au projet de Budget de l'exercice 1868.

CHAPITRE IV. — CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

Les prévisions de dépenses pour l'exercice 1868, en ce qui concerne les chemins de fer, postes et télégraphes, s'élèvent à la somme de 31,482,420 francs.

Le tableau suivant résume les crédits sollicités et fait ressortir, pour chacune

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Je crois devoir signaler, dès à présent, aux Chambres, une modification qui est à l'étude et que je me propose d'introduire dans le mode d'imputation des dépenses d'exploitation afférentes aux stations mixtes situées aux points d'intersection des lignes de l'État et des lignes concédées.

Comme j'ai eu l'honneur de le faire remarquer itérativement, ces stations sont exploitées à frais communs par l'État, mais les dépenses de personnel, fournitures, travaux, etc., sont payées intégralement sur le Budget de mon Département, sauf à faire figurer en recettes, dans les décomptes mensuels, la part incombant aux compagnies. D'autres natures de dépenses sont également supportées par le Budget dans des conditions analogues.

Il en résulte que ni le chiffre des dépenses d'exploitation, ni celui des recettes ne sont en concordance avec la réalité des faits. Pour obvier à cet inconvénient, j'ai l'intention de prendre de nouveaux arrangements avec les compagnies, etc., afin qu'elles versent, à charge du Budget des Recettes et Dépenses pour Ordre, leur quote-part des frais faits pour leur compte par l'administration des chemins de fer de l'État, et, le cas échéant, le reliquat des comptes, lorsque de part et d'autre il aura été fait des dépenses pour compte de tiers. Il va sans dire que le Budget des dépenses d'exploitation sera dégrevé proportionnellement.

Les explications qui suivent sont destinées à justifier, article par article, les augmentations et diminutions de dépenses, par rapport aux prévisions pour l'exercice 1867.

1^{re} SECTION. - VOIES ET TRAVAUX.ART. 56. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1868	fr.	433,740	»
— alloué pour 1867.		416,540	»
		17,200	»
	DIFFÉRENCE.	fr.	17,200

Cette différence représente le complément du crédit de 34,400 francs prévu dans les amendements présentés au Budget de l'exercice 1867, pour extension du cadre du personnel par l'adjonction de deux ingénieurs chargés de coopérer à l'étude et à la rédaction de projets, etc., et de quinze commis à attacher aux bureaux de divers chefs de section. (Voir page 42, n° 85 des *Documents parlementaires*, session de 1866-1867.)

ART. 57. — *Salaires des agents payés à la journée ou par mois.*

Il est demandé pour 1868	fr.	3,283,000	»
Il a été alloué pour 1867		3,203,070	»
		79,930	»
	DIFFÉRENCE EN PLUS.	fr.	79,930

Si l'on déduit de cette différence la seconde moitié de la somme de 62,000 francs justifiée au Budget de 1867 et aux amendements de ce Budget, pour augmentation de salaires (voir page 31, n° 150 des *Documents parlementaires*, session de 1865-1866, et page 44, n° 83 de ces *Documents*, session de 1866-1867), soit

	fr.	31,000	»
il reste à justifier une augmentation de	fr.	48,930	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Elle est destinée à couvrir la dépense à résulter de l'admission de nouveaux piocheurs et gardes-excentriques indispensables, par suite de l'accroissement du service et de l'extension considérable des voies et dépendances des stations.

La somme demandée sur cet article du Budget se subdivise comme il suit :

1° Surveillants, piqueurs, chefs-ouvriers, chefs-d'atelier, contre-maitres	fr.	125,000	»
2° Chefs-piocheurs, chefs-poseurs, piocheurs, poseurs et apprentis		885,000	»
3° Gardes-barrières		1,310,000	»
4° Gardes-excentriques		545,000	»
5° Gardes-routes, gardes-signaux, gardes-tunnel, pontonniers, pilotes, hommes de métiers divers, etc.		418,000	»
ENSEMBLE.		fr.	<u>3,283,000</u>

ART. 58. — *Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.*

Le crédit demandé pour 1868 est de	fr.	1,956,900	»
— alloué pour 1867 est de		1,997,000	»
DIMINUTION.		fr.	<u>40,100</u>

Malgré l'adjonction de nouvelles lignes et l'extension des stations, le Gouvernement compte pouvoir assurer le bon entretien des voies et dépendances, pendant l'exercice 1868, au moyen de la somme demandée, à répartir comme il suit :

<i>Billes</i>	— 169,200 billes en chêne et sapin créosoté.	fr.	877,900	»
<i>Rails et accessoires.</i>	{ 17,350 rails de 6 ^m de longueur, à deux bourrelets inégaux	fr.	634,100	»
		Accessoires (coussinets, chevilles, coins en bois de chêne).	142,870	»
			Goudron pour enduire les coins.	5,530
<i>Matériel.</i>	{ Plaques tournantes	fr.	92,000	»
		Excentriques et croisements de voies	156,500	»
		Ponts à bascule.	15,000	»
		Bois de chêne pour fondations de plaques tournantes, excentriques, croisements, etc.	52,000	»
	Pièces de rechange pour plaques tournantes, etc.	3,000	»	
TOTAL ÉGAL		fr.	<u>1,956,900</u>	»

ART. 59. — *Travaux d'entretien et d'amélioration; outils, ustensiles, objets divers.*

Il est demandé pour 1868	fr.	928,480	»
Il a été alloué pour 1867		924,280	»
EN PLUS.		fr.	<u>4,240</u>

Cette somme représente le complément d'un crédit de 8,480 francs, dont la moitié a été portée dans les prévisions budgétaires de 1867, pour entretien de sonneries trembleuses à placer dans les stations, afin de prévenir le personnel que les trains qui y stationnent sont couverts par les signaux (voir page 45, n° 83 des Documents parlementaires, session de 1866-1867).

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Elle est destinée à couvrir la moitié de la dépense de 13,400 francs, à résulter de l'admission, rendue nécessaire par l'extension du service, de trois commis à la direction, un à l'arsenal et quatre dans les stations. L'autre moitié de la dépense peut sans inconvénient être reportée à l'exercice 1869, parce qu'il ne sera d'abord alloué à ces agents que le *minimum* du traitement.

ART. 61. — *Salaires des agents payés à la journée ou par mois.*

Crédit demandé pour 1868	fr.	3,882,000	»
— voté pour 1867		3,692,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	190,000	»
		<hr/>	

Cette augmentation est destinée à pourvoir aux besoins à résulter de la progression dans la circulation des locomotives et wagons, laquelle, dans l'opinion du Gouvernement, ne sera pas au-dessous de 7 à 8 p. % du mouvement présumé, pour l'exercice 1867.

La dépense en plus est d'environ 5 p. %; cependant l'administration compte rester dans les limites de l'allocation pétitionnée, dont le détail est indiqué ci-après :

1° Machinistes et chauffeurs	fr.	981,000	»
2° Entretien, visite et réparations ordinaires des locomotives, tenders, voitures, wagons, etc., dans les stations	fr.	829,000	»
3° Grandes réparations du matériel en général, à l'arsenal.		850,000	»
4° Renouvellement et amélioration du matériel.		390,000	»
5° Agents en service général, veilleurs, pompes, magasiniers, etc.		852,000	»
		<hr/>	
TOTAL ÉGAL.	fr.	3,882,000	»
		<hr/>	

ART. 62. — *Primes d'économie et de régularité.*

Il est demandé pour 1868	fr.	107,000	»
Il a été accordé pour 1867		100,000	»
		<hr/>	
EN PLUS.	fr.	7,000	»
		<hr/>	

Cette somme est demandée, afin de mettre le crédit en rapport avec le parcours plus considérable des locomotives.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 63. — *Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois.*

Crédit proposé pour 1868.	fr.	3,100,000	»
— alloué pour 1867		2,900,000	»
		<hr/>	
DIFFÉRENCE.	fr.	200,000	»
		<hr/>	

Cette augmentation se justifie par l'accroissement du parcours des locomotives. L'administration ne pourra assurer le service au moyen du crédit sollicité, que pour autant qu'une nouvelle hausse ne vienne pas se produire dans les prix du combustible et des huiles, et que ses prévisions, en ce qui concerne le parcours des locomotives, ne soient pas dépassées. Les dépenses de combustible, etc., suivent inévitablement la même progression que la circulation du matériel.

ART. 64. — *Entretien, réparation et renouvellement du matériel.*

Il est demandé pour 1868.	fr.	3,923,800	»
Il a été alloué pour 1867.		3,813,800	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	110,000	»
		<hr/>	

Cette somme est destinée à pourvoir aux dépenses ordinaires à résulter de l'extension présumée du parcours du matériel et de l'augmentation de nos moyens de traction et de transport.

Le Gouvernement se réserve de solliciter ultérieurement de la Législature, les compléments de crédit qui seraient reconnus indispensables pour assurer le renouvellement extraordinaire du matériel.

Les dépenses présumées à faire sur l'allocation pétitionnée, se répartissent comme il suit :

a. {	Entretien des locomotives et tenders	fr.	1,130,500	»
	— des voitures et voyageurs		1,243,500	»
b. —	Renouvellement et amélioration du matériel		1,530,000	»
c. —	Entretien et renouvellement de bureaux ambulants, pour le service de la poste		20,000	»
			<hr/>	
	TOTAL ÉGAL.	fr.	3,923,800	»
			<hr/>	

Il est à remarquer que plusieurs chefs de dépenses, tels que l'éclairage et le chauffage des ateliers, et certains objets, tels que les aciers et les fers, sont communs à l'entretien des voitures et à celui des locomotives, de sorte que la subdivision du crédit sollicité pour entretien et réparation du matériel, sous le litt. A, ne peut être établie que d'une manière approximative.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

3^{me} SECTION. — TRANSPORTS.ART. 65. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Il est demandé pour 1868	fr. 2,948,880	»
Il a été alloué pour 1867	2,788,430	»
	<hr/>	
AUGMENTATION.	fr. 160,450	»

Les propositions Budgétaires de 1867 donnent la justification de plusieurs augmentations de crédits destinées à pourvoir aux extensions des cadres du personnel, nécessitées par le développement du service; mais les allocations du Budget de cette année ne comprennent que la première partie de ces crédits, et le complément ou une partie de ce complément doit, en conséquence, être reportée sur l'exercice 1868.

Ces augmentations de crédit sont les suivantes :

A. A la note préliminaire du Budget de 1867 (*voir page 37, n° 150 des Documents parlementaires de la session de 1865-1866*), il a été justifié pour l'admission de commis, de chefs de convoi et de gardes-convoi, une dépense annuelle de 159,000 francs, dont la moitié a été inscrite audit Budget.

A raison de l'accroissement rapide du personnel des transports, dans le courant de cette dernière année, les classes inférieures de chaque catégorie dépassent, en nombre, les chiffres réglementaires, tandis que, dans les classes supérieures, ces chiffres ne sont pas atteints. Il en résulte que le traitement moyen ne l'est pas non plus, et, par suite de cette circonstance, on peut se borner à porter le troisième quart de la dépense dont il s'agit, au Budget de 1868, sauf à comprendre le quatrième quart dans le Budget de 1869, ci fr. 39,750 »

B. Le complément des augmentations proposées aux amendements du Budget de 1867 (*voir page 48, n° 83 des Documents parlementaires, session de 1866-1867*), lesquels donnent la justification :

1° D'une dépense annuelle de 30,000 francs, pour l'augmentation du nombre des sous-chefs de station, et dont la moitié doit être portée au Budget de 1868, soit fr. 15,000 »

2° D'une dépense annuelle de 96,600 francs, pour l'augmentation du nombre des commis, et dont le tiers (32,200 francs) a figuré au Budget de 1867. Il suffit de porter au Budget de 1868 le deuxième tiers de cette dépense, ci fr. 32,200 »

A REPORTER.	fr. 86,950	»	160,450	»
---------------------	------------	---	---------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. fr.	86,950 »	160,450 »
3 ^o D'une dépense annuelle de 38,000 francs, pour la nomination de vingt chefs de convoi; la moitié de cette dépense a été comprises au Budget de 1867. Il suffit de porter le troisième quart au Budget de 1868, ci fr.	9,500 »	
Le crédit pétitionné comprend donc une somme de. fr.	96,450 »	
prévue au Budget du dernier exercice, en sorte que l'augmentation à justifier se réduit à. fr.	64,000 »	

Cette somme est destinée à pourvoir aux besoins nouveaux indiqués ci-après :

1 ^o Nomination de dix sous-chefs de station, à répartir dans diverses stations, où le service de la surveillance réclamera cette augmentation de personnel; la dépense totale à laquelle elle donne lieu, est évaluée à fr.	20,000 »
2 ^o Nonimation de trente commis dans les diverses stations, où l'augmentation du trafic exigera ces extensions de personnel. Les traitements de ces commis s'élèveront à	48,000 »
3 ^o Admission de quarante facteurs de station. La dépense annuelle à résulter de ce chef, s'élève à.	60,000 »
CE QUI FAIT ENSEMBLE. fr.	128,000 »

Mais comme il ne sera d'abord alloué aux titulaires que le traitement *minimum* de leur grade, il suffit de comprendre la moitié de cette dépense au Budget de 1868, sauf à reporter le complément sur l'exercice suivant.

ART. 66. — *Salaires des agents payés à la journée ou par mois.*

Il est demandé pour 1868. fr.	2,464,260 »
Il a été alloué pour 1867.	2,504,260 »
DIFFÉRENCE EN PLUS. fr.	-160,000 »

Cette différence se justifie par la nécessité de renforcer le personnel des ouvriers, pour faire face à l'extension du mouvement et de relever quelques salaires insuffisants relativement au travail exigé, à la cherté de la vie animale ou aux salaires payés par l'industrie privée.

Les subdivisions des salaires et dépenses à imputer sur l'allocation pétitionnée, est indiquée ci-après :

1 ^o Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc. fr.	1,686,260 »
---	-------------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	REPORT. . . fr.	1,686,260 »
2° Formation des convois, nettoyage des bureaux, portiers, gardiens, gardes-freins, veilleurs, etc.		628,000 »
3° Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords . fr.		150,000 »
	TOTAL ÉGAL. . . . fr.	<u>2,464,260 »</u>

ART. 67. — *Frais d'exploitation.*

Le crédit demandé pour 1868 est le même que celui voté pour 1867, soit fr. 1,108,000 »

L'administration espère que le service pourra être assuré au moyen de ce crédit.

ART. 68. — *Camionnage.*

En présence de l'impossibilité d'établir, même approximativement, des prévisions en ce qui concerne cet article, l'allocation pour 1868 est proposée au montant de celle allouée pour 1867, soit fr. 730,000 »

ART. 69. — *Pertes et avaries.*

Crédit demandé pour 1868	fr.	100,000 »
Il a été alloué pour 1867		60,000 »
	AUGMENTATION. . . . fr.	<u>40,000 »</u>

Depuis plusieurs années, le crédit de 60,000 francs a été insuffisant et, à raison de l'accroissement du mouvement, notamment en ce qui concerne les articles de messageries, il est nécessaire de le porter à 100,000 francs.

ART. 70. — *Redevances aux Compagnies.*

Le crédit alloué pour 1867 s'élève à	fr.	20,000 »
— demandé pour 1868, à		5,000 »
	DIMINUTION. . . . fr.	<u>15,000 »</u>

Ce crédit n'a pas dû être entamé depuis plusieurs années; il est possible qu'il en soit de même en 1868, et ce n'est que pour faire face à des éventualités, que l'administration maintient un crédit de 5,000 francs à cet article.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

4^me SECTION. — POSTES.ART. 71. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Il est demandé pour 1868.	fr.	1,210,600 »
Il a été alloué pour 1867.		1,189,400 »
	EN PLUS.	fr. 21,200 »
L'augmentation réelle s'élève à.		79,900 »
Si l'on tient compte d'une somme de	fr.	58,700 »

transférée à l'article 75 (télégraphes), à raison de ce que, contrairement au principe admis, en ce qui concerne les bureaux où sont fusionnés les services de chemins de fer et des postes, le Budget des télégraphes, non-seulement n'intervient en rien dans les traitements des titulaires, mais le service des postes pourvoit en outre à l'installation, au chauffage et à l'éclairage des bureaux, et paye même les auxiliaires exclusivement utilisés au travail télégraphique.

On peut admettre qu'en ce qui concerne les bureaux télégraphiques installés dans les stations, la dépense supportée par le Budget de l'exploitation, trouve une compensation suffisante dans les services que le télégraphe rend au chemin de fer, mais il n'en est pas de même de la poste, qui n'emploie le télégraphe que dans des cas exceptionnels, et, il y a dès lors, anomalie de maintenir à charge de la poste la totalité de la dépense résultant d'un service dont la recette lui échappe.

Cette anomalie pouvait être tolérée lorsque la dépense n'était que de peu d'importance; mais aujourd'hui le nombre de bureaux télégraphiques installés dans les perceptions est devenu considérable, et l'extension de ce service est telle, que l'administration a dû admettre des auxiliaires dans plusieurs bureaux et qu'elle devra, dans un avenir prochain, appliquer la même mesure à d'autres bureaux, en vue d'assurer l'exécution du travail télégraphique.

Le moment est donc venu de dégrevier le Budget des postes d'une dépense complètement étrangère à ce service.

D'après le principe suivi pour les stations-perceptions, la part d'intervention du Budget des télégraphes dans les dépenses afférentes aux bureaux où ce service est réuni à celui des postes, doit être de 58,700 francs, représentant la moitié du traitement des titulaires des 79 bureaux, qui sont installés dans les locaux de la poste et desservis par le personnel de ce dernier service, à l'exception de cinq bureaux où des télégraphistes sont spécialement préposés à la transmission et à la réception des télégrammes.

En déduisant de l'augmentation réelle, indiquée ci-dessus au chiffre de	fr.	79,900 »
le complément de la somme de 55,200 francs, détaillée dans les développements présentés à l'appui des amendements du Budget de 1867 (<i>voir page 50, n° 83 des Documents parlementaires, session de 1866-1867</i>), pour l'admission de commis, soit.	fr.	35,200 »
Il reste à justifier une somme de	fr.	44,700 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette dépense se justifie par les besoins croissants du service, par le développement du trafic postal et par plusieurs mesures nouvelles qui viendront accroître extraordinairement le travail des bureaux de poste et, notamment, l'admission des lettres avec valeurs déclarées, l'abaissement du droit sur les articles d'argent et sur les quittances à l'encaissement, le service des petits paquets, des papiers d'affaires, etc.

Elle serait répartie comme il suit :

1° Admission de trois commis à la direction et de vingt commis dans le service d'exécution ; la moyenne du traitement étant respectivement de 1,800 francs et de 1,600 francs, il en résultera une dépense totale de 37,400 francs ; mais on peut sans inconvénient répartir cette somme sur deux exercices, parce qu'il n'est d'abord alloué que le <i>minimum</i> du traitement. — Le présent Budget ne comprend donc que fr.	18,700 »
2° Création de nouveaux bureaux dans quelques grands centres de population	10,000 »
Et 3° Relèvement du traitement de distributeurs reconnu insuffisant	16,000 »
	<hr/>
ENSEMBLE : comme ci-dessus. fr.	44,700 »
	<hr/>

ART. 72. — *Traitements et indemnités des facteurs.*

Somme demandée pour 1868 fr.	1,835,000 »
Il a été alloué pour 1867	1,767,500 »
	<hr/>
DIFFÉRENCE EN PLUS. fr.	67,500 »

Si l'on déduit de cette somme les compléments d'allocations justifiés dans les développements présentés à l'appui du Budget de 1867 et de ses amendements, pour l'extension du cadre des facteurs, afin d'améliorer le service de distribution et de satisfaire aux nécessités résultant de l'accroissement du nombre des correspondances, savoir :

A. Seconde moitié du crédit de 31,000 francs, renseignée au Budget (<i>voir page 41, n° 150 des Documents parlementaires, session de 1865-1866</i>), soit. fr.	15,500 »
B. Complément de la somme de 50,000 francs, renseignée aux amendements (<i>voir page 51, n° 83 des Documents parlementaires, session de 1866-1867</i>), soit fr.	15,000 »

ENSEMBLE. fr.	30,500 »
-----------------------	----------

Il reste à justifier une augmentation de fr. 37,000 »
se répartissant comme il suit :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

1° Admission de vingt facteurs locaux, en vue d'améliorer le service de la distribution dans les villes d'une certaine importance, par extension du principe déjà appliqué dans les grands centres de population, et de pourvoir au service de peine des nouveaux bureaux à créer fr. 20,500 »

2° Admission d'un pareil nombre de facteurs ruraux, pour satisfaire aux besoins nouveaux résultant de l'extension incessante du mouvement des correspondances, et pour desservir les nouveaux bureaux dont la création est demandée, afin de doter quelques communes d'une seconde distribution, etc. fr. 16,500 »

TOTAL ÉGAL. fr. 37,000 »

ART. 73. — *Transports des dépêches.*

Le crédit pétitionné pour 1867 est le même que celui alloué pour 1868, soit fr. 647,000 »

ART. 74. — *Matériel.*

Il est demandé pour 1868 fr. 511,500 »

Il a été alloué pour 1867 486,500 »

DIFFÉRENCE EN PLUS. fr. 25,000 »

Cette somme est destinée à faire face aux dépenses à résulter de l'installation de nouveaux bureaux, et d'une consommation plus grande d'imprimés, registres et autres fournitures.

3^{me} SECTION — TÉLÉGRAPHESART. 75. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Somme demandée pour 1868 fr. 711,965 »

— allouée pour 1867 562,070 »

DIFFÉRENCE. fr. 149,895 »

Si l'on déduit de cette différence :

1° Le transfert proposé à l'art. 70, et qui ne constitue pas une augmentation de dépense, mais une simple régularisation, soit fr. 58,700 »

2° Les compléments ou parties de crédits prévus et justifiés dans les développements produits à l'ap-

A REPORTER. fr. 58,700 » 149,895 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 58,700 » 149,895 »

pui des Budgets des exercices antérieurs pour l'extension des cadres, savoir :

A. Le complément de la somme renseignée dans la note préliminaire du Budget de 1866 (voir page 253, n° 121 des *Documents parlementaires*, session de 1864-1865), soit . . fr. 29,695 »

B. Le complément du crédit de 40,000 francs, détaillé dans les développements présentés à l'appui des amendements au Budget de 1866 (voir page 54, n° 38 des *Documents parlementaires*, session de 1865-1866), soit fr. 13,500 »

C. Le second tiers du crédit de 64,000 francs, justifié au Budget de 1867 (voir page 44, n° 150 des *Documents parlementaires*, session de 1865-1866), soit fr. 21,500 »

Et D. Le complément du crédit de 8,500 francs, détaillé dans les développements à l'appui des amendements au même Budget (voir p. 53, n° 83 des *Documents parlementaires*, session de 1866-1867), soit . . fr. 4,250 »

TOTAL. fr. 68,945 »

ENSEMBLE. fr. 127,645 »

Il reste à justifier une augmentation de crédit de fr. 22,250 »

Cette somme constituerait le premier tiers d'une dépense en plus de 66,750 fr., correspondant aux augmentations de personnel ci-après :

Un sous-ingénieur et un contrôleur au lieu d'un vérificateur, à adjoindre à l'inspecteur chef de service, pour le seconder et renforcer la surveillance, notamment au point de vue du service technique; dépense évaluée, y compris les frais de déplacement, à fr. 4,100 »

Trois chefs de bureau au lieu d'un pareil nombre de commis-chefs, pour la gestion de bureaux principaux. Ces bureaux ont fonctionné jusqu'ici, dans des stations et perceptions où le service principal, chemin de fer ou poste, a pris de telles proportions qu'il

A REPORTER. fr. 4,100 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. fr.	4,100 »
est devenu impossible aux titulaires de s'occuper utilement du service télégraphique. Il y aurait de ce chef un supplément de dépense de. fr.	3,000 »
Trente-deux commis pour le service des appareils, afin de satisfaire aux développements des correspondances, à 1,600 francs l'un, ci. fr.	51,200 »
Six facteurs de station pour surveiller les agents chargés du port à domicile des télégrammes dans les localités principales, soit . fr.	8,450 »
TOTAL indiqué ci-dessus. fr.	66,750 »

Pour se rendre compte de la nécessité d'augmenter le personnel, dans une large proportion, il suffit de jeter les yeux sur le tableau suivant, qui expose la situation et les résultats du service des télégraphes à l'expiration des cinq dernières années.

ANNÉES.	SITUATION A LA FIN DE L'ANNÉE.				TRAVAIL ET PRODUIT DE CHAQUE EXERCICE.			Dépenses.
	Développement des fils.	Nombre de bureaux.	Nombre d'appareils.	Nombre de télégraphistes spéciaux.	Télégrammes à l'intérieur.	Télégrammes internationaux.	Recettes.	
1862.	4,805	196	290	154	108,274	186,515	605,044 86	405,300 »
1863.	6,258	252	365	178	188,825	227,288	612,265 01	469,395 85
1864.	7,117	281	421	205	252,301	294,196	789,309 07	549,000 »
1865.	8,695	507	460	286	350,000	510,000	864,706 86	600,700 »
1866.	10,065	556	556	361	692,556	155,469	961,112 00	850,000 »

Le trafic de l'exercice 1866 est resté inférieur aux prévisions que l'on était en droit de formuler, en présence des réductions de tarifs, qui ont pris cours à la fin de l'année précédente. — L'affluence des correspondances télégraphiques est toujours proportionnée à l'activité des affaires commerciales. La guerre, l'épidémie et la crise financière qui ont sévi en 1866, expliquent suffisamment un mécompte.

Cependant, le nombre de télégrammes à l'intérieur a été plus que doublé, relativement à 1865; la correspondance internationale a augmenté de 30 p. %; l'ensemble du mouvement de 1866 est le quadruple du mouvement de 1862.

On voit, d'après la situation des fils conducteurs, des appareils, etc., qu'il a pu être satisfait à cet énorme développement du trafic au moyen d'un matériel doublé et d'un personnel augmenté de 135 p. % en quatre ans.

Les moyens de correspondance sont plus complètement utilisés, mais on ne peut se dissimuler la nécessité de les augmenter encore. Une année prospère pourrait donner lieu à une affluence devant laquelle il importe de ne pas rester désarmé.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 76. — *Salaires des agents payés à la journée ou par mois.*

La somme demandée pour 1868 est de fr.	365,000	»
— accordée pour 1867, de	325,000	»
	<hr/>	
DIFFÉRENCE EN PLUS. fr.	40,000	»
	<hr/>	

Cette augmentation serait répartie comme il suit :

1° Agents préposés à l'entretien et à la surveillance des lignes, et du matériel télégraphique fr.	5,000	»
2° Admission d'élèves télégraphistes, en plus	6,000	»
3° Port à domicile de télégrammes, en plus.	20,000	»
4° Transmissions effectuées par des agents de chemins de fer concédés, en plus.	6,000	»
5° Primes de transmission et indemnités aux agréés du télégraphe et du chemin de fer, en plus fr.	3,000	»
	<hr/>	
TOTAL ÉGAL au chiffre ci-dessus. fr.	40,000	»
	<hr/>	

Les trois dernières catégories de dépenses sont proportionnelles au nombre de télégrammes portés ou transmis. En ce qui concerne l'entretien des lignes et des appareils, les frais n'augmentent pas dans une proportion aussi forte, mais il est facile de concevoir que le développement de ce matériel entraîne nécessairement l'emploi d'un personnel plus nombreux. — Les résultats de la période quinquennale justifient donc, pour cet article comme pour le précédent, une augmentation des crédits portés au Budget.

ART. 77. — *Entretien.*

La somme demandée pour 1868 est de fr.	150,000	»
— accordée pour 1867, de	130,000	»
	<hr/>	
AUGMENTATION. fr.	20,000	»
	<hr/>	

L'administration aura à faire face à l'accroissement de dépenses qui résultera de l'augmentation du nombre des appareils en service, de l'acquisition des pièces de rechange, matériaux et produits chimiques pour l'entretien desdits appareils et des piles voltaïques. — Elle aura en outre à supporter des dépenses spéciales en timbres-télégraphe, papiers et outils spéciaux.

La consommation du papier en bandes, des feuilles à calquer, etc., payés sur cet article, augmente avec le nombre des télégrammes. — Les dépenses pour acquisition de supports isolants et objets de rechange divers pour l'entretien des fils conducteurs, sont également imputées sur l'article entretien.

On peut estimer à 20,000 francs, le *minimum* de la dépense en plus en 1868.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

6^{me} SECTION. — SERVICES EN GÉNÉRAL. (*Chemins de fer, postes et télégraphes.*)ART. 78. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Il est demandé pour 1868	fr.	157,315	»
Il a été accordé pour 1867		127,965	»
	EN PLUS.	9,550	»

Cette somme représente :

1 ^o Le complément du crédit de 15,600 francs, justifié dans la note préliminaire du Budget de 1867 (Voir page 45, n° 150 des <i>Documents parlementaires</i> , session de 1865-1866), soit	fr.	6,000	»
2 ^o La seconde moitié du crédit de 6,700 francs, renseignée aux développements présentés à l'appui des amendements au Budget précité (Voir page 54, n° 83 des <i>Documents parlementaires</i> , session de 1866-1867), soit		5,550	»
	TOTAL ÉGAL.	9,550	»

ART. 79. — *Salaires des agents payés à la journée ou par mois.*

Le crédit demandé pour 1868, est le même que celui alloué pour 1867, soit	fr.	75,500	»
---	-----	--------	---

ART. 80. — *Matériel et fournitures de bureau.*

Crédit demandé pour 1868	fr.	490,000	»
— alloué pour 1867		470,000	»
	EN PLUS.	20,000	»

L'administration espère, au moyen de cette allocation, faire face au surcroît de dépenses à résulter de l'extension croissante des services.

Il n'est apporté aucune modification aux deux autres articles compris dans ce chapitre.

CHAPITRE V.

COMMISSIONS DES PROCÉDÉS NOUVEAUX ET DES ANNALES DES TRAVAUX PUBLICS.

CHAPITRE VI. — TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.

CHAPITRE VII. — PENSIONS.

CHAPITRE VIII. — SECOURS.

CHAPITRE IX. — DÉPENSES IMPRÉVUES.

Les allocations demandées pour ces divers services, sont la reproduction de celles qui ont été allouées pour l'exercice 1867.

PROJET DE LOI.**LÉOPOLD II,****ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Travaux publics,
et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Travaux publics, pour l'exercice 1868, est fixé à la somme de *trente-neuf millions sept cent soixante-deux mille neuf cent soixante-huit francs* (39,762,968 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Des traitements ou indemnités pour le personnel ne peuvent être prélevés sur les allocations destinées aux salaires ou à des travaux extraordinaires ou spéciaux.

Les dépenses pour le matériel, les fournitures de bureau, les papiers, les impressions, les achats et les réparations de meubles, le chauffage, l'éclairage, le loyer des locaux et les menues dépenses, ne peuvent être prélevées qu'à charge des allocations affectées aux dépenses de l'espèce, à faire pour chacun de ces services.

Donné à Bruxelles, le 20 mars 1867.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Travaux publics,

JULES VANDERSTICHELEN.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.



BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1868.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.		TOTAL.	
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		
CHAPITRE I^{er}.					
ADMINISTRATION CENTRALE.					
1	Traitement du Ministre	21,000	•	938,605	
2	— des fonctionnaires et employés	723,405	•		
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés de l'administration centrale	33,200	•		
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service	61,000	•		
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	70,000	•		
6	Honoraires des avocats du Département	50,000	•		
CHAPITRE II.					
POSTS ET CHAUSSÉES. — BÂTIMENTS CIVILS.					
SECTION 1^{re}. — Ponts et chaussées.					
7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides	5,188,550	•	938,605	
8	Travaux de plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes	41,000	•		
SECTION 2. — Bâtimens civils.					
9	Entretien et réparation des palais, édifices et monuments appartenant à l'État, ainsi que des bâtimens dont les lois mettent l'entretien à la charge de l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.	200,000	•		
10	Travaux extraordinaires à exécuter aux bâtimens des Musées, au palais de Tervueren et à l'hôtel de la Cour des comptes; établissement de paratonnerres sur des bâtimens civils; restauration et ornementation des façades des hôtels des Ministères de la Guerre et de l'Intérieur	"	114,000		
11	Travaux de reconstruction et d'appropriation à exécuter aux bâtimens du gouvernement provincial à Bruges	"	45,000		
SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.					
12	Entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	708,050	350,600		
A REPORTER.		5,160,205	494,500		938,605

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	5,160,205 .	494,500 .	5,654,705 .
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.			
	<i>Bassin de la Meuse.</i>			
13	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg.	•	51,000 .	
14	Ou the	•	7,000 .	
15	Canal de Liège à Maestricht	•	15,500 .	
16	— de jonction de la Meuse à l'Escaut	•	112,000 .	
17	— d'embranchement vers le camp de Beverloo	•	2,000 .	
18	— — vers Hasselt	•	20,000 .	
19	— — vers Turnhout	•	1,000 .	
20	Sambre canalisée.	•	55,000 .	
21	Canal de Charleroy à Bruxelles	•	14,000 .	
	<i>Bassin de l'Escaut.</i>			
22	Escaut	•	7,400 .	
23	Canal de Mons à Condé.	•	10,500 .	
24	— de Pommerœul à Antoing	•	55,000 .	6,013,413 .
25	Lys	•	900 .	
26	Canal de dérivation de la Lys.	•	11,400 .	
27	— de Gand à Ostende	•	7,200 .	
28	— de raccordement entre le canal de Gand à Ostende et le bas- sin de commerce à Gand	•	200 .	
29	— d'écoulement des eaux du sud de Bruges	•	2,000 .	
30	— de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France	•	20,000 .	
31	— de Gand à Terneuzen	•	5,500 .	
32	— de Selzaete à la mer du Nord	•	500 .	
33	Moervaert	•	600 .	
34	Rupel	•	5,000 .	
35	Petite Nèthe canalisée	•	4,500 .	
36	Grande Nèthe	•	200 .	
	<i>Bassin de l'Yser.</i>			
37	Yser.	•	7,500 .	
	<i>Plantations.</i>			
38	Plantations nouvelles	25,000 .	•	
	A REPORTER. . . . fr.	5,191,205 .	875,400 .	7,852,018 .

PUBLICS POUR L'EXERCICE 1868.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	5,101,205 .	875,400 .	7,852,018 .
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>			
39	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances	55,000 .	•	
	SECTION 4. — Ports et côtes.			
40	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux	190,150 .	52,200 .	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.			
41	Port de Nieuport.	•	8,000 .	
42	Côte de Blankenberghe.	•	88,000 .	
43	Phares et fanaux.	•	1,000 .	
	SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.			
44	Études de projets; frais de levée de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications	28,000 .	•	
	SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées.			
45	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacements	678,270 .	10,000 .	
46	Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées	671,705 .	15,000 .	
47	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	12,000 .	•	
	CHAPITRE III.			
	MINES.			
	SECTION 1^{re}. — Personnel du conseil.			
48	Personnel du conseil des mines. — Traitements.	40,510 .	•	
49	— — — Frais de route	600 .	•	
50	— — — Matériel	2,000 .	•	
	SECTION 2. — Personnel du corps.			
51	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et traitements des expéditionnaires employés par les ingénieurs.	501,120 .	•	521,050 .
52	Frais des jurys d'examen, des conseils de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines	10,000 .	•	
53	Confection de la carte générale des mines.	•	15,000 .	
	A REPORTER. . . . fr.	7,060,448 .	1,000,600 .	8,175,048 .

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX

Articles.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	7,060,448 °	1,060,600 °	8,175,048 °
	SECTION 3. — Caisses de prévoyance.			
54	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement	45,000 °	°	
	SECTION 4. — Impressions, etc.			
5	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publica- tions de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences	7,000 °	°	
	CHAPITRE IV.			
	CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES.			
	SECTION 1^{re}. — Voies et travaux.			
56	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	435,740 °	°	
57	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	3,285,000 °	°	
58	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	1,956,000 °	°	
59	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers.	928,480 °	°	
	SECTION 2 — Traction et matériel.			
60	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	556,680 °	°	
61	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	3,882,000 °	°	
62	Primes d'économie et de régularité.	107,000 °	°	
63	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	3,100,000 °	°	
64	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	3,925,800 °	°	
	SECTION 3. — Transports.			
65	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,948,880 °	°	
66	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	2,464,200 °	°	
67	Frais d'exploitation	1,108,000 °	°	51,482,420 °
68	Camionnage	730,000 °	°	
69	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux.	100,000 °	°	
70	Redevances aux compagnies	5,000 °	°	
	A REPORTER. fr.	32,440,188 °	1,060,600 °	33,500,788 °

PUBLICS POUR L'EXERCICE 1868.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. . . . fr.	52,440,188 °	1,000,000 °	53,655,408 °
	SECTION 4. — Postes.			
71	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,210,600 °	°	
72	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	1,855,000 °	°	
73	Transport des dépêches.	647,000 °	°	
74	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie. . . .	511,500 °	°	
	SECTION 5. — Télégraphes.			
75	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . .	711,965 °	°	
76	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	565,000 °	°	
77	Entretien	150,000 °	°	
	SECTION 6. — Services en général.			
78	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . .	137,315 °	°	
79	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	75,500 °	°	
80	Matériel et fournitures de bureau.	400,000 °	°	
81	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'admini- stration	20,000 °	°	
82	Conférences des chemins de fer belges (Les crédits portés aux articles 2, 36, 60, 63, 71, 75 et 78, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service).	1,000 °	°	
	CHAPITRE V.			
	SECTION 1^{re}. — Commission des procédés nouveaux.			
83	Frais de route et de séjour.	1,000 °	°	
84	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, etc.	1,000 °	°	
	SECTION 2. — Commission des Annales des travaux publics.			7,000 °
85	Frais de route et de séjour.	800 °	°	
86	Publication du Recueil, frais de bureau, etc.	4,200 °	°	
	A REPORTER. . . . fr.	58,001,868 °	1,060,600 °	59,662,468 °

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1868.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	38,601,868 »	1,060,600 »	39,662,468 »
	CHAPITRE VI.			
87	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité	»	59,500 »	59,500 »
	CHAPITRE VII.			
88	Pensions : premier terme	10,000 »	»	10,000 »
	CHAPITRE VIII.			
89	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés	13,000 »	»	13,000 »
	CHAPITRE IX.			
90	Dépenses imprévues non libellées au Budget	18,000 »	»	18,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. . fr.	38,642,868 »	1,120,100 »	39,762,968 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 20 mars 1867.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Travaux publics,

JULES VANDER STICHELEN.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

pour l'exercice 1868.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	"	Traitement du Ministre. fr.	
2	a.	Traitements des fonctionnaires et employés. {	
	b.		Secrétariat général et cabinet du Ministre. . fr. 138,280 "
	c.		Ponts et chaussées et mines 110,200 "
	d.		Chemins de fer, postes et télégraphes. 452,425 "
		Surveillance des chemins de fer concédés 35,500 "	
3	"	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés.	
4	"	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc.	
5	"	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	
6	"	Honoraires des avocats du Département	
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.			
CHAPITRE II.			
PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.			
PREMIÈRE SECTION.			
PONTS ET CHAUSSÉES.			
7	a.	Entretien ordinaire des routes et entretien de nouvelles sections en 1868 fr.	
	b.	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. — Paiement de terrains cédés à la grande voirie, par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement; travaux d'amélioration et reconstruction d'ouvrages d'art, etc.	
	c.	Travaux de construction et de rectification de routes; allocation de subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux de grande communication et de chaussées communales réunissant des routes de grande voirie ou servant de raccordement aux stations de chemin de fer	
8	"	Plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de celles comprises dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes	
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.			
DEUXIÈME SECTION.			
BATIMENTS CIVILS.			
9	"	Entretien et réparation des palais, édifices et monuments de l'État, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à charge de l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc. fr.	
10	"	Travaux extraordinaires à exécuter aux bâtiments des Musées, au palais de Tervueren et à l'hôtel de la Cour des comptes; établissement de paratonnerres sur des bâtiments civils; restauration et ornementation des façades des hôtels des Ministères de la Guerre et de l'Intérieur.	
11	"	Travaux de reconstruction et d'appropriation à exécuter aux bâtiments de l'hôtel du Gouvernement provincial à Bruges	
"	"	Travaux extraordinaires à exécuter aux bâtiments des Musées, au palais de Tervueren, à l'hôtel de la Cour des comptes et aux bâtiments occupés par le Conservatoire royal de musique à Bruxelles; établissement de paratonnerres sur les bâtiments civils situés à Bruxelles et dans les provinces (pour mémoire)	
"	"	Achèvement des façades de l'hôtel de l'ancienne Prévôté à Bruges (pour mémoire)	
"	"	Placement de compteurs d'eau dans les bâtiments civils à Bruxelles (pour mémoire).	
TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.			

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES Ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	"	21,000	21,000	"	"	
725,405	"	725,405	684,805	58,600	"	
55,200	"	55,200	55,200	"	"	
61,000	"	61,000	61,000	"	"	
70,000	"	70,000	70,000	"	"	
50,000	"	50,000	50,000	"	"	
958,005	"	958,005	900,005	58,600	"	
AUGMENTATION. . . . fr.				58,600		
1,988,550	"	1,988,550	1,977,422	11,128	"	
400,000	"	400,000	400,000	"	"	
800,000	"	800,000	800,000	"	"	
41,000	"	41,000	41,000	"	"	
5,220,550	"	5,220,550	5,218,422	11,128	"	
200,000	"	200,000	200,000	"	"	
"	114,900	114,900	"	114,900	"	
"	45,000	45,000	"	45,000	"	
"	"	"	112,000	"	112,000	
"	"	"	14,000	"	14,000	
"	"	"	18,000	"	18,000	
200,000	157,900	357,900	344,000	137,900	144,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.		
<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation.</i>		
BASSIN DE LA MEUSE.		
a.		Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. fr.
b.		Ourthe
c.		Canal de jonction de la Meuse, à Visé, au canal de Liège à Maestricht
d.		— de Liège à Maestricht
e.		— de Maestricht à Bois-le-Duc
f.		— de jonction de la Meuse à l'Escaut
g.		— d'embranchement vers le camp de Beverloo
h.		— — vers Hasselt
i.		— — vers Turnhout.
j.		— de Turnhout à Anvers, par S ^t -Job in 't Goor.
k.		Sambre canalisée.
l.		Canal de Charleroy à Bruxelles
BASSIN DE L'ESCAUT.		
m.		Escaut
n.		Canal de Mous à Condé
o.		— de Pommerœul à Antoing.
p.		Lys
q.		Canal de dérivation de la Lys.
r.		— de Roulers à la Lys
s.		— de Gand à Ostende
t.		— de raccordement entre le canal de Gand à Ostende et le bassin de commerce à Gand.
u.		— d'écoulement des eaux du sud de Bruges
v.		— de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France
w.		— de Gand à Terneuzen
x.		— de Zelzaete à la mer du Nord
y.		Moervaert
z.		Canal <i>la Zuidleede</i>
a'		Rupel
b'		Seine
c'		Dyle et Demer
d'		Petite Nèthe canalisée
e'		Grande Nèthe.
BASSIN DE L'YSER.		
f'		Yscr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
189,600	55,400					
5,000	"					
1,400	"					
40,600	6,000					
50,000	"					
92,600	6,000					
10,000	"					
50,000	15,000					
9,000	"					
6,500	"					
82,000	22,000					
71,450	26,000					
19,500	16,000					
18,500	14,000					
25,400	37,000					
17,800	28,156	1,154,650	1,075,200	59,450	"	
21,500	50,700					
5,000	"					
26,650	12,000					
2,000	"					
5,000	2,000					
5,800	9,000					
5,100	15,000					
25,000	20,000					
2,000	15,250					
1,200	"					
5,000	"					
2,250	"					
25,500	"					
12,000	"					
6,000	"					
6,500	1,500					
798,050	556,600	1,154,650	1,075,200	59,450	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières.</i>
		BASSIN DE LA MEUSE.
		<i>Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg.</i>
13	•	Travaux divers d'amélioration
		<i>Ourthe.</i>
14	•	Travaux divers d'amélioration au chemin de halage, aux jetées, etc
		<i>Canal de Liège à Maestricht.</i>
15	•	Revêtement des berges du canal, au moyen de bordages avec moellons, empierrement d'une partie de contre-digue et travaux divers d'amélioration
		<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>
"	•	(Pour mémoire).
		<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.</i>
		1 ^{re} SECTION.
a.		Travaux divers d'amélioration
		2 ^{me} ET 3 ^{me} SECTIONS.
16	b.	Construction de nouvelles maisons éclusières; travaux de pavage; établissement de bornes d'amarrage, et travaux divers d'amélioration.
	c.	Consolidation, empierrement et gazonnement des digues.
		<i>Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.</i>
17	•	Travaux divers d'amélioration
		<i>Canal d'embranchement vers Hasselt.</i>
18	•	Continuation des travaux d'exhaussement des digues et contre-digues, et travaux divers d'amélioration
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
708,050 "	336,000 "	1,134,050 "	1,075,200 "	58,450 "	"	
"	51,000 "	51,000 "	61,000 "	"	10,000 "	
"	7,000 "	7,000 "	7,000 "	"	"	
"	13,500 "	13,500 "	6,000 "	7,500 "	"	
"	"	"	5,000 "	"	5,000 "	
"	2,000 "	112,000 "	109,900 "	2,100 "	"	
"	50,000 "					
"	60,000 "					
"	2,000 "	2,000 "	2,000 "	"	"	
"	20,000 "	20,000 "	37,000 "	"	8,000 "	
708,050 "	551,100 "	1,349,150 "	1,503,100 "	60,050 "	23,000 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Canal d'embranchement vers Turnhout.</i>
19	»	Travaux divers d'amélioration
		<i>Sambre canalisée.</i>
		PROVINCE DE HAINAUT.
	a.	Construction de perrés, empierrement du chemin de halage et travaux divers d'amélioration
20		PROVINCE DE NAMUR.
	b.	Construction de perrés, empierrement du chemin de halage et travaux divers d'amélioration
		<i>Canal de Charleroy à Bruxelles.</i>
	a.	Élargissement des pavages existants, et pavage aux abords des écluses et des ponts
21		
	b.	Construction de dépendances aux maisons éclusières et pontonnières, et travaux divers d'amélioration
		BASSIN DE L'ESCAUT.
		<i>Escaut.</i>
	a.	Travaux divers d'amélioration dans la province de Hainaut
22		
	b.	Travaux divers d'amélioration dans la Flandre orientale
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>
23	»	Exhaussement de trois maisons éclusières, et travaux divers d'amélioration
		<i>Canal de Pommerœul à Antoing.</i>
24	»	Exhaussement de deux maisons éclusières ou pontonnières, empierrement du chemin de halage et travaux divers d'amélioration
		<i>Lys.</i>
25	»	Travaux divers d'amélioration dans la Flandre orientale
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
798,050 "	551,100 "	1,349,150 "	1,305,100 "	69,050 "	25,000 "	
"	1,000 "	1,000 "	1,000 "	"	"	
"	30,000 "	35,000 "	21,000 "	14,000 "	"	
"	5,000 "					
"	4,000 "	14,000 "	25,000 "	"	9,000 "	
"	10,000 "					
"	7,000 "	7,400 "	7,700 "	"	300 "	
"	400 "					
"	10,500 "	10,500 "	78,000 "	"	67,500 "	
"	53,000 "	53,000 "	38,000 "	"	5,000 "	
"	900 "	900 "	700 "	200 "	"	
798,050 "	652,000 "	1,450,050 "	1,472,500 "	83,250 "	104,800 "	

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
798,050 "	652,000 "	1,450,050 "	1,472,500 "	83,250 "	104,800 "	
"	10,000 "	11,400 "	15,100 "	"	3,700 "	
"	1,400 "					
"	7,000 "	7,200 "	25,000 "	"	17,800 "	
"	200 "					
"	200 "	200 "	"	200 "	"	
"	2,000 "	2,000 "	2,000 "	"	"	
"	20,000 "	20,000 "	14,050 "	5,950 "	"	
"	5,500 "	5,500 "	5,500 "	"	"	
"	500 "	500 "	500 "	"	"	
"	600 "	600 "	400 "	200 "	"	
798,050 "	700,500 "	1,498,550 "	1,535,050 "	80,800 "	120,500 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		Report. fr.
		<i>Rupel.</i>
34	"	Travaux divers d'amélioration
		<i>Dyle et Demer.</i>
"	"	(Pour mémoire).
		<i>Petite Nèthe canalisée.</i>
35	"	Acquisition et amélioration de la maison éclusière n° 2
		<i>Grande Nèthe.</i>
36	"	Travaux divers d'amélioration
		BASSIN DE L'YSER.
		<i>Yser.</i>
37	"	Renforcement des talus au moyen de revêtements en briques, ensablement de certaines parties de digue et construction de deux embarcadères à Nieupoort
		<i>Plantations.</i>
38	"	Plantations nouvelles
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>
39	"	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances.
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.
		QUATRIÈME SECTION.
		<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>
40	a.	Port d'Ostende
	b.	— de Nieupoort
	c.	Côte de Blankenberghe
	d.	Phares et fanaux
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
708,050 »	700,500 »	1,408,550 »	1,535,050 »	80,600 »	126,500 »	
»	3,000 »	3,000 »	5,000 »	»	»	
»	»	»	5,000 »	»	5,000 »	
»	4,500 »	4,500 »	»	4,500 »	»	
»	200 »	200 »	»	200 »	»	
»	7,500 »	7,500 »	0,000 »	1,500 »	»	
25,000 »	»	25,000 »	25,000 »	»	»	
35,000 »	»	35,000 »	35,000 »	»	»	
858,050 »	715,500 »	1,573,550 »	1,600,050 »	95,800 »	131,500 »	
DIMINUTION. . . . fr.				35,500 »		
58,550 »	30,000 »	} 242,550 »	} 213,150 »	} 20,200 »	} »	
50,000 »	9,500 »					
100,000 »	12,700 »					
1,600 »	»					
190,150 »	52,200 »	242,350 »	213,150 »	20,200 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>
		PORT DE NIEUPORT.
41	"	Exhaussement de la maison éclusière des écluses du Comte et de chasse
		CÔTE DE BLANKENBERGHE.
42	"	Continuation des travaux de défense à exécuter à la côte
		PHARES ET FANAUX.
43	"	Travaux et fournitures pour l'amélioration des phares et fanaux des ports d'Ostende et de Nieuport
		TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.
		CINQUIÈME SECTION.
		FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS. — ROUTES, BATIMENTS CIVILS, TRAVAUX HYDRAULIQUES. — CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.
44	"	Études de projets; frais de levée de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications fr.
		TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. fr.
		SIXIÈME SECTION.
		PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.
45	"	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacements
46	"	Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal, et autres agents subalternes des ponts et chaussées
47	"	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil
		TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
100,150 °	52,200 °	242,350 °	213,150 °	29,200 °	°	
°	8,000 °	8,000 °	°	8,000 °	°	
°	88,000 °	88,000 °	86,500 °	1,500 °	°	
°	1,000 °	1,000 °	1,000 °	°	°	
190,150 °	140,900 °	330,550 °	500,050 °	38,700 °	°	
AUGMENTATION. fr.				38,700 °		
28,000 °	°	28,000 °	28,000 °	°	°	
28,000 °	°	28,000 °	28,000 °	°	°	
678,270 °	10,000 °	688,270 °	688,270 °	°	°	
671,795 °	15,000 °	684,795 °	684,795 °	°	°	
12,000 °	°	12,000 °	12,000 °	°	°	
1,562,065 °	23,000 °	1,585,065 °	1,585,065 °	°	°	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre II.		
		1 ^{re} SECTION. — Ponts et chaussées.
		2 ^e — — Bâtimens civils
		3 ^e — — Service des canaux et rivières, etc.
		4 ^e — — Ports et côtes
		5 ^e — — Frais d'études, d'adjudications, etc.
		6 ^e — — Personnel des ponts et chaussées.
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
CHAPITRE III.		
MINES.		
1^{re} SECTION. — Personnel du conseil.		
48	•	Personnel du conseil des mines. — Traitemens.
49	»	— — — — — Frais de route
50	»	— — — — — Matériel
2^{me} SECTION. — Personnel du corps.		
51	»	Traitemens et indemnités du personnel du corps des mines, et des expéditionnaires employés par les ingénieurs.
52	»	Frais des jurys d'examen, des conseils de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines
53	»	Confection de la carte générale des mines.
3^{me} SECTION. — Caisses de prévoyance.		
54	•	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement.
4^{me} SECTION. — Impressions, etc.		
55	•	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques; encouragemens et subventions; essais et expériences
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,220,550 »	»	5,220,550 »	5,218,422 »	11,128 »	»	
200,000 »	157,900 »	357,900 »	344,000 »	15,900 »	»	
858,050 »	715,500 »	1,573,550 »	1,600,050 »	»	33,500 »	
190,150 »	140,200 »	359,350 »	500,650 »	58,700 »	»	
28,000 »	»	28,000 »	28,000 »	»	»	
1,562,065 »	25,000 »	1,585,065 »	1,585,065 »	»	»	
5,867,815 »	1,045,600 »	6,915,415 »	6,885,185 »	65,728 »	55,500 »	
AUGMENTATION. fr.				28,228 »		
40,510 »	»	40,510 »	40,510 »	»	»	
600 »	»	600 »	600 »	»	»	
2,000 »	»	2,000 »	2,000 »	»	»	
201,120 »	»	201,120 »	201,120 »	»	»	
10,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»	»	
»	15,000 »	15,000 »	15,000 »	»	»	
45,000 »	»	45,000 »	45,000 »	»	»	
7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	»	
500,050 »	15,000 »	521,050 »	521,050 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IV.		
CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES.		
PREMIÈRE SECTION.		
VOIES ET TRAVAUX.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
56	a.	Direction centrale du service
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc.
	c.	Constructions nouvelles et entretien des bâtiments et dépendances
	d.	Indemnités, frais de déplacements, intérim et travaux extraordinaires
<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois :</i>		
57	a.	Surveillance et police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-bârrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.)
	b.	Entretien ordinaire de la route, réception et placement des billes et rails, etc. (chefs-poseurs, terrassiers, poseurs, maçons, charpentiers, etc.)
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>		
58	a.	Fourniture de billes.
	b.	— de rails et accessoires
	c.	— de plates-formes, excentriques, croisements, traverses à niveau, ponts à bascule
<i>Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers :</i>		
59	a.	Matériaux et main-d'œuvre pour réparation des ouvrages d'art de la route, des stations, bâtiments et dépendances.
	b.	Travaux d'amélioration
	c.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, de signaux, d'objets de matériel, de mobilier et divers
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
61,140 "	"	455,740 "	416,540 "	17,200 "	"	
242,400 "	"					
98,200 "	"					
29,000 "	"					
2,539,500 "	"	3,285 000 "	3,203,070 "	70,030 "	"	
915,700 "	"					
877,000 "	"	1,056,000 "	1,007,000 "	"	40,100 "	
780,500 "	"					
298,500 "	"					
703,000 "	"	928,480 "	924,240 "	4,240 "	"	
170,000 "	"					
55,480 "	"					
6,602,120 "	"	6,602,120 "	6,540,850 "	101,370 "	40,100 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION.		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
60	a.	Direction centrale du service.
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations, approvisionnements
	c.	Arsenal. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire
<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois :</i>		
61	a.	Traction des convois (machinistes et chauffeurs).
	b.	Entretien, visite et réparations ordinaires des locomotives, tenders, voitures, waggons, etc., dans les stations
	c.	Grandes réparations du matériel en général à l'arsenal
	d.	Renouvellement et amélioration du matériel
	e.	Agents en service général (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.)
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>		
62	a.	Pour économie constatée dans la consommation du coke
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
65	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc.
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)</i>		
64	a.	Entretien, visite et réparation des locomotives, tenders, voitures, waggons, matériel fixe, mobilier, etc.
	b.	Renouvellement et amélioration du matériel
	c.	Entretien et renouvellement de bureaux ambulants pour le service des postes
TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
90,580	•	•	•	•	•	
151,000	•	•	•	•	•	
97,500	•	356,680	344,080	12,000	•	
16,000	•	•	•	•	•	
981,000	•	•	•	•	•	
829,000	•	•	•	•	•	
850,000	•	5,882,000	5,092,000	190,000	•	
500,000	•	•	•	•	•	
852,000	•	•	•	•	•	
70,000	•	107,000	100,000	7,000	•	
57,000	•	•	•	•	•	
2,400,000	•	3,100,000	2,900,000	200,000	•	
610,000	•	•	•	•	•	
2,573,800	•	•	•	•	•	
1,550,000	•	3,025,800	3,815,800	110,000	•	
20,000	•	•	•	•	•	
11,569,480	•	11,569,480	10,840,880	519,600	•	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRANSPORTS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
65	a.	Direction centrale du service
	b.	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des waggons; convoyage des voyageurs et des marchandises .
	c.	Trafic. — Surveillance du service; distribution des coupons; inscription des bagages et des marchandises; factage; pertes et avaries; relations internationales, etc.
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements; intérim; travail extraordinaire; découchers des gardes-convois, etc.
<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois et des manœuvres :</i>		
66	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc.
	b.	Formation des convois; nettoyage des bureaux; portiers, gardiens, gardes-freins, veilleurs, etc.
	c.	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords
<i>Frais d'exploitation :</i>		
67	a.	Matériel et consommation pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc.
	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement; outils, ustensiles, etc.
	c.	Loyers de locaux pour bureaux de marchandises à l'intérieur des villes et pour logement de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État
	d.	Usage de la station d'Herbesthal; quote-part des dépenses du personnel des convois rhénans et du service belge-allemand; autres dépenses analogues
68	°	<i>Camionnage.</i> — Prise et remise à domicile des marchandises
69	°	<i>Pertes et avaries.</i> — Indemnités aux ayants droit et frais d'expertise, de procédure, etc.; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux
70	°	<i>Redevances aux compagnies, pour l'usage de leur matériel.</i>
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
185,300 "	"					
951,600 "	"					
		2,048,880 "	2,788,430 "	160,450 "	"	
1,734,980 "	"					
77,000 "	"					
1,686,260 "	"					
628,000 "	"	2,464,260 "	2,304,260 "	160,000 "	"	
150,000 "	"					
855,500 "	"					
196,000 "	"					
		1,108,000 "	1,108,000 "	"	"	
58,000 "	"					
20,500 "	"					
750,000 "	"	750,000 "	750,000 "	"	"	
100,000 "	"	100,000 "	60,000 "	40,000 "	"	
5,000 "	"	5,000 "	20,000 "	"	15,000 "	
7,356,140 "	"	7,356,140 "	7,010,000 "	366,450 "	15,000 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
POSTES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
71	a.	Direction centrale. — Surveillance et contrôle
	b.	Bureaux de perception et de distribution
	c.	Bureaux ambulants
<i>Traitements et indemnités des facteurs :</i>		
72	a.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les villes desservies par un bureau de perception (facteurs de ville).
	b.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les communes rurales (facteurs ruraux)
	c.	Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc.
<i>Transport des dépêches :</i>		
73	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches
	b.	Indemnités ou subsides pour transport des dépêches par services affluents, messageries et bateaux à vapeur
	c.	Transport des dépêches par des piétons. — Transports extraordinaires, entreposage, passages d'eau, menues dépenses
74	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées
	"	<i>Matériel.</i> — Papiers, impressions, publications, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie, entretien et appropriation des bâtiments de l'Etat, fourniture et entretien de mobilier, menues dépenses
TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. . . . fr.		
CINQUIÈME SECTION.		
TÉLÉGRAPHES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
75	a.	Direction centrale et surveillance du service
	b.	Bureaux de transmission et de réception, frais de déplacements et d'intérim, et indemnités pour travail extraordinaire, etc.
76	"	<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois.</i>
77	"	<i>Entretien des lignes et des appareils, mobilier et consommations diverses, etc.</i>
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. . . . fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
07,750	"	"				
950,050	"	1,210,600	1,180,400	70,000	(¹) 58,700	(¹) Transfert à l'article 75.
162,800	"	"				
055,500	"	"				
1,041,050	"	1,856,000	1,767,500	67,500	"	
159,750	"	"				
185,000	"	"				
409,800	"	"				
		647,000	647,000	"	"	
50,000	"	"				
24,200	"	"				
511,500	"	511,500	486,500	25,000	"	
4,204,100	"	4,204,100	4,090,400	172,400	58,700	
AUGMENTATION. . . . fr.				115,700		
130,200	"	"				
		711,965	562,070	(²) 149,895	"	(²) Y compris un transfert de l'article 71 de 58,700 francs.
572,765	"	"				
365,000	"	565,000	525,000	40,000	"	
150,000	"	150,000	130,000	20,000	"	
1,226,965	"	1,226,965	1,017,070	209,895	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
SIXIÈME SECTION.		
SERVICES EN GÉNÉRAL. (Chemins de fer, postes et télégraphes.)		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
78	a.	Surveillance et contrôle des gestions comptables, atelier du timbre, masse d'habillement, magasin central et dépôts de réception
	b.	Indemnités. — Frais de déplacements et d'intérim, travail extraordinaire, etc.
<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois :</i>		
	a.	Entretien et classement des approvisionnements, et délivrance aux dépôts, etc., par le magasin central
70	b.	Déchargement, pesage, comptage et mesurage des approvisionnements présentés en réception.
	c.	Fabrication de timbres-poste et de coupons Edmondson, etc.
80	°	<i>Matériel et fournitures de bureau pour tous les services, à l'exception de celui des postes. — Papiers, impressions, publications, mobilier et fournitures de bureau, frais de loyer et de régie aux agents du chemin de fer et du télégraphe, dont les bureaux ne sont pas installés dans un local de l'État, ou qui sont tenus à pourvoir au chauffage et à l'éclairage de leurs bureaux; menues dépenses</i>
81	"	<i>Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration</i>
82	"	<i>Conférences des chemins de fer belges</i> (Les crédits portés aux articles 2, Litt. C, 56, 60, 65, 71, 78 et 78, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)
TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. fr.		
Récapitulation du chapitre IV.		
	1 ^e	Section. — Voies et travaux
	2 ^e	— — Traction et matériel
	3 ^e	— — Transports
	4 ^e	— — Postes
	5 ^e	— — Télégraphes
	6 ^e	— — Services en général. (Chemins de fer, postes et télégraphes.)
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
122,515	"	"				
15,000	"	157,515	127,965	0,350	"	"
29,500	"	"				
18,400	"	75,500	75,500	"	"	"
27,100	"	"				
490,000	"	490,000	470,000	20,000	"	"
20,000	"	20,000	20,000	"	"	"
1,000	"	1,000	1,000	"	"	"
725,615	"	725,615	694,265	29,350	"	"
6,602,120	"	6,602,120	6,540,850	101,370	40,100	"
11,360,480	"	11,560,480	10,849,880	519,600	"	"
7,556,140	"	7,556,140	7,010,690	569,450	15,000	"
4,204,100	"	4,204,100	4,000,400	172,400	58,700	"
1,226,965	"	1,226,965	1,017,070	209,895	"	"
725,615	"	725,615	694,265	29,350	"	"
51,482,420	"	51,482,420	50,203,155	1,593,065	113,800	"
AUGMENTATION. . . . fr.				1,279,265		"

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
COMMISSIONS.		
1^{re} SECTION. — Commission des procédés nouveaux.		
85	"	Frais de route et de séjour.
84	"	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, etc.
2^{me} SECTION. — Commission des Annales des travaux publics.		
85	"	Frais de route et de séjour.
86	"	Publication du recueil, frais de bureau, etc.
TOTAL DU CHAPITRE V. fr.		
CHAPITRE VI.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
87	•	Traitements des fonctionnaires et employés des divers services, mis en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.		
CHAPITRE VII.		
PENSIONS.		
88	"	Premier terme des pensions conférées à des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère des Travaux publics
TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.		
CHAPITRE VIII.		
SECOURS.		
89	•	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés
TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.		
CHAPITRE IX.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
90	"	Dépenses imprévues non libellées au Budget.
TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,000 "	"	1,000 "	1,000 "	"	"	
1,000 "	"	1,000 "	1,000 "	"	"	
800 "	"	800 "	800 "	"	"	
4,200 "	"	4,200 "	4,200 "	"	"	
7,000 "	"	7,000 "	7,000 "	"	"	
"	59,500 "	59,500 "	59,500 "	"	"	
"	59,500 "	59,500 "	59,500 "	"	"	
10,000 "	"	10,000 "	10,000 "	"	"	
10,000 "	"	10,000 "	10,000 "	"	"	
15,000 "	"	15,000 "	15,000 "	"	"	
13,000 "	"	16,000 "	15,000 "	"	"	
18,000 "	"	18,000 "	18,000 "	"	"	
18,000 "	"	18,000 "	18,000 "	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	438	Administration centrale
II.	ib.	Ponts et chaussées
III.	452	Mines
IV.	454	Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes
V.	464	Commissions des procédés nouveaux et des Annales des travaux publics
VI.	ib.	Traitements de disponibilité
VII.	ib.	Pensions
VIII.	ib.	Secours.
IX.	ib.	Dépenses imprévues.
		TOTAL DU BUDGET.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
958,605	"	958,605	900,005	58,600	"	
5,867,815	1,045,600	6,913,415	6,885,185	28,228	"	
500,050	15,000	521,050	521,050	"	"	
31,482,420	"	31,482,420	30,205,155	1,270,265	"	
7,000	"	7,000	7,000	"	"	
"	50,500	50,500	50,500	"	"	
10,000	"	10,000	10,000	"	"	
15,000	"	15,000	15,000	"	"	
18,000	"	18,000	18,000	"	"	
58,642,868	1,120,100	59,762,968	58,416,875	1,546,095	"	
AUGMENTATION fr.				1,546,095		

(468)

ANNEXE**AU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS****POUR L'EXERCICE 1868.****TABLEAU**

des personnes admises à la pension, à charge du trésor public, depuis le 1^{er} avril 1866 jusqu'au 31 mars 1867, dressé conformément à l'article 4 de la loi du 17 février 1849, sur les pensions.

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° D'INSCRIPTION.	NOM ET PRÉNOMS	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE	LIEU	DATE
	du PENSIONNAIRE.		de l'arrêté d'admission à la retraite.	de NAISSANCE.	de NAISSANCE.
812	Galair, Léonard	Garde convoi	13 mai 1865.	Bruxelles	25 mai 1824.
815	Carlier, Jean-Frédéric	Commis au chemin de fer.	8 juill. 1865.	Blexen (Luxemb. holl.).	24 fév. 1812.
814	Van Mechelen, Jean-Baptiste	Id.	12 août 1864.	Anvers	5 déc. 1797.
815	Petit, Jean-Baptiste-Joseph	Conducteur des ponts et chauss.	7 oct. 1865.	Wasmes	7 janv. 1797.
816	Hervois, Pierre-Nicolas	Conducteur principal des ponts et chaussées.	Id.	Amiens	2 sept. 1797.
817	Penant, Jean-Baptiste-Joseph	Id.	Id.	Mons	20 nov. 1799.
818	Jaminé, Jean-Lambert	Conducteur des ponts et chauss.	Id.	Maestricht.	17 sept. 1800.
819	Goussart, Norbert	Surveillant au chemin de fer.	30 nov. 1865.	Bruxelles	4 août 1795.
820	Vankersen, Frédéric-Auguste	Commis au chemin de fer	Id.	Harlingen (Hollande)	8 juin 1810.
821	Ferouge, Nestor.	Commis dessinateur	8 déc. 1865.	Nodebais	8 juill. 1815.
822	Lechien, André.	Commis-adjoint au chemin de fer.	6 Id.	Fayt	17 nov. 1815.
823	Schoofs, Jean	Facteur rural	10 janv. 1866.	St. Trond.	21 janv. 1805.
824	Derycke, Ferdinand	Id.	22 Id.	Ghistelles	18 mai 1806.
825	Ferouge, Mathias-Joseph.	Commis de 1 ^{re} classe au chemin de fer.	30 Id.	Hamme-Mille.	16 fév. 1810.
826	Lippens, Pierre.	Facteur des postes	22 Id.	Adeghem	50 août 1815.
827	Gaucet, Henri-Joseph-Edouard.	Facteur au chemin de fer.	2 fév. 1866.	Liège	17 déc. 1815.
828	Vandenbyvangh, Jean-François.	Facteur rural	14 Id.	Frasnes	1 fév. 1820.
829	Crama Henri-Joseph	Facteur-chef au chemin de fer.	20 juill. 1864.	Andrimont	27 oct. 1795.
830	Semet, Amand-Prudent-Joseph.	Facteur rural	7 nov. 1865.	Orcq	6 fév. 1810.
831	Deronbaix, Louis-Joseph.	Portier au chemin de fer.	12 déc. 1865.	Pecq	5 juill. 1795.
832	Vanlaken, Charles-Joseph	Surveillant au chemin de fer.	6 Id.	Rupelmonde	5 mars 1795.
833	Barbi, Pierre-Joseph	Id.	6 fév. 1866.	Anvers	6 juill. 1785.
834	Mertens, Pierre-Joseph	Commis au chemin de fer	24 mars 1866.	Tongerloo.	26 sept. 1704.
835	Delfosse, Félix-Adolphe	Inspecteur général des postes	24 Id.	Bruxelles	1 avril 1796.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1868.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES.	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Sédentaires et militaires.						
Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.					
16 1 "	5 " "	10 1 "	1,400 "	Art. 5 et 8 de la loi de 1844; art. 1 ^{er} , § 5 de celle de 1849, et arrêté royal du 20 janvier 1856.	474 "	1 ^{er} juin 1865.	16 avril 1866.
"	22 6 "	26 6 "	1,085 55	Id. id.	582 "	1 ^{er} août 1865.	Id.
"	36 5 "	36 5 "	1,500 "	Art. 5 et 8, § 1 ^{er} de la loi de 1844; art. 1 ^{er} , § 5 de celle de 1849, et loi du 27 mai 1856.	728 "	1 ^{er} sept. 1864	10 avril 1866.
"	37 5 "	37 5 "	2,586 07	Art. 1 et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 5 de celle de 1849.	1,482 "	1 ^{er} nov 1865.	25 Id
"	47 1 20	47 1 20	5,066 07	Id. id.	2,044 "	Id	Id.
"	41 8 "	41 8 "	2,986 07	Id. id.	1,914 "	Id.	Id.
"	33 1 "	33 1 "	2,666 07	Id. id.	1,557 "	Id	Id.
"	28 2 "	28 2 "	1,800 "	Art. 5 et 8, § 1 ^{er} de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 5 de celle de 1849.	780 "	1 ^{er} déc. 1865.	Id.
"	26 0 "	26 0 "	1,000 "	Id. id.	658 "	Id.	Id.
"	24 2 "	24 2 "	1,500 "	Id. id.	485 "	1 ^{er} janv. 1866.	Id.
"	21 5 "	21 5 "	600 "	Id. id.	197 "	Id.	Id.
20 2 20	4 0 17	34 " 7	751 07	Id. id.	454 "	1 ^{er} fév. 1866.	Id.
28 8 25	"	28 8 25	751 07	Id. id.	591 "	Id.	Id.
4 " "	27 2 27	51 2 27	1,945 55	Id. id.	955 "	Id.	Id.
19 5 "	15 6 "	32 11 "	951 07	Id. id.	555 "	Id.	Id.
" 10 "	31 4 1	52 2 1	1,200 "	Id. id.	596 "	1 ^{er} mars 1866.	Id.
19 10 "	6 6 26	26 4 26	726 07	Id. id.	554 "	Id.	Id.
18 5 "	8 0 "	27 " "	1,800 "	Id. id.	859 "	1 ^{er} août 1864.	28 juill. 1866
24 10 "	1 2 20	26 0 20	748 55	Id. id.	351 "	1 ^{er} déc 1865.	Id
"	28 5 "	28 5 "	960 "	Art. 5 et 8 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 5 de celle de 1849.	592 "	1 ^{er} août 1866.	Id.
"	24 8 "	24 8 "	1,200 "	Art. 5 et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 5 de celle de 1849.	455 "	Id.	Id.
"	20 0 "	20 0 "	1,200 "	Id. id.	549 "	1 ^{er} mars 1866.	Id.
"	25 10 "	25 10 "	1,200 "	Id. id.	440 "	1 ^{er} avril 1866.	Id.
"	35 6 "	35 6 "	12,000 "	Art. 1 et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , §§ 5 et 4 de celle de 1849.	5,000 "	Id.	Id.
A REPORTER. . fr.					22,186 "		

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° D'INSCRIPTION.	NOM ET PRÉNOMS	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE	LIEU	DATE
	du PENSIONNAIRE.		de l'arrêté d'admission à la retraite.	de NAISSANCE.	de NAISSANCE.
836	Spailier, Lambert	Facteur rural	15 mars 1866.	Liège	26 juill. 1808.
837	Vandelo, Auguste-Théodore	Conducteur des ponts et chauss.	12 id.	Hechtel	28 mai 1811.
838	Fierens, Égide	Agent spécial au chemin de fer.	30 mai 1866.	Bruxelles	23 nov. 1796.
839	Chardome, Jacques	Facteur des postes	31 mai 1866.	Saint-Hubert	26 août 1798.
840	Petitjean, Pierre-Joseph	Ingénieur en chef au chemin de fer.	12 mai 1866.	Plainevaux	2 juill. 1799.
841	Michaux, Ernest-Nicolas-Joseph.	Facteur des postes	31 mai 1866.	Chimay	28 juin 1808.
842	Prisse, Adolphe-Pierre-Florent.	Conducteur des ponts et chauss.	7 mai 1866.	Maestricht.	6 oct. 1810.
843	Martin, Noël-Joseph	Facteur rural des postes	19 juin 1866.	Sprimont	25 mars 1803.
844	Janson, Jean-Émile	2 ^e commis à l'administ. centrale.	25 juill. 1866.	Liège	5 mai 1810.
845	Bertrand, Louis-Joseph	Percepteur des postes	12 mai 1866.	Hannut	19 janv. 1788.
846	Dosvelt, Pierre-François	Facteur des postes	9 juin 1866.	Menin	28 mai 1806.
847	Lysen, Joseph	Facteur rural	11 juill. 1866.	Lichtaert	14 avril 1798.
848	Bollekens, Jean-Pierre	Chef de station	7 juill. 1866.	Bruxelles	17 avril 1799.
849	Massart, Adrien-Joseph	Facteur rural	30 juill. 1866.	Walcourt	6 mai 1800.
850	Ernst, Antoine-Joseph	Chef de bureau	14 juill. 1866.	Aubel	11 déc. 1804.
851	Minnens, Casimir-Roch	Chef de station de 1 ^{re} classe.	14 juill. 1866.	Deynze.	16 août 1805.
852	De Broe, David-Jean-Joseph	Facteur des postes	11 juill. 1866.	Anvers	27 nov. 1805.
853	Bal, Augustin-Antoine	Id.	11 juill. 1866.	Anvers	10 déc. 1809.
854	Namson, Jean-François-Joseph.	Agréé au chemin de fer	7 sept. 1866.	Petit-Rechain	21 mars 1799.
855	Canoy, Pierre-Mathieu	Conservateur des approvisionnements au chemin de fer.	5 sept. 1866.	Tegelen	2 sept. 1801.
856	Piette, Victor-Joseph	Facteur des postes	8 sept. 1866.	Haine-St-Paul.	16 déc. 1816.
857	Petit, Constant-Désiré.	Facteur rural	8 sept. 1866.	Rochefort.	21 janv. 1824.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1868.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES.	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Séculaires et militaires.						
Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours		REPORT. . . fr.			
29 5 26	1 8 4	31 " "	755 "	Art. 5 et 8, § 1 ^{er} , de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3 de celle de 1849.	22,186 "	1 ^{er} avril 1866.	28 juill. 1866
6 3 "	20 6 2	26 9 2	2,220 "	Id. id.	422 "	Id.	Id.
16 4 "	13 9 "	30 1 "	2,875 "	Id. id.	952 "	1 ^{er} juin 1866.	Id.
41 5 "	4 10 26	46 3 26	758 35	Art. 5 et 8 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 5 de celle de 1849.	1,401 "	Id.	Id.
"	45 1 14	45 1 14	7,750 "	Art. 1 et 8, § 1 ^{er} de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , §§ 3 et 4 de celle de 1849.	505 "	Id.	Id.
36 5 "	"	56 5 "	758 35	Art. 5 et 8, § 2 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 5 de celle de 1849.	5,000 "	Id.	Id.
"	25 1 "	25 1 "	1,000 "	Id. id.	502 "	Id.	Id.
20 11 "	4 10 "	25 0 "	760 "	Id. id.	617 "	Id.	Id.
"	17 2 "	17 2 "	1,700 "	Id. id.	345 "	1 ^{er} juill. 1866.	Id.
"	30 1 "	50 1 "	1,716 67	Id. id.	448 "	1 ^{er} août 1865.	5 nov. 1866.
20 2 "	10 " "	30 2 "	760 "	Id. id.	704 "	1 ^{er} juin 1866.	Id.
19 10 "	4 " "	23 10 "	750 85	Id. id.	595 "	1 ^{er} juill. 1866.	Id.
"	26 6 15	26 6 15	2,566 67	Art. 5 et 8, § 1 ^{er} de la loi de 1844; art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849, et loi du 27 mai 1856.	308 "	1 ^{er} août 1866.	Id.
25 1 "	12 9 27	37 10 27	761 67	Art. 1 et 8 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3 de celle de 1849.	964 "	Id.	Id.
"	28 1 "	28 1 "	5,685 35	Art. 5 et 8 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3 de celle de 1849.	406 "	Id.	Id.
"	55 2 "	55 2 "	5,558 55	Id. id.	1,591 "	Id.	Id.
26 5 "	4 5 14	30 6 14	1,061 67	Id. id.	2,808 "	Id.	Id.
29 6 "	8 " 7	37 6 7	1,061 67	Id. id.	576 "	Id.	Id.
"	21 " 15	21 " 15	1,200 "	Id. id.	700 "	Id.	Id.
"	57 8 10	57 8 10	5,908 55	Art. 5 et 8 de la loi de 1844, et loi du 27 mai 1856, art. 1 ^{er} , § 2, et art. 2.	587 "	1 ^{er} oct. 1866.	Id.
25 5 "	"	25 5 "	765 "	Art. 5 et 8, § 2 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3 de celle de 1849.	3,425 "	Id.	Id.
15 8 "	"	15 8 "	800 "	Art. 5 et 9 de la loi de 1844, et art. 1 ^{er} , § 3, de celle de 1849.	355 "	Id.	Id.
				TOTAL. . . . fr.	45,654 "		
Les extinctions des pensions constatées, du 1 ^{er} avril 1866 au 31 mars 1867, au nombre de 35, s'élèvent ensemble à					20,650 "		
				RESTE. . . . fr.	25,015 "		
SITUATION GÉNÉRALE.							
Au 1 ^{er} avril 1867, les pensions inscrites, au nombre de 857, s'élèvent à					506,772 "		
Et les pensions éteintes, au nombre de 417, à					247,550 "		
				RESTE. . . . fr.	259,442 "		

(474).

(475)

(ERRATUM AU N° 106.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

SESSION DE 1866-1867.

ERRATUM

AU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1868.

L'annexe n° 2 du Budget du Ministère de l'Intérieur, pour l'exercice 1868, page 220, porte ce qui suit : « On a pensé que, pour réaliser ces améliorations, il y avait lieu d'établir des suppléments de traitement qui pourraient être accordés à titre d'encouragement aux intéressés qui seraient restés dans la même position : soit pendant dix ans, après avoir obtenu le maximum de leur traitement, s'ils jouissent d'un traitement variable, soit pendant six ans, s'ils jouissent d'un traitement invariable qui leur a été acquis intégralement dès leur entrée en fonctions. »

Il faut : *soit pendant seize ans*, au lieu de : *six ans*.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Session de 1866-1867.

NOTES EXPLICATIVES

A L'APPUI DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,

POUR L'EXERCICE 1866.

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

Voir les cahiers précédents.

CHAPITRE II.

PENSIONS CIVILES.

ART. 5. *Pensions civiles.* — *Premier terme des pensions à accorder éventuellement* fr. 6,000

Le nombre des pensions créées pendant l'année 1866, en faveur de fonctionnaires ou d'employés, en vertu de la loi du 21 juillet, modifiée par celle du 17 février 1849, et de la loi du 26 avril 1865, ainsi que de celle du 10 mai 1866, reproduite ci-après, a été de 56 (voir aux annexes du budget, le relevé n° 1), et leur chiffre global est de 55.586 francs.

Pendant l'année 1866, 31 pensions se sont éteintes; elles montaient ensemble à 31,424 francs.

Le nombre des pensions accordées pendant l'année 1866 dépasse donc de 5 celui des pensions éteintes, et l'augmentation de dépense a été de 24,462 francs.

NOTES EXPLICATIVES.

A la date du 1^{er} janvier 1867, le nombre global des pensions à servir était de 198, s'élevant à 294,848 francs, soit une moyenne de 1,489 francs, supérieure à celle de l'année 1865, de 89 francs.

La liquidation des premiers termes des pensions accordées pendant l'année 1866 a complètement absorbé le crédit de 6,000 francs, ouvert, à cet effet, au budget du Ministère de l'Intérieur.

Le relevé suivant indique le nombre et le montant des pensions créées, ainsi que de celles qui ont été éteintes, pendant une période quinquennale; savoir :

	PENSIONS CRÉÉES.		PENSIONS ÉTEINTES.	
	Nombre.	Montant.	Nombre.	Montant.
1862.	19	fr. 36,483	12	fr. 32,682
1863.	28	38,546	10	20,781
1864.	31	35,672	12	18,370
1865.	41	48,007	18	23,069
1866.	36	55,386	31	31,124

Loi apportant des modifications aux lois sur les pensions en faveur du personnel attaché aux établissements normaux d'instruction primaire et des inspecteurs de l'enseignement primaire, rétribués sur les fonds du trésor public. Cette loi est conçue comme il suit :

« LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

» A tous présents et à venir, salut.

» Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

» **ART. 1^{er}.** Par modification aux lois sur les pensions civiles et ecclésiastiques, les membres du corps administratif et enseignant des établissements normaux d'instituteurs et d'institutrices, ainsi que les inspecteurs et inspectrices des mêmes établissements ou des écoles primaires communales, jouissant, comme fonctionnaires de l'État, d'un traitement sur le trésor public, peuvent être admis à la pension, sur leur demande, à l'âge de 55 ans, et, par mesure d'office, à l'âge de 60 ans.

» **ART. 2.** La pension sera liquidée à raison, pour chaque année de service, d'un soixantième de la moyenne du traitement dont l'intéressé aura joui pendant les cinq dernières années.

» **ART. 3.** Les diplômes ci-après indiqués seront comptés dans la liquidation de la pension, savoir :

» Pour quatre soixantièmes, le diplôme de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, le diplôme de docteur en philosophie et lettres, le diplôme de docteur en sciences physiques et mathématiques et le diplôme de docteur en sciences naturelles.

» Pour deux soixantièmes, le diplôme de capacité pour l'enseignement des langues vivantes, le diplôme de professeur agrégé de l'enseignement moyen du

NOTES EXPLICATIVES.

degré inférieur, le diplôme d'instituteur ou d'institutrice et le diplôme de capacité pour l'enseignement de l'horticulture et de l'arboriculture.

» Chaque titulaire ne pourra se prévaloir que d'un seul diplôme.

» ART. 4. Lorsqu'un des fonctionnaires désignés à l'art. 1^{er} devient inspecteur cantonal de l'enseignement primaire ou passe dans un établissement d'instruction dirigé, soit par la province, soit par la commune, et est admis à la pension comme membre du même corps, affilié à une caisse de retraite locale ou à l'une des caisses de prévoyance instituées en vertu de la loi du 23 septembre 1842, chaque année de services rendus à l'État lui sera comptée, dans la liquidation de sa pension, d'après les bases déterminées par la présente loi, sauf à régler, avec le Trésor, la quote-part de la pension afférente à la durée des services rendus à l'État.

» Si les personnes affiliées à l'une des caisses mentionnées dans le paragraphe précédent deviennent, comme membres du même corps fonctionnaires de l'État rétribués sur le trésor public, chaque année de participation à l'une ou à l'autre de ces caisses leur sera comptée, lors de la liquidation de leur pension, pour un soixantième, d'après les bases fixées par la présente loi, sauf à régler, avec ces caisses, la quote-part de la pension qui leur incombe du chef de la participation des intéressés.

» Les mêmes principes seront appliqués à la pension des veuves et orphelins.

» Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

» Donnée à Bruxelles, le 10 mai 1866.

» LÉOPOLD.

» Par le Roi :

» *Le Ministre de l'Intérieur,*

» ALP. VANDENPEEREBOOM.

» *Le Ministre des Finances,*

» FRÈRE-ORBAN.

» Vu et scellé du sceau de l'État :

» *Le Ministre de la Justice,*

» JULES BARA. »

ART. 6, litt. A. — *Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux.* fr. 20,000

Ainsi qu'on l'a déjà dit précédemment dans les notes explicatives des budgets antérieurs, la somme de 20,000 francs, portée à l'art. 6 du budget, est demandée en vertu du n° 4 de l'art. 4 de la loi du 30 mars 1861, instituant une caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux du royaume, article conçu comme suit : « Les ressources ordinaires de la caisse consistent en un subside

NOTES EXPLICATIVES.

» annuel de l'État, égal à 2 p. % de la somme totale des traitements des secrétaires communaux du royaume, participant à la caisse. »

La subvention liquidée par l'État s'est élevée, en 1866, à fr. 20,441-30, supérieure à l'allocation portée au litt. A de l'art. 6, mais dont une partie a été imputée sur le litt. B dudit article.

ART. 6, litt. B. — *Subvention supplémentaire à la même caisse, à laquelle les employés des commissariats d'arrondissement sont affiliés.* fr. 7,000

C'est au budget de l'année 1864 qu'on a compris, pour la première fois, une subvention de 7,000 francs, pour l'affiliation des employés des commissariats d'arrondissement à la caisse des secrétaires communaux. Cette subvention se reproduit chaque année et a été portée au budget de 1868.

La participation est facultative pour cette catégorie d'agents.

Le personnel des employés des commissariats d'arrondissement se compose de 115 employés, dont 52 contribuent à la caisse. Les traitements des employés affiliés s'élevaient ensemble à la somme de 56,220 francs; le montant de la retenue qu'ils subissent à raison de 3 p. %, s'élève à fr. 1,686-60. La subvention liquidée par l'État, à raison de 6 p. %, a été, en 1866, de fr. 3,373-20, soit ensemble fr. 5,058-80.

Il a été constaté que le nombre des participants à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux, pendant l'année 1866, était de 2,461, dont 2,409 secrétaires et 52 employés de commissariats d'arrondissement.

Le chiffre global des traitements a été de 1,078,285 francs.

Le montant des recettes s'est élevé, pendant la même année, à fr.	149,097 62
et celui des dépenses, à	17,861 40
Excédant des recettes sur les dépenses	fr. 131,236 22

A la date du 1^{er} janvier 1867, la caisse avait à servir 126 pensions et 3 secours, montant à 13,273 francs.

La caisse possédait, à la même date, en capitaux placés (valeur nominale), en rentes belges 4 1/2 p. %, une somme de 625,000 francs, produisant un intérêt annuel de 28,125 francs.

Comme pour les années précédentes, on croit devoir donner un résumé général des opérations et de la situation de chacune des autres caisses dépendant du Département de l'Intérieur et ressortissant à la direction de comptabilité générale et des pensions. Ces caisses ne reçoivent aucun subside de l'État.

Elles sont au nombre de quatre; savoir :

1^o La caisse des veuves et orphelins des fonctionnaires et employés du Ministère de l'Intérieur;

2^o La caisse des veuves et orphelins des professeurs de l'enseignement supérieur;

NOTES EXPLICATIVES.

3° La caisse des veuves et orphelins des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État ;

4° La caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains.

Les renseignements qui suivent sont relatifs aux opérations des recettes et des dépenses de l'année 1866 :

1° *Caisse des veuves et orphelins des fonctionnaires et employés du Ministère de l'Intérieur.*

Nombre de participants : 1,038.

Montant des recettes	fr. 116,451 33
Montant des dépenses	74,643 91
Excédant des recettes.	fr. 41,807 42

La caisse a à servir 137 pensions, montant à 73,376 francs.

Elle possède en capitaux placés sur l'État (valeur nominale) :

En rentes 2 1/2 p. %	fr. 1,354,400
— 3 p. %	127,000
— 4 1/2 p. %	427,200

Ces capitaux rapportent un intérêt annuel de 56,844 francs.

2° *Caisse des veuves et orphelins des professeurs de l'enseignement supérieur.*

Nombre de participants : 120.

Montant des recettes	fr. 43,870 »
Montant des dépenses	51,700 31
Excédant des dépenses.	fr. 7,830 31

La caisse avait à servir 30 pensions, montant à 50,192 francs.

Elle possède en capitaux placés sur l'État (valeur nominale) :

En rentes 2 1/2 p. %	fr. 380,200 »
— 4 1/2 p. %	128,400 »

Ces capitaux produisent un intérêt annuel de 15,283 francs.

3° *Caisse des veuves et orphelins des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État.*

Nombre de participants : 839.

Montant des recettes.	fr. 90,316 10
Montant des dépenses	41,118 80
Excédant des recettes.	fr. 49,197 30

NOTES EXPLICATIVES.

La caisse a à servir 64 pensions, montant à 27,847 francs.

Elle possède, en capitaux placés (valeur nominale), en rentes sur l'État, 2 1/2 p. ‰, une somme de 1,542,400 francs, produisant un intérêt annuel de 38,560 francs.

4° Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains.

Nombre de participants : 1,343.

Montant des recettes	fr.	123,923 06
Montant des dépenses		79,135 24
		<hr/>
Excédant des recettes.	fr.	44,787 82

La caisse a à servir 180 pensions, montant à 67,639 francs.

Elle possède, en capitaux placés (valeur nominale), en rentes sur l'État, à 2 1/2 p. ‰, 1,532,000 francs produisant un intérêt annuel de 38,300 francs.

*Récapitulation.**1° Nombre de participants :*

Caisse des secrétaires communaux.	2,461
— du Ministère	1,038
Enseignement supérieur.	120
— moyen	839
Caisse urbaine	1,343
	<hr/>
Total.	5,801

2° Capitaux :

A 2 1/2 p. ‰	fr.	4,809,000
A 3 p. ‰		127,000
A 4 1/2 p. ‰		1,180,600

Ces capitaux produisent un intérêt annuel de 177,112 francs.

NOTES EXPLICATIVES.

CHAPITRE III.

STATISTIQUE GÉNÉRALE.

ART. 9. — *Frais de bureau et jetons de présence de la commission centrale de statistique. — Frais de bureau des commissions provinciales. — Vérification des registres de population. . fr. 9,000 »*

ART. 10. — *Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale et des commissions provinciales fr. 10,000 »*

PUBLICATIONS. — Le tome XI des *Documents statistiques*, ouvre une nouvelle série qui se distingue de la précédente par des améliorations indiquées dans le rapport au Roi, placé en tête du volume.

RECENSEMENT GÉNÉRAL. — Le triple recensement de la population, de l'agriculture et de l'industrie suit une marche régulière et non interrompue, tant dans les communes, dans les commissariats d'arrondissement et les gouvernements provinciaux, qu'à l'administration centrale qui, grâce aux mesures employées et à une vigilance incessante, a la conviction d'obtenir des résultats satisfaisants pour toutes les parties de cette vaste opération. Elle compte être à même de publier ces résultats, savoir : ceux de la population en 1868, ceux de la statistique industrielle l'année suivante et ceux de la production agricole en 1870.

Les trois arrêtés royaux cités à la page 8 des *Notes explicatives* du budget de 1867 se complètent par six instructions ministérielles, se rapportant à des points fondamentaux de l'opération.

La première, du 7 juillet 1866, concerne le numérotage des maisons; la seconde, du 20 septembre suivant, la préparation de la statistique agricole; la troisième, du 8 décembre, la distribution des bulletins, etc.

Les trois instructions suivantes portent respectivement la date du 18/25 mars, du 27 juin et du 25 juillet 1867; elles tracent les règles à suivre dans le dépouillement des trois bulletins remplis par les habitants, ou, en leur nom, par les agents de recensement.

Une septième instruction générale, du 27 décembre 1866, est relative à la tenue des registres de population.

Les unes et les autres sont publiées au *Bulletin administratif du Ministère de l'Intérieur*.

EXPOSÉ DE LA SITUATION ADMINISTRATIVE DU ROYAUME. — Comme conséquence du recensement général, la préparation d'un nouvel exposé décennal, pour la période de 1861 à 1870, est dès à présent mise à l'étude à la commission centrale de statistique et aux commissions provinciales. On peut lire, à cet égard,

NOTES EXPLICATIVES.

la circulaire explicative, du 11 avril 1867, dans le *Bulletin administratif du Ministère*, même année, p. 236.

 CHAPITRE IV.

FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.

Pas d'observations.

CHAPITRE V.

FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS.

Pas d'observations.

CHAPITRE VI.

MILICE.

ART. 42 et 43. — Crédit fr. 70,000 »

Les explications fournies lors de la publication des premières Notes explicatives s'appliquent au budget de 1868.

Le crédit étant insuffisant a été augmenté de 4,000 francs.

Résultats généraux de la levée de 1866, pour faire suite à ceux qui ont été fournis pour les levées précédentes :

Nombre d'inscrits.	38,284
» d'exemptés définitivement.	2,959
» » pour un an.	9,538
» de désignés pour le service	25,787
» du contingent	10,000
» d'incorporés en personne.	6,126
» » par remplaçants.	818
» » » substituants.	1,898

NOTES EXPLICATIVES.

CHAPITRE VII.

GARDE CIVIQUE.

ART. 44. — *Inspections générales, frais de tournée, d'impressions et de fournitures de bureau fr. 6,885 »*

Les inspections générales ont eu lieu, en 1867, dans les villes et dans les communes dont l'indication suit :

Anderlecht.	Ostende.
Anvers.	Saint-Josse-ten-Noode.
Arlon.	Saint-Nicolas.
Bruges.	Schaerbeek.
Dinant.	Termonde.
Laelles.	Tournay.
Liège.	Wavre.
Louvain.	Ypres.
Namur.	

Les notes fournies pour les inspections générales aux budgets précédents, s'appliquent également à celui de 1868.

ART. 45. — *Achat, entretien des armes et des objets d'équipement, magasin central, frais d'impression des états signalétiques et des brevets, d'officiers, acquisition de théories, d'épinglettes, etc., fr. 15,000 »*

Le crédit alloué est entièrement absorbé par les frais d'entretien des armes et le loyer de l'hôtel servant de magasin central.

ART. 46. — *Personnel du magasin central fr. 3,520 »*

Sans observation.

CHAPITRE VIII.

FÊTES NATIONALES.

ART. 48 — *Tir national : prix en argent, en armes et en objets d'orfèvrerie, subsides pour la construction de tirs et l'encouragement des tirs à la cible dans les villes ou dans les communes ; personnel du tir et dépenses diverses fr. 64,000 »*

NOTES EXPLICATIVES.

Résultats du tir de 1867.

NOMBRE DE TIRÉS	NOMBRE de séries tirées.	NOMBRE DE BÂLLÉS qui ont ATTEINT LA CIBLE.	NOMBRE DE BLANCS.	MOYENNE p. c. des balles qui ont atteint LA CIBLE.	Observations.
GARDE CIVIQUE. — INFANTERIE.					
CIBLES FIXES.					
2,043	40,265	3,428	296	33 p. c.	Distance 100 mètres. Blason 0 m. 50 de diamètre. Blanc 10 centimètres.
CIBLES A VOLONTÉ.					
8,218 séries.	41,090	26,146	3,037	64 p. c.	
CHASSEURS.					
CIBLE FIXE.					
356	4,750	545	35	31 p. c.	Distance 225 mètres. Blason 1 m. de diamètre. Blanc 20 centimètres.
CIBLES A VOLONTÉ.					
4,876 séries.	9,380	4,988	434	53 p. c.	
ARTILLEURS ET CAVALIERS: (Mousquetons.)					
CIBLE FIXE.					
241	4,205	512	63	42 p. c.	Distance 100 mètres. Blason 0 m. 50 de diamètre. Blanc 10 centimètres.
CIBLES A VOLONTÉ.					
4,424 séries.	7,120	4,621	595	63 p. c.	
ARMES DE GUERRE.					
CIBLES FIXES.					
Aux points 327	3,270	2,400	389	73 p. c.	Distance 225 mètres. Blason 1 m. de diamètre. Blanc 20 centimètres
Aux blancs 481	4,840	"	322		
CIBLES A VOLONTÉ.					
Aux points 2,007 séries.	10,036	6,872	4,162	68 p. c.	Pour les cibles à volonté aux blancs et à primes, le blason a 1 m. de diamètre; le bat est blanc sur fond noir, hauteur 0 m. 70 et largeur 0 m. 16. Le blanc a 10 centimètres.
Aux blancs 9,199 id.	45,995	42,630 cartons.	1,538	"	

NOTES EXPLICATIVES.

NOMBRE DE TIREURS.	NOMBRE de BALLEs TIRÉEs.	NOMBRE DE BALLEs qui ont ATTEINT LA CIBLE.	NOMBRE DE BLANCS	MOYENNE p. % des balles qui ont atteint LA CIBLE.	Observations.
CONCOURS SPÉCIAL ENTRE LES GARDES CIVIQUES					
QUI ONT REMPLI LES FONCTIONS DE COMMISSAIRE AUX CIBLES PENDANT LES DIX JOURS.					
INFANTERIE.					
271	4,355	638	73	47 p. c.	
CHASSEURS.					
78	390	431	16	3½ p. c.	
ARTILLEURS ET CAVALIERS					
49	95	43	5	45 p. c.	
CIBLE D'HONNEUR.					
CIBLE FIXE.					
2,213	6,630	"	196	"	Distance 100 mètres. Blason 0 m. 50 de diamètre. Blanc 10 centimètres
GRANDE DISTANCE.					
CIBLE FIXE.					
428	4,280	704	64	85 p. c.	Distance 550 mètres. Blason 1 m. 80 de diamètre.
CIBLES A VOLONTÉ.					
4,130 séries.	5,650	3,552	338	63 p. c.	
Total général { Tireurs (cibles fixes). 4,146 } 150,329 balles tirées et					
Séries (cibles à volonté). 23,854 } 8,493 blancs ont été abattus.					

Le crédit est réparti comme il suit :

25,000 francs en prix au concours annuel ;

20,000 francs en subsides aux villes et communes ;

19,000 francs pour le paiement des traitements du personnel du tir et les dépenses diverses.

NOTES EXPLICATIVES.

CHAPITRE IX.

RÉCOMPENSES HONORIFIQUES ET PÉCUNIAIRES.

Art 49. — *Actes de dévouement* fr. 12,000 »

L'arrêté royal du 21 juillet 1867 a créé deux nouvelles catégories de signes d'honneur à décerner en récompense d'actes de dévouement.

—

CHAPITRE X.

CROIX DE FER ET LÉGION D'HONNEUR.

Art. 50. — *Croix de fer et légion d'honneur* fr. 200,000 »

Ce crédit est entièrement engagé pour 1867. Les extinctions ont permis d'accorder de nouvelles pensions à des décorés de la croix de fer et d'augmenter le taux de la pension des veuves ; il s'élève aujourd'hui à 125 francs ; les pensions des décorés et des blessés sont portées à 260 francs au lieu de 230 francs.

Les extinctions qui pourront survenir en 1868, serviront à accorder de nouvelles pensions ou à majorer les anciennes.

Art. 51. — *Fonds spécial ; secours aux blessés de septembre 1830, et à leurs familles* fr. 22,000 »

Ce crédit est totalement employé en subsides aux blessés de septembre qui se trouvent dans une position exceptionnelle par suite de circonstances malheureuses, ainsi qu'à leurs parents.

—

CHAPITRE XI (1).

AGRICULTURE.

Art. 52. — *Indemnités pour bestiaux abattus.*

Allocation de 1866.	fr.	240,000 »
Somme dépensée.		214,087 07
Disponibles.	fr.	25,912 93

(1) Le Bulletin du conseil supérieur d'agriculture, qui est distribué annuellement aux membres de la Législature, contient des renseignements détaillés sur chacun des services qui sont l'objet d'un crédit alloué au chap. XI.

NOTES EXPLICATIVES.

1,636 têtes de chevaux et de gros bétail ont été abattues, en 1866, par ordre de l'autorité, pour cause de maladies contagieuses. Dans ce nombre, se trouvent comprises 363 bêtes à cornes abattues comme suspectes ou atteintes du typhus contagieux.

Le tableau ci-après indique, par province, les sacrifices qu'il a fallu faire pour empêcher la propagation de ce fléau.

PROVINCES.	BÊTES A CORNES.			BÊTES OVINES			TOTAL GÉNÉRAL des INDEMNITÉS payés
	Nombre.	Valeur.	Indemnité payée.	Nombre	Valeur.	Indemnité payée.	
Anters	282	100,402 44	60,954 96	"	"	"	60,954 96
Brabant	1	450 "	300 "	"	"	"	300 "
Flandre occidentale. . .	1	243 "	163 52	91	4,860	3,240	3,403 52
Flandre orientale . . .	67	21,686 22	14,437 48	"	"	"	14,437 48
Hainaut	2	1,000 "	666 66	"	"	"	666 66
Liège	40	11,523 "	7,550 "	"	"	"	7,550 "
TOTAUX	393	133,078 66	90,032 42	91	4,860	3,240	93,292 42

Outre les animaux compris dans le tableau ci-dessus, il a été abattu 7 bêtes bovines et 29 bêtes ovines pour lesquelles il n'a pas été alloué d'indemnité, et 7 autres bêtes bovines et 64 moutons sont morts du typhus contagieux. Il en résulte que les pertes générales éprouvées par suite de la peste bovine, en 1866, s'élevaient à 379 bêtes bovines et à 181 moutons.

Le relevé ci-après indique les indemnités qui ont été payées, en 1866, du chef de l'abatage d'animaux atteints d'autres maladies contagieuses :

RELEVÉ des indemnités payées pour chevaux et bestiaux abattus pendant l'année 1866.

PROVINCES.	CHEVAUX EMPLOYÉS A L'AGRICULTURE.			CHEVAUX DE ROULAGE, ETC.			BÊTES A CORNES.			BÊTES OVINES.			TOTAL GÉNÉRAL des INDEMNITÉS payées.
	Nombre.	Valeur.	Indemnité payée.	Nombre.	Valeur.	Indemnité payée.	Nombre.	Valeur.	Indemnité payée.	Nombre.	Valeur.	Indemnité payée.	
Anvers	6	3,473	780 »	44	4,399	826 »	49	6,437	4,541 66	»	»	»	3,447 66
Brabant.	42	22,326	5,504 66	75	33,346	5,455 »	444	47,448	41,947 26	»	»	»	22,873 92
Flandre occidentale.	44	8,317	4,387 50	8	4,025	582 50	80	29,817	6,242 43	»	»	»	8,482 48
Flandre orientale.	40	4,542	4,478 32	9	3,927	517 »	169	55,884	43,002 42	»	»	»	44,697 74
Hainaut.	42	20,922	5,296 63	35	44,488	4,895 83	78	25,904	6,239 46	»	»	»	43,431 62
Liège.	100	48,623	12,420 64	26	42,673	2,054 90	168	84,984	20,754 65	»	»	»	34,930 46
Limbourg.	49	9,520	2,470 »	»	»	400 »	26	9,845	2,020 83	»	»	»	4,490 83
Luxembourg.	22	41,259	2,724 99	5	2,659	4,494 »	98	22,026	6,744 45	»	»	»	9,866 44
Namur	27	43,405	3,483 33	45	7,877	»	49	44,442	3,867 47	»	»	»	8,544 80
TOTAUX.	277	444,787	34,943 04	487	80,064	42,922 23	834	293,724	72,297 38	»	»	»	420,462 65
Montant des indemnités payées pour bestiaux abattus par suite du typhus contagieux.	»	»	»	»	»	»	363	435,078	90,052 42	94	4,860	3,240	93,292 42
Frais d'impression	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	632 »
TOTAUX GÉNÉRAUX	277	444,787	34,943 04	487	80,064	42,922 23	4,194	428,802	162,349 80	94	4,860	3,240	244,087 07
Somme disponible.													25,912 93

NOTES EXPLICATIVES.

NOTES EXPLICATIVES.

ART. 55. — *Service vétérinaire ; police sanitaire ; bourses.*

Allocation de 1866	fr.	60,000	»
Crédit supplémentaire		20,000	»
Total.		80,000	»

Emploi du crédit :

1° Frais de voyage des médecins vétérinaires du Gouvernement, fr.	58,802	80
2° Bourses	1,000	»
3° Indemnités temporaires	18,445	»
4° Impression de documents relatifs à la police sanitaire.	4,410	70
5° Dépenses diverses	341	50
Total.	fr.	80,000

Il y a 239 sections vétérinaires dont la surveillance est confiée, au point de vue de la police sanitaire des animaux domestiques, à des vétérinaires du Gouvernement.

222 médecins vétérinaires sont attachés à ces sections; 22 sections sont vacantes et desservies provisoirement par les médecins vétérinaires les plus voisins; à cinq sections sont attachés deux vétérinaires.

555 personnes sont portées sur les listes officielles de 1867, comme étant autorisées à pratiquer la médecine vétérinaire, savoir :

386 médecins vétérinaires;
169 maréchaux vétérinaires.

Voici le relevé des animaux atteints de maladies contagieuses et déclarés aux autorités pendant les années 1861 à 1866.

	Chevaux.	Bêtes à cornes.	Moutons.	Porcs.	Total.
1861	974	3,845	»	10	4,829
1862	1,156	3,917	66	22	5,161
1863	1,076	3,239	254	35	4,602
1864	916	2,248	»	116	3,278
1865	809	3,199	8	16	4,032
1866	602	2,495	77	3	3,177

En ce qui concerne la pleuropneumonie exsudative, voici le nombre des cas constatés pendant les cinq dernières années :

En 1862	3,553
En 1863	2,796
En 1864	1,838
En 1865	2,502
En 1866	1,774

NOTES EXPLICATIVES.

Art. 54 — Amélioration de nos races d'animaux domestiques. — Subsidés aux provinces.

Allocation de 1866 fr. 93,500 »

La dépense se répartit comme il suit :

1° Amélioration de la race chevaline indigène; exécution des règlements provinciaux sur la race chevaline.	fr.	54,911	88
2° Exécution des règlements sur la race bovine.		3,937	50
3° Amélioration des espèces bovine, ovine et porcine. Achat d'animaux de races perfectionnées		18,554	57
4° Impressions		186	62
		<hr/>	
Total.	fr.	77,590	57
Disponible.		16,109	43
		<hr/>	
		93,500	»

En vue de la peste bovine, le Gouvernement n'a pu faire acheter en Angleterre des reproducteurs de l'espèce bovine.

Des subsides ont été alloués aux provinces afin de les mettre à même de se procurer dans le pays les animaux de pur sang, qui leur étaient nécessaires pour compléter les stations.

52 reproducteurs indigènes de la race de Durham ont été achetés à l'aide de ces subsides, savoir :

Par la province de Brabant.	10 taureaux et 5	genisses.
— la Flandre occidentale.	12	— 6 —
— Hainaut.	5	— 5 —
— Namur	5	— 4 —

66 reproducteurs de l'espèce porcine ont été placés en station, savoir :

Dans la province d'Anvers	3 verrats et 4	truies.
— de Brabant	4	— 4 —
— de la Flandre occidentale.	3	— 3 —
— de la Flandre orientale	7	— 6 —
— de Liège	7	— 4 —
— de Limbourg	11	— 10 —

NOTES EXPLICATIVES.

ART. 55. — *Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture ; encouragements aux sociétés agricoles, etc*

Le crédit de 144,700 francs, alloué pour l'exercice 1866, a été réparti de la manière suivante :

1 ^o Traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture fr.	10,400 »
2 ^o Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture	7,977 44
3 ^o Subsidés pour concours et expositions ; encouragements aux sociétés et aux comices agricoles	113,975 04
4 ^o Encouragements aux publications agricoles et horticoles ; frais résultant de la collation des décorations agricoles. — Dépenses diverses	6,753 87
Total. . . fr.	159,108 35
Disponible	5,591 63
Fr.	144,700 »

ART. 56. — *Enseignement professionnel de l'agriculture et de l'horticulture.*

Allocation de 1866. . . . fr. 124,000 »

La somme allouée est entièrement absorbée, elle a été répartie comme il suit :

1 ^o Institut agricole de l'État. fr.	75,786 50
2 ^o École d'horticulture de l'État, à Vilvorde	20,450 »
3 ^o — — — — à Gendbrugge	14,200 »
4 ^o École forestière de Bouillon	2,900 »
5 ^o Frais des jurys d'examen et des commissions de surveillance. — Dépenses diverses	728 »
6 ^o Traitements de disponibilité.	1,125 »
7 ^o Frais des conférences.	8,810 50
Total. . . fr.	124,000 »

En exécution de l'art. 10 de la loi du 18 juillet 1860, un rapport spécial sera présenté prochainement aux Chambres législatives, sur l'état de l'enseignement agricole ; ce rapport comprendra les faits relatifs aux années 1864, 1865 et 1866.

ART. 57. — *Service des défrichements de la Campine.*

La somme de 25,670 francs, allouée pour l'exercice 1866, a été dépensée comme il suit :

NOTES EXPLICATIVES.

1° Traitements du personnel. fr.	19,500 »
2° Frais de bureau.	1,800 »
3° — de route	2,251 18
	<hr/>
Total. . . fr.	23,551 18
Disponibile . .	118 82
	<hr/>
	23,670 »
	<hr/> <hr/>

ART. 58. — *Mesures relatives au défrichement, etc.*

Allocation de 1866. . . . fr. 27,000 »

Détail de la dépense :

1° Travaux d'entretien des irrigations de la Campine, travaux graphiques, frais des manœuvres de nuit pour servir à l'alimentation des canaux. fr.	4,217 83
2° Indemnités et frais de voyage des agents de défrichement et de boisement, dans les provinces d'Anvers, de Limbourg, de Liège, de Luxembourg et de Namur	9,113 47
3° Subsides pour l'entretien des pépinières d'arbres forestiers, créées dans les provinces de Luxembourg, de Liège et de Namur	3,222 66
4° Subsides aux communes pour reboisement	300 »
5° Dépenses diverses.	221 »
	<hr/>
	Fr. 17,074 96
Disponibile. . .	9,923 04
	<hr/>
	Fr. 27,000 »

ART. 59. — *Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat.*

Allocation de 1866 fr.	69,000 »
Dépensé	68,999 94
	<hr/>
Disponibile	» 06

ART. 60. — *Matériel de l'école; jury.*

Allocation de 1866. fr.	69,800 »
Dépensé	69,327 19
	<hr/>
Disponibile	472 81

NOTES EXPLICATIVES.

ART. 62. — *Traitements de disponibilité du personnel du haras de l'État.*

Allocation de 1866	fr.	35,620 »
Dépensé		34,844 76
Disponible		<u>775 24</u>

L'excédant disponible provient de ce qu'un agent, dont le traitement de disponibilité est de 1,160 francs, a pu être replacé à l'école de médecine vétérinaire par arrêté du 12 août 1866.

Par arrêté du 28 décembre 1866, un agent, dont l'indemnité était de 1,740 francs, a été replacé dans le service des poids et mesures, et, dans le courant de l'année 1867, un ancien palefrenier qui recevait 500 francs est décédé, de sorte que, pour l'année 1868, la dépense sera réduite à la somme de 32,320 francs.

Il reste donc environ 30 agents entre lesquels cette somme sera partagée, en 1868, d'après les bases indiquées dans les notes publiées à l'appui du budget de l'exercice 1866 (p. 19).

Voici la marche que l'administration se propose de suivre pour régler la position de ces divers employés, dans la mesure de leurs services et de leur âge.

Ceux qui auront acquis droit à la pension seront mis à la retraite à dater du 1^{er} janvier 1869, et à mesure que cette disposition leur sera applicable.

Les agents, au nombre de dix, qui, à cette date, n'auront pas atteint l'âge de quarante ans, ne recevront plus d'indemnité, à partir du 1^{er} janvier 1869.

Il résultera de ces mesures que le nombre des agents en disponibilité avec traitement diminuera rapidement et que, le 1^{er} janvier 1872, il n'en restera plus que quatorze, lesquels, étant âgés de cinquante-cinq et de moins de soixante-cinq ans, n'auront pas encore droit à la pension et ne pourraient espérer d'obtenir un autre emploi ; leur traitement de disponibilité sera, à partir de cette époque, réduit à un taux qui sera à peu près l'équivalent de la pension à laquelle ils auraient droit.

D'après les calculs qui ont été établis sur ces bases, la dépense résultant des traitements de disponibilité du personnel du haras sera réduite, en 1872, à la somme de 7,400 francs pour décroître successivement à mesure des mises à la pension.

CHAPITRE XII.

VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.

ART. 63. — *Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique ; inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture ; indemnités aux commissaires-voyers*

	fr.	1,165,550 »
--	-----	-------------

Cette somme a été répartie, en 1866, ainsi qu'il suit :

NOTES EXPLICATIVES.

a. Pour l'amélioration de la voirie vicinale. fr.	975,714 80
b. Pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique.	150,339 »
c. Inspection des chemins vicinaux	16,245 31
d. Indemnités aux commissaires voyers.	23,230 »
	<hr/>
Total. . . . fr.	1,165,549 11
Disponibile	» 89
	<hr/>
Fr.	1,165,550 »

Voici le détail de cette répartition, en ce qui concerne la voirie vicinale et l'hygiène publique :

a. Voirie vicinale :

Anvers fr.	93,494 »
Brabant.	120,216 »
Flandre occidentale	120,532 »
Flandre orientale	120,216 80
Hainaut.	120,044 »
Liège	117,074 »
Limbourg	94,770 »
Luxembourg	91,362 »
Namur	96,006 »

b. Hygiène publique :

Anvers fr.	16,599 »
Brabant.	5,367 »
Flandre occidentale	4,184 »
Flandre orientale	26,975 »
Hainaut.	1,500 »
Liège	33,615 »
Limbourg	26,173 »
Luxembourg	2,600 »
Namur.	33,326 »

D'après le mode suivi par l'administration pour la répartition des subsides destinés à l'encouragement des travaux d'hygiène publique, chaque province reçoit, pour deux années, une somme équivalente aux $\frac{2}{9}$ des crédits votés. Les inégalités de répartition que présente ce dernier tableau ne sont donc que momentanées. Elles seront corrigées par la répartition du crédit proposé pour l'exercice 1868.

NOTES EXPLICATIVES.

Le tableau ci-après présente la répartition des subsides pour les années 1865 et 1866 :

PROVINCES.	1865	1866	TOTAL.
Anvers	14,260	16,599	50,859
Brabant.	27,474	5,567	52,841
Flandre occidentale	28,692	4,184	52,876
Flandre orientale	"	26,975	26,975
Hainaut.	52,085	1,500	55,585
Liège	"	55,615	55,615
Limbourg	570	26,175	26,845
Luxembourg.	51,525	2,600	55,925
Namur	"	55,526	55,526

Indépendamment de ces subsides, les imputations qui ont été faites jusqu'à ce jour sur le crédit de deux millions de francs alloué au budget du Département de l'Intérieur, par la loi du 8 juillet 1865, pour l'amélioration de la voirie et de l'hygiène publique, s'élèvent à la somme de 1,854,918 francs, laquelle se répartit ainsi qu'il suit :

Anvers	fr. 200,135	»
Brabant.	250,902	»
Flandre occidentale	256,256	»
Flandre orientale	256,460	»
Hainaut.	225,790	»
Liège	242,105	»
Limbourg	191,154	»
Luxembourg	117,559	»
Namur	174,599	»

Le reliquat dudit crédit est destiné à compléter la part attribuée aux provinces de Limbourg, Luxembourg et Namur, et pourra être appliqué à sa destination avant la fin de l'année courante.

L'administration s'occupe en ce moment de la rédaction du rapport comprenant le compte rendu de l'emploi des subsides ordinaires accordés pour l'amélioration de la voirie vicinale, pendant la période quinquennale de 1861 à 1865. Elle espère pouvoir déposer prochainement ce rapport sur le bureau de la Chambre des Représentants.

NOTES EXPLICATIVES.

ART. 65. — *Inspection générale de l'agriculture, des chemins vicinaux et des cours d'eau.*

Le service spécial institué pour l'inspection de l'agriculture, des chemins vicinaux et des cours d'eau non navigables ni flottables est resté, quant à la composition du personnel et aux attributions qui lui sont confiées, dans la même situation que précédemment. Il comprend un inspecteur général, un ingénieur et un chef de bureau.

Pendant la période du 1^{er} novembre 1866 au 15 octobre 1867, les agents de ce service ont été appelés :

1^o A contrôler cinquante et un projets pour l'amélioration de chemins vicinaux dans diverses provinces du pays, et trois projets relatifs à la construction de chaussées communales par voie de concession de péages;

2^o A intervenir dans quatre réceptions qui donnaient lieu à quelques difficultés;

3^o A examiner les plans des ponts à construire sur la Meuse, à Liège, et sur l'Escaut, entre Berlaere et Wichelen;

4^o A donner leur avis sur les plans d'alignement de la commune de Ruysselede et de la ville de Leuze;

5^o A étudier la question de la suppression des barrières sur les chaussées vicinales, celle du mode d'entretien et celle de l'application générale du cubage pour constater le poids du chargement des voitures;

6^o A s'occuper de questions spéciales relatives à la perception des péages sur les chemins de la commune de Dour et sur la chaussée d'Exaerde à Lokeren;

7^o A instruire les recours qui ont été adressés au Roi, d'une part, contre les arrêtés des députations permanentes autorisant certaines modifications à la voirie vicinale des communes de Ciney, Dacknam, Nismes, Roloux, Grammont, Lens et Lodelinsart, d'autre part, contre les impositions spéciales établies à charge de certains industriels au profit des communes de Jehay-Bodegnée, Verlaine, Embresin, Wasseige, Meerdorp et Momalle, du chef de dégradations extraordinaires aux chemins vicinaux;

8^o D'examiner le règlement arrêté par le conseil communal d'Ostende pour l'établissement d'une taxe sur les bâtisses.

Le chef du service a eu, en outre, à s'occuper personnellement : de diriger les travaux que le Département de l'Intérieur doit faire exécuter pour la conservation et l'appropriation du musée Wiertz, en dehors de ceux qui rentrent dans les attributions du service des bâtiments civils; de faire une étude et un rapport détaillé sur le système de vidange appliqué à Namur par M. l'ingénieur Loiseau; de remettre solennellement aux élèves de l'école vétérinaire les récompenses que le Gouvernement a cru devoir leur offrir pour les services qu'ils ont rendus lors de l'apparition du typhus contagieux à Hasselt; d'assister aux examens de passage et de sortie des écoles d'agriculture et d'horticulture; de donner son avis sur les programmes des cours et sur tous les points relatifs à l'enseignement ou au

NOTES EXPLICATIVES.

personnel de ces établissements; de faire une enquête sur les réclamations auxquelles a donné lieu la construction de l'hôtel des bains, à Spa; de recueillir tous les renseignements de nature à éclairer l'administration supérieure dans la question de la suppression des jeux.

Il a été appelé à faire partie de la commission internationale instituée en vue de rechercher les mesures à prendre pour l'assainissement de l'Espierre et de la Lys, du conseil supérieur d'agriculture qui a tenu cette année une session très-laborieuse, de la commission des locaux du musée et du jury de l'exposition universelle de Paris.

CHAPITRE XIII.

INDUSTRIE.

ART. 64 (63 ancien) — *Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce; traitements de l'inspecteur pour les affaires de l'industrie et du secrétaire du conseil* fr. 12,300 »

Le conseil n'a pas eu de réunion en 1866.

ART. 65 (66 ancien). — *Enseignement professionnel: écoles industrielles, ateliers d'apprentissage* . . fr. 203,300 »

Cet article se divise en deux littérés:

Lit. A. — *Écoles industrielles*. fr. 142,000 »

Une somme de 156,000 francs avait été allouée au budget de 1866 en faveur de ces institutions. Les imputations sur cet exercice se sont élevées à fr. 107,051-52; reliquat: fr. 28,948-48.

La somme de 16,323 francs, qui a été votée naguère par la Législature pour couvrir les dépenses ordinaires de l'école industrielle projetée à Bruxelles, continue à rester disponible, l'organisation de cette institution devant nécessairement être ajournée, faute d'un local.

Des arrêtés royaux, en date du 2 et du 12 novembre 1866, ont autorisé le Ministre de l'Intérieur à prendre, de concert avec les administrations communales de Courtrai et d'Anvers, les dispositions nécessaires pour organiser des écoles industrielles dans ces deux villes. Les règlements organiques de ces institutions ont été approuvés par des arrêtés ministériels des 3 et 14 novembre 1866.

Aucun changement n'étant survenu dans l'organisation et le régime des écoles précédemment établies, on ne peut que se référer, à cet égard, aux explications données les années précédentes.

NOTES EXPLICATIVES.

Voici le détail des dépenses effectuées en 1866 :

	PART DE L'ÉTAT.	PART des PROVINCES.	PART des COMMUNES.	TOTAL.
Dépenses ordinaires des institutions (au nombre de treize) adoptées et régulièrement subventionnées	104,551 32	30,937 35	68,641 32	204,129 99
Subside en faveur des cours publics et gratuits de Bruxelles	2,500 »	»	10,800 »	13,300 »
TOTAUX fr.	107,051 32	30,937 35	79,441 32	217,429 99

Lit. B. — *Ateliers d'apprentissage.* fr. 61,300 »

Pareille somme a été allouée au budget de 1866, en faveur de ces établissements.

Comme précédemment, le Gouvernement a mis à la disposition de MM. les gouverneurs des Flandres des subventions extraordinaires ayant pour objet d'améliorer et de développer le matériel servant à l'apprentissage professionnel.

Le tableau ci-après indique les dépenses auxquelles les ateliers ont donné lieu pendant l'année 1866 :

	PART DE L'ÉTAT.	PART des PROVINCES.	PART DES COMMUNES et des bureaux de bienfaisance.	TOTAL.
Ateliers de la Flandre orientale. Dépenses ordinaires	9,430 50	7,604 30	3,459 09	20,490 89
Ateliers de la Flandre occidentale. Id.	33,803 91	11,128 63	14,104 67	59,037 21
Frais de route et de séjour des inspecteurs dans les Flandres	1,693 90	»	»	1,693 90
TOTAUX fr.	44,928 31	18,729 93	17 563 76	81,222 »

Un rapport général sur l'organisation et la situation des écoles industrielles, de l'institut supérieur de commerce et des ateliers d'apprentissage, a été présenté à la Chambre des Représentants, le 2 avril 1867 : les renseignements qu'il comprend portent sur les années scolaires 1861-1862 à 1865-1866.

NOTES EXPLICATIVES.

ART. 66 (67 ancien), litt. A. — *Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de bureau de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses.* . fr. 16,250

Litt. B. — *Traitement du secrétaire de la commission permanente des sociétés de secours mutuels.* fr. 1,200

Le crédit alloué au budget de 1866 était également, dans son ensemble (litt. A et B), de 17,450 francs.

Voici l'indication des dépenses qui ont été effectuées, en 1866, sur cette allocation :

a. Secours à des associations de prévoyance, pour leur permettre de couvrir leurs frais de premier établissement; frais de bureau de la commission permanente des sociétés de secours mutuels, traitement du secrétaire de cette commission, et frais de publication du rapport sur les comptes des sociétés de secours mutuels, pour l'exercice 1864	fr. 3,749 75
b. Achat de décorations en faveur des travailleurs industriels auxquels a été conféré le signe de distinction institué par l'arrêté royal du 7 novembre 1847; frais d'impression des diplômes, etc.	2,135 45
c. Publications utiles; achat d'ouvrages relatifs à l'industrie, à la technologie, au droit industriel	4,056 »
d. Subsidés à des institutions utiles à l'industrie, etc.	1,675 »
e. Missions et explorations industrielles, y compris les frais de voyage alloués à M. l'inspecteur général de l'industrie	996 60
f. Participation de l'industrie belge à l'exposition universelle de Porto	2,000 »
Total.	fr. 14,582 80

(Voir les notes explicatives fournies à l'appui des budgets antérieurs, et notamment du budget pour l'exercice 1861.)

ART. 67 (68 ancien). — *Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes* fr. 16,500

La somme allouée en 1866 était de 15,000 francs. Les imputations faites sur ce crédit s'élèvent à fr. 14,499-99.

Une augmentation de 1,500 francs a été accordée au budget de 1867 dans le but de mettre l'indemnité de quelques greffiers en rapport avec l'importance de

NOTES EXPLICATIVES.

leur service, et pour rémunérer le greffier du conseil de prud'hommes institué à Molenbeek-Saint-Jean par la loi du 30 juin 1865.

Le tableau ci-après fait connaître le résultat des travaux des conseils de prud'hommes pendant l'année 1866.

LOCALITÉS où siègent les conseils de prud'hommes.	CONTESTATIONS										
	DE LA compétence du conseil, entre			EN DEHORS de la compétence du conseil, entre			TOTAL.	conçiliées.	jugées.	restées sans suite.	Affaires pendantes au 31 décembre.
	ouvriers.	chefs d'industrie et ouvriers.	chefs d'industrie.	ouvriers.	chefs d'industrie et ouvriers.	chefs d'industrie.					
Province d'Anvers.											
Anvers	»	110	1	»	»	»	120	73	47	»	2
Province de Brabant.											
Bruxelles	9	653	»	17	9	4	692	631	39	17	12
Province de Flandre occidentale.											
Bruges	»	178	»	»	»	15	193	154	1	38	»
Courtrai	»	483	»	»	14	»	497	403	60	32	2
Mouscron	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Ostende	»	19	»	»	»	»	19	»	»	»	2
Roulers	»	61	6	»	»	»	70	51	9	10	4
Thielt	»	86	4	»	5	4	98	71	2	26	»
Ypres	»	26	»	»	»	5	31	31	»	»	»
Province de Flandre orientale.											
Alost	»	42	»	»	»	»	42	»	12	»	»
Audenarde	1	26	»	»	»	»	27	25	»	2	»
Eecloo	»	31	»	»	»	»	31	31	»	»	»
Gand	»	330	»	»	»	»	330	242	»	88	3
Grammont	»	»	»	»	»	»	»	14	1	20	»
Lokeren	»	23	»	»	»	2	29	25	2	2	»
Renaix	»	»	»	»	»	»	»	158	34	»	»
Saint-Nicolas	13	99	»	»	»	18	130	96	21	7	»
Termonde	»	38	»	»	2	1	41	28	6	7	»
Province de Hainaut.											
Dour	51	72	»	»	1	»	124	62	32	31	2
Pâturages	18	22	»	»	»	»	40	18	19	4	6
Tournay	6	123	1	»	»	»	130	66	20	46	»
Province de Liège.											
Verviers	4	355	»	»	»	»	359	247	98	10	12

NOTES EXPLICATIVES.

ART. 68 (69 ancien). — *Frais de publication du Recueil des brevets d'invention; traitement du rédacteur du Recueil* fr. 7,000

Les imputations faites sur cet article, en 1866, s'élèvent à fr. 5,999-92; il laisse donc disponible un reliquat de fr. 1,000-08.

Les taxes payées par les titulaires des brevets en vigueur se sont élevées à 116,120 francs; en 1865, elles avaient produit 114,474 francs, et, en 1864, 110,820 francs; l'augmentation, on le voit, est constante.

Depuis la mise à exécution de la loi du 24 mai 1854 jusqu'au 31 décembre 1866, les annuités de brevets ont produit une somme de fr. 1,082,123-09.

Au 31 décembre 1866, on avait délivré 21,039 brevets, dont 1,767 en 1866, et on en avait annulé 13,072; 7,967 brevets restaient donc en vigueur à cette date.

La publication du *Recueil des brevets* se fait régulièrement par trimestre. Treize années ont déjà paru, et la quatorzième est en voie d'exécution.

ART. 69 et 70 (70 et 71 anciens). — *Musée de l'industrie* fr. 37,100

Les sommes respectivement allouées, au budget de 1866, du chef du musée de l'industrie, étaient de 21,650 et 17,450 francs; total: 39,100 francs. Une diminution de 2,000 francs, applicable par moitié à l'article du *personnel* et à l'article du *matériel*, a été apportée au budget de 1867, en ce qui concerne l'établissement dont il s'agit.

Voici quelle a été, en 1866, la répartition de la somme allouée :

1° Personnel (art. 70)	fr. 15,811 83
2° Frais divers (matériel, art 71) :	
a. Laboratoire du musée	142 17
b. Frais de publication du <i>Bulletin</i>	2.050 »
c. Bibliothèque technique et artistique	2,307 07
d. Entretien des locaux, chauffage, éclairage et menues dépenses.	2,258 96
e. Achat d'objets pour les collections.	»
Total.	fr. 22,570 03

NOTES EXPLICATIVES.

CHAPITRE XIV.

POIDS ET MESURES.

ART. 71. — *Traitements des vérificateurs.* fr. 53,800 »

Les imputations faites jusqu'à ce jour sur le même crédit alloué au budget de 1866 sont de fr. 49,541-44.

ART. 72. — *Frais de bureau et de tournées des vérificateurs,* fr. 18,000 »

Les sommes imputées sur cet article, en 1866, s'élèvent à fr. 17,587-50.

ART. 73. — *Matériel* fr. 2,000 »

En 1866, le montant des dépenses imputées sur cette allocation est de fr. 1,796-72.

Des difficultés se sont élevées au sujet des locaux où doit se faire la vérification périodique des poids et mesures. Il est arrivé que dans certaines communes l'administration, qui est tenue de fournir un local convenable pour cette opération, s'est abstenue de remplir cette obligation et que des assujettis ont refusé de présenter leurs instruments dans le local choisi par le vérificateur, sans qu'ils aient encouru de peine pour s'être servis de ces instruments non poinçonnés.

Pour remédier à cet état de choses, un arrêté royal, en date du 7 septembre 1866, a modifié l'art. 3 de l'arrêté royal du 4 octobre 1855 et l'art. 25 de l'arrêté royal de 6 du même mois, en ce sens que si l'administration du lieu où doivent se tenir les séances de la vérification périodique s'abstient de fournir un local convenable, ce local sera désigné par la députation permanente du conseil provincial, et le siège des opérations pourra être transféré dans une autre commune.

Le § C de l'art. 2 de l'arrêté royal du 9 octobre 1855, relatif aux balances et aux autres instruments de pesage, ayant donné lieu, quant à son application, à des contestations entre les vérificateurs et certains fabricants, un arrêté royal du 17 octobre 1866 a modifié cet article de manière à prévenir de nouvelles difficultés.

Par arrêté royal du 2 novembre 1866, le bureau de vérification des poids et mesures de Termonde-Audenarde a été rangé dans la première classe.

Pendant l'année 1866, le nombre d'instruments soumis, tant à la vérification première qu'à la vérification périodique, est de 1,265,526, soit une différence de 162,007 objets en plus, comparativement au résultat de l'année 1865. Mais il est à remarquer que dans ce nombre se trouvent comprises les balances qui ont été soumises à une nouvelle vérification. Le nombre de ces instruments est de 68,241.

Voici les tableaux récapitulatifs des opérations des cinq dernières années :

NOTES EXPLICATIVES.

A. Poids, mesures ou balances neufs ou remis à neuf, qui ont été admis au premier poinçonnage.

ESPÈCES D'INSTRUMENTS.	ANNÉES					
	1862.	1863.	1864.	1865.	1866.	
Mesures de longueur	6,424	5,513	5,731	5,685	5,369	
Mesures agraires	9	"	"	"	"	
Poids	en fer	402,483	403,438	424,282	95,654	92,970
	en cuivre	148,425	120,347	73,890	77,540	128,775
Mesures de capacité	à matières sèches	2,817	4,974	4,694	2,184	2,292
	à liquides	42,966	47,067	51,437	58,424	54,592
Mesures de solidité	2	"	"	"	"	
Balances	à bras	42,708	41,491	41,993	42,640	27,069
	à bascules	3,804	3,455	3,630	4,454	5,583
TOTAUX	289,335	292,685	272,657	235,885	316,650	

Outre les instruments mentionnés dans ce tableau, il a été poinçonné 2,910 compteurs à gaz d'éclairage, c'est-à-dire 328 en moins par rapport à l'année 1863.

Le nombre moyen d'instruments neufs poinçonnés par bureau, en 1866, est de 19,790, ce nombre s'élevait, en 1865, à 15,052.

B. Poids et mesures employés dans le commerce et qui ont été admis et poinçonnés à la vérification périodique.

ESPÈCES D'INSTRUMENTS.	ANNÉES					
	1862. 2 ^e SECTION.	1863. 1 ^{re} SECTION.	1864. 2 ^e SECTION.	1865. 1 ^{re} SECTION.	1866. 2 ^e SECTION.	
Mesures de longueur	20,492	20,361	22,286	21,523	21,786	
Mesures agraires	79	"	"	"	"	
Poids	en fer	238,925	231,482	267,531	262,984	284,829
	en cuivre	348,890	316,949	344,343	323,767	333,674
Mesures de capacité	à matières sèches	40,862	7,446	40,440	7,534	40,924
	à liquides	216,546	228,454	239,643	264,572	229,210
Mesures de solidité	30	45	23	54	42	
Balances	à bras	"	"	"	"	62,005
	à bascules	"	"	"	"	6,236
TOTAUX	805,794	804,404	880,936	847,434	948,676	

NOTES EXPLICATIVES.

Les instruments mentionnés dans ce tableau sont les seuls qui soient assujettis à des vérifications périodiques, les autres ne sont soumis à une vérification nouvelle que dans les cas de nécessité.

Le nombre moyen d'instruments en usage poinçonnés par bureau est de 79,082. En 1865, il était de 49,849.

En réunissant le nombre moyen des instruments neufs et celui des instruments en usage poinçonnés, on trouve une moyenne, par bureau, de 79,082 pièces pour 1866. En 1865, la moyenne était de 64,901 instruments.

La différence en plus, en 1866, provient en grande partie, comme il est dit plus haut, de la nouvelle vérification à laquelle les balances ont été soumises.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

CHAPITRE XV.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

L'enseignement supérieur, donné dans les deux universités de l'État, a continué d'être régi, pendant l'année 1866, par les dispositions du titre I^{er} de la loi du 13 juillet 1849.

En vertu d'une loi de prorogation, en date du 30 juin 1865, les examens qui conduisent à l'obtention des grades académiques ont eu lieu, et les jurys chargés de ces examens ont été nommés par le Gouvernement, pendant les années 1866 et 1867, conformément aux dispositions de la loi du 1^{er} mai 1857.

Une loi du 6 juin 1867 a prorogé de nouveau, pour les années 1868 et 1869, le mode de nomination des jurys, ainsi que le système d'examen actuellement en vigueur.

En vertu de la loi du 30 juin 1865, les certificats de fréquentation des cours portent la mention *avec fruit*, depuis l'année académique 1865-1866.

ART. 74. — *Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur.* fr. 4,000

Le conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur a été constitué, ainsi qu'il suit, pendant l'année 1866 :

Président : M. Leclercq, procureur-général à la cour de cassation.

Membres : MM. Van Hoegaerden, conseiller à la cour de cassation, président de jurys universitaires, président du conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne ⁽¹⁾ ;

(1) M. Van Hoegaerden est décédé dans le courant de l'année 1867.

NOTES EXPLICATIVES.

Ch. Faider, avocat général à la cour de cassation, président de jurys universitaires, membre du conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne;

Roulez, administrateur-inspecteur de l'université de Gand, membre de droit;

Haus, recteur de la même université, membre de droit;

Polain, administrateur-inspecteur de l'université de Liège, membre de droit;

Kupfferschlaeger, recteur de la même université, membre de droit⁽¹⁾;

Fuerison, professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Gand;

Max. Dugniolle, professeur ordinaire à la faculté des sciences de la même université;

De Kemmeter, professeur ordinaire à la faculté de droit de la même université;

Burggraeve, professeur ordinaire à la faculté de médecine de la même université;

Troisfontaines, professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Liège;

De Cuyper, professeur ordinaire à la faculté des sciences de la même université;

J.-G. Macors, professeur ordinaire à la faculté de droit de la même université;

Et Schwann, professeur ordinaire à la faculté de médecine de la même université.

Aux termes du second paragraphe de l'art. 28 de la loi du 15 juillet 1849, le conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur doit se réunir une fois au moins chaque année; convoqué en 1866 au mois de décembre, il a délibéré sur les affaires que le Gouvernement lui avait soumises, ainsi que sur les propositions qui émanaient du droit d'initiative attribué aux membres de l'assemblée.

Les dépenses liquidées pour le service du conseil de perfectionnement sur le budget de l'exercice 1866, se sont élevées à la somme de fr. 1,823-20. En 1865, une somme de fr. 1,815-20 a été dépensée pour le même service.

ART. 75, litt. a. — *Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État* fr. 720,610

Le personnel des deux universités de l'État se composait, au 31 décembre 1866, de :

- 2 administrateurs;
- 58 professeurs ordinaires;
- 10 professeurs extraordinaires;
- 94 agents administratifs et autres.

Ces professeurs, fonctionnaires et employés se répartissaient de la manière suivante entre les deux établissements :

(²) M. Kupfferschlaeger est décédé au mois d'octobre 1866; il a été remplacé, à la session de décembre de la même année, par le pro-recteur, M. Spring.

NOTES EXPLICATIVES.

1^o Université de Gand.

- 1 professeur ordinaire, chargé des fonctions d'administrateur-inspecteur ;
 27 professeurs ordinaires ;
 5 professeurs extraordinaires ;
 2 ingénieurs des ponts et chaussées ayant le rang de professeur ordinaire ;
 11 répétiteurs ou autres agents chargés d'une partie quelconque de l'enseignement ;
 30 préparateurs, chefs de manipulation, surveillants, employés administratifs et autres.

 76
2^o Université de Liège.

- 1 administrateur-inspecteur ;
 31 professeurs ordinaires ;
 5 professeurs extraordinaires ;
 16 répétiteurs ou autres agents chargés d'une partie quelconque de l'enseignement ;
 35 préparateurs, conservateurs, prosecteurs, employés administratifs et autres.

 88

Dans le cours de l'année 1866, deux professeurs ordinaires ont été déclarés émérites.

L'un, M. E. Dupont, professeur ordinaire à la faculté de droit de l'université de Liège, par application de l'art. 83, n° 2, du règlement du 23 septembre 1816. (Arrêté royal du 14 août 1866.)

L'autre, M. H. Lefebvre, professeur ordinaire à la faculté de droit de l'université de Gand, par application de l'art. 83, n° 1, du même règlement. (Arrêté royal du 3 octobre 1866.)

ART. 75, litt. b. — *Traitements complémentaires des professeurs ordinaires.* (Art. 9, § 3, du titre I^{er} de la loi du 15 juillet 1849.). fr. 20,000

40,000 francs sont attribués pour ce service à chacune des deux universités. A l'université de Gand, sept professeurs ont joui, en 1866, d'un traitement complémentaire, en vertu de l'art. 9, § 3, du titre I^{er} de la loi du 15 juillet 1849; à l'université de Liège, six professeurs ont joui du même avantage.

Voici la liste des membres du corps enseignant auxquels la disposition précitée était appliquée en 1866 :

NOTES EXPLICATIVES.

1° Université de Gand.

MM. Roulez, professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres, fr.	1,500
Haus, — à la faculté de droit	3,000
Lefebvre ⁽¹⁾ — —	1,000
Laurent, — —	1,000
Namur, — —	1,000
Burggraeve, — à la faculté de médecine.	1,000
Lamarle, — à la faculté des sciences.	1,500
	Fr. 10,000

2° Université de Liège.

MM. Borgnet, professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres, fr.	1,500
Dupont ⁽²⁾ , — à la faculté de droit	3,000
Nypels, — —	800
Lacordaire, — à la faculté des sciences.	1,500
Spring, — à la faculté de médecine	1,600
Schwann, — —	1,600
	Fr. 10,000

La dépense totale pour les fonctionnaires et employés des deux universités de l'État, a été :

En 1865, de fr.	700,685 85
En 1866, de	700,973 81

Comme suite aux renseignements fournis sur les deux universités de l'État, dans les notes précédentes, à l'appui des projets de budget, nous donnons ci-après le relevé comparatif de la population de ces établissements au 10 novembre 1865 et au 10 novembre 1866, ainsi que des détails sur la population et les examens dans les écoles spéciales annexées aux universités de Gand et de Liège.

(1) Jusqu'au 1^{er} novembre 1866.

(2) Jusqu'au 1^{er} septembre 1866.

NOTES EXPLICATIVES.

Relevé comparatif de la population des deux universités de l'État.

FACULTÉS.	UNIVERSITÉ DE GAND.			UNIVERSITÉ DE LIÈGE.		
	POPULATION		DIFFÉRENCE.	POPULATION		DIFFÉRENCE.
	du 10 NOVEMBRE 1865.	du 10 NOVEMBRE 1866.		du 10 NOVEMBRE 1865.	du 10 NOVEMBRE 1866.	
Philosophie et lettres.	44	44	3 en plus	72	59	13 en moins.
Sciences.	40	37	3 en moins.	63	52	11 en moins.
Droit.	74	71	3 en moins.	137	108	29 en moins.
Médecine.	66	59	7 en moins.	84	85	1 en plus.
Écoles spéciales.	182	179	3 en moins.	302	266	36 en moins.
TOTAUX.	373	360	13 en moins.	658	570	88 en moins.

NOTES RELATIVES AUX ÉCOLES SPÉCIALES.

A. ÉCOLES PRÉPARATOIRES ET SPÉCIALES DU GÉNIE CIVIL ET DES ARTS ET MANUFACTURES ANNEXÉES A L'UNIVERSITÉ DE GAND.

TABLEAU DE LA POPULATION PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1865-1866.

Écoles préparatoires du génie civil et des arts et manufactures.

Division transitoire.	8	
École préparatoire, 1 ^{re} année.	9	
— 2 ^e —.	7	
Arts et manufactures.	12	
Élèves libres.	56	
Population de l'école préparatoire.	72	72

Écoles spéciales du génie civil et des arts et manufactures.

ÉCOLE SPÉCIALE DU GÉNIE CIVIL.

Élèves ingénieurs, 1 ^{re} classe.	8	
— 2 ^e —.	2	
— 3 ^e —.	8	
Total.	18	18
A reporter.	18	72

NOTES EXPLICATIVES.

	Report	18		72
Élèves conducteurs, 1 ^{re} classe		8		
	— 2 ^e —	17		
	Total	<u>25</u>	<u>25</u>	
	Total des élèves des ponts et chaussées		<u>45</u>	45
Élèves libres. {	Division supérieure	{ 1 ^{re} classe. 26		
	(Ingénieurs civils et ingénieurs architectes.)	{ 2 ^e — 27		
	Division inférieure	{ 1 ^{re} classe. »		
	(Conducteurs de constructions civiles)	{ 2 ^e — »		
	Élèves non classés	3		
	Total	<u>56</u>	<u>56</u>	
	Population de l'école spéciale du génie civil		<u>99</u>	99

ÉCOLE SPÉCIALE DES ARTS ET MANUFACTURES.

Élèves de 1 ^{re} classe	7		
— 2 ^e —	16		
Élèves non classés.	»		
Population de l'école spéciale des arts et ma-			
nufactures	<u>25</u>	<u>25</u>	
Population des écoles spéciales		<u>122</u>	<u>122</u>
	Total général.		<u>194</u>

Le tableau ci-après présente le résultat des examens de passage et de sortie pendant la même année :

		RÉCIPIENDAIRES.			
		Inscrits.	Reçus.	Non reçus.	
Ponts et chaussées.	Division transitoire	17	5	3	
			11	3	
	École préparatoire	10	7	3	
			7	2	
	Division supérieure	7	5	2	
			2	»	
	École spéciale. {	Sortie	4	4	»
				19	16
	Division inférieure	9	7	2	
			10	9	1
Sortie	26	26	»		
		27	20	7	
Sortie	29	20	9		
		»	»	»	
Sortie	»	»	»		
		»	»	»	
Génie civil. Élèves libres. {	Division supérieure	26	26	»	
			27	20	7
	Sortie	29	20	9	
			»	»	»
Division inférieure	»	»	»		
		»	»	»	
Sortie	»	»	»		
		»	»	»	
Arts et manufactures.	1 ^{re} année.	15	12	3	
			18	15	3
	Sortie	8	7	1	
			8	8	»

NOTES EXPLICATIVES.

B. ÉCOLES SPÉCIALES ANNEXÉES A L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE.

Le nombre des élèves qui se sont fait inscrire aux cours de ces écoles a été de 368.

354 ont fréquenté les exercices du régime intérieur.

17 ont suivi les cours en qualité d'élèves libres.

Les 354 élèves réguliers se sont répartis comme suit entre les différentes sections de l'école :

Enseignement préparatoire.

Mines	{ 1 ^{re} année 38	} 141
	{ 2 ^e — 41	
Arts et manufactures.	{ 1 ^{re} année 40	}
Mécaniciens	{ 2 ^e année. 22	

Enseignement spécial.

Mines	{ 3 ^e année. 38	} 92
	{ 4 ^e — 28	
	{ 5 ^e — 26	
Arts et manufactures.	{ 2 ^e — 41	} 89
	{ 3 ^e — 25	
	{ 4 ^e — 23	
Mécaniciens	{ 2 ^e — 18	} 32
	{ 5 ^e — 14	
TOTAL des élèves réguliers		354
— libres.		14
TOTAL GÉNÉRAL des élèves		368

Le tableau suivant présente le résultat des examens de passage et de sortie pendant la même année :

NOTES EXPLICATIVES.

DÉSIGNATION DES SECTIONS.	ANNÉES D'ÉTUDES	RÉCIPIENDAIRES			
		INSCRITES.	REÇUS.	ajournés ou absents à l'examen.	
Section des mines.	Élèves qui aspirent à entrer dans l'administration des mines.	1 ^{re} année.	26	10	16
		2 ^e —	33	21	12
		3 ^e —	28	21	7
		4 ^e —	48	47	1
		5 ^e —	16	11	5
	Aspirants au diplôme d'ingénieur civil des mines.	1 ^{re} —	8	3	2
		2 ^e —	5	4	4
		3 ^e —	7	6	1
		4 ^e —	10	8	2
		5 ^e —	11	6	5
Section des arts et manufactures	1 ^{re} —	38	22	13	
	2 ^e —	38	31	7	
	3 ^e —	33	22	13	
	4 ^e —	23	18	5	
Section des élèves mécaniciens	1 ^{re} —	21	12	9	
	2 ^e —	48	14	4	
	3 ^e —	42	40	2	
TOTAUX		341	236	405	

Le tableau ci-après indique les grades obtenus à l'examen de passage et de sortie par les récipiendaires dans chaque section :

DÉSIGNATION DES SECTIONS.	ANNÉES D'ÉTUDES	RÉCIPIENDAIRES ADMIS				TOTAL.	
		avec la plus grande dis- tinction.	avec grande dis- tinction.	avec distinction	d'une manière satis- faisante.		
Section des mines.	Élèves qui aspirent à entrer dans l'administration des mines.	2 ^e année. . . .	0	0	2	8	10
		3 ^e —	0	0	3	18	21
		4 ^e —	0	0	1	20	21
		5 ^e —	0	0	2	15	17
		Examen de sortie	0	0	4	7	11
	Aspirants au diplôme d'ingénieur civil des mines.	2 ^e année. . . .	0	0	1	2	3
		3 ^e —	0	0	1	3	4
		4 ^e —	0	0	3	3	6
		5 ^e —	0	0	1	7	8
		Examen de sortie	0	0	2	4	6
Section des arts et manufactures	2 ^e année. . . .	0	3	4	15	22	
	3 ^e —	1	0	4	26	31	
	4 ^e —	0	0	2	20	22	
	Examen de sortie	0	0	5	13	18	
Section des élèves mécaniciens.	2 ^e année. . . .	0	0	5	7	12	
	3 ^e —	0	0	1	13	14	
	Examen de sortie	0	4	5	4	19	
TOTAUX		4	4	46	185	236	

NOTES EXPLICATIVES.

11 élèves ont été nommés sous-ingénieurs honoraires des mines par arrêté royal du 14 novembre 1866 ;

6 de la section des élèves ingénieurs qui n'aspirent point à entrer dans le corps des mines, ont été diplômés ingénieur civil des mines ;

18 élèves ont été diplômés ingénieur civil des arts et manufactures ;

10 élèves ont été diplômés ingénieur civil mécanicien ;

Total. 45 diplômés.

Le Département des Travaux Publics a accordé, en 1866, des bourses de voyage à deux élèves de l'école des mines qui se sont le plus distingués dans leurs études.

Dix bourses d'études de 300 francs chacune ont été conférées, par la province de Liège, à 10 élèves des écoles spéciales, pour l'année 1866.

ART. 76, litt. A. — *Bourses.* fr. 36,000 »

Voici la répartition qui a été faite, en 1866, entre les quatre universités du royaume, des soixante bourses de 400 francs chacune, créées par l'art 40 de la loi du 1^{er} mai 1857.

UNIVERSITÉ DE GAND.		UNIVERSITÉ DE LIÈGE.		UNIVERSITÉ DE BRUXELLES.		UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.	
Par continuation.	Pour la 1 ^{re} fois.	Par continuation.	Pour la 1 ^{re} fois.	Par continuation.	Pour la 1 ^{re} fois.	Par continuation.	Pour la 1 ^{re} fois.
43	2	11	5	12	3	10	4

Les six bourses de voyage, instituées par l'art. 42 de la même loi, en faveur de jeunes gens, Belges de naissance, ayant obtenu le grade de docteur avec la plus grande distinction, ont été réparties, pour les années 1866-1867, de la manière suivante :

Docteurs en philosophie	»
Docteurs en droit	2
Docteurs en sciences	1
Docteurs en médecine	3
Total.	<u>6</u>

ART. 76, litt. B. — *Matériel des universités de l'État.* . . . fr. 108,210

Le crédit voté dans le budget de 1866, pour le matériel des universités de l'État, comprenait, outre le crédit ordinaire s'élevant à 107,710 francs, 1^o deux crédits extraordinaires s'élevant ensemble à 11,250 francs pour le service du

NOTES EXPLICATIVES.

matériel de l'université de Gand; 2° un crédit extraordinaire de 10,000 francs, pour le service du matériel de l'université de Liège (loi du 7 mai 1866).

Le crédit ordinaire a reçu la destination suivante :

1° Part attribuée aux dépenses du matériel de l'université de Gand (y compris les écoles spéciales)	fr.	51,850
2° Part attribuée aux dépenses du matériel de l'université de Liège (y compris les écoles spéciales)		54,965
3° Frais généraux		895
	Fr.	<u>107,710</u>

Les deux crédits extraordinaires alloués à l'université de Gand, ont reçu la destination suivante :

1° 1,250 francs pour la confection d'armoires destinées à recevoir des instruments de physique;

2° 10,000 francs pour l'achèvement et le service du laboratoire de chimie appliquée.

Le crédit extraordinaire de 10,000 francs alloué à l'université de Liège, a été consacré à l'achat de manuscrits sur l'histoire nationale.

Il a été dépensé pour le matériel des universités de l'État,

En 1865, une somme de	fr.	116,675 75
En 1866, —		128,316 82

ART. 77 — *Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres des jurys d'examen pour les grades académiques, pour le titre de gradué en lettres, etc.* fr. 185,000 »

Les sommes indiquées ci-après ont été dépensées, en 1865 et en 1866, pour le service des divers jurys d'examen, à raison des frais de route et de séjour et des indemnités de séance, savoir :

	1865	1866.
Jurys combinés pour les grades académiques . . fr.	105,972 10	101,116 46
Jury central pour les grades académiques.	15,911 40	12,471 64
Jury central des études moyennes.	1,994 90	1,798 35
Jurys de gradué en lettres	55,786 »	55,678 »
Jury de professeur agrégé de l'enseignement moyen du 1 ^{er} degré (humanités)	1,868 60	1,675 60
Jury chargé de délivrer le diplôme de capacité pour les langues vivantes	1,152 60	574 40
Jury de professeur agrégé de l'enseignement moyen du 1 ^{er} degré (sciences)	1,559 »	986 60
Jury de professeur agrégé de l'enseignement moyen du 2 ^e degré	4,415 »	4,242 »
Jury chargé de délivrer le diplôme de capacité aux élèves de la première industrielle et commerciale des athénées royaux	2,207 40	2,275 40
Totaux. . . . fr.	<u>168,867 »</u>	<u>158,814 45</u>

NOTES EXPLICATIVES.

Les dépenses faites, pendant les mêmes années, pour le salaire des huissiers et pour le matériel des divers jurys, a été de fr. 16,353-80, en 1865, et de fr. 15,447-21, en 1866.

Le produit des inscriptions prises par les récipiendaires continue d'être mentionné annuellement au budget des voies et moyens. Ce produit a été de fr. 101,215-40, en 1866.

ART. 78. — *Dépenses du concours universitaire et frais de publication des ANNALES UNIVERSITAIRES.* fr. 10,000 »

Il n'a pas encore paru de volume des *Annales universitaires*, en 1866. La publication de ce recueil reste suspendue.

Quant au concours universitaire de 1865-1866, il s'est présenté :

Un concurrent pour la question de philologie ;

Un concurrent pour la question de droit romain ;

Deux concurrents pour la question de médecine (matières spéciales).

Ces quatre concurrents ont été admis à toutes les épreuves. Trois d'entre eux ont été proclamés PREMIERS respectivement en *philologie*, en *droit romain* et en *médecine* (matières spéciales). L'autre a obtenu une *mention très-honorable*.

Voici le relevé des dépenses qui ont été liquidées sur l'art. 78 du budget de 1866.

Indemnité du secrétaire de la commission des Annales	fr. 500 »
Indemnités de frais de route et de séjour payées aux membres du jury du concours universitaire, aux représentants des quatre universités aux concours en loge, etc.	3,500 60
Frappe et livraison des médailles pour les lauréats	339 »
Dépenses diverses.	824 05
Impressions pour le service du concours universitaire	665 69
Total. . . . fr.	5,829 34

En 1865, une somme de fr. 5,827-25 a été dépensée pour le même service.

ART. 79. — *Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire et pour subvenir aux frais des missions, ayant principalement pour objet l'intérêt de cet enseignement.* fr. 12,000

Les subsides de ce genre, liquidés sur le budget de 1866, se sont élevés à la somme de 5,566 francs, répartie de la manière suivante :

Missions.	fr. 1,566 »
Publications.	2,000 »

En 1865, une somme de 5,500 francs a été dépensée sur la même allocation.

NOTES EXPLICATIVES.

ART. 80. — *Frais de rédaction du 6^e rapport triennal sur l'enseignement supérieur; fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale (art. 30 du titre I^{er} de la loi du 13 juillet 1849, sur l'enseignement supérieur donné aux frais de l'État).* fr. 12,000

Un crédit de ce genre n'a pas été voté dans le budget de 1866.

CHAPITRE XVI.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

ART. 81. — *Conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne.* fr. 5,000

Le conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne s'est réuni trois fois dans le cours de l'année 1866.

Il s'est occupé principalement de l'examen des questions suivantes :

Programmes généraux des études;

Choix des livres classiques;

Organisation des concours généraux de l'enseignement moyen;

Révision du catalogue officiel des livres à donner en prix dans les athénées royaux;

Dispenses du diplôme légal de professeur agrégé de l'enseignement moyen du 1^{er} degré et du 2^e degré.

Les dépenses de ce service, imputables sur les budgets de 1865 et 1866, se sont élevées aux sommes indiquées ci-après :

1865	fr. 2,307 13
1866	3,341 10

ART. 82. — *Inspection des établissements d'instruction moyenne; personnel.* fr. 20,500 »

Le traitement des inspecteurs de l'enseignement moyen est actuellement fixé :

Au taux *maximum* de 7,000 francs pour l'inspecteur général;

— 6,000 — pour l'inspecteur chargé d'inspecter spécialement les classes de mathématiques et de sciences;

Au taux *minimum* de 5,000 — pour l'inspecteur chargé d'inspecter spécialement les classes d'humanités.

L'augmentation de 1,500 francs, demandée pour 1868, sera répartie de la manière indiquée dans la colonne d'observations du projet de budget, p. 199.

Les dépenses imputées sur cet article se sont élevées :

En 1865, à	fr. 18,416 62
En 1866, à	19,000 »

NOTES EXPLICATIVES.

ART. 83. — *Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne fr. 9,000*

Pendant l'année scolaire 1866-1867, l'inspection s'est étendue aux dix athénées royaux, aux cinquante écoles moyennes de l'État, aux vingt-six établissements communaux subsidiés sur le trésor public, aux deux écoles moyennes exclusivement communales et au seize établissements patronnés des deux degrés existant dans le royaume.

Les frais de tournées et les autres dépenses de l'inspection se sont élevées :

En 1865, à fr.	8,111 20
En 1866, à	7,987 40

ART. 84. — *Frais et bourses de l'enseignement normal pédagogique destiné à former des professeurs pour les établissements d'instruction moyenne du degré supérieur et du degré inférieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur, qui ont terminé leurs études, à fréquenter les établissements pédagogiques étrangers :*

(Charge ordinaire et permanente). fr.	86,928 »
(Charge extraordinaire et temporaire).	19,387 80

L'enseignement moyen normal a continué de se donner, en 1866, dans les quatre établissements dénommés ci-après, savoir :

1^{er} Degré.

1^o École normale des humanités à Liège (établissement spécial).

2^o École normale des sciences à Gand, annexée à l'école préparatoire du génie civil.

Nul n'est admis à l'examen d'entrée de l'une ou de l'autre de ces deux écoles normales, s'il n'est muni du titre de gradué en lettres.

En 1866, il s'est présenté à Liège plus de récipiendaires qu'il n'y avait de places d'élève disponibles.

A Gand, il n'y a pas eu d'admission à la première année d'études en 1866.

On forme dans ces deux établissements des professeurs agrégés de l'enseignement moyen du degré supérieur.

2^o Degré.

3^o Cours normaux institués à Nivelles, et destinés à préparer à l'examen de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur les élèves diplômés des écoles normales primaires de Lierre et de Nivelles qui auront fait preuve d'une aptitude spéciale.

4^o Cours normaux institués près de l'école moyenne de Bruges, et destinés également à former des professeurs agrégés de l'enseignement moyen du degré inférieur.

NOTES EXPLICATIVES.

Les cours normaux d'enseignement moyen établis à Nivelles ne sont accessibles qu'aux instituteurs diplômés des écoles normales primaires de Nivelles et de Lierre, qui ont subi avec succès l'examen d'aspirant professeur agrégé du degré inférieur. L'école normale primaire de Nivelles continue à fournir, seule, des instituteurs diplômés pour les cours normaux d'enseignement moyen; celle de Lierre s'abstient toujours d'en fournir.

L'administration espère que les cours normaux d'enseignement moyen, institués à Bruges depuis quatre ans, prendront plus de développement, pour qu'il puisse être pourvu d'une manière convenable au recrutement du personnel enseignant dans les écoles moyennes des provinces flamandes.

Les dépenses pour le service de l'enseignement moyen normal se sont élevées, en 1866, à la somme de fr. 85,151-89.

En 1865, une somme de fr. 87,494-86 a été dépensée pour le même objet.

ART. 85. — *Athénées royaux.*

a.	Crédit pour subsides ordinaires	fr.	300,000
b.	— supplément de minerval.		62,594
c.	— l'augmentation des traitements.		75,000
d.	— — des professeurs de langues (arrêtés royaux du 27 et du 28 jan- vier 1863).		8,084
e.	— suppléments de traitement à titre d'encouragement.		32,000
	Total.	fr.	477,478

Les dépenses imputées sur les quatre premiers crédits ont peu varié depuis 1864. Le total s'est élevé :

à fr. 433,578-19, en 1865
et à fr. 454,828-92, en 1866.

Le n° 2 des annexes du projet de budget fait connaître les motifs qui ont engagé le Gouvernement à demander le crédit de 32,000 francs indiqué ci-dessus sous le litt. e.

La population des dix athénées royales était :

Au 10 novembre 1864, de	3,277 élèves.
— 1865, de	3,515 —
— 1866, de	3,185 —

ART. 86. — *Part afférente au personnel des athénées royales dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des employés de l'État dont le traitement est inférieur à 1,600 francs.* fr. 2,800

Ce crédit a été dépensé :

En 1865, jusqu'à concurrence de	fr.	2,383 33
En 1866.		2,200 »

NOTES EXPLICATIVES

ART. 87. — *Écoles moyennes de l'État.*

a. Crédit pour subsides ordinaires	fr. 200,000
b. — minerval permanent	71,000
c. — l'augmentation des traitements	64,500
Total.	fr. 335,500

Il a été dépensé sur les trois crédits indiqués au présent article, une somme totale de :

Fr. 326,963-62, en 1865;
329,012-37, en 1866.

Les cinquante écoles moyennes de l'État sont restées classées dans les catégories où elles se trouvaient respectivement en 1865. Leur population totale était :

Au 10 novembre 1864, de. . . . 7,782 élèves;
— 1865, de. . . . 8,020 —
— 1866, de. . . . 7,992 —

ART. 88. — *Part afférente au personnel des écoles moyennes dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des employés de l'État dont le traitement est inférieur à 1,600 francs.* . fr. 50,000

Ce crédit a été dépensé :

En 1865, jusqu'à concurrence de fr. 47,266-61 ;
En 1866, — 47,308-27.

ART. 89. — *Bourse à des élèves des écoles moyennes* fr. 15,000

(Voir les notes explicatives fournies à l'appui des budgets précédents.)

La dépense sur ce crédit s'est élevée, en 1865, à fr. 14,950
En 1866, elle a été de 14,875

ART. 90 — *Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne, soit du 1^{er}, soit du 2^e degré.* fr. 190,000

Le nombre des établissements communaux, subventionnés sur le trésor public, est de vingt-six, y compris l'ancien collège patronné de Dinant, transformé, en 1866, en collège communal.

Le nombre des collèges patronnés qui reçoivent des subsides du Gouvernement est de trois : Enghien, Herve et Saint-Trond.

Les subsides alloués à ces divers établissements se sont élevés :

En 1865, à. fr. 164,166-44 ;
En 1866, à. 173,870-54.

NOTES EXPLICATIVES.

ART. 91. — *Frais du concours général de l'enseignement moyen du 1^{er} et du 2^e degré* : fr. 25,000

Un rapport, inséré au *Moniteur* du 12 mai 1867, n° 132, contient un compte détaillé des opérations et des résultats du concours général de l'enseignement moyen du 1^{er} et du 2^e degré, en 1866.

Le concours du 1^{er} degré a duré six jours et le concours du 2^e degré en a duré trois.

Les classes appelées à concourir, pour le 1^{er} degré, étaient :

La rhétorique latine ; la 2^e latine ; la 3^e latine (mathématiques) ; la 1^{re} professionnelle (sections réunies) ; la 1^{re} scientifique ; la 1^{re} commerciale et industrielle ; la 3^e professionnelle.

La 1^{re} division ou 3^e année d'études des écoles moyennes a seule concouru pour le 2^e degré.

52 établissements ont pris part à ce dernier concours. 53 ont participé au premier.

Le concours spécial de langue flamande a continué d'être facultatif pour les établissements situés dans les provinces wallonnes, et obligatoire pour les établissements situés dans les provinces flamandes.

La dépense du concours général de 1866 s'est élevée à la somme de fr. 21,970-22, qui se répartit de la manière suivante :

Indemnités aux membres des jurys chargés d'apprécier le concours	fr. 10,000 »
Frais de route et de séjour des délégués chargés de surveiller le concours	5,924 65
Achat de livres à donner en prix.	1,871 20
Impressions, reliures, dépenses diverses, etc.	4,177 37
Total.	fr. 21,970 22

ART. 92. — *Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du 1^{er} et du 2^e degré, qui sont sans emploi.* fr. 9,100

Le montant des indemnités payées était, en 1865, de 10,174 francs. En 1866, il n'a plus été que de 9,400 francs.

ART. 93. — *Traitements de disponibilité* fr. 10,000

La dépense totale, sur ce crédit, a été, en 1865, de 6,600 francs. En 1866, elle s'est élevée à fr. 9,033-34.

ART. 94. — *Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques, subsides, souscriptions, achats* fr. 8,000

Les dépenses imputées sur le même crédit, en 1866, se sont élevées à la somme de fr. 5,894-55, répartie de la manière suivante :

NOTES EXPLICATIVES.

Souscriptions	fr. 1,484 18
Subsides	800 »
Achats	2,110 35
Indemnités aux membres du jury qui a été chargé d'apprécier le concours institué par l'arrêté royal du 10 juin 1862, pour la composition d'un traité élémentaire sur les sciences naturelles, à l'usage des élèves des écoles moyennes.	1,500 »
	Fr. 5,894 53

En 1865, une somme de fr. 4,864-58 a été dépensée sur cette allocation.

ART. 95. — *Frais de rédaction du cinquième rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen, fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale. (Art. 40 de la loi du 1^{er} juin 1850 sur l'enseignement moyen) . (pour mémoire).*

Un crédit de 10,000 francs a été voté dans le budget de 1867 pour les dépenses relatives au cinquième rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen. Ce travail est à l'impression.

CHAPITRE XVII.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Pour mémoire. — Conformément au paragraphe final de l'art. 23 de la loi du 23 septembre 1842, le Gouvernement soumet, chaque année, aux Chambres législatives, un compte spécial et détaillé de l'emploi des fonds alloués pour le service de l'instruction primaire, tant par les communes que par les provinces et par l'État.

Quant aux crédits nouveaux qu'il y aurait lieu de demander au budget de 1868, en faveur de ce même service, ils seront justifiés dans des notes particulières.

NOTES EXPLICATIVES.

LETTRES, SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Actes principaux émanés du Ministère de l'Intérieur, direction des beaux-arts, des lettres et des sciences, en 1866.

- 1866.
- 15 janvier. Arrêté ministériel qui ouvre un concours entre les sculpteurs et les graveurs belges pour l'exécution d'un médaillon en plâtre représentant le profil du Roi
- 20 janvier. Circulaire qui informe MM. les gouverneurs, qu'à l'avenir, la liquidation des subsides accordés par l'État pour la restauration des monuments sera subordonnée à l'envoi préalable des rapports trimestriels des architectes chargés de la direction des travaux.
- 24 janvier. Arrêté royal qui décrète l'exécution, aux frais de l'État, d'une médaille destinée à perpétuer le souvenir de la mort du Roi Léopold I^{er} et de la Reine Louise-Marie.
- 27 janvier. Arrêté royal approuvant l'élection d'un membre titulaire dans la section des sciences et des lettres en rapport avec les beaux-arts à l'Académie royale de Belgique.
- 28 janvier. Nomination de deux membres du jury, chargé de juger le concours quinquennal pour les sciences morales et politiques.
- 2 février. Troisième rapport adressé au Ministre de l'Intérieur par l'archiviste général du Royaume sur les travaux entrepris pour la formation d'un tableau des anciennes assemblées nationales de la Belgique.
- 24 février. Arrêté royal décrétant qu'une exposition générale d'œuvres d'artistes vivants aura lieu, à Bruxelles, en 1866.
- 28 février. Arrêté ministériel apportant des modifications à l'arrêté du 20 septembre 1863, qui détermine les règles et le mode d'allocation des subsides et des primes institués en faveur de l'art et de la littérature dramatiques, par l'arrêté royal du 31 mars 1860.
- 5 mars Arrêté royal portant nomination des membres du conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin, pour la période triennale de 1866-1869.

NOTES EXPLICATIVES.

- 13 mars. Arrêté royal qui augmente le nombre des membres de la commission administrative du Musée royal de peinture et de sculpture.
- 13 mars. Circulaire aux gouverneurs rappelant les règles à observer et les renseignements à fournir, à l'occasion des demandes de médailles en faveur des élèves des académies et des écoles de dessin.
- 15 mars. Circulaire aux gouverneurs relative à la restauration des monuments.
- 15 mars. Arrêté ministériel portant nomination des membres de la commission directrice de l'exposition générale des beaux-arts de 1866.
- 15 mars. Arrêté ministériel accordant la pension de 3,500 francs au lauréat du grand concours d'architecture de 1866.
- 29 mars. Arrêté royal approuvant la nomination du directeur de l'Académie royale des beaux-arts de Bruxelles.
- 26 avril. Arrêté royal attribuant une indemnité par feuille d'impression aux membres de la commission royale d'histoire qui donneront leurs soins à l'édition des chroniques belges inédites.
- 4 mai. Rapport du jury chargé de décerner le prix quinquennal d'histoire nationale pour la période 1861-1865.
- 4 mai. Circulaire aux gouverneurs relative aux subsides à accorder aux sociétés musicales.
- 5 mai. Arrêté ministériel portant règlement pour l'exposition générale des beaux-arts de 1866.
- 22 mai. Arrêté royal approuvant l'élection de deux membres de la classe des lettres et des sciences morales et politiques à l'Académie royale de Belgique.
- 1 juin. Arrêté royal allouant un subside de 3,000 francs, à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours.
- 21 juin. Rapport adressé au Ministre de l'Intérieur par M. Gachard sur l'administration des archives générales du Royaume depuis 1831 et sur la situation de cet établissement.
- 21 juin. Arrêté royal qui autorise le Ministre de l'Intérieur à prendre les dispositions nécessaires pour l'organisation, à Bruxelles, d'une exposition des cartons dus au peintre Overbeck.

NOTES EXPLICATIVES.

- 18 juillet. Arrêté de nomination du jury chargé de juger le grand concours d'architecture à l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers.
- 23 août. Circulaire aux gouverneurs relative aux comptes des recettes et des dépenses à fournir annuellement par les académies qui sollicitent des subsides du Gouvernement.
- 23 août. Arrêté ministériel portant nomination des membres de la commission chargée de juger les projets envoyés au concours ouvert pour l'exécution d'un médaillon représentant le profil du Roi.
- 28 août. Arrêté ministériel portant nomination d'une commission instituée à l'effet d'étudier les bases à adopter pour la fédération des sociétés musicales du pays, dans le but d'organiser des festivals annuels de musique classique.
- 4 septembre. Rapport du jury chargé de décerner le prix quinquennal des sciences morales et politiques.
- 5 septembre. Rapport adressé au Ministre de l'Intérieur par les comités de lecture institués à Anvers, Bruges, Bruxelles et Gand, pour l'examen des ouvrages dramatiques en langue flamande. Ces comités avaient été réunis en séance générale à Bruxelles, afin de délibérer sur diverses questions relatives à l'encouragement de l'art et de la littérature dramatiques en langue flamande.
- 2 octobre. Circulaire aux gouverneurs déterminant la nature des attributions des comités provinciaux des membres correspondants de la commission royale des monuments, relativement aux affaires qui leur sont soumises.
- 5 octobre. Arrêtés royaux accordant des distinctions honorifiques et des médailles, à l'occasion de l'exposition générale des beaux-arts de 1866.
- 29 octobre. Arrêté royal qui approuve des nominations de professeurs à l'Académie royale d'Anvers.
- 3 novembre. Circulaire aux gouverneurs relative à l'accomplissement des formalités prescrites pour le dépôt légal des œuvres littéraires.
- 29 novembre. Arrêté de nomination du jury chargé de faire subir un examen scientifique au lauréat du grand concours d'architecture.
- 30 novembre. Rapport sur les travaux du conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin, session de 1866.

NOTES EXPLICATIVES.

- 7 décembre. Arrêté royal relatif à la composition d'un poëme en langue française et d'un poëme en langue flamande, destinés au concours de composition musicale de 1866.
- 13 décembre. Arrêté royal portant modification à l'art. 16 du règlement général de l'Académie royale de Belgique, en ce qui concerne la valeur des jetons de présence attribués aux membres de ce corps savant.
- 24 décembre. Nomination du jury chargé de décerner le prix triennal de littérature dramatique en langue française, pour la période 1864-1866.

CHAPITRE XVIII.

LETTRES ET SCIENCES.

ART. 102, a. — *Subsides et encouragements; souscriptions; acquisitions d'ouvrages pour les bibliothèques populaires du pays; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; sociétés littéraires et scientifiques; acquisition de publications et d'ouvrages littéraires et scientifiques pour le service spécial de l'administration des lettres et sciences; dépenses diverses; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés . . . fr. 78,000 »*

I. SUBSIDE ET ENCOURAGEMENTS.

Dans le courant de l'année 1866, des subsides montant à . fr. 12,550 »
ont été répartis entre vingt-cinq auteurs d'ouvrages littéraires en langue française et en langue flamande.

Neuf écrivains ou éditeurs ont obtenu une somme de 5,395 »
pour la publication d'ouvrages historiques.

Deux auteurs ont obtenu une somme de 1,200 »
pour la publication d'ouvrages relatifs à la jurisprudence, au droit administratif, etc.

Deux auteurs ont obtenu des subsides, s'élevant ensemble à . . . 1,100 »
pour la publication d'ouvrages lexicologiques.

Une somme de 2,000 »
a été affectée aux dépenses des cours de littérature française et d'histoire littéraire du pays annexés au musée de l'industrie.

NOTES EXPLICATIVES.

II. SOUSCRIPTIONS.

L'administration a souscrit :

1 ^o A	44 ouvrages de littérature française et flamande . . . fr.	6,787 40
2 ^o A	40 — d'histoire en langues française et flamande.	9,579 45
3 ^o A	1 ouvrage traitant des sciences physiques et mathématiques	495 »
4 ^o A	8 ouvrages de jurisprudence, législation, droit administratif, etc.	1,890 »
5 ^o A	2 — de bibliographie.	690 »
6 ^o A	2 — relatifs à l'industrie et au commerce.	540 »
7 ^o A	1 ouvrage d'hagiographie	2,250 »
8 ^o A	5 ouvrages d'archéologie	870 24
9 ^o A	7 — de philosophie, sciences morales et politiques, etc.	3,750 50
10 ^o A	2 — de botanique.	500 »
11 ^o A	4 — d'histoire naturelle, ornithologie, etc.	1,812 50
12 ^o A	8 — dramatiques en langues française et flamande	850 »
	De plus une somme de	4,000 »

a été affectée à l'acquisition d'ouvrages en langue française et en langue flamande destinés à être distribués aux différentes bibliothèques populaires du pays.

III. VOYAGES ET MISSIONS LITTÉRAIRES OU SCIENTIFIQUES.

Une somme de fr. 2,600 »
a servi à payer les frais de quatre missions littéraires ou scientifiques.

IV. FOUILLES ET TRAVAUX DANS L'INTÉRÊT DE L'ARCHÉOLOGIE NATIONALE.

Une somme de fr. 1,500 »
a servi à payer les frais de fouilles et de travaux effectués dans l'intérêt de l'archéologie nationale.

Une somme de fr. 10,000 »
a été affectée à des fouilles et à des recherches paléontologiques.

V. SOCIÉTÉS LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES.

Il a été accordé :

A	7 sociétés littéraires. fr.	4,280 »
A	1 société pour l'étude de l'histoire	250 »
A	1 — de numismatique	500 »
A	6 sociétés d'archéologie.	5,500 »

NOTES EXPLICATIVES.

VI. DÉPENSES DIVERSES.

Une somme de fr. 1,925 51
a servi à payer diverses dépenses relatives aux concours quinquennaux, des frais d'impression, etc., etc.

VII. SECOURS A DES LITTÉRATEURS, OU A DES SAVANTS QUI SONT DANS LE BESOIN OU AUX FAMILLES DE LITTÉRATEURS OU SAVANTS DÉCÉDÉS.

Des subsides s'élevant à fr. 850 »
ont été alloués à titre de secours à des veuves de littérateurs ou savants qui se trouvaient dans le besoin.

ART. 102, b — *Subsides aux veuves et orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Van Kerckhoven, Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene fr. 3,000 »*

La somme de 3,000 francs a été allouée aux veuves et orphelins désignés dans le libellé.

ART. 102, c. — *Prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 25 novembre 1859 fr. 5,000 »*

Sur ce crédit, qui s'élevait à la somme de 10,000 francs au budget de 1866, ont été liquidés :

1^o Le montant du prix quinquennal d'histoire nationale, pour la période 1861-1865. Ce prix a été décerné à M. Borgnet, membre de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique et professeur à l'université de Liège, pour son *Histoire de la révolution de Liège, en 1789* ;

2^o Le prix quinquennal des sciences morales et politiques, pour la période 1861-1865, décerné à M. Tielemans, président de chambre à la cour d'appel de Bruxelles, pour son ouvrage intitulé : *Répertoire de l'administration et du droit administratif de la Belgique*.

ART. 102, d. — *Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical) fr. 25,000 »*

Dans le courant de l'année 1866, quatre ouvrages dramatiques en langue française et vingt-six ouvrages dramatiques en langue flamande ont été admis au bénéfice des primes instituées par l'arrêté royal du 31 mars 1860.

Dans le courant de la même année, trois pièces en langue française ont été représentées avec jouissance de subsides.

Il a été payé de ce chef une somme de 1,320 francs, pour onze représentations.

NOTES EXPLICATIVES.

Septante-deux pièces en langue flamande ont été représentées avec jouissance de primes; ces primes se sont élevées à fr. 10,679-75, pour deux cent trente-trois représentations.

En dehors des droits d'auteur et des primes, des subsides s'élevant à 12.550 francs ont été alloués, dans le courant de l'exercice 1866, à vingt-quatre sociétés dramatiques, afin de les aider à continuer leurs représentations, à ouvrir des concours littéraires ou dramatiques, etc.

Aux fêtes anniversaires de l'indépendance nationale, célébrées en 1866 au mois d'octobre, par suite de l'état sanitaire de la capitale pendant le mois de septembre, des représentations dramatiques en langue flamande ont eu lieu aux frais du Gouvernement.

Ces représentations ont été données comme suit :

Le 12 octobre, représentation de la société *de Verbroedering*, de Bruxelles : *de Kraankinders*, drame en trois actes, par D. Slecckx; *Leve de Koning*, vaudeville en un acte, par P. Geiregat, et *de Hovenier van Laeken*, vaudeville en un acte, par le même auteur.

Le 13 octobre, représentation de la société royale *de Wijngaard*, de Bruxelles : *de Slotmaker van Wijneghem*, drame en trois actes, par H. van Peene, et *Tamboer Junssens*, vaudeville en un acte, par le même auteur.

Deux mille deux cents cartes ont été distribuées pour chacune de ces représentations, qui ont eu lieu au théâtre national de la rue du Cirque.

Une somme de fr. 388-80 a servi à payer diverses dépenses d'impression, etc., relatives à l'encouragement de l'art et de la littérature dramatiques.

ART. 102, e. — *Publication des chroniques belges inédites, rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique.* fr. 11,000 »

Pendant l'année 1866, la commission royale d'histoire a continué de donner ses soins à plusieurs ouvrages en cours d'impression, savoir : au 5^e volume des *Brabantsche Yeesten* (éditeur, M. Bormans); au Cartulaire de l'abbaye de Cambron (éditeur, M. le chanoine de Smêt); aux tomes II et V des Chroniques de Liège, de Jean d'Outremeuse (éditeur, M. Borgnet).

M. Gachard a fait paraître le 2^e volume des *Actes des états généraux des Pays-Bas, 1576-1585, Notice chronologique et analytique*. Ce volume contient l'analyse raisonnée de onze cent vingt-six pièces (n^{os} 1259-2584) qui s'étendent du 15 août 1578 au 30 décembre 1580. Elle est suivie de trente-trois documents restés inédits, pour la plupart jusqu'alors, concernant la sécession des provinces wallonnes en 1579.

M. Alph. Wauters, correspondant de l'Académie, à qui la commission a confié la rédaction de la *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique*, a achevé le premier volume de cet important

NOTES EXPLICATIVES.

ouvrage et commencé le second. Le volume qui a paru et qui a lxxviii et 770 pages, contient :

1° Une préface où M. Wauters trace l'historique du grand travail qu'après la mort de M. Émile Gachet, arrivée en 1857, il a été chargé d'accomplir ;

2° Une introduction où il traite *a.* de l'utilité des diplômes et de l'emploi qu'en ont fait les écrivains au moyen âge et dans les temps modernes ; *b.* des différentes catégories d'actes qui ont été utilisées pour former la table chronologique ; *c.* des différentes manières de dater qui ont été successivement adoptées ; *d.* des parties complémentaires de ce volume ;

3° La table chronologique à partir de l'année 104 de notre ère jusqu'à l'année 1100 ;

4° La table des noms des personnes ;

5° La table des noms des lieux ;

6° Une notice bibliographique.

La commission, dans sa séance du 8 janvier, a décidé de témoigner sa satisfaction à M. Alph. Wauters, pour le talent, le zèle et le soin avec lesquels il a rempli la tâche difficile qui lui a été confiée.

Trois cahiers des *Bulletins* (3° et 4° du t. VIII et 1^{er} du t. IX) ont vu le jour en 1866. On y trouve, indépendamment du compte rendu des séances de la commission :

1° La douzième série des *Analectes historiques*, de M. Gachard, comprenant 31 numéros (n°s CCCXXX-CCCLX), des années 1464 à 1672, parmi lesquels sont : *a.* une longue lettre de Mercurino de Gattinara, grand chancelier de Charles-Quint, au pape Adrien VI, pour l'engager à adopter une autre politique envers le roi de France ; *b.* une relation des séances des états généraux tenues à Bruxelles, du 2 avril au 4 mai 1558 ; *c.* une liste des exécutés et des bannis, pour cause des troubles de 1566, dans la ville de Gand et la châtellenie du Vieux-Bourg ; *d.* vingt-sept documents concernant la réconciliation de la ville de Bruxelles avec Philippe II, en 1585 ; *e.* une relation de l'entrée des archiducs Albert et Isabelle à Gand, en 1600 ; *f.* les interrogatoires faits à Bruxelles, en 1637 et 1638, relativement au meurtre du bourgmestre de Liège, Sébastien La Ruelle ; *g.* des commissions et des instructions données par les gouverneurs généraux des Pays-Bas à divers personnages envoyés aux diètes de l'Empire, etc. ;

2° La table des documents relatifs à l'histoire des villes, communes, abbayes, etc., de Belgique, qui existent à la bibliothèque royale, section des manuscrits, ancien fonds Van Hulthem, n°s 805-971, et ancien fonds de la ville, n°s 20001-20410, par M. Ernest Van Bruyssel, chef du bureau paléographique ;

3° Une liste des documents manuscrits relatifs à l'histoire de Belgique, qui sont conservés au British Museum, par le même ;

4° Une notice sur un cartulaire du chapitre de Saint-Servais, à Maestricht, par M. le chevalier C. de Borman.

NOTES EXPLICATIVES.

Une somme de fr. 13,073-63 a été dépensée, en 1866, pour les divers travaux qui font l'objet de ce littéra de l'art. 102.

ART. 102, f. — *Bureau de paléographie. — Traitement du chef de bureau fr. 3,000 »*

Aussitôt après le rétablissement du bureau paléographique, le chef de ce bureau fut chargé par la commission royale d'histoire de former une table méthodique de toutes les notices publiées dans les Revues et les Recueils périodiques belges, depuis l'année 1830. Il dressa et conduisit cette table jusqu'à l'année 1861; alors il fut obligé de la suspendre pour donner ses soins à la rédaction et à la publication de la table générale de la 2^e série des *Bulletins*.

La commission l'a invité, en 1866, à la reprendre et à la conduire jusqu'à la fin de 1868. C'est ce qu'il a fait. On a mentionné, plus haut, les résultats des travaux de M. Van Bruyssel, à la Bibliothèque royale et au Musée britannique. Il a, en outre, transcrit, tant pour ce dernier établissement que pour la commission, des documents divers.

ART. 102, g. — *Publication des documents rapportés d'Espagne, fr. 4,000 »*

Les dépenses de ce travail se sont élevées, en 1866, à fr. 2,698-33.

ART. 102, h. — *Exécution d'une description géographique et historique du royaume de Belgique fr. 6,000 »*

Aux termes du contrat passé avec MM. Tarlier et Wauters, le Gouvernement paie aux auteurs une somme de 1,000 francs à titre de frais de voyage et une somme de 2,000 francs à titre de rémunération pour la description des communes de chaque arrondissement judiciaire. L'allocation des 1,000 francs payés à titre de frais de voyage a lieu avant la publication de la description et celle des 2,000 francs de rémunération se fait après la publication.

Dans le courant de 1866, il n'y a pas eu lieu de liquider l'une ou l'autre de ces deux espèces d'allocations.

ART. 102, i. — *Continuation de la publication des actes des anciens états généraux fr. 4,500 »*

Le second et dernier volume des actes des états généraux de 1652, dont la publication a été confiée à M. Gachard, a été terminé en 1866. Il a iv et 838 pages. Il contient :

1^o Les procès-verbaux des états généraux, du 9 septembre 1652 au 10 juillet 1654;

2^o Les lettres et propositions de l'infante Isabelle aux états généraux et les remontrances des états à l'infante (quinze pièces);

NOTES EXPLICATIVES.

3° Les lettres des états généraux, du roi, du cardinal-infant et du marquis d'Aytona (neuf pièces) ;

4° Treize pièces relatives à une ambassade de Louis XIII aux états généraux ;

5° Quarante-neuf pièces relatives à la mission et à l'emprisonnement du duc d'Arshot en Espagne ;

6° Seize lettres écrites aux états de Luxembourg par leurs députés aux états généraux ;

7° La correspondance de Philippe IV avec l'infante Isabelle, le marquis d'Aytona et le président Roose ;

8° Un supplément de six pièces ;

9° La table chronologique des documents insérés dans les deux volumes ;

10° La table alphabétique des matières.

Les dépenses pour la publication des actes des états généraux se sont élevées, en 1866, à la somme de fr. 2,395-90.

ART. 103, a. — *Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique* fr. 47,500 »

Pendant l'année 1866, l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique a continué ses publications dans l'ordre suivant :

1° *Annuaire de 1866* formant un volume in-12 de 252 pages. Cet ouvrage renferme, indépendamment des éphémérides, du calendrier et des divers règlements, des notices consacrées aux membres décédés pendant le cours de l'année précédente et rédigées par des membres de la compagnie ; celles de P.-F.-X. de Ram et G.-A.-A. Arendt sont dues à MM. Thonissen et Félix Nève.

2° *Bulletins*, 2^e série, t. XXI et XXII, 2 vol. in-8°, comprenant ensemble 1,258 pages. Les bulletins mentionnent tous les faits scientifiques et littéraires qui se rattachent à la correspondance et renferment les rapports sur les mémoires présentés, soit au concours, soit par les savants étrangers. Ils comprennent en outre les communications qui, par leur peu d'étendue ou leur caractère d'actualité, peuvent recevoir une publicité immédiate.

Ainsi, tandis que le Recueil des bulletins a spécialement pour objet d'enregistrer les découvertes et les faits nouveaux acquis à la science, les Recueils des mémoires sont destinés à contenir les études approfondies qui ont réclamé une longue série d'observations, d'expériences ou de calculs.

L'année 1866 a été marquée par une solennité importante, dont les détails ont été consignés au Bulletin et dont le compte rendu a fourni la matière d'une brochure spéciale. L'Académie célébrait le 50^e anniversaire de sa reconstitution effectuée en 1816 par le gouvernement des Pays-Bas.

3° *Mémoires des membres* (collection in-4°). Le t. XXXVI renferme les travaux suivants : a. *Recherches expérimentales et théoriques sur les figures d'équilibre d'une masse liquide sans pesanteur* (7^e série), par M. J. Plateau ; b. *Recherches sur la faune littorale de la Belgique* (polypes), par M. P.-J. Van Beneden ; c. *Description de la flore fossile du 1^{er} étage du terrain crétacé du Hainaut*, par M. Eug. Coemans ; d. *Observations des phénomènes périodiques*

NOTES EXPLICATIVES.

des plantes et des animaux, qui ont été faites sur différents points de la Belgique et de l'étranger, pendant les années 1863 et 1864; e. *Sur la stabilité des systèmes liquides en lames minces*, par M. Ernest Lamarle.

Les résultats des concours annuels des trois classes, pendant l'année 1866, n'ont donné lieu qu'à une seule distinction, une médaille d'argent accordée par la classe des lettres au mémoire sur la question relative au *Self help*. L'auteur, invité à se faire connaître, n'a pas répondu jusqu'ici à l'appel de l'Académie.

Pendant l'année 1866 l'Académie a pourvu au remplacement des membres et des associés décédés dans le cours de l'année précédente, par les nominations suivantes :

La *classe des sciences* a élu *membre effectif* M. François Donny, correspondant depuis 1850, en remplacement de M. Ad. de Vaux.

M. Edouard Dupont a été élu correspondant.

La *classe des lettres* a élu *membres effectifs* MM. Théodore Juste et Eugène Defacqz, correspondants depuis 1856, en remplacement de MM. de Ram et Arendt.

MM. le comte Arrivabene, Théodore Mommsen (de Berlin) et Van Dollinger (de Munich) ont été nommés associés.

La *classe des beaux-arts* a élu *membre effectif* M. Adolphe Siret, correspondant depuis 1855, en remplacement de M. A. Demanet.

MM. Frédéric Drake (de Berlin), François Jouffroy (de Paris) et Charles Schnaase (de Berlin), ont été élus associés en remplacement de MM. Franz Kügler, Duret et Kiss.

ART. 103, b. — *Subsides extraordinaires à l'Académie de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours* fr. 3,000 »

Pendant l'année 1866, une somme de 3,000 francs a été affectée à l'objet indiqué dans le libellé ci-dessus.

ART. 105, c. — *Publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays*, fr. 41,000

Au commencement de l'année 1866, la commission chargée de la publication des anciens monuments de la littérature flamande, éprouva une perte regrettable : M. le chanoine David, qui, depuis vingt et un ans, consacrait tous ses instants à l'œuvre projetée, mourut au moment de voir paraître l'édition du *Boec der Wracken*, de Van Maerlant. M. le Dr Snellaert, de Gand, voulut bien se charger de l'héritage littéraire de son confrère et se proposait de terminer ce travail, mais l'épidémie, qui ravagea nos provinces pendant cette année, l'empêcha de donner suite, en partie, à ses intentions. La plus grande partie du travail cependant est terminée et cette œuvre ne tardera pas à prendre place dans la collection des monuments flamands.

NOTES EXPLICATIVES.

La commission pour la publication d'une collection des grands écrivains du pays a publié, pendant cette année, les *Dits et contes de Baudouin de Condé et de son fils Jean de Condé*, édités d'après les manuscrits de Bruxelles, Turin, Rome, Paris et Vienne, par M. Aug. Scheler, bibliothécaire du Roi.

La commission poursuit laborieusement la tâche qui lui a été confiée par l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1843, et elle ne cesse de rassembler de nouveaux documents afin de compléter la collection des œuvres littéraires de notre pays publiées en langue française. Pendant l'année 1866, elle a continué ses investigations dans les diverses bibliothèques publiques de l'Europe.

ART. 103, d. — *Publication d'une biographie nationale* . . fr. 8,000 »

Le tome I de la *Biographie nationale* a paru en 1866. Il comprend xxxviii pages d'introduction et 856 colonnes de texte biographique, et se termine au nom Bautken.

La somme de 8,000 francs, inscrite au budget de 1866, a été entièrement employée à sa destination.

ART. 103, e. — *Publication d'un texte explicatif de la carte géologique de Belgique* fr. 3,200 »

Par suite de diverses circonstances imprévues, ce travail n'a pu être poussé, en 1866, avec toute l'activité désirable.

A la demande même du savant chargé de cette publication, la plus grande partie du crédit inscrit pour cet objet au budget de ladite année a fait retour au Trésor. Une somme de 1,300 francs a été employée à rémunérer le travail accompli.

ART. 104. — *Observatoire royal. — Personnel; salaire des gens de service* fr. 18,540 »

Aucun changement important n'est survenu, en 1866, dans le personnel de l'Observatoire.

ART. 105. — *Observatoire royal. — Frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions* fr. 8,060 »

Les travaux de l'Observatoire royal ont pris depuis quelques années un grand développement : ils embrassent aujourd'hui, dans leur ensemble, l'astronomie, la météorologie et la physique du globe, et l'observation des phénomènes périodiques relatifs aux plantes et aux animaux.

On a choisi pour l'astronomie la branche la plus pénible, mais aussi la plus utile, celle à laquelle cette science a dû la découverte de tant de petits astéroïdes et d'où dépendent ses progrès ultérieurs. L'astronomie stellaire est encore pleine de mystères, qu'une observation longue et soutenue peut seule nous révéler :

NOTES EXPLICATIVES.

elle réclame un dévouement et une abnégation qu'on ne peut rencontrer que dans un observatoire soutenu par l'État.

La météorologie, pour ce qui concerne les limites entre lesquelles les phénomènes atmosphériques s'accomplissent dans un lieu donné, est très-avancée en Belgique, grâce, on peut le dire, aux travaux de l'Observatoire de Bruxelles. Il reste à suivre la manifestation successive de ces phénomènes sur le globe : cette étude avait été commencée chez nous, mais abandonnée faute de ressources matérielles ; elle a été reprise presque simultanément par l'Angleterre, la France et l'Italie.

Le problème de la physique du globe qui occupe aujourd'hui l'attention générale, celui des étoiles filantes, nous avait également occupé à une époque antérieure. C'est aussi l'Observatoire de Bruxelles qui a organisé l'observation des époques naturelles des plantes et des animaux.

Afin de rendre les observations météorologiques faites à l'Observatoire royal aussi utiles que possible, on s'est décidé à les publier mensuellement. Quant aux observations astronomiques, comme il n'y aurait aucune utilité à les scinder, elles paraîtront par volume comprenant les observations d'une année complètement réduites et calculées. Les observations de 1863 seront imprimées dans le cours de 1867.

A ces travaux purement scientifiques, il faut encore ajouter ceux qui tendent à mettre l'Observatoire plus en rapport avec le public et qui ont pour objet de faire apprécier les résultats obtenus. Ces résultats sont plus spécialement : l'histoire des sciences en Belgique, la météorologie et la physique du globe pour notre pays, ainsi que l'exposé des travaux astronomiques qui ont pu être réalisés depuis la fondation de l'Observatoire. Les deux premiers volumes de l'*Histoire des sciences* ont été publiés depuis peu ; celui qui concerne la météorologie ne tardera pas à paraître.

Les dépenses de l'Observatoire, imputables sur l'art. 105, se sont élevées, pour 1866, à fr. 7,332-84.

ART. 106. — *Bibliothèque royale. — Personnel; frais de fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général. . fr. 44,500 »*

I. — PERSONNEL.

Quelques modifications ont été apportées, en 1866, au personnel de la Bibliothèque royale par suite de décès, de démission volontaire et de mise à la retraite d'employés de cet établissement.

II. — FUSION DES TROIS FONDS ET RÉDACTION DU CATALOGUE GÉNÉRAL.

Par suite du décès de l'un des employés de la Bibliothèque et d'autres circonstances imprévues, les travaux du catalogue de la fusion ont donné des résultats inférieurs à ceux des années précédentes.

NOTES EXPLICATIVES.

Le nombre des bulletins du catalogue de la fusion, exécutés dans le courant de 1866, s'élève à douze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

Le nombre total des ouvrages catalogués jusqu'à ce jour est de soixante-six mille cent vingt-huit; celui des bulletins écrits est de cent soixante-huit mille cinq cent soixante-douze.

III. — MOUVEMENT DES SALLES DE LECTURE.

La salle de lecture de la première section a été ouverte pendant deux cent cinquante-trois séances, du 1^{er} janvier au 31 décembre 1866. Elle a été visitée, en moyenne, par vingt-trois visiteurs par jour (soit cinq mille huit cent cinquante-six visites).

Douze mille six cent soixante-dix-huit ouvrages ont été demandés par les lecteurs; ils se partagent de la manière suivante entre les diverses classes bibliographiques :

1° Théologie	243 ouvrages.
2° Jurisprudence	1,269 —
3° Sciences et arts	2,786 —
4° Belles-lettres	2,299 —
5° Histoire	6,081 —
Total.	<u>12,678 ouvrages.</u>

Le bureau du prêt à l'extérieur a complé quatre cent treize emprunteurs autorisés, auxquels onze mille six cent soixante-onze volumes ont été confiés.

Le nombre des volumes consultés à la salle de lecture de la section des manuscrits a été, en 1866, de mille cent vingt-deux. L'histoire (ou les chroniques) et la généalogie sont l'objet le plus ordinaire des recherches des lecteurs.

ART. 107. — *Bibliothèque royale. — Matériel et acquisitions, fr. 58,320 »*

I. — ACCROISSEMENTS DES IMPRIMÉS.

Les ouvrages portés à l'inventaire des accroissements en 1866, s'élèvent au chiffre de huit cent quarante-deux, formant mille soixante-dix-huit volumes

Indépendamment de ces ouvrages la Bibliothèque s'est enrichie de différents dons faits par des particuliers

Les principaux donateurs ont été : MM. Merten, V. Rosi, Gabriel y Ruiz de Apodaca, Vallet de Viriville, Guettel, Scheler, Ricard, L^{on} de Vinck, Robbinowicz, Phelippes-Beaulieux, Hody, V^{te} Dubus, dom Th. de Pimental, Poggioli, Vanderlinde, Van Heel, Block, Hippert, Faider, Saco, François-Victor Hugo, Horwath, W. Blady et Mertens

Il convient de mentionner tout particulièrement M. J. Tarlier qui a fait don à la bibliothèque de près de deux cents volumes importants de philologie, d'histoire et d'archéologie.

NOTES EXPLICATIVES.

Feu M. Gruyer, membre de l'Académie, etc., a gratifié la Bibliothèque d'une collection de ses écrits en onze volumes in-8°, ainsi que de cinq volumes de mémoires et correspondances.

Par son testament, M^{me} la comtesse de Lalaing, née Van Maldeghem, a légué à la Bibliothèque royale tous les livres formant sa bibliothèque.

La délivrance de ce legs a eu lieu dans les premiers mois de 1867.

Aux ouvrages acquis à prix d'argent et reçus en don, il faut ajouter ceux qui proviennent des dépôts effectués par les libraires français, en exécution de la convention littéraire de 1852.

Les acquisitions provenant de cette source ont été, en 1866, de deux cent quatre-vingt-huit ouvrages formant trois cent vingt volumes et trois atlas ; en outre vingt et une gravures, seize lithographies et une photographie.

Les ouvrages provenant du dépôt légal belge qui sont entrés en 1866 à la Bibliothèque, sont au nombre de trois cent quarante-cinq formant trois cent soixante-un volumes.

Le nombre des compositions musicales déposées est de deux cent deux. Ont été déposés, en outre, dix cartes et plans, soixante-quatre gravures, lithographies et photographies.

Les travaux de reliure, cartonnage et restauration ont porté sur trois mille sept cent cinquante-cinq volumes, savoir :

Reiure ordinaire	1,090 volumes.
Cartonnages	165 —
Restaurations	2,500 —

CABINET DES ESTAMPES.

Le cabinet des estampes s'est enrichi de mille quatre cent quatorze pièces, pendant l'année 1866. Il en a été acquis mille trois cent soixante-trois par voie d'achat et dix-huit par voie d'échange. Les trente-trois autres proviennent de dons faits par le Gouvernement et par diverses personnes : MM. Potvin, Vander Haeghen, etc.

L'acquisition en bloc des collections de MM. Tardieu, Le Hon et Nypels a fait entrer à la bibliothèque un bon nombre de pièces intéressantes.

Une collection de précieux dessins d'orfèvrerie du xvi^e siècle a pu être acquise pour la somme peu élevée de 375 francs.

Dans les premiers mois de l'année, la bibliothèque a fait, avec un marchand d'estampes, l'échange d'un certain nombre de nielles, qu'elle possédait en double, contre des pièces très-remarquables de Domenico Campagnola, Jacques Porta, Montegna, etc.

Toutes les pièces entrées dans le courant de l'année ont été inventoriées et classées.

Le nombre des pièces qui ont été montées, en 1866, est de mille deux cent vingt-sept.

Le cabinet a été augmenté, en 1866, d'une salle garnie d'un mobilier neuf.

NOTES EXPLICATIVES.

CABINET DES MÉDAILLES.

Le cabinet des médailles s'est accru de quatre-vingt-douze pièces, dont quatre en or, vingt et une en argent, douze en billon et cinquante-cinq en cuivre et bronze. Vingt et une de ces pièces ont été acquises pour une somme de 2,110 francs; trente-neuf proviennent d'échanges et trente-deux ont été offertes en don à l'établissement.

Les donateurs sont MM. Geelhand, Swartebroek, curé à Sleij, près de Tongres, la Société de numismatique de Liège, etc.

Les pièces en double qui sont sorties du cabinet par suite d'échange sont au nombre de vingt et une, dont une en or, six en argent et quatorze en bronze.

SECTION DES MANUSCRITS. — ANCIENNE BIBLIOTHÈQUE DE BOURGOGNE.

Le chiffre actuel des manuscrits s'élève à vingt-deux mille quatre-vingt et un. Ils ont été inventoriés avec mention de la provenance, et, le cas échéant, du prix d'acquisition.

L'année 1866 a vu augmenter la collection de cinquante et un ouvrages.

Le crédit destiné au matériel et aux acquisitions a été employé ainsi qu'il suit :

1° Entretien, chauffage, ports de lettres, etc., fournitures de bureau	fr.	3,725	80
2° Ameublement et casiers		118	21
3° Impressions		401	»
4° Achat de livres imprimés, de manuscrits, de médailles et d'estampes		20,903	42
5° Reliure		8,170	84
	Fr.	33,319	27

ART. 108. — *Musée royal d'histoire naturelle.* — *Personnel*, fr. 11,495 »

Pendant l'année 1866, aucune modification n'est survenue dans le personnel du Musée royal d'histoire naturelle.

ART. 109. — *Musée royal d'histoire naturelle.* — *Matériel et acquisitions* fr. 7,000 »

EMPLOI DU CRÉDIT ALLOUÉ SUR LE BUDGET DE 1866.

1° Préparation et conservation des objets	fr.	2,023	51
2° Jetons de présence des membres du conseil de surveillance et frais de route		78	20
3° Bibliothèques		320	40
4° Chauffage. — Mobilier. — Entretien des galeries. — Dépenses diverses		1,015	28
5° Achats		3,562	61
	Ensemble. fr.	7,000	»

NOTES EXPLICATIVES.

ART. 110. — *Subside à l'association des Bollandistes, pour la publication des ACTA SANCTORUM.* fr. 6,000 »

Le XII^e volume des *Acta sanctorum* a été publié dans le courant de l'année 1867.

ART. 111. — *Archives du royaume, à Bruxelles. — Personnel; frais de classement des archives espagnoles* . . . fr. 47,125 »

On propose à cet article une augmentation de 1,100 francs sur les crédits de l'exercice 1867. Cette somme doit servir à accorder à quelques fonctionnaires et employés des Archives générales du royaume, le taux moyen ou *maximum* des appointements attachés à leurs grades par l'arrêté réglementaire du 24 avril 1864.

ART. 112. — *Archives du royaume, à Bruxelles. — Matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents,* fr. 8,200 »

Accroissements du dépôt. — 1^o L'arrêté royal du 15 juin 1863 a reçu un complément d'exécution, en 1866, par la remise qui a été faite au dépôt des Archives du royaume, des registres et papiers provenant des justices échevinales de Bodeghem-Saint-Martin, Eschene, Herffelingen, Malderen, Ramillies, Saint-Remy-Geest, Tirlemont, Wavre et Wolverthem.

2^o En suite d'une convention d'échange, l'Autriche a remis à la Belgique, en mai 1866 : *a* quatre-vingt-trois chartes des ducs de Brabant; *b*. vingt-quatre chartes de l'audience; *c*. nonante-quatre chartes de l'évêché de Tournay; *d*. sept chartes des comtes et ducs de Luxembourg; *e*. deux placards originaux; *f*. dix-neuf actes concernant la chambre des comptes, la Flandre et le Hainaut; *g* cent-septante registres, dossiers et actes divers provenant des archives de la chancellerie des Pays-Bas à Vienne, de la secrétairerie d'État et de guerre, des conseils d'État, Privé et des Finances, de l'audience de la chambre des comptes, de la jointe des administrations et de la commission instituée, en 1791, pour liquider les prétentions à charge des États des provinces.

3^o Un échange a été conclu par l'administration des Archives générales du royaume, à ce autorisée par le Département de l'Intérieur, avec le dépôt des archives de l'État à Tournay, qui lui a cédé quarante et un comptes des frais de garnison et de guerre et des aides et subsides du Tournaisis. Ces comptes appartiennent au xvi^e siècle et au suivant.

4^o L'administration des Archives a acquis en février 1866 :

Un atlas comprenant vingt-huit cartes de biens de l'abbaye de Villers;

Du sieur Van Trig, libraire à Bruxelles, quarante-cinq manuscrit, chartes, mémoires, registres, dossiers ou actes qui concernent : *a*. le concile de Trente; *b*. les acquisitions faites par des gens de main-morte; *c* le conseil privé; *d*. le parlement de Malines; *e*. le conseil de Brabant; *f*. le conseil de Flandre; *g*. les coutumes de différentes localités des provinces de Brabant, de Limbourg et de Flandre, telles que Craendonek, Daclhem, Diest, Fauquemont, Genappe, Grimbergen, Lierre, Limbourg, Rolduc, Sombreffe, Tirlemont et Wesemael; *h*. des

NOTES EXPLICATIVES.

actes relatifs aux villes d'Anvers, de Louvain et de Maestricht, et à l'ancienne université de Louvain; *i.* une liasse de requêtes adressées à Charles V et à Philippe II; *j.* des actes de la cour féodale de Brabant; *k.* un registre contenant la transcription d'actes d'annoblissements, de commission, etc., du règne de Philippe II; *l.* des états de la recette générale des finances en 1634; *m.* une ordonnance sur le gouvernement de l'hôtel de Philippe le Bon en 1458; *n.* une liasse d'octrois signés de Maximilien et de Charles V; *o.* des copies d'édits, ordonnances et règlements des xv^e, xvi^e et xvii^e siècles; *p.* des instructions, ordonnances et actes divers relatifs aux monnaies, depuis le règne de Philippe le Bon jusqu'à celui des archiducs Albert et Isabelle.

Il a été acquis aussi cent vingt et un registres et deux cent cinquante-cinq liasses de papiers provenant de l'ancienne université de Louvain. Dans la collection des registres sont compris : *a.* un cartulaire et des recueils des privilèges de l'université; *b.* des recueils de statuts et édits du recteur magnifique; *c.* des correspondances de l'université et du recteur, pendant le xvii^e siècle; *d.* des actes de l'université, du 28 février 1525 au 11 avril 1567, et du 28 février 1787 au 27 février 1788; *e.* des tables et index des registres aux actes; *f.* un registre aux actes des députés de l'université, du 12 mai 1530 au 16 avril 1567; *g.* des recueils des statuts relatifs à la faculté de théologie; *h.* la correspondance de cette faculté, de 1544 à 1610; *i.* les registres aux actes de la même faculté, du 30 août 1608 au 2 décembre 1630, et du 14 octobre 1778 au 23 septembre 1796; *j.* des minutes desdits actes, de 1784 à 1797; *k.* des extraits et des fragments d'actes de la même faculté, des xvi^e, xvii^e et xviii^e siècles; *l.* des actes de fondations de bourses d'études annexées aux collèges de théologie; *m.* une liste des docteurs reçus dans l'un et l'autre droit, de 1431 à 1547; *n.* des privilèges et règlements de la faculté des arts, rédigés pendant le xviii^e siècle; *o.* des comptes et manuels de recettes et dépenses des collèges de Craendonck, de Driutius, du grand collège du Saint-Esprit, du collège Saint-Michel, du collège de Standonck; *p.* un volume contenant des copies et des extraits des testaments faits par les fondateurs du collège de Driutius, et des bourses qui furent annexées à cet établissement.

Les liasses renferment des documents relatifs : *a.* au droit de visite de l'université, pendant le xvii^e siècle, *b.* à l'administration de ce corps; *c.* aux bourses d'études; *d.* des correspondances avec le gouvernement; *e.* des actes concernant les nominations des professeurs; *f.* des décrets rendus par le recteur magnifique pendant le xviii^e siècle, des actes de nominations à des offices ecclésiastiques par l'université; *g.* des mémoires et pièces diverses au sujet de contestations pour le payement des impôts par les membres de l'université, du jardin botanique; des correspondances, édits et règlements de la faculté de théologie; *h.* papiers qui se rapportent à la doctrine de Jansénius; *i.* des édits et règlements de la faculté de droit; *k.* quatre brefs adressés à la faculté des arts par Alexandre VII, Innocent XIII, Pie V et Benoît XIII; *l.* des statuts, des correspondances, des décrets et règlements de cette faculté; *m.* des titres de propriétés, des rentes et des comptes des collèges du château, de Craendonck, de Divæus,

NOTES EXPLICATIVES.

de Driulius, du Faucon, du grand collège du Saint-Esprit, du collège Irlandais, des collèges du Lis, du Porc, de Sainte-Anne, de Saint-Ives et de Saint-Michel.

Il a été acquis des héritiers de M. Th. de Jonghe, en avril 1866 : *a.* la correspondance du gouvernement avec les états de Brabant, de 1793 à 1794; *b.* huit dossiers contenant des actes, correspondances, procès-verbaux des séances et résolutions desdits états, du 22 décembre 1787 à 1794; *c.* une collection de documents, la plupart originaux, concernant l'inauguration de nos souverains, depuis le règne d'Albert et Isabelle jusqu'à celui de François II; *d.* les travaux des députés des provinces Belges commis à la liquidation générale des dettes contractées pendant les troubles (années 1791 à 1794); *e.* une correspondance diplomatique des provinces Belges, et particulièrement de la province de Brabant, de 1790 à 1794; *f.* des papiers divers des états de Brabant, xviii^e siècle; *g.* l'original de l'acte supplémentaire à la convention faite, en 1780, entre le prince-évêque de Liège et les Pays-Bas autrichiens, conclue en 1782, pour fixer les frontières entre les deux souverainetés; *h.* divers documents officiels des états de Brabant.

5^o M. Ed. Marchal, attaché au secrétariat de l'Académie royale de Belgique, a fait don, en janvier 1866, de quatre sceaux.

En juillet, M. Pinchart, chef de section, a fait don d'un registre des rentes appartenant au fief de la Croix, situé à Haubourdin, près de Lille, et renouvelé en 1,400.

Travaux de classement. — Première section.

a. Les registres et papiers provenant des archives de l'ancienne université de Louvain ont été triés, classés et inventoriés. Ce fonds comprend trois cent septante-six numéros.

b. La fusion des différents fonds dont se composent actuellement les archives de cette université a été entreprise. Elle a été interrompue par la révision générale de toutes les collections de la 1^{re} section, dont les résultats sont consignés dans le rapport adressé, le 24 juin 1866, au Département de l'Intérieur, par M. l'archiviste général.

c. Le Département de l'Intérieur a demandé, pour celui de la Justice, un inventaire des documents relatifs aux fondations de bourses d'études, qui font partie des manuscrits appartenant aux archives. La première section a fait ce travail qui comprend 999 numéros.

d. Une partie des archives du conseil privé, ainsi que l'indiquent les notes explicatives du budget de 1865, avait été mise dans des cartons. A cette occasion on a fait le recolement de l'ancien inventaire.

Cette opération a été continuée en 1866. Cent soixante-deux cartons nouveaux ont été ajoutés aux nonante-huit cartons formés en 1865.

e. Environ une centaine de cartes et plans, destinés au supplément des collections topographiques ont été inventoriés. Ce travail sera continué et achevé en 1867.

f. Les lettres annuelles appartenant aux archives des jésuites, renferment des renseignements concernant l'histoire des collèges des jésuites de la province de

NOTES EXPLICATIVES.

la Flandre-Belgique. Eparpillées dans différents cartons et dans les mélanges, ces lettres ont été réunies, classées et reliées de la manière suivante :

Collège d'Alost, 1619 à 1693, 1 vol.

Maison professe d'Anvers, 1562-1693, 1 vol.

Collège d'Anvers, 1562 à 1693, 1 vol.

— d'Audenarde, 1625 à 1682, 1 vol.

— de Bailleul, 1617 à 1680, 1 vol.

— de Bergues-Saint-Winoc, 1601-1693, 1 vol.

— de Bruges, 1560 à 1693, 1 vol.

— de Cassel, 1617-1693, 1 vol.

— de Courtrai, 1583-1693, 1 vol.

— de Dunkerque, 1600-1693, 1 vol.

— de Gand, 1585-1693, 1 vol.

— de Hal, 1621-1693, 1 vol.

— de Lierre, 1615-1693 et 1725, 1 vol.

— de Maestricht et de Tongres, 1581-1693, 1 vol.

— de Malines, 1611-1693, 1 vol.

— de Ruremonde, 1611-1693, 1 vol.

— d'Ypres, 1585-1693, 1 vol.

Mission à l'armée, 1646-1659, 1 vol.

Lettres des pères provinciaux des jésuites de la Flandre-Belgique au père général, 8 volumes.

Le premier volume renferme les lettres annuelles de 1586 à 1611, des maisons de la province Belgique avant la séparation de la partie wallonne de la partie flamande, qui s'est effectuée vers 1611. On y trouve les annales des collèges de Louvain, Saint-Omer, Douai, Anvers, Liège, Maestricht, Bruges, Ypres, Lille, Bruxelles, Berghes-Saint-Winoc et Arras, des noviciats de Tournay et de Malines, du séminaire anglais à Saint-Omer, des résidences de Courtrai, Gand, Valenciennes, Mons, Luxembourg, et Cambrai, des missions d'Aix-la-Chapelle, Watten, Hollande, Maeseyck et Cassel, qui dépendaient de la province.

Le second volume et les suivants concernent exclusivement la province Flandro-Belgique. Il renferme les exposés de situation de 1612 à 1620 du collège et de la maison professe à Anvers, des collèges de Bergues-Saint-Winoc, de Bruges, de Bruxelles, de Courtrai, de Gand, d'Ypres, de Louvain, de Ruremonde, de Bois-le-Duc, de Maestricht, du noviciat anglais à Louvain, des noviciats de Malines et de Lierre, des résidences de Dunkerque et d'Alost, des missions de Hollande, de Cassel, devenue résidence en 1616, et collège en 1620, des missions à l'armée, de celles d'Audenarde, devenue résidence en 1617, de Bailleul, devenue résidence en 1618, de la Frise, de Hasselt et Fauquemont, de Hollande et du Palatinat. Toutes ces missions dépendaient de la province Flandro-Belgique.

Le troisième volume, de 1621 à 1625, comprend, outre les rubriques citées dans le volume précédent, l'historique des collèges d'Audenarde, érigé en 1624, d'Alost en 1625, de Bailleul en 1625, de la résidence de Bréda établie en 1625, des missions de Hal, devenue résidence en 1623 et de Venloo.

NOTES EXPLICATIVES.

Le quatrième volume, de 1626 à 1633, contient les annales des collèges de Dunkerque, érigé en 1631, de Bréda, érigé en 1632, et de Hal, érigé également en 1632. On y trouve aussi des notions sur les maisons citées au volume précédent, sauf sur la mission de Hasselt qui n'y figure plus.

Le cinquième volume, de 1633 à 1644, a les mêmes rubriques.

Le sixième, de 1643 à 1657, est la continuation du précédent et renferme en outre les annales de la résidence de Tongres, établie en 1643.

Dans le septième volume, de 1658 à 1673, et le huitième, de 1674 à 1682, 1691 et 1697, les annales des collèges ne sont plus traitées en particulier. C'est un travail d'ensemble sur la situation de la Compagnie.

g. Cette section a donné aussi ses soins à l'envoi, qui a été fait aux archives de l'État à Bruges, de deux cent quatre-vingt-quatre registres, liasses et cartons appartenant à des établissements de bienfaisance et des corporations religieuses de la province de la Flandre occidentale, et de cent deux chartes, plus dix-sept actes de l'abbaye de Nonnenbosch; à Liège, de deux cent deux registres et liasses provenant de diverses corporations religieuses de cette province; du triage et de la mise en ordre des archives de l'abbaye de la Paix-Dieu, qui ont été envoyées au même dépôt, en suite d'une autorisation spéciale du Département de l'Intérieur; à Mons, de soixante-quatre registres et dossiers de l'abbaye de Cambron; de trois cent vingt-six registres et liasses du chapitre de Saint-Germain, et de six cent quatorze registres et liasses provenant d'établissements de bienfaisance, corporations religieuses, cures et églises de la province de Hainaut.

Deuxième section. a. Le triage des registres, qui existent en double dans cette section, a été continué en 1866. En suite d'une autorisation générale du Département de l'Intérieur, du 1^{er} février 1858, soixante-dix-huit de ces registres ont été envoyés aux archives de l'État à Arlon, deux cent trente-deux registres à celui de Bruges, cent soixante-sept à celui de Gand, trente-six à celui de Liège, cent trente-huit à celui de Mons.

Dans les papiers envoyés, en 1865, à titre d'échange, par l'administration communale de Louvain, se trouvaient un certain nombre de registres et dossiers qui seraient mieux placés aux archives de cette ville. Cinquante et un numéros en ont été retirés et renvoyés à Louvain, en vertu d'une autorisation du Département de l'Intérieur, qui a permis en outre l'envoi, en cette ville, de cent quarante-huit comptes en double des domaines, de couvents supprimés, d'officiers de justice, de confiscations, etc.

b. Un inventaire de trois cent quarante-six registres en double destinés à un échange avec l'administration de la ville de Malines, a été dressé.

c. L'inventaire des cartulaires et manuscrits a été continué. Environ quatre cent cinquante volumes sont décrits.

d. L'arrangement des comptes des villages, retirés de la troisième section, a été poursuivi en 1866.

e. Environ sept cents pièces appartenant à la collection des actes de reliefs de fiefs de la Flandre sont recollés et ont reçu leurs numéros d'ordre.

NOTES EXPLICATIVES.

f. La rédaction de l'inventaire des comptes des états et des villes a été continuée.

Un volume de lettres de Philippe II, adressées à divers, et un autre volume d'instructions du xvi^e siècle ont été formés. Ils appartiennent aux papiers d'État et de l'audience.

Troisième section a. Le classement des requêtes, adressées au grand conseil de Malines et apostillées par cette cour, est terminé. Ces requêtes sont réunies en trois cent quatre-vingt-neuf liasses, des années 1467 à 1794.

b. On a entrepris aussi le classement chronologique des procès du conseil de Flandre, dont les parties ont appelé par-devant le grand conseil de Malines. Le nombre de ces procès s'élève à environ treize mille.

c. Le travail de classement des procès des grandes familles du pays, plaidés par-devant la même cour, a reçu un complément.

d. Le classement chronologique de tous les dossiers de procédures, qui se trouvaient dans la galerie des archives du conseil de Brabant, est terminé. Ces dossiers appartiennent aux années 1570 à 1795.

e. L'inventaire raisonné des dossiers contenus dans les portefeuilles de la cour féodale de Brabant a été continué et poussé jusqu'au cinquante-sixième portefeuille.

f. Dans la collection des greffes échevinaux, on a entrepris l'examen et le triage d'une quantité considérable de dossiers de procédure et de papiers de différente nature, qui étaient mêlés aux registres et liasses des greffes échevinaux de l'arrondissement de Louvain, et qui ont été réunis aux Archives du royaume.

g. Les archives des justices échevinales de Bodeghem-Saint-Martin, Esschene, Herfelingen, Malderen, Ramillies, Saint-Remy-Geest, Tirlemont, Wavre et Wolverthem ont été classées et inventoriées.

TRAVAUX SPÉCIAUX. — a. *Archives espagnoles.* L'arrangement de cette collection a été continué avec activité, en 1866. Bon nombre de volumes de correspondances, de rapports et de consultes sont reliés. En voici la liste :

Correspondance de l'archiduc Albert avec Juan Carillo, à Madrid, 1596 à 1606	5 vol.
Id. avec Luis Alarçon, contador mayor, à Madrid, 1606 à 1622	7 »
Id. du cardinal-infant don Ferdinand, gouverneur général des Pays-Bas espagnols, avec Charles I ^{er} , roi d'Angleterre, 1634 à 1641.	1 »
Id. avec le comte d'Oñate, marquis de la Fuente, don Diego de Saavedra et le marquis de Castel-Rodrigo, ambassadeur en Allemagne, 1633 à 1642	18 »
Id. avec don Diego de Saavedra, ambassadeur successivement en Italie et en Allemagne, 1633 à 1642.	12 »
Id. avec le marquis de Castenada, ambassadeur à Vienne, 1633 à 1641.	15 »
Id. avec J. de Nocolalde, don Alonso de Cardenas, le marquis de Velada et Malvezzi, ambassadeurs à Londres, 1633 à 1641	15 »

NOTES EXPLICATIVES.

Correspondance avec André Jules, résident à Gènes, Michel de Silva, don Joseph de Boxados, le comte de Sirvela, ambassadeurs, et Matheo Pinango de Verostegin, secrétaire d'ambassade à Gènes, 1633 à 1641.	2 vol.
Id. avec le cardinal Albornozy, le marquis de Léganes, le comte de Sirvela et don Antonio Ronquillo, ambassadeurs à Milan, 1634 à 1641.	7 »
Id. avec le comte de Monterey et le duc de Médina, ambassadeurs à Naples, 1633 à 1641	5 »
Id. avec le marquis de Castel-Rodrigo, l'évêque de Cordoue et don J. Chamacero, ambassadeurs à Rome, 1633 à 1641	9 »
Id. avec le comte de la Roca, ambassadeur à Venise, 1633 à 1641.	8 »
Id. avec don Francisco de Mello, successivement ambassadeur en Italie et en Allemagne, 1635 à 1640	12 »
Id. avec don Antonio Sarmiento, envoyé au comté de Bourgogne, 1637 à 1641	2 »
Id. avec le marquis de Saint-Martin, gouverneur du comté de Bourgogne, 1636 à 1641	5 »
Id. avec le comte Piccolomini, duc d'Amalfi, 1636 à 1641	8 »
Id. avec le comte Walter don Lope Capata, à Cologne, 1636 à 1641.	5 »
Id. avec le comte Villa-Mediana, à Chelsea (Angleterre), 1636 à 1638.	3 »
Id. avec le mestre de camp don Fadrique Enriquez, à Inspruck, 1637 à 1641	2 »
Rapports du chef et président Roose au cardinal-infant. Affaires générales, 1636 à 1641	3 »
Rapports du même au même concernant le conseil d'État, le conseil privé, le conseil des finances, le conseil de Brabant, les offices et bénéfices, 1637 à 1641.	1 »
Id. du même au même, concernant le conseil privé et le conseil des finances, 1637 à 1641	1 »
Id. du même au même, concernant le conseil des finances, 1637 à 1641.	1 »
Id. de fray Juan de San-Augustin au cardinal-infant, 1636 à 1640.	5 »
Id. du secrétaire Miguel de Salamanca au cardinal-infant, 1637 à 1641.	2 »
Id. du marquis de Cerralvo au cardinal-infant, 1638, 1639.	1 »
Consultes de la junte d'État, 1634 à 1641	10 »
Id. des conseils d'État, privé et des finances, 1636 à 1641	1 »
Correspondance du secrétaire Francisco de Galarreta avec le chef et président Roose, 1636 à 1641.	1 »
Id. du secrétaire don Miguel de Salamanca avec l'internonce et archidiacre Stravio, et l'ambassadeur de Venise à Paris, 1637 à 1641.	1 »
Total.	158 vol.

b. *Archives des corporations religieuses.* L'archiviste adjoint a réuni aux fonds des corporations religieuses des provinces d'Anvers et de Brabant, tous les documents qui, provenant de ces corps, ont été trouvés dans les différents dépôts

NOTES EXPLICATIVES.

des archives du royaume, ou qui ont été acquis par échange ou par achat. Ces documents ont été classés et inventoriés. Plusieurs des inventaires ont été refaits en entier, entre autres, celui des archives du chapitre de Saint-Pierre, à Louvain.

Publication des inventaires. M. Piot, chef de la première section, a terminé l'impression des inventaires des chartes de Léau et de Vilvorde et en a dressé les tables alphabétiques. L'inventaire des archives de la cour féodale, rédigé par le même, a été complété, puis livré à l'impression. M. Galesloot, chef de la troisième section, a continué à faire imprimer l'inventaire raisonné des archives de la cour féodale de Brabant. La cinquante-sixième feuille en est imprimée.

Formation d'un tableau des anciennes assemblées nationales. Les travaux, qui ont été faits aux Archives du royaume et dans les dépôts des provinces et des villes, ont augmenté la collection déjà si considérable des documents destinés à ce grand ouvrage.

Atelier de reliure et de restauration des documents endommagés. En 1866, deux cent cinquante-cinq volumes ont reçu une reliure nouvelle, six mille quatre cent quatre pièces ont été lavées et restaurées, six cent soixante-sept registres de la chambre des comptes ont été vérifiés et restaurés.

Communications au public, recherches, expéditions. Quatre-vingt-dix personnes ont travaillé dans la salle du public et ont obtenu communication de neuf cent cinquante-cinq registres, liasses, cartons ou dossiers.

Trente-cinq personnes se sont adressées, par écrit, à l'administration des Archives afin que des recherches y fussent faites dans leur intérêt, ou dans le but d'obtenir des copies d'actes. Vingt-deux ont demandé des expéditions de pièces. (Dans ce nombre ne sont pas compris les départements d'administration générale.)

Le produit des expéditions s'est élevé à la somme de 122 francs, qui a été versée au Trésor.

ART. 115. — *Archives de l'État dans les provinces : personnel, fr. 33,500* (1)

Dépôt d'Arlon (3^e classe). Ce dépôt s'est accru :

a. Des registres et papiers des anciens greffes échevinaux, seigneuriaux et féodaux qui étaient conservés dans les tribunaux d'Arlon, Marche et Neuschâteau;

b. D'un grand nombre de titres, dossiers et pièces diverses retirés des archives judiciaires de Luxembourg et provenant du conseil provincial de ce duché;

c. De quatre-vingts registres et liasses, qui existaient en double aux Archives du royaume, et concernant pour la plupart les domaines de la province.

L'archiviste a continué ses recherches dans le but de compléter la collection des tarifs des anciennes hautes cours et justices.

Il a mis en ordre une partie du fonds créé au dépôt, pour la réunion des

(1) Y compris une somme de 300 francs demandée par voie d'amendement après l'impression et le dépôt du projet de budget, ce qui porte à 3,900 francs l'augmentation proposée pour servir à porter à la moyenne ou au maximum les appointements de quelques fonctionnaires et employés attachés aux dépôts des archives de l'État dans les provinces.

NOTES EXPLICATIVES.

papiers du conseil provincial du duché, et dont une partie fut trouvée dans les greffes du tribunal d'Arlon.

Ensuite il a classé différents dossiers provenant de l'abbaye de Saint-Hubert.

Plusieurs demandes de recherches lui ont été adressées, soit verbalement, soit par écrit.

Dépôt de Bruges (2^e classe). Les archives de Bruges se sont accrues :

a. De quelques anciens inventaires restitués par l'administration provinciale ;

b. De registres, liasses et cartons, au nombre de deux cent quatre-vingt-quatre, provenant d'hospices, établissements de bienfaisance, et corporations religieuses, tant du clergé séculier que du clergé régulier de la province de la Flandre occidentale. Cette collection lui a été envoyée par l'administration des Archives générales du royaume ;

c. De cent deux chartes de l'abbaye de Nonnenbosch et de dix-sept actes sur papier de la même abbaye, envoyés également par les Archives du royaume ;

d. De deux cartes données par M. le comte de Limbourg-Stirum, à Gand ;

e. De quatre chartes provenant d'une abbaye, et de vingt-six chartes des métiers de Bruges, acquises par l'État ;

f. De deux plans et de cinq registres, concernant d'anciennes seigneuries, également acquis par l'État ;

g. De nombreux documents achetés à la vente de la bibliothèque de feu M. le chanoine Carton. Cette acquisition se compose de cent quarante-six chartes, de deux cartulaires et de cinquante-sept registres et liasses.

Le conservateur de ce dépôt et son employé ont continué l'analyse des chartes provenant des mélanges, six cent seize numéros ont été inventoriés.

Une collection de neuf cent soixante-treize registres, dont l'inventaire fut dressé en 1865, a reçu des étiquettes.

Les états des biens des chambres pupillaires, au nombre de quarante-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-sept, forment trois séries. Les tables de la première série ont été formées. Plus de quatre mille noms sont déjà copiés.

Un inventaire spécial des documents acquis à la vente des livres de feu M. le chanoine Carton a été dressé, sauf celui des chartes.

En 1866, l'archiviste a continué l'examen des papiers mélangés. Six cent quarante-cinq registres en ont été retirés et inventoriés à titre provisoire.

Il s'est occupé aussi, à la demande de l'administration de Bruges, à rechercher les armoiries des corps de métiers de cette ville.

Les vingt-trois personnes qui ont visité le dépôt, ont eu mille soixante-treize communications de documents.

Dépôt de Gand (1^{re} classe). Sept registres et actes, acquis par l'État à la vente des manuscrits du libraire Van Trigst, à Bruxelles, ont été envoyés à ce dépôt.

Il a acquis, en outre, à la vente des livres de M. le chanoine Carton, un registre aux résolutions des ecclésiastiques et quatre membres de la Flandre, de 1602 à 1603, et les coutumes de la vierschare de Crombrugge, à Meirelbeke.

Les travaux accomplis, pendant l'année 1866, ont eu pour objet le classement et la rédaction de l'inventaire :

NOTES EXPLICATIVES.

a. Des comptes des villages de la châtellenie des deux villes et pays d'Alost, formant quatre cent vingt-neuf registres et quatre mille vingt-six comptes en feuilles. Ceux-ci ont formé trois cent dix-sept volumes;

b. Des comptes des impositions dans la châtellenie, de 1762 à 1793, vingt-neuf volumes;

c. Des tabelles des comptes des villages du pays d'Alost, de 1774 à 1785, douze volumes;

d. Des comptes avec les acquits rendus par le stadhouder du pays d'Alost, de 1773 à 1794, vingt et un volumes;

e. De quarante-huit registres divers contenant les décrets de 1636 à 1783, des dépenses pour les haras, des sentences civiles et criminelles;

f. De quatre cents liasses des archives administratives.

Quatre-vingts personnes, qui ont travaillé dans la salle de lecture, ont obtenu trois cent cinquante-quatre communications.

Par suite du maintien au budget de la province d'une somme de 1,000 francs destinée à la reliure, d'importants travaux de ce genre ont été accomplis.

Dépôt de Liège (1^{re} classe). L'administration des Archives générales du royaume a envoyé au dépôt de Liège, du consentement du Département de l'Intérieur :

a. Deux cent soixante-quinze registres et liasses provenant de la mense épiscopale de Liège, de diverses abbayes, couvents d'hommes et de filles, églises et cures;

b. Les archives de l'abbaye de la Paix-Dieu;

c. Celles du conseil aulique de l'empire;

d. Trente-six registres en double des aides et subsides, domaines et confiscations du duché de Limbourg.

M. Dumont, notaire, a remis au même dépôt :

a. Un registre aux actes passés par devant le notaire Lambert Bernimolin, à Liège, de 1661 à 1682;

b. Neuf liasses d'actes ou copies d'actes passés par devant le notaire Lambert Cornélis, à Liège, de 1673 à 1723;

c. Plus une liasse d'actes divers;

d. Un registre aux actes du notaire R. Debru, de 1691 à 1699;

e. Une liasse d'actes passés par devant le notaire J.-P. Pirotte, de 1713 à 1715 et de 1717 à 1718;

f. Sept liasses d'actes, de 1719 à 1755;

g. Une liasse d'actes des notaires Henri de Saive, père et fils, de 1614 à 1699.

M^e Grégoire, notaire à Dalhem, a fait la remise du protocole du notaire Henri Schrivvers, à Olne, et de neuf liasses d'actes de 1767 à 1811.

L'archiviste a dressé une table des pièces les plus intéressantes insérées dans les registres aux décrets et ordonnances capitulaires de l'ancienne cathédrale, et une table analytique des documents les plus importants qui se trouvent dans les registres aux dépêches du conseil privé.

L'archiviste adjoint a dressé l'inventaire d'une partie des archives du conseil

NOTES EXPLICATIVES.

privé des princes-évêques de Liège. Un inventaire des papiers de l'officialité de Liège a été également rédigé. Il comprend deux cent quatre-vingt-huit liasses.

Plusieurs hommes de lettres ont fréquenté la salle de lecture pendant l'année 1866, et environ sept cents personnes ont eu recours, dans leur intérêt privé, aux archives; cinquante expéditions d'actes ont été délivrées aux intéressés.

Dépôt de Mons (1^{re} classe). Ce dépôt a reçu des accroissements nombreux, en 1866. Les registres et papiers suivants y ont été réunis :

a. Archives échevinales de Meslin-l'Évêque, envoyées par l'administration de cette commune et composées d'environ six cents numéros;

b. Archives provenant du triage du conseil souverain du Hainaut, composées de quarante numéros;

c. Archives retirées des greniers du gouvernement provincial, qui se composent, d'après l'évaluation de M. le conservateur du dépôt, de cinq mille six cents pièces;

d. Registres et liasses provenant de doubles des Archives générales du royaume, au nombre de cent soixante-cinq.

e. Archives de l'abbaye de Cambron, envoyées par le même dépôt et composées de soixante-quatre numéros;

f. Archives du chapitre de Saint-Germain, à Mons, envoyées par le même dépôt et composées de trois cent vingt-six numéros;

g. Archives de fondations de bienfaisance, communautés religieuses, églises, cures, etc., de la province de Hainaut, envoyées par le même dépôt et composées de six cent quatorze numéros.

M^{lle} Toillier a fait don d'une charte de 1244, relative à l'abbaye d'Épinlieu. M^{me} veuve de Marbaix a fait don d'un inventaire sommaire des titres et papiers de la commanderie du Piéton, dépendant de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

L'archiviste s'est occupé de la mise en ordre des accroissements. Il a dressé l'inventaire d'environ cent cartes.

L'archiviste adjoint a classé les archives échevinales de Meslin-l'Évêque et celles retirées du grenier du gouvernement provincial. En outre, il a réuni et classé les registres de la section judiciaire.

Vingt-trois renseignements ont été fournis par écrit aux intéressés; cent cinquante-trois communications ont été faites au public dans les bureaux et neuf expéditions ont été délivrées.

Dépôt de Namur (2^e classe). — Un petit nombre de documents sont entrés dans ce dépôt.

M. Zoude-Godin a fait don d'un manuscrit du xvii^e siècle contenant les statuts de la collégiale de Notre-Dame, à Namur.

M. le vicaire Barbier a donné des comptes de la même collégiale, des années 1787, 1788 et 1791.

Les autres donateurs sont MM. Alph. Bruno et J. Borgnet.

Les travaux de classement ont eu principalement pour objet les archives de quelques greffes échevinaux, parmi lesquels figurent les cours d'Andennes, de Ciney et de Dinant.

NOTES EXPLICATIVES.

Une soixantaine de recherches ont été faites et douze expéditions ont été délivrées.

Dépôt de Tournay (3^e classe). Un acte de dénombrement de la seigneurie de la Plaigne, fait en 1393, a été envoyé à ce dépôt par l'administration des Archives du royaume.

Le classement de l'inventaire des comptes particuliers des impôts du Tournaisis ont été continués. L'inventaire des comptes de l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés est terminé.

Le conservateur a continué l'inventaire des dossiers contenus dans les cartons. Environ trois cents de ces dossiers ont été numérotés et classés. Cette opération a fait découvrir quelques documents originaux d'une certaine importance.

Le produit du droit d'expédition perçu dans les dépôts d'archives provinciales de l'État, en exécution de l'arrêté royal du 31 mars 1863, a été, en 1866 :

A Arlon, de	fr. »
A Bruges, de.	»
A Gand, de	33
A Liège, de	201
A Mons, de	113
A Namur, de.	33
A Tournay, de	»

Les sommes reçues ont été versées au Trésor.

ART. 114 a. *Frais de publication des inventaires des archives; frais de recouvrement de documents provenant des archives tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives.* fr. 6,800 »

ART. 114 b. *Recouvrements d'archives restées au pouvoir du gouvernement autrichien; frais de classement, de copie, de transport, etc.* fr. 10,000 »

Pendant l'année 1866 :

- Une somme de 2,390 75

à servi à payer les frais d'impression de différents inventaires des archives ;

Une somme de 1,596 »

à servi à l'acquisition de documents provenant des archives tombés dans des mains privées ;

NOTES EXPLICATIVES.

Une somme de	500 »
a été allouée à titre de subside à un éditeur pour la publication de documents concernant l'histoire nationale ;	
Une somme de	630 15
a été employée aux dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces ;	
Une somme de	4,417 »
a été allouée à deux administrations publiques, afin de les aider à faire opérer le classement de leurs archives ;	
Une somme de	1,350 »
a été allouée à trois administrations publiques pour payer les frais de la publication des inventaires de leurs archives ;	
Une somme de	3,046 10
a servi à payer diverses dépenses relatives aux archives et non spécialement désignées dans le libellé ci-dessus ;	
Une somme de	2,600 »
a servi à payer les frais de recouvrement d'archives restées au pouvoir du gouvernement autrichien.	
<i>ART. 115. Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État</i>	3,000 »

BUREAU DE LIBRAIRIE.

Dans le courant de l'année 1866, des conventions pour la garantie réciproque de la propriété littéraire, artistique et industrielle ont été signées : avec la Saxe-Royale, le 11 mars; avec le Hanovre, le 21 du même mois; avec le duché d'Anhalt, le 27 avril; avec le Portugal, le 11 octobre. En outre, les duchés de Saxe-Meiningen et de Saxe-Cobourg et Gotha ont accédé, le premier, par acte daté du 15 avril, le second, par acte du 30 avril-4 mai, à la convention conclue, le 11 mars, avec le royaume de Saxe. — Enfin, par actes respectivement datés des 12-18 octobre et 14 novembre, le duché de Saxe-Altenbourg ainsi que le grand-duché de Saxe-Weimar ont accédé à la convention littéraire belge-prussienne du 28 mars 1863.

Ces divers traités ou actes d'accession sont entrés en vigueur aux dates indiquées ci-après, savoir : Saxe-Royale, le 7 juillet 1866; Hanovre, le 10 du même mois; duché de Saxe-Meiningen, le 11 du même mois; duché d'Anhalt, le 13 du même mois; duché de Saxe-Cobourg et Gotha, le 1^{er} janvier 1867; duché de Saxe-Altenbourg, le 9 du même mois; grand-duché de Saxe-Weimar, le 10 du même mois. La convention conclue avec le Portugal n'est entrée en vigueur que le 1^{er} sep-

NOTES EXPLICATIVES.

tembre 1867 : l'échange des ratifications de ce dernier traité n'ayant eu lieu que le 15 juillet de la même année, c'est-à-dire neuf mois environ après la date de sa signature.

Les négociations ouvertes avec le gouvernement de la Confédération suisse, pour la conclusion d'un traité analogue, ont également abouti. Une convention concernant la propriété des œuvres d'esprit et d'art a été signée avec cet État, sous la date du 25 avril 1867, et mise en vigueur, le 9 août suivant. Des négociations se poursuivent dans le même but avec le gouvernement de l'empire d'Autriche ; il y a lieu d'espérer qu'elles aboutiront prochainement.

Par suite des nouveaux arrangements mentionnés ci-dessus, le droit de propriété internationale des produits de l'intelligence se trouve garanti entre la Belgique et les dix-sept États dont nous donnons ci-après la nomenclature : Anhalt (duché), Espagne, France, Grande-Bretagne, Hanovre, Italie, Oldenbourg (grand-duché), Pays-Bas, Portugal, Prusse, Russie, Saxe (royaume), Saxe-Altenbourg (duché), Saxe-Cobourg et Gotha (duché), Saxe-Meiningen (duché), Saxe-Weimar (grand-duché), Suisse.

Le relevé qui suit indique, par catégories de productions, le nombre des dépôts ou d'enregistrements effectués en exécution de la législation belge et des conventions internationales concernant la propriété littéraire et artistique :

1° Dépôts effectués en exécution de la loi du 25 janvier 1817 :

	En 1865.	En 1866.
<i>a.</i> Livres et Publications périodiques.	444	427
<i>b.</i> Compositions musicales.	239	170
<i>c.</i> Cartes et plans	6	12
<i>d.</i> Gravures, lithographies, photographies.	81	52
	<u>770</u>	<u>661</u>

2° Dépôts effectués en exécution de la convention littéraire avec la France :

	En 1865.	En 1866.
<i>a.</i> Livres et Publications périodiques.	390	386
<i>b.</i> Compositions musicales.	1,021	1,039
<i>c.</i> Cartes et plans	»	»
<i>d.</i> Gravures, lithographies, photographies	22	36
	<u>1,433</u>	<u>1,461</u>

3° Enregistrements effectués en exécution de la convention littéraire avec la Prusse :

	En 1865.	En 1866.
<i>a.</i> Publications littéraires	10	9
<i>b.</i> Compositions musicales.	94	78
<i>c.</i> Estampes	»	7
	<u>104</u>	<u>94</u>

NOTES EXPLICATIVES.

4^o Dépôts ou enregistrements effectués en exécution d'autres conventions internationales :

Une composition musicale et une gravure ont été déposées en exécution de la convention avec l'Angleterre. — Un ouvrage imprimé a été déclaré en exécution de la convention avec le royaume de Saxe.

Les chiffres qui précèdent accusent, pour 1866, un total général de 2.219 dépôts ou enregistrements, soit 94 de moins que l'année antérieure; la diminution porte principalement sur les productions belges. Ils permettent de constater une différence de 28 dépôts en plus sur les productions déposés en exécution de la convention littéraire franco-belge; augmentation qui porte exclusivement sur les compositions musicales et sur les gravures. — Le total des ouvrages déclarés en exécution de la convention belge-prussienne, présente une différence de dix enregistrements en moins sur celui de l'année antérieure.

CHAPITRE XIX.

BEAUX-ARTS.

ART. 116, a. *Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études* (1) fr. 14,000

PEINTURE, DESSIN, GRAVURE.

On a accordé cinq subsides s'élevant à. fr. 1,550

ARCHITECTURE.

Trois élèves architectes ont reçu chacun un subside de 600 francs. fr. 1,800

MUSIQUE.

Douze élèves musiciens ont obtenu des subsides s'élevant à. . fr. 2,100

BOURSES D'ÉTUDES.

Dix élèves de l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers ont joui, pendant l'exercice 1866, d'une bourse d'étude de 250 francs. . . fr. 2,500

Dix élèves de la même Académie ont obtenu chacun une demi-bourse de 125 francs. fr. 1,250

Les subsides suivants ont été alloués pour être répartis entre les élèves méritants et sans ressources des académies et des écoles des beaux-arts :

(1) Les crédits des différents littérans d'un article du budget ne sont pas limitatifs.

NOTES EXPLICATIVES.

De Bruxelles.	fr. 500
D'Anvers.	600
De Gand.	400
De Bruges	500
De Liège	400
De Louvain	500

MUSIQUE.

Deux élèves du Conservatoire royal de musique de Bruxelles ont joui, pendant l'exercice 1866, d'une bourse d'études de 250 francs. . . fr. 500

Vingt-deux élèves du même établissement ont obtenu chacun une demi-bourse de 125 francs, ensemble. fr. 2,750

ART. 116, b. *Encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite ; voyages dans le pays et à l'étranger, pour les aider à développer leur talent ; missions dans l'intérêt des arts ; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin, ou aux familles d'artistes décédés.* fr. 15,000

I. ENCOURAGEMENTS.

Huit jeunes artistes ont reçu, à titre d'encouragement, des subsides s'élevant à. fr. 4,050

II. VOYAGES DANS LE PAYS ET A L'ÉTRANGER.

Des subsides s'élevant à. fr. 7,400
ont été alloués à dix artistes, afin de les aider à compléter leurs études à l'étranger.

III. MISSIONS.

Trois missions dans l'intérêt des arts. fr. 900

IV. SECOURS.

Dix artistes ou veuves d'artistes qui se trouvaient dans le besoin ont reçu ensemble, à titre de secours, une somme de. fr. 2,550

ART. 116, c. *Encouragement à la gravure en taille douce ; à la gravure en médailles ; aux publications relatives aux beaux-arts ; subsides, acquisitions d'œuvres d'un intérêt historique ou archéologique, acquisitions de publications et d'ouvrages pour le service spécial de l'administration des beaux-arts, etc.* fr. 30,000

I. ENCOURAGEMENT A LA GRAVURE EN TAILLE DOUCE.

Neuf graveurs en taille douce ont reçu, dans le courant de l'exercice 1866, des subsides s'élevant à. fr. 7,550 »

NOTES EXPLICATIVES.

Ces subsides leur ont été alloués afin de les aider à commencer ou à achever la gravure de tableaux de l'école belge.

En retour de ces subsides, les graveurs sont tenus de fournir un certain nombre d'exemplaires de leur œuvre.

On a alloué à la Société pour l'encouragement des beaux-arts d'Anvers, afin de l'aider à faire exécuter, pour les loteries de ses expositions, la gravure d'un tableau moderne, une somme de . fr. 4,500 »

On a alloué à un imprimeur en taille douce, afin de l'indemniser des services qu'il a rendus aux graveurs belges, en tirant des épreuves de leurs gravures fr. 500 »

II. ENCOURAGEMENTS A LA GRAVURE EN MÉDAILLES.

Acquisition de diverses médailles exécutées par des artistes belges fr. 4,510 »

227 médailles provenant de souscriptions ou de commandes antérieures ont été distribuées entre les bibliothèques communales des principales villes du pays et aux établissements ci-après dénommés, savoir :

À la bibliothèque de la Chambre des Représentants, 12 médailles; à la Bibliothèque royale, 9; à la bibliothèque de l'université de Gand, 12; à la bibliothèque de l'université de Liège, 12; à la bibliothèque de l'école normale de Liège, 11; à la bibliothèque de l'école normale de Nivelles, 11; à la bibliothèque de l'académie des beaux-arts d'Anvers, 12; à la bibliothèque d'Anvers, 12; de Malines, 5; de Louvain, 12; de Tirlemont, 4; de Bruges, 12; de Courtrai, 5; d'Ypres, 12; de Furnes, 5; d'Audenarde, 5; de Termonde, 4; de Mons, 12; de Tournay, 12; d'Ath, 5; de Chimay, 3; de Verviers, 10; de Hasselt, 12; d'Arlon, 12; de Namur, 12.

III. PUBLICATIONS RELATIVES AUX BEAUX-ARTS.

Quatre subsides ont été alloués pour la publication d'ouvrages relatifs aux beaux-arts, ensemble fr. 3,644 43

On a employé à l'acquisition, par voie de souscription, d'ouvrages concernant les beaux-arts, une somme de fr. 3,076 81

Souscription à des gravures, lithographies et photographies d'artistes belges. fr. 2,357 »

29 gravures et 73 lithographies ont été distribuées à dix sociétés qui avaient organisé des tombolas dans un but philanthropique, et à divers établissements pour l'ornementation de leurs locaux.

Acquisition de reproductions en plâtre d'œuvres d'art dues à des artistes belges fr. 542 »

Subside alloué, afin d'aider un photographe à publier les repro-

NOTES EXPLICATIVES.

ductions des principaux monuments et objets d'art d'une ville du Brabant fr.	500 »
Acquisition de diverses publications musicales dues à des compositeurs belges. fr.	2,644 »
ART. 116, d. <i>Subsides aux sociétés musicales; aux écoles de musique; aux sociétés pour l'encouragement des beaux-arts; aux expositions locales, etc.</i> fr.	
	25,000

I. SOCIÉTÉS MUSICALES.

Les subsides ci-après ont été alloués, en 1866, aux sociétés musicales du pays, savoir :

Dans la province d'Anvers fr.	810	répartis entre	9	sociétés.
— de Brabant	1,160	—	29	—
— de la Flandre occidentale.	1,000	—	14	—
— de la Flandre orientale.	725	—	11	—
— de Hainaut	975	—	16	—
— de Liège	840	—	21	—
— de Limbourg.	675	—	9	—
— de Luxembourg	650	—	8	—
— de Namur.	550	—	13	—

Parmi les cent trente sociétés qui ont reçu des encouragements de l'État, soixante-neuf ont des écoles de musique ou des cours de solfège.

En outre des subsides s'élevant à fr. 2,100 ont été accordés à diverses sociétés chorales non comprises dans la répartition ci-dessus.

Une somme de 2,000 a été accordée pour aider à l'organisation de concerts populaires de musique classique, à Bruxelles.

Une somme de 2,640 a été allouée aussi pour l'exécution d'un oratorio.

Enfin quatre administrations communales ont reçu ensemble . . . 6,200 pour le soutien ou le développement de leurs écoles de musique.

II. SOCIÉTÉS INSTITUÉES POUR L'ENCOURAGEMENT DES BEAUX-ARTS.

Subside à l'association pour la caisse centrale des artistes. . . fr. 500

III. EXPOSITIONS LOCALES.

Dans le courant de 1866, des expositions de tableaux et d'autres objets d'art

NOTES EXPLICATIVES.

ont été organisées par la société instituée pour l'encouragement des beaux-arts, à Liège, et par la commission directrice de l'Académie royale des beaux-arts de Bruges, par la société des aquarellistes, à Bruxelles. Il a été alloué, de ce chef, des subsidés s'élevant ensemble à fr. 2,900

Ces associations ont mis à la disposition du Gouvernement des actions des tombolas de ces expositions.

Six tableaux et une aquarelle échus au Gouvernement à la suite des tirages de ces tombolas ont été donnés à des administrations communales et provinciales pour enrichir leurs musées ou pour servir à la décoration des locaux de ces administrations.

ART. 116, *d*^{bis}. — *Subside pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classique à donner alternativement dans chacun des chef-lieux des provinces, avec le concours des villes et des provinces intéressées, fr. 6,000 »*

Le libellé de l'art. 116, litt. *d*, contient les mots ci-après : *Subsides aux villes pour l'institution de grands festivals de musique classique.*

Un amendement spécial a été introduit dans le but de faire de ce dispositif l'objet d'un *littera* distinct, en modifiant le texte tel qu'il est relaté à l'art. 116, *d*^{bis} ci-dessus.

L'octroi d'un subside de 6,000 francs pour l'organisation d'un festival annuel de musique classique a été reconnu indispensable par la commission que le Département de l'Intérieur a instituée à l'effet de lui soumettre un projet de fédération des sociétés musicales, en vue d'organiser un grand festival annuel de musique classique à l'instar des festivals qui ont lieu tous les ans, soit à Cologne, soit à Dusseldorf, soit à Aix-la-Chapelle, etc., par les sociétés musicales fédérées du Bas-Rhin.

Le chiffre du subside demandé a été basé par la commission précitée sur un calcul de *dépenses certaines* et de *recettes probables*, dépenses qui, dans les premiers temps du moins, seront toujours supérieures aux recettes.

Le litt. *d* a été augmenté, l'année dernière, d'une somme de 10,000 francs. Cette circonstance n'empêchera, sans doute, pas les Chambres d'accorder la nouvelle augmentation sollicitée.

A la suite d'une circulaire adressée à MM. les gouverneurs des provinces et reproduite ci-après, la plupart des conseils provinciaux ont voté aux budgets de leurs provinces respectives des crédits spéciaux en faveur de la création d'écoles locales de musique et de l'organisation de grands festivals.

Or le crédit de 10,000 francs porté antérieurement au budget du Département de l'Intérieur sera complètement absorbé par les nouvelles écoles créées en conséquence des votes des conseils provinciaux, provoqués par l'initiative du Gouvernement.

NOTES EXPLICATIVES.

Voici la circulaire précitée :

« Bruxelles, le 3 juillet 1867.

» **MONSIEUR LE GOUVERNEUR,**

» Dans les notes à l'appui du budget de mon Département pour l'exercice de 1867, on lit, entre autres, ce qui suit :

« Sans parler des sociétés de fanfares et d'harmonie, il existe dans le pays près de huit cents sociétés de chœurs. Il est permis d'en conclure qu'en Belgique la musique est un art populaire répondant à un véritable instinct des masses.

» Sous ce rapport, il y a similitude entre notre pays et l'Allemagne. Mais là, l'instinct populaire s'est élevé, grâce à un enseignement plus généralement répandu et à un grand nombre d'utiles et fécondes institutions, jusqu'à la connaissance et au goût des beautés de l'art.

» Pour ce qui regarde l'enseignement élémentaire de la musique, les écoles sont généralement défaut dans les petites localités. Aussi longtemps que l'initiative privée ne viendra pas affranchir le Gouvernement, par la création d'écoles libres, du soin d'aider à l'organisation des institutions de l'espèce, c'est à l'État qu'incombent la tâche de chercher à remédier aux lacunes de l'enseignement musical public »

« Partageant cette manière de voir, la Législature qui, dans sa haute et constante sollicitude, ne sépare pas le progrès moral des populations de leur bien-être matériel, a voté, au budget du Département de l'Intérieur, une augmentation de crédit spécialement destinée à la création d'écoles locales de musique, ainsi qu'à l'organisation de grands festivals populaires de musique classique, à l'instar de ceux qui ont lieu avec tant d'éclat en Allemagne. Il appartient aux provinces et aux communes de seconder l'action du Gouvernement, qui, en vue de la juste répartition des charges publiques, a le devoir de demander aux administrations intéressées qu'elles assument une part des sacrifices que l'État s'impose généreusement pour des objets qui ne sont pas exclusivement d'intérêt général.

» Je me réfère, à cet égard, Monsieur le Gouverneur, aux termes de ma circulaire du 27 juin 1865, et je vous prie de vouloir bien insister de la manière la plus pressante auprès du conseil provincial en ce moment réuni, pour que cette assemblée consente à ce qu'il soit porté au budget de la province, pour l'exercice prochain, une augmentation de crédit destinée à faire face aux besoins dont il s'agit.

» Mon Département ayant pris pour règle invariable de subordonner son concours, dans les affaires de l'espèce, à l'intervention pécuniaire des provinces et des communes, j'aime à croire que le conseil provincial, désireux d'assurer le progrès d'un art qui a toujours été une des gloires de la patrie, voudra, à cet effet, unir ses efforts à ceux du Gouvernement, en émettant un vote favorable sur le point que vous avez à lui soumettre.

» *Le Ministre de l'Intérieur,*

» **ALP. VANDENPEEREBOOM.** »

NOTES EXPLICATIVES.

ART. 116, e. *Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans ; subsides aux établissements publics ; pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art fr. 100,000* (1).

Une somme de fr. 43,500
a servi à l'acquisition de tableaux ayant pour la plupart figuré à l'exposition des beaux-arts de 1866 et dus aux pinceaux de MM. De Winne, Fourmois, Stevens, Haghe, Navez, etc.

Une somme de 2,000
a été allouée pour aider à l'exécution de tableaux destinés à figurer à l'exposition des beaux-arts.

Une œuvre de sculpture a été acquise pour une somme de . . 1,225
Trois administrations communales ont reçu ensemble une somme de 4,500
pour l'achat ou la commande de tableaux.

Une administration communale a obtenu un subside de . . . 1,111
pour faire l'acquisition d'une collection d'estampes et de dessins anciens et modernes.

Six fabriques d'église ont obtenu une somme de 4,500
pour l'achat ou la commande de tableaux religieux.

Deux fabriques d'église ont reçu 1,500
pour l'achat ou la commande d'œuvres de sculpture.

Une somme de 1,000
a été allouée à l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers pour l'aider à faire l'acquisition d'un tableau d'Ommegang.

ART. 116, f. — *Encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés, fr. 100,000*

Le tableau ci-après reproduit l'ensemble des commandes en voie d'exécution, et indique la part de l'État, des provinces, des communes ou des établissements intéressés dans la dépense :

(1) En 1866, le crédit n'était que de 60,000 francs

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART DE LA DÉPENSE incombant à l'ÉTAT.	PART DES COMMUNES et des fabriques d'église.	SOMMES liquidées jusqu'à ce jour (¹).	DÉPENSES à liquider SUR LE BUDGET de 1868.	DÉPENSES à liquider sur les exercices suivants.	Observations.
Décoration de l'hôtel de ville d'Anvers.	200,600 »	125,000 »	75,000 »	75,000 »	12,500 »	37,500 »	
Id. du musée d'Anvers	200,000 »	125,000 »	75,000 »	75,000 »	12,500 »	37,500 »	
Id. du palais de la rue Ducale	84,000 »	84,000 »	»	50,400 »	8,400 »	25,200 »	
Id. de l'église Saint-Georges, à Anvers.	123,418 »	61,709 »	61,709 »	61,709 »	»	»	
Id. de l'église de Saint-Trond	40,564 »	29,500 »	11,064 »	20,500 »	3,000 »	6,000 »	L'intervention de l'Etat a lieu par voie de subsides alloués à la fabrique d'église.
Id. de l'église Saint-Pholien, à Liège . .	14,000 »	9,666 »	4,334 »	6,444 »	1,611 »	1,611 »	
Id. id., dépenses supplémentaires.	9,195 »	3,065 »	6,130 »	4,532 50	4,532 50	»	Une dépense supplémentaire de 9,195 francs ayant été reconnue nécessaire, l'Etat a consenti à augmenter sa part d'intervention du tiers de cette somme.
Id. de l'église Sainte-Anne, à Gand. . .	110,000 »	69,200 »	40,800 »	38,450 »	7,690 »	23,060 »	
Id. de la salle du magistrat (halles d'Ypres)	50,000 »	40,000 »	10,000 »	28,000 »	(²) 7,000 »	5,000 »	
Id. des halles d'Ypres.	80,000 »	65,000 »	15,000 »	26,000 »	(²) 6,500 »	32,500 »	
Id. de l'école communale d'Ixelles. . . .	24,000 »	24,000 »	»	24,000 »	»	»	Un nouveau contrat, en date du 3 janvier 1864, est venu modifier le contrat primitif. Ce nouveau contrat stipule qu'une somme supplémentaire de 12,000 francs sera payée à M. Gérard, cette somme est payable par quart selon le degré d'avancement des travaux.
Id. id., dépenses supplémentaires.	12,000 »	12,000 »	»	12,000 »	»	»	
Id. de l'église Saint-Antoine, à Liège . .	14,200 »	6,000 »	8,200 »	4,666 66	4,333 34	»	L'intervention de l'Etat a lieu par voie de subsides à liquider à raison du degré d'avancement des travaux.
Id. de l'université de Gand	80,000 »	50,000 »	30,000 »	50,000 »	»	»	
Id. id., dépenses supplémentaires.	20,000 »	20,000 »	»	4,375 »	»	18,625 »	Cette somme sera liquidée éventuellement sur les exercices 1867 et suivants d'après le degré d'avancement des travaux.
Id. de l'église Notre-Dame, à St-Nicolas.	140,000 »	»	»	27,500 »	3,000 »	»	Le Gouvernement a promis d'intervenir annuellement dans l'exécution de ces travaux par des subsides de 3,000 francs ou plus, selon les ressources du budget.
Id. de l'hôtel de ville de Malines.	13,000 »	8,000 »	5,000 »	2,000 »	6,000 »	»	Cette somme sera éventuellement liquidée sur 1867 ou 1868 selon le degré d'avancement du travail.
	1,214,377 »	732,140 »	342,937 »	504,577 46	74,066 84	486,996 »	

(¹) Dans les chiffres de cette colonne sont compris les sommes imputables sur le budget de l'exercice 1867, dont quelques-unes n'étaient pas encore mises en liquidation à l'époque de la rédaction de ces notes.

(²) On a indiqué dans cette colonne les annuités échues; néanmoins, il y a lieu de faire remarquer que, par suite de circonstances imprévues, les annuités de 1865 et 1866 n'ont pu être liquidées jusqu'à ce jour; de façon qu'en réalité il n'a été payé jusqu'à présent, pour décoration de la salle du magistrat, qu'une somme de 44,000 francs; après arrangement des difficultés intervenues, l'administration donnera le résultat définitif dans le tableau à fournir à l'appui du budget de 1869.

(³) L'annuité de 1866, comprise dans le chiffre de 26,000 francs, n'est pas encore mise en liquidation, pour le même motif que ci-dessus; la situation définitive du compte sera établie également dans les notes explicatives à fournir à l'appui du budget de 1869.

NOTES EXPLICATIVES.

ART. 116, g. — *Subsides à des fabriques d'églises, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux, offrant un caractère artistique reconnu fr. 10,000 »*

(*Pour mémoire.*) Ce crédit spécial a figuré pour la première fois au budget de 1867.

ART. 116, h. — *Académies et écoles des beaux-arts, autres que l'académie d'Anvers ; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin fr. 100,000 »*

Les subsides suivants ont été alloués en 1866 :

A l'académie des beaux-arts de Bruxelles fr.	20,000	»
— de Bruges.	5,000	»
— de Gand	5,000	»
— de Liège	5,000	»

Quarante administrations communales ont reçu une somme de fr. 23,930 »
pour le développement de leurs écoles de dessin.

Deux administrations communales ont reçu ensemble une somme de 400 »
pour premier établissement d'une école de dessin.

Une somme de 1,000 »
a été accordée pour indemniser les instituteurs communaux qui suivent le cours de dessin de M. Hendrickx.

Une somme de 300 »
a été accordée à l'association pour l'enseignement professionnel des jeunes filles, à Bruxelles, afin d'aider à l'organisation d'un cours de modelage.

Une somme de 3,353 45
a servi à payer diverses dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin, dépenses consistant, outre l'indemnité du président et le traitement du secrétaire, en jetons de présence, frais de route et de séjour des membres, travaux d'écritures, fourniture d'ouvrages et acquisition de modèles.

Une somme de 2,000 »
a servi à rémunérer le président dudit conseil pour son rapport sur la situation des académies et écoles de dessin du pays, en 1864.

Une somme de 2,396 20
a servi à couvrir les frais d'impression de 500 exemplaires du rapport précité.

NOTES EXPLICATIVES.

Une somme de 3,080 »
a servi à payer les médailles en vermeil et en argent accordées en prix aux élèves des académies, des écoles de dessin et des écoles de musique.

Le tableau ci-après donne le relevé des médailles accordées par province :

PROVINCES.	ACADÉMIES ET ÉCOLES DE DESSIN.			CONSERVATOIRES ET ÉCOLES DE MUSIQUE.		
	MÉDAILLES.			MÉDAILLES.		
	en vermeil.	en argent de grand module.	en argent de petit module.	en vermeil.	en argent de grand module.	en argent de petit module.
Anvers	7	14	18	»	»	»
Brabant.	8	13	24	»	11	1
Flandre occidentale	»	»	5	»	»	»
Flandre orientale	4	4	16	»	»	»
Hainaut.	1	7	17	»	6	3
Namur	»	1	3	»	»	3

ART. 116, i. — *Grands concours de composition musicale, de peinture, de sculpture, d'architecture, de gravure en taille douce; pensions des lauréats* fr. 21,000

L'administration a liquidé sur ce crédit en 1866 :

La pension d'un lauréat du concours d'architecture.	fr.	3,500
— — — — — de gravure		3,500
— — — — — de sculpture		3,500
— — — — — de peinture.		3,500
— — — — — de peinture (1 ^{er} semestre)		1,750
— — — — — de composition musicale		3,500
— — — — — de composition musicale (1 ^{er} semestre).		1,750
Ensemble.	fr.	21,000

Dans le courant de 1866, a eu lieu, à Anvers, le grand concours d'architecture ; le 1^{er} prix a été décerné à M. J.-J.-D. Naert de Bruges ; le second prix à M. L. Bonnet de Taintignies.

ART. 116, j. — *Frais relatifs aux grands concours; dépenses diverses.* fr. 6,000

Sous cette rubrique, une somme de fr. 13,737 49
a été payée pour les frais relatifs aux grands concours et pour diverses dépenses

NOTES EXPLICATIVES.

non spécialement prévues dans les libellés des autres littéras de cet article, telles que dépenses faites à l'occasion de la fête jubilaire de l'Académie royale de Belgique; dépenses pour travaux d'appropriation de la loge royale au palais Ducal; pour réparation de l'orgue et travaux d'entretien du temple des Augustins; pour honoraire d'avocats, etc., etc.

Sur les crédits de l'art. 116, budget de 1868, pourra être éventuellement imputée une partie des sommes dues pour exécution et fourniture des objets suivants :

1^o Acquisition, au prix du 15,000 francs (arrêté du 25 mars 1867), d'un tableau de M. Robert, *le Sac du couvent des carmes, à Anvers*.

7,500 francs ont été payés en 1867.

7,500 francs restent à payer sur budget 1868;

2^o Acquisition, au prix de 10,000 francs (arrêté du 25 mars 1867), d'une statue de M. Fassin, *un Acquajola napolitain*.

5,000 francs ont été payés sur budget 1867.

5,000 francs restent à payer sur budget 1868;

3^o Commande au sieur Leclercq du buste de feu le chanoine De Ram. (Contrat du 30 mars 1867.)

1,000 francs à payer après approbation du modèle.

1,000 francs après achèvement et livraison du buste.

Rien n'est encore liquidé. Les sommes sont donc à payer éventuellement sur budgets 1867 ou suivants, selon le degré d'avancement du travail;

4^o Commande au sieur Van Heffen du buste du juriconsulte Gudolinus. (Contrat du 27 mars 1867.)

1,000 francs après approbation du modèle.

Cette somme a été payée en 1867, le modèle ayant été produit et approuvé.

1,000 francs après livraison du buste.

ART. 117. — *Académie royale des beaux-arts d'Anvers.*

Charges ordinaires fr. 38,850

Charges extraordinaires 25,000

Fr. 63,850

Par un amendement spécial, on propose de porter le chiffre de la dotation de cette académie, 38,850 francs, à la somme de fr. 40,857-50, soit une augmentation aux charges ordinaires et permanentes de fr. 2,007 50

L'augmentation est demandée pour faire face à des besoins qui intéressent directement le bien des études et auxquels il n'est pas possible de satisfaire avec les ressources actuelles.

Le nombre toujours croissant des élèves qui fréquentent cet établissement nécessite pour les frais de matériel, de modèles, d'enseignement et de surveil-

NOTES EXPLICATIVES.

lance, un accroissement de dépenses qu'expliquera suffisamment le tableau ci-après indiquant la progression constante du nombre des élèves depuis 1860 :

1860	1,274 élèves.
1861	1,404 —
1862	1,411 —
1863	1,477 —
1866-1867	1,453 —

MUSÉE DES ANCIENS.

Le musée des anciens s'est enrichi de six ouvrages nouveaux, à savoir :

1° Buste de P.-P. Rubens; ouvrage ancien en terre cuite, provenant d'un legs de M. Abraham Nottebohm, de Rotterdam ;

2° *Paysage et animaux*, par B. Ommeganck ; acquis par le musée avec le concours du Gouvernement et de la ville d'Anvers ;

3° *Paysage*, de Ch. Huysmans, avec figures, par Th. Michau ;

4° *L'Assomption de la sainte Vierge*, par Th. Van Loon ;

Ces deux tableaux ont été offerts en don à la ville, pour le musée, par la Société *Artibus patria*.

5° *Les Maux de la guerre*, par J. Lies ;

6° *Portrait de feu J. Lies*, par Ch. Verlat.

Ces deux tableaux ont été offerts à la ville par le comité qui a entrepris l'érection d'un monument à la mémoire du peintre Lies.

MUSÉE DES ACADÉMICIENS.

Ce musée s'est augmenté, en 1866, de deux œuvres nouvelles, à savoir :

1° D'un tableau de M. F. Overbeck, représentant *le Sauteur échappant miraculeusement aux juifs qui l'ont conduit de la synagogue au haut de la montagne avec l'intention de le jeter dans l'abîme* ;

2° D'un *Portrait de M. F. Overbeck*, par C. Hoffman, peintre d'histoire.

STATISTIQUE DES ÉLÈVES.

Le nombre des élèves inscrits, pendant l'année académique 1866-1867, s'est élevé à 1,671.

Le tableau ci-après présente le relevé de tous les élèves par classe et indique s'ils sont nés à Anvers, dans les autres parties du royaume ou à l'étranger.

NOTES EXPLICATIVES.

BRANCHES D'ÉTUDES.	NOMBRE D'ÉLÈVES NÉS			
	à Anvers.	dans d'autres communes du royaume.	à l'étranger.	TOTAUX.
Peinture et dessin d'après le modèle vivant et d'après l'antique	47	24	25	63
Principes du dessin de figures	275	45	17	337
Peinture de paysage et animaux	5	9	4	18
Sculpture	23	22	10	57
Architecture civile	408	68	9	485
Architecture navale	19	"	1	20
Arts appliqués à l'industrie	12	6	2	20
Principes du dessin d'ornements	723	218	23	964
Gravure au burin	8	2	"	10
TOTAUX	4,492	391	88	4,671

Les élèves, qu'ont fourni les provinces du royaume ou les pays étrangers, se répartissent de la manière suivante :

La ville d'Anvers	4,492
Autres communes de la province	278
Brabant	24
Flandre occidentale	22
Flandre orientale	56
Hainaut	12
Province de Liège	6
Limbourg	7
Luxembourg	1
Province de Namur	5
États-Unis d'Amérique	2
Angleterre	3
Autriche	3
Canada	1
Espagne	1
France	4
Hollande	63
Indes anglaises	1
Prusse	5
Saxe	5
Total	4,671

NOTES EXPLICATIVES.

Le tableau suivant indique quels sont les arts et les métiers que les élèves exercent déjà ou auxquels ils se destinent :

Peintres artistes.	78
Peintres décorateurs	113
Sculpteurs, statuaire	48
Sculpteurs ornemanistes	41
Architectes et dessinateurs	31
Graveurs	17
Orfèvres et ciseleurs	31
Imprimeurs et relieurs.	5
Brodeurs	5
Doreurs	7
Tapissiers	24
Constructeurs de navires et voiliers.	25
Carrossiers et peintres de voitures	43
Charpentiers et menuisiers	229
Ébénistes.	73
Tailleurs de pierre et marbriers	69
Plafonneurs et maçons.	24
Forgerons et mécaniciens	40
Chaudronniers et ferblantiers.	18
En service militaire	5
Métiers divers	50
Élèves dont la carrière n'est pas encore déterminée	699
Total.	1,671

PERSONNEL DE L'ACADÉMIE EN 1866.

Il y a à l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers : -

Un directeur, professeur de composition historique, au traitement de	fr. 6,523
Un administrateur	4,530
Un professeur de dessin d'après nature	2,720
— de peinture	2,720
— de sculpture	2,592
— de peinture de paysage et animaux	2,176
— de gravure au burin	2,176
— d'architecture civile	1,740
— —	1,740
— d'art industriel	1,740
— d'histoire, antiquités et costumes.	2,176

NOTES EXPLICATIVES.

Un professeur de dessin de figures.	fr. 1,088
— de gravure sur bois	1,200
— de dessin d'ornements.	1,088
— de modelage et sculpture d'ornements	704
— d'architecture navale	1,508
— assistant de dessin de figures	400
— assistant de dessin d'ornements	400
— — — — —	400
— — d'architecture d'ordres	250
— d'expression	548
— d'anatomie pittoresque.	870
— de géométrie	600
— de perspective pittoresque	548
— — cours supplémentaire	400
— d'esthétique, littérature générale et d'architec- ture comparée	5,200
Un conservateur-adjoint du Musée.	2,000
Un concierge	550

ART. 118. — *Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville de Bruxelles, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel fr. 69,540 »*

Cet établissement comptait, au 31 décembre 1866, 553 élèves dont 13 étrangers.

Les classes de violon étaient fréquentées par 49 élèves, celles d'harmonie, par 56, celles de piano, par 102, et celles de solfège, par 173.

Dans les classes de solfège, on a décerné, en 1866, 21 premiers prix, 10 seconds, 12 accessits;

Dans celles d'instruments à vent, 9 premiers prix, 11 seconds, 9 accessits;

Dans celles d'instruments à cordes, 8 premiers prix, 7 seconds, 9 accessits;

Dans celles de chant, 4 premiers prix, 5 seconds, 7 accessits;

Les classes de piano ont produit 3 premiers prix, 4 seconds, 5 accessits;

Celles d'harmonie, 5 premiers prix, 4 seconds, 3 accessits;

2 premiers prix, 1 second et 1 premier accessit ont été obtenus par les élèves de composition; 4 premiers prix, 2 seconds et 2 accessits ont été obtenus par les élèves de la classe d'accompagnement.

Dans la classe d'orgue, on a décerné 2 seconds prix et 1 accessit.

Enfin, dans la classe de déclamation, il a été accordé 5 accessits.

Total 154 distinctions.

Tous les crédits prévus au budget du Conservatoire ont été épuisés.

NOTES EXPLICATIVES.

Les recettes effectives se sont élevées à	fr. 92,640 »
et les dépenses, à	90,986 37
	<hr/>
Excédant des recettes.	fr. 1,653 63

En conséquence, le fonds de réserve qui, au commencement de l'année 1866, était de fr. 354-66, se trouvait porté, à la fin du même exercice, à fr. 2,008-29.

Personnel du Conservatoire royal de musique de Bruxelles, en 1866.

1 directeur, professeur de composition, au traitement de	fr. 8,000
1 professeur d'harmonie	— 2,200
1 — d'harmonie pratique	— 1,900
1 — de musique d'ensemble	— 1,900

COURS DE VIOLON.

1 professeur, au traitement de	fr. 3,600
1 — —	1,900
1 — —	1,900
1 répétiteur	450

VIOLONCELLE.

1 professeur, au traitement de	fr. 3,600
1 — —	1,800

CONTREBASSE.

1 professeur, au traitement de	fr. 1,800
--	-----------

PIANO.

1 professeur, au traitement de	fr. 3,600
1 — —	2,400
1 — —	1,900
1 professeur, adjoint au traitement de	800
3 répétiteurs, chacun au traitement de 450 francs	1,350

ORGUE.

1 professeur, au traitement de	fr. 3,000
--	-----------

CHANT.

1 professeur, au traitement de	fr. 2,400
1 — —	2,400
1 — —	740

NOTES EXPLICATIVES.

CLARINETTE.

1 professeur, au traitement de	fr. 2,400
1 — adjoint	1,000

TROMPETTE.

1 professeur, au traitement de	fr. 1,800
--	-----------

CORNET A PISTON.

1 professeur, au traitement de	fr. 1,800
--	-----------

FLÛTE.

1 professeur, au traitement de	fr. 1,800
--	-----------

BASSON.

1 professeur, au traitement de	fr. 1,800
--	-----------

COR.

1 professeur, au traitement de	fr. 1,800
--	-----------

HAUTBOIS.

1 professeur, au traitement de	fr. 1,500
1 — —	600

TROMBONNE.

1 professeur, au traitement de	fr. 1,800
--	-----------

DÉCLAMATION.

1 professeur, au traitement de	fr. 1,800
--	-----------

D'ITALIEN.

1 professeur, au traitement de	fr. 1,200
--	-----------

SOLFÈGE.

4 professeurs, chacun au traitement de 1,200 francs.	fr. 4,800
1 — bibliothécaire, au traitement de	2,100
2 — adjoints, chacun au traitement de 800 francs	1,600
4 répétiteurs, au traitement de 450 francs.	1,800
2 — — de 400 francs.	800

NOTES EXPLICATIVES.

Il y a en outre :

1 secrétaire, au traitement de	fr. 1,200
1 maître d'études	
1 surveillant.	1,480
1 —	1,200
1 accordeur	200
1 huissier.	200
1 souffleur d'orgue	200

ART. 119. — *Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville de Liège, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel. fr. 40,240 »*

Le Conservatoire royal de Liège a été fréquenté, pendant l'année scolaire 1866-1867, par 670 élèves; ils étaient répartis, dans quarante-quatre classes, de la manière suivante :

Classe d'harmonie et de composition (hommes).	19 élèves;
— d'harmonie pratique (demoiselles)	5 —
— d'ensemble pour les instruments à archet et piano (demoiselles)	10 —
— Id. (garçons).	8 —
— d'étude des quatuors, instruments à archets	11 —
— d'orchestre	51 —
— d'ensemble pour les garçons	64 —
— — pour les demoiselles	40 —
— d'orgue	11 —
Quatre classes de piano (hommes).	46 —
Six classes de violon.	45 —
Classe de contrebasse	6 —
— de violoncelle	4 —
— de clarinette	9 —
— de flûte	8 —
— de trombone et de tuba	10 —
— de basson.	7 —
— de cor.	5 —
Deux classes de trompette et cornet à piston.	11 —
Classe de hautbois	3 —
— de chant (hommes).	11 —
— — (demoiselles).	12 —
Sept classes de piano (demoiselles)	71 —
Trois classes de solfège (garçons), divisées en six sections.	122 —

NOTES EXPLICATIVES.

Deux classes de solfège (demoiselles), divisées en quatre sections	85 élèves.
Deux classes de déclamation	14 —

Des 670 élèves qui précèdent, 40 payent leurs cours, les autres fréquentent l'établissement à titre gratuit.

Il a été décerné, aux concours de l'année scolaire 1866-1867, 13 premiers prix de solfège, 6 seconds et 6 accessits; — dans les classes d'instruments à vent, 4 premiers prix, 10 seconds et 6 accessits; — dans celles d'instruments à archet, 3 premiers prix, 5 seconds et 3 accessits; — dans celles de chant, 1 premier prix, 3 seconds et 4 accessits; — dans la classe de déclamation, 1 premier prix, 2 seconds et 1 accessit; — dans les classes de piano (hommes), 2 premiers prix, 2 seconds et 1 accessit; — dans celles des demoiselles, 3 premiers prix, 3 seconds et 1 accessit; — dans la classe d'orgue, 1 premier prix et 1 accessit.

Pour les concours supérieurs, le jury a décerné 11 médailles en vermeil et 8 médailles d'argent.

Personnel en 1866.

1 directeur, au traitement de	fr. 7,000
4 professeurs de solfège, au traitement de fr. 1,200 =	4,800
1 — de chant, —	1,500
1 — — — —	1,500
1 — de piano, —	2,500 (double service)
1 — — — —	1,500
1 — — — —	1,500
1 — — — —	1,200
3 agrégés de piano, — fr. 400 =	1,200
1 professeur de violon, —	2,500 (double service)
2 — — — — fr. 1,200 =	2,400
1 — de violoncelle, —	1,200
1 — de flûte, —	1,500
1 — de cor, —	1,200
1 — de trompette, —	1,500
1 — de contrebasse, —	1,500
1 — de trombone, —	1,500
1 — de clarinette, —	2,000
1 — d'orgue, —	1,500
1 — de hautbois, —	2,000
1 — de basson, —	1,200
1 — de déclamation, —	1,200
1 archiviste bibliothécaire, —	1,500
1 caissier, —	800
1 accordeur, —	400
1 concierge, —	900

NOTES EXPLICATIVES.

ART. 120. — <i>Musée royal de peinture et de sculpture. — Personnel</i> fr.	15,025 »
ART. 121. — <i>Musée royal de peinture et de sculpture. — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue</i> fr.	25,400 »

Dépenses de 1866.

1° Jetons de présence et frais de route des membres de la commission administrative. fr. 1,408 80

Par arrêté royal du 13 mars 1866, le nombre des membres de la commission administrative du Musée royal a été porté à dix, outre le président. En conséquence de cette disposition, la commission a été complétée par la nomination de M. Charles Debrou, conservateur des collections de S. A. le duc d'Arenberg. — Un second arrêté royal portant la même date, a appelé M. Alphonse Balat, architecte, à faire partie de ladite commission, en remplacement de M. Suys, décédé.

2° Frais de vacation et de voyage des commissaires-expert . fr. 769 20

3° Renouvellement et entretien des cadres fr. 1,906 »

Par suite de l'installation de la collection des œuvres des anciens maîtres dans de nouveaux locaux, il devenait indispensable de faire renouveler ou restaurer un assez grand nombre de cadres de cette collection. La majeure partie de la somme des 1,906 francs a reçu cette destination.

4° Bibliothèque fr. 565 25

5° Chauffage. — Mobilier. — Entretien des galeries — Dépenses diverses fr. 3,031 45

6° Achats. fr. 29,472 50

Cette somme a été employée à l'acquisition des trois tableaux désignés ci-après, provenant de la galerie de feu M. Herman De Cat, de Dordrecht, à savoir :

1° Nicolas Berghem. — *Le Berger* ;

2° Jacques Ruysdael. — *Le Lac de Harlem* ;

3° Guillaume Vandewelde. — *Vue du Zuiderzée* ;

Ainsi qu'à l'achat d'un groupe en marbre de Laurent Delvaux, représentant *les Trois Vertus théologiques*.

Ensemble fr. 36,853 18

Il reste à employer une somme de fr. 3,108 08
dont le transfert sera demandé à la Législature, lors de la discussion du budget de 1868.

Total fr. 39,961 26

NOTES EXPLICATIVES.

Une somme de fr. 3,756-67, prélevée sur le crédit spécial alloué par la loi du 4 juin 1864, a été employée à l'achat de plusieurs groupes, statues, bas-reliefs, bustes, etc., destinés à la galerie des plâtres du musée. Parmi ces objets, il convient de mentionner particulièrement une épreuve de la porte principale du baptistère de Florence.

Le Gouvernement a disposé, en faveur du musée moderne, des deux ouvrages suivants : un tableau de M. Alfred Stevens, intitulé la *Dame-Rose*, et une aquarelle de M. Louis Haghe, représentant l'*Intérieur de l'église de Saint-Pierre, à Rome*, ainsi que d'un *portrait de S. A. R. la princesse Louise*, peint par M^{me} Ligy. Ce dernier ouvrage a pris place dans la galerie historique.

Un buste en plâtre, représentant *Wenceslas Koeberger*, peintre, sculpteur et architecte, a été donné au musée par M. Bortier.

ART. 122, a. — Musée Wiertz. — Personnel	fr. 8,000
— Matériel	1,500

(*Pour mémoire*). Ce crédit a figuré pour la première fois au budget de 1867.

Le libellé de l'art. 122, relatif au musée Wiertz, était ainsi conçu au budget de l'exercice 1867 :

<i>Personnel, surveillant et concierge, matériel</i>	fr. 5,500
--	-----------

On propose de modifier le libellé et ce chiffre comme suit :

a. Musée Wiertz; personnel	fr. 8,000
b. Matériel	1,500

Ces augmentations sont demandées en vue de pourvoir le musée de Wiertz d'un conservateur.

Les Chambres comprendront que ce musée, déjà célèbre en Europe, ne peut aujourd'hui, qu'il est devenu une propriété de l'État, rester sans recevoir une organisation régulière et digne de la mémoire du grand artiste.

ART. 123. — Musée royal d'armures, d'antiquités et d'artillerie.	
— Personnel	fr. 8,700

ART. 124. — Musée royal d'armures, d'antiquités et d'artillerie. — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue, frais de publication d'une édition illustrée de planches et de vignettes du cata- logue des collections du Musée; création d'une section sigillographique :	
--	--

Charges ordinaires	12,000
— extraordinaires	7,000

Le crédit pour le matériel et les acquisitions du musée était de 12,000 francs pour l'exercice 1866.

NOTES EXPLICATIVES.

Une cinquième et dernière annuité de 3,600 francs a d'abord été prélevée sur ce crédit afin de parfaire le paiement de la somme qui était due à M. Hagemans pour les collections que cet archéologue avait cédées à l'État en 1862. (*Voir* Notes explicatives à l'appui du budget de 1863, p. 102.)

Une autre somme de 3,000 francs environ a été consacrée à diverses acquisitions parmi lesquelles il faut signaler un grand médaillon en vermeil du xvi^e siècle, œuvre du célèbre Henri Reis, de Leipzig. Cet objet a coûté 1,500 francs.

Si les dépenses concernant le matériel ont augmenté, cette extension, comme on l'a déjà fait remarquer, est une conséquence inévitable de l'accroissement continu des diverses sections du Musée.

Grâce au crédit spécial alloué par la loi du 30 juin 1863 pour la formation d'une galerie ethnologique belge, cette section, notamment, a déjà acquis une importance sérieuse.

Parmi les acquisitions qui ont marqué l'exercice 1866, nous citerons :

1 ^o Un autel portatif de la fin du xi ^e siècle, provenant de l'ancienne abbaye de Stavelot	fr. 20,000
2 ^o Une aiguière, avec son plateau, en argent repoussé et ciselé (œuvre de la renaissance)	5,500
3 ^o Un couronnement de puits en fer forgé, de l'époque de Charles-Quint	5,000
4 ^o Cartons, calques et fac-simile représentant les panneaux principaux de quarante-quatre vitraux de vieux édifices religieux de la Belgique (collection de M. Capronnier, artiste verrier, à Bruxelles).	10,000

Un grand nombre d'autres objets, également intéressants, meubles, grès de Flandre, ouvrages de serrurerie, vitraux, etc., etc., sont venus accroître ou compléter diverses séries de la galerie nationale.

Plusieurs dons ont aussi enrichi le Musée en 1866. M. Salvador Morhange, consul général de Belgique à Sidney, a envoyé une collection d'armes de l'Australie. Les autres donateurs sont M. Ectors, d'Arsohot; M. Eloin, alors secrétaire de l'empereur du Mexique; M. Maris, ancien consul de Belgique à Saint-Dominique; M. le baron Behr et M. Guyoth.

Le Musée a reçu, en outre, les objets provenant des fouilles effectuées à Houthem, sous les auspices du Gouvernement. Pour compléter en quelque sorte cette série, il a acquis la pierre sigillaire de l'oculiste romain Junius Macrinus, trouvée à Heerlen, près Maestricht.

La collection sigillographique, pour laquelle un crédit spécial figure au budget, a fait également des progrès notables. A la fin de l'année 1866, il y avait 3,180 sceaux moulés et 20,815 sceaux inventoriés dans les divers dépôts d'archives.

ART. 125 a. — Monument de la place des Martyrs; salaires des gardiens	fr. 1,200 »
b. — Frais de surveillance de la colonne du Congrès.	550 »

NOTES EXPLICATIVES.

c. — <i>Traitement du concierge du palais de la rue Ducale</i>	fr.	1,060	»
d. — <i>Frais d'entretien des locaux du palais de la rue Ducale; chauffage des locaux habités par le concierge</i>	fr.	3,000	»
e. — <i>Frais de surveillance du Musée moderne établi dans le palais de la rue Ducale</i>	fr.	3,600	»
f. — <i>Frais de conservation, d'entretien, de chauffage, de mobilier, et frais divers imprévus du Musée moderne</i>	fr.	3,000	»

Il a été dépensé sur cet article, en 1866 :

Pour salaires et vêtements des gardiens de la place des Martyrs.	fr.	1,423	45
Pour salaires et vêtements du gardien de la colonne du Congrès.	fr.	350	»
Pour traitement du concierge du palais de la rue Ducale		1,060	»
Pour frais d'entretien, de chauffage et d'éclairage des locaux du palais de la rue Ducale		3,828	81
Pour frais de surveillance du Musée moderne		3,600	»
Pour frais de conservation, entretien, chauffage, etc., et dépenses imprévues du Musée moderne	fr.	3,811	73

ART. 126. — *Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables.*

Charges ordinaires	fr.	10,000	»
Charges extraordinaires		80,000	»

Sur ce crédit ont été liquidés, en 1866 :

La 4 ^e et dernière annuité de la quote-part de l'État dans le prix du monument de Charlemagne, à Liège	fr.	27,000	»
Le 2 ^e tiers de la part de l'État dans le prix d'exécution de la statue de Teniers, à Anvers	fr.	6,000	»
Le 2 ^e paiement du prix d'exécution d'une statue d'Ambiorix, destinée à une des portes monumentales d'Anvers	fr.	3,750	»
Le 2 ^e paiement du prix d'exécution d'une statue de Boduognat destinée à une des portes monumentales d'Anvers	fr.	3,750	»
La 3 ^e annuité de la quote-part de l'État dans les frais d'exécution d'une statue à Baudouin de Constantinople, à ériger à Mons (1). fr.		13,083	33

(1) La première annuité a fait l'objet d'un transfert de l'exercice 1864 sur l'exercice 1863.

NOTES EXPLICATIVES.

Le 2 ^e paiement de la part de l'État dans le prix de l'exécution de la statue d'Ambiorix, à Tongres fr.	10,000 »
Une somme de	5,000 »
a été payée pour la confection des coins d'une médaille commémorative de la mort du Roi Léopold I ^{er} et de celle de la Reine Louise-Marie.	
Une somme de fr.	1,500 »
a été payée pour l'acquisition des coins d'une médaille frappée à l'effigie du poète flamand Van Maerlant.	
Une somme de fr.	205 »
a été payée pour la fourniture d'exemplaires de médailles frappées en commémoration d'événements mémorables.	

État des commandes de monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, et dont le paiement se trouve échelonné sur plusieurs exercices.

DÉSIGNATION.	MONTANT	PART	PART	PART	SOMMES	DEPENSES	SOMMES	Observations.
	total DE LA DÉPENSE.	de LA DÉPENSE incombut A L'ÉTAT.	de LA PROVINCE.	de LA COMMUNE.	imputées sur LES BUDGETS ANTÉRIEURS (¹).	à imputer sur LE BUDGET de 1868.	à liquider sur LES BUDGETS SUIVANTS.	
Statue d'Ambiorix, à Tongres	38,000 »	21,650 »	3,350 »	40,000 »	21,650 »	»	»	<p>Indépendamment des monuments compris dans le présent état, l'administration est saisie de plusieurs autres propositions d'élever, avec le concours des provinces et des communes, des statues ou des monuments à nos grands hommes et entre autres à Van Helmont, à Mercator, à Agnoessens et à Harnix de Sainte-Aldégonde, mais des arrangements définitifs n'étant pas encore intervenus avec les administrations intéressées, à l'exception du monument Van Helmont, il n'est pas possible de comprendre ces projets dans la liste des commandes définitivement arrêtées, — toutefois, en ce qui concerne le monument de Van Helmont, bien que la commande n'en soit pas encore faite, les parts de la commune, de la province et de l'Etat sont réglées.</p>
Statue de Baudouin de Constantinople, à Mons.	100,000 »	65,446 67	7,500 »	27,083 33	52,333 32	43,083 35	»	
Modèle d'une statue d'Ambiorix destinée à une des portes monumentales d'Anvers.	40,000 »	40,000 »	»	»	10,000 »	»	»	
Modèle d'une statue de Boduognat destinée à une des portes monumentales d'Anvers.	40,000 »	40,000 »	»	»	40,000 »	»	»	
Statue de David Teniers, à Anvers.	34,000 »	48,000 »	»	43,000 »	48,000 »	»	»	
TOTAUX.	486,000 »	425,066 67	40,850 »	50,083 33	144,983 32	114,083 35	»	

(¹) Dans les chiffres de cette colonne sont comprises les sommes imputables sur l'exercice 1867, dont quelques-unes n'étaient pas encore liquidées à l'époque de la rédaction de cette note.

NOTES EXPLICATIVES.

(101)

[N° 106.]

NOTES EXPLICATIVES.

ART. 127 a. — *Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments* fr. 44,000

Liste des subsides alloués en 1866.

Pour la restauration de l'hôtel de ville d'Anvers	fr.	10,000	»
— — de Bruxelles		8,000	»
— — de Bruges		7,913	»
— du bâtiment des halles et de la salle des magistrats, à Ypres		9,000	»
— extérieure du bâtiment des halles, à Ypres.		1,100	»
— de l'hôtel de ville d'Ath.		2,000	»
— — de Courtrai.		2,121	87
— — de Hal		3,833	»

ART. 127 b. — *Subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc., travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique.* fr. 12,000

Église de Boendael. — Restauration d'un autel sculpté	fr.	1,200	»
Id. de Stèenhuffel. — Id. de tableaux anciens		386	25
Id. de Renlies. — Id. d'un rétable.		800	»
Id. de Thielen. — Id. de peinture		200	»
Id. d'Hulshout. — Id. d'un rétable.		80	»
Id. collégiale des SS. Michel et Gudule. — Id. de vitraux		1,076	66
Id. de Notre-Dame d'Anvers. — Id. de vitraux.		1,466	76
Id. de Saint-Léonard. — Id. de vitraux		1,846	68
Id. de Saint-Brice, à Tournay. — Id. d'ornements sacerdotaux.		2,000	»
Pour frais et acquisition par l'État du tumulus de Landen.		2,479	46
Pour restauration des monuments dits <i>Twee tommen</i> ; à Fresen.		320	»

ART. 128 a. — *Commission royale des monuments; personnel.* fr. 12,100 »

b. — *Jetons de présence des membres de la commission.* 3,800 »

c. — *Frais de voyage des membres, du secrétaire et de trois dessinateurs.* 6,000 »

NOTES EXPLICATIVES

d. — Bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments . . . fr.	2,000 »
e. — Compte rendu des séances générales ; indemnités des sténographes et frais de publication. . .	700 »
	Fr. 24,600 »

Au budget de l'exercice 1867, le crédit de l'art. 128 a était de. fr. 11,200 »

On propose de porter ce chiffre à 12,100 »

soit une augmentation de 900 francs.

Cette augmentation est demandée afin d'améliorer légèrement la position du commis rédacteur, du commis comptable et de l'huissier messenger de la commission royale des monuments.

Le traitement de ces agents est très-modeste, et la commission insiste vivement afin qu'ils soient rémunérés en raison des services qu'ils rendent et du zèle assidu dont ils font preuve dans l'accomplissement de leurs fonctions respectives.

Dans le cours de l'année 1866, la commission des monuments a examiné 918 affaires et fait 54 inspections dans les neuf provinces.

La somme de 24,700 francs qui forme son budget est modique, si l'on considère qu'elle est loin de former $\frac{1}{2}$ p. % de la somme (environ 6 millions et demi) dont la commission surveille annuellement l'emploi, etc.

Le personnel de la commission royale des monuments, personnel très-restreint relativement à la tâche qui lui est assignée, est composé actuellement :

D'un secrétaire, aux appointements de. fr.	5,000 »
D'un commis rédacteur, id.	1,500 »
D'un commis comptable, id.	1,400 »
D'un dessinateur, id.	1,400 »
D'un expéditionnaire. id.	800 »
D'un huissier, id.	1,400 »

ART. 129. — Rédaction et publication du Bulletin des commissions d'art et d'archéologie fr. 6,000 »

Les dépenses liquidées en 1866 pour la rédaction et la publication du *Bulletin des commissions d'art et d'archéologie* se subdivisent comme suit :

Frais de rédaction. fr.	1,445 »
Frais de publication, impressions	3,313 85
Traitement du secrétaire.	1,000 »
Menues dépenses	142 61

NOTES EXPLICATIVES.

ART. 130. — *Frais de route et de séjour des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments, et des membres correspondants de cette commission* fr. 6,000 »

Un crédit supplémentaire de fr. 3,000 »
a été alloué par la loi du 6 juin 1867 pour faire face à l'insuffisance du premier crédit.

Il a été liquidé sur l'ensemble de ces deux crédits une somme de 7,954 10

Exposition générale des beaux-arts de 1866.

Arrêté royal du 24 février 1866, décidant qu'une exposition générale d'œuvres d'artistes vivants aura lieu à Bruxelles, en 1866.

Arrêté ministériel du 15 mars 1866, nommant la commission directrice de ladite exposition.

Arrêté ministériel du 5 mai 1866, portant règlement de l'exposition.

Le salon, ouvert depuis le 1^{er} août jusqu'au 18 octobre, a compté 1,279 ouvrages, exposés par 509 artistes dont 78 appartenant à l'étranger.

PEINTRES.

Belgique. — Anvers	153
Bruxelles	198
Courtrai	7
Deurle	1
Dinant	1
Edeghem	1
Gand	10
La Hulpe	1
Liège	6
Malines	8
Mons	1
Namur	3
Ninove	1
Ordange	1
Spa	3
Tervueren	1
Tongres	1
Tournay	1
Wetteren	1
Ypres	1
Total	296

NOTES EXPLICATIVES.

Pays étrangers. — Allemagne	45
Angleterre	9
États-Unis	5
France	87
Hollande.	55
Suisse	2
	<hr/>
Total.	201

DESSINATEURS, AQUARELLISTES, GRAVEURS ET LITHOGRAPHES.

Belgique. — Anvers	4
Bruxelles	41
Gand.	1
Namur	2
	<hr/>
Total.	48

Pays étrangers. — Allemagne	3
Angleterre	7
France	30
Hollande	5
	<hr/>
Total.	45

SCULPTEURS ET GRAVEURS EN MÉDAILLES.

Belgique. — Anvers	9
Bruges	1
Bruxelles	48
Gand.	1
Liège.	1
Louvain	4
Verviers.	1
	<hr/>
Total.	65

Pays étrangers. — Allemagne	2
France	9
Italie.	1
	<hr/>
Total.	12

NOTES EXPLICATIVES.

ARCHITECTES.

Belgique. — Anvers	5
Bekeil	1
Bruges	1
Bruxelles	16
Gand.	1
	<hr/>
Total.	22

Les différents genres d'ouvrages exposés se décomposent comme il suit .

Tableaux d'histoire et de genre historique.	155
Tableaux de genre.	244
Portraits	58
Paysages et animaux	290
Intérieurs et vues de ville.	58
Marines	37
Nature morte	45
Dessins	48
Aquarelles	47
Pastels	6
Miniatures	5
Peintures sur porcelaine	2
Gravures au burin et à l'eau forte	149
Lithographies	24
Héliolithographies (2 cadres)	»
Groupes, statuts, bustes	110
Camées	2
Médailles (5 cadres)	»
Plans d'architecture	28
	<hr/>
Total.	1,279

Les récompenses accordées, à l'occasion du salon de 1866, comprennent 20 décorations de l'ordre de Léopold, 41 médailles d'or et une somme de 8,100 francs répartie à titre d'encouragement entre trente-cinq artistes.

NOTES EXPLICATIVES.

Les ressources de l'exposition présentent les chiffres suivants :

Allocation du Gouvernement	fr. 40,000 »
Produit de 45,100 entrées	19,034 40
— de 265 cartes permanentes	2,650 »
— de 5,615 catalogues	5,615 »
	<hr/>
Total.	fr. 67,299 40

Cette somme a été consacrée aux dépenses de l'exposition et notamment aux travaux d'appropriation du local, aux encouragements pécuniaires, souscription à la loterie, achat de médailles d'or et aux dépenses matérielles et du personnel de l'exposition. La souscription organisée pour l'achat d'œuvres d'art, à répartir par la voie du sort, a produit une somme de 40,000 francs, au moyen de laquelle il a été acheté :

19 tableaux ;
 1 peinture sur fayence ;
 2 aquarelles ;
 3 dessins ;
 2 statues en marbres ;
 2 bustes ;
 16 gravures.

Indépendamment des dépenses résultant des gravures et des lithographies qui ont été délivrées à titre de prime aux souscripteurs.

CHAPITRE XX.

SERVICE DE SANTÉ.

Voir les cahiers précédents.

CHAPITRE XXI.

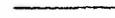
EAUX DE SPA.

Voir les cahiers précédents.

NOTES EXPLICATIVES.

CHAPITRE XXII.

Pas d'observations.



CHAPITRE XXIII.

Pas d'observations.



NOTES EXPLICATIVES.

ANALYSE

DES EXPOSÉS DE LA SITUATION ADMINISTRATIVE DES PROVINCES.

SESSION DE 1867.

I. — POPULATION.

Un recensement général de la population, au 31 décembre 1866, a été fait selon le vœu de la loi du 2 juin 1836. En attendant que le résultat en puisse être connu, la plupart des exposés continuent d'enregistrer la population constatée par le mouvement de l'état civil pendant ladite année 1866. De nouveaux registres de population ont dû être dressés partout à la suite du recensement général.

Dans la province d'Anvers, les registres de population et ceux de l'état civil sont tenus avec régularité et exactitude.

Dans le Brabant, les registres de population sont également tenus d'une manière satisfaisante, et, dans leurs tournées, MM. les commissaires d'arrondissement ont soin d'en faire la vérification. — Ces fonctionnaires ont constaté, en 1866, comme antérieurement, que les registres de l'état civil sont aussi très-bien tenus. L'usage des carnets de mariage s'étend d'année en année, et, ajoute la députation permanente, nous ne sommes pas éloignés du moment où l'on pourra dire qu'il est général dans la province.

L'exposé de la Flandre occidentale constate, à son tour, que tous les soins désirables de régularité et d'exactitude sont apportés dans la rédaction des actes de l'état civil; l'inspection des registres et l'examen des déclarations n'ont donné lieu qu'à des observations d'une nature tout à fait secondaire. — La grande majorité des administrations communales de la province a accepté les propositions qui ont été faites d'entreprendre, aux conditions prescrites par le Gouvernement et avec son concours pécuniaire, la rédaction de tables générales des registres de baptême, de mariage et d'enterrement antérieurs à 1792.

L'exposé de la Flandre orientale, après avoir mentionné l'arrêté royal du 28 août 1866, répartissant le premier crédit de cent mille francs, mis à la disposition du Gouvernement par la loi du 30 juin 1865, pour favoriser la formation de tables générales des anciens registres paroissiaux, s'exprime en ces termes : « De leur côté, les conseils de plusieurs communes ont inscrit dans leurs » budgets, pour 1866 et 1867, les allocations nécessaires pour couvrir, en tout » ou en partie, la part de dépense qui incombera à ces localités, déduction

NOTES EXPLICATIVES.

» faite du subside qu'elles recevront de l'État. Une instruction ministérielle, en date du 13 septembre 1866, formulée dans le but de rendre aussi complètes que possible, les tables dont il s'agit, a chargé les administrations locales de veiller à ce que les anciens registres paroissiaux, qui se trouvaient encore entre les mains des administrations fabriciennes, fussent déposés aux greffes des tribunaux de première instance. » — En ce qui concerne la tenue des registres de l'état civil, les observations de détail que l'examen minutieux de ces registres a suggérées à MM. les commissaires d'arrondissement et à MM. les procureurs du roi, dans le cours de l'exercice 1866, ont été communiquées aux officiers de l'état civil qui les avaient provoquées. « En général, on constate une amélioration sensible dans ce service : par suite des progrès de l'instruction primaire dans les campagnes, les irrégularités dans la rédaction des actes, dues souvent à l'ignorance de leurs auteurs, deviennent plus rares. Une instruction, insérée au *Mémorial administratif*, sous la date du 20 novembre 1866, a recommandé l'usage des carnets ou livrets de mariage, destinés à l'annotation successive des divers actes de l'état civil des familles — Plusieurs localités importantes de cette province avaient déjà adopté cette mesure, d'une utilité incontestable, et il est à espérer que les autres ne tarderont pas à suivre la même voie. » -- La tenue des registres de population continue aussi à faire l'objet d'une surveillance attentive de la part de MM. les commissaires d'arrondissement et des délégués de M. le gouverneur. Les rapports fournis attestent qu'en général les registres sont tenus avec le soin et la régularité qu'ils exigent pour atteindre le but de leur création. Un arrêté royal organique du 31 octobre 1866 sur la tenue de ces registres a abrogé le règlement y relatif, du 14 juillet 1856, ainsi que les instructions édictées pour son exécution. De nouvelles instructions ministérielles, en date du 10 et du 27 décembre dernier, et auxquelles la plus large publicité a été donnée, ont déterminé, de la manière la plus détaillée, les formalités à observer pour la réorganisation de ce service, conformément au nouveau règlement général. A la suite de ces instructions, un grand nombre de conseils communaux ont arrêté de nouveaux règlements de police sur cet objet.

« Le recensement décennal de la population, de l'agriculture et de l'industrie, prescrit par la loi du 2 juin 1856, a été fait dans toutes les villes et communes de la province, le 31 décembre 1866, en exécution d'un arrêté royal du 3 juillet de la même année. » Ainsi s'exprime la députation permanente du Hainaut, qui consacre ensuite cinq pages de l'exposé à faire connaître, dans leurs principaux détails, les mesures préparatoires de ce triple recensement. Des instructions nombreuses pour l'exécution des diverses parties de cet immense travail, ont été données par M. le Ministre de l'Intérieur; elles ont soulevé des questions d'interprétation qui ont été résolues. C'est au 1^{er} septembre 1867, que les travaux du triple recensement à exécuter par les communes, devront être entièrement terminés.

L'exposé du Limbourg mentionne, comme celui du Hainaut, les nouvelles instructions données aux officiers de l'état civil sur la formation de la statistique

NOTES EXPLICATIVES.

des causes de décès ; celle-ci aura pour base les bulletins de déclaration délivrés par les médecins traitants, ou, le cas échéant, par d'autres personnes en état de fournir des renseignements propres à favoriser le but important que le Gouvernement se propose d'atteindre dans l'intérêt de la science et de la santé publique. Afin que les fonctionnaires, plus particulièrement chargés de cette intéressante branche du service, aient constamment les instructions sous la main, le Département de l'Intérieur les leur a fait distribuer en forme de brochure, avec des notes explicatives et un vocabulaire français et flamand, tant des dénominations inscrites dans la nomenclature adoptée que de celles, en grand nombre encore, généralement en usage dans les diverses localités du pays. — La députation permanente du Limbourg résume également les diverses parties du travail demandé quant au recensement général et qui doivent servir à former une statistique importante, sous plusieurs rapports, et pouvant fournir, sous d'autres, des éléments précieux, tant pour déterminer la richesse agricole et industrielle du pays, que pour faciliter les études profondes que le bien-être de nos populations comporte à plus d'un titre. « Le gouvernement, mû par ces » idées, a mis tout en œuvre pour arriver à un résultat aussi satisfaisant que » possible. En ce qui concerne le recensement de la population, les communes » elles-mêmes, se plaçant au point de vue de leurs propres intérêts, comprennent » jusqu'à quel point il importe de faire ce travail avec exactitude. Des questions » de domicile de secours, relatives à la classe indigente et d'autres qui touchent » de près aux intérêts particuliers, sont inhérentes aux situations constatées » et ne peuvent manquer d'éveiller l'attention des administrations locales, pour » qu'elles recommandent à leurs agents les soins les plus minutieux dans » l'accomplissement des devoirs que leur impose leur mandat. » — On a remarqué, dans quelques localités du Limbourg, moins d'exactitude à tenir les registres de population au courant des mutations journalières : « il a été recom- » mandé avec d'autant plus d'instance de faire disparaître les lacunes ou les » omissions, que les registres de population contiennent de précieux éléments » pour le contrôle du recensement général ; aussi, le Gouvernement a-t-il » prescrit de confronter les bulletins des familles recensées avec les écritures » de ces documents. » Les nouveaux registres de population à établir d'après les résultats du recensement suggèrent à la députation les réflexions suivantes : « L'expérience apprendra si les changements qui ont été adoptés ont ou n'ont » pas exercé une influence salutaire sur la tenue des écritures ; mais, quoi » qu'il en soit, on peut regarder comme certain que ce grand remaniement est » utile à la pratique et que le renouvellement périodique est particulièrement » propre à régulariser la position d'une foule de personnes qui, pour l'un ou » l'autre motif, ne se trouvent pas, sous le rapport de l'accomplissement des » formalités prescrites pour le changement de domicile, dans les conditions » voulues. On ne saurait nier, non plus, que l'exactitude des écritures est d'une » grande importance dans une matière qui se lie si intimement à une foule de » questions délicates. »

L'exposé du Luxembourg constate une diminution de la population de la

NOTES EXPLICATIVES.

province, en 1866. Dans celui de la Flandre orientale, la députation permanente, après avoir établi que l'accroissement de la population est loin d'atteindre la moyenne ordinaire, en attribue la cause à l'épidémie cholérique qui a régné en 1866.

II. — CHAMBRES LÉGISLATIVES.

La députation de la province d'Anvers a été saisie, en degré d'appel, de vingt-cinq réclamations contre la formation des listes électorales, en 1866 : onze avaient pour objet des demandes d'inscriptions nouvelles ; quatorze la radiation de noms inscrits. Huit des premières et quatre des secondes ont été admises.

Dans le Brabant, la formation des listes électorales a donné lieu à quarante réclamations, dont vingt-quatre avaient pour objet des demandes d'inscriptions nouvelles et seize la radiation de noms d'électeurs ; douze demandes d'inscriptions et six demandes de radiations ont été accueillies. MM. les commissaires d'arrondissement ont provoqué la radiation de seize noms des listes ; il a été fait droit à onze de ces demandes.

Dans la Flandre occidentale, la députation a été saisie en appel de quarante-huit réclamations en matière de liste électorale : dix appels émanaient de citoyens qui se plaignaient du refus fait de les porter sur la liste ; la réclamation formée par huit d'entre eux a été reconnue fondée. L'inscription sur la liste de trente personnes était attaquée en appel ; dix-sept ont été maintenues comme électeurs. En outre, l'inscription en appel de huit électeurs a été réclamée ; une seule de ces réclamations a été trouvée fondée. Enfin, la députation a encore été saisie de huit appels interjetés d'office par quelques-uns de MM. les commissaires d'arrondissement ; cinq de ces appels ont été déclarés valables. « Dans la grande majorité » des affaires déferées à notre décision, poursuit la députation permanente, il » ne s'est agi que de l'examen de questions de fait et surtout de celle de savoir si » l'intéressé, tout en étant imposé au taux du cens et le payant, en possédait » réellement les bases. Trois de nos décisions ont été attaquées par la voie de la » cassation ; le pourvoi n'a été accueilli que pour une seule. » La cour suprême a cassé trois arrêtés pris par la députation permanente du conseil provincial de la Flandre orientale et a renvoyé les causes devant la députation de la Flandre occidentale ; l'exposé reproduit *in extenso* les documents y relatifs.

De son côté, la députation de la Flandre orientale a été saisie de six cent soixante-quatorze appels contre la formation des listes électorales. Ce chiffre se décompose comme il suit : quatre-vingts demandes en inscription et cinq cent vingt-quatre en radiation ; soixante-dix appels d'office par MM. les commissaires d'arrondissement. Trente-sept demandes en inscription ont été accueillies ; quarante-trois ont été écartées. Quarante appels d'office ont été reconnus fondés, et trente ont été rejetés. Des cinq cent vingt-quatre demandes en radiation, cent vingt-deux ont été admises ; les quatre cent deux autres ont été écartées. Seize arrêtés, rendus à l'égard de dix-neuf personnes, ont été déferés à la cour de cassation ; treize pourvois ont été écartés, et six suivis d'annulation des décisions de la députation.

NOTES EXPLICATIVES.

Dans le Hainaut, la révision des listes électorales a donné lieu à quatre-vingt-huit appels de décisions rendues par les collèges des bourgmestres et échevins ; cinquante-neuf appels ont été formés par les intéressés, vingt-deux par des tiers et sept d'office par MM. les commissaires d'arrondissement. Treize appels formés par les intéressés, six par des tiers et six appels d'office ont été admis par la députation permanente. Cinquante-huit appels ont été rejetés, et il n'y a pas eu lieu de statuer sur les cinq autres. Quatorze pourvois en cassation ont été formés contre les décisions de la députation ; ils ont tous été rejetés.

La députation permanente de la province de Liège a reçu cent trente-six pourvois à l'occasion de la révision des listes des électeurs généraux pour l'année 1866 ; de ces pourvois, soixante-neuf ont été admis et soixante-sept ont été reconnus non fondés. Dans ces chiffres sont compris les pourvois, au nombre de trente-quatre, formés d'office par les commissaires d'arrondissement, et dont vingt-huit ont été admis.

Dans le Limbourg, la révision des listes électorales a soulevé, en 1866, six réclamations, dont trois ont été accueillies. Quatorze appels ont été interjetés par MM. les commissaires d'arrondissement : dix ont été reconnus fondés.

La révision des listes électorales pour les Chambres législatives et pour le conseil provincial a eu lieu à l'époque déterminée, du 1^{er} au 15 avril 1866, dit la députation permanente du Luxembourg, qui a eu à statuer sur trente appels ; elle en a admis vingt et rejeté dix.

Enfin, dans la province de Namur, la formation des listes électorales pour les Chambres et le conseil provincial a donné lieu à trente-huit appels interjetés d'office par MM. les commissaires d'arrondissement, en vertu de l'art. 7 de la loi du 1^{er} avril 1843, contre des inscriptions indues. Trente de ces appels ont été accueillis et huit rejetés. Dix réclamations contre des omissions ou des inscriptions indues ont également été déférées à la députation ; quatre ont été accueillies, deux ont été rejetées et quatre ont été déclarées non-recevables. Un pourvoi en cassation, formé contre la décision prise sur l'une de ces réclamations, a été rejeté par la Cour.

En donnant la liste des éligibles au Sénat, la députation permanente de la Flandre occidentale, dans son exposé, fait la déclaration suivante : « Il serait » fastidieux de rappeler ici les difficultés que l'autorité supérieure rencontre » pour la formation de ce travail, par suite de l'absence des communications » indispensables, de la part des intéressés. La plupart ne se soucient aucunement » d'être portés sur la liste ; d'autres laissent écouler l'époque de la révision ; » plusieurs même ont refusé catégoriquement de répondre aux renseignements » qui leur étaient demandés par l'administration communale et ont formel- » lement déclaré l'intention de ne pas vouloir être compris parmi les éligibles. »

La même année 1866, le 12 juin, ont eu lieu les élections pour le renouvellement partiel des membres de la Chambre des Représentants de la série sortante, comprenant les provinces de la Flandre orientale, du Hainaut, de Liège et de Limbourg, comme aussi celles des nouveaux représentants et sénateurs attribués

NOTES EXPLICATIVES.

à certains arrondissements du royaume par la loi du 7 mai précédent, établissant une nouvelle répartition des membres de la Législature.

III. — ADMINISTRATION PROVINCIALE.

Un arrêté royal du 2 mai 1866 a convoqué les électeurs, pour le 28 du même mois, à l'effet de procéder au renouvellement périodique, par moitié, des conseils provinciaux.

Dans la province d'Anvers, vingt-cinq réclamations ont été adressées à la députation permanente contre la formation des listes électorales en 1866; onze ont été admises et quatorze rejetées.

Dans le Brabant, trente-neuf appels ont été interjetés contre la formation des listes électorales : vingt réclamaient l'inscription d'un pareil nombre de citoyens, et dix-neuf la radiation d'autant de noms inscrits. Dix demandes d'inscription étaient formées et ont été admises; cinq radiations ont été ordonnées. De leur côté, MM. les commissaires d'arrondissement se sont pourvus en appel contre seize inscriptions, et onze noms ont été rayés des listes.

Par arrêté royal du 16 août 1866, le conseil provincial de la Flandre occidentale a été convoqué pour se réunir en session extraordinaire, le 27 du même mois, à l'effet de procéder à la formation d'une liste de candidats pour la place de président du tribunal de première instance à Courtrai, place vacante par la nomination de M. De Wylge aux fonctions de conseiller à la cour d'appel à Gand. « Le jour fixé pour cette réunion extraordinaire, dit la députation permanente, » coïncidant avec celui auquel LL. MM. le Roi et la Reine faisaient leur joyeuse » entrée dans le chef-lieu de la Flandre occidentale, le conseil s'empressa de » saisir cette occasion pour présenter à la Famille Royale les félicitations des » mandataires de la province et l'hommage du profond attachement des habi- » tants à la dynastie nationale. Une adresse dans ce sens a été votée avec enthousiasme et présentée en corps à Leurs Majestés. » — Un rapport détaillé de M. le conservateur des archives de l'État à Bruges constate que le dépôt, déjà très-riche, plus que généralement jusqu'ici l'on ne s'en doutait, s'est accru, pendant l'année 1866, d'une façon remarquable.

En 1866, la députation permanente de la Flandre orientale a eu à statuer sur douze réclamations relatives à la confection des listes des électeurs exclusivement provinciaux. Sur cinq demandes en inscription, trois ont été accueillies et deux rejetées, et sur sept demandes en radiation, trois ont été accueillies et quatre rejetées. Un arrêté, porté devant la Cour de cassation, a été annulé.

L'exposé du Hainaut contient la nomenclature des documents, au nombre de treize mille sept cent soixante-quatre, que le dépôt des archives de l'État à Mons a reçus, pendant l'année, notamment de l'administration des archives du royaume, par suite des mesures adoptées par le Département de l'Intérieur. — Le conseil provincial, dans la vue de régulariser et d'améliorer la situation financière de la province, a repris, dans sa dernière session, l'examen des diverses bases d'impôts qui pourraient être établis pour équilibrer les recettes et les

NOTES EXPLICATIVES.

dépenses provinciales. L'assemblée a complété le système présenté, par l'établissement d'une taxe sur les propriétés nouvellement bâties équivalente à l'impôt dont elles sont exonérées en vertu de la loi du 28 mars 1828.

Dans la province de Liège, la révision des listes électorales, en 1866, a donné lieu à sept pourvois, dont cinq ont été admis. — Le conservateur du dépôt des archives de l'État à Liège a fait une table des pièces les plus intéressantes qu'il a rencontrées dans les registres aux décrets et ordonnances capitulaires de l'ancienne cathédrale de Liège. Il a fait aussi une table analytique des pièces diplomatiques qui se trouvent dans les registres aux dépêches du conseil privé; ce dernier travail sera utilisé pour la confection de l'inventaire général des archives de ce conseil. Le classement des archives de l'administration provinciale, commencé en 1865, a été terminé à la fin de 1866.

Dans la province de Limbourg, indépendamment des réclamations qui concernent les listes électorales pour les Chambres législatives, il s'en est encore produit trois se rapportant à des électeurs provinciaux et qui n'ont pas été accueillies. — Le classement et la conservation des archives provinciales sont continuellement l'objet de soins particuliers de la part de l'administration. Le projet d'établir au chef-lieu de la province un dépôt d'archives provinciales de l'État, a fait l'objet des délibérations du conseil, qui a renvoyé l'affaire à la députation permanente, pour être soumise à un examen ultérieur; l'exposé reproduit la correspondance échangée à ce sujet avec le Département de l'Intérieur. Il contient également les pièces d'une correspondance relative à la demande en revendication de l'encaisse de la province au 1^{er} octobre 1850.

L'exposé du Luxembourg, comme celui du Hainaut, renferme l'énumération des accroissements des archives de l'État dans la province, en 1866.

D'après l'exposé de la province de Namur, il n'est entré au dépôt des archives provinciales, pendant l'année 1866, qu'un fort petit nombre de documents.

IV. — ADMINISTRATION COMMUNALE.

La grande moitié du personnel des conseils communaux a été renouvelée pour le 1^{er} janvier 1867; les électeurs ont été convoqués à cette fin, par arrêté royal du 26 septembre 1866, pour le 30 octobre suivant.

Dans la province d'Anvers, le nombre des réclamations adressées à la députation permanente contre la formation des listes des électeurs communaux, s'élève à cent quinze; quarante-neuf ont été admises et soixante-six rejetées. Les élections ont donné lieu à onze réclamations, dont six ont été reconnues fondées; trois élections ont été annulées d'office en tout, et trois en partie. — Depuis que, dans la plupart des localités, il existe des maisons communes, les dépôts d'archives communales se trouvent établis dans des lieux convenables: cet état de choses, ajoute la députation, n'est pas seulement favorable à la bonne conservation des documents que renferment les dépôts; mais il est surtout utile au point de vue des recherches et des consultations. Quand MM. les commissaires d'arrondissement font leurs tournées administratives, ils inspectent les archives.

NOTES EXPLICATIVES.

— Passant ensuite aux finances communales, la députation permanente s'exprime ainsi qu'il suit : « La situation financière des communes, que l'exposé précé-
 » dent représentait comme généralement satisfaisante, a dû se ressentir des cala-
 » mités qui ont marqué l'année 1866. Les épidémies et la cherté des denrées
 » alimentaires auront rendu insuffisantes pour beaucoup de localités les subsides
 » inscrits aux budgets communaux en faveur des bureaux de bienfaisance, et le
 » renchérissement des subsistances s'étend malheureusement sur l'année dans
 » laquelle nous sommes entrés. L'examen des comptes de l'exercice 1866, dont
 » nous allons nous occuper, nous permettra de juger de l'état réel des choses. Là
 » où l'équilibre entre les recettes et les dépenses aura été rompu, il y aura lieu
 » de créer de nouvelles ressources. C'est pendant les temps calamiteux que les
 » communes doivent s'applaudir de n'avoir pas, en vue de leur part dans le fonds
 » communal, aboli outre mesure les taxes locales existantes. Quelques-unes
 » sauront sans doute gré à la députation permanente de la salutaire résistance
 » qu'elles ont rencontrée lorsqu'elles voulaient s'aventurer trop loin dans la voie
 » des abolitions. Si, d'un côté, il serait inopportun, voire même vexatoire, de
 » vouloir maintenir ou de créer des impôts que rien ne justifierait, il est, d'un
 » autre côté, d'une sage et prudente administration de tenir les ressources com-
 » munales à la hauteur des besoins ordinaires, et tout en faisant la part des
 » circonstances extraordinaires qui peuvent surgir. Nous engageons les admi-
 » nistrations communales qui ont à exécuter, dans un avenir plus ou moins
 » prochain, des travaux d'utilité publique, tels qu'églises, écoles, chaussées, etc.,
 » à instituer un fonds de réserve et à y verser tous leurs fonds disponibles. De
 » cette manière, on évite de devoir recourir à l'impôt pour réunir parfois les
 » ressources qu'exige l'exécution de tels travaux. » — MM. les commissaires
 d'arrondissement, avant de proposer l'approbation des actes de nomination de
 receveurs communaux, soumettent ceux-ci à un examen préalable, de manière
 qu'à la garantie de solvabilité et de moralité se joint celle de la capacité.

Dans le Brabant, le nombre de réclamations contre la formation des listes élec-
 torales communales s'est élevé à trois cent vingt-cinq ; il y a eu cent trente-huit
 demandes d'inscription, dont douze seulement ont été accueillies, et cent quatre-
 vingt-sept demandes de radiation, dont cent dix-neuf ont été admises. Les
 élections du 30 octobre 1866 ont donné lieu à vingt-neuf réclamations : huit
 seulement ont été reconnues fondées. Quatre élections ont été en partie annulées
 d'office.

La députation permanente de la Flandre occidentale s'étend longuement sur
 les réclamations auxquelles la formation des listes électorales communales a
 donné lieu. « L'art 43 de la loi du 30 mars 1836 impose aux collèges des
 » bourgmestre et échevins l'obligation de procéder annuellement, du 1^{er} au
 » 15 avril, à la révision de la liste des citoyens qui réunissent les conditions
 » requises pour concourir à l'élection des membres du conseil communal. La
 » circonstance du renouvellement par moitié des conseils communaux était un
 » motif de plus pour recommander aux autorités locales d'apporter le plus grand
 » soin et la plus grande régularité dans la révision des listes. Ces recommanda-

NOTES EXPLICATIVES.

» lions n'ont pas partout atteint leur but. L'art. 13 confère à tout habitant de la
 » commune, jouissant des droits civils et politiques, le droit de réclamer contre
 » la formation de la liste des ayants droit de vote. Il a été largement usé de
 » cette faculté en 1866. Jamais, à aucune époque depuis la promulgation de la
 » loi, il n'a été dénoncé à la députation un plus grand nombre d'omissions et
 » d'inscriptions indues. Il suffira de dire que si, en 1857, le collège n'a dû
 » statuer que sur une seule réclamation et si, les années postérieures, ce chiffre
 » s'est légèrement et successivement accru, nous avons été, en 1866, saisis de
 » deux cent cinquante-huit appels en matière de listes électorales communales,
 » se rapportant à l'omission ou à l'inscription indue de trois cent quatre-vingt-
 » treize personnes. Jamais non plus, dans certaines localités, on n'a poussé plus
 » loin la fraude électorale. On a principalement eu recours à des déclarations de
 » patentes faites par des habitants pour des métiers ou professions qu'ils n'exer-
 » çaient nullement; d'autres inscrits s'attribuaient des contributions dont ils ne
 » possédaient pas les bases. La plupart des personnes qui réclamaient contre
 » leur omission se basaient sur les mêmes motifs. D'un autre côté, les rapports
 » des autorités communales se ressentaient vivement des passions du moment;
 » les renseignements qu'elles donnaient n'étaient pas toujours d'une exactitude
 » rigoureuse et complets. Aussi la parinstruction de ces affaires, dont la solution
 » a provoqué la rédaction de plus de trois cent arrêtés motivés, n'a-t-elle pas
 » été facile. En différentes circonstances, le collège a dû recourir à l'emploi
 » d'une enquête dirigée par un ou plusieurs députés. Des trois cent quatre-vingt-
 » treize individus faisant l'objet des appels mentionnés ci-dessus, deux cent
 » trente-cinq ont été admis ou maintenus sur la liste et la députation a prononcé
 » la non-admission ou la radiation des autres cent cinquante-huit. » Dans un
 grand nombre de localités la lutte a été ardente et vive pour les élections commu-
 nales; les places de membre du conseil ont été vivement disputées, mais nulle
 part la tranquillité publique n'a été sérieusement menacée. Onze réclamations
 ont été adressées directement par des particuliers à la députation permanente
 contre la validité des opérations; ce collège a eu, en outre, à se prononcer sur les
 observations auxquelles avait donné lieu l'examen des procès-verbaux d'élection,
 tant de la part de MM. les commissaires d'arrondissement que de la part de la
 première division des bureaux. L'exposé contient ensuite le rapport général
 analytique des décisions prises par la députation permanente au sujet des élections
 communales, rapport transmis dans le temps à M. le Ministre de l'Intérieur. Par
 suite du renouvellement de la moitié des conseils communaux, le personnel de
 ces assemblées a été, dans plusieurs localités, profondément modifié. Dans
 quelques localités, un sentiment exagéré et toujours erroné des prérogatives
 communales a amené certaines administrations locales à franchir le cercle de
 leurs attributions et à poser des actes auxquels l'autorité supérieure ne pouvait
 souscrire sans faillir à ses devoirs. — Plus loin, au sujet de la situation de la
 caisse de retraite des fonctionnaires et employés des communes et des établisse-
 ments publics rattachés au régime communal, la députation permanente émet
 les considérations suivantes : « Nous considérons ce résultat comme très-satis-

NOTES EXPLICATIVES.

» faisant; mais, tout en le constatant, nous ne nous faisons nullement illusion
 » sur les charges considérables auxquelles nous auront à faire face un jour. La
 » caisse est à peine fondée depuis cinq ans. Or, il est reconnu aujourd'hui que
 » ce n'est qu'au bout de trente à quarante ans que les caisses de pensions peuvent
 » arriver à une situation normale. Nous veillerons à ce que les épargnes mises
 » en réserve fructifient, mais nous n'hésitons pas à déclarer que pour asseoir
 » l'institution sur des bases solides et lui assurer des chances certaines de durée,
 » il nous faudra la coopération incessante des administrations publiques et des
 » intéressés. Et, en effet, c'est principalement par l'accumulation successive des
 » excédants des comptes annuels que l'on pourra arriver à la constitution d'une
 » dotation suffisante. Or, les fonctionnaires publics affiliés à la caisse et les admi-
 » nistrations dont ils relèvent, peuvent contribuer efficacement à l'accroissement
 » des bonis annuels, les uns en ne demandant la liquidation de leur pension
 » qu'en cas de nécessité absolue, et les autres en ne provoquant la mise à la
 » pension de leurs fonctionnaires ou agents que lorsque l'intérêt du service
 » commande cette mesure d'une manière impérieuse. » Les conseils communaux
 de la province ont été invités à mettre les traitements des secrétaires en rapport
 avec le chiffre de la population des communes d'après les bases arrêtées par la
 députation permanente; la mesure proposée a reçu un accueil favorable, et en
 effet dans un grand nombre de communes, les traitements ont été augmentés à
 partir de l'année 1867. — En ce qui concerne les archives communales, il résulte
 des rapports présentés aux conseils communaux par les collèges des bourgmestres
 et échevins des principales villes, en exécution de l'art. 70 de la loi communale,
 que le classement et la mise en ordre des anciennes chartes municipales a reçu
 une vive impulsion; grâce à des sacrifices en numéraire assez considérables,
 certains dépôts, parmi lesquels celui de Bruges figure en première ligne, ont reçu
 d'importants accroissements.

En 1866, la députation permanente de la Flandre orientale a eu à statuer
 sur cinq cent quatre-vingt-quatorze réclamations en matière de listes électorales
 communales : sur deux cent vingt demandes en inscription, quatre-vingt-quatre
 ont été admises et cent trente-six rejetées, et sur trois cent soixante-quatorze
 demandes en radiation, cent soixante-trois ont été admises et deux cent onze
 rejetées. Vingt-trois arrêtés, statuant sur les droits électoraux de quarante-trois
 citoyens, ont été soumis à la cour de cassation, qui a rejeté indistinctement tous
 les pourvois. La députation a eu à se prononcer sur vingt-quatre réclamations
 produites contre la validité des opérations électorales dans un égal nombre de
 communes : seize ont été écartées; six ont provoqué, pour les localités qu'elles
 concernaient, l'annulation partielle des élections; une a motivé l'annulation
 complète du scrutin. La députation a invalidé, sur réclamation, un scrutin de
 ballottage irrégulier et proclamé conseiller un candidat qui, au premier tour de
 scrutin, avait obtenu la majorité absolue. — Bien que, depuis l'institution de la
 caisse centrale de prévoyance, le traitement de beaucoup de secrétaires commu-
 naux a été augmenté, il en est encore cinquante et un dans la province qui ne
 touchent pas le *minimum* fixé par la loi, c'est-à-dire 200 francs. — « L'influence

NOTES EXPLICATIVES.

» favorable, dit la députation permanente, que le fonds communal créé par la
 » loi du 18 juillet 1860 est appelé à exercer sur la prospérité financière des
 » communes, est maintenant un fait acquis qui s'affirme chaque année avec plus
 » d'évidence. »

Dans le Hainaut, la formation des listes des électeurs communaux, pour 1866, a donné lieu à trois cent quatre-vingt-dix-neuf pourvois contre les décisions rendues en première instance par les conseils communaux; de ce nombre, cent soixante-neuf ont été formés par les intéressés et deux cent trente par des tiers. Vingt-cinq pourvois formés par les intéressés et trente par des tiers ont été admis, trois cent trente-sept ont été rejetés et sept autres sont restés sans suite. Sur cent vingt décisions déférées à la cour de cassation, cent dix-neuf ont été maintenues. « Nous avons dit ci-dessus, poursuit la députation permanente, que
 » le nombre des pourvois en matière de listes électorales communales s'était
 » élevé l'année dernière à trois cent quatre-vingt-dix-neuf. Ce chiffre est énorme
 » comparativement à celui des années 1857, 1860 et 1863, époques du renou-
 » vellement partiel des conseils communaux, où il n'avait pas dépassé cent cin-
 » quante-huit. Sans aucun doute, il faut attribuer également le grand nombre de
 » réclamations présentées en 1866 à la circonstance que des élections commu-
 » nales devaient avoir lieu vers la fin de cette année dans toutes les communes
 » de la province; mais qu'il nous soit permis de faire remarquer de nouveau
 » qu'une grande animosité, pour ne pas dire un défaut de sincérité, a dicté,
 » pour une forte partie, ces sortes de réclamations, qui donnent à notre collège
 » et aux autres autorités appelées à en connaître, une besogne dont on ne peut
 » véritablement se faire une idée exacte. » En général, les opérations électorales du 30 octobre se sont accomplies avec ordre et régularité. La députation permanente a été appelée à statuer sur vingt-quatre réclamations contre ces élections et sur une protestation consignée dans un procès-verbal; cette dernière n'a pas été admise. Des vingt-quatre réclamations, vingt ont été rejetées; les quatre autres ont été admises et ont fait annuler les élections entièrement dans deux communes et partiellement dans deux autres. L'examen des procès-verbaux a donné lieu en outre à vingt-sept décisions prises d'office; quatre de ces décisions ont annulé les élections entièrement et vingt-trois partiellement, et conditionnellement pour sept d'entre elles.

La députation permanente de la province de Liège a reçu cent dix réclamations, à l'occasion de la révision des listes électorales pour la commune; trente-quatre ont été admises et soixante-seize rejetées: Deux pourvois en cassation ont été interjetés; un seul a été admis. La plupart des élections pour le renouvellement périodique de la deuxième série des conseils communaux ont été reconnues régulières « Quelques-unes cependant, ajoute la députation, ont dû être annulées,
 » soit ensuite de réclamations, soit d'office par notre collège, alors que les
 » prescriptions de la loi n'avaient pas été suivies. D'autres ont eu le même sort,
 » mais seulement à l'égard de certains élus qui ne réunissaient pas les conditions
 » d'âge, de domicile ou d'indigénat. Plusieurs scrutins de ballottage ont été
 » annulés parce qu'il n'y avait pas eu nécessité de recourir à cette épreuve, les

NOTES EXPLICATIVES.

» conseillers ayant été élus au premier tour de scrutin. Dans certains cas, par » exemple, en cas de parenté de l'élu avec un membre du conseil déjà en fonc- » tions, l'annulation de son élection n'était prononcée que conditionnellement, » à savoir : que le nouveau conseiller, à l'époque fixée pour l'installation, » n'entrerait en fonctions que si son parent, au degré prohibé, avait cessé de » faire partie du conseil ou en cas de dissolution de la parenté. » — Des augmentations de traitement ont été portées aux budgets de 1866 en faveur de quatre-vingt-seize secrétaires communaux ; elles s'élèvent, pour toute la province, à 6,250 francs. Cette augmentation avait été, en 1865, de 3,153 francs, soit, pour 1866, une différence en plus de 3,077 francs. — Il a été procédé à une révision des cautionnements fournis par les receveurs communaux ; une grande partie étaient insuffisants par suite de l'augmentation qu'ont subie les recettes des communes. Cette révision a été faite de manière à donner tout apaisement au sujet de la gestion des revenus communaux des localités de cette province.

La députation permanente du Limbourg a eu à statuer, en 1866, sur quatre-vingt-deux réclamations en matière d'inscription sur la liste des électeurs communaux ; dix-neuf ont été admises. Il y a eu six recours en cassation, qui n'ont pas été accueillis par la cour suprême. Indépendamment du renouvellement triennal, par moitié, des conseillers communaux, auquel il a été procédé le 30 octobre 1866, des élections partielles, par suite d'annulation, de décès, etc., ont eu lieu dans quinze communes depuis cette époque jusqu'au 20 avril 1867. Dix réclamations ont été présentées contre les opérations électorales ; à la suite de ces réclamations, les opérations d'un corps électoral ont été annulées pour irrégularités graves. Deux élections ont été annulées, en partie, pour cause de parenté au degré prohibé par la loi, entre des membres du conseil, et une quatrième, par la raison que l'élu n'avait pas pris son domicile dans la commune à l'époque voulue ; les six autres ont été reconnues non fondées. En outre, l'examen des procès-verbaux d'élection a fait découvrir des irrégularités dans les opérations de huit communes. — Ces irrégularités ont nécessité l'annulation : 1^o de l'élection dans cinq communes, parce que les élus étaient parents au degré prohibé par la loi, soit avec un membre du conseil, soit avec un conseiller nouvellement élu ; 2^o d'un scrutin de ballottage irrégulier ; 3^o de l'élection d'un conseiller non sortant ; 4^o de l'élection d'un conseiller sortant au 31 décembre 1869 et non démissionnaire. M. le gouverneur a pris son recours au Roi contre sept décisions annulant, en partie, l'élection de conseillers qui se trouvent être parents au degré prohibé par l'art. 51 de la loi communale, soit avec un conseiller élu au même tour de scrutin, soit avec un membre du conseil ; ce recours a été accueilli par arrêté du 10 décembre 1866. — Bien que tous les ans quelques conseils communaux augmentent le traitement de leurs secrétaires, il est cependant incontestable que, dans beaucoup de communes, ces utiles fonctionnaires sont rémunérés d'une manière insuffisante. Les travaux extraordinaires dont les secrétaires ont été chargés, en 1866 et au commencement de 1867 (le recensement du bétail par suite des mesures prises contre le typhus contagieux, et le recensement général de la population, de l'agriculture et de

NOTES EXPLICATIVES.

l'industrie), méritent d'être pris en sérieuse considération par les administrations communales, parce qu'ils justifient complètement toute amélioration que l'on proposerait d'apporter au sort de ces utiles agents. Le moment a donc paru opportun à la députation permanente de renouveler sa démarche faite en 1860 et d'engager derechef les communes à augmenter le traitement de leur secrétaire, dans la mesure de leurs ressources et de l'importance de la localité. — « Un très-petit nombre de localités, dit la députation permanente du Limbourg, » nous ont adressé des délibérations prescrivant le dépôt à la caisse d'épargne » instituée par la loi du 16 mars 1865, de leurs fonds momentanément sans » emploi. Toutefois, comme la quote-part dans le fonds communal et les » subsides de l'État sont versés à la caisse d'épargne et que le retrait de ces fonds » ne peut se faire que sur une demande spéciale, nous avons lieu de croire que » ces retraits ne sont provoqués qu'en cas de nécessité et que, par conséquent, » les communes sont naturellement amenées à profiter des bienfaits de cette » institution. »

La députation permanente de la province de Luxembourg a été appelée à statuer sur quatre-vingt-seize appels relatifs à la révision des listes électorales; communales; quarante-trois décisions ont réformé les délibérations des conseils communaux, et cinquante-trois ont maintenu les résolutions primitives. Il n'y a pas eu de recours en cassation. Vingt-sept réclamations ont été présentées contre les opérations électorales; dix ont été reconnues fondées et dix-sept ont été rejetées. La députation a annulé d'office, pour une partie, les opérations électorales d'une commune. — A propos des archives des communes, la députation dit que cette branche du service public continue à laisser à désirer; les communes parviennent difficilement à construire des locaux convenables au placement des archives.

Dans la province de Namur la révision des listes électorales communales a fait surgir des appels concernant l'inscription ou la non-inscription de deux cent cinquante individus; ces appels ont été rejetés pour cent dix-huit d'entre eux, accueillis pour quatre-vingt-neuf autres, et, pour quarante-trois d'entre eux, déclarés non recevables pour vices de forme dans la procédure. Deux recours en cassation ont été pris contre un même nombre des décisions de la députation permanente, et ont été rejetés. Les opérations électorales communales du 30 octobre 1866 ont été reconnues valides dans trois cent vingt-cinq communes; elles ont été complètement annulées dans quatre communes et partiellement dans dix-huit. L'exposé fait ensuite connaître les motifs d'annulation, soit totale, soit partielle, au nombre de douze. — Après avoir fait ressortir l'importance qu'elle a toujours attachée à la bonne gestion des deniers communaux, la députation analyse les principales instructions que les administrations locales et les comptables ont reçues à ce sujet depuis l'année 1853.

V. — BIENFAISANCE PUBLIQUE.

Le service du mouvement des capitaux des établissements de bienfaisance est

NOTES EXPLICATIVES.

un des points principaux sur lesquels doit s'exercer le contrôle de la députation permanente. Qu'il s'agisse d'un remboursement ou d'un placement de capital, les conditions dans lesquelles se fait l'opération doivent être telles que les intérêts des établissements soient sauvegardés. Les cens en argent sont remboursables au denier vingt; ceux en nature au denier vingt-cinq. « Les établissements de » bienfaisance simplifieraient considérablement leur comptabilité, poursuit la » députation de la province d'Anvers, s'ils pouvaient la débarrasser d'une foule » de petits cens et rentes qui exigent en définitive autant d'écritures et de » surveillance que les plus grands capitaux. Aussi ne cessons-nous de les engager » à tâcher d'en obtenir le remboursement. Si le emploi des capitaux ne se fait » pas en fonds belges, il s'effectue d'ordinaire en obligations hypothécaires. Dans » ce dernier cas, outre le procès-verbal d'expertise des biens offerts en hypo- » thèque, nous exigeons la production d'un certificat du conservateur des » hypothèques, afin de nous assurer si d'autres inscriptions ne compromettent » pas la sécurité des capitaux qu'on désire placer. Quand le gage hypothécaire » est fourni en propriétés bâties, nous faisons insérer dans la police d'assurance » qu'en cas d'incendie le bureau de bienfaisance sera subrogé aux droits de » l'assuré. » — Dans la même province, l'épidémie cholérique de 1866 a permis d'apprécier, une fois de plus, les services immenses que sont à même de rendre, en temps de calamités publiques, les hôpitaux-hospices, dans le pays rural; aussi se plaît-on à constater que le nombre de ces établissements tend à s'accroître d'année en année. Pendant l'épidémie, le personnel de l'hôpital Louise-Marie, pour les enfants, à Anvers, a été admirable de dévouement; trois cent vingt-deux enfants, atteints du choléra, sont entrés dans l'établissement: dix en mai, cinquante-neuf en juin, cent soixante-douze en juillet, soixante-huit en août, cinq en septembre, trois en octobre et cinq en novembre. On remarque que malgré la forte population du dépôt de mendicité de Hoogstraeten pendant les six derniers mois de l'année, l'état sanitaire a été exceptionnellement bon; aucun cas de l'épidémie régnante ne s'y est déclaré, nonobstant le mouvement considérable d'entrées et de sorties qui s'est opéré pendant la période épidémique. La loi du 6 mars 1866, sur la mendicité et le vagabondage, a eu pour effet de placer le dépôt de Hoogstraeten dans la situation où se trouvaient jadis la plupart des autres dépôts, dans lesquels un grand nombre de reclus restaient forcément inoccupés, faute de locaux pouvant servir d'ateliers. Il résulte de cet état de choses, fait remarquer la députation permanente, que plus de trois cents individus ne peuvent être utilement employés aux divers travaux et croupissent pour ainsi dire dans une oisiveté d'autant plus regrettable, qu'ils se trouvent dans l'impossibilité de se procurer, par le travail, une masse de réserve qui, quelque petite qu'elle puisse être, leur procurerait cependant quelques ressources à leur sortie du dépôt de mendicité. L'attention du Gouvernement a été appelée sur cette insuffisance des locaux et la députation espère qu'il prendra des mesures efficaces pour prévenir les résultats fâcheux qui pourraient résulter de la situation actuelle du dépôt de Hoogstraeten.

L'exposé du Brabant reproduit textuellement les rapports très-détaillés, faits

NOTES EXPLICATIVES.

par les directeurs des hospices des enfants trouvés et abandonnés, de Bruxelles et de Louvain. Ensuite, il donne la liste des bals, concerts, représentations théâtrales, ainsi que celle des lotteries-tombolas, organisés dans un but de bienfaisance pendant l'année 1866.

Dans la Flandre occidentale, on a constaté les heureux résultats de l'annexe agricole aux maisons d'aliénés; les travaux des champs, l'exercice et les promenades sont autant de moyens de distraction, qui éloignent l'idée de la séquestration et rappellent les conditions de la vie ordinaire. Tout ce que nous avons prévu d'avantageux pour nos malades, dit le médecin en chef d'un de ces établissements, s'est pleinement confirmé. — Une question qui, depuis quelque temps déjà, fait l'objet de la sollicitude de tous ceux qui s'occupent de l'enseignement des sourds-muets, est celle de l'articulation artificielle; le cours labial donné à l'institut des sourds-muets et des aveugles, à Bruges, est suivi avec succès par quarante et un élèves: de ce nombre, trois parlent et lisent distinctement, dix prononcent des phrases, quatorze articulent des mots et quatorze apprennent à prononcer des syllabes faciles. — Dans les rapports que la députation permanente a successivement adressés au Gouvernement sur la situation, en 1866, du dépôt de mendicité à Bruges, elle a appelé l'attention sur l'état précaire où cet établissement se trouve par suite de la diminution notable de la population, et tout en rappelant les titres qui militent en faveur de son maintien, elle a insisté afin qu'il fût désigné pour la réclusion des mendiants invalides de tout le pays. — La commission administrative du mont-de-piété de Bruges, après avoir constaté l'augmentation du chiffre des gages surannés en 1866, comparativement aux années antérieures, tandis qu'il y a eu diminution notable en ce qui concerne les engagements et les dégagements, s'exprime ainsi: « Sans connaître la véritable » cause de l'augmentation sur le nombre des gages vendus, nous pensons » toutefois que la terrible épidémie cholérique qui a sévi, pendant trois mois, » en 1866, n'a pas été sans exercer une certaine influence sur cette partie des » opérations. »

« Ainsi qu'il résulte de nos rapports précédents, dit la députation permanente » de la Flandre orientale, dans l'exposé de cette province, le tour des enfants » trouvés et abandonnés, qui existait aux hospices de Gand et qui avait été » établi le 1^{er} février 1820, en vertu du décret impérial du 49 janvier 1814, » a été supprimé le 30 mai 1865. Depuis cette dernière date jusqu'au 31 décem- » bre de la même année, le nombre des enfants exposés n'a été que de six, » tandis que pendant la période correspondante de 1862, cinquante-cinq enfants » avaient été déposés au tour de cette ville. En 1864, le nombre des expositions » a été de dix, en 1865, seulement de deux, et, en 1866, également de deux. » — La société de Saint-François Regis, à Gand, a facilité, pendant l'année 1866, trois cent dix-huit mariages d'indigents vivant en concubinage, et a fait ainsi légitimer soixante-dix-huit enfants. Elle a, en outre, prêté son concours à des sociétés étrangères dans sept cent trente affaires de même nature. — La population de la maison des filles repenties, à Gand, était, au 1^{er} janvier 1866, de soixante-trois pensionnaires; vingt-neuf y sont entrées pendant l'année,

NOTES EXPLICATIVES.

vingt-huit en sont sorties et une y est décédée. La maison de préservation qui, faisant partie du même refuge, sert d'asile à des jeunes filles pauvres en attendant qu'elles soient à même de pourvoir à leurs besoins par le travail, en comptait soixante-huit au 1^{er} janvier 1866; vingt-neuf y sont entrées pendant l'année, et vingt-six en sont sorties. — En suite d'une circulaire émanée du Département des Finances, le 9 octobre 1865, la part des communes dans le fonds communal est directement versée à la caisse générale d'épargne et de retraite, et les communes, au fur et à mesure de leurs besoins, disposent sur cette caisse par mandats spéciaux délivrés par son directeur général. « Cette innovation, continue » la députation permanente, est heureuse au point de vue des intérêts qu'elle » permet aux communes de faire produire à leurs fonds, momentanément sans » emploi; mais, au point de vue du contrôle de la comptabilité communale, la » manière dont les retraits de la caisse sont organisés, entrave le contrôle que » l'autorité provinciale est appelée à exercer sur les comptabilités locales, en ce » sens qu'il devient difficile, lors des vérifications de caisse, de constater immé- » diatement si l'encaisse du comptable est intact, puisqu'il peut toujours prétexter » que tout ou partie de la part de la commune, dans le fonds communal, se » trouve encore déposé à la caisse d'épargne, sans qu'il soit possible, dans l'état » actuel des choses, de contrôler instantanément cette allégation. Pour combler » la lacune existante à cet égard, il faudrait que chaque receveur fût nanti d'un » livret délivré par l'administration de la caisse, et constatant les sommes » déposées au nom de la commune, et les imputations faites successivement sur » ces sommes. A l'aide de ce livret, sur lequel l'administration de la caisse » d'épargne mentionnerait chaque retrait, le fonctionnaire chargé de procéder » à la vérification des caisses communales, aurait toujours le chiffre exact des » deniers se trouvant à la caisse d'épargne. Nous avons appelé l'attention de » M. le Ministre de l'Intérieur sur ce qui précède; mais jusqu'ici la solution » que nous avons proposée n'a pas été accueillie par ce haut fonctionnaire. » — Le progrès des sociétés de secours mutuels s'est maintenu. La commission permanente, attachée au Département de l'Intérieur, constate dans son dernier rapport annuel que parmi les associations dont elle a eu à examiner les statuts, il en est plusieurs qui se sont formées parmi certaines catégories de personnes n'appartenant pas à la classe ouvrière proprement dite : « C'est ainsi, dit-elle, » qu'imitant l'exemple donné par les instituteurs de la Flandre orientale, les » instituteurs libres de la ville d'Anvers et de sa banlieue ont mis en pratique » le principe de l'assistance mutuelle; de même, les négociants, employés de » commerce, commis-voyageurs, etc., de la ville de Gand, entrant dans la voie » que leur avaient ouverte déjà leurs confrères de Bruxelles et de Liège, se sont » constitués en une association qu'ils ont placée sous la protection de la loi » du 3 avril 1851. »

L'exposé du Hainaut reproduit un passage du dernier rapport annuel sur la situation de la caisse générale d'épargne et de retraite, inséré aux pages 333 et suivantes des *Annales parlementaires* de la Chambre des Représentants, session de 1866-1867 (documents), passage qui concerne plus particulièrement

NOTES EXPLICATIVES.

la reprise, par l'institution dont il s'agit, de l'actif et du passif de la caisse d'épargne qui existe à Mons depuis près de quarante ans. — A propos de la nouvelle législation sur la mendicité, le vagabondage et les dépôts de mendicité, l'exposé contient l'observation suivante : « La loi du 6 mars 1866 consacre le » droit pour la commune de tolérer, chez elle, la mendicité en ce qui concerne » ceux qui, à raison de l'âge ou des infirmités, sont dans l'impuissance de » pourvoir à leur subsistance; cependant, la mendicité ne doit pas dégénérer » en importunité et en charge pour les habitants, ni devenir un danger pour la » sécurité publique. Aussi, comme le fait observer avec raison le rapport de la » section centrale, chaque commune conserve la faculté de faire des règlements » pour empêcher, sur son territoire, la mendicité de la part des indigents inva- » lides, lorsque cette commune croit avoir assez fait pour les secourir convena- » blement. » La suppression du dépôt de mendicité de Mons a rendu nécessaire la réorganisation de l'institut ophthalmique, qui y était installé depuis sa création. La direction économique de l'institut, confiée au directeur du dépôt, de même que tout ce qui concerne le régime intérieur et alimentaire dont le même établissement était chargé moyennant une indemnité d'un franc par jour pour l'entretien et la nourriture de chaque individu admis à l'institut, a dû cesser à la date du 1^{er} janvier 1867. Diverses mesures nécessitées par les circonstances ont été soumises au conseil provincial, dans sa session de 1866, pour assurer le service de cette utile institution, en attendant une réorganisation complète.

Suivant l'engagement que la députation permanente de la province de Liège en avait pris dans la session de 1865, elle vient de mettre à la disposition des administrations de bienfaisance le tarif des médicaments élaboré à leur usage par la commission médicale de la province. — On lit dans l'exposé que le Gouvernement a modifié récemment la formule des tableaux à y insérer, en ce qui concerne la comptabilité et le mouvement de la population des hospices. — Les établissements d'aliénés de la province ont échappé complètement à la cruelle épidémie qui a sévi l'an dernier. — « Jusqu'à présent, lit-on dans l'exposé, » il est impossible de constater les avantages qui résultent pour les communes » des modifications apportées dans la législation organique des dépôts de » mendicité. Si, d'un côté, la nouvelle loi a eu pour effet de diminuer sensible- » ment la population du dépôt de Reckheim; de l'autre, le nombre d'indigents » entrés au dépôt de Hoogstraeten a considérablement augmenté; il n'y a donc » jusqu'à présent qu'un déplacement. On ne peut pas non plus, dès maintenant, » juger de l'efficacité de la loi du 6 mars 1866 pour la repression de la mendicité » et du vagabondage, le Gouvernement n'ayant pas encore usé de la faculté qui » lui est accordée de renfermer les reclus récidivistes dans une maison péniten- » tiaire et de les soumettre au régime de l'emprisonnement cellulaire. » — Chaque année voit s'augmenter le nombre des sociétés de secours mutuels, appelées à répandre de si grands bienfaits au sein de la classe ouvrière. « Nul » doute, dit la députation, que cette progression ne se maintienne aujourd'hui » que, grâce à l'essor donné à l'instruction, la mutualité est mieux comprise. » Aussi nous sommes heureux de pouvoir dire que la plupart des localités » industrielles de la province possèdent des institutions de l'espèce. »

NOTES EXPLICATIVES.

Dans son précédent exposé, la députation permanente du Limbourg a rendu compte de la transformation que le dépôt de mendicité de Reckheim avait subie par la mise à exécution de la loi du 6 mars 1866. « C'est avec satisfaction, » dit-elle, dans celui de cette année, que notre établissement est rendu, jusqu'à » disposition ultérieure, à sa première destination : un arrêté royal du 3 janvier 1867 (*Moniteur* du 6, n° 6) porte, par dérogation à celui du 19 mars 1866, » que les mendiants et vagabonds valides, âgés de dix-huit ans accomplis, seront » provisoirement transférés à Reckheim, s'ils sont condamnés dans les provinces » de Hainaut, Liège, Limbourg, Luxembourg et Namur. »

Dans l'exposé de la province de Namur, on lit que depuis l'ouverture de l'institut des sourds-muets de Namur en 1840, cent vingt-neuf élèves (soixante-neuf garçons et soixante filles) y sont entrés. De ce nombre, vingt-neuf sont encore à l'institut, dix ont été rendus à leurs parents pour inaptitude ou maladies incurables, six ont été repris par leurs familles, et quatre-vingt-quatre sont sortis ayant une instruction en rapport avec leur condition sociale. Ces quatre-vingt-quatre élèves se divisent, par profession, en : quinze cordonniers, six tailleurs d'habits, un ébéniste, quatre laboureurs, un jardinier, deux boulangers, sept ayant d'autres moyens d'existence, sept décédés depuis leur départ de l'institut, total quarante-trois garçons; quinze couturières-lingères, cinq servantes ou travaillant dans leurs familles, vingt et une décédées depuis leur sortie de l'institut, total quarante et une filles. Le personnel enseignant de l'institut se compose actuellement de : un directeur et instituteur en chef, un professeur et économiste, un deuxième professeur et surveillant, un répétiteur, un maître-bottier, un sous-maître-cordonnier, une institutrice, une répétitrice, une maîtresse couturière-lingère et surveillante, un aumônier et un médecin de l'établissement. — Un arrêté royal du 10 novembre 1863 a approuvé une délibération du conseil communal de Dinant, tendante à obtenir la suppression du mont-de-piété de cette ville. Cette demande était fondée sur le peu d'avantage que la classe indigente de cette localité retirait de cette institution et sur les sacrifices que, sans résultats bien appréciables, son maintien eût exigés de la ville et des autres établissements de bienfaisance.

VI. — CULTES.

Le crédit spécial de 3,000 francs qui a figuré au budget provincial d'Anvers de 1866 pour l'érection d'une église au hameau *den Aert* (Gheel), n'a pu jusqu'ici être affecté à sa destination, la question de l'emplacement n'étant pas résolue.

L'exposé du Brabant signale six conseils de fabrique d'église qui ont refusé de faire le dépôt d'un double de leurs comptes de 1863 aux archives communales, ainsi que le prescrit l'art 89 du décret du 30 décembre 1809.

Plusieurs administrations fabriciennes de la province de Liège, bien qu'ayant précédemment adhéré à la décision du conseil provincial en date du 14 juillet 1865, ont cessé de soumettre à la députation permanente leurs budgets et leurs comptes avec les pièces justificatives à l'appui; elles seront à l'avenir privées

NOTES EXPLICATIVES.

de tout subside sur les fonds provinciaux. « Les documents de l'espèce qui nous » sont transmis, dit la députation, continuent à faire l'objet d'un examen attentif, » et les observations auxquelles ils donnent lieu, sont soumises aux conseils de » fabrique; par ce moyen on est parvenu à obtenir plus de régularité et à initier » davantage les administrations aux règles d'une bonne comptabilité. »

D'après l'exposé du Luxembourg, un officiant du culte israélite est établi à Arlon, au traitement de 660 francs.

VII. — INSTRUCTION PUBLIQUE.

Le nombre des écoles communales augmente chaque année, dit la députation permanente de la province d'Anvers, dans son exposé. L'enseignement est partout en progrès; la langue française, la géographie et l'histoire de la Belgique font partie du programme des écoles et du programme des concours. Le programme d'un grand nombre d'écoles comprend en outre le dessin linéaire, le chant, etc. Dans les écoles de filles, l'enseignement des ouvrages manuels, couture, tricot, est donné avec fruit. — Parmi les écoles d'adultes, il y en a plusieurs qui laissent à désirer; c'est une grande lacune que l'arrêté royal du 1^{er} septembre 1866 a pour but de combler. Déjà un grand nombre de communes ont pris des délibérations conformes aux vues du Gouvernement, et tout fait espérer que des écoles d'adultes s'organiseront en grand nombre et que ces utiles institutions occuperont bientôt une place importante dans l'organisation générale du service de l'instruction populaire — A cause de l'épidémie de choléra qui a régné en 1866, la députation permanente a décidé qu'il n'y aurait pas de concours cette année, entre les écoles primaires. Ce collège a arrêté un nouveau règlement qui fixe au mois de mai l'époque des concours. — Les événements politiques et les conditions sanitaires des derniers mois de l'année scolaire 1866 ont jeté quelque perturbation dans les études à l'institut supérieur de commerce d'Anvers. Plusieurs élèves ont été obligés de quitter la ville pour entrer au service militaire en Prusse; quelques autres ont été rappelés par leurs parents, à cause de l'épidémie qui sévissait à cette époque. — Les difficultés financières qui entravaient annuellement le développement de l'école spéciale dite *Vrye Nyverheidtschool van Antwerpen*, ont déterminé l'État, la province et la ville à négocier avec les fondateurs l'adoption et la réorganisation de cet utile établissement; un arrêté royal du 12 novembre 1866 a autorisé M. le Ministre de l'Intérieur à prendre, de concert avec l'administration communale d'Anvers, les dispositions nécessaires.

L'exposé du Brabant énumère diverses propositions faites au conseil provincial dans sa session de 1866, en vue d'améliorer la position des instituteurs primaires, et contient la comptabilité des fondations de bourses d'étude, avec tous les détails qui s'y rapportent.

L'enseignement primaire suit sa marche ascendante, dit, à son tour, la députation permanente de la Flandre occidentale. — La classe ouvrière apprécie tous les bienfaits de l'enseignement professionnel, qui lui est généreusement donné,

NOTES EXPLICATIVES.

dans les écoles industrielles de Bruges et de Courtraï, par des hommes aussi instruits que dévoués ; elle reconnaît les services qui lui sont rendus et la preuve s'en trouve dans le grand nombre des élèves qui suivent les leçons. Plusieurs autres villes de la province, notamment Dixmude, Ostende et Ypres, se proposaient depuis quelque temps d'ériger également chez elles des écoles du même genre ; pour Ostende, ce projet vient d'être réalisé. La députation permanente a tout lieu de croire qu'elle pourra signaler l'ouverture au moins de l'école d'Ypres, projet dont l'instruction est déjà fort avancée.

La députation de la Flandre orientale dit aussi que l'importance de l'enseignement primaire est, de jour en jour, mieux comprise. Le grand intérêt qu'offre ce service l'engage à rendre, dans l'exposé, un compte détaillé des progrès réalisés dans ces derniers temps, en ce qui concerne cette province ; à cet effet, elle compare la situation au 31 décembre 1866, à celle que présentait la fin de la période triennale précédente. En ce qui concerne plus particulièrement la durée de la fréquentation, on constate que malheureusement les élèves continuent d'abandonner l'école à un âge trop peu avancé et sans avoir reçu une instruction suffisante. La proportion est un peu moins défavorable dans les écoles rurales ; néanmoins le nombre de jeunes gens qui ont fait un cours complet n'atteint pas la moitié de ceux qui ont quitté prématurément l'école. — « L'année » dernière, lit-on dans le rapport de M. le recteur de l'université de Gand sur » la situation de cet établissement pendant l'année académique 1865-1866, des » trois médailles décernées par le jury, deux avaient été obtenues par des élèves » de l'université de Gand. Les trois élèves couronnés cette année appartiennent » tous à notre université. Les lauréats sont : MM. Oswald de Kerchove, de » Gand ; Jules-Octave De Vigne, de cette ville, et Charles-Joseph Van Cauwen- » berghe, de Worteghem. Le premier a eu le prix de la question de droit » moderne ; le second, le prix de la question de philologie ; le troisième, le prix » de la question de médecine (matières spéciales). »

L'exposé du Hainaut mentionne particulièrement une dépêche de M. le Ministre de l'Intérieur, invitant les administrations communales à ajouter aux projets de construction de bâtiments destinés au service de l'instruction primaire, une pièce pour le placement des livres de la bibliothèque à la disposition des adultes. Le Département de l'Intérieur a aussi cru devoir fixer la hauteur à donner aux étages des habitations des instituteurs communaux : cette hauteur doit être généralement de quatre mètres pour les locaux du rez-de-chaussée, et de trois mètres cinquante centimètres pour ceux des étages supérieurs. La députation permanente, après avoir rappelé l'arrêté royal du 1^{er} septembre 1866 concernant l'enseignement des adultes, ainsi que le rapport au Roi qui le précède, ajoute : « Outre les nombreuses considérations qui y sont développées, » ce rapport constate que la disposition royale portant règlement organique des » écoles d'adultes patronées par les communes, a essentiellement pour but de » combler une lacune dans l'enseignement primaire, dont les inconvénients se » révèlent chaque jour davantage depuis la mise à exécution de la loi qui régit » cette branche importante du service public. Rien, semble-t-il, dans le règle-

NOTES EXPLICATIVES.

» ment spécial, n'impose aux communes l'obligation de créer de semblables
 » institutions, mais elles doivent considérer néanmoins que l'école d'adultes n'est
 » pas seulement nécessaire à ceux qui sont tout à fait dépourvus d'instruction;
 » qu'elle forme en quelque sorte le corollaire de l'école primaire dont elle a
 » pour but de répéter les leçons au profit des anciens élèves qui l'ont quittée
 » trop tôt. Cette école est donc indispensable, si l'on veut tirer tout le fruit
 » possible des sacrifices si considérables faits en faveur de l'enseignement pri-
 » maire. » — L'exposé annonce que la députation aura à communiquer au
 conseil provincial, le compte rendu du cours de dessin donné par M. le profes-
 seur Hendrickx aux instituteurs de l'arrondissement judiciaire de Mons, et pour
 lequel une allocation de 1,500 francs figurait au budget provincial de 1866.

La députation permanente de la province de Liège, dans son exposé, s'exprime
 en ces termes sur le même sujet : « L'importance que le conseil attache à
 » l'enseignement du dessin nous a engagés à rechercher les résultats obtenus
 » par le cours normal de dessin donné aux instituteurs par M. Hendrickx,
 » en 1864 et en 1865. Nous nous sommes adressés à cet effet à M. l'inspecteur
 » provincial qui nous a fourni les renseignements suivants : avant l'organisation
 » de ce cours, le dessin n'était enseigné que dans un petit nombre d'écoles et
 » encore généralement avec peu de succès. Depuis lors, l'attention des institu-
 » teurs a été attirée sur cette branche d'études, et aujourd'hui elle fait partie
 » du programme de la plupart des écoles de la province. A vrai dire, la méthode
 » Hendrickx n'a pas pénétrée partout; quelques instituteurs continuent à ensei-
 » gner le dessin géométrique proprement dit, laissant à l'élève l'usage de la règle
 » et du compas; mais enfin l'élan est donné et désormais tout instituteur qui
 » négligera cette branche, risquera de compromettre la réputation de son école;
 » vous n'ignorez pas, en effet, qu'elle fait partie des matières du concours. Le
 » plus grand obstacle au succès de l'enseignement du dessin, reprend la
 » députation, c'est le manque de tableaux noirs de dimensions suffisantes.
 » Grand nombre d'écoles en sont encore malheureusement dépourvues; aussi
 » cherche-t-on à remédier partout à cet inconvénient, et nous exigeons que la
 » fourniture en soit prévue dans tous les projets de construction et d'ameuble-
 » ment qui nous sont soumis. » — L'athénée royal de Liège a continué à suivre,
 pendant l'année 1866, une marche ascendante prononcée.

La diffusion de l'enseignement est le but principal que le législateur s'est
 proposé en organisant l'instruction primaire communale : ainsi s'exprime la
 députation permanente du Limbourg, dans son exposé de cette année. « Si le
 » Gouvernement, continue-t-elle, la province et les communes n'épargnent,
 » dans la sphère de leur action respective, aucun soin, aucun sacrifice, pour
 » atteindre ce but, l'on constate aussi avec satisfaction qu'un progrès soutenu
 » répond à leurs communs efforts. La statistique annuelle des écoles primaires
 » indique, en effet, un accroissement graduel très-sensible du nombre des écoles
 » communales et de celui des élèves tant gratuits que payants, ainsi qu'une
 » assiduité progressive dans la fréquentation des classes. Nous sommes heureux
 » de pouvoir appeler l'attention du conseil sur ce progrès important, qui est

NOTES EXPLICATIVES.

» appelé à exercer l'influence la plus salutaire sur l'avenir de la classe laborieuse, dont le développement moral et intellectuel doit si puissamment contribuer au bien-être social considéré dans son acception la plus large et la plus élevée. »

Dans l'exposé du Luxembourg, on lit que les dames inspectrices des écoles des filles, en rendant compte des visites qu'elles ont faites dans les écoles dont l'inspection leur est confiée, ont constaté qu'en général les élèves se montrent très-appliquées aux ouvrages manuels; dans plusieurs écoles, elles ont trouvé la plupart des élèves de la première division occupées à raccommoder du linge ou des vêtements. Les élèves de la petite classe ont généralement des tricots; quelques-unes commencent à coudre. Dans d'autres écoles, les enfants font peu de progrès dans cette partie de l'enseignement; les efforts des institutrices sont paralysés par l'indifférence ou la pauvreté des parents qui ne veulent ou ne peuvent procurer à leurs enfants les matières premières nécessaires pour la confection des ouvrages de main.

La députation permanente de la province de Namur, après avoir, dans son exposé, résumé les dispositions de l'arrêté royal du 4^{er} septembre 1866, concernant l'institution d'écoles d'adultes, ajoute : « Nous faisons des vœux pour que les vues élevées du Gouvernement rencontrent partout l'accueil le plus sympathique et pour que toutes nos communes s'empressent de concourir à leur réalisation, dans la mesure des moyens et des ressources dont elles disposent; elles compléteront ainsi l'instruction et l'éducation de la jeunesse. En l'amenant peu à peu à sentir le charme de l'étude et de honnes lectures, elles la détourneront des lectures futiles ou immorales, malheureusement trop répandues, et de la fréquentation des cabarets, si funeste pour les jeunes gens et pour les familles. Voulant contribuer, autant qu'il est en nous, à l'établissement et à l'extension des écoles d'adultes, nous avons augmenté, au budget provincial de 1868, dans la limite de nos ressources, l'allocation qui leur est annuellement destinée. »

VIII. — LITTÉRAIRE ET BEAUX-ARTS.

La ville d'Anvers compte actuellement dix associations qui ont pour but de propager et d'encourager les sciences et les lettres. Quelques-unes de ces sociétés littéraires et scientifiques donnent des conférences ou des cours gratuits sur diverses branches scientifiques; d'autres publient des annales, ou organisent des expositions et des concours. Le Cercle artistique et la Société de zoologie, qui ont su allier l'utile à l'agréable, voient chaque année s'accroître le nombre de leurs membres; le Cercle possède une salle récemment construite, aussi vaste que magnifique, que les artistes, membres de l'association, sont occupés à décorer des portraits des célébrités anversoises. — Anvers, Malines et Lierre sont en possession de bibliothèques populaires communales. Celle d'Anvers, n'ayant été organisée et ouverte qu'au commencement de l'exercice courant, il n'y a pas lieu d'en parler quant à présent; celle de Malines, qui est également

NOTES EXPLICATIVES.

de création récente, a eu un beau début. Indépendamment des bibliothèques populaires ouvertes sous les auspices des villes, il en existe aussi qui ont été organisées par des sociétés particulières, notamment à Anvers et à Borgerhout. — La commission provinciale de statistique, renouvelée pour un tiers par arrêté royal du 15 février 1867, a eu à examiner les modèles de tableaux proposés par la commission centrale pour le recensement général de la population du 31 décembre 1866.

Le Gouvernement fera le monument de Van Helmont, dit l'exposé du Brabant. Il sera érigé à Bruxelles. La ville interviendra dans la dépense qu'il doit occasionner, pour 44.666 francs, soit un tiers du coût; à la province, qui a pris l'initiative, le Gouvernement a réclamé un concours de 6,000 francs, s'engageant, lui, à faire le reste. L'académie royale de médecine, de son côté, avait mis au concours l'examen critique des travaux de ce savant, et les résultats en ont été si favorables que la science elle-même a reconnu le mérite de l'homme auquel le conseil provincial voulait qu'il fût rendu un éclatant hommage.

L'exposé de la Flandre occidentale fait connaître que le conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin, institué par arrêté royal du 26 novembre 1859, a exprimé l'avis qu'il conviendrait d'introduire l'enseignement du dessin dans toutes les écoles primaires du premier et du second degré, comme cela existe déjà dans plusieurs écoles primaires de quelques villes du pays. De grands avantages peuvent résulter de l'application de cette nouvelle mesure; la plupart des enfants qui auront reçu les premières notions du dessin, éprouveront le besoin d'en continuer l'étude, et les parents de ceux chez lesquels un commencement de talent aura été reconnu comprendront le prix de l'enseignement complémentaire qui leur est offert dans les établissements spéciaux. — Les sociétés de rhétorique travaillent activement à la propagation des œuvres de la littérature dramatique nationale. — Les bibliothèques publiques sont continuellement très-visitées, et les administrations communales ne reculent devant aucun sacrifice pour enrichir les collections; M. Anselme Van den Bogaerde a légué à la bibliothèque publique de Bruges l'*Histoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, ouvrage estimé et recherché, se composant de cinquante volumes in-4°. La Société archéologique a organisé dans une des salles du local des halles de Bruges, un cabinet d'antiquités artistiques, accessible au public.

L'enseignement du dessin tend aussi à se propager dans la Flandre orientale; plusieurs administrations communales, convaincues de son immense utilité, au point de vue de l'aptitude des artisans dans l'exercice de leur profession, avisent aux moyens de l'introduire dans leur localité. — L'institution des bibliothèques populaires se développe dans certains centres de population de la province.

« L'espoir que nous avons annoncé l'an dernier s'est réalisé, dit la députation » permanente du Limbourg, dans son exposé; LL. MM. le Roi et la Reine, » honorant notre province de leur auguste visite, au mois de septembre dernier, » ont daigné présider à l'inauguration de la statue d'Ambiorix, érigée sur la » Grand-Place de la ville de Tongres. Cette intéressante solennité s'est accomplie

NOTES EXPLICATIVES.

» en présence d'une immense affluence de monde accouru de tous les points du
 » Limbourg et des provinces voisines. Les fêtes organisées à cette occasion furent
 » splendides et dignes à tous égards des illustres hôtes qui en étaient l'objet
 » et du héros dont il s'agissait de consacrer le souvenir. »

Le rapport de la Société archéologique de Namur, pour la période décennale de 1857 à 1866, renferme le passage suivant, qui mérite d'être reproduit :
 « La société ne se contente pas de recueillir les objets d'antiquité que le hasard
 » fait surgir du sol ; elle les recherche d'une façon intelligente en pratiquant des
 » fouilles dans divers endroits de la province. Tous ces travaux de recherche
 » ont produit les plus heureux résultats : nous ne mentionnerons que les prin-
 » cipaux. Le cimetière gallo-romain de Flavion a fourni, à lui seul, cinq à
 » six cents vases en terre et en verre, aux formes les plus variées, et plusieurs
 » centaines d'objets en bronze et en fer, tels que fibules, styles, épingle à
 » cheveux, anneaux, bagues, etc. Les travaux exécutés dans les cimetières
 » de Samson et de Spontin ont amené la découverte d'une des plus riches
 » collections connues de vases en bronze, en verre et en terre, d'armes et d'objets
 » de toilette de l'époque franque. Les produits des fouilles pratiquées dans les
 » cimetières gaulois de Louette-Saint-Pierre et de Gedinne sont moins nombreux
 » et moins riches ; mais ils sont également curieux, car ils se rapportent à une
 » époque beaucoup plus ignorée. La découverte du cimetière gallo-romain
 » de Namur (emplacement de Pécole Saint-Louis), rapprochée de la découverte
 » du cimetière gallo-romain et franc de La Plante, des fragments de poteries
 » recueillis lors de la canalisation des rues de Namur, et enfin de nombreuses
 » monnaies fournies par la Sambre, est venue démontrer, d'une façon pérem-
 » toire, que, sur l'emplacement du chef-lieu de la province, se trouvait un
 » établissement romain considérable. »

IX. — SALUBRITÉ PUBLIQUE.

Les études statistiques sur les décès de la province d'Anvers démontrent qu'il existe dans plusieurs communes des causes permanentes d'insalubrité ; la commission médicale espère qu'elles seront découvertes et qu'elles disparaîtront à la suite de l'enquête médicale qui se fait en ce moment dans toutes les communes de la province. — La commission sanitaire de l'Escaut s'occupe de l'étude d'un projet de lazaret, tant au point de vue des navires arrivant des pays suspects et soumis à la quarantaine, qu'à celui des navires sortant d'Anvers avec des passagers émigrants.

L'exposé du Brabant désigne nominativement les communes éprouvées par l'épidémie cholérique de 1866, avec l'indication de la population, du nombre de cas connus et du nombre de décès. « A cette occasion, dit la députation perma-
 » nente, comme dans toutes celles qui viennent affliger les masses, le dévouement
 » n'a point fait défaut ; les médecins, les administrateurs, les membres du clergé,
 » de simples particuliers ont rivalisé de zèle dans la périlleuse mission qu'ils
 » s'imposaient pour venir en aide à leurs semblables. »

NOTES EXPLICATIVES.

« La constitution médicale de notre province, dit à son tour la députation » permanente de la Flandre occidentale, n'a subi, pendant le commencement de » l'année 1866, aucune altération profonde ; ce n'est que vers le mois d'août que » le choléra, cette peste du XIX^e siècle, a visité successivement nos grands centres » urbains et nos populations, sur lesquelles elle a prélevé un tribut plus ou moins » onéreux. » On a remarqué qu'à Ostende, tandis que l'intérieur de la ville, où les rues sont larges et la population peu dense, a joui d'une immunité presque complète, les quartiers populeux avoisinant les remparts, habités par la classe pauvre, ont été cruellement éprouvés.

Dans la Flandre orientale aussi, pendant les quatre premiers mois de l'année 1866, l'état sanitaire de la province n'a présenté rien de remarquable. Les maladies qui ont pour cause le froid et l'humidité de l'air ont été fréquentes. Ainsi, les différentes affections des organes de la respiration, telles que les bronchites, les laryngites, les angines, les pleurésies, les pleuropneumonies, ont été souvent observées. Les maladies diphthériques, sous différentes formes, ont apparu dans quelques localités ; heureusement les cas n'ont été que sporadiques. Les grands froids, suivis de changements brusques de température, ont occasionné des rhumatismes articulaires aigus et chroniques, ainsi que des névralgies de toute espèce. En fait de maladie des enfants, il faut citer la coqueluche qui a été assez généralement répandue. Pour ce qui regarde les fièvres éruptives, la rougeole, la scarlatine et la variole ont également fait apparition, et, chose remarquable, les cas de variole sont devenus nombreux, quoi qu'il n'y ait pas eu d'épidémie. Vers le milieu du mois de mai, le choléra asiatique éclata à Gand, dans un taudis servant de logement à des gens sans aveu. L'autorité prit des mesures énergiques ; la maison fut fermée, et, à Gand, on ne constata plus de cas de choléra jusqu'au 4 juin. A partir de cette date, l'épidémie se répandit sur toute la ville, et, pendant plus de quatre mois, elle visita, en faisant de nombreuses victimes, les différents quartiers, s'attaquant de préférence aux plus pauvres, aux plus encombrés, aux plus insalubres. En même temps, le choléra étendit ses ravages sur un grand nombre de villes et de communes rurales de la province. Dans cette circonstance calamiteuse, le zèle et le dévouement de tous, du clergé et des associations religieuses préposées au service des malades, des membres du corps médical, de la commission médicale provinciale, des administrations communales et de bienfaisance, ont été à la hauteur de la rude tâche qui leur incombait. « C'est un hommage que nous aimons à leur rendre, » dit, en terminant, la députation permanente.

L'exposé du Hainaut reproduit le programme de l'enquête instituée par le Gouvernement à l'occasion du choléra de 1866, enquête dont le but a été défini, à l'académie royale de médecine de Belgique, dans les termes suivants : « Quand » on a sans cesse à redouter les coups mortels d'un ennemi captieux, la prudence » exige qu'on épie ses mouvements, ses allures, et qu'on cherche à connaître ses » habitudes et ses démarches : nous en sommes là avec le choléra. La nature du » poison qui l'engendre est inconnue, son antidote nous échappe, sa marche et » son intensité ne paraissent pas les mêmes partout ; certaines circonstances

NOTES EXPLICATIVES.

» semblent l'influencer. Tâchons de découvrir ces circonstances et nous aurons
 » fait un grand pas dans la voie du possible. »

Le comité de salubrité publique, à Liège, a continué, pendant l'année 1866, de remplir l'objet de sa mission. A l'occasion de l'épidémie qui a désolé la province, il a eu à émettre son avis sur un assez grand nombre d'habitations insalubres, dont on proposait, soit l'assainissement, soit l'interdiction ; plusieurs de ses membres ont été désignés par l'administration communale de Liège pour faire partie des comités locaux de salubrité. Pendant les six premiers mois de l'année, l'état sanitaire de la province a été dans un état satisfaisant. Les affections aiguës ont généralement présenté peu de gravité ; aucune épidémie grave n'avait été signalée. Toutefois, vers la fin du printemps, des dérangements des voies digestives se sont manifestés en grand nombre, et, vers le milieu du mois de juin, le choléra asiatique s'est déclaré dans la province. — En février de l'année 1867, à la suite d'un rapport fait par une commission spécialement instituée par le conseil communal de Liège, une société anonyme a été fondée en cette ville dans le but de procurer des logements salubres à la classe ouvrière.

L'exposé du Limbourg constate que les essais d'inoculation de la vaccine, pratiqués à l'aide du cow-pox au Camp de Beverloo, n'ont pas donné le résultat que le service de santé de l'armée en espérait. — Pendant les six premiers mois de l'année écoulée, la province a joui d'une constitution médicale exceptionnellement favorable à la santé publique. Dans les premiers jours de juillet apparurent les embarras gastriques et, plus tard, les dérangements gastro-intestinaux qui firent pressentir l'irruption de l'épidémie cholérique ; en effet, le choléra se déclara le 30 du même mois. Il est peu de communes dans lesquelles il n'ait été établi que l'épidémie y a été importée par des individus venus des localités cholériques et que le fléau s'est surtout développé rapidement et considérablement là où les règles de l'hygiène étaient le moins bien observées. Le choléra n'a pas frappé indistinctement toutes les classes de la société et tous les âges. Il a presque exclusivement sévi parmi la classe indigente, attaquant de préférence les vieillards et les adultes épuisés par des maladies antérieures et par l'abus des boissons alcooliques ; l'enfance y a été moins disposée et on peut dire que la classe aisée a été épargnée.

« Trois espèces d'épidémies se sont déclarées dans la province de Namur,
 » pendant le courant de l'année 1866, savoir : une de variole, une de fièvre
 » scarlatine et enfin le choléra, de triste mémoire, » dit la députation permanente, dans son exposé qui contient, plus loin, un rapport circonstancié de la commission médicale provinciale sur les cimetières, considérés au point de vue de l'hygiène publique.

X. — POLICE, JUSTICE ET PRISONS.

Dans l'exposé du Brabant, on lit ce qui suit : « Ainsi que nous l'avons dit,
 » dans l'exposé de l'année dernière, ce ne sera qu'en 1868 que nous pourrons
 » donner des renseignements statistiques concernant les prisons de la province,
 » M. le Ministre de la Justice ayant autorisé les commissions administratives

NOTES EXPLICATIVES.

» des prisons à ne lui adresser leur rapport sur la situation de ces établissements
 » que tous les trois ans, conformément à l'art. 9 de l'arrêté royal du 11 novem-
 » bre 1863. »

La députation permanente de la Flandre occidentale trace le tableau suivant de la situation générale de la province : « La Flandre occidentale n'a cessé un seul
 » instant de jouir, en 1866, du calme le plus parfait. L'esprit public est excel-
 » lent; la joyeuse entrée, dans la plupart des grands centres de population dans
 » la province, de notre Monarque bien-aimé Léopold II a fourni aux habitants
 » une occasion solennelle de confirmer publiquement leurs sentiments de fidélité
 » et de dévouement au Roi et à son auguste famille. »

Maison centrale pénitentiaire de Gand : telle est la dénomination qu'a prise, en vertu de l'arrêté royal du 8 juillet 1866, l'établissement qui avait toujours été connu sous celle de maison de force de Gand. Le comité des cantons de Gand pour le patronage des condamnés libérés a pu remplir sa mission, en 1866, sans nouveau secours pécuniaire du Gouvernement.

« Les recommandations contenues dans la circulaire de M le gouverneur, en
 » date du 30 septembre 1864, concernant l'amélioration de la position des
 » gardes champêtres, continuent à produire de bons résultats, dit la députation
 » permanente du Hainaut. Nous espérons que toutes les autorités locales com-
 » prendront enfin la nécessité de rémunérer convenablement les services de leurs
 » agents, afin de les mettre à même de pouvoir consacrer tout leur temps à la
 » surveillance qui leur est confiée. C'est toujours avec plaisir que nous donnons
 » notre approbation aux propositions ayant pour but d'augmenter les traitements
 » des agents chargés de veiller à la sécurité publique et de concourir à la
 » répression des délits. » — Les services que la gendarmerie ne cesse de rendre sont justement appréciés. Pour faciliter le recrutement de ce corps d'élite, le Département de la Guerre a abaissé à 1^m,70 la taille exigée pour les gendarmes à cheval et à 1^m,68 pour les fantassins; le solde créditeur que les hommes doivent avoir à leur masse, a été réduit de moitié. D'un autre côté, la solde journalière, augmentée de 40 centimes, a été portée à fr. 2-75 pour les gendarmes à cheval et à fr. 2-15 pour les gendarmes à pied, de manière que, déduction faite des retenues pour la masse d'habillement, etc., il reste à chaque homme (cavalier ou fantassin) environ deux francs par jour pour sa nourriture, etc. En outre, la loi du 4 juillet 1860 a admis les simples gendarmes aux pensions de sous-officier. Il paraît que toutes ces mesures n'ont pas encore produit les résultats qu'on en attendait, puisque l'effectif organique, fixé à mille quatre cent quarante-huit hommes pour tout le royaume, ne peut être maintenu au complet. — Le Gouvernement a mis à la disposition des vérificateurs des poids et mesures une nouvelle collection d'étalons pour remplacer l'ancien matériel de vérification que l'usage avait mis hors de service et qui a été renvoyé au Musée de l'industrie.

« Dans les temps ordinaires, l'esprit public dans le Limbourg, dit la députation
 » permanente, se manifeste par la tranquillité et le calme habituels qui dénotent,
 » de la part de ses populations laborieuses, une confiance absolue dans l'ordre
 » des choses établi. L'année 1866 s'est distinguée entre toutes par une anima-

NOTES EXPLICATIVES.

» tion patriotique extraordinaire, révélant, cette fois, avec le plus grand éclat,
 » les idées d'ordre qui les animent, leur attachement à nos libres institutions et,
 » par-dessus tout, leur amour pour la dynastie nationale. La visite de joyeuse
 » entrée faite au Limbourg par la famille royale au mois de septembre dernier,
 » a comblé ses habitants de joie et de bonheur. C'est que nos gracieux et bien-
 » aimés souverains ont daigné faire à notre province une faveur toute spéciale.
 » Dans l'espace de cinq jours, trois de nos quatre villes ont eu l'insigne honneur
 » de posséder le Roi et la Reine. Les transports d'enthousiasme que la présence
 » de Leurs Majestés a provoqués partout, au sein des villes comme dans les
 » campagnes, la foule immense appartenant à toutes les classes de la société,
 « qui n'a cessé de se presser sur leurs pas, impatiente de les saluer des plus
 » chaleureuses acclamations, témoignent mieux que nous pourrions le dire,
 » l'ardente et universelle sympathie que nos augustes souverains inspirent, la
 « vénération et le dévouement sans bornes que leur vouent nos fidèles et
 » patriotiques populations. » — Les comités de patronage des condamnés libérés
 devant être considérés comme supprimés par la circulaire ministérielle du
 16 avril 1864, et ne fonctionnant plus d'ailleurs, les excédants de compte,
 provenant tous de subsides de l'État, ont été versés dans la caisse des dépôts et
 consignations.

XI. — MILICE NATIONALE.

Sous le titre *législation*, l'exposé de la Flandre orientale analyse ainsi qu'il
 suit la loi du 31 mai 1866, qui a accordé amnistie aux miliciens réfractaires et à
 tous les militaires qui, à cette époque, se trouvaient en état de désertion et
 n'avaient pas commis d'autres délits. L'art. 6 de cette loi fixait les délais dans
 lesquels ceux de ces hommes, appartenant à des classes de milice non licenciées,
 avaient à se présenter pour faire leur déclaration de soumission ou de demande
 de service, afin d'accomplir les obligations qui leur étaient imposées par la loi
 générale ou par leur engagement. Quant aux déserteurs et réfractaires apparte-
 nant à des classes de milice licenciées, et aux engagés volontaires dont le terme
 de service était expiré, ils ont été déclarés libérés de tout service dans l'armée.
 D'après l'art. 8 de la nouvelle loi, les réfractaires et retardataires, qui se trou-
 vaient dans l'un des cas d'exemption prévus par les dispositions légales sur la
 matière, pouvaient faire valoir leurs droits au moment de leur déclaration de
 soumission, et il devait être statué à leur égard par la députation permanente.
 — Sur les cinq mille neuf cent quatre-vingt-cinq jeunes gens inscrits pour la
 levée de 1866, mille neuf cent soixante et un savent lire, écrire et calculer,
 mille trois cent soixante, lire et écrire, six cent huit, lire seulement, et deux
 mille cinquante-six n'avaient aucune instruction.

Dans une province wallonne, le Hainaut, pour la levée de la même année,
 sur six mille huit cent trente-sept inscrits, deux mille trois cent vingt-huit
 savaient lire, écrire et calculer, mille six cent quatre-vingt-trois, lire et écrire
 seulement, deux cent soixante-sept, lire seulement, trente, écrire seulement
 et deux mille cinq cent vingt-neuf miliciens étaient sans instruction.

NOTES EXPLICATIVES.

XII. — GARDE CIVIQUE.

L'exposé du Brabant constate qu'en 1866 aucune réclamation n'a été adressée contre les élections pour les nominations d'officier par le Gouvernement dans la garde civique active. L'épidémie, qui a régné depuis le mois de mai jusqu'au mois de novembre, explique, pour différentes localités, le petit nombre d'exercices qui ont été faits, en 1866, par les gardes civiques.

Dans la Flandre orientale, les conseils de recensement des gardes civiques se sont réunis au mois de janvier 1866, aux termes de l'art. 17 de la loi organique du 8 mai 1848, modifiée par celle du 13 juillet 1863; sur onze réclamations produites contre les décisions des conseils, la députation permanente en a rejeté trois et a accueilli les huit autres. La députation a été saisie d'une réclamation, qui a été accueillie, contre la validité d'une élection pour nomination d'officier.

D'après l'exposé du Hainaut, les dispositions des lois sur la garde civique continuent à recevoir leur exécution, en ce qui concerne l'inscription des jeunes gens que leur âge appelle au service et les opérations des conseils de recensement. Trois réclamations en appel ont été formées contre les décisions des conseils de recensement : l'une d'elles était fondée et a été accueillie; les deux autres ont été rejetées.

Dans la province de Liège, les opérations confiées aux conseils de recensement en matière d'inscription sur les contrôles de la garde et d'exemption du service, ont provoqué dix-huit réclamations, dont dix ont été admises, six rejetées et deux pour lesquelles la députation s'est déclarée incompétente. Il n'a été interjeté aucun appel contre les élections qui ont eu lieu pendant l'année 1866.

La députation permanente de la province de Namur déclare, dans son exposé, qu'aucun appel contre les décisions des conseils de recensement n'a été porté devant elle.

XIII. — CONTRIBUTIONS PUBLIQUES.

« Nous avons transmis au Gouvernement le vœu émis par le conseil, dans sa » séance du 13 juillet dernier, de voir réduire l'impôt sur la bière, et jusqu'ici » aucune réponse ne nous a été donnée à ce sujet, » dit la députation permanente du Brabant.

La députation de la Flandre orientale, après avoir reproduit, par extrait, d'après les documents parlementaires de la Chambre des Représentants (session de 1866-1867, pp 93 et suivantes), l'exposé des motifs du projet de loi tendant à mettre en application la nouvelle répartition de la contribution foncière, telle qu'elle résulte de la révision des évaluations cadastrales effectuées en vertu de la loi du 1^{er} octobre 1860, ajoute que l'exécution de la nouvelle loi fera cesser une injuste répartition de charges qui pesait, depuis longtemps, principalement sur les deux Flandres.

Dans le Hainaut, l'augmentation du personnel chargé de la conservation du cadastre a enfin permis d'opérer, en 1866, les mutations survenues dans les propriétés foncières des quatre cent vingt-huit communes de la province

NOTES EXPLICATIVES.

XIV. — TRAVAUX PUBLICS.

La députation du Brabant fait connaître, dans son exposé, qu'elle a cru utile de réunir à l'administration provinciale une collection de pavés employés tant sur les routes de l'État que sur celles de la province et sur les chemins vicinaux ; elle en donne le catalogue, comprenant cinquante et un échantillons, avec l'indication de leurs trois dimensions, des lieux de provenance et des prix.

Dans la Flandre occidentale, les ouvrages destinés à former le complément de ceux terminés en 1865 pour l'établissement d'un port de refuge à Blankenberghe, ouvrages adjugés pour la somme de fr. 976,560-25, et comprenant le creusement d'un bassin d'échouage et l'établissement d'un chenal bordé de jetées basses et d'estacades, s'exécutent avec toute l'activité possible. A la date du 1^{er} mai 1867, ils étaient parvenus à plus des cinq vingtièmes de leur importance. Par suite du mauvais temps qui a régné pendant la plus grande partie de l'année 1866 et de l'épidémie cholérique qui a sévi dans le courant de la même année et qui a été cause que beaucoup d'ouvriers ont déserté les travaux, ceux-ci ne pourront probablement pas être terminés au 14 septembre 1868, date fixée au contrat, et une prolongation de délai de quelques mois devra être accordée à l'entrepreneur du chef de ces circonstances indépendantes de sa volonté.

« Une loi du 19 mars 1866, dit la députation de la Flandre orientale, a abrogé l'art. 23 de la loi du 10 avril 1841 sur les chemins vicinaux, et l'a remplacé par de nouvelles dispositions, qui ont été introduites en vue de lever les doutes existant sur le point de savoir si les subventions industrielles, prévues par l'art. 23 précité, en matière d'entretien des chemins vicinaux, pouvaient être imposées aux exploitants par les autorités communales. La nouvelle loi a écarté toute difficulté sur ce point, en déclarant positivement obligatoire la subvention dont il s'agit, et en réglant chacun des points susceptibles de provoquer des conflits en cette matière. » — Conformément à la décision prise par le conseil provincial, en séance du 6 juillet 1866, le rapport qui avait été fait à cette assemblée au sujet de la marche du service des commissaires voyers temporaires, chargés de faire restituer les dimensions réglementaires aux cours d'eau non navigables ni flottables de trois mètres et au delà, a été inséré au *Mémorial administratif* de la province (tome 100, n° 108, p. 1138). En ce moment, il n'y a plus, dans la province, qu'une seule commune dont les documents relatifs à la reconnaissance des cours d'eau n'aient pu être soumis à l'approbation de la députation permanente. La grande quantité de neige tombée dans le courant du mois de janvier 1867 et la fonte subite de celle-ci devaient inévitablement produire une crue extraordinaire d'eau sur les rivières et canaux de la province.

Dans le Hainaut, dit l'exposé, les communes comprennent de plus en plus qu'il est de leur intérêt d'exécuter les travaux de voirie sur projets réguliers et par voie d'adjudication publique ; il en résulte plus d'ensemble et plus d'uniformité dans les opérations, et, d'un autre côté, la réception des matériaux et celle des ouvrages terminés se fait avec plus de soins. Ce n'est guère que dans les

NOTES EXPLICATIVES.

communes dénuées de ressources qu'on utilise les prestations pour le transport des matériaux et la main-d'œuvre des terrassements ; mais on n'obtient par là que des résultats très-imparfaits. Sauf pour quelques localités voisines de carrières ou qui ne pourraient se procurer de bon sable qu'à des prix élevés, on préfère les améliorations en pavage aux empièvements qui exigent un entretien continu et dispendieux. La construction de chaussées en pavés peu résistants est aujourd'hui presque complètement abandonnée. Par cela même que les chaussées sont construites dans de meilleures conditions, les frais de réparation sont relativement réduits, eu égard aux développements progressifs que la circulation prend presque partout.

Dans la province de Namur, l'entretien des chemins vicinaux a fait des progrès assez marquants pendant l'année 1866. Les efforts des agents voyers tendent principalement à engager les communes à exécuter sur les chemins un entretien continu et à faire disparaître la funeste habitude d'attendre, pour adjuger des travaux de réparation aux voies empièrées ou pavées, que le roulage y soit devenu impossible ou au moins très-difficile. Beaucoup d'administrations, soigneuses des intérêts communaux, comprennent qu'un entretien continu leur coûte moins cher que les réparations faites à de longs intervalles, et qu'il a l'avantage de procurer en tout temps une circulation facile. Aussi l'institution si utile des cantonniers communaux, vivement recommandée par M. le Gouverneur et encouragée par des subsides provinciaux, pour les chemins de grande communication, commence-t-elle à se répandre, et contribue puissamment à l'amélioration de cet entretien. — Les travaux d'hygiène, exécutés en 1866, consistent principalement en petites distributions d'eau et creusements de puits, dans le but de procurer de l'eau potable dans les localités qui en manquent. De nombreux travaux de cette espèce, très-peu coûteux, d'ailleurs, ont été adjugés et un plus grand nombre encore étudiés ; mais les adjudications n'ont pu se faire qu'au commencement de l'année 1867. D'autre part, l'épidémie qui a sévi, a démontré l'urgente nécessité d'assainir certains quartiers ; malheureusement, le peu de ressources de beaucoup de communes ne leur permettent d'adjuger que peu de travaux, et les plus pressants seulement.

XV. — AGRICULTURE.

Le service de défrichements est toujours en progrès dans la province d'Anvers, notamment dans le mode d'exploitation des prairies : à peu d'exceptions près, toutes reçoivent actuellement des fumures, et l'arrosage, bien qu'il laisse encore à désirer, se fait avec plus de soins que précédemment. Quelques propriétaires font actuellement consommer le produit de leurs prés par le bétail et principalement par des génisses ; achetées au commencement de janvier, ces bêtes sont mises au pâturage vers le mois d'avril, avec un beau taureau et, après leur saillie, sont vendues lorsque la gestation est assez avancée. Ce mode d'exploitation donne de grands bénéfices, et il est à espérer que dans l'avenir il sera adopté. Quoique le défrichement des biens communaux incultes par le boisement paraisse être actuellement en grande faveur, M. l'ingénieur en chef des défrichements a

NOTES EXPLICATIVES

la conviction qu'il prendrait de bien plus vastes proportions, si l'on apportait de nouvelles modifications à la loi du 19 décembre 1854, sur le régime forestier. — Dans l'exposé de l'année dernière, la députation permanente a fait connaître les diverses dispositions qui ont été prises successivement selon les besoins du moment, pour combattre l'introduction et la propagation de la peste bovine. Les derniers événements qui ont eu lieu dans une province voisine ont révélé la nécessité d'y ajouter des dispositions nouvelles et de compléter ainsi, dans la mesure du possible, l'ensemble des précautions dont il convient d'user dans l'intérêt du pays. Ces dispositions complémentaires ont été mises en vigueur par l'arrêté royal du 14 mars 1867, qui réunit en un seul contexte toutes les prescriptions tant anciennes que nouvelles. Cette fusion présente l'avantage de donner aux agents de l'autorité, comme aux particuliers, le moyen de se rendre facilement compte des devoirs et des obligations qui leur incombent.

En ce qui concerne le typhus contagieux des bêtes bovines, qui a exercé tant de ravages en Angleterre et en Hollande, dit la députation permanente de la Flandre occidentale, aucun cas de cette redoutable maladie ne s'est plus déclaré dans la province depuis le commencement du mois de janvier 1866. Grâce aux mesures énergiques prises par le Gouvernement pour combattre l'invasion et la propagation de ce terrible fléau, l'agriculture a été préservée de pertes ruineuses; les éleveurs de bétail ont pu continuer à se livrer activement à leur industrie, et le commerce d'exportation du bétail deviendra pour le pays une source de grands profits, lorsque l'épizootie aura entièrement disparu de la Hollande et de l'Angleterre. — L'exercice illégal de la médecine vétérinaire, au lieu de diminuer, tend au contraire à se propager de plus en plus, parce que les transgressions continuelles de la loi du 11 juin 1850 restent le plus souvent sans poursuite ni répression. Cet état de choses, si préjudiciable à l'agriculture, a attiré l'attention du Gouvernement; des investigations ont été faites sur les mesures qu'il importe de prendre pour empêcher ces abus, et il est à espérer que l'ensemble des dispositions que l'on a décidé d'appliquer, aura pour effet de mettre à l'abri d'une concurrence illicite les médecins vétérinaires qui ont rempli les obligations voulues par la loi pour exercer leur utile et modeste profession, et, de l'autre, de soustraire l'industrie agricole aux pratiques aveugles d'un empirisme ignorant que recommande seul l'appât du bon marché.

Examinant l'état de la récolte de 1866, la députation permanente de la Flandre orientale déclare qu'en résumé, si on excepte le seigle, il y a déficit sur les denrées alimentaires à l'usage de l'homme, notamment sur le froment et les pommes de terre; mais, en revanche, les trèfles et autres fourrages, de même que l'avoine, l'orge et les féveroles ont été assez abondants. Le produit des plantes industrielles n'est pas grand, à part le colza qui a donné une récolte tout à fait exceptionnelle. — L'école d'horticulture de Gentbrugge, près de Gand, dont l'éloge n'est plus à faire et dont la renommée s'étend dans toute l'Europe, est entrée, en 1867, dans la dix-huitième année de son existence; elle compte en ce moment comme élèves : neuf Belges, trois Anglais, un Autrichien, un Français, un Prussien et deux Russes. Les cours publics de

NOTES EXPLICATIVES.

taille, donnés par continuation à l'école de Gendbrugge, sont fréquentés par une moyenne de deux cent cinquante auditeurs; près de cent jardiniers, instituteurs, etc., se sont présentés, en septembre dernier, devant un jury spécial, composé des professeurs et des démonstrateurs d'arboriculture des principaux cercles du pays, et nommé par M. le Ministre de l'Intérieur, à l'effet d'obtenir un certificat de capacité.

« Nous constatons de rechef avec satisfaction, dit la députation permanente du
 » Limbourg, que toutes les institutions agricoles établies dans notre province
 » continuent à fonctionner avec ordre et régularité; toutes font de louables
 » efforts pour étendre et consolider leur organisation. Si les mesures exception-
 » nnelles qui ont été prises par le Gouvernement pour prémunir le pays contre
 » l'invasion de la peste bovine n'ont pas permis l'organisation d'expositions et de
 » concours de bétail, les sections agricoles ne se sont pas moins occupées, avec
 » persévérance, de l'amélioration du sort de la classe la plus intéressante de nos
 » travailleurs, et de l'introduction dans les modes de culture et dans l'élevage du
 » bétail des procédés les plus en harmonie avec les différentes natures de notre
 » sol et avec nos races. Les deux premières mesures qui sont mises en pratique
 » dans ce but consistent dans l'institution de conférences publiques sur l'hygiène
 » des animaux domestiques, sur l'agriculture et sur l'arboriculture, tant fores-
 » tière que fruitière. Il est hors de conteste que le public profite, dans une large
 » mesure, des moyens qui sont mis à sa portée pour étendre ses connaissances,
 » et que les personnes qui ont plus particulièrement besoin d'être initiées dans la
 » pratique, en tirent de grands avantages. Ce n'est donc pas sans raison que le
 » Gouvernement continue à prêter un concours efficace et une généreuse pro-
 » tection à l'organisation de cours théoriques et pratiques sur toutes les branches
 » de l'industrie agricole. » Suit, dans l'exposé, le rapport de la Société agricole
 du Limbourg sur les travaux des comices et associations agricoles pendant l'année
 écoulée.

L'exposé du Luxembourg contient les observations générales suivantes sur
 l'état sanitaire du bétail dans la province : « Comme pendant le quatrième tri-
 » mestre 1865, les maladies diverses, parmi les animaux domestiques, ont été
 » assez fréquentes, surtout dans la région de la Famenne et dans une partie
 » de la zone ardennaise, la contrée du midi a été moins maltraitée. Dans la zone
 » famennoise, les affections catarrhales ont fortement sévi sur la race chevaline,
 » ainsi que les laryngo-bronchites qui ont été d'une nature épidémique; les
 » causes sont attribuées aux pluies froides et aux giboulées que les chevaux
 » reçoivent pendant les travaux des champs. On voit par le tableau qui précède
 » que les maladies contagieuses, la morve, le farcin, ont atteint treize chevaux,
 » deux cas en plus que pendant le quatrième trimestre 1865; les causes ne sont
 » pas déterminées : on indique six cas de fièvres charbonneuses chez le cheval,
 » dans le district vétérinaire de Marche-Nassogne; le vétérinaire fait remarquer
 » que l'affection a sévi avec une violence telle que plusieurs animaux en sont
 » morts en plaine; on ne sait à quelle cause attribuer le développement de cette
 » maladie, alors que les animaux étaient entourés de soins hygiéniques ne

» laissant rien à désirer. L'espèce bovine principalement a eu à supporter de
 » nombreux cas de fièvres charbonneuses, mais surtout dans les districts
 » d'Érezéc, de Durbuy, de Marche, de Nassogne, de Laroche et de Neufchâteau;
 » les causes sont toujours attribuées à la mauvaise construction des étables, au
 » défaut d'air pur et à l'usage de boissons d'eau corrompue. La pleuropneu-
 » monie exsudative, que l'on croyait éteinte dans le canton de Saint-Hubert,
 » a produit de nouveaux cas, à la vérité isolés : dix bêtes ont été atteintes,
 » et sur treize en traitement, trois du trimestre précédent, six têtes seulement
 » sont arrivées à guérison. La gale des moutons continue à régner dans le canton
 » de Virton ; malgré les recommandations d'aviser aux moyens d'éteindre la
 » contagion, aucun traitement n'y est mis en pratique, aucune mesure pour la
 » séquestration des troupeaux malades n'est requise ; les autorités locales
 » paraissent ne pas vouloir se préoccuper, sous ce rapport, de la police sanitaire
 » à exercer. »

Dans la province de Namur aussi, d'après l'exposé, les maladies contagieuses sont toujours les mêmes : la morve et le farcin chez les chevaux, la pleuropneumonie exsudative chez les bêtes à cornes, et les affections charbonneuses communes à ces deux espèces, mais plus particulières aux pores.

XVI. — INDUSTRIE ET COMMERCE.

L'exposé de la province d'Anvers contient une analyse du rapport de la commission, instituée par le Gouvernement pour faire une enquête sur la pêche maritime, rapport dont voici les conclusions : 1^o Suppression de la prime, parce que cet encouragement est inefficace ; 2^o création d'une école de mousses, établie à bord d'un bateau, qui exercerait en mer la surveillance de la pêche ; 3^o dotation des caisses de prévoyance, destinées à fournir des pensions aux vieux pêcheurs, à leurs veuves et leurs enfants, et de secours aux malades. Comme suite à ces propositions, les Chambres, en réglant le budget des affaires étrangères, pour l'exercice 1867, ont supprimé le crédit relatif aux primes et alloué une somme de 47,945 francs. à répartir en subsides aux caisses de prévoyance des pêcheurs et en encouragements à l'éducation pratique des marins.

D'après l'exposé de la Flandre orientale, l'année 1866 aurait, dans l'arrondissement de Gand, été très-défavorable au point de vue des intérêts commerciaux et industriels. « Les graves événements dont l'Allemagne a été le théâtre et qui
 » ont inquiété toute l'Europe, ont causé une stagnation complète du commerce
 » extérieur. A peine, la paix était-elle conclue et la situation du marché extérieur
 » un peu améliorée, que l'épidémie est venue désoler nos centres de population,
 » jetant partout l'effroi, entravant la circulation des personnes, au point de
 » causer une diminution notable des recettes de toutes les voies ferrées, et
 » contribuant pour une large part au malaise du marché intérieur. Enfin, vers
 » le milieu de l'année éclata en Angleterre une crise financière des plus graves.
 » Non-seulement, elle amena cette conséquence naturelle et presque inévitable
 » de faire hausser le taux de l'escompte dans notre pays, mais elle eut un contre-
 » coup sérieux sur la place de Gand. Plusieurs maisons faisant, en fils et en
 » tissus, des affaires considérables, avaient simultanément été déclarées en

NOTES EXPLICATIVES.

» faillite ; d'autres avaient suspendu leur paiements et procédé à des liquidations volontaires désastreuses pour leurs créanciers. Pendant toute la durée de l'été, la crise continua de sévir à Gand. Un manque général de confiance, coïncidant avec la mévente des marchandises manufacturées, mit l'industrie gantoise dans une situation des plus critiques qui ne s'améliora que vers la fin de l'année. A ces causes générales de souffrance sont venues s'en joindre d'autres, particulières aux deux principales industries de l'arrondissement de Gand. L'industrie cotonnière n'est pas encore rentrée dans une situation normale depuis la cessation de la guerre d'Amérique. Les cotons en laine ont subi, dans leurs prix, des fluctuations violentes, que les prix des manufacturés n'ont pu suivre. Ceux-ci, par suite de la crise, ont même été invendables pendant une partie de l'année. Aussi, l'année 1866, peut-elle être considérée comme une des plus mauvaises que l'industrie cotonnière ait traversé. L'industrie linière, elle aussi, se trouvait dans un état peu favorable lorsque éclata la crise financière. Celle-ci a surtout atteint des maisons faisant la spéculation en fils de lin ; ce n'est qu'à la fin de l'année que la situation est devenue meilleure. Les autres industries, n'ayant été influencées par aucune crise particulière, ont été moins éprouvées. La construction des machines à vapeur a même été fort active pendant toute l'année. » — Nonobstant le malaise que les événements politiques, le choléra et la crise financière ont fait peser, en 1866, sur l'industrie de la fabrication de tissus, les ateliers d'apprentissage de la province ont été constamment pourvus de travail, lorsque bien des bras exercés se trouvaient inoccupés. Sous l'influence des événements politiques, du choléra, de la crise financière et de la concurrence des produits similaires, étrangers et indigènes, la vente des tissus confectionnés dans nos nombreuses fabriques, dit à son tour la chambre de commerce de Saint-Nicolas, et qui sont, pour la plupart, destinés à la consommation intérieure, a éprouvé une énorme diminution ; le placement des autres articles manufacturés a baissé également. Le commerce des céréales a été plus animé que pendant l'année antérieure : « Dès le mois de juillet, le déficit, sur la récolte universelle de 1866, était prévu par les hommes compétents ; la hausse s'est manifestée et a pris un essor excessivement rapide. L'augmentation des prix a réveillé l'esprit de spéculation et donné aux transactions une impulsion inusitée. Le seigle seul n'a pas été l'objet d'un commerce considérable, puisque les cultivateurs ont employé une grande partie de ce produit à la nourriture du bétail. »

Le rapport de M. l'ingénieur en chef, directeur des mines, sur la situation, en 1866, des différentes branches du service public qui sont sous sa direction, ainsi que des industries minérale et métallurgique de la province de Hainaut, fait connaître que M. le Ministre des Travaux Publics, si intelligent appréciateur de nos intérêts matériels, considérant que la houille est plus que de la matière première, puisqu'elle est l'élément indispensable de toute fabrication, et, à ce double titre, doit être obtenue en abondance et à bon marché, se propose de satisfaire, sous une autre forme il est vrai, au vœu exprimé à plusieurs reprises par la chambre de commerce de Mons, en ces termes : « Qu'il soit adjoint à la

NOTES EXPLICATIVES.

» légation de Belgique à Londres, un ingénieur des mines chargé de tenir
» constamment le pays au courant des progrès réalisés par l'Angleterre dans l'art
» des mines. Ce fonctionnaire vient, en effet, de décider en principe, continué
» le rapport de M. l'ingénieur en chef, que chaque année, un certain nombre
» d'officiers des mines visiteront, aux frais du Gouvernement, un des grands
» centres industriels à l'étranger, sous la condition de rendre compte de ce qu'ils
» auront observé, dans un rapport qui, vraisemblablement, sera publié dans les
» *Annales des travaux publics*. Déjà, pour cette année, cinq ingénieurs ordi-
» naires sont chargés de visiter, en Angleterre, le bassin de Newcastle ou du
» pays de Galles ; en France, les bassins de la Loire et du Nord, et en Prusse,
» ceux de la Ruhr et de Sarrebruck. Ces missions ont principalement pour objet
» l'étude des différents systèmes de ventilation, d'aérage, d'éclairage, de descente
» et de sortie des ouvriers, ainsi que l'étude des différentes organisations des
» services sanitaires et des institutions de prévoyance, d'éducation et d'instruc-
» tion, en un mot, de tout ce qui tend non-seulement à protéger et à conserver
» la vie des mineurs, mais encore à développer leur intelligence et leur
» moralité. »
